

*Évaluation de la coopération de la Commission
Européenne avec la Tunisie*

Rapport Final

Volume 2

Mai 2011

Evaluation pour la Commission Européenne





Aide à la Décision
Economique
Belgium



PARTICIP GmbH
Germany



Deutsches Institut für
Entwicklungspolitik
Germany



Overseas Development
Institute,
United Kingdom



European Institute for
Asian Studies Belgium



ICEI Instituto Complutense
de Estudios Internacionales
stituto Complutense de
Estudios Internacionales
Spain

A consortium of
Particip-ADE-DRN-DIE-
ECDPM-ODI
c/o DRN, leading company:

Headquarters

Via Ippolito Nievo 62
00153 Rome, Italie
Tel: +39-06-581-6074
Fax: +39-06-581-6390
mail@drn-network.com

Belgium office

Square Eugène Plasky, 92
1030 Bruxelles, Belgique
Tel: +32-2-732-4607
Tel: +32-2-736-1663
Fax: +32-2-706-5442
bruxelles@drn-network.com

Contrat-cadre pour
Études d'évaluation et de synthèse de la stratégie multi-pays
thématique et régionale/au niveau national
dans le domaine de la coopération externe

LOT 4 :

Évaluation des stratégies de coopération géographique de la CE
pour les pays /régions en Asie, Amérique latine, Méditerranée du
Sud et Europe de l'Est (la zone de la nouvelle politique de
voisinage)

Ref.: EuropeAid/122888/C/SER/Multi
Demande de prestation 2008/165357/2 (EVA 2007)

**ÉVALUATION DE LA COOPÉRATION DE
LA COMMISSION EUROPÉENNE AVEC
LA TUNISIE**

ÉVALUATION DE NIVEAU NATIONAL

RAPPORT FINAL

VOLUME 2

Mai 2011

Les opinions exprimées dans ce document représentent les points de vue des auteurs et ne reflètent pas nécessairement ceux de la Commission de l'Union Européenne ou des autorités du Gouvernement Tunisien.

ANNEXES

ANNEXE 1: TERMES DE REFERENCE	1
ANNEXE 2: LISTE BIBLIOGRAPHIQUE.....	2
ANNEXE 3: LISTE DES PERSONNES RENCONTREES.....	13
ANNEXE 4: CONTEXTE NATIONAL.....	22
ANNEXE 5: APERÇU DE LA COOPERATION UE-TUNISIE ENTRE 1995 ET 2008	29
ANNEXE 6: METHODOLOGIE DE L'ÉVALUATION.....	43
ANNEXE 7: METHODOLOGIE UTILISEE POUR L'INVENTAIRE DES AUTRES BAILLEURS DE FONDS	52
ANNEXE 8: LOGIQUE D'INTERVENTION	59
ANNEXE 9: ANALYSE DES RAPPORTS DE MONITORING (ROM ANALYSIS)	63
ANNEXE 10: MATRICE D'ÉVALUATION (DATA COLLECTION GRID)	71
ANNEXE 11: FICHES DE PROJET	311
ANNEXE 12: VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'APPUI BUDGETAIRE OBJETS DE L'ÉVALUATION AB ET FICHES PROJET & CONDITIONNALITES DES FAS	352
ANNEXE 13: SEMINAIRE DE PRESENTATION DU PROJET DE RAPPORT FINAL	422

Annexe 1: Termes de référence



COMMISSION EUROPÉENNE

**Evaluation de la coopération de la Commission européenne avec la
Tunisie**

Evaluation de niveau national

Termes de référence
(novembre 2008)

Annexe 2: Liste bibliographique

DOCUMENTS DE STRATEGIE CE – TRAITES- ACCORDS AU NIVEAU NATIONAL

- 2010 ■ Economic Dialogue EU-Tunisia, Tunis, 22 March 2010
- 2009 ■ Document de travail des services de la Commission accompagnant la: Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen 'Mise en œuvre de la politique européenne de voisinage en 2008, Rapport de Suivi Tunisie
- 2008 ■ Document de travail des services de la Commission accompagnant la: Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen 'Mise en œuvre de la politique européenne de voisinage en 2007', Rapport de Suivi Tunisie
- Flash report, Economic dialogue with Tunisia – 16 June 2008
- 2007 ■ Document de stratégie 2007-2013 et PIN 2007-2010
- Document de stratégie 2007-2013 et PIN 2007-2010 _Annexes
- 2006 ■ Document de travail des services de la Commission accompagnant la: Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen 'On strengthening the European Neighbourhood Policy', Rapport de Suivi PEV Tunisie {COM(2006) 726 final}
- ENP sector coordination, Mission to Tunisia – 9 and 10 March 2006
- 2005 ■ Programme Indicatif National 2005-2006
- Protocol to the Euro-Mediterranean Agreement establishing an association between the European Communities and their Member States, of the one part, and the Republic of Tunisia, of the other part, to take account of the accession of the Czech Republic, the Republic of Estonia, the Republic of Cyprus, the Republic of Latvia, the Republic of Lithuania, the Republic of Hungary, the Republic of Malta, the Republic of Poland, the Republic of Slovenia, and the Slovak Republic to the European Union, 2005
- Note du Parlement Européen concernant la Tunisie, Février 2005
- 2004 ■ Agreement on scientific and technical cooperation between the European Community and the Tunisian Republic, 2004
- Plan d'Action de la Politique Européenne de Voisinage en Tunisie, 2004
- Politique européenne de voisinage-Rapport sur la Tunisie {COM(2004)373 final}, mai 2004
- 2002 ■ Document de stratégie 2002-2006 et PIN 2002-2004
- 2000 ■ Agreement in the form of an Exchange of Letters between the European Community and the Republic of Tunisia concerning reciprocal liberalisation measures and amendment of the Agricultural Protocols to the EC/Tunisia Association Agreement, 2000
- 1998 ■ Accord Euro-méditerranéen établissant une association entre la Communauté européenne et ses Etats membres, d'une part, et la République tunisienne, d'autre part, FR *Journal officiel des Communautés européennes* L 97/2 30.3.98

DOCUMENTS DE STRATEGIE CE - TRAITES- ACCORDS AU NIVEAU REGIONAL (MEDA, ENPI, EUROMED)

- 2008 ■ Conseil de l'Union Européenne, Déclaration commune du sommet de Paris pour la Méditerranée - Paris, 13 juillet 2008
- Conclusions 7ème conférence ministérielle Euromed du commerce, Marseille, le 2 juillet 2008 et Annexes (Eléments sur processus ; Implication Secteur Privé)
- Communication from the Commission to the European Parliament and the Council. Barcelona Process: Union for the Mediterranean COM(2008) 319 (Final), May 2008

- 2007 ■ Instrument Européen de Voisinage et de Partenariat (IEVP). Document de stratégie régionale (2007-2013) et Programme Indicatif Régional (2007-2013) pour le partenariat Euro-méditerranéen.
- 2006 ■ Règlement (CE) No 1638/2006 du Parlement Européen et du Conseil du 24 octobre 2006, arrêtant des dispositions générales instituant un instrument européen de voisinage et de partenariat
 - Conclusions de la sixième conférence euro-méditerranéenne des ministres de l'industrie, (Rhodes, 21 et 22 septembre 2006)
 - Conclusions 8ème Conférence euro-méditerranéenne des ministres des affaires étrangères (Tampere, les 27 et 28 novembre 2006) "Conclusions de Tampere"
- 2005 ■ Conclusions du sommet de Barcelone 10ème anniversaire du partenariat euro méditerranéen 27 et 28 novembre 2005
- 2004 ■ Communication from the Commission to the Council on the Commission proposals for Action Plans under the European Neighborhood Policy (ENP) for Israel, Jordan, Moldova, Morocco, the Palestinian Authority, Tunisia and Ukraine, 9 December 2004
 - Conclusions de la Présidence sur la conférence Euro-Méditerranéenne des Ministres des affaires étrangères (La Haye, 29-30 Novembre 2004)
- 2003 ■ Conclusions de la Présidence sur la conférence euro-méditerranéenne des ministres des affaires étrangères (Naples, 2-3 décembre 2003)
- 2001 ■ Bon de Commande Maghreb 2001. Ce document intègre la stratégie CE pour les trois pays du Maghreb pour la période 2000-2002
- 2000 ■ Common Strategy of the European Council of 19 June 2000 on the Mediterranean region (2000/458/CFSP), 2000
 - Règlement (CE) n° 2698/2000 du Conseil du 27 novembre 2000 modifiant le règlement (CE) n° 1488/96 relatif à des mesures d'accompagnement financières et techniques à la réforme des structures économiques et sociales dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen (MEDA II)
- 1996 ■ Règlement (CE) n° 1488/96 du Conseil du 23 juillet 1996 relatif à des mesures d'accompagnement financières et techniques (Meda I) à la réforme des structures économiques et sociales dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen
- 1995 ■ The Barcelona Declaration, 1995
- 1994 ■ Déclaration de Marrakech , 1994
 - MEDA Regional Cooperation - Overview of Programmes and projects (EC Publication)

DOCUMENTS GENERAUX SUR LA POLITIQUE DE COOPERATION ET DE DÉVELOPPEMENT

- 2005 ■ Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement
- 1997 ■ Traité instituant la Communauté européenne, *Official Journal C 340 of 10 November 1997*

DOCUMENTS PAR SECTEUR D'INTERVENTION :

Gestion macroéconomique et réformes économiques

Programmes/ Projets CE :

- 2010 ■ Programme d'Appui à la Gestion Budgétaire par Objectifs, Disposition techniques et administratives (Annexe II a la CF)
- 2007 ■ Convention de financement du Programme d'Appui à la Gestion Budgétaire par Objectifs (PAGBO) (ENPI/2007/19508)

- 2005 ▪ Convention de financement de la Facilité d'Ajustement Structurel IV en Tunisie (MED/2005/17322), Fiche de projet ; Dossiers de décaissement 1^{ère} et 2^{ème} tranche, FAS IV, Délégation de la CE à Tunis, Novembre 2005 & Juillet 2007 ; Rapports des missions de suivi (mai 2006, déc. 2006, mai 2007)
- 2002 ▪ Convention de financement de la Facilité d'Ajustement Structurel III en Tunisie, (TUN/AIDCO/B7-410/2002/0005) ; Rapport de monitoring 2004, Synopsis du Projet ; Rapports des missions de suivi (oct. 2002, déc. 2002, mai 2003)
- 1999 ▪ Convention de financement de la Facilité d'Ajustement Structurel II (TUN/B7-4100/IB/2113/98)
- 1996 ▪ Convention de financement de la Facilité d'Ajustement Structurel I (TUN/B7-4100/1B/MED/96/108) et Clauses Générales, Matrice Consolidée, Conditionnalité EU, Lettre sur le développement, Dispositions Techniques et Administratives d'exécution, Page de garde

Evaluations/Etudes CE/UE:

- 2008 ▪ Délégation de la Commission européenne à Tunis, Du processus de Barcelone à l'Union pour la Méditerranée: cadre institutionnel et acquis en matière économique, 2008
 - Note sur La libéralisation des échanges EuroMed et la transition fiscale, expérience et enseignements, M. Seiderer (Expert macro-économiste - Délégation de la Commission Européenne en Tunisie),
- 2005 ▪ Evaluation Finale de la Facilité d'Ajustement Structurel III, 2005
- 1999 ▪ Independent appraisal of the EC Investment Partners (ECIP) Financial Instruments, 1999
- 1997 ▪ Evaluation des programmes de coopération décentralisée, 1997

Programmes/Evaluations/Etudes Autres Bailleurs :

- 2009 ▪ BAD, Tunisie : Programmes d'Appui à la Compétitivité III (PAC III), Rapport d'achèvement
 - FMI, Country Reports; Consultations Art. IV (diverses livraisons) ;
 - Banque Mondiale, Intégration mondiale de la Tunisie
- 2007 ▪ FMI, Programme d'évaluation du secteur financier. Tunisie : Evaluation détaillée de la conformité aux principes fondamentaux de base pour un contrôle bancaire efficace, 2007
 - BAD, Economic and Sectoral Study- Impact of lines of credit to Tunisian Financial Institutions, 2007
 - W. Ajili : « Gestion de la dette publique : Application à une petite économie en développement, la Tunisie », thèse Paris IX Dauphine, Sept. 2007 (<http://tel.archives-ouvertes.fr/docs/00/19/49/98/PDF/These-Ajili.pdf>).
- 2006 ▪ BAD, Tunisie : Programmes d'Appui à la Compétitivité I et II, Rapport d'évaluation de performance de programmes,
 - FMI, Tunisie- Mise à jour de l'évaluation de la stabilité du système financier, 2006
- 2005 ▪ Banque Internationale pour la Reconstruction et le développement, Appui Analytique au développement des Budgets par objectifs, 2005
- 2004 ▪ Banque Mondiale, Tunisia: Economic Competitiveness Adjustment Loan, Second Economic Competitiveness Adjustment Loan and Third Economic Competitiveness Adjustment Loan Projects, 2004
- 2002 ▪ BAD, Quatrième ligne de crédit à la Banque de Tunisie et des Emirats d'Investissement (BTEI)- Rapport d'Evaluation, 2002
 - FMI, Financial System Stability Assessment, 2002

Environnement des affaires et développement du secteur privé***Programmes/ Projets CE :***

- 2009
 - Convention de financement du Programme d'Appui à l'Accord d'Association et au Plan d'Action (P3A2)
 - Stratégie d'intervention du P3A –II 2009-2012
 - Projet du Plan Opérationnel Annuel 2009 – 2010, Programme d'Appui à l'Accord d'Association
- 2007
 - Convention de financement du programme d'appui à la compétitivité, (MED/2006/18438)
- 2004
 - Document d'orientation, Programme d'appui à l'accord d'association
- 2003
 - Convention de financement du programme d'appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association (P3A), (MED/2002/5050) (et Rapport de monitoring 2004, 2005, 2006, 2007, Synopsis du Projet, Response sheet) et Etat de Projets de Jumelage
 - Convention de financement du programme de modernisation industrielle, (MED/2002/4726) (et Avenant 1, Avenant 2, Rapport de monitoring 2004, 2005, 2006,2007, Synopsis du Projet, Response sheet, BSC)
- 2002
 - Convention de financement du projet d'appui à la modernisation du secteur portuaire, (MED/2002/3353) (et Avenant 1, Rapport de monitoring 2004, 2007, Synopsis du Projet, Response sheet)
- 2000
 - Convention de Financement du programme de développement du secteur privé - EURO-TUNISIE ENTREPRISE (et Avenant 1, Rapport de monitoring 2000, Synopsis du Projet, Cadre Logique, IS)
- 1998
 - Convention de Financement Appui promotion investissements extérieurs (TUN/B7/4100/IB/97/0006) (Rapport de monitoring 2006, Note de monitoring, Synopsis du Projet, Response Sheet, Cadre Logique)
 - Amélioration de la Compétitivité (TUN/B7-4100/IB/97/0097) (Rapport de monitoring 2004, 2007, Synopsis du Projet, Response Sheet)
 - Convention de Financement Assistance technique pour la privatisation, Avenant 1, Avenant 2, Avenant 3, Dispositions des DTA à un Avenant N° 2 à la Convention de Financement

Evaluations/Etudes CE/UE:

- 2008
 - Rapport sur la mise en œuvre de la Charte euro-méditerranéenne pour l'entreprise évaluation 2008 de la politique de l'entreprise et Grille d'appréciation Charte euro-méditerranéenne pour l'entreprise
- 2007
 - Mission d'évaluation à mi- parcours du « programme d'appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association EU – Tunisie (P3A)» et d'identification de la seconde phase (2PA) 2007/134012 – V1
- 2006
 - Evaluation mi-parcours du 'Programme de Modernisation Industrielle' en Tunisie, 2006 et Annexes
 - Evaluation of European Community Support to Private Sector Development in Third Countries, 2005
 - Seconde évaluation à mi-parcours du Programme: Assistance technique à la privatisation (TUN/B7 – 4100/IB/96/0018) et annexes:
 - Termes de référence de l'évaluation à mi-parcours (Seconde évaluation à mi-parcours)
 - Equipe d'évaluation
 - Méthodologie
 - Fiches d'Evaluation par Opération ou Etude
 - Matrice (cadre logique)

- Synthèse du Programme de Privatisations, Restructurations et Concessions de la Tunisie
- Statistiques sur les Opérations de Privatisation et Restructuration
- Dispositions des DTA à un Avenant N° 2 à la Convention de Financement
- Personnes rencontrées au cours de la mission et Documentation consultée

Programmes/Evaluations/Etudes Autres Bailleurs :

- 2009
 - World Economic Forum, Global Competitiveness Report 2009-2010 (et années précédentes) ;
 - World Economic Forum, The Africa Competitiveness Report 2009
- 2008
 - Banque Mondiale, Doing Business (plusieurs années)
 - Rapport mondial 2009-2010 du Forum mondial de Davos sur la compétitivité
 - BAD, Programme d'appui à la compétitivité I (PAC I) Rapport d'achèvement
 - BAD, Programme d'appui à la compétitivité II (PAC II) Rapport d'achèvement
 - BAD, Programme d'appui à la compétitivité III (PAC III) Rapport d'achèvement
- 2006
 - BAD, Etude économique et sectorielle : la compétitivité de l'économie tunisienne et les interventions de la banque, 2006
 - BAD, Programmes d'Appui à la Compétitivité I Et II- Rapport d'évaluation de performance de programmes, 2006
 - Nations Unies, Examen Collégial Volontaire de la Politique de concurrence Tunisie, 2006
- 2005
 - BAD, Rapport d'évaluation du Programme d'Appui à la Compétitivité III, 2005
- 2004
 - Rapport Banque Mondiale sur la compétitivité : The World Bank, Report No. 31017, Project Performance Assessment Report

Programmes/ Réformes/Etudes République Tunisienne :

- 2010
 - Rapport enquête finale 'Programme de Modernisation Industrielle'
- 2008-2009
 - Rapports Annuels de la Banque Centrale de Tunisie
 - Rapports annuels FTUSA
 - FIPA, Rapport sur les IDE en Tunisie, Réalisations 2008
 - Banque des données de l'API, situation au 4 décembre 2008
- 2006
 - UTICA - Union Tunisienne de l'Industrie du Commerce et de l'Artisanat, Rapport intermédiaire de l'étape 1 - Internationalisation des entreprises : Les expériences internationales et la situation de la Tunisie
 - Législation sociale et compétitivité de l'entreprise
 - UGPMI –UTICA, (PMI) L'entreprise et les coûts de transactions
 - République tunisienne- Ministère du développement et de la coopération internationale et Banque mondiale Programme participation privée dans les infrastructures méditerranéennes (PPMI)- étude sur la participation privée dans les infrastructures en Tunisie Volume I

Développement des ressources humaines et protection sociale

Programmes/ Projets CE :

- 2007
 - Convention de Financement du programme d'appui a la formation professionnelle MANFORM II
- 2005
 - Programme d'appui à la réforme de l'Enseignement secondaire en Tunisie (TUN/AIDCO/2005/017-210) (Rapport de monitoring 2008, Synopsis du Projet, BSC, Fiche Projet)
- 2003
 - Convention de Financement du programme de modernisation de l'enseignement supérieur en Tunisie (TUN/AIDCO/2003/005-858) (et Avenant 1, Fiche de projet, Monitoring

- Report 2007, SPSP Synopsis)
- 2000
 - Convention de Financement du Programme d'appui à la réforme de l'éducation de base (et conditionnalité)
 - Convention de Financement du programme d'appui à la réforme du système d'assurance maladie (Avenant 1, 2, 3, Rapport de monitoring 2007, 2006, Synopsis du Projet, Response sheet, BSC)
- 1999
 - Convention de Financement Appui à la création d'emplois (TUN/B7-4100/IB/97/0392) (Rapport de monitoring 2003, 2004, Synopsis du Projet, Response Sheet)
- 1997
 - Convention de Financement Appui au programme de mise à niveau de la formation professionnelle (MANFORM) (TUN/B7-4100/IB/97/0240) (et Avenant 1, Avenant 2, Avenant 3, Rapport de monitoring 2000, 2007, Synopsis du Projet, Response Sheet, Cadre Logique, IS)
 - Fiche Informativ Programme-Délégation

Evaluations/Etudes CE/UE:

- 2008
 - Mise à niveau de la formation professionnelle en Tunisie MANFORM- Evaluation finale
 - Assistance technique pour le suivi du programme d'appui a la mise à niveau de la formation professionnelle (Convention de financement n°TUN/AIDCO/2006/18181) Rapport de suivi n°1
- 2005
 - ETF, Tunisie-Etude Pays 2005
- 2003
 - ETF, Les dispositifs de la formation continue en Tunisie 2003
 - ETF, L'enseignement et la formation professionnels en relation avec le marché du travail en Tunisie, 2003
 - Tempus Tunisia, Summary

Programmes/Evaluations/Etudes Autres Bailleurs :

- 2006
 - Banque Mondiale, Examen du secteur de la santé, 2006
- 2005
 - BAD, Projet d'appui a l'enseignement secondaire, Phase II (PAES II)- Rapport d'évaluation, 2005
 - FMI, *How Does Employment Protection Legislation Affect Unemployment in Tunisia? A Search Equilibrium Approach*, IMF Working Paper, Taline Koranchelian- Domenico Fanizza, 2005
- 2004
 - Rapport du PNUD Tunisie sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement, 2004
- 2001
 - Rapport du PNUD sur le développement humain en Tunisie, 2001
 - Unesco, Evaluation du programme MANFORM en Tunisie, 2001
- 1998
 - BAD, Projet d'appui a l'enseignement secondaire, PAES- Rapport d'évaluation, 1998
- 1997
 - BAD, Projet de Renforcement de l'enseignement scientifique et technique- Rapport d'audit intermédiaire de performance de projet (Pr6tBADN".CSITN/ED1841022), 1997

Programmes/Réformes/Etudes République Tunisienne :

- 2008
 - République Tunisienne - Les indicateurs de l'enseignement supérieur 2008-1987
 - République Tunisienne -Loi n° 2008-10 du 11 février 2008, relative à la formation professionnelle (1)
 - République Tunisienne - Ministère de l'éducation et de la formation, Arrêté du ministre de l'éducation et de la formation du 25 mars 2008, fixant la liste des spécialités prioritaires concernées par la bourse de formation professionnelle dans les établissements placés sous la tutelle du ministère de l'éducation et de la formation.
 - République Tunisienne - Ministère de l'éducation et de la formation, Arrêté du ministre de l'éducation et de la formation et du ministre des finances du 12 mars 2008, fixant le montant mensuel de la bourse de formation professionnelle dans les établissements placés sous la tutelle du ministère de l'éducation et de la formation et les conditions et les modalités de son

- octroi.
- Décret n° 2008-2899 du 25 août 2008, portant création d'unités de gestion par objectifs pour la réalisation du projet de réforme de la gestion du budget de l'Etat et fixant leur organisation et modalités de leur fonctionnement.
 - Loi n° 2008-9 du 11 février 2008, modifiant et complétant la loi d'orientation n°2002-80 du 23 juillet 2002, relative à l'éducation et à l'enseignement scolaire (1)
 - Le secteur de Santé en Tunisie, Audinet Tunisie/CEPEX : 2/2/2007
 - Décret n° 2007-3070 du 27 novembre 2007, fixant le statut particulier du corps de l'inspection pédagogique de la formation professionnelle du ministère de l'éducation et de la formation
 - République Tunisienne – Agence Tunisienne de la Formation Professionnelle, Certificat de conformité NT- ISO 9001
- 2005
- République Tunisienne - Ministère de l'enseignement supérieur, Les indicateurs de l'enseignement supérieur, 2005
- 2002
- République Tunisienne - Ministère de l'éducation et de la formation, la nouvelle réforme du système éducatif tunisien. Programme pour la mise en œuvre du projet " Ecole de demain " (2002 – 2007), 2002
 - République Tunisienne - Ministère de l'éducation et de la formation, Loi d'orientation de l'éducation et de l'enseignement scolaire, Loi N. 2002-80 du 23 Juillet 2002
 - République Tunisienne - Ministère de l'éducation et de la formation, La nouvelle réforme de l'enseignement secondaire (arabe)
 - République Tunisienne- Ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de la technologie, Tempus III (2002-2006)-Projets tunisiens financés par l'Union Européenne
 - République Tunisienne- Ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de la technologie, Tempus IV- Priorités nationales de l'enseignement supérieur tunisien
 - République Tunisienne -Ministère de l'Emploi et de l'Insertion Professionnelle des Jeunes et Banque mondiale, Etude d'évaluation des mécanismes de financement de la micro-entreprise. Volume II : Annexe Technique
- 2000
- République Tunisienne- Ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de la technologie, Textes généraux de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de la Technologie 2000-2004
<http://www.universites.tn/francais/index.htm>
 - République Tunisienne- Ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de la technologie, Priorités de la Tunisie dans le domaine de l'enseignement supérieur 2004-2005
 - République Tunisienne -Ministère de l'Emploi et de l'Insertion Professionnelle des Jeunes et Banque mondiale, Dynamique de l'emploi et adéquation de la formation parmi les diplômés universitaires. Volume I : Rapport sur l'insertion des diplômés de l'année 2004

Gouvernance et société civile

Programmes/ Projets CE :

- 2009
- Evaluation du « programme d'appui aux médias
- 2005
- Convention de financement du projet d'appui à la modernisation du Système Judiciaire, (TNI1004116928) (et Rapport de monitoring 2006, 2007, Synopsis du Projet, Response sheet, BSC)
 - Décision du projet Strengthening the trade Union Mouvement in Tunisia
- 2001
- Convention de Financement du programme d'appui aux médias en Tunisie

(TUN/AIDCO/B7-4100/2001/0357) (et Avenant 1, Avenant 2, Rapport de monitoring 2005, 2006, 2007, Note de monitoring, Synopsis du Projet, Response sheet)

Evaluations/Etudes CE/UE:

- 2002 ▪ Rapport annuel de l'UE sur les droits de l'homme, 2002
1999 ▪ Evaluation of the MEDA democracy programme 1996-1998, 1999

Programmes/Evaluations/Etudes Autres Bailleurs :

- 2007 ▪ Banque Mondiale, Rapport d'Evaluation Mutuelle de La République Tunisienne De La lutte anti-blanchiment de capitaux et contre le financement du terrorisme, 2007

Programmes/Réformes/Etudes République Tunisienne :

- 2004 ▪ Rapport du Gouvernement Tunisien sur la mise en œuvre du programme d'action de Beijing (Femmes et développement- Promotion de la SR/PF)

Ressources naturelles et environnement

Programmes/ Projets CE :

- 2007 ▪ Convention de Financement du Programme Environnement et Energie (PEE)
 ▪ Convention de Financement pour le Bonification d'intérêt sur prêt BEI pour la mise à niveau environnementale du Groupe Chimique Tunisien
2005 ▪ BEI Bonification d'intérêt - ONAS IV - Assainissement liquide : Décision de la Commission et Fiche Projet
2000 ▪ BEI – Contrat de Financement du Projet Gestion des déchets solides: Bonification d'intérêts (Rapport de Monitoring 2007, Synopsis du Projet, Response Sheet)
1999 ▪ Programme de mise en valeur en petite hydraulique autour des barrages collinaires (Rapport de monitoring 2003, Synopsis du Projet)
1999 ▪ BEI - Contrat de Financement du Groupe Chimique Dépollution du Golfe de Gabès: Bonification d'intérêts
1998 ▪ BEI – Contrat de Financement du Projet ONAS III: Assainissement de Petites et Moyennes Villes
 ▪ Convention de financement du programme de développement rural dans la région de Sfax (Avenant 1, Rapport de monitoring 2007, 2003, 2002, Synopsis du Projet, Response Sheet, Cadre Logique, IS)
 ▪ Convention de Financement Conservation des Eaux et des Sols (CES II) (SEM/04/212/19A) (et Rapport de monitoring 2002, Synopsis du Projet, Response Sheet)
 ▪ Convention de Financement du programme de Développement Rural Intégré et de Gestion des Ressources Naturelles (et Rapport de monitoring 2003, 2002, Synopsis du Projet, Response Sheet, Cadre Logique)

Evaluations/Etudes CE/UE :

- 2009 ▪ Evaluation du « Programme de développement rural intégré et de gestion des ressources naturelles (DRI/GRN)
2008 ▪ Rapport Finale- Mission de Formulation du Programme environnement énergie en Tunisie 2008 - 2011
2007 ▪ Rapport provisoire d'identification- Mission de Formulation du Programme environnement énergie en Tunisie 2008 - 2011

Programmes/Evaluations/Etudes Autres Bailleurs :

- 2008 ▪ BAD, Document -Cadre Pour la Mise En Œuvre des Mesures de Protection Environnementale et Sociale (DCPES) Pour le Deuxième Projet d'Investissement dans le Secteur De L'Eau PISEAU II, 2008
2006 ▪ Banque Mondiale, Revue de la politique agricole, 2006

- 2003
 - BAD, Projet de Développement Rural Intégré phase II (PDRI II)- Rapport d'évaluation, 2003
 - Banque Mondiale, Agricultural Research and Extension Project (Loan), Agricultural Research and Sector Investment Project (Loan), Northwest Mountainous Areas Development Project (Loan), and National Rural Finance Project (Loan), 2003
- 2002
 - BAD, Agricultural Sector Adjustment Programme- Project Performance Evaluation Report 2002 (ADB Loan N° TN/PASA/91/45)
- 1998
 - Banque Mondiale, Réduction des risques d'inondation et des embouteillages, 1998

Programmes/ Réformes /Etudes République Tunisienne :

- 2006
 - Rapport National sur l'état de l'environnement
- 2004
 - Agence Nationale de Protection de l'Environnement (ANPE), Les indicateurs du Développement Durable en Tunisie 2003

COOPERATION AU NIVEAU PAYS/REGIONALE : RAPPORTS D'EVALUATION – ETUDES- RAPPORTS D'ACTIVITES

CE/ UE

- 2009
 - Conclusions de la 4eme session du sous comite industrie, commerce et services
- 2008
 - Evaluation of the Council Regulation N° 2698/2000 (MEDA II) and its implementation- Tunisia Country Note, 2008 (Draft xxx Report)
- 2005
 - Document de Coopération (DCP) avec la Tunisie 2006-2010, France
 - Evaluation à mi-parcours du programme MEDA II- Rapport final
- 2004
 - Thematic Evaluation of Population and Development oriented Programmes in EC External Co-operation, 2004 et Annexes
- 2003
 - Evaluation of Economic Co-operation between the European Commission and Mediterranean countries, 2003 et Annexes
- 2001
 - EUROMED special feature, From 'MEDA I' to 'MEDA II': what's new?
- 1999
 - Evaluation du Règlement MEDA, 1999
- 1998
 - Evaluation of the EU development aid to the MED region, 1998

Autres Bailleurs :

- 2010
 - Fiche du « Programme pour la protection de l'environnement 2003-2012», MEDD financé par BMZ (Allemagne)
 - Un partenariat franco-tunisien pour renforcer l'ancrage euro méditerranéen et atténuer les vulnérabilités environnementales ». Agence Française de Développement (AFD)
 - Ligne de crédit environnement, AFD Tunis
- 2009
 - Rapport d'évaluation du « deuxième projet d'investissement dans le secteur de l'eau (PISEAU-II) », Banque Mondiale
- 2008
 - Banque Mondiale, Intégration Mondiale de la Tunisie, 2008
 - AFD, Activités du Groupe Agence Française de Développement en Tunisie, 2008
 - BAD, Résumé Trimestriel des Opérations, juin 2008
 - Evaluation de l'aide du Japon à la Tunisie, 2008
- 2007
 - Banque Mondiale, Rapport sur l'état d'avancement de la stratégie de coopération (cas - exercices budgétaires 2005-2008) pour la République Tunisienne, 2007
 - Banque Mondiale, Rapport de la Banque Mondiale sur la coopération avec la Tunisie, 2007
 - BAD, Document de Stratégie Pays 2007-2011
- 2006
 - BAD, Résumé Trimestriel des Opérations, septembre 2006
- 2005
 - Banque Mondiale - Banque islamique de développement, République de Tunisie : Évaluation de l'aide au pays, Tunisie : Comprendre les raisons d'un développement

- socioéconomique réussi, 2005
- 2004 ■ Banque Mondiale Country Assistance Evaluation 2004
- Banque Mondiale, Évaluation de la responsabilité financière dans les pays, 2004
- 2001 ■ BAD, Document de Stratégie Pays 2002-2004
- 2000 ■ BAD, Document de Stratégie Pays 2000-2001

AUTRES DOCUMENTS CONTEXTE NATIONAL

CE/ UE

- 2008 ■ EC-MED10 Trade Statistics 2008
- EC-Tunisia Trade Statistics 2008
- 2007 ■ The European Neighbourhood Policy - Key indicators, Eurostat, February 2007
- 2006 ■ Tunisia's response to the Questionnaire relating to Regulation (EC) No. 1013/2006 of the European Parliament and of the Council, 2006
- 2004 ■ EC-Tunisia Trade Statistics 2004

Gouvernement National/Autres Bailleurs/ Organisations Internationales/ etc..

- 2008 ■ Rapport annuel de la Banque Centrale de Tunisie, 2008 (plusieurs années)
- Rapports sur l'état de l'environnement en Tunisie, 2006 et 2008 élaborés par l'Agence Nationale pour la Protection de l'Environnement (ANPE)
- Gestion durable des ressources en eau », MEDD/ANPE/OTEDD et GTZ, 2008
- 2007 ■ OCDE-BAD, Rapport sur les perspectives économiques en Tunisie, 2007
- BAD Indicateurs par Pays 2007
- République Tunisienne, Note d'orientation du XIème Plan de Développement et de la décennie 2007-2016. Le chapitre I est un bilan des réalisations de la décennie 1997-2006
- République Tunisienne, XIème Plan de Développement Economique et Social de la Tunisie 2007-2011
- 2004 ■ FMI, Rapport du FMI No. 06/208 -Tunisie : Notes Technique, 2004
- 2002 ■ République Tunisienne, Dixième Plan de Développement 2002-2006
- 2000 ■ FMI, Tunisia: Recent Economic Developments, 2000

SITES WEB

ADB- Banque Africaine de Développement	www.afdb.org/
Agence de Promotion Industrielle, Tunisie, Ministère de l'Industrie et de la Technologie	http://www.tunisieindustrie.nat.tn
Banque Centrale Tunisie	http://www.bct.gov.tn/bct/siteprod/francais/index1.jsp
Conseil de l'Union européenne	www.consilium.europa.eu/
Conseil du Marché Financier	www.cmf.org.tn
Délégation CE Tunis	http://www.deltun.ec.europa.eu/fr/default.asp
ENP (EC)	http://ec.europa.eu/world/enp/documents_en.htm
External Relations-Tunisia (EC)	http://ec.europa.eu/external_relations/tunisia/docs/index_en.htm
EUROMED	http://www.euromedinfo.eu/site.123.content.fr.html

Gouvernement Tunisien	http://www.ministeres.tn/html/indexgouv.html
Institut National de la Statistique (INS) – Tunisie	http://www.ins.nat.tn/indexfr.php
EuropeAid, Joint Evaluation Unit, Méthodologie d'évaluation	http://ec.europa.eu/europeaid/evaluation/methodology/index_fr.htm
FIPA – The Foreign Investment Promotion Agency	http://www.investintunisia.tn
Ministère des Technologies de la Communication	http://www.infocom.tn
Ministère de l'éducation et de la formation	http://www.edunet.tn/
Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de la technologie	http://www.universites.tn/francais/index.htm
Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de la technologie	http://www.mes.tn/tempus/index.htm
Ministère du Commerce et de l'Artisanat	http://www.cepex.nat.tn
Ministère du Transport, Office de la Marine Marchand et des Ports	http://www.ommp.nat.tn
PNUD en Tunisie	www.tn.undp.org/PnudTN.html
Programme de Modernisation Industrielle	http://www.pmi.tn
SOTUGAR	http://www.sotugar.com.tn
World Bank Tunisie	http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/ACCUEILEXTN/PAYSEXTN/MENAINFRENCHEXT/TUNISIAINFRENCHEXTN/0,,menuPK:470273~pagePK:141159~piPK:55000052~theSitePK:468201,00.html

Annexe 3: Liste des personnes rencontrées

Evaluation de la coopération de la Commission européenne avec la Tunisie							
Entretiens Bruxelles							
N°	DGs & Délégations	Nom	Prénom	Position	Unité - Thème	Email	Experts
1	EuropeAid	LIBERATI	Monica	International Aid / Cooperation Officer	Geographical coordination and supervision for the Mediterranean and Middle-East	Monica.liberati@ec.europa.eu	PG, DDV
2	DG RELEX	FANTI	Manfredo	Head of Unit	Maghreb	Manfredo.fanti@ec.europa.eu	PG
3	DG Relex	CALDARONE	Maurizio	Desk Tunisia	Maghreb	maurizio.caldarone@ec.europa.eu	EC
4	DG Commerce	SAUTIERE	Olivier		Relations commerciales avec Euromed et le Moyen Orient	olivier.sautiere@ec.europa.eu	EC
Entretiens Tunis							
5	Délégation CE	VILLA	Gianandrea	Project Manager - Expert,	Section Opérations 2, Société Civile / ONG / Droits de l'Homme	Gianandrea.villa@ec.europa.eu	PG
6	Délégation CE	MILLECAM	Françoise	Chef des Operations	Coopération	Francoise.Millecam@ec.europa.eu	PG, EC, TBS, BA, SB, CV
7	Délégation CE	COMO	Odoardo	Chef de Section (jusqu'à juillet 2009)	Section : Réformes Macro-économiques, Secteur Privé, Appui Institutionnel	Odoardo.Como@ec.europa.eu	EC, CV
8	Délégation CE	MERITAN	Régis	Chef de Section	Section : Réformes Macro-économiques, Secteur Privé, Appui	Regis.MERITAN@ec.europa.eu	EC, CV

					Institutionnel		
9	Délégation CE	SEIDERER	Fabien	Expert macro-économiste	Section 1: Réformes Macro-économiques, Secteur Privé, Appui Institutionnel	Fabian.SEIDERER@ec.europa.eu	EC, CV
10	Délégation CE	NICOLAS ADAN	Juan Enrique	Chargé du projet Justice et P3A	Section 1: Réformes Macro-économiques, Secteur Privé, Appui Institutionnel	Juan-Enrique.Nicolas-Aduan@ec.europa.eu	PG
11	Délégation CE	MINA	Massimo	Chef de section	Section 2 : Société civile, Emploi, Formation Professionnelle, Changement du climat et environnement, énergie	Massimo.mina@ec.europa.eu	EC, CV
12	Délégation CE	PEIRO VALLEJO	Monica	Chargé du projet PAC I	Section 1: Réformes Macro-économiques, Secteur Privé, Appui Institutionnel	monica.peiro-vallejo@ec.europa.eu	CV
13	Délégation CE	BLANCO RODRIGUEZ	Pilar	Chargé du projet PMI	Section 1: Réformes Macro-économiques, Secteur Privé, Appui Institutionnel	pilar.blanco-rodriguez@ec.europa.eu	CV
14	Délégation CE	LYAMOURI	Abdelaziz	Expert education	Section 2: Société civile, Emploi, Formation Professionnelle, Changement du climat et environnement, énergie	abdelaziz.lyamouri@ec.europa.eu	DDV, KK
15	Délégation CE	BEN NACEF	Nabil	Expert Formation Professionnelle	Section 2: Société civile, Emploi, Formation Professionnelle, Changement du climat et environnement, énergie	nabil.ben-nacef@ec.europa.eu	DDV, KK
16	Délégation CE	CARETTE	Stéphanie	Appui aux médias en Tunisie	Section 2: Société civile, Emploi, Formation Professionnelle, Changement du climat et environnement, énergie	stephanie.carette@ec.europa.eu	IM

17	Délégation CE	POMMIER	Denis	Programme de Développement Rural Intégré et de Gestion des Ressources Naturelles (DRI/GRN)	Section 2: Société civile, Emploi, Formation Professionnelle, Changement du climat et environnement, énergie	denis.pommier@ec.europa.eu	IM
18	Délégation CE	BUSCOSI	Giulia	Programme Environnement et Energie (PEE)	Section 2: Société civile, Emploi, Formation Professionnelle, Changement du climat et environnement, énergie	giulia.buscosi@ec.europa.eu	IM
19	Ministère du développement et de la coopération internationale	ROMDHANE	Ben	Chef de section	Coopération EuroMed	N.Benromdhane@mdci.gov.tn	EC, CV
20	Ministère du développement et de la coopération internationale	MOKHTAR	Seghir	Directeur	Coopération EuroMed	s.mokhtar@mdci.gov.tn	EC, CV, DDV, IM
21	Ministère du développement et de la coopération internationale	GHRIBI	Kérïma	Chargée du programme transfrontalier	Coopération EuroMed	(contacté par M. Seghir Mokhtar, MDCI)	IM
22	Ministère du développement et de la coopération internationale	TRIKI	Abdelhamid	Secrétaire d'Etat à la coopération	Responsable des FAS	(contacté par M. Seghir Mokhtar, MDCI)	EC, CV, IM
23	Ministère du développement et de la coopération internationale	YOUZBACHI	Moncef		Coopération euro-méditerranéenne	(contacté par M. Seghir Mokhtar, MDCI)	EC, CV, IM

24	Ministère des Affaires Etrangères			Directeur General de l'Europe	Coopération, gouvernance	(contacté par M. Seghir Mokhtar, MDCl)	EC, CV
25	Ministère de l'Industrie, de l'Energie et des PME	BEN SOUF BEN AMARA	Samira	Directrice Générale	Stratégies industrielles	Samira.benamara@industrie.gov.tn	PG, SEB
26	Ministère de l'Industrie, de l'Energie et des PME	DALLAGI	Magtouf	Responsable national	Programme de Modernisation de l'Industrie	Magtouf.dallagi@pmi.intl.tn	PG, SEB
27	Ministère de l'Industrie, de l'Energie et des PME	AKROUT	Salem		P3A	directeur@ugp3a.gov.tn	IM
28	Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche	AYDI	Ali	Directeur DGFIOP	Ressources naturelles et environnement	(contacté par M. Seghir Mokhtar, MDCl)	IM
29	Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche	MASMOUDI	Ridha	Responsable coopération UE-Tunisie	Ressources naturelles et environnement	(contacté par M. Seghir Mokhtar, MDCl)	IM
30	Ministère de justice	BOURAOU	Abdelhafidh		Gouvernance et société civile; Médias et société civile	(contacté par M. Seghir Mokhtar, MDCl)	IM
31	Ministère de justice	CHELBI	Med		Gouvernance et société civile; Médias et société civile	(contacté par M. Seghir Mokhtar, MDCl)	IM

32	Ministère de la Formation Professionnelle	BELHAJ	Nawele		Programmation et gestion des projets CE	(contacté par M. Seghir Mokhtar, MDCl)	KK
33	Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique	Ezzine,	Jalel		Secteurs sociaux	(contacté par M. Seghir Mokhtar, MDCl)	KK
34	Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique	Bouzaiane			Secteurs sociaux	(contacté par M. Seghir Mokhtar, MDCl)	KK
35	Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique	Bousemma	Rached		Secteurs sociaux	(contacté par M. Seghir Mokhtar, MDCl)	KK
36	Ministère de l'éducation	THAMEUR	Belhassen	Directeur de la Coopération	Manform	(contacté par M. Seghir Mokhtar, MDCl)	KK
37	Ministère de l'éducation	SAÏDI	Hédi	Directeur BEPP	Secteurs sociaux	(contacté par M. Seghir Mokhtar, MDCl)	KK
38	Ministère de l'éducation	Chraïti	Naceur	Directeur de la planification et des projets	Secteurs sociaux	(contacté par M. Seghir Mokhtar, MDCl)	KK
39	Ministère des Finances	SAÏED	Faouzia	Directrice du Budget et le Directeur de la Prévision	Finance publiques-Gestion budgétaire	(contacté par M. Seghir Mokhtar, MDCl)	GC
40	Banque centrale de	Ben Achour	Ridha	Directeur des relations	Finance publiques-Gestion budgétaire	(contacté par M. Seghir Mokhtar, MDCl)	GC

	Tunisie			internationales			
41	Banque centrale de Tunisie	Dalloumi	Moufida	S/D des ROFI	Finance publiques-Gestion budgétaire	(contacté par M. Seghir Mokhtar	GC
42	Banque centrale de Tunisie	Koisi	Ryan	S/D de l'analyse des prévisions de liquidités	Finance publiques-Gestion budgétaire	(contacté par M. Seghir Mokhtar, MDCl)	GC
43	Banque centrale de Tunisie	Darghout	Raja	Direction Supervision des banques	Finance publiques	(contacté par M. Seghir Mokhtar, MDCl)	GC
44	Banque centrale de Tunisie	Chenini	Nizar	Direction Supervision des banques	Finance publiques	(contacté par M. Seghir Mokhtar, MDCl)	GC
45	Banque centrale de Tunisie	Laraoui	Mohames	Direction de la balance des paiements	Finance publiques	(contacté par M. Seghir Mokhtar, MDCl)	GC
46	Banque centrale de Tunisie	Abdennader	Nauf	Chef de service des études budgétaires et fiscales	Finance publiques	(contacté par M. Seghir Mokhtar, MDCl)	GC
47	Banque centrale de Tunisie	Saïed	Samia	Adj. Du sous-directeur des paiements extérieurs	Finance publiques	(contacté par M. Seghir Mokhtar, MDCl)	GC
48	Banque centrale de Tunisie	Chérif	Imad	Sous-directeur du financement extérieur	Finance publiques	(contacté par M. Seghir Mokhtar, MDCl)	GC

49	Chambre des députés	President et membres de la Commission de finances				(contacté par M. Seghir Mokhtar, MDCl)	GC, DDV
50	Chambre Tuniso-Allemande de l'Industrie et du Commerce (CTAIC)	EL AYARI	Samira	Assistante de Direction	Secteur Privé	s.elayari@ahktunis.org	CV, DDV
51	Chambre Tuniso-Allemande de l'Industrie et du Commerce (CTAIC)	AJRA	Ilef	Assistante	Secteur Privé	i.ajra@ahktunis.org	CV, DDV
52	Chambre Tuniso-Française de Commerce et d'Industrie (CTFCI)	GAIDA	Habib	Directeur	Secteur Privé	ctfci@planet.tn	CV, DDV
53	CAPJC	Gontara	Mohamed		Gouvernance et société civile; Médias et société civile	(contacté par M. Seghir Mokhtar, MDCl)	IM
54	Agence Nationale de Protection de l'Environnement	MEDDEB	Samir	Membre de l'équipe de formulation du PEE et de l'équipe d'identification du Programme eau	PEE, Eau	(contacté par M. Seghir Mokhtar, MDCl)	IM
55	CITET	Belkahia	Slim	Représentant National PEE	PEE	slim.belkahia@mdci.gov.tn	EC, CV
56	DG de l'Agence National de la	Laaroussi	Noura		PEE	(contacté par M. Seghir Mokhtar,	IM

	Maîtrise de l'Energie					MDCI)	
57	Secrétaire Général du Gouvernement			Conseiller Juridique du Gouvernement	Coopération	(contacté par M. Seghir Mokhtar, MDCI)	EC
58	Ligue Tunisienne des Droits de l'Homme	Trifi	Mokhtar	président	Société civile		IM
59	Université de Tunis	BEN FATMA	Mohamed	Expert International senior en évaluation des systèmes éducatifs	Education	mohamed_benfatma@yahoo.fr	KK
60	Union Tunisienne de l'Industrie du Commerce et de l'Artisanat (UTICA)	FEKIH SASSI JEGHAM	Maher Leila	Directeurs Centraux	Affaires économiques Relations internationales	Magtouf.dallagi@pmi.intl.tn	PG, SEB
61	Société civile	SALLAH	Ben	Avocat			EC
62	Banque Mondiale	DIOP	Ndiamé	Resident Representative	Senior economist	ndiop@worldbank.org	EC, CV
63	AFD	BELLIER	Cyrille	Directeur	formation professionnelle enseignement supérieur développement solidaire	bellierc@afd.fr	DDV, KK
64	AFD	BEN NACEUR	Wided		non-souverain énergie	Bennaceurw@afd.fr	IM
65	AFD	HAYE	Emmanuel		PROPARCO FISEM - ARIZ - secteur privé non-souverain microfinance	hayee@afd.fr	IM

66	AFD	GOUDIARD	Roger	Chef de section	Division des politiques d'intervention et des produits	goudiardr@afd.fr	EC, CV
67	GTZ	SCHENKE	Sandra	Directrice	Coopération		EC, CV
68	GTZ	MORBACK	Wolfgang	Chef de programme	programme Tuniso-allemand pour l'environnement	wolfgang.morbach@gtz	IM
69	BAD	KOUASSI	A.H.	Economiste	Coopération	a.h.kouassi@afdb.org	EC, CV
70	BAD	RAZAFINDRAMANANA	Herimandimby	Economiste	Section Evaluation	h.razafindramanana@afdb.org	EC, CV
71	Coopération Italienne	SEMERARO	Giovanni	Chargé du Secteur Privé	Secteur Privé	giovanni.semeraro@esteri.it	IM

Annexe 4: Contexte National

4.1 Cadre politique et gouvernance

La Tunisie, indépendante depuis 1956, est une république présidentielle. Sa constitution date de 1959 et a été amendée à plusieurs reprises, dont la dernière en 2002. Le pouvoir exécutif était exercé jusqu'en janvier 2011 par le Président M. Zine El Abidine BEN ALI au pouvoir depuis 1987 et réélu cinq fois (1989, 1994, 1999, 2004 et 2009). Le pouvoir législatif est exercé par le Parlement fortement dominé (87,7% en 2004) par le parti du Président, le Rassemblement Constitutionnel et Démocratique (RCD). Suite à la dernière réforme constitutionnelle de 2002 et aux élections de 2004, la Chambre des Conseillers a été créée et est composée de représentants des gouvernorats, des catégories professionnelles et de membres désignés par le Président.

Le processus de décentralisation administrative a été lancé en 1989 et s'oriente vers le renforcement de l'autonomie administrative et financière des conseils régionaux et locaux par l'institution d'une fiscalité régionale. Généralement jugée comme qualifiée et efficace, l'administration publique reste toutefois centralisée et coûteuse (12% du PIB destiné aux salaires de la fonction publique). L'*indice de perception de la corruption*¹ (IPC) 2008 plaçait la Tunisie au 62^{ème} rang mondial.

La constitution et la loi consacrent le principe de l'indépendance du pouvoir judiciaire et le double degré de juridiction et garantissent les libertés d'expression, d'association, de pratique religieuse ainsi que l'égalité entre hommes et femmes et le respect des minorités. Malgré la primauté constitutionnelle de la religion musulmane (art. 1), l'action de l'Etat s'inspire de pratiques laïques. Le système judiciaire, fortement ancré sur le système français, a subi un processus constant de modernisation depuis l'indépendance, avançant vers une décentralisation du système et une meilleure efficacité de l'administration judiciaire reconnue par de nombreux observateurs dont l'UE.

La situation politique interne a été stable² jusqu'à la fin 2010. Le gouvernement accordait une attention particulière à la sécurité régionale, notamment par rapport au voisinage avec l'Algérie et aux risques liés à l'émergence de mouvements fondamentalistes. C'est ainsi qu'il justifiait certaines restrictions sur les libertés fondamentales, notamment celles d'association et d'expression, qui ont été soulignées et critiquées par plusieurs observateurs externes³, faisant émerger une vision nuancée entre le gouvernement et ses partenaires internationaux, y compris l'UE.

Le nombre « officiel » d'organisations de la société civile (ONG) a énormément augmenté dans les 15 dernières années, passant de 5.100 en 1994 à plus de 8.000 à l'heure actuelle⁴ présentant un panorama assez diversifié en termes de statut, capacités et intérêts thématiques. Toutefois, les différentes sources font émerger un processus complexe pour la reconnaissance légale des ONG de la part des autorités, une dépendance des ONG nationales du financement de l'Etat et un contrôle serré des ONG internationales de la part du gouvernement, limitant de fait l'indépendance et le domaine d'action de ces organisations.

Les médias revêtaient une attention particulière pour le gouvernement qui souhaitait officiellement améliorer l'accès et la diffusion de l'information dans un cadre compétitif ouvert au secteur privé à travers une information de qualité et la modernisation des technologies de l'information. Une diversification des sources d'information est notée par la parution de 266 journaux et revues de différentes natures, de 3 chaînes privées (télé et radio) et de 1.063 journalistes accrédités. Toutefois, selon *Amnesty International*, la censure a été appliquée systématiquement sur certains sites Internet, des

¹ Transparency International (www.transparency.org)

² Ce rapport porte sur la période 1995-2008 et a été rédigé avant les événements de janvier 2011 qui ont mené à la chute du Président Ben Ali.

³ Sources : Évaluation du programme MEDA Démocratie, 1999 - Rapport de l'UE sur la Tunisie 2004 pour la PEV – Note du Parlement Européen sur la Tunisie, 2005.

⁴ Source : IFEDA – Centre d'Information, de formation, d'études et de documentation sur les associations (www.ifeda.org.tn).

poursuites légales ont été enregistrées à l'égard de journalistes critiques envers le gouvernement et certains journaux étaient interdits, ce qui limitait considérablement la liberté d'information.

4.2 Cadre économique

• *Évolution économique récente et perspectives*

Depuis 1986, la Tunisie s'est engagée dans un vaste programme d'ajustement structurel visant la mise en œuvre des mécanismes de marché et la création d'un environnement favorable pour le secteur privé. Les réformes engagées dans ce cadre se sont traduites par un rétablissement des équilibres macroéconomiques et ont permis de surmonter les difficultés conjoncturelles tant internes qu'externes qui avaient entravé le développement de l'économie tunisienne.

La période 1997-2006 s'est caractérisée par la continuation d'une politique macroéconomique prudente, portant l'accent sur les ajustements structurels et mettant en relation la politique sociale avec la politique économique de façon à mieux lutter contre la pauvreté et à élargir la classe moyenne. Durant cette période, la Tunisie a démontré une bonne maîtrise de la gestion macroéconomique et une bonne capacité d'absorption des chocs extérieurs grâce à des combinaisons d'ajustement macroéconomique et le recours à des financements extérieurs tout en maintenant le niveau de la dette extérieure maîtrisable. Les progrès réalisés dans la mise en place des réformes économiques, associés à la poursuite d'une politique macroéconomique prudente, ont permis à la Tunisie d'améliorer ses équilibres financiers tout en générant un rythme de croissance accéléré.

En dépit de chocs internes et externes au tournant du millénaire⁵, la **croissance annuelle moyenne du PIB** durant la décennie écoulée s'est élevée à 5%⁶, et le revenu par habitant est passé de 2.090 DT (1.119€⁷) en 1996 à 4.000 Dinars Tunisien (DT) (2.141€) en 2006. Les performances économiques de la Tunisie se sont encore améliorées en 2007 et sont parmi les meilleures de la région, avec un taux de croissance estimée à 6,3% du PIB, essentiellement dû au dynamisme des services⁸.

La Tunisie connaît une bonne stabilité des prix, avec des **taux d'inflation** avoisinant 3% depuis la seconde moitié des années 1990. L'inflation a légèrement augmenté, dépassant 3% en 2006⁹, dans un contexte de forte hausse des prix mondiaux des matières premières. Ces tensions risquent d'affecter le pouvoir d'achat des ménages et par conséquent la réalisation des objectifs de croissance de 2007-2008, lesquels reposent sur l'hypothèse d'une augmentation de la consommation privée de 5%¹⁰.

• *Gestion budgétaire, politique monétaire et de change*

Les finances publiques sont gérées de manière responsable¹¹, avec des efforts pour contenir les dépenses courantes et les investissements et pour réduire progressivement leur niveau par rapport au PIB. Alors que la Tunisie mettait graduellement en œuvre le démantèlement tarifaire, une politique active de gestion de la dette et d'élargissement de l'assiette fiscale lui a permis de réduire le déficit

⁵ Conséquences des événements du 11 septembre 2001 qui ont provoqué un recul conjoncturel de la croissance et une baisse des recettes du tourisme, et de quatre années de sécheresse (1998-2001).

⁶ Source : PEV, Rapport sur la Tunisie, 2004

⁷ Taux de change juillet 2010: 1 € = 1,8684 DT

⁸ Selon les données fournies par l'Ambassade de Tunisie à Bruxelles le revenu par habitant en 2007 est augmenté à 4435 DT.

⁹ Banque Mondiale, Key Development Data & Statistics:

Inflation, déflateur du PIB (annuel %)	2000	2005	2006	2007
	3,18	3,14	3,81	2,37

¹⁰ PEV, Rapport sur la Tunisie, 2004 & 2008 ; African Economic Outlook : Private Consumption (% du GDP) 60.7% en 2007, 61.1% en 2008

¹¹ Voir BM - République Tunisienne: Étude d'Évaluation de la Gestion des Finances Publiques, Juin 2004 et autres analyses de la BM. Une PEFA est en cours (Mars2009).

budgétaire¹². Grâce à ces actions combinées, le **déficit budgétaire global** a été ramené de 5,9% du PIB en 1991 à 2,9% en 2000¹³. Le gouvernement a non seulement maintenu une politique budgétaire prudente, mais s'est fixé une stratégie ambitieuse d'assainissement des finances publiques afin d'accroître la flexibilité de sa politique budgétaire au service de ses objectifs de développement économique. En dépit de ces efforts, le déficit s'est élevé à 3,2% du PIB en 2005 (sans les dons) et est resté autour de 3% dans les trois années successives, surtout à cause des subventions étatiques plus élevées pour les produits pétroliers et alimentaires et des coûts des salaires des fonctionnaires¹⁴. La croissance soutenue et la gestion proactive de la dette ont aussi permis de réduire la dette publique qui a été ramenée d'environ 60% sur la période 1996-2001 à 50,9% en 2007¹⁵.

En général, en ce qui concerne le budget de l'Etat, les dépenses ont augmenté à un rythme moins élevé que celui du PIB. La compression des dépenses de l'Etat a surtout concerné les dépenses de développement (Titre II). En termes de postes de dépenses, les trois dernières années montrent que les parts des salaires et autres dépenses de fonctionnement et équipements sont restées relativement stables (Titre I). La compensation, pour cette période d'augmentation des prix de l'énergie et des produits alimentaires, a vu sa part augmenter légèrement. Cette augmentation a été compensée par la baisse de la part du service de la dette dans le budget de l'Etat. La répartition des dépenses de l'Etat par type de dépenses indique pour les deux années 2006 et 2007 que la part des dépenses sociales est prépondérante, avec environ 55%. La régulation, suite à l'augmentation des dépenses de compensation, s'est faite par un ajustement entre dépenses économiques et dépenses générales.

À partir de 2004, l'amélioration de la gestion des finances publiques s'est poursuivie non seulement par la mise en place d'une politique plus dynamique de gestion de la dette extérieure mais aussi par l'introduction de la gestion budgétaire par objectifs – GBO (soutenue par la CE, la BM et la France). La réforme GBO, qui a connu un début de mise en œuvre en 2007, devrait conduire à la moderniser en profondeur le système de gestion des finances publiques et à améliorer l'efficacité de la dépense publique dans un contexte de rigueur budgétaire.

Le cadre de la **politique monétaire**, après être resté essentiellement inchangé jusqu'à la moitié des années 2000, est en cours de modernisation et d'assouplissement dans un contexte de libéralisation graduelle du compte capital. Dans ce cadre, le mandat de la Banque Centrale (BCT) a été modifié pour faire de la préservation et de la stabilité des prix son principal objectif et de la croissance de la masse monétaire au sens large un objectif intermédiaire, parallèlement à une gestion rigoureuse du régime de taux de change. Pour ce qui est de la **politique de change**, elle est influencée par le souci de la compétitivité des prix des exportations via la préservation de la stabilité de la valeur réelle du Dinar.

Cependant, depuis l'an 2000, la Banque Centrale Tunisienne (BCT) a limité ses interventions sur le marché des changes. Cette plus grande flexibilité s'est traduite par une dépréciation tendancielle du taux de change (la valeur du Dinar s'est ainsi dépréciée au cours des dernières années par rapport à l'Euro mais a marqué une appréciation par rapport au Dollar des Etats-Unis et par rapport au Yen Japonais, et par rapport au renforcement de la compétitivité des exportations vers l'UE).

- ***Intégration économique et position extérieure***

¹² Sur la période 1996-2000, la baisse des recettes douanières a été plus que compensée par différentes mesures portant sur la fiscalité interne et en particulier sur la TVA. Source : Partenariat Euro-MED, Document de stratégie 2002-2006 : Tunisie.

¹³ Ibidem.

¹⁴ 'Rapport de Suivi Tunisie Mise en œuvre de la politique européenne de voisinage en 2007', 2008. « Des bonnes performances fiscales (forte augmentation des recettes fiscales) n'ont pas permis de compenser les pressions sur les dépenses. La masse salariale, qui représente les trois quarts des dépenses de fonctionnement, a créé des rigidités dans la gestion budgétaire. Mais c'est la politique de compensation des prix et des subventions, peu ciblée, notamment pour les carburants et les produits alimentaires, qui a le plus fortement pesé sur les finances publiques. »

¹⁵ Source : Ministères des Finances. Selon l'information fournie par l'Ambassade de Tunisie à Bruxelles 50,7 %.

Depuis la moitié des années 1990, le Gouvernement a donné une nouvelle orientation à la politique d'intégration, avec le début de l'**ouverture de l'industrie tunisienne à la concurrence**. La période allant de 1995 à 2008 a été marquée par le souci de gains en termes de compétitivité et d'ouverture de l'économie. La création de la zone de libre-échange avec l'Union Européenne et la perspective du démantèlement des accords multifibres ont été à la base d'une forte motivation dans cette voie. La politique de promotion de la compétitivité s'est poursuivie en suivant plusieurs voies :

1. Le démantèlement progressif des tarifs sur les importations en vue de la mise en place de la zone de libre-échange pour les produits industriels à partir de 2008 s'est déroulé par étapes, pour donner aux opérateurs une période de relèvement de la protection effective.
2. L'application d'un ensemble de politiques a permis au secteur industriel de se mettre à niveau et de renforcer ses capacités : Programme de mise à niveau (depuis 1995) et de Modernisation Industrielle (depuis 2002).
3. Une amélioration sensible de certains facteurs liés au climat des affaires, en particulier au niveau des procédures, et plus particulièrement l'instauration du principe de cahiers des charges appelés à remplacer les autorisations préalables.

En ce qui concerne les échanges extérieurs, la Tunisie a enregistré des améliorations de la balance commerciale dès le début des années 2000. En 2005 le déficit commercial était équivalent à 6,8% du PIB (par rapport à 10,9% en 1998), mais il est prévu qu'il remonte¹⁶. L'endettement extérieur reste à un niveau assez élevé, 57,4% du PIB en 2005.

• *Participation de l'Etat dans l'économie et développement du secteur privé*

Bien que le processus de **privatisation** et que l'ouverture de nouveaux secteurs de l'économie à l'investissement privé prévu dans le cadre du 10ème Plan (2002-2006) ait progressé lentement, de nombreux progrès ont été enregistrés. Sur la période 1995-2005, 194 entreprises ont été vendues au secteur privé pour 1,8 milliard de dollars et, pour la seule année 2006, le gouvernement a encaissé 2,25 milliards de Dollars¹⁷.

Parallèlement, les efforts déployés pour réduire les coûts de production des entreprises¹⁸, les réformes du secteur des télécommunications, ainsi que les réformes dans le secteur financier, ont contribué à assainir les secteurs bancaires et de l'assurance, ont permis d'accroître le crédit à l'économie, et ont tous conduit à une amélioration sensible du climat des affaires. Une enquête menée par l'Institut Tunisien de la Compétitivité et des Etudes Quantitatives (ITCEQ) en 2005 montre une appréciation positive de la part des entreprises (voir la question évaluative 3 pour plus de détails). Cette appréciation est également confirmée par l'enquête standard de la Banque Mondiale « Doing Business¹⁹ » qui suggère une amélioration de l'environnement des affaires : i) entre 2003 et 2005, le nombre de jours nécessaires pour monter une entreprise est passé de 40 à 14 (contre 45 pour la région Moyen-Orient et Afrique du Nord en 2005)²⁰. De plus, la Tunisie, classée 81ème en 2008, est aujourd'hui classée 73ème.

En dépit de l'amélioration significative du climat des affaires et bien que la progression des investissements privés soit continue (l'investissement privé dans le total des investissements est passé de 54,1% au cours de la période 1996-2001 à 56,5% sur la période 2002-2006), l'augmentation de

¹⁶ Banque Africaine de Développement / OECD, Rapport sur la Tunisie, 2007. Selon les données fournies par l'Ambassade de Tunisie à Bruxelles, suite à la crise mondiale actuelle, le déficit commercial est remonté à 11.2% du PIB en 2007 et 2008

¹⁷ Ibidem

¹⁸ Accélération de la libéralisation des échanges, simplification des procédures de dédouanement et de contrôle technique, réformes relatives aux barrières administratives, à l'investissement avec la suppression d'un pourcentage croissant- estimé à 80% par l'Ambassade de Tunisie à Bruxelles - des quelque 500 autorisations administratives, l'amélioration du cadre législatif et réglementaire fiscal et douanier, la réforme législative et réglementaire de la politique de la concurrence de 2005-2006

¹⁹ www.doingbusiness.org

²⁰ Évaluation Finale de la Facilité d'Ajustement Structurel III, IDC, novembre 2005.

l'investissement privé reste en dessous des objectifs du programme gouvernemental (XIème plan) et du potentiel de l'économie.

4.3 Le développement humain et social de la Tunisie

Depuis l'indépendance, la Tunisie a porté l'accent sur la lutte contre la pauvreté et sur le développement des ressources humaines, permettant d'atteindre des résultats remarquables par rapport aux pays de la région. La pauvreté est aujourd'hui estimée à 3,8% de la population²¹, alors que le PIB par tête s'est accru au taux moyen de 3,85% par an entre 1996 et 2008. En 2008, il était 1,6 fois celui de 1996²², en Dollars US constants. C'est en 2008 qu'on enregistre le plus haut niveau du PIB par tête : 3.955 en Dollars US courants, et 8.028 en Dollars US PPP.

Le taux d'analphabétisme est passé de 51,7% en 1984 à 26,7% en 2005 (PNUD, 2007), et à 18,6% en 2008 (Ambassade de Tunisie à Bruxelles) mais reste encore important dans les zones rurales et affecte davantage les femmes que les hommes. Depuis 1991 l'éducation de base est obligatoire pour tous les enfants dont l'âge se situe entre 6 et 16 ans. Les taux de scolarisation à l'école de base et dans le secondaire ont augmenté considérablement grâce à l'introduction d'une nouvelle loi sur l'éducation qui a introduit une prolongation de l'enseignement aux niveaux primaires et secondaires, et qui rend également obligatoire pour les écoliers de six à seize ans d'arriver à un niveau d'instruction minimal, grâce à l'augmentation de l'offre éducative dans les différents cycles au bénéfice d'un équilibre de genre remarquable par rapport aux pays voisins.

Tableau 1 PIB par habitant (Parité pouvoir d'achat) (\$ international constant 2000)

Année	PIB/Habitant (\$-PPP)
1980	3.616,6
1985	3.904,9
1990	4.018,6
1995	4.422,3
2000	5.444,4
2005	6.444,8
2008	7.390,8

Source: Statistiques Perspective du monde (<http://perspective.usherbrooke.ca>)

Tableau 2 : Taux de scolarisation

	1997-98			2006-2007		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
TS 6ans	99,0	98,9	98,9	99,0	99,0	99,0
TS 6-11ans	97,0	96,4	96,7	97,3	97,4	97,3
TS 6-16ans	88,4	86,5	87,5	90,0	91,1	90,5
TS 12-18ans	69,7	67,4	68,6	73,5	78,7	76,1

Source: Statistiques de l'éducation et de la formation 2006-2007

Dans l'enseignement supérieur, on enregistre une augmentation des inscrits (14,38% de la population étudiante totale en 2007/2008 par rapport à 4,9% en 1995/1996) grâce à l'augmentation des instituts et à leur capacité d'accueil qui atteint une population universitaire de 500.000 étudiants dans les établissements publics et de 6.000 dans le privé. Le nombre d'étudiants ayant bénéficié d'une formation professionnelle a triplé entre 1998 et 2006 mais reste encore à majorité masculine (65%)²³.

²¹ La méthode adoptée par l'INS identifie une ligne nationale de pauvreté, mesurée sur un panier essentiel de biens alimentaires et non alimentaires. Cette ligne en 2005 se situe autour de 489 Dinars courant, pour les grandes villes, et 378 Dinars courants pour les campagnes (INS et aussi PNUD, Stratégie de Réduction de la Pauvreté.. en Tunisie – 2004). La fiabilité des données des enquêtes de l'INS, bien qu'elles aient été utilisées par tous les organismes internationaux, sont mis actuellement en question.

²² La source des données sur le PIB et la Banque Mondiale (WDI). Pour un problème de comparabilité des données, on a utilisé le PIB par tête et non le PNB.

²³ Statistiques du Ministère de l'Éducation et Formation

Cependant, la demande d'emploi continue à croître au rythme de 2,5% par an tandis que l'offre d'emploi augmente à un rythme inférieur, ce qui entraîne une augmentation continue du nombre de chômeurs.

Le marché du travail a fortement évolué en fonction du développement socio-économique du pays, faisant émerger une baisse importante dans le secteur de l'agriculture et de la pêche et une hausse des emplois dans le secteur du commerce et des services. On souligne aussi un rééquilibrage de genre dans les différentes catégories professionnelles. En 2006, les femmes constituaient plus du quart de la population active et étaient largement représentées dans la vie politique, dans l'administration et dans les activités économiques et sociales, démontrant une condition nettement supérieure aux autres pays arabes méditerranéens²⁴.

Le chômage reste toutefois élevé (14,1% en 2007²⁵). Selon le Ministère de l'emploi, il arrive jusqu'à 32,4% en 2008 pour les jeunes entre 15-19 ans, à 30,9% pour les 20-24 et à 25,2%²⁶ pour les 25-29 ans. De plus, il y a des fortes disparités régionales. L'accès des jeunes au monde du travail demeure difficile et représente un des défis majeurs pour le gouvernement.

La Tunisie enregistre un taux de croissance démographique de 1,09%, le plus bas de la région, tandis que les indicateurs sanitaires sont parmi les meilleurs. Face à une couverture médicale qui a atteint 90,4% de la population, les défis économiques et sociaux actuels couvrent l'équilibre entre allocation budgétaire de l'Etat (5-6% en moyenne dans les dernières 20 années), une croissance des dépenses sanitaires par les foyers et l'équité de l'accès aux soins publics.

La situation présentée ci-dessus a été accompagnée par des réformes importantes au niveau institutionnel et des investissements qui se reflètent dans les plans de développements nationaux.

Dans le secteur de l'éducation et des ressources humaines, l'attention et les priorités du gouvernement se sont penchées sur l'amélioration de l'offre en termes de quantité et qualité, sur un accès plus équitable, sur le rapprochement avec le marché du travail pour une meilleure employabilité, notamment des jeunes diplômés, sur une participation majeure du secteur privé à la formation professionnelle, sur une meilleure cohérence entre les différents cycles y compris au niveau institutionnel pour une efficacité majeure du système et pour la construction d'une société du savoir.

Au niveau de l'emploi, les réformes ont visé la création d'un cadre juridique et institutionnel garantissant une réponse adaptée aux dynamiques du marché du travail et s'orientent actuellement vers l'encouragement des jeunes à la création de projets et d'entreprises.

Dans le secteur de la santé, les réformes adoptées depuis les années 1990 ont entraîné un accroissement des infrastructures et des services sanitaires, l'ouverture aux opérateurs privés et une amélioration dans l'administration de la santé publique et dans le financement du secteur, y compris la création en 2008 de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM). Cette réforme veut être la réponse au risque identifié d'un accès limité aux soins de qualité pour toute la population dans le souci d'une préservation de l'équilibre des finances publiques.

- **Limites et défis à relever**

Malgré les investissements importants en éducation, formation et mise à niveau des entreprises, et en dépit de la centralité du développement des ressources humaines dans les politiques du gouvernement, l'emploi, et en particulier l'absorption des jeunes dont la pression sur le marché du travail est destinée à augmenter dans les prochaines années, demeure le principal défi pour le gouvernement. Cela reflète les limites encore présentes dans le système éducatif et de formation professionnelle en termes de qualité et d'équité régionale, de pertinence, de capacité de l'offre de l'enseignement supérieur, et de qualité du pilotage des sous-systèmes. De cette situation dérivent aussi de nouveaux défis : celui de l'exclusion sociale des jeunes qui abandonnent le système éducatif, celui

²⁴ Source: ETF, *Etude pays*, 2005 et XI Plan

²⁵ Source : Institut National de Statistique, Ces données sont affichées même par le BIT pour 2007 et 2008 (14,2%), mais leur fiabilité est douteuse.

²⁶ Selon les statistiques du BIT, le chômage des 15-24, en 2005, est de 30,7%.

de l'analphabétisme, dont le pourcentage reste important, et celui de la pression migratoire qui tend à toucher progressivement davantage les jeunes diplômés dont l'employabilité est réduite dans le pays.

4.4 Cadre environnemental

La situation environnementale du pays présente un cadre contrasté, avec des écosystèmes diversifiés et des enjeux qui reflètent la pression croissante sur le milieu naturel ainsi que des conditions climatiques souvent défavorables. L'eau est au centre des contraintes et des opportunités du pays. L'eau agricole, l'usage principal, a longtemps été le point focal des initiatives de coopération internationale de la Tunisie à travers une attention vers l'offre (barrages, adduction de l'eau) et ensuite vers la demande et la qualité compte tenu de la compétition avec les usages domestique et industriel (Programmes d'économie de l'eau, assainissements et recyclage).

Les ressources marines souffrent d'une surexploitation par la pêche. Les zones côtières présentent des situations fortement urbanisées autour de la capitale et des grandes villes de la côte orientale (Sousse, Sfax, Gabès) et des espaces ruraux où se trouvent des zones protégées, une agriculture intensive et des aménagements touristiques en forte expansion. L'intérieur du pays évolue du paysage montagneux et collinaire du nord jusqu'aux zones désertiques du sud avec une pression croissante sur l'eau, les sols et la biodiversité et des phénomènes de désertification et de dégradation qui touchent de manière variable l'ensemble du pays.

Durant les vingt dernières années, la Tunisie a progressé dans la formulation et la mise en œuvre de politiques s'adressant aux ressources naturelles et aux nouvelles problématiques environnementales afin de faire face aux nouveaux défis, et notamment à la réduction des effets négatifs liés aux processus d'industrialisation et d'urbanisation ainsi qu'aux conséquences des changements climatiques sur les milieux naturels et sur les infrastructures socio-économiques.

Après la mise en œuvre de multiples politiques et stratégies sectorielles centrées sur la mobilisation des ressources, la Tunisie a poursuivi une politique d'adaptation juridique et institutionnelle aux nouvelles problématiques pour s'aligner davantage sur les besoins de la population et du territoire ainsi que sur ses engagements internationaux. Au début du XXIème siècle, on assiste à un véritable changement de stratégie avec l'attribution d'un rôle principal et transversal à la protection de l'environnement, notamment dans le dixième Plan 2002-2006 et le onzième Plan 2007-2011, et plus particulièrement avec l'élaboration d'une stratégie nationale pour le développement durable et la mise en place d'une Commission Nationale du Développement Durable présidée par le Premier Ministre, censée coordonner les multiples institutions sectorielles, ainsi que les représentants de la société civile.

Annexe 5: Aperçu de la Coopération UE-Tunisie entre 1995 et 2008

5.1 LES CYCLES DE COOPERATION DE LA COMMISSION

De 1995 à nos jours, plusieurs cycles de programmation se sont succédé, comme indiqué dans le schéma ci-dessous. La Déclaration de Barcelone représente le démarrage d'un processus de longue durée qui a évolué en fonction du cadre stratégique inscrit dans les Règlements MEDA et MEDA II ainsi que dans la réforme de l'aide extérieure communautaire qui a abouti à la formulation de la Nouvelle Politique Européenne de Voisinage, laquelle s'adresse aux pays voisins de l'UE élargie après l'adhésion de 10 nouveaux membres en 2004.

Tableau 3: Cadre stratégique de la coopération entre 1995 et 2008

Cycles et références	1995	96	97	98	99	2000	01	02	03	04	05	06	07	08	09	2010	
Cadre stratégique																	
Déclaration de Barcelone																	
Signature Accord d'Association																	
Entrée en vigueur AA																	
Règlement MEDA I																	
Règlement MEDA II																	
Lancement de la PEV																	
Plan d'Action Voisinage																	
Cadre financier UE																	
PIN MEDA 1996-1999																	
PIN MEDA 2000-2001																	
PIN MEDA 2002-2004																	
PIN MEDA 2005-2006																	
PIN-PEV 2007-2010																	
Stratégies nationales																	
IX° Plan de Développement																	
X° Plan de Développement																	
XI° Plan de Développement																	

5.2 INSTRUMENTS DU DIALOGUE ENTRE UE ET TUNISIE

À la signature de l'AA, les parties ont établi les objectifs, domaines et instruments du dialogue politique entre le Gouvernement de la Tunisie et les structures décisionnelles de l'UE (Art. 3, 4 et 5 de l'AA). Le dialogue se déroule à plusieurs niveaux, notamment à travers les instances suivantes :

- le Conseil d'association UE-Tunisie
- le Comité d'Association ;
- les sous-comités techniques et sectoriels et
- le sous-comité sur les Droits de l'homme, créé avec la Politique Européenne de Voisinage,
- le groupe de travail "dialogue économique"

Le dialogue politique se déroule à travers les deux premières instances et dans la quatrième, tandis que la troisième se concentre principalement sur le suivi de la mise en œuvre de la coopération technique et financière.

À l'occasion de la 7^{ème} session du Conseil d'Association²⁷ en novembre 2008, la Tunisie a plaidé pour un partenariat renforcé dans le même esprit du « statut avancé » auquel ont accédé d'autres pays du Voisinage comme le Maroc, l'Ukraine et Israël. Les discussions ont démarré dès 2009 au sein du

²⁷ Source: Commission Européenne, DG Relex/Voisinage

Comité d'Association Tunisie-UE pour examiner les différents dossiers nécessitant une plus grande harmonisation des législations, à savoir le dossier politique (droits de l'homme, libertés publiques et démocratie), le dossier économique (libéralisation des échanges des services et des produits agricoles), le social (émigration et libre circulation des personnes) et le dossier sécuritaire (lutte contre le terrorisme, sécurité aéronautique et maritime).

5.3 PROCESSUS DE PROGRAMMATION DE LA COMMISSION

La programmation des interventions financées par la CE s'est basée essentiellement sur les deux Règlements MEDA et sur le Règlement IEVP qui sont les instruments d'assistance technique et financière associés à la mise en œuvre de l'Accord d'Association et du Plan d'Action Voisinage. Ce cadre stratégique à long terme s'est traduit en Programme Indicatifs Nationaux (PIN) d'une durée moyenne de trois ans qui définissent à la fois les priorités sectorielles et les allocations financières sectorielles et globales. Le dernier PIN pour la période MEDA I (1999-2001) a été complété par un document de programmation annuelle (Bon de Commande).

Avec l'introduction du 2^{ème} Règlement MEDA et suite aux orientations issues de la Conférence de Marseille en novembre 2000, la programmation s'est enrichie d'une étape supplémentaire avec l'élaboration du document de stratégie pays (DSP) 2002-2006 dans le but d'améliorer la pertinence et l'efficacité de la coopération en associant davantage les interventions MEDA à la mise en œuvre des réformes dans les pays partenaires. Le DSP présente donc un cadre plus approfondi du contexte national auquel il envisage de contribuer.

5.4 OBJECTIFS PRIORITAIRES DE LA COMMISSION

Les objectifs prioritaires des documents stratégiques et des Programmes Indicatifs s'y référant sont repris ci-dessous.

Les PIN 1996-1999 et 2000-2002 se sont appuyés sur les objectifs fixés par le 9^{ème} Plan de Développement tunisien (1997-2001) en se focalisant sur les priorités suivantes :

- a) Soutenir les **réformes économiques** dans les domaines macroéconomique et fiscal, privatisation, déréglementation du transport maritime et des ports, commerce extérieur, secteur financier et domaine des politiques sociales ;
- b) Améliorer l'environnement économique pour le **secteur privé** à travers la privatisation des entreprises d'Etat, l'attraction d'investissements étrangers, le développement de services aux entreprises et une mise à niveau de la formation professionnelle ;
- c) Rechercher un **équilibre socio-économique et environnemental** dans les zones rurales et urbaines par un appui au développement équitable des ressources naturelles, à la création d'emploi, à l'accès aux services sanitaires et par un renforcement et l'implication des partenaires économiques et des organisations de la société civile.

Le 2^{ème} Règlement MEDA et le Document de Stratégie 2002-2006 s'alignent davantage sur les objectifs de l'AA, comme recommandé par la Conférence de Marseille en novembre 2000. Cette stratégie s'appuie sur le dixième Plan de développement national 2002-2006 ainsi que sur la stratégie de développement durable préparée par la Tunisie dans le cadre de la Commission de développement durable des Nations Unies (processus post-Rio), et sur le Plan d'Action pour la Méditerranée en vue de renforcer les synergies avec la coopération régionale. Dans ce cadre les objectifs de coopération 2002-2006 deviennent :

- a) La consolidation de l'Etat de droit et de la bonne gouvernance ;
- b) La libéralisation du commerce extérieur et l'intégration sud-sud ;
- c) Les réformes économiques et le renforcement des institutions de l'économie du marché ;
- d) La modernisation des services et le développement des infrastructures ; et
- e) La valorisation des ressources humaines et la protection sociale.

Avec l'élaboration du **Plan d'Action Voisinage** (PAV) et la programmation au titre de l'**instrument européen de voisinage et de partenariat** (IEVP) pour la période 2007-2013 on se rattache aux nouvelles priorités issues de la Déclaration « Dix ans de Barcelone » qui accorde une place plus importante au dialogue politique et au premier axe de Barcelone, le *Partenariat politique et la Sécurité*. Les objectifs et priorités de coopération deviennent²⁸ :

- Les réformes politiques à moyen terme concernant la démocratie et les droits de l'homme, l'Etat de droit et la bonne gouvernance institutionnelle ;
- Les réformes de la justice, la gestion des flux migratoires et l'asile, la lutte contre le crime organisé, le blanchiment d'argent et le terrorisme, dans le respect des droits de l'homme ;
- Le développement de conditions propices à l'investissement privé, au développement d'entreprises compétitives (PME), à la croissance, à la résorption du chômage et au développement rural durable ;
- Le développement de conditions propices aux trois volets du développement durable (environnemental, social et économique) ;
- Le développement de l'éducation et de la formation, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique comme facteurs essentiels d'une société du savoir et d'une ouverture de l'économie ;
- Le renforcement des programmes sociaux, tout en maintenant les équilibres budgétaires ;
- La facilitation du commerce des biens et des services, le rapprochement de la réglementation technique et les normes et procédures d'évaluation de la conformité ; et
- Le développement du transport basé sur la sécurité et la sûreté, le renforcement des infrastructures nationales et régionales et leur interconnexion avec le réseau transeuropéen de transport et le développement de l'énergie et de la société de l'information.

5.5 STRATEGIES SECTORIELLES DE LA COMMISSION

Sur une période de coopération de 13 ans, il est important d'analyser l'évolution des priorités sectorielles de la Commission, tant en termes d'équilibre entre secteurs qu'en termes d'approche à l'intérieur des secteurs. Cette section expose les orientations sectorielles présentées dans les documents stratégiques ainsi que leur traduction opérationnelle en termes de projets. Elle vise à fournir un aperçu sur la logique sectorielle de la Commission et sera complétée par les diagrammes sectoriels présentés en annexe. Ceux-ci représentent la base de la formulation des questions évaluatives et la définition des méthodes d'analyse.

5.5.1 Gestion macroéconomique et réformes économiques

La Déclaration de Barcelone fixe dans le partenariat économique et financier un des trois piliers du nouveau cadre régional qui se traduit par l'objectif de « *créer une zone de prospérité partagée par le biais d'un développement économique et social durable et par l'établissement d'une zone de libre-échange entre l'UE et ses partenaires méditerranéens d'ici 2010* ».

L'AA concrétise davantage cet axe de coopération en identifiant les domaines prioritaires suivants : (i) les réformes visant la modernisation de l'économie, (ii) la mise à niveau des infrastructures économiques, (iii) la promotion de l'investissement privé et la création d'emplois, (iv) la mise à niveau et la reconversion de l'industrie en prévision de la zone de libre-échange. Les thèmes de la croissance économique, de la compétitivité et du commerce ont une place importante dans l'AA.

Dans la mise en œuvre du **premier Règlement MEDA** (1996-1999), l'appui aux réformes économiques représente le premier axe de coopération, avec l'objectif de soutenir la modernisation et l'ouverture progressive de l'économie tunisienne ainsi que la stabilité macroéconomique comme énoncé dans le neuvième Plan national 1997-2001. Par l'appui financier aux programmes d'ajustement structurel, les priorités de la CE sont les réformes dans les domaines macroéconomique et fiscal, la

²⁸ Instrument Européen de Voisinage et de Partenariat, Tunisie : Document de Stratégie 2007-2013, p. 21.

privatisation des entreprises étatiques, la déréglementation du transport maritime et des ports, le commerce et le secteur financier.

Cet engagement est confirmé dans le Bon de Commande 2001 pour la période 2000-2002 et poursuivi dans le document de stratégie 2002-2006 qui marque l'entrée en vigueur du **second Règlement MEDA** et dont trois axes sur cinq se concentrent sur la coopération économique, comme reporté ci-dessous.

AXE ET OBJECTIF	DOMAINES D'INTERVENTION
Axe II : Libéralisation du commerce extérieur et intégration sud-sud	Facilitation des échanges extérieurs (harmonisation des réglementations) Libéralisation des marchés dans le secteur financier et les services productifs (télécommunications et les transports) Appui à la mise en place d'une zone de libre-échange sous-régionale
Axe III : Réformes économiques et renforcement des institutions de l'économie de marché	Réformes macroéconomiques (Budget et fiscalité). Rôle de l'Etat et privatisations Cadre des incitations pour l'investissement privé. Cadre juridique et judiciaire des affaires. Réduction des barrières administratives. Renforcement de la concertation.
Axe IV : Modernisation des services et développement des infrastructures	Télécommunications (normes et licences) Ports et transports maritimes (douanes, concurrence dans les services portuaires, organisation du travail)

Avec la programmation au titre de l'**IEVP**, l'appui aux réformes économiques est maintenu et consolidé compte tenu de la nouvelle donne géopolitique qui caractérise les pays du voisinage avec l'entrée en vigueur de la Politique Européenne de Voisinage. La gouvernance économique, la compétitivité et la convergence avec l'UE deviennent le premier axe de coopération sous le PIN 2007-2010 permettant, d'une part de poursuivre et d'élargir les réformes dans le domaine de la gouvernance, des finances publiques et de l'administration publique, et d'autre part, de soutenir les efforts du gouvernement tunisien dans la mise en œuvre du Plan d'action Voisinage (PAV) à travers l'alignement du cadre institutionnel, législatif et réglementaire à l'acquis communautaire dans tous ces secteurs (économique, social, environnemental). Dans ce nouveau cadre, la stratégie de la CE par rapport à la Tunisie (et les autres partenaires méditerranéens) se rapproche significativement des stratégies de pré-accession (IPA).

5.5.2 Environnement des affaires et développement du secteur privé

Dans ce domaine, la stratégie de coopération de la CE est étroitement liée au cadre macroéconomique et aux réformes décrites dans la section précédente. Le développement du secteur privé est considéré dès MEDA I une condition essentielle pour la réussite des réformes économiques qui s'orientent vers un désengagement progressif de l'Etat dans les activités productives, dans les services et dans la gestion des infrastructures économiques parmi lesquelles les télécommunications, le transport maritime et les activités portuaires. Des initiatives sont prises pour accompagner la privatisation des entreprises d'Etat à travers la promotion des investissements privés nationaux et étrangers, l'accès aux crédits de la part des PME, des contributions pour les capitaux à risque et un soutien pour la mise à niveau des entreprises privées.

Dans le PIN 2000-2002, l'appui au secteur privé reçoit environ 30 % de l'enveloppe financière avec l'objectif d'introduire la gestion de la qualité dans les entreprises industrielles, notamment les PME, comme élément essentiel de la compétitivité.

Avec le Règlement MEDA II et le DSP 2002-2006, le renforcement des mécanismes du marché et l'amélioration de l'environnement des affaires continuent à être prioritaires, en reconnaissant et consolidant les progrès enregistrés dans les différents domaines avec une attention particulière vers la

simplification du cadre financier et administratif qui favorise la participation des investisseurs et des entreprises privés (concertation, incitations, fiscalité, procédures) en vue de la libéralisation des échanges de capitaux, de biens et de services.

Cette stratégie est continuée avec la mise en œuvre de l'IEVP à travers un soutien aux mécanismes accompagnant les ajustements législatifs et institutionnels et à la mise à niveau des entreprises en termes de normalisation, de conformité aux règles du marché européen, de surveillance des marchés et de renforcement des partenariats public-privé.

5.5.3 Développement des ressources humaines et protection sociale

La promotion des activités génératrices d'emploi et la mise en œuvre des politiques sociales trouvent une place importante dans l'accord d'association et dans les documents stratégiques successifs, s'appuyant sur un des axes prioritaires des derniers plans de développement nationaux (Emploi et cohésion sociale).

Le PIN 1996-1999 (MEDA I), bien que fortement focalisé sur le développement économique, a identifié la promotion d'un équilibre socio-économique et environnemental comme secteur prioritaire afin de pallier aux effets négatifs de l'ajustement structurel et aux privatisations au niveau social et de l'emploi. Cet objectif s'adresse aux zones rurales et urbaines à travers un appui au développement équitable des ressources naturelles (DRI-GRN), à la création d'emplois, à l'accès aux services sanitaires ainsi qu'au renforcement du rôle de la société civile dans les initiatives de développement.

Ce même objectif est maintenu dans le PIN 2000-2002 avec 35 % de l'enveloppe financière, une attention particulière étant portée sur l'implication de la société civile.

Dans le DSP 2002-2006 et les PIN relatifs à la période MEDA II, la valorisation des ressources humaines et la protection sociale deviennent un objectif prioritaire visant à anticiper la demande croissante d'emploi et à assurer un filet de sécurité pour les groupes plus vulnérables aux effets des réformes économiques et de la libéralisation des marchés. L'attention se pose sur les nouvelles couches de pauvreté, notamment en milieu périurbain, et sur la réduction du chômage parmi les jeunes générations, en se focalisant sur (a) les réformes du système éducatif supérieur et de l'enseignement secondaire en complément aux réformes de l'éducation de base initiées et supportées précédemment, (b) la formation professionnelle pour une réponse plus efficace aux besoins des entreprises, consolidant les acquis du programme Manform, (c) la réglementation du marché du travail, et (d) la protection sociale avec une couverture sociale généralisée. En synthèse, l'amélioration de l'employabilité des jeunes émerge comme le pilier de la coopération CE-Tunisie dans le secteur social.

Ces objectifs sont confirmés dans la mise en œuvre du Plan d'Action Voisinage et dans le DSP 2007-2013 en les adaptant aux nouveaux défis. Le développement de l'éducation, de la formation, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique sont considérés des facteurs essentiels de l'édification de la société du savoir et de la résorption du chômage dans le contexte d'ouverture de l'économie. Le renforcement des programmes sociaux continue à être inclus dans les objectifs tout en tenant compte des équilibres budgétaires à respecter, dont la nécessité d'investir dans la qualité et l'efficacité des services sanitaires, de protection sociale et de retraite.

5.5.4 Gouvernance et société civile

L'AA accorde beaucoup d'importance aux thèmes liés à la gouvernance, au dialogue politique et au respect des libertés fondamentales (expression et association), à la sécurité interne et externe, à la solidarité et cohésion sociale, à la réduction de la pression migratoire et à la promotion du rôle de la femme dans le développement économique et social.

Dans le cycle MEDA I, le renforcement de l'implication des partenaires économiques et des ONG devait contribuer à améliorer l'équilibre social, notamment à travers les médias et une participation accrue de la société civile et des ONG au processus de développement. Malgré une allocation

importante dans le PIN 2000-2002 pour des projets dans ces domaines, ces initiatives dites de 3^{ème} génération ont subi de gros retards et ont été annulées dans certains cas.

Dans le cycle MEDA II la consolidation de l'Etat de droit et de la bonne gouvernance apparaît au premier rang des objectifs de coopération (§ page 19 du DSP). On souligne l'importance de créer un environnement favorable susceptible d'impulser la société civile et le secteur privé, de permettre la liberté d'expression et d'association, ainsi qu'un système judiciaire qui puisse donner confiance aux opérateurs économiques et créer un environnement ouvert favorisant la réduction des disparités, et de répondre aux aspirations de la classe moyenne et des jeunes entrant dans les rangs de la population active. Une réforme dans la gestion de la justice est préconisée, tant pour consolider l'Etat de droit que pour améliorer l'environnement des affaires.

Avec la programmation au titre de l'IEVP pour la période 2007-2010 et suite aux nouvelles priorités régionales énoncées lors du dixième anniversaire de la Déclaration de Barcelone en 2005, les questions liées à la sécurité et aux risques d'instabilité politique et sociale ont un retour d'actualité. Toutefois, compte tenu des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des projets de 3^{ème} génération, la CE préconise de se limiter au renforcement de l'Etat de droit par une amélioration des mécanismes de bonne gouvernance économique, condition essentielle et levier incontestable pour la réalisation des réformes.

Enfin, il faut aussi souligner que la Tunisie bénéficie des financements au titre de la ligne budgétaire 'Instrument Européen pour la Défense des Droits de l'Homme (IEDDH) et que dans le cadre de la PAV, la Tunisie a pris des engagements significatifs en matière de démocratie, de gouvernance et de droits de l'homme, avec l'acceptation de la création d'un sous-comité des droits de l'homme dans le cadre de l'AA.

5.5.5 Ressources naturelles et environnement

L'Accord d'Association souligne (art. 48) l'importance de la préservation de l'environnement et des équilibres écologiques dans la qualité des sols et des eaux, dans la réduction des risques et des effets négatifs du développement (sécurité des installations industrielles, gestion des déchets) et dans le contrôle et la prévention de la pollution marine. Ce domaine est aussi une priorité de la coopération nationale (art. 45).

Dans la mise en œuvre du 1^{er} Règlement MEDA plusieurs initiatives qu'on peut inclure dans le domaine du « développement rural » sont financées et réalisées, en contribution à l'objectif d'améliorer l'équilibre social et régional du pays (3^{ème} axe du PIN 1996-1999). Ces initiatives visaient à réduire la pauvreté et favoriser le développement socio-économique de populations rurales fortement marginalisées par la fragilité et la dégradation des ressources naturelles (eaux et sols) dans les zones internes du pays. Ces projets contribuent ainsi à la mise en œuvre des Plans nationaux de conservation des eaux et des sols 1990-2001 et 2002-2011.

Avec MEDA II et suite à l'élaboration de la stratégie nationale pour le développement durable par le gouvernement tunisien, l'environnement assume une dimension importante comme thème transversal dans les différents secteurs économiques et sociaux. Dans ce cycle, la Commission octroie des bonifications d'intérêts sur les prêts de la BEI dans le secteur de l'assainissement et de la dépollution industrielle en consolidant les interventions similaires financées pendant la période MEDA I sur les infrastructures environnementales (barrages hydrauliques, assainissement des eaux et gestion des déchets solides).

Au titre de l'IEVP, le développement durable devient un axe prioritaire de coopération et l'assistance technique et financière consolide les bonifications d'intérêt sur les investissements de la BEI dans le secteur de la mise à niveau environnementale des entreprises industrielles polluantes d'une part, et d'autre part, elle se concentre sur un programme de grande envergure dans le secteur de l'environnement et de l'énergie qui s'adresse aux institutions publiques, aux entreprises et à la société civile.

5.6 INVENTAIRE ET ANALYSE DES INTERVENTIONS

5.6.1 Méthodologie utilisée pour compiler l'inventaire

L'équipe d'évaluation a recueilli et utilisé les informations disponibles dans le système CRIS pour compiler l'inventaire des interventions de la Commission en Tunisie sur la période 1995-2008. La liste détaillée des interventions peut être trouvée à l'annexe 1.

La première recherche dans CRIS a été effectuée le 22 janvier 2008. Cette première collecte d'informations concernait toutes les décisions financières et les contrats relatifs à la Tunisie sur la période d'évaluation. En même temps, tous les documents disponibles relatifs aux interventions ont été extraits (conventions de financement, fiches des projets, synopsis des projets, rapports de monitoring, etc.). La collecte de données a été complétée par deux autres recherches, le 13 février et le 8 avril 2009. Toutefois, il faut préciser que plusieurs interventions ne sont pas disponibles en ce moment dans CRIS (par exemple, les projets FAS I et FAS II ne sont pas enregistrés dans les listes des contrats et des décisions). Afin de produire un inventaire le plus complet possible, l'équipe d'évaluation a intégré les données de CRIS avec les informations obtenues à partir des entretiens avec le personnel de la Commission à Bruxelles et de la délégation à Tunis ainsi que le MDCI (la liste de personnes rencontrées est disponible à l'annexe 4).

L'inventaire a été structuré en prenant en compte uniquement les initiatives de niveau national, c'est-à-dire en excluant les initiatives régionales mises en œuvre sur plusieurs pays. Cette liste inclut les projets :

- dont l'instruction (identification/formulation/convention de financement) et le démarrage ont initié entre 1995 et 2008
- financés sur les Programmes Indicatifs Nationaux qui se sont succédé sur la période de référence, c'est-à-dire les PIN 1996-98, 1999-2001, 2002-2004, 2005-2006 et 2007-2010.

Pour chaque intervention, les informations suivantes ont été incluses dans l'inventaire:

- l'instrument de financement :
 - ◆ MEDA I
 - ◆ MEDA II
 - ◆ IEVP
 - ◆ autres lignes budgétaires (DDH, MIGR, SANTE, CDC) et programmes thématiques de l'ICD
- la date de la décision et la date du contrat
- les modalités d'octroi de l'aide utilisées par la Commission pour mettre en œuvre les interventions :
 - ◆ Appui budgétaire général
 - ◆ Appui budgétaire sectoriel
 - ◆ Projet
 - ◆ Subvention BEI
- le macro secteur auquel l'intervention appartient.

La définition des macro-secteurs a été élaborée par l'équipe d'évaluation après une analyse attentive des interventions et de la documentation disponible. La catégorisation des interventions proposée dans l'inventaire est la suivante :

1. Secteur Public et réformes économiques
2. Environnement des affaires et développement du secteur privé
3. Développement des ressources humaines et protection sociale
4. Gouvernance et société civile
5. Ressources naturelles et environnement

Cette classification s'est basée sur les considérations suivantes :

- La nécessité de distinguer les interventions de nature économique visant les réformes du secteur public de celles directement en faveur du développement du secteur privé, tout en tenant compte des liens étroits entre ces deux domaines d'interventions.
- L'utilité de regrouper les interventions qui concourent aux objectifs de protection sociale et d'épanouissement des ressources humaines dans le développement économique et social.
- Les aspects sociopolitiques, au cœur du processus de Barcelone avec ses objectifs de paix, stabilité et sécurité, respect des libertés fondamentales et développement équitable sont les thèmes porteurs du secteur de la gouvernance et du développement de la société civile.
- La prise en compte de la gestion des ressources naturelles et des questions environnementales dans un cadre évolutif, comme témoignage de l'évolution socio-économique du pays et de l'émergence de nouvelles problématiques liées aux processus d'urbanisation et d'industrialisation, ainsi qu'à la perception des besoins de la part du gouvernement, de la population et de la communauté internationale.

Chaque macro secteur se compose de plusieurs secteurs.

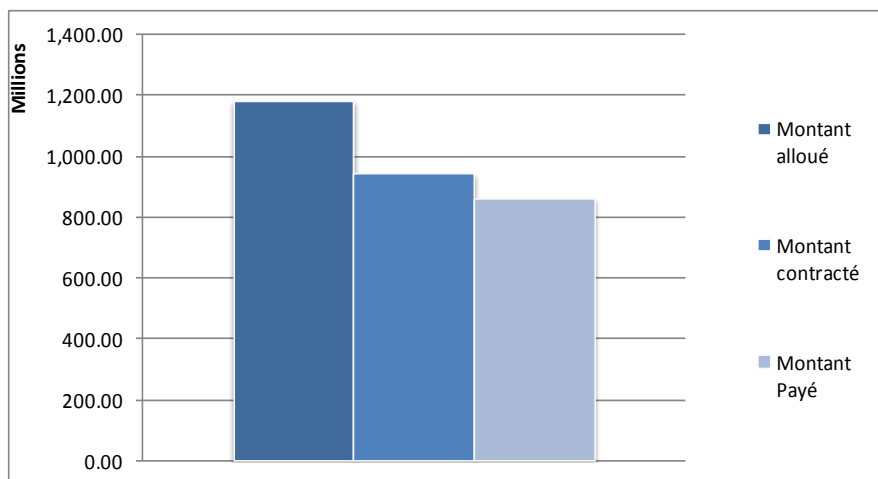
Classification macro sectorielle et sectorielle:



5.6.2 Analyse des interventions

La Commission a alloué un montant total de 1.197 M € pour la coopération bilatérale avec la Tunisie sur la période 1995-2008. De ce montant, 943 M € ont été contractés²⁹, et 863 M € ont été payés. La liste complète des interventions est rapportée dans le Vol. 3, à l'annexe 11.

Figure 1: Coopération CE-Tunisie 1995-2008



Source : CRIS et élaboration DRN

Le tableau 1 ci-dessous montre le total alloué, contracté et payé par chaque secteur de la coopération.

Tableau 1 : Montants alloués/contractés/payés, 1995-2008

Secteur	Montant alloué	Montant contracté	Montant Payé
Secteur Public et réformes économiques -SPRE	509.000.000,00	411.303.837,76	356.128.298,88
Développement des ressources humaines et protection sociale- DRPS	304.959.677,39	237.272.482,33	212.576.756,10
Environnement des affaires et développement du secteur privé -DSP	189.537.996,36	150.829.788,02	134.033.416,77
Ressources naturelles et environnement - RNE	168.328.992,78	122.483.362,10	147.282.434,42
Gouvernance et société civile- GSC	25.380.337,90	21.482.972,65	13.362.277,68
NS*	520.000,00	433.326,87	433.326,87
Total	1.197.727.004,43	943.805.769,73	863.816.510,72

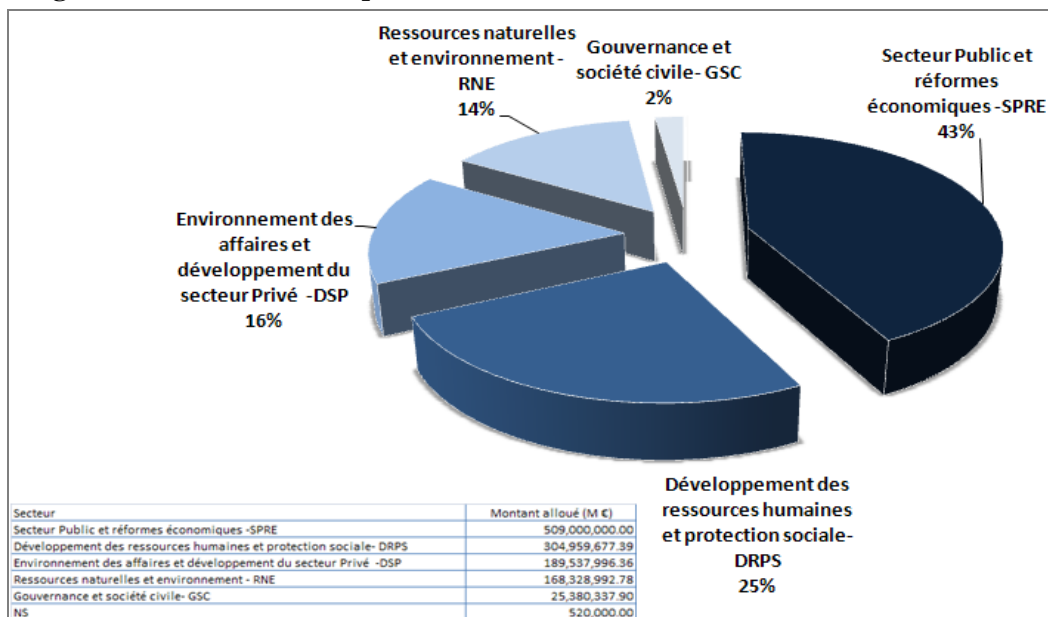
*Note Services

Concernant les domaines d'intervention, la coopération avec la Tunisie présente une concentration très importante sur le macro-secteur, «secteur Public et réformes économiques» lequel a reçu 43% du montant total alloué dans la période d'évaluation. Vingt-cinq pour-cent (25%) du total a été alloué au développement des ressources humaines et à la protection sociale. Viennent ensuite l'environnement des affaires et le développement du secteur privé, avec 16%, les ressources naturelles et l'environnement, avec 14%, et enfin la gouvernance et la société civile avec 2%³⁰. Voir figure 2.

²⁹ Selon les chiffres fournis par l'Ambassade de Tunisie à Bruxelles, le montant contracté s'élève à 1.035,15 M Euros. Les chiffres fournis ici sont calculés à partir des informations disponibles dans CRIS au 22 Janvier 2009.

³⁰ Cette répartition correspond à la classification sectorielle tel que présentée à la page 21 et dans l'inventaire en annexe. Dans les cas où un même programme cible plusieurs secteurs (par exemple les FAS et le P3A), il a été classifié selon le secteur dominant.

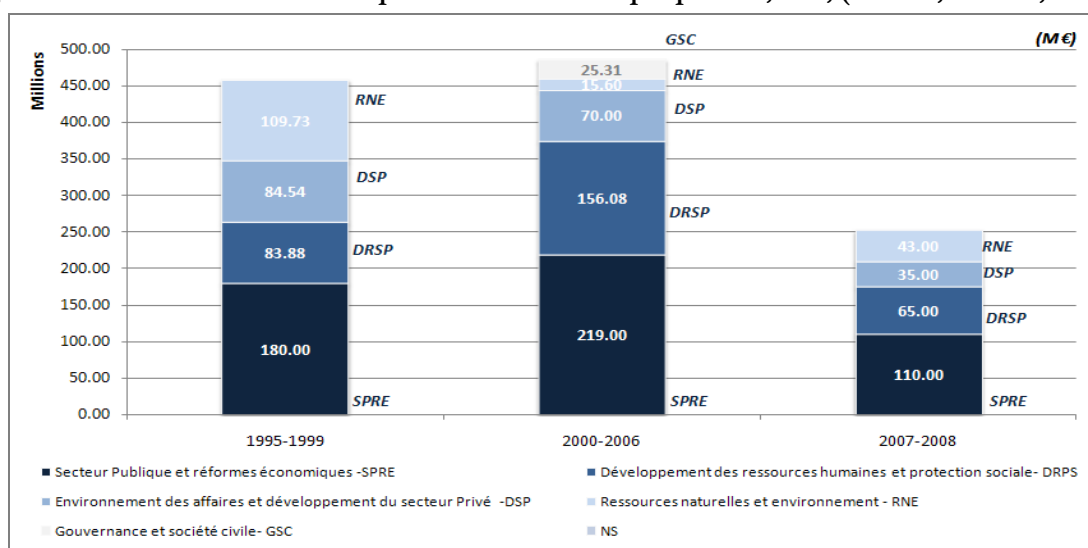
Figure 2 : Allocation totale par secteur, 1995-2008



Source : CRIS et élaboration DRN

La figure 3 ci-dessous présente l'évolution des allocations par chaque domaine de coopération. Le secteur public et les réformes économiques représentent l'axe prioritaire de la coopération avec la Tunisie sur toute la période considérée. Le montant alloué à ce macro-secteur n'a pas subi de variations significatives par rapport au total de chaque période (39% 1995-1999 ; 45% 2000-2006 ; 43% 2007-2008). Par rapport aux allocations au développement des ressources humaines et protection sociale, elles ont eu un poids majeur sur la période de MEDA II, avec 32% du total entre 2000 et 2006 (18% en 1995-1999 ; 26% en 2007-2008). Les allocations aux ressources naturelles et l'environnement ont enregistré des changements plus importants d'une période à l'autre : de 24% en 1995-1999 à 3% en 2000-2006 et 25,69% du total en 2007-2008. Un scénario opposé a été enregistré dans le secteur de l'environnement des affaires et du développement du secteur privé, lequel représentait 18% du total sur la période 1995-2000, 14% en 2000-2006 et en 2007-2008.

Figure 3: Evolution des allocations par macro-secteur et par période, M €, (1995-99, 2000-06, 2007-08)



Source : CRIS³¹ et élaboration DRN

³¹ Extraction janvier 2009

La coopération dans le domaine de la gouvernance et de la société civile a connu une augmentation modeste de 5% entre 1995-1999 et 2000-2006, qui toutefois n'a pas été suivie par d'autres allocations.

Les figures ci-dessous présentent la distribution du montant alloué au niveau sectoriel pour chaque macro-secteur.

Figure 4: Secteur Public et réformes économiques

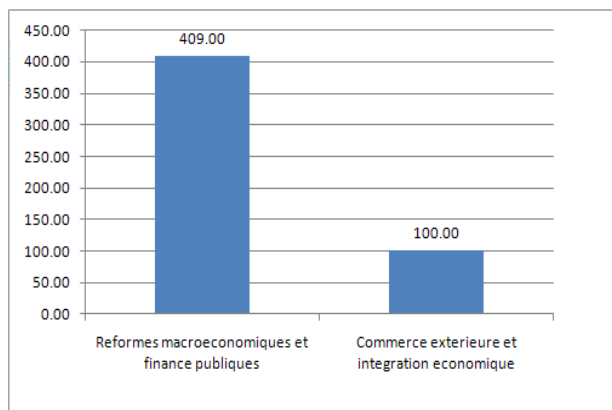


Figure 5: Environnement des affaires et développement du secteur privé

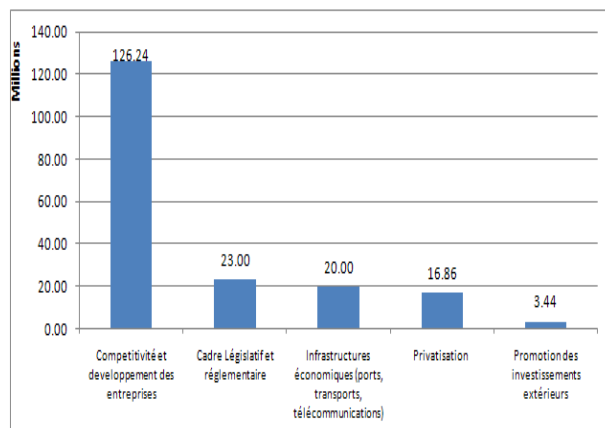


Figure 6: Développement des ressources humaines et protection sociale

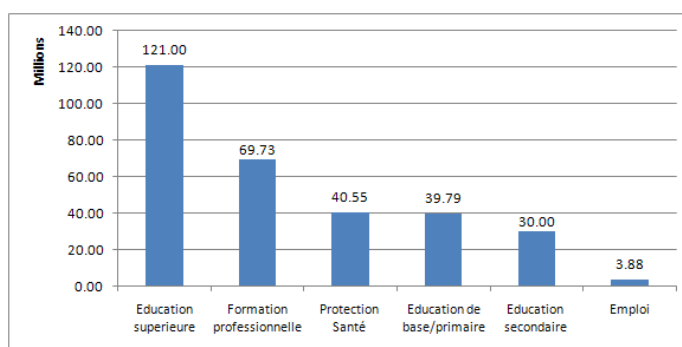


Figure 7 Ressources naturelles et environnement

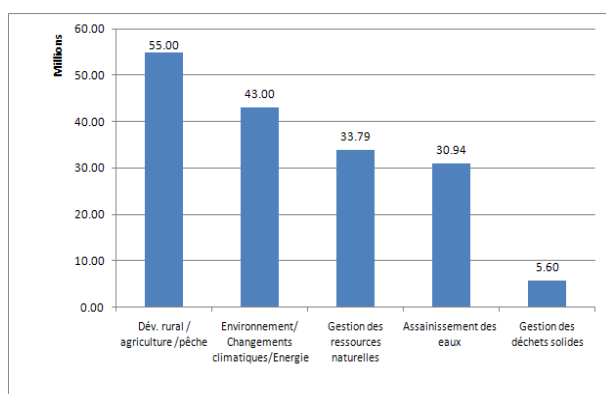
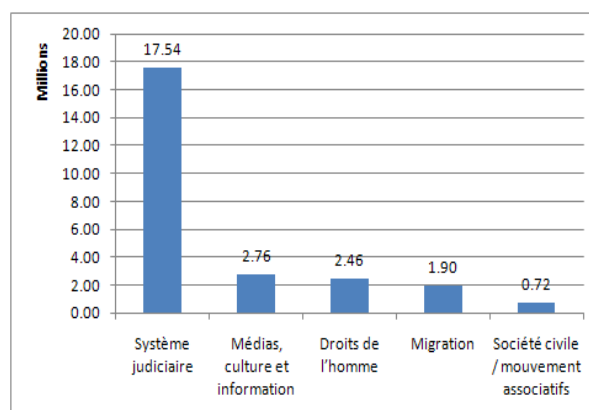


Figure 8 Gouvernance et société civile

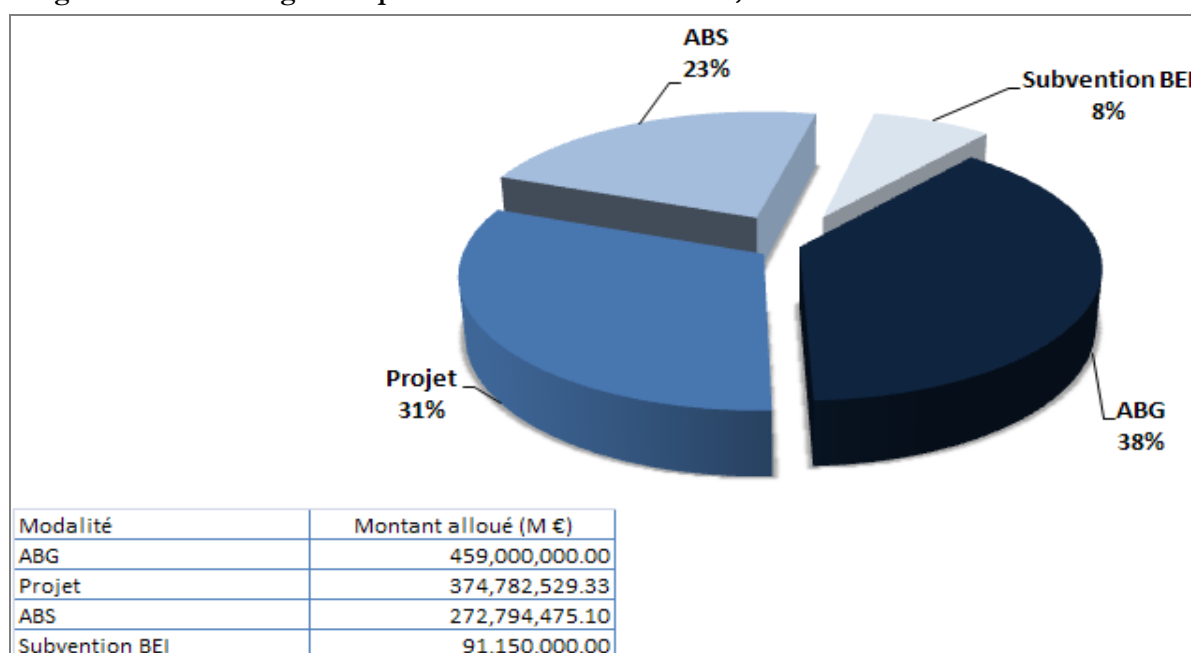


Source : CRIS³² et élaboration DRN

³² Extraction janvier 2009

La période de référence s'est caractérisée par une diversification croissante des modalités de financement. Les protocoles financiers antérieurs à 1995 avaient été dominés par l'approche « projet », c'est-à-dire par une démarche décisionnelle et administrative traditionnelle soutenue en général dans la réalisation par une assistance technique à prévalence étrangère. Avec le Règlement MEDA, l'appui budgétaire a progressivement pris de l'ampleur jusqu'à devenir dominant avec MEDA II et l'IEVP. Comme indiqué dans la figure 9 ci-dessous, 61% de la coopération a en fait été financé par l'appui budgétaire, dont 38% par l'appui budgétaire général, et 23% par l'appui budgétaire sectoriel. En revanche, l'approche projet (31% du total), s'est enrichie de nouvelles modalités de mise en œuvre telles que le jumelage institutionnel, la coopération décentralisée, une décentralisation de la gestion vers les pays tiers et une intégration majeure avec les prêts octroyés par la BEI (8% de l'enveloppe destiné à la bonification d'intérêts), ainsi qu'avec les financements d'autres bailleurs.

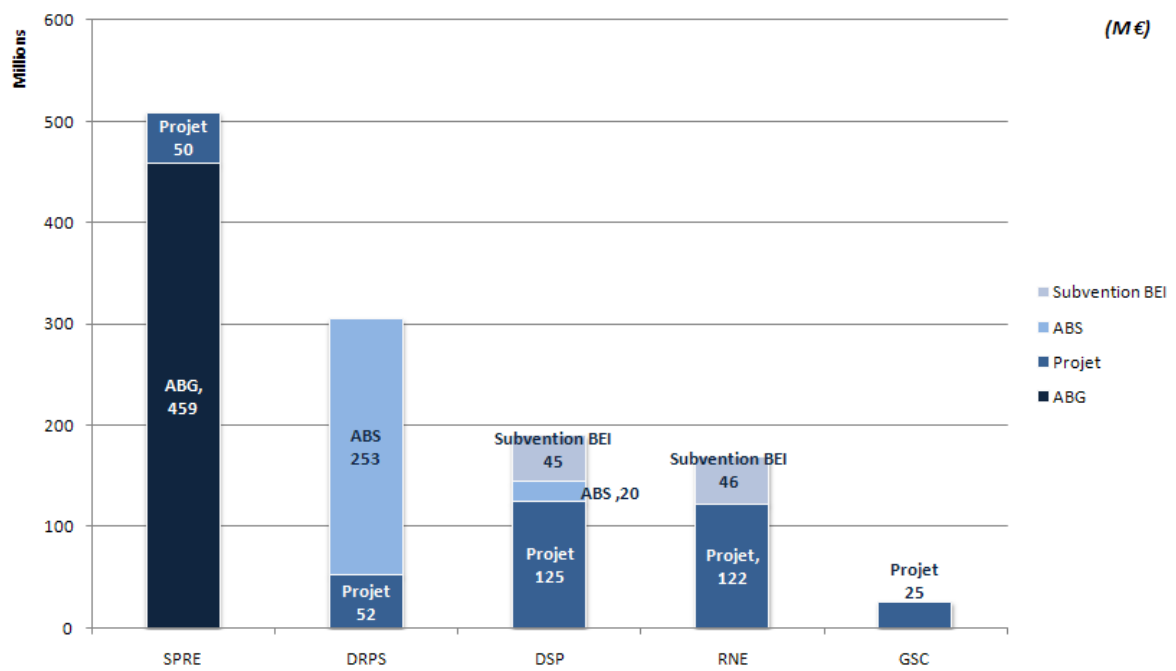
Figure 9: Allocation globale par modalité de financement, 1995-2008



Source : CRIS et élaboration DRN

L'appui budgétaire général a été destiné au financement de programmes dans le domaine du secteur public et des réformes économiques et sociales ainsi qu'à des actions destinées directement ou indirectement au développement du secteur privé. Comme le montre la figure 10, l'appui budgétaire sectoriel a été utilisé surtout pour le financement du développement des ressources humaines et de la protection sociale. Les montants alloués à travers l'approche projet ont été destinés à hauteur de 33% aux secteurs des RNE et de la GSC, 14% au DRPS et 13 % au SPRE. Les subventions BEI ont été utilisées à hauteur de 49% pour le secteur DSP et de 51% pour les RNE.

Figure 10: Allocation totale par macro-secteur et modalité de financement



Source : CRIS et élaboration DRN

5.7 PLACE DES AUTRES BAILLEURS DANS LA COOPERATION AVEC LA TUNISIE

La Tunisie a pu compter ces dernières décennies sur la coopération technique et financière de plusieurs partenaires bilatéraux et multilatéraux, dont les contributions sectorielles depuis 2000 sont synthétisées ci-dessous.

Tableau 4: Interventions des autres bailleurs dans la période 2000-2010

Secteurs prioritaires	BM	NU	BAD	FR	AL	IT	ES	JA
Gestion macroéconomique et réformes économiques								
Appui budgétaire	•		••					
Finances publiques						•••		
Environnement des affaires et développement du secteur privé								
Secteur privé / PME	•		••	•		•	•	
Industrie	••			••	•	•	•	•
Commerce	••							
Infrastructures								
Transports	•••		•••	•••		•		•
Energie	•		••					
Urbain et habitat	••		••					
Développement des ressources humaines et protection sociale								
Education et ressources humaines	••	•••	•	••	•	•	•	•
Formation et emploi								
Protection sociale		••		•		•		
Santé		••		••		•	•	•
Gouvernance et société civile								
Etat de droit et droits de l'homme				•				
Justice et sécurité				•	•		•	
Décentralisation & dév. local	•••	•		••				
Médias et culture				•	•		•	•
Ressources naturelles et environnement								
Eau	•••			•••	••	•	•	••
Protection des RN	•			••	••••	•	•	•
Pollutions et Assainissement	•••		••	•				•
Lutte contre la désertification	••	•••				•	•	
Agriculture/pêche	•	••	••	•		•	•	

Légende : •••• >100M€ ; ••• 50-100 M€ ; •• 15-50M€ ; • < 10M€ (montants indicatifs)

Source: AiDA – Accessible information on Development Activities (OCDE)

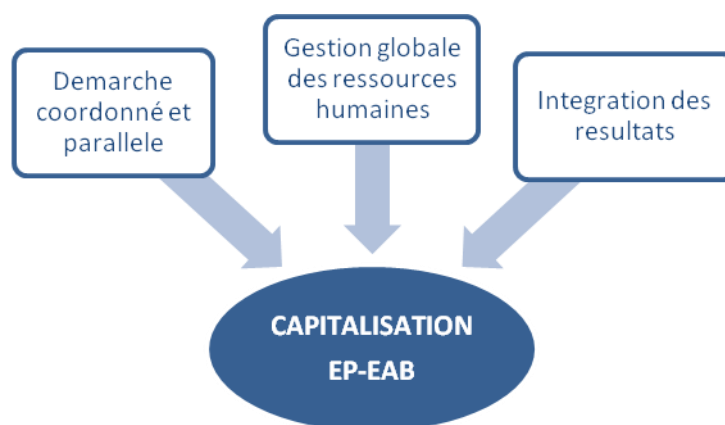
Annexe 6: Méthodologie de l'évaluation

0. INTRODUCTION

L'évaluation de la coopération de la Commission Européenne (CE) avec la Tunisie a été menée selon la méthodologie adoptée par l'Unité Conjointe d'évaluation des services extérieurs de la CE. Cette évaluation a été menée en parallèle avec l'étude sur la mise en œuvre de l'approche de l'unité d'évaluation en matière d'évaluation des opérations d'appui budgétaire.

La double démarche (EP et EAB) a été structurée afin de faciliter des intégrations tout au long du processus et d'assurer les croisements/échanges de données brutes. De même, il a permis d'envisager une collaboration plus étroite avec les Groupes de Référence afin de donner le juste poids aux divers niveaux et facteurs d'analyse. Notamment, le processus d'intégration des deux évaluations s'est basé sur les éléments suivants :

Figure 1: DRN-Stratégie de capitalisation entre les deux études

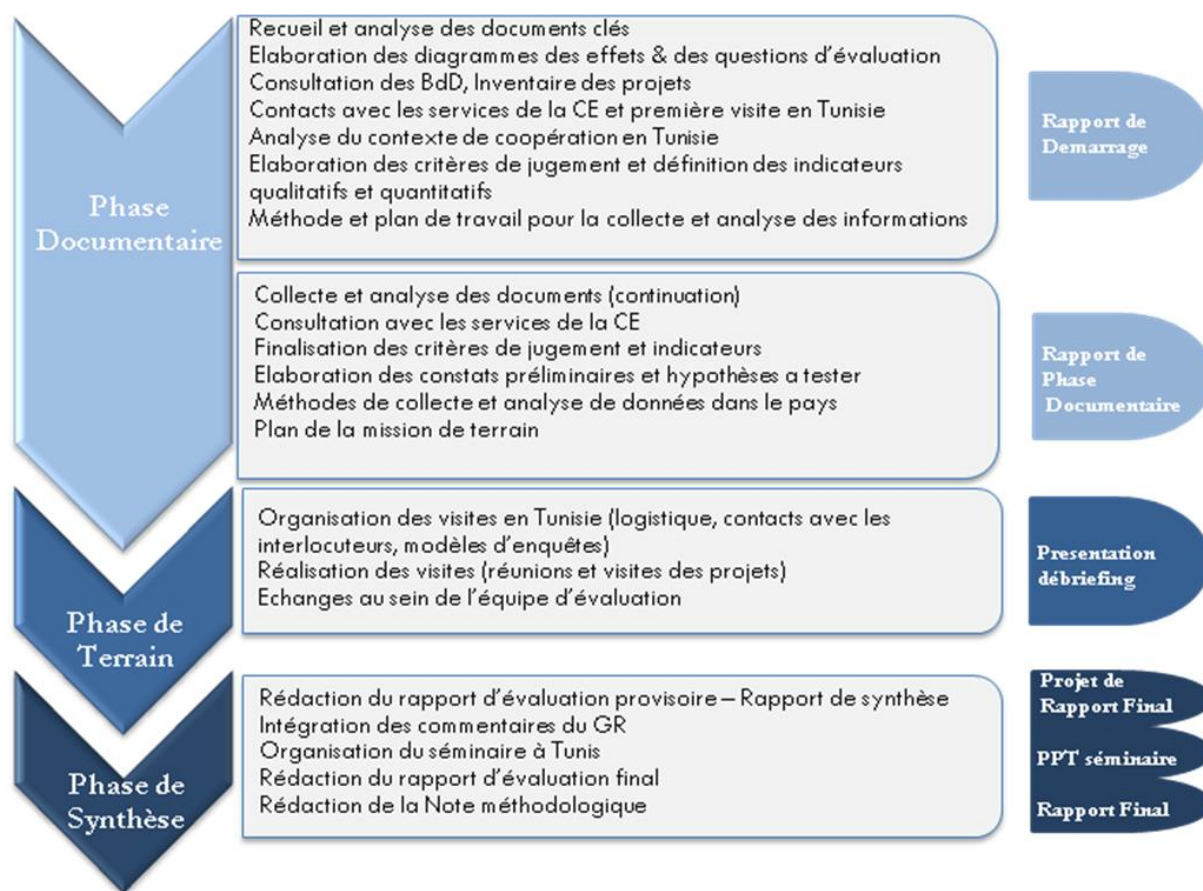


- Les deux évaluations - EP (Evaluation Pays) et EAB (Evaluation Appui Budgétaire)- ont été conduites d'une **manière coordonnée et parallèle**, mais distincte. Enzo Caputo a assuré la coordination des deux exercices, qui toutefois ont gardé chacun leur Chef d'équipe.
- Compte tenu du fait qu'un certain nombre de secteurs d'analyse sont partagés dans les deux démarches, de fortes synergies étaient envisagées dans la mobilisation des équipes et dans l'attribution des rôles spécifiques à chaque expert. En ce sens, on a mis en place une **approche globale dans la gestion des ressources humaines** impliquées dans les deux études afin de tirer profit des expertises thématiques communes et d'assurer une coordination et un contrôle de qualité sur les processus et sur les produits.
- Le **rapport final** EP contient d'une manière harmonisée et synthétisée les résultats de l'EAB. Le rapport final de l'AB contient une évaluation de l'EAB (ou de la grande partie des thématiques touchées par l'EAB) selon la méthodologie du *'three-steps approach'*.

1 PROCESSUS DE L'ÉVALUATION

Comme prévu par la méthodologie adoptée par l'Unité Conjointe d'évaluation des services extérieurs de la CE, le processus d'évaluation s'est déroulé en trois étapes fondamentales : la phase documentaire, la phase de terrain et la phase finale.

FIGURE 2 : PROCESSUS DE L'ÉVALUATION- ÉTAPES ET ACTIVITÉS



PHASE DOCUMENTAIRE

La *phase documentaire* – phase I – se compose de plusieurs étapes, notamment :

Mission préparatoire et Séminaire introductif : une mission préliminaire a été conduite par le Chef d'équipe dès le démarrage de l'exercice. Au cours de cette mission, un séminaire introductif a permis au consultant de présenter au groupe de référence local et à d'autres partenaires la démarche méthodologique d'ensemble ainsi que les principaux défis de l'évaluation de l'appui budgétaire dans le pays.

Au-delà du Séminaire, cette mission a permis aussi d'établir un premier contact avec les représentants du gouvernement, la Délégation, ainsi que d'autres acteurs clé du pays qui font partie du groupe de référence local ; de comprendre les attentes des membres du groupe de référence local, clarifier son rôle et la participation des partenaires locaux; établir un premier contact avec le bureau d'études tunisien et discuter de manière plus approfondie la contribution envisagée pour les experts tunisiens et recueillir des documents clés.

Phase de structuration : Cette phase s'est composée des activités suivantes : recueil et analyse des documents clé ; consultation des banques des données ; première élaboration des diagrammes des effets et des questions d'évaluation (voir annexe 8) ; discussion et validation par les groupes de référence de la logique d'intervention et les questions d'évaluation. En particulier, cette phase a porté sur :

- **L'analyse des documents** de stratégie et des documents de programmation relatifs à la coopération de la Commission Européenne avec la Tunisie (**documents** de stratégie et programme indicatif national /PIN) ; documents relatifs au dialogue politique et ayant une valeur d'appréciation stratégique de la coopération entre la Tunisie et l'UE (rapports annuels PEV,

etc.) ; et documents nationaux de programmation économique et sectorielle élaborés par les autorités tunisiennes pendant la période de référence.

- **L'analyse des données de CRIS** ainsi que de la documentation relative au cycle des programmes/ projets qui ont permis d'approfondir l'analyse au niveau des activités et des réalisations (ou produits) programmées et effectivement réalisées (efficacité) ; la correspondance qualitative et quantitative entre allocations et engagements financiers dans les phases d'instruction et de réalisation des interventions. Un **inventaire** a été élaboré et mis à jour tout au long du processus d'évaluation, permettant ainsi de saisir la traduction opérationnelle des stratégies de coopération. L'inventaire final se trouve à l'annexe 13 du présent rapport alors que la méthodologie utilisée pour compiler l'inventaire est décrite à l'annexe 5 (par. 5.6).

Phase documentaire : se caractérise par un approfondissement des recherches et des analyses préliminaires menées dans la phase de structuration. Notamment, cette phase a porté sur :

- **L'analyse documentaire et statistique** de la documentation suivante:
 - Documents relatifs au dialogue politique et ayant une valeur d'appréciation stratégique de la coopération entre la Tunisie et l'UE (rapports annuels PEV, etc.)
 - Rapports d'évaluation et de suivi des stratégies nationales et des PIN permettant d'apprécier l'état d'avancement des stratégies pluriannuelles ainsi que l'évolution du contexte national et bilatéral;
 - Rapports de suivi ROM réalisés pour les opérations sélectionnées qui permettent d'apprécier les points forts et faiblesses rencontrés dans la mise en œuvre de ces initiatives et les éventuelles corrections recommandées.
 - Documents nationaux de programmation économique et sectorielle élaborés par les autorités tunisiennes pendant la période de référence qui permettront d'apprécier les orientations stratégiques et les priorités du Gouvernement, en portant une attention particulière aux Plans de Développement Economique et Social (PDES) et aux plans et stratégies sectorielles dans les domaines intéressés par les opérations d'appui budgétaires qui font l'objet de cette évaluation.
- **L'acquisition des données statistiques** sur les indicateurs de croissance, de compétitivité et de bien-être social, au niveau national et régional, en vue de construire une base de données fiables, vaste et homogène, pour permettre les élaborations quantitatives envisagées.
- Les **entretiens** visant notamment : les gestionnaires des programmes, les acteurs du dialogue politique et les responsables des stratégies des deux côtés.

Sur la base de ces activités, les évaluateurs ont donné des premières réponses aux questions évaluatives en appliquant la démarche suivante :

- Vérification sur l'existence et la fiabilité des indicateurs préconisés;
- Révision (éventuelle) dans la formulation des critères de jugement et des indicateurs ;
- Première élaboration et structuration des réponses aux critères de jugement ;
- Synthèse des constats par question évaluative ;
- Vérification croisée des questions évaluatives ;
- Identification des lacunes et approfondissements nécessaires ;
- Définition et justification de la démarche à suivre dans les phases successives.

PHASE DE TERRAIN

La phase de terrain vise à compléter l'analyse effectuée lors de la phase documentaire et à tester les hypothèses formulées. La collecte des données complémentaires a permis notamment de compléter la matrice d'évaluation puis de vérifier les réponses préliminaires fournies lors de la phase documentaire.

Sélection des interventions et analyse : Un des éléments clé pour la phase de terrain a été la sélection des interventions effectuée à partir de l'inventaire des interventions financées par la CE en Tunisie sur la période 1995-2008 (joint dans le Vol. 3). Ces interventions ont fait l'objet d'une analyse ponctuelle et structurée tant au niveau de l'étude documentaire soit qu'au niveau des informations à collecter pendant la mission sur le terrain.

L'analyse résultant de ces cas d'étude a permis d'avoir un aperçu important sur la coopération avec la Tunisie, et, plus particulièrement, sur le déroulement des interventions dans plusieurs domaines et sur différentes périodes et sur la mise en œuvre de la stratégie dans les différents secteurs.

La phase documentaire a permis d'identifier des interventions représentatives sur lesquelles entreprendre, pendant la visite de terrain, une analyse approfondie de certains aspects utiles à la finalisation des réponses et/ou à la validation ou test des hypothèses formulées. Cette liste prévoit dix interventions.

Les critères de sélection adoptés ont tenu en compte :

- ✓ De la période de référence de l'évaluation. On a considéré les interventions pour lesquelles les conventions de financement ont été signées entre 1995 et 2008
- ✓ des différents instruments de financement qui ont caractérisé la coopération avec la Tunisie (MEDA I, MEDA II, IEPV) ainsi que des autres lignes budgétaires (EIDHR) ;
- ✓ des cinq secteurs prioritaires de la coopération définis dans le rapport de démarrage ;
- ✓ d'un niveau raisonnable de documents disponibles pour chaque intervention (Conventions de financement, Rapports de monitoring, Rapports de suivi, Rapports d'évaluation,)
- ✓ En outre, l'identification des dix interventions présentées dans le tableau ci-dessous a également porté l'attention sur la **complémentarité avec l'évaluation de l'appui budgétaire**. En effet, cette dernière étude, qui est menée en parallèle, analysera quatre opérations d'appui budgétaire global (FAS I, FAS II, FAS III et FAS IV) et trois opérations d'appui budgétaire sectoriel (modernisation de l'enseignement supérieur, réforme de l'enseignement secondaire et formation professionnelle).

Les interventions choisies représentent 25% des ressources financières totales allouées sur la période 1995-2008 tandis que les interventions sélectionnées dans le cadre de l'évaluation AB représentent 38% du total. Cette liste a été approuvée par le GR.

Tableau 1: Montant (alloué) des interventions sélectionnées

	Interventions sélectionnées	% du Total
Evaluation EP	294 M €	25%
Evaluation AB	446 M €	38%
Total	740 M €	63%

La majorité des interventions sélectionnées ont été financées par **MEDA II** (5 projets). Parmi les autres interventions, trois ont été financées par **MEDA I**, une par l'instrument **EIDHR** et une dernière par **PIEPV**.

En termes de **représentativité sectorielle**, trois interventions appartiennent au secteur Gouvernance et société civile, deux au domaine Ressources naturelles et environnement, Environnement des affaires et développement du secteur, Développement des ressources humaines et protection sociale, et une au Secteur Public et réformes économiques. Il est à noter que plusieurs interventions dans ce dernier domaine ont fait l'objet d'une analyse particulière dans l'évaluation d'appui budgétaire.

Les tableaux ci-dessous montrent :

- ✓ le montant, l'année de décision, la modalité de financement, les montants alloués et le(s) macro-secteur(s) des interventions proposées ; et
- ✓ la documentation disponible pour les interventions sélectionnées.

Tableau 2: Liste des interventions sélectionnées

Titre	Financement CE	Référence du Projet	Année Décision	Modalité de Financement	Montant Alloué	Macro-secteur
Appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association (P3A)	MEDA II	MED/2002/005-050	2002	Projet	20.000.000,00	Secteur Public et réformes économiques
Programme de Modernisation Industrielle	MEDA II	MED/2002/004-726	2002	Projet	50.000.000,00	Environnement des affaires et développement du secteur privé
Tunisie - Programme d'appui à la compétitivité (PAC I)	MEDA II	MED/2006/018-438	2006	ABG	41.000.000,00	Environnement des affaires et développement du secteur privé
Programme d'appui à la réforme de l'éducation de base	MEDA I	MED/2000/003-352	2000	ABS	39.794.475,10	Développement des ressources humaines et protection sociale
Appui au programme de mise à niveau de la formation professionnelle (MANFORM I)	MEDA I	MED/1997/004-660	1997	Projet	39.726.292,56	Développement des ressources humaines et protection sociale
Formation et Renforcement des Capacités en vue d'une meilleure protection des droits de l'homme dans le monde	DDH	TUN/2000/2489/000001	2000	Projet	1.660.838,00	Gouvernance et société civile
Appui aux médias tunisiens	MEDA II	MED/2001/005-787	2001	Projet	2.150.000,00	Gouvernance et société civile
Appui à la modernisation du système judiciaire	MEDA II	MED/2004/016-928	2004	Projet	17.542.660,83	Gouvernance et société civile
Programme de Développement Rural Intégré et de Gestion des Ressources Naturelles (DRI/GRN)	MEDA I	MED/1996/004-336	1996	Projet	50.000.000,00	Ressources naturelles et environnement
Programme Environnement et Energie (PEE)	IEVP	IEVP/2007/019-239	2007	Projet	33.000.000,00	Ressources naturelles et environnement

Les évaluateurs ont analysé ces projets sur la base des documents disponibles, principalement les conventions de financement et les rapports de suivi et/ou d'évaluation. Cette analyse documentaire préliminaire est résumée dans les « fiches de projet » présentées dans l'Annexe N. 11.

Définition de la 'check-list' : Le tableau ci-dessous présente le modèle de '*check-list*', c'est-à-dire le format de la grille préliminaire des Hypothèse/Premières Constats /éléments liés aux indicateurs à collecter utilisée dans la phase de terrain à travers les entretiens. Cette liste a été finalisée avant le début de la mission de terrain avec les inputs de la DCE en Tunisie.

Tableau 5: Check-list pour la Mission de Terrain (modèle)

Hypothèse/Questions/éléments liés aux indicateurs		DCE	Autorités nationales et bénéficiaires	Etats Membres UE	Autres bailleurs de fonds	Acteurs non étatiques	UGP
NIVEAU XX							
QE xx	Constats à vérifier et approfondissements	◆◆	◆◆		◆		
	Hypothèses à valider						

Légende :

- ◆◆ : Grande importance
- ◆ : Importance Relative

Les hypothèses à explorer pendant la phase de terrain ainsi que les approfondissements à effectuer sur certains constats ont été organisés par question évaluative et par typologie d'interlocuteur.

En ce qui concerne les approfondissements et les validations, ceux-ci dépendent d'un niveau d'information insuffisant pour confirmer un certain constat ou pour élaborer l'indicateur, ou encore se réfèrent à des indicateurs pour lesquels les données sont disponibles seulement sur le terrain, et en particulier toutes les questions relatives aux perceptions des intervenants.

Concernant les interlocuteurs, six catégories ont été identifiées :

- Fonctionnaires de la Délégation de la CE à Tunis (DCE)
- Autorités nationales et bénéficiaires de programmes / projets
- Etats Membre UE
- Autres bailleurs de fonds (Banque Mondiale, Banque Africaine de Développement, ...)
- Acteurs non étatiques : organisations de la société civile, secteur privé, milieu académique;
- Personnel des unités de gestion des projets sélectionnés (UGP).

La check-list a été utilisée comme guide pour toutes les modalités de collecte de données qui étaient utilisées. Cela a garanti la couverture de tous les sujets listés ainsi qu'une uniformité dans les aspects traités, de façon à pouvoir trianguler les données recueillies avec des modalités différentes. La collecte s'est faite en utilisant les instruments suivants:

- analyse documentaire
- entretiens individuels
- entretiens de groupe

Les **entretiens individuels** avec les différents acteurs concernés ont tenu une place prépondérante lors des visites de terrain. Les entretiens ont été utilisés pour les discussions au niveau plus élevé sur les hypothèses ou pour les répondants qui devaient aider à compléter des données très spécifiques ou pour lesquelles une discussion individuelle était plus pertinente et efficace. La liste (non exhaustive) des interlocuteurs comprend (pour la liste complète, voir annexe 3) :

- Fonctionnaires de la Délégation de l'Union Européenne ;
- Autorités nationales et bénéficiaires de programmes ;
- Membres du Parlement et des représentants de la société civile ;
- Acteurs non étatiques : secteur privé, milieu académique ;

- Autres bailleurs de fonds : ex. Banque mondiale, Banque Africaine de Développement, GTZ, etc.
- Personnel des unités d'AT associées aux programmes d'ABS.

Au total, **l'équipe a rencontré plus de 100 interlocuteurs**, parmi lesquels : i) des fonctionnaires des services de la Commission Européenne à Bruxelles et en Tunisie (entretiens avec 18 personnes) ; ii) des représentants des autorités nationales (35 personnes et 25 personnes à la chambre des députés) : personnel du MDCI chargé de la programmation et coordination de la coopération avec l'UE et de la gestion et du suivi des différents programmes sectoriels ; responsables des programmes / projets et/ou des secteurs qui s'y réfèrent, y compris le personnel des unités de gestion (UGP) des projets sélectionnés ; représentants des institutions publiques (ministères, agences) responsables des secteurs d'intervention des initiatives de coopération et ayant été impliqués et/ou bénéficiaires des programmes/projets financés par l'UE ; iii) des représentants des Etats Membres de l'UE (7 personnes) et d'autres bailleurs de fonds (4 personnes) (Banque Mondiale, Banque Africaine de Développement, etc...) ; iv) des acteurs non étatiques : organisations de la société civile, secteur privé, milieu académique (9 personnes suivant la liste détaillée telle que présentée en annexe 3, plus une dizaine d'autres personnes qui ne veulent pas apparaître dans la liste).

La méthodologie de collecte de données initialement prévue envisageait **deux groupes de discussion (focus groups)** pour explorer certaines hypothèses et en particulier pour élaborer les indicateurs relatifs aux perceptions des intervenants sur le rôle des programmes de la CE en relation aux résultats dans les domaines ciblés: l'un avec des représentants de la société civile sur les thèmes de la gouvernance et des droits humains ; l'autre avec des représentants du secteur privé pour discuter des changements dans l'environnement des affaires. **En fait, aucun groupe de discussion n'a eu lieu** : au moment des visites en Tunisie, l'équipe a estimé que la meilleure alternative était de mener des entretiens individuels, pendant lesquels les représentants des institutions et des organisations intéressées pouvaient s'exprimer de manière moins formelle. En ce qui concerne la société civile, la décision a été prise en consultation avec la DUE, compte tenu des restrictions en vigueur (autorisations préalables obligatoires) alors que pour le secteur privé la décision a été prise à cause de la réticence des individus contactés à participer à ce type de rencontre. Cela est lié à l'adoption récente de la 'Loi sur la Sécurité Economique', qui a eu un effet négatif sur la libre expression des personnes susceptibles de participer.

Préparation et organisation des visites en Tunisie : Compte tenu de la complexité de l'étude qui couvre plusieurs secteurs et, par conséquent, plusieurs parties prenantes, ainsi que du parallélisme avec l'étude AB qui emploie en partie les mêmes ressources humaines (superposition partielle des équipes), les visites en Tunisie ont été précédées d'une phase préparatoire capable de traduire les éléments de programmation mentionnés ci-dessus en un programme opérationnel de visites et de rencontres dans des délais très brefs.

a) Phase préparatoire

Les actions suivantes ont été menées avant les visites des évaluateurs en Tunisie :

- Croisement des constats et des hypothèses à vérifier dans la phase de terrain entre l'évaluation pays (EP) et l'évaluation de l'appui budgétaire (EAB), notamment pour les aspects communs (questions économiques et ressources humaines) afin d'identifier les interlocuteurs communs et d'allouer aux membres des équipes la responsabilité des enquêtes. Cette activité a été menée avec les experts nationaux associés aux équipes.
- Concertation et vérification de la liste des interlocuteurs avec la Délégation UE en Tunisie afin de confirmer la pertinence des choix et d'identifier des personnes de contact auprès des institutions et des organisations nationales.
- Prise de contact avec les interlocuteurs avec le but d'anticiper les objectifs de la mission, les informations/données à recueillir et proposer les modalités des visites (entretiens individuels/groupées, associés ou non à des visites de terrain. Dès cette première prise de contact, un calendrier était proposé afin de vérifier la disponibilité des interlocuteurs pendant

la période considérée. Il faut souligner que la collaboration du Ministère de la Coopération Economique a joué un rôle fondamental permettant à l'équipe de rejoindre et rencontrer plusieurs interlocuteurs, surtout au niveau gouvernemental.

- Organisation logistique des visites en Tunisie (vols, logement en Tunisie, éventuels déplacements sur le terrain, lieux et dates des réunions, nécessité de personnel de support, etc.). Les experts tunisiens ont eu un rôle important dans cette action.
- Préparation des canevas d'enquêtes sous forme de « check-list », questionnaires, guides pour l'usage interne des équipes et selon les cas pour le partage avec les interlocuteurs.

b) Phase opérationnelle des visites

La mission s'est effectuée en combinaison avec celle de l'évaluation AB. Cela a permis de traiter ensemble les aspects communs et de réduire les rencontres avec des répondants impliqués dans les deux évaluations.

Une réunion de briefing et une réunion de débriefing ont été organisées avec les services de la CE à la Délégation en début et en fin de la mission. Des séances d'introduction et de restitution ont aussi été organisées avec le gouvernement tunisien. À noter que 24 personnes, en représentation de 10 Ministères/ Institutions, ont participé au débriefing avec le gouvernement, à la fin de la phase de terrain.

Tous les experts sectoriels ont effectué des missions de terrain afin d'assurer la discussion et la couverture de tous les domaines concernés par l'évaluation. Il est à noter que l'équipe d'évaluation a été appuyée par une *équipe d'experts tunisiens*.

Pour garantir la qualité de l'analyse des données des visites de terrain, l'équipe a organisé, déjà sur place avec l'équipe tunisienne, des séances de révision des données recueillies et de « *brainstorming* » pour pouvoir identifier les constats clé et les premiers éléments de conclusions, au moins sur les aspects communs aux deux évaluations et sur ceux horizontaux.

À la fin de la phase de terrain, l'équipe d'évaluation a organisé une réunion de débriefing avec le groupe de référence durant laquelle les évaluateurs ont présenté un compte-rendu des travaux de collecte, des problèmes rencontrés et des solutions trouvées. De plus, ils ont fait le point sur la fiabilité des données collectées et ont présenté les principaux constats.

PHASE DE SYNTHÈSE

Après la phase de terrain et notamment après la réunion de restitution auprès des services de la Commission à Bruxelles, l'évaluation est entrée dans sa phase finale de synthèse.

La **documentation** recueillie a été **systématiquement analysée** en utilisant la grille d'évaluation constituée par la matrice de réponses détaillées aux questions d'évaluation (Annexe 10) et toutes les sources utilisées ont été répertoriées en détail dans la matrice d'évaluation.

Toutes les **informations et les données** recueillies à partir de diverses sources (documents, bases de données, informations qualitatives orales) **ont été croisées**, c'est-à-dire analysées et comparées pour vérifier les hypothèses et les réponses préliminaires, afin de fournir les éléments clé pour la formulation des constats aux questions évaluatives, des conclusions et des recommandations de cette évaluation.

La démarche de jugement appliquée est une synthèse prenant en considération :

- Les informations recueillies sur le contenu et la valeur des indicateurs associés à chacun des critères de jugement, tels que définis lors de la phase de démarrage de l'évaluation, et revus ou précisés (pour une minorité d'entre eux) soit lors de la phase documentaire, soit lors de la phase de terrain ;
- La recherche de cohérence entre les jugements associés à une même question d'évaluation et entre tous les jugements émis ;
- La recherche de simplicité et de clarté dans la formulation des jugements ;

- Le souci de présenter des jugements à partir desquels il est possible de répondre de façon précise et exhaustive aux questions d'évaluation ;
- La visualisation des jugements de façon quantifiée, sur une échelle allant de 'faible' à 'très bien' ;
- Les observations du groupe de référence.

Enfin, l'équipe d'évaluation a formulé les premières conclusions et recommandations qui font l'objet du projet de rapport final. Ce rapport a été présenté aux membres du groupe de référence, lesquels ont fourni leurs commentaires et suggestions. Après les révisions nécessaires, l'équipe d'évaluation a soumis le projet de rapport final révisé.

2 LIMITES DU PROCESSUS DE COLLECTE ET D'ANALYSE DES DONNEES ET DES JUGEMENTS

Malgré la recherche d'un équilibre entre les phases successives et la recherche de l'optimisation du temps alloué, l'exercice d'évaluation a ses limites, qui tiennent principalement :

- Aux lourdeurs du processus de mobilisation de la documentation, en particulier les problèmes rencontrés pour consulter et exploiter les données reprises dans le système CRIS, la disponibilité de rapports ROM et l'absence fréquemment observée de rapports d'évaluation finale des interventions ;
- Aux limites de la mémoire institutionnelle sur une aussi longue période de référence (1995-2008), c'est-à-dire à l'absence de certaines informations ou d'interlocuteurs clé due à la rotation du personnel au Siège, à la DUE, ainsi que dans les départements ministériels et autres organisations concernées ;
- À la réticence de certains représentants de la société civile de prendre part / de s'engager dans un processus d'évaluation qui aurait pu leur nuire. Cela a non seulement limité le nombre des entretiens mais a également entraîné l'annulation des groupes de discussion initialement prévus. Ceci n'a toutefois pas apporté préjudice à l'évaluation car les entretiens individuels ont été sincères et fructueux. La plupart de ces entretiens ont été réalisés sous couvert de l'anonymat.
- À la durée de l'évaluation : certaines informations recueillies en début de mission s'avèrent caduques ou dépassées un an plus tard.
- Aux limites de la démarche de jugement qui dépend notamment des limites des données collectées auxquelles s'ajoutent :
 - Les opinions parfois divergentes, ou du moins à nuancer, entre experts du siège et personnel de la DUE, au sujet des projets,
 - Les opinions parfois biaisées de certains interlocuteurs qui ne souhaitent pas être trop critiques vis-à-vis du gouvernement ou d'un partenaire financier et technique aussi important que la Commission européenne.

Malgré ces difficultés, grâce aux recoupements systématiques d'éléments accumulés sur un même thème, les évaluateurs sont parvenus à énoncer des jugements qui, espèrent-ils, reflètent assez correctement la vérité, si tant est que cette notion absolue puisse s'appliquer en matière d'évaluation (exercice comportant nécessairement une part de subjectivité, que les techniques d'évaluation permettent de minimiser).

Il faut noter que certaines lacunes d'information rencontrées dans le processus de collecte et d'analyse des données ont été comblées grâce à la fertilisation d'informations croisée effectuée avec les équipes d'autres évaluations de la CE conduites précédemment ou en parallèle et dont le sujet était fortement complémentaire³³.

³³ L'évaluation thématique « développement rural et agricole » réalisée en 2007 ; L'évaluation du Règlement MEDA II pour l'ensemble de la région euro-méditerranéenne réalisé en 2009 ; L'évaluation thématique dans le secteur de l'éducation en cours de réalisation. La Tunisie a représenté un cas d'étude pour cette évaluation thématique et les missions de terrain respectives se sont croisées en Tunisie en juillet 2010.

Annexe 7: Méthodologie utilisée pour l'inventaire des autres bailleurs de fonds

MÉTHODOLOGIE POUR LA COLLECTE ET L'ANALYSE DE DONNÉES

Afin de reconstruire la coopération globale en Tunisie, l'équipe a entrepris de dresser un inventaire de toutes les interventions financées par d'autres bailleurs que la CE en Tunisie, de 1995 à 2008.

Cet inventaire avait deux objectifs principaux. Tout d'abord, il permet d'illustrer dans quelle mesure les autres bailleurs s'intéressent à la Tunisie, grâce à la compréhension de la taille et de la distribution sectorielle des interventions d'autres bailleurs et leur évolution dans le temps. Deuxièmement, il permet de comparer au niveau pays les interventions de coopération des autres bailleurs à celle de la CE.

Pour dresser cet inventaire, la méthodologie suivante a été employée.

I. Collecte des données

Afin de dresser un inventaire fiable, il était important de commencer à partir d'un échantillon de projets le plus large possible, pour éviter d'exclure toutes interventions pertinentes. De plus, étant donné le nombre important de bailleurs internationaux, une question clé était d'extraire le plus de données possibles d'un nombre de sources le plus bas possible, pour éviter de se trouver face à des informations incompatibles ou faussées.

La première étape a constitué à extraire toutes les données disponibles de la banque de données AIDA, qui est le plus grand annuaire online des activités officielles d'aide au développement. Il offre un aperçu des acteurs du développement international, de leur cible géographique, et de l'origine des fonds qu'ils ont à disposition. AIDA est fournie par la *Development Gateway Foundation*, en coopération avec l'OCDE, le Programme de développement des Nations Unies, et la Banque Mondiale.

Cette activité de collecte des données nous a permis de réunir toutes les informations sur les activités de développement en Tunisie, dans les limites et sans filtrer ces informations, nous fournissant ainsi une série de données plutôt complète et fiable. De ces données, nous avons obtenu un total de 3.686 interventions.

II. Processus de filtrage des données

Cet échantillon a ensuite été filtré sur **trois** étapes, afin de réduire progressivement le nombre des interventions sélectionnées.

Étape 1: Pertinence des périodes

Cette première étape clé consistait à sélectionner et supprimer de toutes les interventions celles qui n'étaient pas pertinentes en termes de période. En effet, la banque de données listait toutes les interventions mises en place en Tunisie sans limite dans le temps. À ce sujet, il faut noter que la Banque de Données AIDA fournit deux informations principales en termes de dates : la date de début et la date de fin. Afin de sélectionner toutes les interventions mises en place entre 1995 et 2008, les tâches suivantes ont été effectuées :

- * Sélection et suppression de tous les projets commençant avant 1995
- * Sélection et suppression de tous les projets commençant après 2008
- * Sélection et suppression de tous les projets complétés avant 1995

Le principal défaut de l'information disponible c'est que dans plusieurs cas aucune des deux dates n'est fournie. Afin de surmonter cette limitation, une autre variable a été prise en compte : le « statut ». Les projets sont enregistrés selon les critères suivants : engagé / complété / en cours. Afin de sélectionner tous les projets pour lesquels on ne dispose pas de référence à la période, mais susceptible d'appartenir à la période étudiée, la méthode suivante a été appliquée :

- * Sélection et suppression de tous les projets 'engagés' et 'complétés' sans indication de date.
- * Sélection et inclusion de tous les projets 'en cours, sans indication de l'année

Ceci a été fait en se basant sur l'hypothèse que, étant donné que la durée moyenne d'un projet est de 2-3 ans, pour être 'en cours' un projet aura probablement commencé en 2006-2007 au moins. Ce choix est susceptible de générer plusieurs erreurs. Cependant, on doit noter que la collecte de données en statistique est, de par sa nature, sujette à plusieurs erreurs. La méthodologie appliquée ici a été reconnue comme susceptible de réduire le risque d'autres erreurs.

Étape 2: Pertinence des bailleurs

Sélection et suppression de toutes les interventions pour lesquelles le bailleur enregistré est la CE, car un inventaire spécifique des interventions CE a été dressé en se basant sur la banque de données CRIS (voir annexe 7)

Étape 3: Pertinence de l'objectif

La troisième étape consistait à obtenir une liste des interventions pertinentes pour l'objectif de cette évaluation. Un filtrage minutieux des projets a été mené afin de sélectionner les interventions à classer dans les secteurs de coopération identifiés pendant l'étape de structuration.

À la fin de ce processus, **1.825** interventions ont été sélectionnées.

III. Sélection des variables pertinentes pour la présentation de l'inventaire

L'équipe d'évaluation a jugé nécessaire de ne sélectionner qu'un nombre réduit, mais cohérent, des variables disponibles dans le fichier d'origine, c'est-à-dire : titre, bailleur, type de bailleur, montant alloué, statut, année de lancement, année de complétion. Il faut noter que pour assurer la cohérence des données, les sommes (budgets) ont toutes été converties en Euros. De plus, afin de pouvoir comparer les interventions de coopération des autres bailleurs avec celles de la CE, en termes d'objectif thématique, l'équipe d'évaluation a rajouté la variable 'macro-secteur'.

IV. Classification sectorielle des interventions

Comme indiqué à la section précédente, afin d'évaluer les intérêts thématiques des interventions de coopération des autres bailleurs et de pouvoir comparer les résultats à ceux de l'inventaire de la CE, chaque intervention a été classée selon son domaine d'intervention. Plus particulièrement, la liste de macro-secteurs définie auparavant afin de reconstruire la logique d'intervention réalisée par la CE en Tunisie a été appliquée à l'inventaire des autres bailleurs.

LISTE DES MACRO-SECTEURS

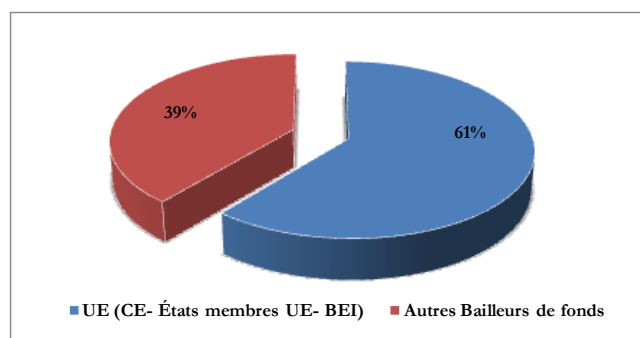


COOPERATION DES AUTRES BAILLEURS DE FONDS

La coopération des autres bailleurs de fonds en Tunisie sur la période 1995-2008 s'élève à un montant total (alloué) de 9.443 M €. La liste complète des autres bailleurs actifs en Tunisie et les ressources financières engagées sur cette période sont fournies dans le tableau ci-dessous. Un rôle clé est joué par les 'Institutions financières régionales et internationales', c'est à dire la Banque Mondiale, la Banque Africaine de développement et la Banque Européenne d'Investissement. Les projets financés par ces organisations représentent presque 53% du total. De même, la coopération des Etats membres de l'UE s'élève à 28% du total. Si on considère conjointement la coopération de la CE, les Etats membres et la BEI, on peut affirmer que les ressources totales allouées à la Tunisie et provenant de l'Union Européenne s'élèvent à 6.054 M €, ce qui représente 39% du total (voir Figure 6).

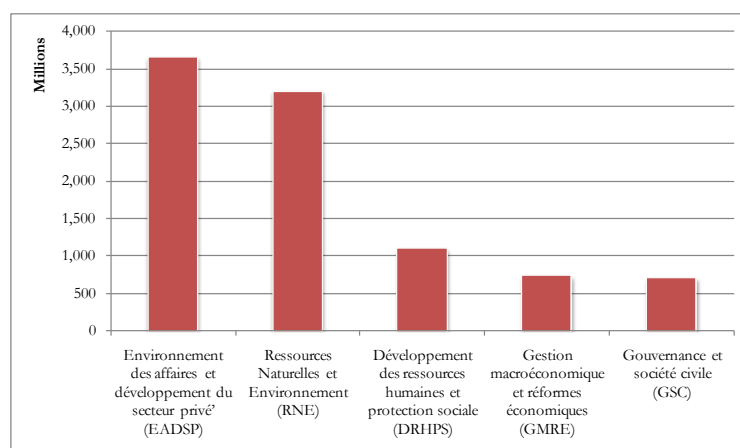
En termes de coopération au niveau sectoriel, comme montré dans la Fig. 7, les autres bailleurs de fonds considérés jouent un rôle important surtout dans le domaine du secteur privé et des ressources naturelles. Notamment, la BEI, la France et la Banque Mondiale sont les trois principaux bailleurs en Tunisie. La BEI est le bailleur le plus important dans le secteur des RNE et EASDP ; la Banque Mondiale, dans les domaines du DRHPS et de la GMRE ; et la France, dans le secteur de la GSC.

Figure 11 : Coopération de bailleurs de fonds en Tunisie, 1995-2008



Source : Inventaire des autres bailleurs de fonds

Figure 12 : Autres Bailleurs-Montant alloué a niveau sectoriel (€), 1995-2008



Source : Inventaire des autres bailleurs de fonds

Tableau 6 : Coopération financière des Autres Bailleurs de Fonds (Euro) 1995-2008

Coopération financière des Autres Bailleurs de Fonds (Euro) 1995-2008		
Autres bailleurs bilatéraux	Japon	835.168.606
	Canada	9.600.670
	Corée	4.803.852
	Suisse	4.507.936
	Etats-Unis	965.760
	Norvège	488.755
	Autres bailleurs bilatéraux - Total	855.535.579
Etats membres UE	France	1.906.016.741
	Allemagne	387.231.051
	Italie	114.511.559
	Espagne	101.680.330
	Portugal	97.524.528

	Belgique	27.553.528
	Pays-Bas	19.459.800
	Luxembourg	7.352.213
	Autriche	5.200.926
	Suède	3.781.123
	Grèce	1.062.716
	Finlande	493.013
Etats membres UE - Total		2.671.867.526
Institutions financières régionales et internationales	BEI	2.888.191.000
	Banque Mondiale	1.367.325.081
	BAD	740.037.615
Institutions financières régionales et internationales - Total		4.995.553.697
Nations Unies	GEF	876.955.198
	IFAD	22.011.050
	UNFPA	4.586.044
	UNICEF	4.502.284
	UNDP	2.457.892
	UNAIDS	198.148
Nations Unies - Total		910.710.616
Autres Bailleurs de Fonds - Total		9.433.667.417

Les deux sections suivantes présentent un approfondissement sur la Banque Mondiale et la BAD car ils ont géré des programmes dans le domaine de l'appui à la gestion macroéconomique conjointement avec la CE.

Banque Mondiale

La stratégie de la Banque depuis 1990 a été de soutenir la stabilisation macroéconomique et les réformes structurales axées sur le marché afin de promouvoir la croissance et les programmes sociaux ainsi que le développement humain. La stratégie correspondait aux priorités du Gouvernement exposées dans une série de plans nationaux de développement. Les engagements annuels moyens de prêts pour les exercices 1990 à 2003 étaient de 200 millions de Dollars US (soit 20 Dollars US par habitant par an), ce qui représente plus du quart du portefeuille de la région MOAN.

Les prêts fondés sur la politique stratégique / prêts d'ajustement, conjointement aux programmes de divers bailleurs de fonds, ont représenté 40 % du total des prêts et ont été destinés au développement commercial, financier et du secteur privé, tandis que les prêts pour projets d'investissement ont soutenu principalement des projets ruraux et de développement des ressources humaines.

Plus en détail, en ce qui concerne la typologie d'intervention, la Banque Mondiale propose deux catégories principales d'instruments de financement :

- Les prêts d'ajustement, qui fournissent un financement extérieur à décaissement rapide pour aider les pays membres à réorienter l'action publique et à réaliser des réformes institutionnelles, avec une durée de vie de un à trois ans, généralement.

- Les prêts d'investissement, qui financent l'achat de fournitures, de travaux et de services à l'appui de projets de développement économique et social dans des secteurs très divers et avec une durée de vie généralement plus longue (jusqu'à dix ans). Les projets bénéficiant de ce type de financement visent des objectifs aussi variés que la réduction de la pauvreté urbaine ; le développement rural ; l'approvisionnement en eau et l'assainissement ; la gestion des ressources naturelles.

À côté des prêts, les activités analytiques et de conseil demeurent très importantes pour réaliser les objectifs des stratégies de la Banque Mondiale et, en particulier, pour guider les activités de dialogue et mieux cibler les activités. Les études analytiques ponctuelles et d'un haut niveau de qualité permettent de mieux comprendre les défis de développement du pays et d'adapter l'expérience internationale aux circonstances tunisiennes.

Les prêts d'ajustement, initialement conçus pour appuyer les réformes macroéconomiques, notamment en matière commerciale et agricole, ont peu à peu évolué pour davantage cibler des réformes d'ordre structurel ou portant sur le secteur financier et les politiques sociales, ainsi que l'amélioration de la gestion des ressources du secteur public. Les opérations d'ajustement ont maintenant généralement pour objet de promouvoir des structures du marché concurrentielles (réforme juridique et réglementaire par exemple), de remédier aux distorsions des régimes d'incitations (réforme de la fiscalité et du commerce), de mettre en place des systèmes de suivi et de sauvegarde appropriés (réforme du secteur financier), de créer un environnement propice aux investissements privés (réforme judiciaire, adoption d'un code d'investissement moderne), d'encourager les activités du secteur privé (privatisations et partenariat entre le secteur public et le secteur privé), de promouvoir une bonne gestion des affaires publiques (réforme de la fonction publique), et d'atténuer les effets négatifs à court terme de l'ajustement (mise en place de fonds de protection sociale).

Au cours de la période 2004-2008, la Stratégie de coopération de la Banque mondiale se proposait d'appuyer le gouvernement pour atteindre les trois objectifs stratégiques suivants :

- renforcer l'environnement des affaires pour soutenir le développement d'un secteur privé plus compétitif et davantage intégré sur la scène internationale et améliorer la compétitivité de l'économie tunisienne ;
- améliorer les qualifications et l'emploi des diplômés et de la population active dans la société du savoir ; et
- améliorer la qualité des services sociaux grâce à une plus grande efficacité des dépenses publiques.

Le tableau 4 présente les activités gérées par la Banque Mondiale dans le domaine du soutien à la gestion macroéconomique conjointement avec la CE.

Banque Africaine de Développement en Tunisie

La stratégie d'intervention de la Banque Africaine de développement (BAD) en Tunisie dans les années 1998-2008 consistait particulièrement à apporter un soutien aux efforts du Gouvernement dans la réalisation des objectifs de développement, à savoir l'accélération de la croissance économique pour réduire le chômage, à travers, notamment, le renforcement de la compétitivité. Les différents axes d'intervention s'articulaient autour de (i) la poursuite des réformes économiques et financières, (ii) le renforcement des infrastructures économiques, (iii) la valorisation des ressources humaines, (iv) le renforcement des secteurs productifs et (v) le développement du secteur privé.

Le tableau 5 à la page suivante présente les activités gérées par la BAD dans le domaine du soutien à la gestion macroéconomique conjointement avec la CE et la BM.

Tableau 7 : Opérations d'ajustement sectoriel de la Banque Mondiale en Tunisie

Année Contrat	Titre	Instrument de prêt	Objectifs globaux	Objectifs/domaines spécifiques	Montant en principal et décaissé (USD)
1996	Economic Competitiveness Adjustment Loan Project	Prêt d'ajustement sectoriel	Établir un partenariat mondial pour le développement	Gestion de la dette et viabilité budgétaire (14%) Restructuration et privatisation des entreprises/banques publiques (29%) Politique et administration fiscales (14%) Facilitation du commerce et accès aux marchés (29%) Amélioration des marchés du travail (14%)	P: 75.000.000 D: 69.880.888
1999	Economic Competitiveness Adjustment Loan Project (02)	Prêt d'ajustement sectoriel	Établir un partenariat mondial pour le développement	Normes et information financière (25%) Restructuration et privatisation des entreprises/banques publiques (25%) Développement du secteur financier et du secteur privé, autres aspects (24%) Réglementation et politique de la concurrence (13%) Politique et administration fiscales (13%)	P:159.000.000 D:133.980.750
2001	Third Economic Competitiveness Adjustment Loan	Prêt d'ajustement sectoriel	Préparer l'économie tunisienne à faire face à la concurrence mondiale provoquée par la mise en œuvre de l'accord d'association avec l'Union européenne et par le démantèlement de l'Accord Multi Fibre	Institutions juridiques et économie de marché (14%) Restructuration et privatisation des entreprises/banques publiques (14%) Développement du secteur financier et du secteur privé, autres aspects (14%) Réglementation et politique de la concurrence (29%) Gouvernance et secteur public, autres aspects (29%)	P:252.500.000 D:237.972.573
2005	TN - ECAL IV	Prêt d'ajustement structurel	Établir un partenariat mondial pour le développement	i) Maintenir un cadre macroéconomique solide et réactif, en particulier par la promotion de l'assainissement budgétaire et le renforcement du cadre budgétaire à moyen terme ; ii) amélioration du climat d'investissement en Tunisie et augmentation des opportunités d'investissement privé iii) renforcer la capacité du secteur financier à financer la croissance	P : 150.000.000 D:149.185.191.16

Source : Banque Mondiale, Programmes et Projets

<http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/ACCUEILEXTN/PROJECTSFRE/0,,menuPK:2748805~pagePK:64020917~piPK:64610917~theSitePK:2748750,00.html>

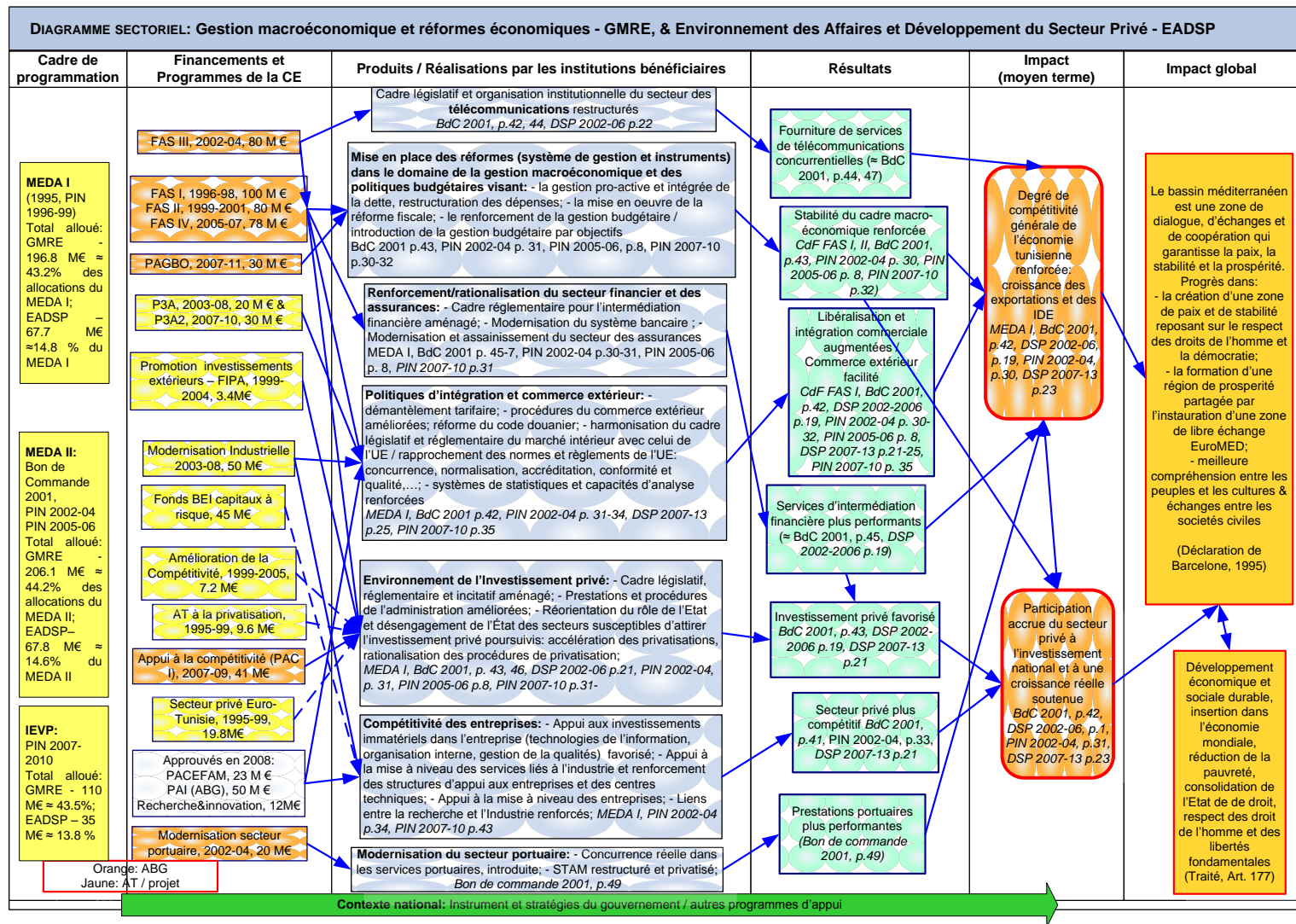
Tableau 8: Opérations d'ajustement sectoriel de la Banque Africaine du Développement en Tunisie

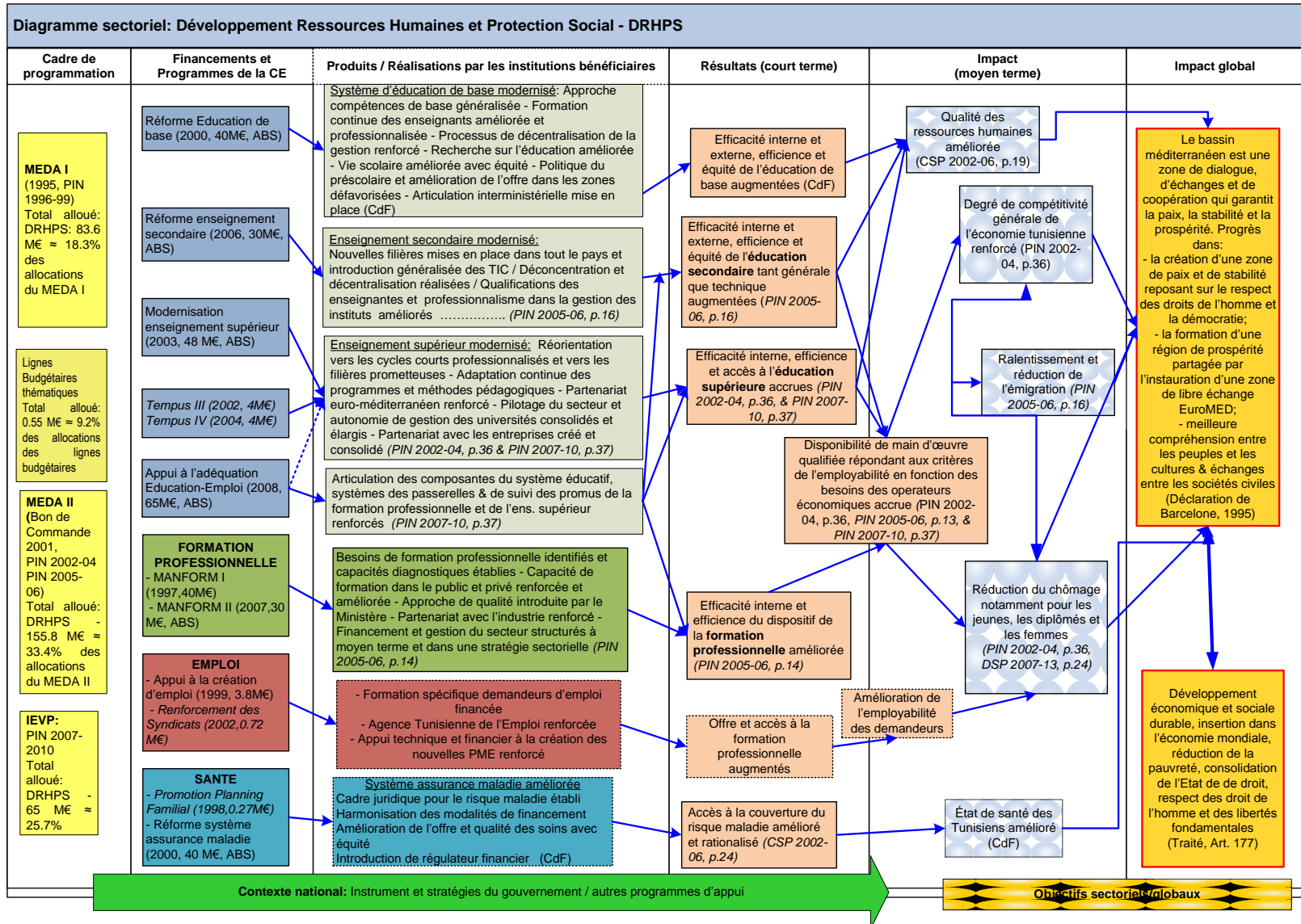
Année Contrat	Titre	Objectifs globaux	Montant du prêt (UAC)	Montant décaissé (UC)
1999	Programme d'appui à la compétitivité	Consolider les bases d'une économie compétitive et permettre une croissance durable de l'économie tunisienne	96.472.000	96.472.000
2001	Programme d'appui à la compétitivité II	Consolider les bases d'une économie compétitive et permettre une croissance durable de l'économie tunisienne	180.484.000	150.403.000
2005	Programme d'appui à la compétitivité III	Appuyer (a) la poursuite de l'assainissement du bilan des banques à travers un apport accru des créances compromises du secteur bancaire, (b) la poursuite de l'assainissement du secteur des assurances et le renforcement de l'autonomie de son organe de contrôle, le CGA, et (c) l'amélioration de la qualité et de la disponibilité de l'information financière, notamment par l'adoption et la mise en œuvre de la loi sur la sécurité financière	100.000	0

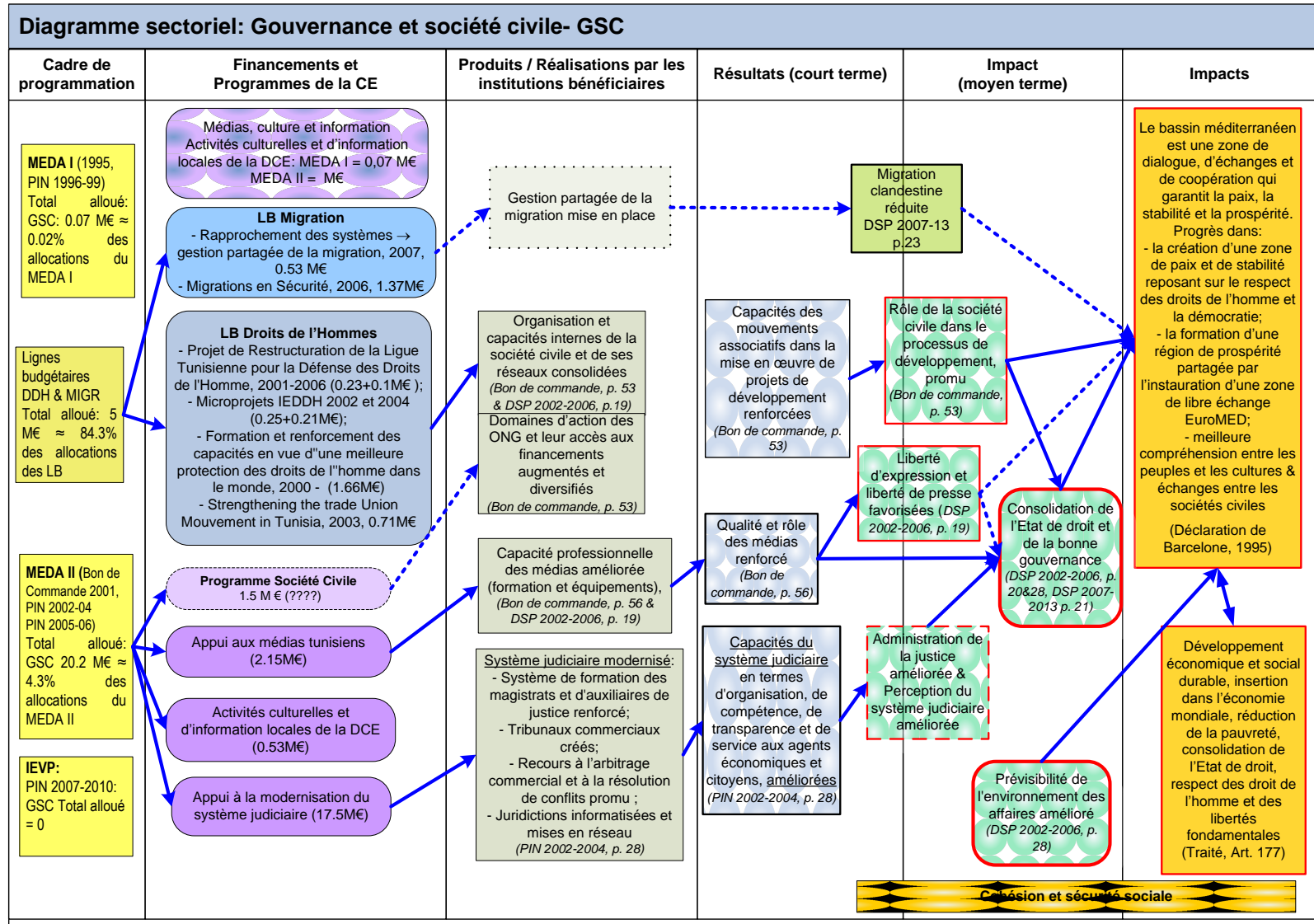
Source : BAD, *Projets & Opérations, Project Portfolio*; BAD, *Revue de Portefeuille 2005*

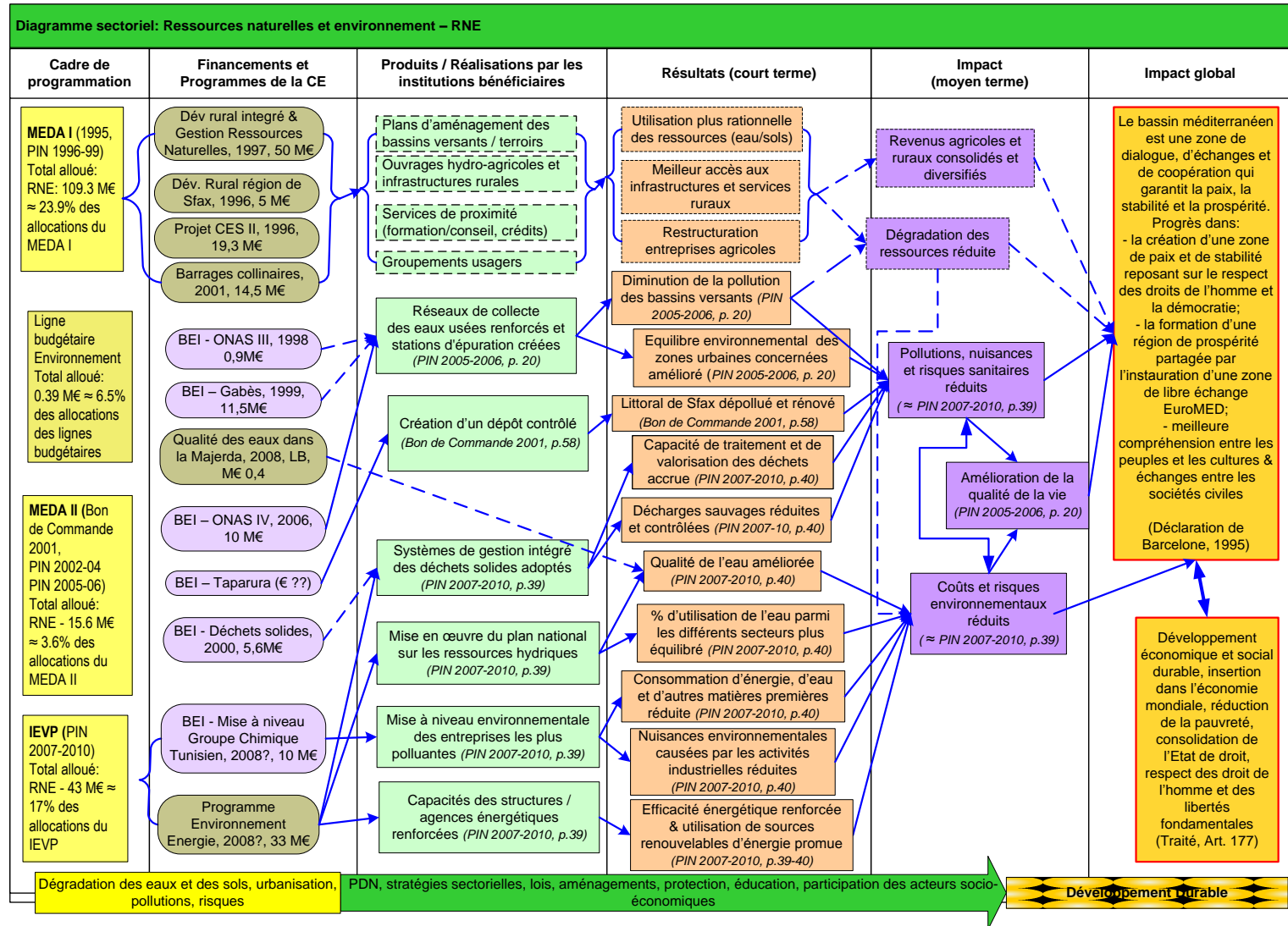
*UC : Unité de compte du groupe de la banque. Equivalences Monétaires (janvier 2007) 1 UC = 1,96035 DT ; 1 UC = 1,50440 \$ E.U. ; 1 UC = 1,14229 Euros

Annexe 8: Logique d'Intervention









Annexe 9: Analyse des Rapports de Monitoring (ROM Analysis)

L'analyse des rapports de Monitoring présentée dans cette section concerne les projets mis en œuvre en Tunisie entre 1995 et 2008 et a pour but de :

1. Présenter un aperçu par secteur du classement moyen des cinq critères d'évaluation
2. Présenter une analyse plus détaillée sur le critère d'efficacité

Aperçu sur le classement moyen des cinq critères d'évaluation

L'analyse par secteur du classement moyen des cinq critères d'évaluation représente une réélaboration d'un fichier résumant les résultats des rapports de suivi (ROM) disponibles pour les projets mis en œuvre en Tunisie entre 1995 et 2008. Ce fichier a été extrait à partir de la base de données CRIS, notamment dans la section des rapports de suivi (MR) pour la Tunisie. Il fournit les données suivantes pour 110 rapports de monitoring:

- numéro de décision:
- CRIS et / ou numéro d'identification ROM
- Pays / région de l'activité surveillée.
- Titre du projet
- Date de début/ fin
- Secteur / sous-secteur
- Budget
- Classement
- Date du rapport de monitoring

Pour chaque projet, les cinq critères d'évaluation présentent un classement qui peut varier entre A et D, dont l'explication est rapportée ci-dessous :

- A: Très bien
- B: Bon
- C: Problèmes mineurs
- D: Problèmes graves

Pour faciliter l'analyse, ce classement a été traduit en points : A=4; B =3 ; C=2 ; D=1.

Les tableaux ci-dessous présentent la valeur moyenne de chaque critère par secteur à partir des résultats enregistrés dans les 110 rapports de monitoring.

Le tableau 1 présente les valeurs en correspondance de chaque secteur CAD et critère d'évaluation. Pour chaque critère, le score plus bas et plus haut sont mis respectivement en rouge et en vert.

Si on considère la valeur de 2,5 points comme moyenne, on peut remarquer que les projets mis en œuvre en Tunisie sur la période 1995-2008 ont fait enregistrer un score supérieur à la moyenne dans chaque critère. Notamment, la pertinence et la durabilité sont les critères plus performants tandis que l'efficacité reste en fin du classement.

Dans le tableau 2, l'information a été réélaborée suivant les cinq secteurs d'intervention qui font l'objet de cet exercice d'évaluation. La mise en œuvre des projets enregistrés dans chaque secteur des scores moyens supérieurs à 2,5 points, notamment entre 2,5 et 3. Notamment, les secteurs 'Gestion macroéconomique et réformes économiques –GMRE', et 'Ressources naturelles et environnement' ont enregistré des performances plus élevées que les autres, avec une valeur moyenne de 2,9 points tandis que le secteur 'Gouvernance et société civile- GSC' enregistré une valeur relativement plus basse, de 2,6 points.

Tableau 9 : Analyse ROM, Tunisie, 1995-2008

SECTEURS CAD	Pertinence	Efficience	Efficacité	Impact	Durabilité
11320 - Secondary education	3.0	2.0	3.0	2.0	3.0
11330 - Vocational training	3.3	2.4	2.9	3.0	3.5
11420 - Higher education	3.0	2.7	3.0	2.3	2.3
12110 - Health policy and administrative management	3.0	3.0	2.7	3.0	3.3
12191 - Medical services	4.0	3.0	3.0	3.0	2.0
14010 - Water resources policy and administrative management	2.7	2.7	2.7	3.0	2.7
14015 - Water resources protection	4.0	3.0	3.0	3.0	4.0
14020 - Water supply and sanitation - large systems	4.0	3.0	3.0	3.0	4.0
14050 - Waste management /disposal	4.0	2.3	3.3	3.3	4.0
15110 - Economic and development policy/Planning	2.8	2.5	2.9	2.9	2.9
15130 - Legal and judicial development	2.0	2.7	3.0	3.0	2.7
15140 - Government administration	4.0	2.0	2.0	3.0	3.0
15160 - Human rights	2.5	3.0	3.0	3.0	3.0
16020 - Employment policy and administrative management	2.3	2.3	2.3	2.3	2.8
16061 - Culture and recreation	2.7	2.3	2.5	2.5	2.8
16062 - Statistical capacity building	2.0	3.0	3.0	3.0	2.0
21010 - Transport policy and administrative management	4.0	3.0	3.0	3.5	3.5
22030 - Radio/television/print media	2.5	2.8	2.4	2.3	2.3
23010 - Energy policy and administrative management	4.0	3.0	3.0	2.0	3.0
23040 - Electrical transmission/distribution	4.0	3.0	3.0	4.0	3.0
24040 - Informal/semi-formal financial intermediaries	4.0	4.0	3.0	3.0	2.0
25010 - Business support services and institutions	2.5	2.5	2.5	2.5	3.0
25020 - Privatisation	2.6	2.6	2.9	2.9	2.9
32120 - Industrial development	2.9	2.7	2.9	2.6	3.1
32267 - Fertilizer minerals	3.0	1.0	1.0	3.0	3.0
33110 - Trade policy and administrative management	2.0	2.0	3.0	3.0	3.0
41010 - Environmental policy and administrative management	3.0	4.0	4.0	4.0	4.0
41030 - Bio-diversity	3.0	2.0	4.0	4.0	3.0
41082 - Environmental research	3.0	2.5	3.0	3.0	3.5
43010 - Multisector aid	4.0	2.0	2.0	2.0	3.0
43040 - Rural development	2.6	2.5	2.8	3.0	2.2
99810 - Sectors non specified	2.0	2.0	2.0	3.0	3.0
99820 - Promotion of development awareness	2.7	3.0	3.0	3.0	3.3
<i>Moyenne par Critère</i>	3.1	2.6	2.8	2.9	3.0

Score plus élevé par critère

Score plus bas par critère

Tableau 10 : Analyse ROM par les 5 secteurs d'évaluation, Tunisie, 1995-2008

SECTEURS ÉVALUATION	Pertinence	Efficience	Efficacité	Impact	Durabilité	Valeur Moyenne
Développement des ressources humaines et protection sociale- DRPS	3.0	2.5	2.7	2.7	3.1	2.8
Environnement des affaires et développement du secteur Privé - DSP	2.9	2.7	2.9	2.7	3.0	2.8
Secteur Public et réformes économiques -SPRE	3.0	2.5	2.8	2.9	3.0	2.9
Gouvernance et société civile- GSC	2.5	2.7	2.5	2.5	2.5	2.6
Ressources naturelles et environnement - RNE	3.0	2.6	2.9	3.1	2.9	2.9

Tableau 11 : Analyse ROM par Instrument de Coopération, Tunisie, 1995-2008

	MEDA I	MEDA II	IEVP	MEDA I => MEDA II	MEDA II => IEVP
Pertinence	2.7	2.9	3.5	+	+
Effizienz	2.3	2.8	2.0	+	-
Efficacité	2.7	2.8	2.5	+	-
Impact	2.7	2.9	2.5	+	-
Durabilité	2.8	2.9	3.0	+	+
Valeur Moyenne	2.6	2.8	2.7		

Le tableau 3 montre l'évolution des scores moyens par critère d'évaluation dans les trois instruments de coopération principaux, c'est à dire MEDA I (1996-1999), MEDA II (2000-2006), IEVP (2007-2013). Toutefois, il faut préciser que pour l'IEVP, on n'a qu'un résultat partiel à ce stade, étant donné que l'évaluation considère la coopération mise en œuvre jusqu'en 2008. Les deux dernières colonnes montrent la progression du classement entre une période et l'autre : '+' indique que le score est augmenté tandis que '-' indique qu'il est diminué. En général, on peut remarquer une évolution positive entre MEDA I et MEDA II. Pour l'évolution de MEDA II à IEVP il est encore trop tôt pour donner une estimation, mais on peut affirmer que pour l'instant les critères de la pertinence et de la durabilité ont enregistré des progrès tandis que les autres ont rapporté une diminution du score moyen.

Analyse détaillée sur le critère d'effizienz

L'analyse du critère d'effizienz porte sur l'étude détaillée de la documentation disponible pour toutes les interventions financées par la CE sur la période 1995-2008.

Toutefois, comme le montre le tableau suivant, les rapports de suivi étaient disponibles seulement pour 21 interventions, c'est-à-dire moins de la moitié des interventions.

Tableau 12 : Résumé Documentation

	Nombre
Nombre d'Interventions	60
Nombre d'Interventions avec Rapport de Monitoring disponible	21
Nombre de Rapports de Monitoring disponibles	46
Nombre de moyenne des Rapports de Monitoring disponibles par intervention	0,7

L'analyse du critère de l'effizienz se base sur la méthodologie adoptée dans les rapports ROM et dans la section précédente:

- A : très bon= 4
- B : bon =3
- C : problèmes mineurs=2
- D : problèmes majeurs= 1

Si on considère la totalité des interventions analysées, on peut affirmer que le taux moyen d'effizienz s'élève à 2,6 points.

Les tableaux suivants offrent un aperçu de l'analyse du critère d'effizienz au niveau des secteurs d'intervention et des modalités de financement.

Tableau 13 : Analyse ROM par secteur d'intervention

	Nbre des Interventions	Nbre des Interventions avec Rapport de Monitoring	Nbre des Rapports de Monitoring	Taux moyen d'efficacité*
Secteur Public et réformes économiques -SPRE	12	4	13	2.6
Environnement des affaires et développement du secteur privé -DSP	8	4	10	2.6
Développement des ressources humaines et protection sociale- DRPS	12	4	7	2.6
Gouvernance et société civile- GSC	16	3	6	3
Ressources naturelles et environnement - RNE	11	6	10	2.6

*L'analyse du critère d'efficacité porte sur l'étude détaillée de la documentation disponible, c'est à dire les rapports de suivi disponibles seulement pour 21 interventions (presque moins de la moitié des interventions totales). Cela explique la différence entre le taux moyen d'efficacité rapporté dans le tableau 2 et le tableau 5.

Les interventions dans le domaine de la gouvernance et de la société civile ont enregistré un taux d'efficacité supérieur à la valeur moyenne, respectivement de 3 et 2,6 points. On peut remarquer qu'en termes de disponibilité de la documentation, le secteur ressources naturelles et environnement est bien placé.

Parmi les programmes d'appui aux réformes économiques et de complément à l'ABG, les problèmes de mise en œuvre ont concerné : la réalisation des appels d'offres (Appui à la Compétitivité), une analyse des besoins plutôt faible qui a rendu difficile la gestion (Appui à la Compétitivité), une clarté insuffisante en ce qui concerne les obligations du gouvernement tunisien et une formulation pauvre (PATP), une mobilisation insuffisante des partenaires européens, et des procédures compliquées (P3A).

Parmi les programmes d'appui à l'environnement des affaires et au développement du secteur privé, des problèmes majeurs ont été enregistrés surtout au niveau de l'inadaptation qualitative de certains inputs techniques (FIPA), une faible flexibilité (Euro-Tunisie), une visibilité réduite et des problèmes importants dans la conception du projet (PMI).

Dans les secteurs sociaux, les problèmes étaient liés : à la conception et à l'appui technique insuffisant (Appui à la création d'emploi) ; à des procédures administratives très longues ou à un mix, dans le même projet, d'interventions hétérogènes et en général conflictuelles (Manform I) ; à la sous estimation de la complexité des processus réformateurs et au manque de consensus (Appui à la réforme de l'assurance maladie) ; à un dialogue intersectoriel trop formel et à un manque d'opérationnalité budgétaire pour le CMDT (PAMES).

Parmi les projets relatifs à la gouvernance et la société civile, les problèmes principaux ont concerné la sous-estimation de certains aspects comme les besoins en assistance technique (Appui aux Media), une identification insuffisante des besoins (modernisation système judiciaire), des problèmes institutionnels et bureaucratiques (Mesure).

Dans le secteur rural/ environnemental, des problèmes spécifiques ont été notés surtout au niveau de la faiblesse du cadre logique (DRI-GRN), de la juxtaposition des procédures tunisiennes et des procédures de l'UE (DRI-GRN, du développement rural Sfax, du manque de systèmes de suivi consolidé (Développement rural Sfax, de la mise à niveau environnement GCT), et d'une compréhension inadéquate des objectifs (CES II).

Concernant les modalités d'intervention, l'ABG et l'ABS font enregistrer un taux moyen d'efficacité de 3 points, le plus haut atteint dans les quatre catégories. En bas de l'échelle on trouve les interventions financées par subvention, lesquelles ont enregistré un taux moyen de 2 points.

Tableau 14 : Analyse ROM par modalité d'intervention

	N° des Interventions avec Rapport de Monitoring	N° des Rapports de Monitoring disponibles	Taux moyen d'efficacité
ABG	2	3	3
ABS	2	3	3
Projet	16	39	2.6
Subvention	1	1	2

Le tableau suivant présente l'inventaire des rapports de monitoring disponibles par secteur, modalité de financement et score d'efficacité.

Tableau 15 : Inventaire des rapports disponibles par Secteur, Modalité et Score d'efficacité.

Macro-secteur	Modalité de Financement	Titre	Référence ROM	Score Efficacité
Secteur Public et réformes économiques - SPRE	Projet	Amélioration de la Compétitivité	MR-10082.02 – 28/10/04	c
			MR-10082.03 – 28/09/07	c
	ABG	Facilité d'Ajustement Structurel II		
	Projet	Programme d'Assistance Technique à la Privatisation (PATP)	MR-00472.01 – 20/12/01	b
			MR-10084.01 – 15/11/02	c
			MR-10084.02 – 28/10/04	b
			MR-10084.03 – 21/10/05	b
			MR-10084.04 – 05/10/06	c
			MR-10084.05 – 28/09/07	b
	ABG	Facilité d'Ajustement Structurel I		
	Projet	Appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association (P3A)	MR-10218.01 – 28/10/04	c
			MR-10218.02 – 21/10/05	b
			MR-10218.03 – 05/10/06	b
			MR-10218.04 – 28/09/07	b
	ABG	Tunisie - Programme d'appui à la compétitivité (PAC I)	-	-
ABG	Facilité d'Ajustement Structurel IV			
ABG	Facilité d'ajustement structurel (FAS-III)	MR-10220.01 – 28/10/04	b	
Projet	Programme d'Appui à l'Accord d'Association et au Plan d'Action (P3A2)	-		
ABG	Programme d'appui à l'intégration (PAI)			
Environnement des affaires et développement du secteur privé -DSP	Projet	BEI - Compétitivité entreprises privées - Capitaux à risque		
	BEI-Subvention	BEI- Appui au secteur privé: Capitaux à risque		
	Projet	Programme de développement du secteur privé Euro-Tunisie Enterprise	MR-00054.01 – 10/10/00	c
	Projet	Appui promotion investissements extérieurs (FIPA)	MR-00475.01 – 20/12/01	c
			MR-10083.01 – 15/11/02	c
			MR-10083.02 – 05/10/06	b
	Projet	Programme de Modernisation Industrielle	MR-10217.01 – 28/10/04	b
			MR-10217.02 – 21/10/05	c
			MR-10217.03 – 13/12/06	b
			MR-10217.04 – 28/09/07	b
ABG	Appui à la modernisation du secteur portuaire -Aide budgétaire au programme d'Investissement	MR-10216.01 – 28/10/04	b	
		MR-10216.02 – 28/09/07	b	
Projet	Programme d'appui à la compétitivité des entreprises et à la facilitation de l'accès au marché (PACEFAM)			
Projet	Recherche et Innovation			
Développement des ressources	Projet	Appui à la création d'emplois	MR-10085.02 – 06/11/03	b
			MR-10085.03 – 28/10/04	c
	Projet	Appui au programme de mise à	MR-00055.01 – 06/10/00	c

Macro-secteur	Modalité de Financement	Titre	Référence ROM	Score Efficience	
humaines et protection sociale- DRPS		niveau de la formation professionnelle (MANFORM I)	MR-10086.06 – 28/09/07	c	
	ABS	Programme d'appui à la réforme du système d'assurance maladie-Appui Budgétaire	MR-10373.01 – 05/10/06 MR-10373.02 – 28/09/07	b b	
	ABS	Programme d'appui à la réforme de l'éducation de base	-		
	ABS	Programme d'appui à la réforme de l'Enseignement secondaire en Tunisie	MR-108180.01-24/09/2008	N/A for desk phase	
	ABS	Modernisation de l'enseignement supérieur	MR-10425.02 – 12/12/07	b	
	Projet	Tempus III (Projets européens communs, Bourses individuelles de mobilité, Mesures structurelles et complémentaires)			
	Projet	Tempus IV (Projets européens communs, Bourses individuelles de mobilité, Mesures structurelles et complémentaires)			
	ABS	Programme d'appui au secteur de la formation professionnelle en Tunisie (MANFORM II)	-		
	Projet	Promotion de la SR/PF auprès des hommes par intermédiaire des instituteurs			
	Projet	Renforcement de l'autonomie des associations sanitaires et sociales du sud tunisien	-		
	ABS	Programme d'appui à l'adéquation Education-Emploi en Tunisie	-	-	
	Gouvernance et société civile- GSC	Projet	Appui aux médias tunisiens (appui au perfectionnement professionnel des journalistes)	MR-10271.01 – 21/10/05 MR-10271.02 – 13/12/06 MR-10271.03 – 28/09/07	b b b
		Projet	Appui à la modernisation du système judiciaire	MR-10374.01 – 05/10/06 MR-10374.02 – 28/09/07	a c
Projet		Formation et Renforcement des Capacités en vue d'une meilleure protection des droits de l'homme dans le monde			
Projet		Projet de Restructuration de la Ligue Tunisienne pour la Défense des Droits de l'Homme	-		
Projet		Human rights and democracy Microprojects 2002 Tunisia	-		
Projet		19 04 03 EIDHR Microprojects 2004, Tunisia	-		
Projet		Projet de Restructuration de la Ligue Tunisienne pour la Défense des Droits de l'Homme	-		
Projet		Strengthening the trade Union Movement in Tunisia	-		
Projet		MESURE - Migrations en Sécurité	MR-125640.01-10/11/2009	b	

Macro-secteur	Modalité de Financement	Titre	Référence ROM	Score Efficience
	Projet	Rapprochement des systèmes pour une gestion partagée de la migration		
Ressources naturelles et environnement - RNE	BEI-Subvention	BEI - Assainissement Onas III: Bonification d'intérêts	-	-
	BEI-Subvention	BEI - Groupe Chimique Dépollution phosphogypse du Golfe de Gabès: Bonification d'intérêts	-	
	Projet	Programme de Développement Rural Intégré et de Gestion des Ressources Naturelles (DRI/GRN)	MR-00476.02 – 20/12/01	b
			MR-10089.01 – 15/11/02	c
			MR-10089.02 – 06/11/03	c
	Projet	Développement rural dans la région de Sfax	MR-10088.01 – 15/11/02	b
			MR-10088.02 – 06/11/03	b
			MR-10088.03 – 28/09/07	b
	Projet	Conservation des Eaux et des Sols (CES II)	MR-10087.01 – 15/11/02	c
	Projet	Programme de mise en valeur en petite hydraulique autour des barrages collinaires	MR-10170.01 – 06/11/03	b
	Projet	Maîtrise de la qualité des eaux dans la Majerda	MR-10171.01 – 06/11/03	b
	BEI-Subvention	Bonification d'intérêt BEI - ONAS IV - Assainissement liquide	-	
	BEI-Subvention	BEI - Gestion des déchets solides: Bonification d'intérêts	MR-10448.01 – 28/09/07	c
Projet	Programme Environnement et Energie (PEE)			
BEI-Subvention	Bonification d'intérêt BEI : Mise à niveau environnementale du Groupe Chimique Tunisien			

Annexe 10: Matrice d'évaluation (Data collection grid)

QE 1 : Dans quelle mesure les stratégies et les interventions de la CE :

- répondent-elles aux priorités du gouvernement et aux besoins de la population tunisienne ;
- ont-elles pris en compte les défis et les priorités politiques des différentes étapes du processus de Barcelone et de l'AA ;
- ont-elles été articulées entre elles (niveau pays et niveau régional) afin de promouvoir des synergies et d'éviter des contradictions éventuelles ?

CJ 1.1 Les stratégies de la CE et les interventions dans les différents domaines reflètent les priorités du gouvernement et leur évolution dans le temps

I.1.1.1 : Thèmes de coopération introduits suite au dialogue politique.

Le **dialogue politique** se déroule au sein du Conseil des Ministres UE-Tunisie, du Comité d'Association et du sous-comité « Droits de l'Homme et Démocratie (SC-DHD) », ce dernier mis en place avec le lancement de la Politique Européenne de Voisinage (PEV). Les thèmes traités par ces instances sont de nature étroitement politique et concernent les relations UE-Tunisie, le Maghreb et la politique internationale (sources : Manfredo Fanti, DG-Relex, Chef de l'Unité Maghreb et ancien conseiller politique à la DUE et Mme. Romdhane, MDCI, responsable de la Coopération avec l'UE). Les rapports des réunions politiques ne sont pas disponibles au public. (*Sources accessibles : Réunions du SC-DHD et PSV des sous-comités techniques sectoriels*).

Un exemple de relations entre le dialogue politique et la coopération technique a émergé dans les entretiens avec les services de la CE (réf. Gianandrea Villa, DUE), avec le rôle du sous-comité DHD dans le déblocage des fonds de la ligne budgétaire IEDDH (bloqués jusqu'en 2007) et le financement de 3 initiatives dans les domaines de la santé et du droit des femmes (2 initiatives régionales). Dans la réunion du SC-DHD du 17/10/2008 à Bruxelles : « *La Tunisie a rappelé que les relations UE/Tunisie sont un choix stratégique vers lequel la Tunisie s'est engagée depuis longtemps, et que la Tunisie souhaite développer ses relations qualitatives et quantitatives avec l'UE dans toutes ses composantes. Les deux parties ont convenu de l'utilité de l'enceinte de dialogue du sous-comité, qui permet un échange de vues sur tout thème d'intérêt commun en matière de droits de l'Homme et démocratie, tel que repris dans l'Accord d'association et le Plan d'action, de manière ouverte et sans tabous* ».

Dans cette même réunion « *La Commission a rappelé les conclusions du sous comité en 2007 en ce qui concerne la nécessité d'ouvrir davantage le débat public avec la société civile afin d'éviter le risque que le débat ne soit radicalisé par d'autres acteurs, et souligné l'importance non seulement de la situation réelle dans le pays en matière politique, économique et sociale, mais aussi de la perception par l'opinion publique tunisienne de cette situation* ».

La Commission a rappelé l'importance des programmes d'appui budgétaires globaux en cours et les appuis institutionnels qui les accompagnent, visant à soutenir la Gestion Budgétaire par Objectifs (GBO), le développement de l'administration électronique et la qualité au sein de l'administration. C'est dans ce cadre que s'inscrit la méthodologie du «Public expenditure and financial accountability» (PEFA), qui vise une analyse plus fine que par le passé de la qualité de la gestion des finances publiques et qui devrait prochainement être développée en Tunisie, en collaboration avec la CE et la Banque Mondiale. La Tunisie a expliqué les principes de sa réforme administrative, visant la transparence et la proximité du citoyen. Elle a fait le point sur les avancées en termes d'administration électronique, de simplification, et de réduction des délais de traitement. »

Depuis 1996, 4 facilités d'ajustement structurel (en 1996, 1999, 2001, 2005) plus le nouveau Programme d'appui à l'intégration (2008) ont été financés avec la Banque mondiale et la BAD dans le cadre de MEDA I, MEDA II, et maintenant IEPV. Trois programmes macro, mais à vocation sectorielle [FAS port (2002), Assurance maladie (2000) et Education de base (2000)] ainsi que deux programmes macro plus ciblés (Programme d'appui à la compétitivité (2006) et Programme d'appui à la gestion budgétaire par objectifs (2007)) ont été financés par la CE à elle seule.

Continuer quand même des appuis macroéconomiques généraux comme moyen de participer au dialogue général de politique et d'accompagner les réformes incrémentales, notamment en matière de finances publiques.

La continuité du dialogue peut être assurée soit par des missions de suivi rapprochées, soit par la présence d'assistance technique' (**Note de Dossier, Odoardo Como, 23 Mars**

2009)

L'Accord d'association a donné lieu à quatre Conseils d'association et à trois Comités d'association entre l'UE et la Tunisie. Les activités sectorielles ont concerné le commerce, les douanes, l'industrie, les affaires sociales, les migrations, la formation professionnelle, la recherche et le développement technologique, auxquels s'ajoutent des réunions sur les normes et standards internationaux, ainsi que le dialogue économique. Sur la base d'études économiques tunisiennes et européennes, une réunion a eu lieu sur l'impact de l'élargissement de l'UE. Les réunions sectorielles se tiendront désormais sous la forme de sous-comités couvrant: i) Marché intérieur, ii) Industrie, commerce et services, iii) Transport, environnement et énergie, iv) Recherche et innovation, v) Agriculture et pêche ainsi que vi) Justice et sécurité. Il existe aussi un groupe chargé de suivre les Affaires sociales et des questions migratoires. Aux réunions bilatérales ci-dessus, il faut ajouter les contacts dans le cadre régional euro-méditerranéen, ainsi que les nombreux contacts informels tant au niveau ministériel qu'au niveau des hauts fonctionnaires.

Dans le cadre de l'Accord d'association, la Tunisie et l'UE ont créé un groupe de travail traitant des affaires sociales et de la migration. Un certain nombre de domaines touchant à la migration, tels que le co-développement, l'intégration sociale, les visas, la migration illégale, la migration de transit, l'amélioration de l'information et les projets concrets de coopération ont ainsi été identifiés et font l'objet d'un dialogue régulier' **Politique européenne de voisinage Rapport sur la TUNISIE {COM(2004)373 final}**

Dialogue Politique et Réformes :

- démocratie et de l'Etat de droit : Les objectifs poursuivis dans ce domaine visent entre autres à consolider les institutions garantissant la démocratie et l'Etat de droit, à développer le rôle de la société civile, à promouvoir les réformes administratives notamment en vue d'améliorer la transparence, à consolider l'indépendance et l'efficacité de la justice, et à améliorer les conditions pénitentiaires.
- droits de l'homme et les libertés fondamentales : les objectifs poursuivis dans ce domaine comprennent: le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales conformément aux conventions internationales; le respect de la liberté d'association, d'expression et le pluralisme des médias; la promotion et protection des droits des femmes et des enfants ; et le respect des principes, des droits fondamentaux, des normes et des conventions fondamentales du travail.

Rapport de Suivi PEV TUNISIE {COM(2006) 726 final}

I.1.1.2 : Référence dans les documents de programmation (DSP/PIN) et dans les conventions des financements aux politiques et objectifs du gouvernement

Les documents stratégiques et de programmation de la CE font habituellement référence aux Plans de développement nationaux (PDN) quinquennaux du gouvernement tunisien.

Le tableau ci-dessous synthétise les axes prioritaires respectifs permettant ainsi d'en analyser la correspondance.

Priorités et axes des PDN	Objectifs stratégiques de la coopération UE
<p>IX PDN 1997-2001 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ouverture de l'économie à travers la création d'une zone de libre-échange EuroMed et la consolidation du rôle du secteur privé. • Adaptation des orientations sectorielles aux impératifs de rationalisation de l'allocation des ressources, d'accélération de la croissance, de la création d'emploi et de la promotion des exportations. • Développement des infrastructures et modernisation des services pour un renforcement de la compétitivité de l'économie. • Valorisation des ressources humaines pour une meilleure intégration sociale, une réduction du chômage et de la pauvreté. 	<p>MEDA I (PIN 1996-98 et PIN 1999-2001):</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutenir les réformes macro-économiques (finances publiques, fiscalité). • Améliorer l'environnement économique pour le secteur privé. • Rechercher un équilibre socio-économique et environnemental dans les zones rurales et urbaines.

<ul style="list-style-type: none"> • Impulsion du développement local pour la réduction des disparités régionales. <p>X PDN 2002-2006 Axe 1 : Croissance et compétitivité Axe 2 : Emploi et cohésion sociale Axe 3 : Développement durable</p>	<p>MEDA II (DSP 2002-2006) :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Consolider l'Etat de droit et la bonne gouvernance 2. Libéralisation du commerce extérieur et intégration sud-sud 3. Modernisation des services et développement des infrastructures 4. Valorisation des ressources humaines et protection sociale
<p>XI PDN 2007-2016 :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Intégration effective dans l'économie globale à travers : <ul style="list-style-type: none"> - L'accélération du rythme de croissance, - L'impulsion de l'initiative privée, - La promotion des exportations et la diversification des marchés, - La mobilisation de l'IDE et le développement du partenariat régional, - La consolidation de la compétitivité et l'amélioration de l'environnement des affaires, - La mutation vers une économie du savoir, 2. Assurer le développement social par : <ul style="list-style-type: none"> - Le développement des systèmes de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle 	<p>IEVP 2007-2013 :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Réformes politiques concernant la démocratie, les droits de l'homme, l'Etat de droit et la bonne gouvernance institutionnelle 2. Réformes de la justice, la gestion des flux migratoires et l'asile, la lutte contre le crime organisé, le blanchiment d'argent et le terrorisme, dans le respect des droits de l'homme 3. Développement des conditions propices à l'investissement privé, au développement d'entreprises compétitives (PME), à la croissance, à la résorption du chômage et au développement rural durable. 4. Développement des conditions propices aux trois volets du développement durable (environnemental, social et économique). 5. Développement de l'éducation et de la formation, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique comme facteurs essentiels d'une société du savoir et d'une ouverture de l'économie. 6. Renforcement des programmes sociaux tout en maintenant les équilibres budgétaires 7. Facilitation du commerce des biens et des services, le rapprochement de la réglementation technique et les normes et procédures d'évaluation de la conformité. 8. Développement du transport basé sur la sécurité et la sûreté, le renforcement des infrastructures nationales et régionales et leur interconnexion avec le réseau transeuropéen de transport et le développement de l'énergie et de la société de l'information.

DOCUMENTS DE STRATEGIE

BON DE COMMANDE MAGHREB 2001 ET PIN 2000-2002

S'appuyant sur les objectifs fixés par le IXème Plan de développement tunisien (1997-2001), ainsi que sur les objectifs fixés lors de la Conférence de Barcelone, cette coopération euro-tunisienne s'est focalisée sur les domaines suivants

Référence :
p. 39, Section 1.4

Le projet proposé coïncide parfaitement avec les multiples efforts du Gouvernement tunisien pour traiter le problème de la pollution dans le pays et améliorer ses standards environnementaux

Référence :
p. 59, Section 3.5.3

DOCUMENT DE STRATEGIE 2002-2006 ET PROGRAMME INDICATIF NATIONAL 2002-2004	
<p>Plus concrètement, la stratégie de l'UE pour la coopération avec la Tunisie doit répondre aux principes et priorités qui découlent :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ des besoins et de la <u>politique de développement de la Tunisie</u>, décrits dans les documents du Xème plan 2002-2006. ➤ <u>de la stratégie de développement durable préparée par la Tunisie</u> dans d'autres enceintes internationales comme la Commission de développement durable des Nations Unies et le Plan d'Action pour la Méditerranée, en vue d'assurer la cohérence des efforts à tous les niveaux de façon efficace. 	Référence : p.18, Section 6.1
<p>La stratégie communautaire accompagnera la mise en œuvre des <u>réformes du gouvernement</u> dans le but d'améliorer le fonctionnement du système judiciaire, sa transparence et son rapprochement au citoyen.</p> <p>Un des engagements pris par la Tunisie et ses partenaires euro-méditerranéens dans la déclaration de Barcelone était de respecter la liberté d'expression et de garantir son exercice effectif et légitime. L'accord d'association UE-Tunisie a aussi fait de cette liberté un élément essentiel des relations euro-tunisiennes. Des carences persistent tant sur le plan de la formation que des équipements. Un programme d'appui aux <i>médias</i> devra <u>contribuer à répondre à ces besoins</u>. (indirect)</p>	Référence : p.20
PROGRAMME INDICATIF NATIONAL 2005-2006	
<p>Les mesures proposées <u>comprennent le développement de plans d'action nationaux</u> et régionaux sur les droits de l'homme et la démocratie avec les partenaires MEDA disposés à s'engager dans cet exercice.</p>	Référence : p.7
<p>La programmation 2005-2006 a croisé les priorités du CSP 2002-2006, ainsi que <u>les éléments d'encadrement politique récents avec l'agenda de la partie tunisienne</u> et les expériences de la coopération passée.</p>	Référence : p. 8
<p>L'objectif est <u>d'appuyer la poursuite de la réforme sectorielle en cours</u>, et de consolider les acquis du projet MANFORM (MEDA I) en coordination avec les autres appuis extérieurs. (indirect)</p>	Référence : p. 9 (premier paragraphe)
<p>L'objectif est <u>d'appuyer la poursuite de la réforme sectorielle en cours</u> pour éviter les coûts humains, sociaux et économiques liés au taux élevé d'abandon des élèves du niveau secondaire (c.-à-d. améliorer le rendement interne et externe) et développer les filières de l'enseignement secondaire, plus en cohérence avec les besoins du marché du travail et ceux de l'enseignement supérieur modernisé. (indirect)</p>	Référence : p. 9 (troisième paragraphe)
<p>Il s'agit de la <u>poursuite du programme national</u> d'assainissement urbain en direction des villes tunisiennes de petite et moyenne dimension. (indirect) Ce projet <u>s'inscrit dans le cadre de la politique tunisienne</u> en matière de protection de l'environnement et de l'amélioration des conditions de vie des citoyens, rendues également nécessaires par l'accroissement soutenu de la population urbaine et l'extension de la desserte en eau potable. (indirect)</p>	Référence : p. 9 (cinquième paragraphe)
DOCUMENT DE STRATÉGIE 2007 – 2013 & PROGRAMME INDICATIF NATIONAL 2007 - 2010	

Les objectifs et priorités suivants constituent le référentiel pour le choix des priorités de coopération entre l'UE et la Tunisie ; les engagements pris dans l'AA et le PAV constituant la référence forte : <u>les priorités politiques et de réformes nationales, l'analyse et les principaux défis.</u>	Référence : p. 21 (troisième paragraphe)
les opérations du PIN répondent aux critères suivants : <u>ancrage « les grands défis de la Tunisie » ;</u>	Référence : p. 28
ENVIRONNEMENT - ÉNERGIE En appui à la politique de développement durable de la Tunisie et comme le prévoit le PAV, ce programme pourrait appuyer en matière d'environnement.....	Référence : p. 28 (dernier paragraphe)
Le PAV prévoit un certain nombre de mesures comme : -soutenir les dispositions du XIe plan en matière de développement durable ; -l'appui à la politique de développement durable de la Tunisie et comme le prévoit le PAV, ce programme d'assistance technique et d'appui institutionnel a pour objectif d'appuyer.....	Référence : p. 39
CONVENTIONS DE FINANCEMENT	
Programme d'appui à la réforme de l'éducation de base, MED/2000/003-352	
L'objectif global du programme d'appui de la CE dans le cadre des Réformes menées par les autorités tunisiennes est l'amélioration du niveau qualitatif des ressources humaines de l'ensemble du pays, dans une perspective d'équité pour une meilleure préparation aux mutations sociales, politiques et économiques. L'objectif spécifique du programme de la CE est d'appuyer la mise en œuvre de la politique du gouvernement visant l'augmentation de l'efficacité interne/externe, de l'efficacité et de l'équité de l'éducation de base, dans une perspective de participation de l'ensemble des acteurs et des bénéficiaires.	Référence : p. 27
Programme d'appui à la réforme de l'Enseignement secondaire en Tunisie, MED/2005/017-210	
Le projet d'intervention de la CE en appui au secteur de l'enseignement secondaire <u>tient compte des orientations stratégiques du gouvernement et des principaux constats et défis qui s'y rattachent.</u>	Référence : p. 27 (3.1)
Modernisation de l'enseignement supérieur, MED/2003/005-858	
Le projet d'intervention de la CE en appui au secteur de l'enseignement supérieur <u>tient compte des orientations stratégiques du gouvernement et des principaux constats et défis qui s'y rattachent.</u>	Référence : p. 30 (3.1)
L'intervention du programme d'appui de la CE s'inscrit dans le cadre global du développement des ressources humaines nationales qui vise à la réalisation des objectifs généraux exprimés dans le X ^{ème} Plan, à savoir la croissance de l'emploi et des revenus ainsi que de la réalisation de la société du savoir.	Référence : p. 30 (3.2.1)
Appui à la création d'emplois, MED/1997/003-365	

Aucune référence	
Appui au programme de mise à niveau de la formation professionnelle (MANFORM I), MED/1997/004-660	
<p>La Loi d'orientation de la Formation Professionnelle (F.P.) de février 1993 précise que la F.P. est «une des composantes du dispositif national d'éducation, de qualification et d'emploi». Cette Loi a été le départ pour une réforme en profondeur visant le repositionnement du système dans la société et visant l'établissement de nouvelles articulations entre la formation et le secteur productif. Elle a marqué un renouveau de la formation professionnelle en la transférant du «social vers l'économique».</p> <p>Une première étape (1993-95) a eu pour objet la mise en place d'une réforme institutionnelle et l'élaboration de mesures d'ordre réglementaire.</p> <p>La deuxième étape (1996-2002) est couverte par le programme MANFORM, qui vise à accomplir le saut qualitatif et quantitatif de la formation des ressources humaines requis par le nouveau contexte économique.</p> <p>(Indirect : MANFORM comme deuxième étape de la réforme nationale, il y a donc une référence implicite à la politique sectorielle du gouvernement).</p>	Référence : DTA, Annexe 2, p. 1
Programme d'appui au secteur de la formation professionnelle en Tunisie (MANFORM II), MED/2006/018-181	
Le projet d'intervention de la CE en appui au secteur de la formation professionnelle <u>tient compte des orientations stratégiques du gouvernement et des principaux constats et défis qui s'y rattachent.</u>	Référence : DTA, Annexe 2, 3.1, p. 30
L'objectif global du programme d'appui au secteur de la formation professionnelle est de contribuer à la <u>mise en œuvre de la réforme engagée par le MEF,....</u>	Référence : DTA, Annexe 2, 3.2.1, p. 30
<u>Dans le cadre et en conformité avec les lignes stratégiques décidées par le gouvernement tunisien pour le développement du système de formation professionnelle</u> , la CE a pour ambition la consolidation des acquis du programme MANFORM 1, notamment en ce qui concerne le partenariat et donc le renforcement des formations par la demande ainsi que le développement de la qualité de ces formations.	Référence : DTA, Annexe 2, 3.2.3, p. 30
Programme d'appui à la réforme du système d'assurance maladie- Appui Budgétaire, MED/1999/003-347	
La réforme de l'assurance maladie <u>est inscrite dans les orientations du IXème plan de développement (1997-2001). Le présent programme a été initié en décembre 1998, lorsque le gouvernement tunisien a demandé à la Commission d'apporter son appui à la réforme de son système de santé et d'assurance maladie.</u>	Référence : DTA, Annexe 1.2, 1.1, p. 20
L'objectif global du Programme d'appui de la Communauté européenne à la réforme du système de santé et de l'assurance maladie <u>dans le cadre des objectifs</u>	Référence :

du IXème plan tunisien est:....	DTA, Annexe 1.2, 1.3, p. 23
Programme de Modernisation Industrielle, MED/2002/004-726	
Le PMI s'inscrit dans le cadre du Programme National de Mise à Niveau (PMN). Celui-ci a été lancé en 1995 per le gouvernement tunisien....	Référence : DTA, Annexe 2, A.I, p. 19
Le PMI s'inscrit clairement dans le cadre du PMN. Ce programme qui se poursuit dans le cadre du Xème Plan (2002-2006) a été élargi au secteur des services à l'industrie.	Référence : DTA, Annexe 2, A.II, p. 21
Le Programme vient en soutien à l'action du gouvernement tunisien en vue du développement économique et social durable du pays, dans le cadre de l'accord d'association.	Référence : DTA, Annexe 2, A.III.1, p. 22
Appui à la modernisation du secteur portuaire, MED/2002/003-353	
L'Objectif Spécifique de ce projet est: - <u>Le soutien à la réalisation du Plan d'Action du Gouvernement de la République tunisienne dans le Secteur portuaire.</u>	Référence : DTA, Annexe B, 1.2, p. 16
Appui promotion investissements extérieurs (FIPA), MED/1997/004-335	
Aucune référence	
Projet de Restructuration de la Ligue Tunisienne pour la Défense des Droits de l'Homme (CF pas disponible ; consultation des TdR)	
Aucune référence	
Appui aux médias tunisiens, MED/2001/005-787	
Aucune référence	
MESURE - Migrations en Sécurité ; MIGR/2005/017-809 (Annexe I au Contrat de subvention)	
Le projet vise, en particulier, à <u>soutenir les efforts déployés par les autorités tunisiennes</u> pour améliorer la gestion des flux migratoires vers l'Italie à travers l'identification et la mise en œuvre , en particulier en Tunisie, de stratégies qui, d'une part, découragent la migration illégale et, d'autre part, favorisent l'insertion des sujets migrants provenant de la Région du Maghreb dans des parcours de migration légale. (Indirect)	Référence : Annexe I, I.5, p.2
Rapprochement des systèmes pour une gestion partagée de la migration, MIGR/2006/018-381 (Annexe I au Contrat de subvention)	

L'action est conforme aux objectifs généraux du programme Aeneas puisqu'elle vise à <u>soutenir la Tunisie dans son effort de développement de ses capacités de gestion des flux migratoires</u> pour raisons de travail. (Indirect)	Référence : Annexe I, I.5.1, p.3
Strengthening the trade Union Mouvement in Tunisia, DDH/2002/002-507 (ANNEX I TERMS OF Référence PROJECT)	
Aucune référence	
Appui à la modernisation du système judiciaire, MED/2004/016-928 (CF incomplète)	
-	
BEI - Assainissement Onas III: Bonification d'intérêts, MED/1998/003-346	
Aucune référence	
BEI - Groupe Chimique Dépollution phosphogypse du Golfe de Gabès: Bonification d'intérêts, MED/1999/003-344	
Aucune référence	
Bonification d'intérêt BEI - ONAS IV - Assainissement liquide, MED/2005/017-463	
Aucune référence	
Programme de Développement Rural Intégré et de Gestion des Ressources Naturelles (DRI/GRN), MED/1996/004-336	
Aucune référence	
Développement rural dans la région de Sfax, MED/1998/003-366 (CF incomplète)	
Programme Environnement et Energie (PEE), IEVP/2007/019-239	
Le PEE se propose de contribuer au développement et à la consolidation d'une <u>stratégie soutenable du pays en matière d'environnement et d'énergie</u> , et à l'amélioration de la compétitivité des entreprises tunisiennes. Il traduit une volonté concrète de la CE <u>d'appuyer les efforts du gouvernement tunisien pour mettre en œuvre une politique efficace de développement durable</u> . L'objectif global de ce programme est de <u>soutenir la politique environnementale et de développement durable de la Tunisie</u> .	Référence : Annexe 2, section 2, p.8
Bonification d'intérêt BEI : Mise à niveau environnementale du Groupe Chimique Tunisien, IEVP/2007/019-242	
Le programme d'investissements du GCT qui a été proposé pour un financement de la BEI s'insère dans le cadre du XIème Plan de Développement et se compose d'un nombre d'investissements très variés.	Référence : Annexe 2, 2.1,

	p.5
BEI - Gestion des déchets solides: Bonification d'intérêts, MED/2000/003-349	
Aucune référence	
Conservation des Eaux et des Sols (CES II), MED/1998/004-340	
Le projet s'inscrit dans le cadre général de la stratégie nationale pour le développement des ressources en eau au cours de la décennie 1991-2000. Il ciblera deux des quatre composantes de la stratégie nationale, à savoir, la lutte contre l'érosion et la mobilisation des eaux de surface	Référence : Annexe DTA, I, p.2
Programme de mise en valeur en petite hydraulique autour des barrages collinaires, MED/1999/004-383 (CF incomplète)	
Appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association (P3A), MED/2002/005-050	
L'objectif général est de favoriser la réussite du partenariat engagé entre l'Union européenne et la Tunisie en soutenant les efforts de l'administration tunisienne pour assurer la mise en œuvre de l'AA dans tous ses volets.	Référence : Annexe II, 1.3, p.2
Programme d'Appui à l'Accord d'Association et au Plan d'Action (P3A2), IEVP/2007/019-073	
Ce programme, intégré dans le PIN 2002-2004 s'inscrivait dans le cadre plus général de MEDA 2 et de la stratégie de coopération UE-Tunisie pour 2002-2006 et était en phase avec les objectifs du Xème Plan tunisien.	Référence : Annexe II, 1.3, p.6
L'objectif général est de favoriser la réussite du partenariat engagé entre l'Union européenne et la Tunisie en soutenant les efforts de l'administration tunisienne pour assurer la mise en œuvre de l'AA et du PAV	Référence : Annexe II, 2.1, p.8
Programme d'appui à l'intégration (PAI), IEVP/2008/020-221	
Les autorités confirment par ce programme leur choix stratégique réformateur par une plus grande intégration de l'économie tunisienne comme source de croissance et d'emploi, résistant ainsi aux tentations protectionnistes. Ce programme de Réformes est une réponse volontariste du Gouvernement tunisien à la crise économique actuelle. Volontarisme qui se reflète notamment dans l'ambition de la matrice qui intègre les dernières mesures de relance de l'investissement, des échanges et de l'emploi agréées avec les autorités en février 2009 (Indirect)	Référence : Annexe II, p.2
Facilité d'Ajustement Structurel I	

<p>Le Gouvernement tunisien a sollicité l'appui de la Communauté européenne et de la Banque mondiale pour la mise en oeuvre d'un programme de réformes répondant aux nouveaux défis. Celui-ci a été évalué conjointement par les trois parties en y associant le FMI. Il poursuit les objectifs principaux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le renforcement à long terme de la stabilité macro-économique au sein d'une économie libéralisée; • l'élargissement du rôle du secteur privé dans l'économie; • la réforme des réglementations en vue de favoriser l'ouverture de l'économie; • favoriser la souplesse du marché du travail. <p>Pour que l'intégration avec la Communauté européenne soit couronnée de succès, l'économie tunisienne doit accélérer son rythme de croissance tout en préservant ses équilibres macro-économiques. Les objectifs macro-économiques du Gouvernement tunisien se résument comme suit : <i>porter la croissance annuelle du PIB de 4% (1989-94) à environ 6% (1995-2004), réduire le déficit du compte courant de 4% du PIB (1995) à moins de 3% (2004); accroître l'épargne nationale brute de 21% du PIB (1995) à 25% (2004), essentiellement par la réduction du déficit budgétaire (de 3,8% à</i></p> <p><i>1,8% du PIB en 2001) et l'accélération de la privatisation.</i></p>	<p>Référence : Annexe II, p.12</p>
Facilité d'Ajustement Structurel II	
<p>Dans le cadre de la FAS I, le Gouvernement s'est substantiellement engagé dans la privatisation des entreprises publiques opérant dans les secteurs concurrentiels. La poursuite active du programme de privatisation visée dans la FAS II est à même d'augmenter l'efficacité de l'économie tunisienne. Outre</p>	<p>Référence : Annexe II, p.21</p>
<p>La mise en œuvre de cet appui aux réformes s'inscrit dans le cadre macro-économique décrit dans le IXème Plan (1997-2001), retenu également par les institutions de Bretton Woods. Il consiste à mener</p>	<p>Référence : Annexe I.2, p.23</p>
Facilité d'ajustement structurel III, MED/2002/003-350	
<p>Relever le défi de l'intégration de la Tunisie dans la ZLE avec l'UE exige une articulation interdépendante (i) des mesures destinées à renforcer la compétitivité intérieure et extérieure de ses productions et (ii) <u>des mesures macro-économiques propres à garantir l'atteinte des objectifs du Xème Plan.</u></p>	<p>Référence : Annexe II, 1.1, p.17</p>
<p>L'objectif général du Programme est de renforcer le degré de compétitivité générale de l'économie tunisienne, dans le contexte de son intégration évolutive dans les marchés mondiaux. <u>Cet objectif est d'ailleurs inséparable de celui poursuivi par le Xème Plan</u>, à savoir une participation fortement accrue du Secteur Privé à l'investissement national et à une croissance réelle supérieure soutenue,...</p>	<p>Référence : Annexe II, 1.3.2, p.20</p>

Facilité d'Ajustement Structurel IV, MED/2005/017-322	
Dans le secteur des assurances, la FAS IV <u>soutiendra, en particulier, la décision du Gouvernement tunisien</u> de conférer l'autonomie à l'organe de contrôle des assurances et les efforts de restructuration des entreprises publiques les plus fragiles financièrement.	Référence : Annexe II, 3, p.20
L'objectif général de la FAS IV est de contribuer au renforcement du degré de compétitivité générale de l'économie tunisienne pour favoriser son insertion la Zone de libre-échange avec l'Union européenne et son intégration dans les marchés mondiaux. <u>Cet objectif est fortement lié aux orientations du Xeme Plan (2002-2006)</u> qui prévoit une participation accrue du Secteur Privé à la croissance ainsi que dans l'investissement national.	Référence : Annexe II, 4, p.20
Tunisie - Programme d'appui à la compétitivité (PAC I), MED/2006/018-438	
Les volets du PAC s'inscrivent très exactement dans les orientations et problématiques du Gouvernement tunisien.	Référence : Annexe II, 1.3, p.19
Programme d'Appui à la Gestion Budgétaire par Objectifs (PAGBO), IEVP/2007/019-508	
<p>La Tunisie s'est engagée, à l'occasion du programme présidentielle 2004-2009, puis, plus récemment à l'occasion du XI^{ème} plan, à transformer son cadre de gestion budgétaire et à instaurer une gestion budgétaire par objectifs (GBO) afin de mieux rationaliser la gestion des finances publiques, et de poursuivre la mise à niveau de l'administration pour une meilleure prestation des services rendus aux citoyens et au secteur privé. Cette réforme de longue haleine vise selon le XI^{ème} plan à « optimiser l'affectation des ressources publiques tout en assurant les équilibres des finances publiques » et doit ainsi « permettre d'améliorer les performances de l'économie et d'optimiser l'exécution des programmes et projets de développement ».</p> <p>La réforme « GBO » soutenue par le présent programme vise à franchir une nouvelle étape dans la modernisation de l'administration et de la gestion des finances publiques. La réforme devra conduire les autorités tunisiennes à présenter le budget de "État en mode GBO".</p> <p>Au terme du présent programme les objectifs spécifiques suivants sont visés dans la mise en œuvre de la réforme « GBO »</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. la révision du cadre juridique nécessaire pour la gestion en mode GBO. 2. la mise en œuvre du budget des ministères pilotes suivant une gestion budgétaire par objectifs (GBO). 3. l'adaptation correspondante des compétences, procédures et méthodes de l'ensemble du cycle budgétaire 	<p>Référence : Annexe II, p.4 ;</p> <p>Annexe II, p.6</p>

Programme d'Assistance Technique à la Privatisation (PATP), MED/1996/004-337		
<p>I. Description du Projet</p> <p>I.1 - Objectif général</p> <p><u>L'objectif général du projet est de soutenir le programme de privatisation des entreprises tunisiennes du secteur public.</u></p> <p>Les objectifs du programme de privatisation de la Tunisie sont les suivants : 1) améliorer l'efficacité et la compétitivité des entreprises privatisées ; 2) mobiliser des capitaux pour les entreprises productives ; 3) réduire la pression sur le budget de l'Etat et le système financier découlant du soutien accordé à certaines entreprises publiques ; 4) accroître les recettes de l'Etat ; 5) compléter les efforts du gouvernement en matière de fourniture de services publics, en particulier dans les domaines des infrastructures et 6) promouvoir et développer le marché financier ainsi que les investissements étrangers.</p> <p>Le gouvernement met l'accent sur l'équité et la transparence, de même que sur l'élargissement de l'actionnariat par la participation des petits investisseurs aux marchés boursiers.</p>		DTA, p. 18
I.1.1.3 : Correspondance des objectifs de la CE avec les grands objectifs nationaux de développement et leur évolution dans le temps		
	OBJECTIFS CE	OBJECTIFS NATIONAUX
2000-2002	BON DE COMMANDE MAGHREB 2001	IX PLAN DE DÉVELOPPEMENT
Développement des ressources humaines et protection sociale- DRPS	➤ des actions de recherche d'un équilibre socio-économique/environnemental (section 2, pag. 40)	L'adaptation des orientations sectorielles aux impératifs de rationalisation de l'allocation des ressources d'une part, et aux exigences <u>d'accélération de la croissance, d'intensification des créations d'emplois et de promotion des exportations</u> , d'autre part
Environnement des affaires et développement du secteur privé -DSP	➤ le développement du secteur privé (section 2, pag. 41)	Le renforcement de l'ouverture de l'économie à travers l'instauration d'une zone de libre-échange avec l'Union européenne et la poursuite de son intégration dans l'environnement extérieur ainsi que la <u>consolidation du rôle du secteur privé</u> et l'impulsion de l'initiative en tant que moteur de l'action de développement ;
Gouvernance et société civile- GSC	➤ promouvoir le rôle de la société civile dans le processus de développement de la Tunisie. (3.3., pag.53) <i>(pas d'objectif au niveau stratégique. Celui-ci c'est un objectif au niveau de la programmation)</i>	

Ressources naturelles et environnement - RNE	➤ des actions de recherche d'un équilibre socio-économique/environnemental (section 2, pag. 40)	
Secteur Public et réformes économiques -SPRE	➤ l'appui aux réformes économiques (section 2, pag. 40)	Le développement de l'infrastructure et sa modernisation en vue d'améliorer l'efficacité des services rendus et, par là même, de contribuer au renforcement de la compétitivité de l'économie
2002-2006	DOCUMENT DE STRATEGIE 2002-2006	DIXIEME PLAN DE DÉVELOPPEMENT 2002-2006
Développement des ressources humaines et protection sociale- DRPS	➤ Valorisation des ressources humaines et protection sociale (6.2, pag. 19)	Gagner le défi de l'emploi
Environnement des affaires et développement du secteur privé -DSP	➤ Modernisation des services et développement des infrastructures (6.2, pag. 19)	Améliorer le rendement du secteur privé Asseoir l'économie du savoir
Gouvernance et société civile- GSC	➤ Consolidation de l'Etat de droit et de la bonne gouvernance (6.2, pag. 19)	
Ressources naturelles et environnement - RNE		Assurer le développement durable
Secteur Public et réformes économiques -SPRE	➤ Réformes économiques et renforcement des institutions de l'économie du marché ➤ Libéralisation du commerce extérieur et intégration Sud-Sud (6.2, pag. 19)	Relever le niveau de la compétitivité Préserver les équilibres globaux Ouvrir des horizons plus larges aux régions
2007-2013	DOCUMENT DE STRATÉGIE 2007 – 2013	ONZIEME PLAN DE DÉVELOPPEMENT 2007-2011
Développement des ressources humaines et protection sociale- DRPS	➤ le développement de l'éducation et de la formation, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique en tant que facteurs essentiels de l'édification de la société du savoir et de la résorption du chômage dans un contexte d'ouverture de l'économie; ➤ le renforcement des programmes sociaux tout en maintenant les équilibres budgétaires ; (5.2, pag.21)	Le renforcement de l'investissement dans le capital humain par le développement des systèmes de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle.
Environnement des affaires et développement du secteur privé -DSP	➤ le développement de conditions propices à l'investissement privé, au développement d'entreprises compétitives (PME), à la croissance, à la résorption du chômage et au développement rural durable ;	L'impulsion de l'initiative privée et la promotion de la création des entreprises dans les activités prometteuses.

		<ul style="list-style-type: none"> ➤ le développement du transport basé sur la sécurité et la sûreté, le renforcement des infrastructures nationales et régionales et leur interconnexion avec le réseau transeuropéen de transport et le développement des secteurs de l'énergie et de la société de l'information. (5.2, pag.21) 	La consolidation de la compétitivité et l'amélioration de l'environnement des affaires en optant pour la modernisation du cadre institutionnel et juridique, l'amélioration des prestations offertes aux entreprises et la modernisation des infrastructures et des logistiques.
Gouvernance et société civile- GSC		<ul style="list-style-type: none"> ➤ les réformes politiques à moyen terme concernant la démocratie et les droits de l'homme, l'Etat de droit et la bonne gouvernance institutionnelle ; ➤ les réformes en matière de justice, la gestion des flux migratoires et l'asile selon les principes détaillés dans la Convention 1951, la lutte contre le crime organisé, le blanchiment d'argent et le terrorisme, dans le respect des droits de l'homme (5.2, pag.21) 	
Ressources naturelles et environnement - RNE		<ul style="list-style-type: none"> ➤ le développement de conditions propices aux trois volets du développement durable (environnemental, social, économique) ; (5.2, pag.21) 	
Secteur Public et réformes économiques -SPRE		<ul style="list-style-type: none"> ➤ la facilitation du commerce des biens et services, le rapprochement de la réglementation technique et les normes et procédures d'évaluation de la conformité ; (5.2, pag.21) 	<p>L'accélération du rythme de croissance économique et la diversification de ses sources en plus de l'amélioration de la contribution de la productivité globale des facteurs.</p> <p>L'appui à l'intégration dans la sphère mondiale en favorisant la promotion des exportations, la diversification des marchés ainsi que la mobilisation de l'investissement direct étranger et le développement du partenariat régional.</p> <p>Modernisation du cadre institutionnel et juridique</p>

I.1.1.4 : Correspondance des cibles et des effets visés par les interventions de la CE avec les objectifs fixés par le gouvernement dans les Plans de Développement et dans les stratégies/plans sectoriels

	OBJECTIFS CE		OBJECTIFS NATIONAUX
2002-2002	PIN 2000-2002		IXème PLAN DE DÉVELOPPEMENT
	CIBLES	EFFETS	OBJECTIFS
Développement des ressources humaines et protection	Tenir compte du coût social des réformes et initier un dialogue sur la réforme de la protection sociale (3.1.2.8., pag. 46)	Mise en place de mécanismes pour améliorer la protection sociale (3.1.3.8., pag 48)	<p>La poursuite du renforcement de la couverture sanitaire</p> <p>La poursuite des réformes notamment au niveau du financement du secteur et de la maîtrise des coûts ;</p> <p>La mise à niveau du système des prestations.</p>

sociale- DRPS			Poursuite de la réforme des programmes et méthodes d'enseignement ; Poursuite de l'appui à la recherche scientifique Adaptation de la formation aux besoins des secteurs d'activité
Environnement des affaires et développement du secteur privé -DSP	Favoriser l'investissement privé, notamment étranger et créer un environnement équitable pour toutes les entreprises (3.1.2.2., pag. 43)	Mise en œuvre progressive d'un système d'incitation aux investissements harmonisé pour le secteur <i>offshore</i> et <i>onsshore</i> avec une simplification de ces procédures (3.1.3.2, pag.46)	L'amélioration de l'environnement industriel développement de l'entreprise et le renforcement du rôle du secteur privé L'amélioration de l'environnement de l'investissement
	Promouvoir la concurrence, réduire la concentration, améliorer les mécanismes de contrôle et protéger les droits des actionnaires surtout dans les sociétés cotées en Bourse. (3.1.2.3, pag. 44)	Remédier à de nombreuses distorsions (incluant les droits des actionnaires minoritaires et la responsabilité des sociétés de tutelle pour les actes de sociétés filiales et des sociétés liées) La révision de la loi sur la faillite permettrait entre autre à une plus grande majorité d'entreprises de bénéficier de plans de sauvegarde dans le cadre des procédures conçues pour venir en aide aux entreprises en difficulté et de limiter ainsi le nombre de faillites. (3.1.3.3., pag.46)	Révision de la loi sur les sociétés ; Promulgation du code de droit international privé
	Améliorer les infrastructures de télécommunication et les ouvrir à la participation privée (3.1.2.5, pag.44)	réduire le prix des services grâce à la concurrence. (3.1.3.5., pag.47)	
	Promouvoir les marchés financiers et les nouveaux instruments et l'accès au financement de la PME (3.1.2.6, pag.44)	permettre une alternative au crédit bancaire pour les entreprises privées non financières ; permettre au PME de bénéficier d'un meilleur accès au crédit bancaire ; permettre de rendre la politique monétaire plus flexible et permettre l'émergence d'une courbe de taux d'intérêt de référence. (3.1.3.6., pag.47)	
	Assainissement, restructuration et rationalisation du secteur des assurances (3.1.2.7, pag.45)	La réorganisation et le renforcement en termes de ressources humaines et matérielles de la Direction Générale des assurances en vue de renforcer sa fonction de contrôle et de supervision ; Révision du cadre législatif et réglementaire de l'assurance automobile en vue de mettre en place un système d'indemnisation adéquat ; Assainissement de la situation financière des compagnies d'assurance et de réassurance et mise en place de gardes	Développement du secteur des assurances

		fous nécessaires pour préserver la bonne situation financière de ces compagnies (3.1.3.7., pag.47)	
	Mise à niveau de l'économie pour faire face aux défis de l'accord d'association, notamment le démantèlement tarifaire avec l'UE (ZLE) et l'ouverture de l'économie. (3.1.2., pag.49) Moderniser la gestion portuaire de manière à augmenter l'efficacité des opérateurs portuaires, diminuer la durée du transit portuaire et désengorger les ports. (3.2.1., pag.49)	l'augmentation/amélioration (i) de la capacité portuaire, (ii) du niveau d'investissement, très faible actuellement tant par les opérateurs privés (en l'absence de concessions) que par la STAM (incertitude quant aux options futures), (ii) de la productivité. (3.2.3, pag.50)	mettre au niveau des exigences du libre-échange et de circulation des biens et des services entre l'Union Européenne et la Tunisie et ce, par l'adhésion de 2000 nouvelles entreprises
Gouvernance et société civile- GSC	renforcer les capacités des mouvements associatifs en matière de mise en œuvre de projets de développement (3.3.1, pag.53)	L'organisation interne des ONG de développement sera consolidée Les associations prises en compte amélioreront leur capacité de préparation, d'exécution des projets et leur fonctionnement. Les associations intermédiaires et les réseaux seront dynamisés. Le cadre réglementaire et institutionnel serait clarifié et des cadres de l'administration centrale et locale seraient formés. (3.3.3., pag.54)	Révision du statut supérieur de la magistrature Modernisation des procédures judiciaires Création de nouveaux tribunaux Équipement des tribunaux de systèmes informatiques
	renforcement du rôle de la presse privée indépendante dans la dynamique de démocratisation de la société tunisienne en élevant le niveau professionnel des journalistes. sécurisation des journalistes et l'amélioration de leur niveau de compétence. (3.4.1., pag.56)	contribuer à la formation professionnelle des journalistes aux techniques de base du journalisme, mais aussi aux aspects déontologiques de la profession	
Ressources naturelles et environnement - RNE	dépollution et rénovation du littoral de Sfax (3.5.2, pag 58)	La ville de Sfax sera reconnectée à la mer et regagnera un site pollué d'une surface importante, touchant directement au centre-ville, pour un développement socio-économique Ce projet supprimera la contamination des plages avoisinantes et de la mer (3.5.3, pag 59)	
Secteur Public et	Maintenir un cadre macro-	Maintien d'un cadre macro-économique stable et propice au	La poursuite de la politique de libéralisation et la baisse

réformes économiques - SPRE	économique stable (3.1.2.1, pag.42)	développement de l'investissement, en particulier dans le secteur privé. (3.1.3.1, pag. 46)	progressive de la protection Poursuite du programme de qualité
	Réorientation du rôle de l'Etat dans l'économie, accélération des privatisations, rationalisation et simplification des procédures administratives de privatisation	Amélioration de l'efficacité des procédures (3.1.3.4, pag 46)	Renforcement de la réforme fiscale et consolidation des différents régimes fiscaux
2002-2006	PIN 2002-2004		DIXIEME PLAN DE DÉVELOPPEMENT 2002-2006
	CIBLES	EFFETS	
Développement des ressources humaines et protection sociale- DRPS	Améliorer les performances (internes et externes) de l'enseignement supérieur et relever le niveau de formation de la main d'œuvre. (7.4, Pag. 36)	(i) Améliorer l'articulation et la synergie entre le secteur public et le secteur privé ; (ii) mettre en œuvre la stratégie de financement de l'enseignement supérieur (système de crédit aux étudiants, développement des ressources propres des universités) et un système de gestion financière plus souple des universités ; (iii) développer un réseau d'ISET dans les régions, associées à des pôles technologiques et des pépinières d'entreprises ; (iv) encourager le partenariat entre l'enseignement supérieur et les entreprises ; (v) promouvoir une main d'œuvre mieux qualifiée et une meilleure intégration des jeunes diplômés dans l'économie; (vi) faciliter la mobilité entre les formations et les établissements ; (vii) promouvoir des projets de recherche en commun universités / entreprises, (rapprochement université/entreprise) et une meilleure intégration des entreprises dans les programmes enseignés ; (viii) contribuer à l'augmentation des capacités d'accueil et d'équipement dans le supérieur (7.4, Pag. 36)	Amélioration de la couverture sanitaire Modernisation du système éducatif
	Contribuer à la réforme et au développement de l'enseignement supérieur, compréhension des	Développement et modification des programmes d'études dans les disciplines prioritaires; réforme et développement des structures et des	

	cultures. (7.4 II, Pag. 37)	établissements d'enseignement supérieur ainsi que leur gestion; développer l'acquisition des qualifications requises dans le cadre de la réforme économique (amélioration du lien entre l'industrie et le système d'éducation) (7.4 II, Pag. 37)	
Environnement des affaires et développement du secteur privé -DSP	Faciliter l'adaptation des entreprises, plus particulièrement les PME/PMI, pour faire face à la concurrence internationale et aux conditions de la future zone de libre-échange (améliorer leur compétitivité) et promouvoir la création de nouvelles entreprises. (7.2 III, Pag. 33)	Réaliser des diagnostics d'entreprises, élaborer et mettre en œuvre des 'business plans' destinés à améliorer toutes les fonctions de ces entreprises ainsi que leurs investissements immatériels ; Améliorer et harmoniser les cadres institutionnels, législatifs et réglementaires de tous les aspects liés à la qualité (public et privé), la normalisation et l'évaluation technique, la certification, l'accréditation et la métrologie ; et mise en conformité avec l'approche européenne (notamment pour les secteurs jugés prioritaires par leur potentiel d'exportation); Moderniser le système de la propriété intellectuelle et l'application de la protection effective des droits de propriété ; Mettre à niveau les services liés à l'industrie/création d'entreprises (incubateurs) nouvelles technologies, travail à distance et mise en réseau des PME ; Renforcer les structures d'appui aux entreprises (chambres de commerce et de l'industrie, associations patronales, fédérations industrielles) ; Compléter des actions de formation et d'assistance aux centres techniques pour répondre aux besoins des entreprises; Appui au design d'un Fonds de garantie (assistance technique). (7.2 III, Pag. 33)	Promotion de l'initiative et l'impulsion de l'investissement privé
Gouvernance et société civile-GSC	Améliorer les capacités du système judiciaire en termes d'organisation, de compétence, de transparence et de service aux agents économiques et citoyens. (7.2 I, Pag. 28)	Renforcer le système de formation des magistrats et des auxiliaires de justice ; créer de tribunaux commerciaux et promouvoir le recours à l'arbitrage commercial et la résolution de conflits; informatiser et mettre en réseau les juridictions; améliorer l'accès à la justice pour le citoyen et mieux crédibiliser le système judiciaire. (7.2 I, Pag. 28)	Modernisation de la législation, des procédures et instruments de travail et renforcement de la formation Renforcement des droits de l'homme par l'instauration d'un recours contre l'Etat en cas de détention préventive non incriminée.

Ressources naturelles et environnement - RNE			
Secteur Public et réformes économiques - SPRE	<p>Poursuivre l'amélioration de la compétitivité de l'économie pour en particulier optimiser la zone de libre-échange avec l'Union européenne. (7.3 I, Pag. 30)</p>	<p>Poursuivre le développement du secteur privé et bancaire Renforcer les mécanismes et environnements favorisant la création et l'allocation efficiente des ressources humaines et financières ; Améliorer le climat général des affaires et mettre en place un cadre légal et réglementaire clair, transparent et harmonisé entre les secteurs <i>offshore</i> et <i>onsbore</i> stimulant les investissements privés (domestiques/étrangers) et développer et diversifier les exportations ; Continuer la modernisation du système bancaire et le développement des marchés financiers; Maintenir l'équilibre social tout en poursuivant la transition économique; Rationaliser les régimes et préserver les équilibres financiers des caisses de protection sociale; Poursuivre la consolidation du cadre macro-économique et rationalisation de la gestion des ressources publiques. (7.3 I, Pag. 30)</p>	<p>Poursuite de la privatisation des entreprises publiques</p> <p>Effort pour l'adoption des législations en matière de transparence des transactions, notamment par la révision des législations relatives à la faillite</p>
	<p>Apporter des expertises et des moyens connexes pour aider à harmoniser le cadre législatif et réglementaire du marché intérieur avec celui de l'UE et renforcer le cadre institutionnel pour l'application effective de cette législation. (7.3 II, Pag. 32)</p>	<p><u>Commerce</u> : Démantèlement tarifaire effectué selon les modalités et le calendrier prévu dans l'accord d'association; législation en matière d'antidumping et de lutte contre la contrefaçon; Réseau d'information et de formation sur le commerce extérieur; <u>Marché intérieur</u> : Législation existante sur la concurrence effectivement appliquée; programme de normalisation et d'accréditation; laboratoires de contrôle de la conformité et de la qualité; système de métrologie légale opérationnel; institutions de protection de la propriété industrielle et intellectuelle renforcées; transparence des procédures des marchés publics assurée; Protection des consommateurs améliorée; <u>Renforcement des capacités stratégiques</u> : Système des</p>	

		<p>statistiques amélioré (étant donné notamment les indicateurs de performance retenus des programmes); capacités d'analyse d'impact de l'accord d'association renforcées et meilleur ciblage de la coopération; processus d'intégration sous-régionale renforcé; public mieux informé sur le contenu et la portée de l'accord d'association ; perspectives de coopération en matière sociale.</p> <p>(7.3 II, Pag. 32)</p>	
PIN 2005-2006			
Développement des ressources humaines et protection sociale- DRPS	<p>Faire bénéficier l'économie tunisienne d'une main d'œuvre qualifiée répondant aux critères de l'employabilité, en fonction des besoins des opérateurs économiques et pour faire face à une concurrence accrue dans une zone de libre-échange avec l'UE. (2.1, pag.13)</p>	<p>Consolider les progrès réalisés par la réforme MANFORM en cohérence avec le volet "éducation et formation" prévu dans le Xème plan (2002-2006) pour contribuer à son extension à tout le système de formation professionnelle tunisien.</p>	<p>Renforcement du système de formation continue</p> <p>Promouvoir les ressources humaines</p>
	<p>Augmenter l'efficacité interne et externe, l'efficience et l'équité de l'éducation secondaire tant générale que technique. Il contribuera ainsi à améliorer le niveau qualitatif des ressources humaines de l'ensemble du pays pour une meilleure préparation aux mutations socio-économiques. (2.2, pag.16)</p>	<p>Appuyer la poursuite de la réforme sectorielle en cours pour éviter les coûts humains, sociaux et économiques liés au taux élevé d'abandon des élèves du niveau secondaire (5.1, pag.9)</p>	
Environnement des affaires et développement du secteur privé -DSP			
Gouvernance et société civile- GSC			
Ressources	Renforcement des réseaux de collecte	Contribuer à un meilleur équilibre environnemental dans les	

naturelles et environnement - RNE	des eaux usées et la construction de stations d'épuration dans les villes concernées. (5.1, pag.10)	zones urbaines. Amélioration des conditions de vie de la population. Diminution de la pollution des bassins versants concernés par les villes sélectionnées.	
Secteur Public et réformes économiques - SPRE	Poursuivre le cycle de réformes dans la perspective du libre-échange total et de l'association avec l'UE après 2007, notamment dans les domaines de la gouvernance, des services et de la réforme budgétaire. (5.1, pag.8)	Consolidation macro-économique ; réforme de la loi organique des lois de finances (intégration budgétaire de l'ensemble du secteur public, gestion budgétaire par programmes et primauté du résultat) ; poursuite des réformes du secteur financier ; désengagement de l'Etat et ouverture au secteur privé des infrastructures et des services publics. (5.1, pag.8)	
2007-2013	PIN 2007 – 2010		ONZIEME PLAN DE DÉVELOPPEMENT 2007-2011
Développement des ressources humaines et protection sociale- DRPS	Développer une meilleure adéquation du système éducation-formation-emploi, et notamment : <input type="checkbox"/> Contribuer à l'amélioration de la qualité de l'enseignement supérieur et renforcer l'employabilité des jeunes diplômés. <input type="checkbox"/> Mettre en œuvre le système de passerelles prévu dans le programme des réformes des sous-systèmes éducatifs. <input type="checkbox"/> Élaborer un dispositif pédagogique et réglementaire capable de renforcer l'articulation entre les composantes du système éducatif. <input type="checkbox"/> Identifier et mettre en place les mécanismes de renforcement et de suivi des passerelles (accréditation, certification, organes de suivi, ...) en cohérence avec les besoins du marché de l'emploi. <input type="checkbox"/> Renforcer les systèmes d'observation et de suivi des promus	<input type="checkbox"/> Nombre de diplômés, réduction des échecs, adéquation de l'offre par rapport aux choix de disciplines des étudiants et aux besoins du marché. <input type="checkbox"/> Un dispositif pédagogique et réglementaire spécifique au renforcement des passerelles qui soit accessible. <input type="checkbox"/> Des mécanismes opérationnels de renforcement et de suivi des passerelles, notamment entre la formation professionnelle et l'enseignement supérieur public et privé. <input type="checkbox"/> Un processus renforcé de décentralisation, d'autonomie et d'équité régionale de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle. <input type="checkbox"/> Une gouvernance améliorée dans les universités et dans les agences et les centres sectoriels et polyvalents de formation professionnelle. <input type="checkbox"/> Des mécanismes opérationnels et adaptés de renforcement de l'employabilité des diplômés de l'enseignement supérieur. <input type="checkbox"/> Une qualité de l'enseignement universitaire améliorée et conforme aux standards internationaux. <input type="checkbox"/> Le développement de la coordination entre l'enseignement supérieur, la formation professionnelle et le secteur privé. <input type="checkbox"/> La contribution des entreprises et des associations	<ul style="list-style-type: none"> • Lutte contre l'échec scolaire notamment dans les écoles dont les taux sont plus élevés que la moyenne nationale ; • Amélioration du taux d'encadrement pédagogique ; • Généralisation des classes préparatoires ; • Formation continue des enseignants ; • Amélioration des conditions d'enseignement ; • Réduction progressive du nombre d'élèves par classe (< 20) ; • Développement de l'école de la société du savoir et diffusion de la culture numérique ; • Appui à l'enseignement privé ; • Appui à la liaison et la complémentarité entre l'éducation et la formation

	de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur et de coordination sectorielle en rapport avec le marché de l'emploi. (6.3, ag 37)	professionnelles (notamment en appui aux SME) au développement de la gestion des ressources humaines ainsi qu'à l'identification des besoins et des niveaux de compétences et au ciblage des secteurs porteurs de l'économie. (6.3, pag 37)	
Environnement des affaires et développement du secteur privé -DSP	<input type="checkbox"/> Amélioration de la participation des chercheurs tunisiens à des programmes et projets européens de recherche et d'innovation, notamment au titre du 7e programme-cadre de R&D. <input type="checkbox"/> Implication des entreprises économiques tunisiennes dans les activités de recherche et d'innovation à travers des projets de partenariat avec des structures de recherche tunisiennes et européennes. <input type="checkbox"/> Développement des compétences techniques et gestionnaires concernant des programmes et projets de recherche et d'innovation internationaux impliquant notamment des structures économiques. <input type="checkbox"/> Amélioration de l'image de la Tunisie à l'étranger comme site compétitif pour la fabrication de produits innovants et techniquement avancés. <input type="checkbox"/> Promotion du retour durable de chercheurs tunisiens dans leur pays d'origine. (6.4, pag.43)	<input type="checkbox"/> Amélioration des indicateurs de coopération scientifique internationale. <input type="checkbox"/> Amélioration des indicateurs d'innovation technologique. <input type="checkbox"/> Intensification de la coopération scientifique et technologique avec les pays européens dans les secteurs d'intérêt commun. <input type="checkbox"/> Promotion de la participation tunisienne aux programmes communautaires de R&D et intégration de la communauté scientifique tunisienne dans l'espace européen de la recherche. <input type="checkbox"/> Promotion de la mobilité des chercheurs tunisiens. (6.4, pag.43)	<p>Appui de la compétitivité du tissu industriel</p> <p>Amélioration de l'environnement des affaires</p> <p>Renforcement de l'aménagement de zones industrielles</p> <p>L'appui à la création de nouveaux projets dans les technologies de l'information et de la communication</p>
Gouvernance et société civile-GSC			
Ressources naturelles et environnement - RNE	<p>Appuyer :</p> <input type="checkbox"/> en matière d'environnement (i) la mise à niveau environnementale des entreprises (exportatrices) les plus	<p><u>Mise à niveau environnemental des entreprises :</u></p> <input type="checkbox"/> Atténuation des nuisances environnementales causées par les activités industrielles. <input type="checkbox"/> Réduction de la consommation d'énergie, d'eau et	

	<p>polluantes ou qui ont un impact environnemental important; le secteur hôtelier, de par son influence majeure sur l'environnement et notamment sur le littoral et la mer (érosion, pollution des eaux, zones protégées) devrait également être concerné par cette mise à niveau ; (ii) la mise en œuvre du plan national sur les ressources hydriques; (iii) la gestion intégrée des déchets solides ; (iv) les actions de sensibilisation en matière d'environnement, notamment par le biais des ONG.</p> <p><input type="checkbox"/> et en matière d'énergie le renforcement de l'efficacité énergétique et la promotion des sources d'énergie renouvelables. (6.4, pag.39)</p>	<p>d'autres matières premières dans les unités industrielles, notamment grâce aux nouvelles technologies.</p> <p><input type="checkbox"/> Acquisition de compétences en matière de gestion de l'environnement industriel.</p> <p><u>Mise en œuvre de la stratégie en matière de ressources hydriques</u></p> <p><input type="checkbox"/> Amélioration de la qualité de l'eau.</p> <p><input type="checkbox"/> Les besoins des différents secteurs (agriculture, municipalités, industrie) sont couverts en tenant compte des ressources réelles du pays.</p> <p><u>Gestion intégrée des déchets solides</u></p> <p><input type="checkbox"/> Organisation assurée des filières (tenant compte du cycle de vie de la matière).</p> <p><input type="checkbox"/> Participation accrue du secteur privé aux activités de traitement et de valorisation des déchets.</p> <p><input type="checkbox"/> Appui institutionnel à l'Agence nationale de gestion des déchets en vue, notamment, des actions de communication.</p> <p><input type="checkbox"/> Mise en œuvre de la stratégie relative aux décharges. (6.4, pag.40)</p>	
Secteur Public et réformes économiques - SPRE	<p>Renforcer la gouvernance et l'efficacité de l'administration publique et accroître la compétitivité de l'économie. (6.2, pag.31)</p>	<p><input type="checkbox"/> Un cadre macroéconomique équilibré et propice à la croissance et à l'intégration économique avec l'UE.</p> <p><input type="checkbox"/> Une programmation et une gestion des finances publiques modernes, transparentes et efficaces basées sur les objectifs et un renforcement du cadre législatif relatif à l'audit.</p> <p><input type="checkbox"/> Une augmentation des investissements privés, nationaux et étrangers (en valeur et en pourcentage des investissements totaux).</p> <p><input type="checkbox"/> Un cadre institutionnel, juridique et réglementaire simplifié, prévisible et incitatif pour le développement du secteur privé favorisant le rapprochement avec l'UE.</p> <p><input type="checkbox"/> Un secteur financier assaini, performant et efficace au service des opérateurs économiques, y compris les PME et les micro-entreprises. (6.2, pag.32)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de la modernisation du système financier - Amélioration des performances des institutions financières - Restructuration du système financier - Meilleure participation du secteur dans la collecte de l'épargne et le financement de l'investissement - Mise en place de l'Observatoire de la qualité des services financiers - Développement du système de paiement électronique - Amélioration de la compétitivité des compagnies d'assurance - Amélioration du taux de couverture des exportations

	Favoriser la réussite du partenariat engagé avec l'UE en soutenant les efforts de l'administration tunisienne pour assurer la mise en œuvre du PAV dans toutes ses composantes (6.2, pag.33)	<input type="checkbox"/> Le renforcement de l'intégration économique au marché de l'UE. <input type="checkbox"/> La poursuite de la réforme législative et réglementaire, notamment par l'adoption et la mise en œuvre de parties du train de mesures européennes en fonction des secteurs concernés. <input type="checkbox"/> La modernisation des institutions publiques pour leur permettre de mettre en œuvre efficacement et profitablement pour la Tunisie les dispositions du PAV qui les concernent. <input type="checkbox"/> Le contrôle de l'ajustement social et du développement durable liés à l'entrée en vigueur de la ZLE. (6.2, pag.33)	
	Faciliter l'accès des produits industriels tunisiens au marché unique européen (6.2, pag.35)	Préparer les secteurs électrique, électronique, mécanique et chimique à la signature d'accords bilatéraux, nommés ACAA. (6.2, pag.35)	

CJ 1.2 Les interventions de la CE (ainsi que leur choix) répondent aux besoins de la population et présentent un niveau élevé d'appropriation par les Tunisiens

I.1.2.1 : Analyse dans les documents de programmation (DSP/PIN) et des interventions des besoins et défis à relever et correspondance dans la stratégie de réponse

DOCUMENTS DE STRATEGIE		
BON DE COMMANDE MAGHREB 2001		
Besoins et Défis <i>(dans l'analyse du pays)</i>		Stratégie de Réponse
Les principaux défis de l' économie tunisienne sont : la poursuite accélérée de la libéralisation du secteur privé (y compris le programme de privatisation) et du démantèlement des monopoles (de services) publics, la réorganisation / modernisation du secteur financier, des réformes en cours du commerce et du transport et la mise à niveau des sociétés privées. (1.1, pag. 37)	Secteur Public et réformes économiques -SPRE	l'appui aux réformes économiques (35% de l'enveloppe budgétaire) (2, pag. 40)
	Environnement des affaires et développement du secteur privé -DSP	le développement du secteur privé (2, pag. 41)
Dans les domaines sociaux , la Tunisie doit cependant devenir plus efficiente, d'un meilleur rapport coût-efficacité, être d'un coût abordable et s'adapter aux nouvelles réalités économiques. (1.1, pag. 38)	Développement des ressources humaines et protection sociale-DRPS	des actions de recherche d'un équilibre socio économique/environnemental

En matière d' environnement , le développement de l'industrie, du tourisme et du trafic automobile, concentrés le long du littoral, et la rapide croissance de la population urbaine tunisienne exercent une forte pression sur les ressources foncières et hydriques du pays et contribuent à accroître la pollution atmosphérique dans les villes côtières (1.1, pag. 38)	Ressources naturelles et environnement - RNE	des actions de recherche d'un équilibre socio économique/environnemental (2, pag. 41)
'une impulsion à la transition démocratique , notamment par rapport à la concertation avec la société civile, au renforcement de l'Etat de droit et à la liberté de presse paraît hautement souhaitable, afin de consolider les acquis socio-économiques. Ce développement sera essentiel pour assurer une gouvernance plus dynamique dans un environnement plus ouvert, et risque d'être d'autant plus vital que des tensions sociales vont probablement apparaître au cours de la période de transition' (1.1, pag. 37)	Gouvernance et société civile- GSC	le renforcement de la société civile et l'appui aux médias (35% de l'enveloppe budgétaire) (2, pag. 41)

DOCUMENT DE STRATEGIE 2002-2006			
Besoins et Défis (<i>dans la Politique du Gouvernement</i>)	Besoins et Défis (<i>dans l'analyse du pays</i>)		Stratégie de Réponse
Le maintien des équilibres globaux va représenter un défi important durant le plan (3.1, pag.3) Le développement régional sera un des axes prioritaire dans le développement du pays. (3.1, pag.4)	Faire face de façon durable à une concurrence internationale (4.4, pag.12) Augmenter la croissance tirée des exportations (4.4, pag.12)	Secteur Public et réformes économiques - SPRE	Libéralisation du commerce extérieur et intégration sud-sud (sous-régional) (6.2.II, pag.20) Réformes économiques et renforcement des institutions de l'économie du marché. Cette priorité contiendra un ensemble de mesures visant la création d'un environnement économique propice à la modernisation de l'économie et à la facilitation de la mise à niveau des entreprises dans le contexte d'une intégration progressive dans l'économie mondiale. (6.2.III, pag.20)
L'amélioration de la compétitivité et le développement du Secteur Privé (3.II, pag.5)	Une plus grande libéralisation du secteur des services est nécessaire ainsi qu'un accès plus large aux investissements étrangers. (4.3, pag.9) Promouvoir l' investissement privé (4.4, pag.12)	Environnement des affaires et développement du secteur privé -DSP	Modernisation des services et développement des infrastructures économiques. Dans un contexte d'ouverture de l'économie, les services de télécommunications et de transport devraient être améliorés. (6.2.IV, pag.22)
généraliser la couverture sociale et à restructurer le système de retraite et à améliorer le filet social de sécurité pour prendre en compte les conséquences éventuelles d'un chômage accru. (3.1, pag.4) l'augmentation du taux de croissance, la	Le principal défi de l' enseignement fondamental est de veiller à ce que tous les enfants qui commencent un cycle complètent leur scolarisation de manière satisfaisante, avec un niveau minimum adéquat de qualité et mettant l'accent sur l'excellence pour tous. (4.3, pag.11)	Développement des ressources humaines et protection sociale- DRPS	La réforme des secteurs sociaux (tel que les systèmes éducatifs, de formation et de santé) s'avère prioritaire. Compte tenu de la concurrence internationale accrue et de l'intégration plus étroite à l'Europe, la préservation de ces réalisations revêt une importance capitale en:

<p>modernisation des méthodes de travail et de la bonne exploitation des nouvelles opportunités d'emploi qu'offre l'environnement international, des programmes de formation et d'intégration professionnelle et d'encadrement de nouveaux entrepreneurs. (3.II, pag.4) l'amélioration des qualifications et du savoir-faire pour mieux exploiter le potentiel technologique. (3.II, pag.5)</p>	<p>Celui de l'enseignement supérieur est de jouer demain le rôle qu'attendent de lui une société et une économie en transformation rapide face aux problèmes (i) d'une faible efficacité interne, (ii) d'une organisation laissant peu de responsabilités aux établissements, ne favorisant pas l'ouverture sur le monde extérieur et peu propice à l'initiative privée (iii) de la dévalorisation de l'enseignement (critères de recrutement et de promotion mal adaptés, manque de formation) et (iv) d'un financement presque exclusivement public incapable de faire face à l'expansion des effectifs(4.3, pag.11) Réduire le chômage face à l'augmentation de la demande d'emploi (4.4, pag.13)</p>		<p>(i) réduisant davantage la pauvreté et en particulier la vulnérabilité ; (ii) modernisant l'enseignement et la formation professionnelle (iii) veillant à la croissance de l'emploi et (iv) mettant en place un système de protection sociale soutenable et efficace. (6.2.V, pag.22)</p>
<p>La rareté des ressources du sol et des ressources hydriques pose des problèmes environnementaux considérables dans les grandes zones urbaines et dans les régions côtières, en termes d'élimination des déchets solides et des eaux usées, de contrôle de la pollution atmosphérique et de protection de la mer; et dans les régions rurales en ce qui concerne l'érosion, le surpâturage, la déforestation et l'utilisation non durable des sols. (3.1, pag.4).</p>	<p>L'eau est une priorité majeure étant donné les ressources limitées de la Tunisie. (4.3, pag.11)</p>	<p>Ressources naturelles et environnement - RNE</p>	
	<p>Le pouvoir judiciaire devrait bénéficier davantage d'indépendance. (4.2, pag.8) Opérer une transition démocratique (4.4, pag.12)</p>	<p>Gouvernance et société civile- GSC</p>	<p>Consolidation de l'Etat de droit et de la bonne gouvernance :</p> <ul style="list-style-type: none"> □ environnement favorable à la transition démocratique, susceptible d'impulser la concertation avec la société civile et le secteur privé, de répondre à ses aspirations et de permettre la liberté d'expression (i.e. la liberté de presse) et d'association. □ renforcer l'Etat de droit (justice) afin, entre autres, d'offrir les garanties inspirant la confiance des opérateurs économiques. (6.2.I, pag.19)
DOCUMENT DE STRATEGIE 2007-2013			

Besoins et Défis (dans la Politique du Gouvernement)	Besoins et Défis (dans l'analyse du pays)		Stratégie de Réponse
<p>La consolidation de l'économie et l'accélération de la croissance, supérieure à 6%, pour répondre aux défis sociaux et à l'objectif de convergence économique, (2, pag.8)</p> <p>Les politiques économiques et financières occuperont une place importante dans le XIe plan et particulièrement l'amélioration de l'environnement des affaires, la politique de la concurrence, la politique commerciale conformément à l'AA et l'optimisation du financement de l'économie et la réforme du secteur financier. (2, pag.8)</p> <p>L'intégration régionale et internationale est fondamentale pour un pays comme la Tunisie, elle sous-tend les objectifs de croissance économique visant une croissance des exportations (2, pag.8)</p>	<p>Croissance et réformes économiques durables. Améliorer le climat d'investissement pour le secteur privé ainsi que la qualité de la gouvernance économique. (3.4, pag.15)</p>	<p>Secteur Public et réformes économiques - SPRE</p>	<p>le développement de conditions propices à la croissance (5.2, pag.21)</p>
	<p>Améliorer le climat d'investissement pour le secteur privé (3.4, pag.15)</p>	<p>Environnement des affaires et développement du secteur privé -DSP</p>	<p>le développement de conditions propices à l'investissement privé, au développement d'entreprises compétitives (PME), à la croissance (5.2, pag.21)</p> <p>la facilitation du commerce des biens et services, le rapprochement de la réglementation technique et les normes et procédures d'évaluation de la conformité ; 5.2, pag.21)</p> <p>le développement du transport basé sur la sécurité et la sûreté, le renforcement des infrastructures nationales et régionales et leur interconnexion avec le réseau transeuropéen de transport 5.2, pag.21)</p>
<p>La politique de l'emploi, afin de résorber le chômage structurel important, particulièrement chez les jeunes diplômés. (2, pag.7)</p>	<p>La résorption du chômage nécessite une accélération de la croissance, qui elle-même dépend largement de la progression de l'investissement (qui a reculé en pourcentage du</p>	<p>Développement des ressources humaines et protection</p>	<p>le développement de conditions propices à la résorption du chômage (5.2, pag.21)</p> <p>le développement de l'éducation et de la formation, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique en</p>

<p>Le développement des ressources humaines, l'éducation et l'enseignement sont des priorités (2, pag.9)</p>	<p>PIB en 2002-2003), notamment l'investissement privé. (3.1, pag.13) Améliorer les qualifications et l'employabilité des diplômés (3.2, pag.16) Renforcer les programmes sociaux tout en maintenant les équilibres budgétaires (3.2, pag.16)</p>	<p>sociale- DRPS</p>	<p>tant que facteurs essentiels de l'édification de la société du savoir et de la résorption du chômage dans un contexte d'ouverture de l'économie; le renforcement des programmes sociaux tout en maintenant les équilibres budgétaires ; (5.2, pag.21)</p>
<p>Le développement durable, plus particulièrement la protection des ressources naturelles et de l'environnement ainsi que la lutte contre la pollution, semble constituer une priorité politique. (2, pag.8)</p>	<p>d'importants défis dans la gestion de ses ressources naturelles. Ses principaux problèmes concernent la qualité de l'eau, la gestion des déchets, la pollution marine et côtière, la protection de la nature et la désertification. (3.1, pag.15) La mise à niveau environnementale de l'industrie demande des efforts considérables. La planification stratégique en matière d'environnement nécessite une attention constante, (3.1, pag.15)</p>	<p>Ressources naturelles et environnement - RNE</p>	<p>le développement de conditions propices au développement rural durable (5.2, pag.21) le développement des secteurs de l'énergie 5.2, pag.21)</p>
<p>La construction de la société du savoir et le développement des technologies de l'information sont des priorités affichées par le gouvernement. Ces thèmes sont centraux à la politique de développement du pays mais nécessitent en parallèle que soient développées la liberté d'entreprendre et d'expression ainsi que la régulation indépendante du secteur, conditions nécessaires pour le développement de l'offre numérique. (2, pag.9)</p>	<p>La transparence du processus électoral pourrait être accrue. (3.1, pag.10) Sa législation présente un vide juridique concernant la détermination du statut de réfugié, ce qui empêche les ressortissants de pays de l'Afrique subsaharienne de s'installer. (3.2, pag.12) L'article 8 de la Constitution tunisienne garantit les libertés d'opinion, d'expression, de réunion et d'association. Malgré cette garantie constitutionnelle, les observateurs constatent de sérieuses entraves à ces libertés dans la pratique. (3.2, pag.11) La Constitution tunisienne garantit les libertés de presse et de publication. Or, le code de la presse régleme strictement les conditions d'exercice de ces libertés (3.2, pag.11) renforcement de la bonne gouvernance (3.2, pag.15)</p>	<p>Gouvernance et société civile- GSC</p>	<p>les réformes politiques à moyen terme concernant la démocratie et les droits de l'homme, l'Etat de droit et la bonne gouvernance institutionnelle ; 5.2, pag.21) les réformes en matière de justice, la gestion des flux migratoires et l'asile selon les principes détaillés dans la Convention 1951, la lutte contre le crime organisé, le blanchiment d'argent et le terrorisme, dans le respect des droits de l'homme (5.2, pag.21) le développement de la société de l'information. 5.2, pag.21)</p>
<p>I.1.2.2 : Indications que le gouvernement et les différentes organisations de la société civile tunisienne ont été associés à l'identification et à la formulation des programmes</p>			
<p>Selon l'information recueillie lors de la mission de terrain, des efforts ont été menés lors de la formulation du PIN 2010-2013. Participation de la SC à la formulation des</p>			

programmes n'est pas institutionnalisée. Rapports plutôt au niveau individuel / personnel.
Consultation annuelle des chambres mixtes : chaque année les chambres mixtes mènent des enquêtes sur les entreprises en Tunisie. Le but est de comprendre les défis du Secteur Privé et de recevoir des suggestions pour améliorer le climat des affaires. Les résultats des enquêtes sont discutés lors d'une réunion annuelle avec le MDCI et les autres ministères.

CJ 1.3 Les interventions de la CE présentent des objectifs convergents et des synergies potentielles

I.1.3.1 : Correspondance des objectifs de coopération et des priorités du dialogue politique dans le cadre de l'AA l'AA (Paola : reformulation : objectifs coopération dans DSP avec priorités de l'AA)

	Priorités Accord d'Association (sélectionnées par secteur d'intervention)		Objectifs de coopération
	Priorité	Objectifs	Objectifs général de coopération
Secteur Public et réformes économiques - SPRE	(Art. 45) <u>Coopération Régionale</u>	les parties s'attachent à favoriser tout type d'action à impact régional ou associant d'autres pays tiers et portant notamment sur: a) le commerce intra régional à l'échelle du Maghreb; c) le développement des infrastructures économiques ; f) les questions douanières ; g) les institutions régionales et la mise en œuvre de programmes et de politiques communs ou harmonisées.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réformes économiques et renforcement des institutions de l'économie du marché ; Libéralisation du commerce extérieur et intégration Sud-Sud (DSP 2002-2006, 6.2, pag. 19) ➤ l'appui aux réformes économiques (Bon de Commande 2001, section 2, pag. 40) ➤ la facilitation du commerce des biens et services, le rapprochement de la réglementation technique et les normes et procédures d'évaluation de la conformité ; (DSP 2007-2013, 5.2, pag.21)
	(Art.75) <u>Coopération financière</u>	la facilitation des réformes visant la modernisation de l'économie ; la prise en compte des conséquences sur l'économie tunisienne de la mise en place progressive d'une zone de libre-échange , notamment sous l'angle de la mise à niveau et de la reconversion de l'industrie	
(Art.51) <u>Coopération en matière de normalisation et d'évaluation de la conformité</u>	Les parties coopèrent en vue de développer: a) l'utilisation des règles communautaires dans le domaine de la normalisation, de la métrologie, de la gestion et l'assurance de la qualité, et de l'évaluation de la conformité ; b) la mise à niveau des laboratoires tunisiens pour la conclusion, à terme, d'accords de reconnaissance mutuelle dans le domaine de l'évaluation de la conformité; c) les structures tunisiennes chargées de la propriété intellectuelle, industrielle et commerciale, de la normalisation et de la qualité.		
Développement des ressources humaines et protection	<u>Coopération en matière sociale</u>	(Art. 71) la réduction de la pression migratoire , notamment à travers la création d'emplois et le développement de la formation dans les zones d'émigration; la réinsertion des personnes rapatriées en raison du caractère illégal de	

sociale- DRPS		<p>leur situation au regard de la législation de l'Etat considéré;</p> <p>le développement et le renforcement des programmes tunisiens du planning familial et de la protection de la mère et de l'enfant;</p> <p>l'amélioration du système de protection sociale;</p> <p>l'amélioration du système de couverture sanitaire;</p> <p>l'amélioration des conditions de vie dans les zones défavorisées à forte concentration de population;</p>	<p>2001, section 2, pag. 40)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Valorisation des ressources humaines et protection sociale (DSP 2002-2006, 6.2, pag. 19) ➤ le développement de l'éducation et de la formation, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique en tant que facteurs essentiels de l'édification de la société du savoir et de la résorption du chômage dans un contexte d'ouverture de l'économie; le renforcement des programmes sociaux tout en maintenant les équilibres budgétaires ; (DSP 2007-2013, 5.2, pag.21)
Environnement des affaires et développement du secteur privé -DSP	(Art. 49) <u>Coopération industrielle :</u>	<p>La coopération vise à:</p> <p>a) encourager la coopération entre les opérateurs économiques des parties, y compris dans le cadre de l'accès de la Tunisie à des réseaux communautaires de rapprochement des entreprises ou à des réseaux de coopération décentralisée;</p> <p>b) soutenir les efforts de modernisation et de restructuration de l'industrie, y compris l'industrie agroalimentaire, entrepris par les secteurs public et privé de la Tunisie;</p> <p>c) encourager le développement d'un environnement favorable à l'initiative privée en vue de stimuler et de diversifier les productions destinées aux marchés locaux et d'exportation;</p> <p>d) valoriser les ressources humaines et le potentiel industriel de la Tunisie à travers une meilleure exploitation des politiques d'innovation, de recherche et de développement technologique;</p> <p>e) faciliter l'accès au crédit pour le financement des investissements.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ le développement du secteur privé (Bon de Commande 2001, section 2, pag. 41) ➤ le développement de conditions propices à l'investissement privé, au développement d'entreprises compétitives (PME), à la croissance, à la résorption du chômage et au développement rural durable ; (DSP 2007-2013, 5.2, pag.21)
	(Art. 50) <u>Promotion et protection des investissements</u>	<p>La coopération vise la création d'un climat favorable aux flux d'investissements et se réalise notamment à travers:</p> <p>a) l'établissement de procédures harmonisées et simplifiées, des mécanismes de Co-investissement (en particulier entre les petites et moyennes entreprises), ainsi que des dispositifs d'identification et d'information sur les opportunités d'investissements;</p> <p>b) le cas échéant, l'établissement d'un cadre juridique favorisant l'investissement, notamment par la conclusion, entre la Tunisie et les Etats membres, d'accords de protection des investissements et d'accords destinés à éviter la double imposition</p>	
	(Art. 55)	La coopération vise à:	

	<u>Transports</u>	<p>a) la restructuration et la modernisation des infrastructures routières, ferroviaires, portuaires et aéroportuaires d'intérêt commun en relation avec les grands axes de communication transeuropéens;</p> <p>b) la définition et l'application de standards de fonctionnement comparables à ceux qui prévalent dans la Communauté;</p> <p>c) la rénovation des équipements techniques selon ces standards communautaires, plus particulièrement en ce qui concerne le transport multimodal, la conteneurisation et le transbordement;</p> <p>d) l'amélioration progressive des conditions du transit routier et de la gestion des aéroports, du trafic aérien et des chemins de fer.</p>	<p>infrastructures (DSP 2002-2006, 6.2, pag. 19)</p> <p>➤ le développement du transport basé sur la sécurité et la sûreté, le renforcement des infrastructures nationales et régionales et leur interconnexion avec le réseau transeuropéen de transport et le développement des secteurs de l'énergie et de la société de l'information. (DSP 2007-2013, 5.2, pag.21)</p>
	(Art. 58) <u>Tourisme</u>	<p>La coopération vise au développement du domaine du tourisme, notamment en matière de:</p> <p>a) gestion hôtelière et qualité des prestations dans les différents métiers liés à l'hôtellerie;</p> <p>b) développement du marketing;</p> <p>c) essor du tourisme des jeunes</p>	
Ressources naturelles et environnement - RNE	(Art.48) <u>Environnement</u>	<p>La coopération vise la prévention de la dégradation de l'environnement et l'amélioration de sa qualité, la protection de la santé des personnes et l'utilisation rationnelle des ressources naturelles en vue d'assurer un développement durable.</p> <p>Les parties conviennent de coopérer notamment dans les domaines:</p> <p>a) de la qualité des sols et des eaux;</p> <p>b) des conséquences du développement, notamment industriel (sécurité des installations, déchets en particulier);</p> <p>c) du contrôle et de la prévention de la pollution marine.</p>	<p>➤ des actions de recherche d'un équilibre socio-économique/environnemental (Bon de Commande, section 2, pag. 40)</p> <p>➤ le développement de conditions propices aux trois volets du développement durable (environnemental, social, économique) ; (DSP 2007-2013, 5.2, pag.21)</p>
	(Art.57) <u>Energie</u>	<p>Les actions de coopération sont orientées notamment vers:</p> <p>a) les énergies renouvelables</p> <p>b) la promotion des économies d'énergie;</p> <p>c) la recherche appliquée concernant les réseaux de banques de données entre opérateurs économiques et sociaux des deux parties; .FR Journal officiel des Communautés européennes L 97/15 30.3.98</p> <p>d) le soutien aux efforts de modernisation et de développement des réseaux énergétiques et de leurs interconnexions aux réseaux de la Communauté.</p>	
Gouvernance et société civile- GSC	(Art. 71) <u>Coopération en matière</u>	<p>la promotion du rôle de la femme dans le processus de développement économique et social, notamment à travers l'éducation et les médias, et ce dans le cadre de la politique tunisienne en la matière;</p>	<p>➤ Consolidation de l'Etat de droit et de la bonne gouvernance (DSP 2002-2006, 6.2, pag. 19)</p> <p>➤ les réformes politiques à moyen terme concernant la</p>

	<u>sociale</u>	la mise en œuvre et le financement de programmes d'échanges et de loisirs en faveur de groupes mixtes de jeunes d'origine européenne et tunisienne, résidant dans les Etats membres, en vue de promouvoir la connaissance mutuelle des civilisations et de favoriser la tolérance.	démocratie et les droits de l'homme, l'Etat de droit et la bonne gouvernance institutionnelle ; (DSP 2007-2013, 5.2, pag.21)
	(Art. 61) <u>Blanchiment de l'argent</u>	Les parties conviennent de la nécessité d'œuvrer et de coopérer afin d'empêcher l'utilisation de leurs systèmes financiers au blanchiment de capitaux provenant d'activités criminelles en général et du trafic illicite de la drogue en particulier	➤ les réformes en matière de lutte contre le crime organisé, le blanchiment d'argent et le terrorisme, dans le respect des droits de l'homme (DSP 2007-2013, 5.2, pag.21)

Mission de terrain :

le S/C Dialogue Economique et Dialogue Social. S/C Droits de l'homme et justice discussions très positives

Thème de la gouvernance, des DDH, Justice, Sécurité couverts surtout par le dialogue politique.

Fonds bloqués et programmes congelés. En novembre 2007, avec la création du sous-comité déblocage des fonds (somme symbolique). La CE est le seul bailleur qui travaille dans ce secteur.

I.1.3.2 : Références dans les documents de programmation et des interventions spécifiques aux synergies potentiels entre les interventions qui contribuent à l'atteinte des objectifs similaires, y compris les interventions financées sous les lignes budgétaires

Pas de références

I.1.3.3 : Contradictions entre les interventions qui contribuent à l'atteinte des objectifs similaires, y compris références aux interventions financées sous les lignes budgétaires

Pas de contradictions remarquées

CJ 1.4 L'articulation entre la coopération nationale et la coopération régionale de la CE assure des niveaux adéquats de synergie et d'intégration entre les deux niveaux

I.1.4.1 : Références croisées au niveau des documents stratégiques

DOCUMENTS DE STRATEGIE NATIONALE	DOCUMENTS DE STRATEGIE REGIONALE
BON DE COMMANDE MAGHREB 2001	
Aucune référence	
DOCUMENT DE STRATEGIE 2002-2006	DOCUMENT DE STRATEGIE REGIONALE 2002-2006
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le <u>développement régional</u> sera un des axes prioritaire dans le développement du pays. (3.I, pag.4) ➤ <i>Activités culturelles</i>: la Tunisie participe activement au <u>programme régional Euromed</u> Héritage, mis en œuvre conjointement dans les 12 pays tiers méditerranéens et les 15 Etats membres de l'UE. (5.1, pag.16) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>to achieve efficiencies through a regional approach, which can act as a catalyst to reinforce the effect of bilateral cooperation.</i> This is because the regional or multilateral level has a multiplier effect whereby information, ideas and best practice <u>developed at a bilateral level</u> can be more effectively exchanged across the region, and concrete co-operation activities can have a greater impact, either in terms of demonstration effect, of developing common approaches, or in attaining

	<p>economies of scale. (2.3, pag.7)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ The efforts already undertaken at regional level within the context of the SMAP will have to be continued or even amplified, with an increased focus on the promotion of strong legislative and regulatory frameworks at <u>bilateral level</u>. (3.2.4, pag.13) ➤ By 1999, the international community had provided over 27 billion to the region since the mid-1990's. The vast bulk of this support has been provided <u>through bilateral co-operation</u>, and the EC is the only substantial player in terms of regional co-operation. ➤ The EC <u>in its bilateral programmes</u> has been focusing on economic transition and socioeconomic adjustments. (4.2, pag.17)
DOCUMENT DE STRATEGIE 2007-2013	DOCUMENT DE STRATEGIE REGIONALE 2007-2013
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le total général mis à la disposition de la Tunisie (sans inclure les <u>programmes régionaux MEDA</u>) sur la période 1995-2006 dépasse le milliard d'euros. (4.1, pag.16) ➤ En ce qui concerne la coopération dans le domaine de la recherche, le 7^{ème} programme cadre de recherche et développement technologique (2007-2013) devrait développer la coopération avec la Tunisie dans le cadre de son accord de coopération scientifique et technologique, mais aussi dans le cadre d'un <u>dialogue bi-régional</u> renforcé avec les pays méditerranéens. (5.2, pag.22) ➤ Mettre en œuvre en Tunisie la Charte Euro-méditerranéenne pour l'entreprise et développer un <u>dialogue régional</u> fondé sur l'échange des bonnes pratiques constitue une priorité à moyen terme. (5.2, pag.23) ➤ La réalisation de l'objectif de réduction des niveaux de pollution exigera une <u>combinaison d'actions régionales et nationales</u> avec l'aide de tous les acteurs du bassin méditerranéen. (5.2, pag.24) ➤ <u>Le programme régional IEVP</u> pour le voisinage du Sud contribuera à la réalisation des objectifs décrits dans cette stratégie puisque certaines activités déployées au niveau régional ou sous-régional peuvent apporter de la valeur ajoutée ou de la complémentarité aux opérations bilatérales. (5.3, pag.26) ➤ Concernant le volet politique, l'aide bilatérale appuiera les réformes politiques, tandis que les <u>activités régionales</u> comprendront une aide à la création des réseaux régionaux, aux plates-formes des organisations de la société civile et aux réseaux de médias. Le dialogue des cultures est traité au <u>plan régional</u> dans le cadre de la fondation Anna Lindh (5.3, pag.27) ➤ Les <u>activités régionales</u> comprendront la coopération judiciaire sur les questions transfrontalières, les réseaux de criminalité organisée, le trafic d'êtres humains et l'échange des meilleures pratiques. (5.3, pag.27) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Il <u>n'existe aucun programme communautaire spécifique, bilatéral ou régional</u>, appuyant directement les réformes politiques nationales. Néanmoins, un certain nombre de programmes ont pour objectif de contribuer à la création de conditions plus favorables au développement de la société civile, à l'Etat de droit et à la justice et à la sécurité, <u>tant au niveau bilatéral que régional</u>. Il en va notamment ainsi de certaines composantes du présent programme régional. (7.1, 13) ➤ Les questions de <u>migration</u> seront traitées <u>au niveau national, régional et mondial</u>, dans le respect du principe de subsidiarité. . (7.1, 13) ➤ La CE a encouragé les réformes de la politique économique nationale à travers des <u>programmes bilatéraux de coopération</u>, notamment des programmes d'appui budgétaire associant conditionnalité en matière de politique économique et assistance technique aux réformes. (7.1, 14) ➤ La réorientation des politiques dans les secteurs éducatif, social et culturel a fait l'objet d'un vaste débat et a donné lieu à un large éventail d'initiatives de politique au niveau national et régional. La CE soutiendra divers projets et actions au niveau national dans ces domaines dans le cadre de <u>programmes bilatéraux</u>. (7.1, 15) ➤ Des programmes en faveur de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels au <u>niveau bilatéral</u> et régional concourraient eux aussi au développement des ressources humaines dans la région. . (7.1, 15)

<p>➤ Les <u>actions régionales</u> dans les domaines du transport et de l'énergie se concentreront sur les activités transnationales (connexions Sud-Sud et Nord-Nord), tandis que l'aide bilatérale peut privilégier la contribution à la maîtrise de l'efficacité énergétique et l'assistance technique aux structures nationales concernées. La <u>coopération régionale</u> dans le domaine environnemental comprendra la collaboration avec l'Agence européenne pour l'environnement. Le volet statistique du P3A sera complété efficacement par des <u>activités régionales</u>, notamment dans le cadre de MEDSTAT II. (5.3, pag.27)</p>	
I.1.4.2 : Références croisées au niveau des documents de programmation	
DOCUMENTS DE PROGRAMMATION NATIONALE	DOCUMENTS DE PROGRAMMATION REGIONALE
BON DE COMMANDE MAGHREB 2001 et PIN 2000-2002	
Aucune référence	
PROGRAMME INDICATIF NATIONAL 2002-2004	PROGRAMME INDICATIF REGIONAL 2002-2004
<p>➤ Les activités seront menées en complémentarité avec les programmes régionaux (partie introductive du PIN 'Contenu du programme', 7.1, pag.27)</p> <p>➤ Le programme d'accompagnement de l'AA et des accords régionaux sera mis en œuvre en étroite coordination avec le <u>programme régional EuroMed Marché</u> (7.2.II, pag.33)</p> <p>➤ PMI : Les activités seront développées en complémentarité avec les programmes "promotion de la qualité" ainsi que les activités menées dans le <u>cadre régional</u>. (7.2.III, pag.35)</p>	<p>➤ Training of public administration : Although <u>MEDA bilateral programmes</u> will be the major instrument to finance and assist institutional reforms, a <u>regional action</u> will positively contribute to the identification of needs and define programmes that will then be implemented through the NIPs (6.2.1, pag.23)</p> <p>➤ Transport: In the proposed programmes, specific attention will be paid to South-South cooperation, <u>the value added of regional co-operation vis-à-vis bilateral co-operation</u> as well as the <u>synergy between regional and bilateral co-operation</u> (7.1, pag.25)</p> <p>➤ Euromed Heritage: Particular attention will be paid to complementarity and synergy among regional and bilateral projects.(10.2, pag.37)</p> <p>➤ Euromed Heritage: Integration of heritage protection in the Partners' bilateral programmes;(10.2, pag.38)</p>
PROGRAMME INDICATIF NATIONAL 2005-2006	PROGRAMME INDICATIF REGIONAL 2005-2006
<p>➤ Les mesures proposées comprennent le développement de <u>plans d'action nationaux et régionaux</u> sur les droits de l'homme et la démocratie avec les partenaires MEDA disposés à s'engager dans cet exercice (5, pag.7)</p> <p>➤ Education secondaire : Ouverture de l'enseignement secondaire vers l'extérieur : partenariat avec les entreprises et adaptabilité à <u>l'environnement socio-économique régional</u>. (2.2, pag.16)</p> <p>➤ Tempus : De plus, la participation de la Tunisie dans plusieurs <u>projets Tempus de type régionale</u> pourrait, à petite échelle, contribuer à diffuser au <u>niveau régional</u> les progrès dus à la réforme, avec un effet incitatif dans les milieux universitaires des</p>	<p>➤ La coopération régionale dans le cadre du programme MEDA vise à <u>compléter et renforcer les programmes et activités bilatéraux</u> avec les partenaires méditerranéens et à fournir de la valeur ajoutée sur trois axes de coopération :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Agir en tant que catalyseur pour <u>intensifier les effets de la coopération bilatérale</u> et encourager la diffusion de bonnes pratiques parmi les partenaires méditerranéens. • Aborder les problèmes qui présentent une dimension transnationale. • Soutenir le développement de la coopération Sud-Sud. <p>(1, pag. 2)</p>

pays de la région. (2.3, pag.18)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les réformes qui concernent les domaines couverts par la stratégie Europe élargie/ politique de voisinage <u>devraient constituer un secteur important de coopération dans les programmes bilatéraux.</u> (4.1, pag.7) ➤ Dans le domaine du rapprochement du marché intérieur, un certain nombre de <u>programmes MEDA bilatéraux joueront un rôle important dans la mise en œuvre des objectifs de la politique de voisinage</u> (3.1, pag.13)
PROGRAMME INDICATIF NATIONAL 2007-2010	PROGRAMME INDICATIF REGIONAL 2007-2010
<ul style="list-style-type: none"> ➤ 2PA : Au <u>niveau régional</u>, la période actuelle est marquée par le démarrage de l'accord d'Agadir, soutenu par un programme d'appui de 4 M€ financé par l'UE, et par la fin de la période transitoire, début 2005, du démantèlement total des droits de douanes pour tous les produits entre les 17 pays de la grande zone arabe de libre-échange. (6.2, pag.33) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Développement de la société de l'information : Le projet régional MEDA concernant les nouvelles approches à l'égard des politiques des télécommunications (NATP), 2000-2002, a instauré avec succès un dialogue euro-méditerranéen dans ce domaine. Le nouveau projet NATP II (2005-2007) poursuivra ce dialogue et intensifiera la coopération en matière de réforme de la réglementation et de l'administration en ligne. Ce projet régional <u>soutient plusieurs projets bilatéraux</u> MEDA d'appui aux autorités de régulation des communications électroniques. (A., pag.42)
I.1.4.3 : Des mécanismes de coordination régionale /nationale au niveau de la CE ont fonctionné.	
DSP et PIR	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ La CE soutiendra divers projets et actions au niveau national dans ces domaines dans le cadre de programmes bilatéraux. Néanmoins, les approches régionales présentent l'avantage de permettre des évaluations par des pairs au niveau régional, d'exercer une pression régionale en faveur des réformes et de favoriser les échanges d'expériences et de meilleures pratiques. (DSR 2007-2013, 7.1, 15) ➤ the Commission makes sure that the <u>regional strategy is co-ordinated with bilateral efforts</u>, be they organized directly or through its Delegations in each Partner. Finally, in line with the Council Guidelines of January 2001, and the Meda Regulation, the Commission has begun to undertake on-the-spot co-ordination and co-operation with the EU Member States through regular meetings of Delegation and embassy staff to further ensure coherence and complementarity.(DSR 2002-2006, 4.3, 17) . 	
Politique européenne de voisinage Rapport sur la TUNISIE {COM(2004)373 final}	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Aux réunions bilatérales ci-dessus, il faut ajouter les contacts dans le cadre régional euro-méditerranéen, ainsi que les nombreux contacts informels tant au niveau ministériel qu'au niveau des hauts fonctionnaires. (1.2, pag.4) 	
Rapports de suivi sur les progrès de mise en œuvre de la politique européenne de voisinage 2006	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Sur le plan régional et international, le dialogue avec l'UE est régulier mais pourrait être renforcé. (pag.3) ➤ Certaines mesures de la stratégie nationale de lutte contre la désertification ont été mise en œuvre. Des efforts ont été entrepris ces dernières années pour renforcer l'administration responsable de l'environnement et pour intégrer les questions d'environnement dans les autres politiques sectorielles. <u>La mise en œuvre au niveau régional et local reste un défi</u> bien que 24 stratégies régionales aient été préparées. (pag.10) 	
Rapports de suivi sur les progrès de mise en œuvre de la politique européenne de voisinage 2008	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Sur le plan régional et international, le dialogue avec l'UE reste régulier. Il pourrait être renforcé. (2, pag.5) ➤ Des progrès sont à noter quant à la coopération dans ce domaine entre la Tunisie et certains Etats Membres et également au niveau régional. (2, pag.5) ➤ La Tunisie bénéficie aussi des activités de coopération financées par les programmes multi-pays et régionaux de l'IEVP et est éligible à l'élément de coopération transfrontalière 	

de l'IEVP. (8, pag.17)
Rapports de suivi sur les progrès de mise en œuvre de la politique européenne de voisinage 2009
<ul style="list-style-type: none"> ➤ En matière de relations étrangères, sécurité/défense et coopération régionale, le dialogue avec l'UE en matière de PESC et PESD est régulier au niveau régional (y compris dans le cadre du Dialogue 5+5) et bilatéral avec les Etats Membres. (2, pag.6) ➤ Des programmes d'actions régionaux de l'environnement pour le développement durable ont été mis en œuvre au niveau régional. Le cadre législatif doit toujours être enrichi et développé. (6, pag.16) ➤ En novembre 2008, la Tunisie a participé à la deuxième conférence ministérielle euro-méditerranéenne sur la santé qui a ouvert de nouvelles perspectives pour la coopération régionale (7, pag.19)
I.1.4.4 : Existence de synergies opérationnelles entre les deux niveaux de programmation
PROGRAMME INDICATIF NATIONAL 2000-2002
Aucune référence
DOCUMENT DE STRATEGIE 2002-2006
Aucune référence
PROGRAMME INDICATIF NATIONAL 2002-2004
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les activités seront menées en complémentarité avec les programmes régionaux (parte introductive du PIN 'Contenu du programme', 7.1, pag.27) ➤ Le programme d'Accompagnement de l'AA et des accords régionaux sera mis en œuvre en étroite coordination avec le <u>programme régional EuroMed Marché</u> (7.2.II, pag.33) ➤ PMI : Les activités seront développées en complémentarité avec les programmes "promotion de la qualité" ainsi que les activités menées dans le <u>cadre régional</u>. (7.2.III, pag.35)
PROGRAMME INDICATIF NATIONAL 2005-2006
Aucune référence
DOCUMENT DE STRATEGIE 2007-2013
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le programme régional IEVP pour le voisinage du Sud contribuera à la réalisation des objectifs décrits dans cette stratégie puisque certaines activités <u>déployées au niveau régional ou sous-régional peuvent apporter de la valeur ajoutée ou de la complémentarité aux opérations bilatérales</u>. (5.3, pag.26) ➤ Concernant le volet politique, <u>l'aide bilatérale</u> appuiera les réformes politiques, <u>tandis que les activités régionales</u> comprendront une aide à la création des réseaux régionaux, aux plates-formes des organisations de la société civile et aux réseaux de médias. (5.3, pag.27)
PROGRAMME INDICATIF NATIONAL 2007-2010
Aucune référence
DOCUMENT DE STRATEGIE REGIONALE 2002-2006

➤ Need for increased synergy between bilateral and Regional Co-operation. (4.1, pag.16)	
PROGRAMME INDICATIF REGIONAL 2002-2004	
➤ During the last 2 years, a regional project has been implemented on “New Approaches to Telecommunications Policy” (NATP, 2000-2002) focusing on the reform of telecommunications market structure, the introduction of competition between operators and the establishment of regulatory mechanisms as well as on privatisation support. <u>It has given rise to bilateral activities, planned or already being implemented, in a number of partners.</u> (7.3, pag.27)	
➤ Euromed Heritage: Particular attention will be paid to complementarity <u>and synergy among regional and bilateral projects.</u> (10.2, pag.37)	
PROGRAMME INDICATIF REGIONAL 2005-2006	
➤ Dans le domaine du rapprochement du marché intérieur, un certain nombre de <u>programmes MEDA bilatéraux joueront un rôle important dans la mise en œuvre des objectifs de la politique de voisinage. Pour les compléter, une approche régionale s'avère nécessaire afin de garantir</u> le rapprochement législatif et réglementaire avec les approches, les références et les indicateurs communs des pays qui adoptent des plans d'actions nationaux dans le cadre du programme Politique de voisinage. (3.1, pag.13)	
DOCUMENT DE STRATEGIE REGIONALE 2007-2013	
➤ Ces trois priorités seront <u>mises en œuvre</u> dans le cadre de programmes méditerranéens relevant du présent programme régional. Ainsi qu'il a déjà été expliqué, <u>ils pourront être complétés par des activités s'inscrivant dans des programmes bilatéraux</u> ainsi que par des politiques non financières et une aide dispensée à travers les différentes structures mises en place dans le cadre de la PEV et du processus de Barcelone (comités et sous-comités d'association, réunions d'experts et réunions ministérielles régionales, négociations commerciales, etc.). (7.2, 18)	
PROGRAMME INDICATIF REGIONAL 2007-2010	
Aucune référence	
I.1.4.5 : Perception des intervenants sur le niveau de subsidiarité entre les interventions de la CE	
Mission de terrain : L'UE a appuyé l'accord d'Agadir (Tunisie, Maroc, Egypte, Jordanie), qui n'a pas toutefois de continuité géographique. Conflit avec l'Union du Maghreb Arabe (Algérie, Lybie, Tunisie, Maroc, Mauritanie). La CE a accordé le protocole paneuropéen sur le RO. Quant aux négociations commerciales, elle incite les la discrimination positive intra-régionale. La CVE appuie la convergence des cadres sectoriels : telecom, entreprise, transports. Négociations EUROMED.	
Sources :	
- Documents de stratégie et de programmation : DSP/PIN, DSR/PIR ;	
- Documents relatifs au dialogue politique	
- Accord d'association	
- Rapports annuels sur l'application de la PEV	
- Documents des interventions (conventions de financement, contrats,...)	
- Rapports des programmes régionaux et évaluations MEDA I et MEDA II	
- IXème, Xème et XIème Plans nationaux de Développement et stratégies sectorielles du gouvernement tunisien	
- Rapports sur le développement humain et social (PNUD, autres bailleurs et partenaires)	

Méthodes :

- Analyse documentaire
- Entretiens
- Cas d'étude : identification des interventions spécifiques pour lesquelles approfondir le niveau d'analyse

Entretiens:**DELEGATION DE L'UNION EUROPEENNE**

Chef Coopération	F. Millecam
Section Opérations 1	F. Seiderer
Section Opérations 2, Société Civile / ONG / Droits de l'Homme	G. Villa
Section 1: Réformes Macro-économiques, Secteur Privé, Appui Institutionnel	J.E.Adan
Section Opérations2, Chef Section « Société civile, Emploi, Formation Professionnelle, Changement du climat et environnement, énergie	M.Mina

AUTORITES NATIONALES ET BÉNÉFICIAIRES

MDCI	Mme. Ben Romdhane
Chambre Tuniso-Allemande de l'Industrie et du Commerce (CTAIC)	S. EL AYARI Il Ajra
Chambre Tuniso-Française de Commerce et d'Industrie (CTFCI)	H. Gaida

QE 2 : Dans quelle mesure les interventions de la CE en appui aux politiques et réformes économiques du gouvernement ont-elles contribué : (i) au renforcement de la stabilité macroéconomique ; (ii) à l'amélioration de la gestion des finances publiques ; (iii) au renforcement de la compétitivité du secteur financier ?

CJ 2.1 Les interventions de la CE en appui à l'action du gouvernement ont contribué à la consolidation de la croissance et de la stabilité macroéconomique

I.2.1.1 : Evolution des principaux indicateurs macroéconomiques & I.2.1.2 : Tendances dans le temps (durabilité) des résultats

La période 1997-2006 s'est caractérisée par la continuation d'une politique macroéconomique prudente, portant l'accent sur les ajustements structurels et mettant en relation la politique sociale à la politique économique de façon à mieux lutter contre la pauvreté et à élargir la classe moyenne. Durant cette période, la Tunisie a démontré une bonne maîtrise de la gestion macroéconomique et une bonne capacité d'absorption des chocs extérieurs grâce à des combinaisons d'ajustement macroéconomique et aux recours à des financements extérieurs, tout en maintenant le niveau de la dette extérieure maîtrisable. Les progrès réalisés dans la mise en place des réformes économiques, associés à la poursuite d'une politique macroéconomique prudente, ont permis à la Tunisie d'améliorer ses équilibres financiers tout en générant un rythme de croissance accéléré.

	1995		1996		1997		1998		1999		2000		2001		2002		2003		2004		2005		2006		2007		2008	
	Réa	Obj	Réa	Obj	Réa	Obj	Réa	Obj	Réa	Obj	Réa	Obj	Réa	Obj	Réa	Obj	Réa	Obj	Réa	Obj	Réa	Obj	Réa	Obj	Réa	Obj	Réa	Obj
Croissance du PIB PM réel	2,4	7,1	7,2	5,5	5,4	4,9	4,8	5,5	6,1	5,5	4,7	5,2	4,9	4,9	1,7	5,7	5,6	6	6	5	4	5,5	5,6	6	6,3	5,9	4,6	
Taux d'inflation (%)	6,3		3,7		3,7		3,1		2,7		2,9	2,9	2	3,2	2,7	2,7	2,7	3,8	3,6	3,2	2	3	4,5	3	3,2		5	
Taux d'investissement (% du PIB)	24,2		23,2		24,7		24,9		25,4		26,3	27	26,2	26,8	25,4	27	23,4	23	22,6	23	22,3	24	23,3	24	23,9		24,8	
Déficit budgétaire (Etat, % du PIB) ^{1/}			-4,3		-4,2		-1,3		-3,5		-2,4		-3,8		-3,5		-3,4	-2,6	-2,8	-3,1	-3,2	-2,9	-2,9	-2,6	-2,9		-1,2	
Déficit du compte courant (% du PIB)	-4,3		-2,4		-3,1		-3,4		-2,2		-4,2	-4,3	-5,1	-3,8	-3,5	-3,2	-2,9	-2,8	-1,6	-2	-1	-1	-2	-2,8	-2,6	-2,8	4,2	
Total de la dette publique (% du PIB)	57,9		55,5		62,5		59,7		61,4		62,8		62,3		60,5		60,4	61	59,7	59	58,3	59	53,7	58	50,7		47,5	
Dette extérieure (% du PIB)[1]	62,2		58,3		59,7		56,1		59,4		58,7		59,2		61,6		67,2	63	68,3	57	65,5	55	58	52	55,2		52,8	
Investissement privé (% du total)							51		50,5		53		55,5		56,4		57,8	55	55,4	56	57,4	57	57,1	58	60		62,2	

1/ Hors dons et recettes de privatisation 2/ la dette extérieure inclut la dette à court terme

Sources: Conventions de Financement des FAS, Ministère des Finances – INS, Rapports BCT, Rapports annuels BCT et Rapport FIPA sur les IDE en Tunisie, Réalisations 2008

Tableau 2.1: Evolution du taux de croissance du PIB (1995-2008)

Année	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Taux de croissance du PIB (%)	2,4	7,2	5,4	4,8	6,1	4,7	4,9	1,7	5,6	6,0	4,0	5,6	6,3	4,6

Sources : Banque Centrale de Tunisie - Institut National de Statistique

En dépit des conséquences des attentats du 11 septembre 2001 qui ont provoqué un recul conjoncturel de la croissance et la baisse des recettes du tourisme, et de quatre années de sécheresse (1998-2001), la **croissance annuelle moyenne du PIB** durant la période 1995-2008 s'est élevée à 5%, et le revenu par habitant est passé de 2.090 DT en 1996 à 4.000 DT en 2006. En effet, bien que la croissance du PIB réel ait chuté de 4,9% en 2001 à 1,7% en 2002, en 2003, elle est remontée à 5,6%, soit un niveau supérieur à la tendance de 5,2% observée sur la période 1997-2003. La baisse de 2002, outre le contrecoup du 11 septembre 2001, est due à une chute de 11% du PIB du secteur agricole due à la sécheresse et à une baisse de la croissance des industries manufacturières due à une baisse d'activité des secteurs exportateurs (textile, chaussures, IME). La progression du PIB réel a été encore plus forte en 2004 où elle a atteint 6%, et même si elle n'a été que de 4,2% en 2005, soit en dessous de l'objectif de 5% ; la croissance a atteint des niveaux supérieurs aux prévisions tant en 2006 (5,6% contre 5,5%) qu'en 2007 (6,3% contre le 6% de l'objectif du 10ème Plan, et le revenu par habitant qui est passé à 4.435 DT). En tenant compte de 2007 il s'agit de la cinquième année de croissance à un taux moyen supérieur à 5%, et supérieur à la moyenne des pays à un niveau des revenus comparables. Ces bonnes performances - réalisée dans un contexte international

plus difficile que prévu, marqué par une forte hausse des cours des matières premières, notamment le pétrole, le démantèlement de l'Accord multi fibre (AMF) et une faible croissance en Europe (1,5%) - sont à attribuer essentiellement à trois facteurs : (i) le rebondissement de la production agricole suite à la crise de 2000-2001 ; (ii) le maintien des secteurs industriel et textile malgré la fin de l'accord multifibres (iii) la croissance des secteurs des télécommunications et des services. En revanche le recul observé en 2008 est attribuable aux retombées de la crise financière globale pour l'année 2008.

Tableau 2.2: Contribution des secteurs à la formation du PIB (en valeurs: MDT)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
(1) Agriculture et pêche	1 572,8	2 037,6	2 098,0	2 077,0	2 306,3	2 283,0	2 237,3	1 991,2	2 419,3	2 664,0	2 477,8	2 565,0	2 649,7	2 633,7
(2.1) Industries manufacturières	2 403,8	2 468,7	2 653,5	2 767,7	2 923,7	3 117,0	3 333,3	3 394,2	3 417,0	3 589,1	3 621,9	3 783,7	4 039,5	4 220,9
<i>dont:</i>														
... Industries Agricoles et Alimentaires	426,1	434,4	517,0	501,3	585,5	609,7	593,5	590,2	600,3	674,8	670,8	701,1	739,0	790,7
... Industries des Matériaux Construction et Verre	263,8	262,8	265,3	276,7	290,3	312,9	327,1	342,1	352,4	373,5	380,6	392,5	401,1	421,5
... Industries Mécaniques et Electriques	335,2	338,3	362,0	393,3	418,1	445,7	508,9	527,1	559,0	603,9	655,5	778,3	896,1	971,5
... Industries Chimiques	254,4	267,3	287,0	298,1	308,3	323,7	332,8	343,4	344,4	354,8	361,9	361,6	368,5	360,5
... Industries textiles, habillement et cuir	803,7	831,8	870,2	924,7	948,6	1 008,0	1 129,0	1 134,4	1 092,6	1 088,2	1 033,8	1 008,1	1 065,6	1 086,4
... Industries diverses	320,8	334,0	352,0	373,6	392,9	417,0	442,0	457,0	488,0	494,1	519,5	542,1	569,2	590,3
(2.2) Industries non manufacturières	1 587,1	1 655,7	1 717,9	1 831,2	1 903,0	1 969,0	2 009,9	2 107,6	2 152,1	2 239,7	2 321,7	2 333,1	2 547,3	2 553,9
<i>dont:</i>														
... Mines	110,6	118,3	112,4	134,5	143,7	146,1	143,8	139,1	145,3	146,8	143,3	127,6	128,9	123,7
... Ext. Raff. de pétrole et gaz	601,7	635,1	639,1	669,2	669,9	644,1	637,2	680,5	654,6	676,4	704,1	671,2	822,2	768,5
... Prod. d'électricité	205,6	214,5	232,8	244,0	262,4	275,7	292,0	305,1	319,3	334,5	350,7	364,8	375,5	392,3
... Prod. d'eau	70,0	71,7	75,9	78,6	83,4	83,8	87,2	92,7	93,8	95,4	100,0	105,2	108,5	111,6
... Bâtiment et génie civile	599,2	616,1	657,7	704,9	743,7	819,3	849,7	897,2	939,2	987,1	1 023,6	1 064,3	1 112,3	1 157,8
(2) Total industries	3 990,9	4 124,4	4 371,4	4 598,9	4 826,7	5 086,0	5 343,2	5 501,8	5 569,1	5 828,8	5 943,6	6 116,8	6 586,8	6 774,8
(3.1) Activités de services marchands	4 582,5	4 850,7	5 178,2	5 521,5	5 948,7	6 349,9	6 786,1	7 051,5	7 431,3	8 036,8	8 781,3	9 638,1	10 431,5	11 224,8
<i>dont:</i>														
... Commerce	1 214,7	1 228,4	1 281,8	1 383,6	1 480,1	1 551,8	1 654,6	1 756,0	1 888,9	1 988,4	2 135,5	2 216,8	2 345,4	2 401,5
... Transport & communication	986,4	1 095,1	1 215,5	1 310,0	1 431,0	1 540,1	1 744,1	1 833,0	2 018,8	2 295,9	2 654,2	3 024,8	3 452,3	3 906,9
... Hôtels, cafés et restaurants	680,4	705,9	758,3	796,3	857,3	868,9	908,3	867,5	887,4	980,2	1 032,2	1 071,6	1 109,1	1 153,1
... organismes financiers	592,8	658,4	698,1	725,9	815,7	909,1	948,3	951,5	974,4	1 028,0	1 089,7	1 369,1	1 471,8	1 588,2
... Activités de services marchands divers	1 108,1	1 162,9	1 224,5	1 308,7	1 384,7	1 462,1	1 530,8	1 843,5	1 881,2	1 784,3	1 879,0	1 955,7	2 052,9	2 175,1
(3.2) Consommation intermédiaire non ventilée en services bancaires (en -)	455,8	515,6	548,7	589,3	684,0	751,4	807,7	775,4	798,8	865,3	901,5	1 118,8	1 246,3	1 375,9
(3) Total activités marchandes	4 126,7	4 335,1	4 629,5	4 932,2	5 264,7	5 598,5	5 978,4	6 276,1	6 632,5	7 171,5	7 879,8	8 519,3	9 185,2	9 848,9
(4) Activités non marchandes	1 801,1	1 868,3	1 966,4	2 053,8	2 124,7	2 224,0	2 344,2	2 454,4	2 545,2	2 641,8	2 779,0	2 915,3	3 061,1	3 182,8

(5) PIB aux Coûts de facteurs	11 491,5	12 365,4	13 065,4	13 661,9	14 522,3	15 191,5	15 903,1	16 226,3	17 165,8	18 305,9	19 080,2	20 116,4	21 482,8	22 440,2
(6) Impôts indirects nets de subventions	1 582,8	1 643,3	1 705,3	1 815,5	1 892,3	1 993,7	2 128,2	2 105,6	2 183,0	2 211,3	2 253,2	2 413,1	2 476,1	2 624,6
(7) PIB aux prix du marché	13 074,3	14 008,6	14 770,7	15 477,4	16 414,5	17 185,1	18 031,3	18 329,7	19 348,8	20 516,9	21 333,2	22 529,4	23 958,8	25 064,8

Source: Institut Tunisien de Compétitivité et d'Etudes Quantitatives (ITCEQ), Ministère du Développement et de la Coopération Internationale (MDCI)

(en taux de croissance)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
(1) Agriculture et pêche	-9,91%	29,55%	2,97%	-1,00%	11,04%	-1,01%	-2,00%	-11,00%	21,50%	10,11%	-5,06%	3,52%	3,30%	-0,60%
(2.1) Industries manufacturières	4,39%	2,70%	7,49%	4,30%	5,64%	6,61%	6,94%	1,83%	0,67%	5,04%	0,91%	4,47%	6,76%	4,49%
dont:														
,,, Industries Agricoles et Alimentaires	-3,64%	1,95%	19,01%	-3,04%	12,81%	7,82%	-2,66%	-0,56%	1,71%	12,38%	-0,59%	4,52%	5,41%	7,00%
,,, Industries des Matériaux Construction et Verre	6,59%	-0,30%	0,95%	4,30%	4,92%	7,79%	4,54%	4,59%	3,01%	5,99%	1,82%	3,13%	2,19%	5,09%
,,, Industries Mécaniques et Electriques	4,36%	0,92%	7,01%	8,65%	6,31%	6,60%	14,18%	3,58%	6,05%	8,03%	9,01%	18,73%	15,14%	8,41%
,,, Industries Chimiques	5,52%	5,07%	7,37%	3,87%	3,42%	5,00%	2,81%	3,19%	0,29%	2,99%	2,11%	-0,08%	1,91%	-2,17%
,,, Industries textiles, habillement et cuir	7,37%	3,50%	4,62%	6,26%	2,58%	6,26%	12,00%	0,48%	-3,68%	-0,40%	-5,00%	-2,49%	5,70%	1,95%
,,, Industries diverses	6,12%	4,11%	5,39%	6,14%	5,17%	6,13%	6,00%	3,39%	2,41%	5,58%	4,49%	4,35%	5,00%	3,71%
(2.2) Industries non manufacturières	0,83%	4,32%	3,76%	6,60%	3,92%	3,47%	2,08%	4,86%	2,11%	4,07%	3,66%	0,49%	9,18%	0,26%
dont:														
,,, Mines	21,01%	6,96%	-4,99%	19,66%	6,84%	1,67%	-1,57%	-3,27%	4,46%	1,03%	-2,38%	-10,96%	1,02%	-4,03%
,,, Ext. Raff. de pétrole et gaz	-2,64%	5,55%	0,63%	4,71%	0,10%	-3,85%	-1,07%	6,80%	-3,81%	3,33%	4,10%	-4,67%	22,50%	-6,53%
,,, Prod. d'électricité	8,32%	4,33%	8,53%	4,81%	7,54%	5,07%	5,91%	4,49%	4,65%	4,76%	4,84%	4,02%	2,93%	4,47%
,,, Prod. d'eau	-2,51%	2,43%	5,86%	3,56%	6,11%	0,48%	4,06%	6,31%	1,19%	1,71%	4,82%	5,20%	3,14%	2,86%
,,, Bâtiment et génie civil	-0,65%	2,82%	6,75%	7,18%	5,50%	10,17%	3,71%	5,59%	4,68%	5,10%	3,70%	3,98%	4,51%	4,09%
(2) Total industries	-	3,35%	5,99%	5,20%	4,95%	5,37%	5,06%	2,97%	1,22%	4,66%	1,97%	2,91%	7,68%	2,85%
(3.1) Activités de services marchands	5,86%	5,85%	6,75%	6,63%	7,74%	6,74%	6,87%	3,91%	5,39%	8,15%	8,91%	9,76%	8,23%	7,60%
dont:														
,,, Commerce	6,00%	1,13%	4,35%	7,94%	6,97%	4,84%	6,62%	6,13%	6,43%	6,39%	5,80%	3,81%	5,80%	2,39%
,,, Transport & communication	5,40%	11,02%	10,99%	7,77%	9,24%	7,62%	13,25%	5,10%	10,14%	13,73%	15,82%	13,96%	14,13%	13,17%
,,, Hôtels, cafés et restaurants	1,70%	3,75%	7,42%	4,88%	7,80%	3,45%	2,41%	-4,49%	2,29%	8,20%	7,50%	3,82%	3,50%	3,97%
,,, organismes financiers	9,25%	11,07%	6,03%	3,98%	12,37%	11,45%	4,31%	0,34%	2,41%	5,50%	6,00%	25,64%	7,50%	7,91%
,,, Activités de services marchands divers	5,00%	4,95%	5,30%	6,71%	4,44%	7,14%	4,70%	7,36%	2,29%	4,94%	5,90%	4,08%	4,97%	5,95%
(3.2) Consommation intermédiaire non ventilée en services bancaires (en -)	5,58%	13,12%	6,42%	7,40%	16,07%	9,85%	7,49%	-4,00%	3,02%	8,32%	4,18%	24,10%	11,40%	10,40%

(3) Total activités marchandes	1,80%	5,05%	6,79%	6,54%	6,74%	6,34%	6,79%	4,98%	5,68%	8,13%	9,88%	8,12%	7,82%	7,23%
(4) activités non marchandes	4,74%	3,73%	5,25%	4,44%	3,45%	4,67%	5,40%	4,70%	3,70%	3,79%	4,90%	4,90%	5,00%	3,98%
(5) PIB aux Coûts de facteurs	2,25%	7,60%	5,66%	4,57%	6,30%	4,61%	4,68%	2,03%	5,79%	6,64%	4,23%	5,43%	6,79%	4,46%
(6) Impôts indirects nets de subventions	3,13%	3,82%	3,77%	6,46%	4,23%	5,36%	6,75%	-1,06%	3,68%	1,30%	3,00%	7,10%	2,61%	6,00%
(7) PIB aux prix du marché	2,4%	7,1%	5,4%	4,8%	6,1%	4,7%	4,9%	1,7%	5,6%	6,0%	4,0%	5,4%	6,3%	4,6%

Source: Institut Tunisien de Compétitivité et d'Etudes Quantitatives (ITCEQ), Ministère du Développement et de la Coopération Internationale (MDCI)

(en termes de contributions sectorielles en % : parts des secteurs d'activités dans le PIB à prix constants: 1990)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
(1) Agriculture et pêche	12,03%	14,54%	14,20%	13,42%	14,05%	13,28%	12,41%	10,86%	12,50%	12,98%	11,84%	11,39%	11,06%	10,51%
(2.1) Industries manufacturières	18,39%	17,62%	17,96%	17,88%	17,81%	18,14%	18,49%	18,52%	17,66%	17,49%	16,95%	16,79%	16,86%	16,84%
dont:														
... Industries Agricoles et Alimentaires	3,26%	3,10%	3,50%	3,24%	3,45%	3,55%	3,29%	3,22%	3,10%	3,29%	3,14%	3,11%	3,08%	3,15%
... Industries des Matériaux Construction et Verre	2,02%	1,88%	1,80%	1,79%	1,77%	1,82%	1,81%	1,87%	1,82%	1,82%	1,78%	1,74%	1,67%	1,68%
... Industries Mécaniques et Electriques	2,56%	2,41%	2,45%	2,54%	2,55%	2,59%	2,82%	2,88%	2,89%	2,94%	3,08%	3,45%	3,74%	3,88%
... Industries Chimiques	1,95%	1,91%	1,94%	1,93%	1,88%	1,88%	1,85%	1,87%	1,78%	1,73%	1,69%	1,61%	1,54%	1,44%
... Industries textiles, habillement et cuir	6,15%	5,94%	5,89%	5,97%	5,78%	5,87%	6,26%	6,19%	5,65%	5,30%	4,84%	4,47%	4,45%	4,33%
... Industries diverses	2,45%	2,38%	2,38%	2,41%	2,39%	2,43%	2,45%	2,49%	2,42%	2,41%	2,42%	2,41%	2,38%	2,36%
(2.2) Industries non manufacturières	12,14%	11,82%	11,63%	11,83%	11,59%	11,46%	11,15%	11,50%	11,12%	10,92%	10,83%	10,36%	10,63%	10,19%
dont:														
... Mines	0,85%	0,84%	0,76%	0,87%	0,88%	0,85%	0,80%	0,76%	0,75%	0,72%	0,66%	0,57%	0,54%	0,49%
... Ext. Raff. de pétrole et gaz	4,60%	4,53%	4,33%	4,32%	4,08%	3,75%	3,53%	3,71%	3,38%	3,30%	3,29%	2,98%	3,43%	3,07%
... Prod. d'électricité	1,57%	1,53%	1,58%	1,58%	1,60%	1,60%	1,62%	1,66%	1,65%	1,63%	1,64%	1,62%	1,57%	1,57%
... Prod. d'eau	0,54%	0,51%	0,51%	0,51%	0,51%	0,49%	0,48%	0,51%	0,48%	0,46%	0,47%	0,47%	0,45%	0,45%
... Bâtiment et génie civil	4,58%	4,40%	4,45%	4,55%	4,53%	4,77%	4,71%	4,89%	4,85%	4,81%	4,77%	4,72%	4,64%	4,62%
(2) Total industries (2.1+2.2)	30,52%	29,44%	29,60%	29,71%	29,41%	29,60%	29,63%	30,02%	28,78%	28,41%	27,78%	27,15%	27,49%	27,03%
(3.1) Activités de services marchands	35,05%	34,63%	35,06%	35,67%	36,24%	36,95%	37,64%	38,47%	38,41%	39,17%	40,96%	42,78%	43,54%	44,78%
dont:														
... Commerce	9,29%	8,77%	8,68%	8,94%	9,02%	9,03%	9,18%	9,58%	9,66%	9,69%	9,84%	9,84%	9,79%	9,58%
... Transport & communication	7,54%	7,82%	8,23%	8,46%	8,72%	8,96%	9,67%	10,00%	10,43%	11,19%	12,44%	13,43%	14,41%	15,59%
... Hôtels, cafés et restaurants	5,20%	5,04%	5,13%	5,14%	5,22%	5,16%	5,04%	4,73%	4,59%	4,68%	4,83%	4,76%	4,63%	4,60%
... organismes financiers	4,53%	4,70%	4,73%	4,69%	4,97%	5,29%	5,26%	5,19%	5,04%	5,01%	5,10%	6,08%	6,14%	6,34%

... Activités de services marchands divers	8,48%	8,30%	8,29%	8,44%	8,31%	8,51%	8,49%	8,97%	8,69%	8,60%	8,74%	8,68%	8,57%	8,68%
(3.2) Consommation intermédiaire non ventilée en services bancaires (en -)	3,49%	3,68%	3,71%	3,81%	4,17%	4,37%	4,48%	4,23%	4,13%	4,22%	4,22%	4,97%	5,20%	5,49%
(3) Total activités marchandes (3.1-3.2)	31,56%	30,95%	31,34%	31,87%	32,07%	32,58%	33,16%	34,24%	34,28%	34,95%	36,74%	37,81%	38,34%	39,29%
(4) activités non marchandes	13,78%	13,34%	13,31%	13,27%	12,94%	12,94%	13,00%	13,39%	13,15%	12,88%	12,98%	12,94%	12,78%	12,70%
(5) PIB aux Coûts de facteurs (1+2+3+4)	87,89%	88,27%	88,45%	88,27%	88,47%	88,40%	88,20%	88,52%	88,72%	89,22%	89,44%	89,29%	89,67%	89,53%
(6) Impôts indirects nets de subventions	12,11%	11,73%	11,55%	11,73%	11,53%	11,60%	11,80%	11,49%	11,28%	10,78%	10,66%	10,71%	10,33%	10,47%
(7) PIB aux prix du marché (5+6)	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source: Institut Tunisien de Compétitivité et d'Etudes Quantitatives (ITCEQ), Ministère du Développement et de la Coopération Internationale (MDCI)

(en termes de contributions à la valeur ajoutée)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
(1) Agriculture et pêche	-1,5	3,55%	0,43%	-0,14%	1,48%	-0,14%	-0,27%	-1,36%	2,34%	1,26%	-0,65%	0,40%	0,37%	-0,06%
(2.1) Industries manufacturières	0,79%	0,50%	1,32%	0,77%	1,01%	1,18%	1,26%	0,34%	0,12%	0,89%	0,16%	0,75%	1,14%	0,76%
dont:														
... Industries Agricoles et Alimentaires	-0,13%	0,06%	0,59%	-0,11%	0,41%	0,27%	-0,09%	-0,02%	0,06%	0,38%	-0,02%	0,14%	0,17%	0,22%
... Industries des Matériaux Construction et Verre	0,13%	-0,01%	0,02%	0,08%	0,09%	0,14%	0,08%	0,08%	0,08%	0,11%	0,03%	0,05%	0,04%	0,09%
... Industries Mécaniques et Electriques	0,11%	0,02%	0,17%	0,21%	0,16%	0,17%	0,37%	0,10%	0,17%	0,23%	0,27%	0,65%	0,57%	0,33%
... Industries Chimiques	0,10%	0,10%	0,14%	0,08%	0,07%	0,09%	0,05%	0,06%	0,01%	0,05%	0,04%	0,00%	0,03%	-0,03%
... Industries textiles, habillement et cuir	0,43%	0,21%	0,27%	0,37%	0,15%	0,38%	0,70%	0,03%	-0,23%	-0,02%	-0,27%	-0,11%	0,25%	0,08%
... Industries diverses	0,14%	0,10%	0,13%	0,15%	0,12%	0,15%	0,15%	0,08%	0,08%	0,13%	0,11%	0,10%	0,12%	0,09%
(2.2) Industries non manufacturières	0,10%	0,52%	0,44%	0,77%	0,48%	0,40%	0,24%	0,54%	0,24%	0,45%	0,37%	0,05%	0,98%	0,03%
dont:														
... Mines	0,15%	0,06%	-0,04%	0,15%	0,06%	0,01%	-0,01%	-0,03%	0,03%	0,01%	-0,02%	-0,06%	0,01%	-0,02%
... Ext. Raff. de pétrole et gaz	-0,13%	0,26%	0,03%	0,20%	0,00%	-0,16%	-0,04%	0,24%	-0,14%	0,11%	0,14%	-0,14%	0,77%	-0,20%
... Prod. d'électricité	0,12%	0,07%	0,13%	0,08%	0,12%	0,08%	0,09%	0,07%	0,08%	0,08%	0,08%	0,07%	0,05%	0,07%
... Prod. d'eau	-0,01%	0,01%	0,03%	0,02%	0,03%	0,00%	0,02%	0,03%	0,01%	0,01%	0,02%	0,02%	0,01%	0,01%
... Bâtiment et génie civil	-0,03%	0,13%	0,30%	0,32%	0,25%	0,48%	0,18%	0,27%	0,23%	0,25%	0,15%	0,19%	0,21%	0,19%
(2) Total industries	-	1,02%	1,76%	1,54%	1,49%	1,58%	1,50%	0,88%	0,36%	1,34%	0,53%	0,80%	2,12%	0,78%
(3.1) Activités de services marchands	1,99%	2,05%	2,34%	2,32%	2,76%	2,44%	2,54%	1,47%	2,07%	3,13%	3,49%	4,17%	3,58%	3,41%
dont:														
... Commerce	0,54%	0,10%	0,38%	0,69%	0,62%	0,44%	0,60%	0,56%	0,62%	0,62%	0,56%	0,37%	0,57%	0,23%

... Transport & communication	0,40%	0,83%	0,86%	0,64%	0,78%	0,66%	1,19%	0,49%	1,01%	1,43%	1,77%	1,87%	2,04%	2,05%
... Hôtels, cafés et restaurants	0,09%	0,20%	0,37%	0,25%	0,40%	0,18%	0,12%	-0,23%	0,11%	0,38%	0,35%	0,18%	0,16%	0,18%
... organismes financiers	0,39%	0,50%	0,28%	0,19%	0,58%	0,57%	0,23%	0,02%	0,12%	0,28%	0,30%	1,56%	0,46%	0,50%
... Activités de services marchands divers	0,41%	0,42%	0,44%	0,56%	0,37%	0,59%	0,40%	0,63%	0,21%	0,43%	0,51%	0,35%	0,43%	0,52%
(3.2) Consommation intermédiaire non ventilée en services bancaires (en -)	0,19%	0,46%	0,24%	0,27%	0,61%	0,41%	0,33%	-0,18%	0,13%	0,34%	0,18%	1,20%	0,59%	0,57%
(3) Total activités marchandes	1,80%	1,59%	2,10%	2,05%	2,15%	2,03%	2,21%	1,65%	1,94%	2,79%	3,31%	2,98%	2,99%	2,83%
(4) activités non marchandes	0,64%	0,51%	0,70%	0,59%	0,46%	0,80%	0,70%	0,61%	0,50%	0,50%	0,64%	0,63%	0,64%	0,50%
(5) PIB aux Coûts de facteurs	1,98%	6,68%	5,00%	4,04%	5,56%	4,08%	4,14%	1,79%	5,13%	5,89%	3,84%	4,81%	6,11%	4,06%
(6) Impôts indirects nets de subventions	0,38%	0,46%	0,44%	0,75%	0,50%	0,62%	0,78%	-0,13%	0,42%	0,15%	0,32%	0,76%	0,27%	0,63%
(7) PIB aux prix du marché	2,4%	7,2%	5,4%	4,8%	6,1%	4,7%	4,9%	1,7%	5,6%	6,0%	4,0%	5,6%	6,4%	4,6%

Source: Institut Tunisien de Compétitivité et d'Etudes Quantitatives (ITCEQ), Ministère du Développement et de la Coopération Internationale (MDCI)

Alors que l'offre est tirée par les services, la demande est tirée par la consommation, et en particulier la consommation des ménages et les exportations. En revanche, et du fait d'un déficit commercial quasi-structurel, la contribution du commerce international à la croissance est négative. Il est à signaler que la stabilité relative du taux de croissance contraste avec la stagnation de la contribution des investissements publics et une nette reprise de l'investissement privé au détriment de la consommation des ménages durant la période récente.

Par ailleurs, fort est de constater que bien que les secteurs exportateurs exposés, qui sont régis par le démantèlement tarifaire dans le cadre de l'accord d'association avec l'UE, contribuent à la Productivité Globale des Facteurs (PGF), cette dernière reste inférieure à la moyenne des pays partenaires et concurrents de l'UE. Ces écarts de productivité sont vraisemblablement à l'origine de la faible création d'emplois générés par les niveaux de croissance atteints dans un contexte d'augmentation rapide de la population active. Néanmoins, la Tunisie a réussi en dépit des aléas de la conjoncture internationale, à maintenir un niveau de création d'emplois relativement stable sur la période (67.825 en moyenne par an).

Tableau 2.3: Evolution du taux d'inflation

Année	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Taux d'inflation (%)	6,3	3,7	3,7	3,1	2,7	2,9	2,0	2,7	2,7	3,6	2,0	4,5	3,2	5

Source : Rapports BCT

L'inflation a continuellement baissé sur la période 1995-2001 avec des **taux d'inflation** avoisinant 3% ce qui correspond à la cible implicite d'inflation, et ce, grâce à la rationalisation des instruments d'intervention de la politique monétaire et une politique active d'absorption de la liquidité excédentaire générée par les privatisations ou les flux extérieurs. Suite aux pressions sur les prix par l'intermédiaire de la hausse des prix du carburant, notamment à travers le transport, le taux d'inflation s'est accru pour atteindre 4,5% en 2006, contre 2% en 2005. La dynamique de la consommation en 2006 a provoqué une hausse sensible du taux d'inflation dans un contexte de forte hausse des prix mondiaux des matières premières, mais a été reconduite à 3,2% en 2007 grâce aux interventions de la Banque Centrale sur le marché monétaire.

Dans le même temps, on note une adéquation entre le niveau de croissance des crédits à l'économie et l'activité économique. L'accélération du taux d'inflation en 2006 (4,5%) a entraîné une hausse du taux d'intérêt directeur (de 5% à 5,25%) par la Banque centrale. Cette accélération reflète les pressions sur les prix ainsi que la forte demande intérieure et la

dépréciation du Dinar. La tendance à la baisse depuis août 2006 s'est par la suite ralentie en 2008 en réponse aux collatéraux de la crise financière globale sur l'économie tunisienne et au renchérissement des prix des matières premières qui l'en a découlé.

Tableau 2.4: Evolution du taux d'intérêt annuel moyen du marché monétaire 1995-2008

Année	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
TMM annuel moyen (%)	8,812	8,676	6,875	6,880	6,036	5,875	6,015	5,932	5,322	5,000	5,000	5,072	5,243	5,221

Source : *Rapports Banque Centrale de Tunisie*

Le taux d'intérêt est appelé à devenir l'instrument opérationnel de la banque centrale dans sa stratégie de migration à un régime de ciblage formel de l'inflation. En pratique, la BCT dispose de plusieurs instruments, pour réguler le crédit, juguler l'inflation, et contribuer à la compétitivité des entreprises. La stratégie adoptée dans le cadre de la libéralisation progressive du secteur a surtout permis de le préserver des aléas de la conjoncture internationale. Au cours de ces 15 dernières années, le taux du marché monétaire a constitué l'un des éléments décisifs pour soutenir les efforts d'investissement et de développement ; à cet effet, il n'a cessé d'être adapté à la conjoncture comme il ressort des tableaux ci-dessous qui récapitulent l'évolution de ses valeurs moyennes mensuelles et annuelles au cours de la période 1995-2008. L'action sur la liquidité bancaire en Tunisie a privilégié les opérations indirectes d'appels d'offres négatifs et d'open market. Pour agir sur les pressions inflationnistes et stériliser les excédents de liquidité sur le marché monétaire, la BCT a relevé en 2007 le taux de réserve obligatoire de 3,5% à 5%. La contraction de l'excédent de liquidité sur le marché interbancaire s'est poursuivie en 2008 sans aucune action directe sur le taux d'intérêt maintenu au même niveau, ce qui a permis de réduire sensiblement le taux d'inflation.

En réaction à la crise financière, et pour élargir les possibilités d'intervention et de concours du système bancaire dans le financement de l'économie et des investissements de croissance, la Banque Centrale de Tunisie a décidé en 2008 d'introduire de nouveaux instruments indirects de conduite de la politique monétaire en instituant des facilités permanentes de dépôt ou de prêt auxquelles les banques peuvent recourir de leurs propres initiatives, tant pour satisfaire leur besoin en liquidité que pour placer leur excédent auprès de la Banque Centrale. En outre, et compte tenu de la détente attendue des pressions inflationnistes, la BCT a décidé en 2009 de baisser le taux directeur de 75 points de base pour le ramener de 5,25% à 4,50%. Cette décision est justifiée par la baisse de l'indice des prix à la consommation dont l'accroissement est revenu, en termes de glissement annuel, de 4,1% en décembre 2008 à 3,5% en janvier 2009, tendance qui d'après les prévisions se poursuivrait au courant de l'année.

Tableau 2.5: Taux d'intérêt à moyen débiteurs et créditeurs 2000-2008

	Taux d'intérêt annuel moyen du marché monétaire	Taux de rémunération annuel moyen de l'épargne	Taux annuel moyen de souscription aux bons de Trésor pour 3 mois	Taux annuel moyen max. de découvert (servant à la détermination du taux d'intérêt légal)
2000	5,875	3,875	7,563	12,875
2001	6,021	4,010	7,433	13,016
2002	5,937	4,000	6,132	12,927
2003	5,326	3,458	5,485	12,326
2004	5,000	3,000	5,088	12,000
2005	5,000	3,000	5,080	12,000
2006	5,072	3,021	5,080	12,068
2007	5,243	3,250	5,080	12,243
2008	5,222	3,250	4,657	11,190

Source : Institut National de Statistique

Tableau 2.6: Evolution du déficit budgétaire (hors privatisations et dons) en % du PIB, 1996-2008

Année	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Déficit budgétaire (hors privatisations et dons) en % du PIB		4,3	4,2	1,3	3,5	2,4	3,8	3,5	3,4	2,8	3,2	2,9	2,9	1,2

Source : Ministère des Finances – INS

Tableau 2.7: Evolution du déficit budgétaire et de la pression fiscale, 1995-2008

Année	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Déficit budgétaire en MDT	-744,3	-817,2	-872,8	-288,2	-872,7	-796,7	-994,6	-583,1	-1014,8	-799,9	-973,0	-551,0	-904,3	-254,9
Pression fiscale (%)	20,5	19,8	20,2	21,1	21,1	21,3	21,7	21,5	20,6	20,6	20,9	20,5	21,1	22,8

Source : Ministère des Finances – INS

Cette politique macroéconomique prudente est reflétée par la réduction du **déficit budgétaire** dans les dernières 5 années. Pour la période 2001-2006, le budget de l'Etat a été marqué par une baisse de la pression fiscale. Toutefois, le déficit budgétaire, hors dons et recettes de privatisation, a été maîtrisé à 3,5% du PIB en 2002 et 3,4% en 2003 contre 3,8% en 2001, grâce à une importante réduction des dépenses de fonctionnement et d'équipement et un accroissement substantiel des recettes non fiscales. Le financement du déficit a été assuré, essentiellement, par des émissions de bons du Trésor. La poursuite de la discipline budgétaire avait même permis de réduire le déficit budgétaire à 2,8% du PIB en 2004, mais il est remonté à 3,2% du PIB en 2005, en raison principalement de l'accroissement des subventions accordées par le Gouvernement à la consommation des produits pétroliers, malgré une série d'ajustements à la hausse des prix au consommateur. À partir de 2003, la hausse de l'activité a permis d'engendrer des recettes supplémentaires, tandis que les dépenses ont crû, mais dans une proportion moindre favorisant une amélioration du déficit budgétaire (hors dons et privatisations) qui a atteint 2,9% du PIB en 2006 et 2007. Le déficit budgétaire en 2008, hors revenus de privatisation et dons, s'est situé à environ 1,2% du PIB contre 3% prévus par la loi de finances complémentaire. Cette performance s'explique par le bon comportement des recettes propres et ce, malgré les pressions engendrées par la hausse des prix mondiaux des produits de base, comme les céréales et les carburants, ayant nécessité l'adoption d'une loi de finances complémentaire. Dans tous les cas, l'incertitude qui pèse sur le marché international exige une stratégie et une gestion budgétaire flexible. Le financement de ce déficit a été assuré, à concurrence de 77%, par des ressources intérieures, essentiellement des émissions de bons du trésor, et à hauteur de 23% par des ressources extérieures. Cette stratégie a déjà permis de réduire l'encours de la dette publique en 2006 (de 58,4 % du PIB en 2005 à 53,7 %) grâce à l'affectation d'une partie des recettes de la privatisation de Tunisie Telecom.

Tableau 2.8: Indicateurs d'endettement

Année	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Endettement Extérieur total (en % du PIB)	62,2	58,3	59,7	56,1	59,4	58,7	59,2	61,6	67,2	68,3	65,5	58	55,2	52,8
Endettement Extérieur total à CT (en % du PIB)	7,3	7,8	7,9	8,0	7,5	7,4	6,9	7,7	13,3	12,9	11,3	10,6	10,8	11,8
Endettement Extérieur total à LMT (en % du PIB)	54,9	50,5	51,8	48,1	51,9	51,3	52,3	53,9	53,9	55,4	54,2	47,4	44,4	40,6
Endettement public (en % du PIB)	57,9	55,5	62,5	59,7	61,4	61,8	62,3	61,5	60,4	59,7	58,3	53,7	50,7	47,5
Endettement public extérieur (en % du PIB)	38,5	36,6	38,8	36,5	38,8	37,6	36,8	39,0	38,9	37,7	37,3	32,3	29,6	28,9
Endettement public intérieur (en % du PIB)	19,4	18,9	23,7	23,2	22,6	24,2	25,5	22,5	21,5	22,0	21,0	21,4	21,1	18,6

Service dette extérieur totale / Recette X° B&S (en %)	20,9	21,4	19,4	19,2	19,1	22,6	15,6	17,2	15,1	17,9	14,6	18,6	13,2	11,3
Service Dette extérieur total / Recette courante (en %)	17,6	17,2	16,4	16,2	15,5	19,4	13,3	15	13,1	15,5	12,8	16,4	11,7	9,4

Source: Ministère des Finances et BCT

La mise en place d'une politique active de gestion de la dette (voir I.2.2.2) a eu avant tout comme premiers résultats la réalisation d'un certain nombre d'opérations de remboursement anticipé de la dette onéreuse. La restructuration de la dette extérieure pendant la période 2005-2007 et la décision de consacrer au moins deux tiers des recettes de privatisation (la privatisation partielle de Tunisie Telecom a rapporté – en 2006 – 2,35 milliards de dollars dans les caisses de l'Etat) à l'allègement de la dette publique par une politique active de remboursement, représentent des signaux très encourageants de la volonté du gouvernement tunisien de réduire le poids du service et le besoin de financement du Trésor. Le secteur financier ne présente pas d'éléments de risque systémique en l'état actuel des choses.

Cependant l'endettement public et privé d'une part, le niveau des créances en souffrance qui pèse encore sur le système financier d'autre part, réduisent la flexibilité et l'efficacité de l'action publique.

Le taux d'endettement public extérieur enregistre une amélioration très significative entre 1995 (38,5%) et 2008 (28,9%), tendance décroissante par rapport au PIB, qui s'est accentuée depuis 2003. Malgré sa tendance décroissante (sauf pour la période 2001-2004) l'endettement extérieur total reste au-dessus de 50% du PIB. La dette extérieure, a elle été ramenée de 68,3% du PIB en 2004 à 58% en 2006 et 52,8% en 2008. Plus récemment, il y a lieu de noter l'effort de consolidation des finances publiques (produits des privatisations notamment) et la baisse de la dette brute du secteur public de 58,3% du PIB en 2007 à 50,7% du PIB en 2007 puis à 47,5% du PIB en 2008 (voir Tableau 2.8: **Indicateurs d'endettement**). Cette gestion prudente de la dette a ainsi permis à la Tunisie de maintenir une cotation crédit stable BBB/Baa2 par les agences de notation. Ceci a donné une marge de manœuvre au gouvernement pour la mise en œuvre d'un paquet fiscal (équivalent à 1,4% du PIB) début 2009, afin de stimuler l'économie et visant les travaux publics, le renforcement de la maintenance des infrastructures et l'accélération de la mise en place des projets d'investissement. En particulier, la part de la dette publique exposée aux risques de change est en constante diminution (29,7% en 2007 contre 39,2% en 2001).

De même, le secteur extérieur présente aussi des signes de résilience dès lors qu'on note une baisse de la dette extérieure brute (52,8% du PIB en 2008, 58% en 2006 après avoir touché la hauteur de 68,3% en 2004). La dette extérieure présente aussi de faibles risques :

- Près de 80% du stock de la dette extérieure est à long terme, dont 70% envers des créanciers multilatéraux et bilatéraux, d'où des risques de refinancement limités
- Près de 75% de la dette a été contractée à des taux d'intérêt fixes, d'où un risque limité de taux d'intérêt.

Tableau 2.9 : Evolution de la Balance de paiements, 1995-2008 (en MTND)

Evolution de la balance des paiements 1995-2008 (en MTND)														
Année	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
A-Paiements courants	-735	-466	-655	-769	-535	-1126	-1209	-1060	-941	-562	-389	-824	-1175	-2109
Déficit courant/PIB (%)	4,3	2,4	3,1	3,4	2,2	4,2	4,2	3,5	2,9	1,6	1,0	2,0	2,6	4,2
- Marchandises (FOB)	-1881	-1714	-2162	-2449	-2449	-3088	-3408	-3019	-2924	-2891	-2547	-3345	-3685	-4941
- Services	1094	1350	1586	1709	2001	2122	2138	1750	1707	2035	2374	2450	2699	3257
- Revenus de facteurs	10	-155	-135	-89	-52	-228	-49	105	182	151	-377	-123	-419	-675
- Transferts courants	42	53	56	60	66	68	110	104	94	143	161	194	230	250
B- Compte de capital et d'opérations financières	839	882	1054	558	1348	835	1618	1307	1477	1806	1640	3647	2105	4022
dont,														
- Opérations en capital	29	36	84	69	70	4	76	108	76	134	165	193	212	97
- Investissements	300	291	489	778	424	1001	629	1133	713	767	940	4399	1980	3156
- Prêts-emprunts à MLT	541	390	504	-127	556	305	1270	1089	1061	1188	249	-1050	-290	-4
C- Opérations d'ajustement (flux nets)	-28	-30	-26	-2	5	-42	-32	-47	-40	-31	-35	-50	-47	140
SOLDE	76	386	373	-213	818	-333	377	200	496	1213	1216	2773	883	2053

Source : Rapports BCT 1998, 2000, 2004 et 2008

Concernant la balance des paiements, le déficit du compte courant est resté essentiellement inchangé dans une fourchette d'environ 3-4 % du PIB sur la période 1995-2003 ; déficit qui a été essentiellement financé par des emprunts sur les marchés financiers internationaux. À partir de 2004 le déficit courant a été largement maîtrisé (à l'exception de 2008) et amplement couvert par l'excédent de la balance des capitaux et en particulier par celui des investissements directs étrangers imputables à des opérations de privatisations (voir tableau en bas). Ces flux sont destinés à couvrir le déficit courant, à consolider les réserves en devises du pays et à effectuer des remboursements anticipés afin d'alléger le poids de la dette extérieure. Outre leur impact positif sur le financement de l'économie et l'équilibre du secteur extérieur, les IDE favorisent aussi la création de nouveaux postes d'emploi.

Pendant cette période on peut enregistrer certaines évolutions telles que : i) la baisse d'environ 14% des recettes touristiques en 2002 et de 5,2% en 2003 qui a néanmoins été partiellement compensée par les transferts effectués par les travailleurs tunisiens de l'étranger ; ii) une forte résorption du déficit du compte courant à partir de 2006 (en 2005 en revanche le niveau relativement bas du déficit résulte d'une hausse de 12,9% des exportations et de 3% des transferts courants nets qui ont plus que compensé la hausse de 7,8% des importations).

Tableau 2.10 : Evolution des principaux soldes (en MDT), 2004-2007

	2004	2005	2006	2007	2008
Solde des paiements courants	- 562	- 389	- 824	- 1.175	- 2109
Solde de la balance des IDE	+ 737	+ 925	+ 4.312	+ 1.941	3205
Taux de financement	131%	238	523%	165%	152%

Source: Banque Centrale de Tunisie

Tableau 2.11: Evolution du taux d'investissement (en % du PIB à prix courants)

Année	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	
Investissement/PIB (%)	24,2	23,2	24,7	24,9	25,4	26,3	26,2	25,4	23,4	22,6	22,3	23,3	23,9	24,8	
<i>Pour Mémoire :</i>											<i>Investissement public/PIB (%)</i>	<i>(12,9)</i>	<i>(13,2)</i>	<i>(9,5)</i>	<i>(9,4)</i>
											<i>Investissement privé/PIB (%)</i>	<i>(9,4)</i>	<i>(10,1)</i>	<i>(14,4)</i>	<i>(15,4)</i>

Source : ITCEQ, MDCI

Au cours de la période 1995-2005 et malgré la dynamique positive du produit intérieur, les investissements sont restés plus ou moins stables autour de 22-24 % du PIB. Le taux d'investissement qui avait atteint 26,3% du PIB en 2000 et 26,2% en 2001 avait amorcé à partir de 2002 une tendance à la baisse qui l'a réduit à 22,3% en 2005 pour remonter à 24,8% en 2008. Entre 2003 et 2005, la part de l'investissement privé dans l'investissement global a progressé légèrement mais reste toujours en deçà des objectifs sectoriels. En outre, si on exclut l'opération d'ouverture du capital de Tunisia Telecom (2006) les IDE ont stagné en termes réels au cours de la période du X^{ème} Plan. Du côté de la demande, la reprise en 2006 de l'investissement public a été favorable à la croissance. L'évolution de l'investissement montre les limites des réformes mises en place, avec une contribution de l'investissement privé en deçà des objectifs. En effet, bien qu'en progression constante, le taux d'investissement privé (15,4% en 2008), reste inférieur aux normes moyennes des pays de la région MENA.

[Sources : Rapport Banque Central de Tunisie – Rapports annuels ; Fonds Monétaire International – Country Reports; Consultations Art. IV (diverses livraisons) ; Evaluation Finale de la FAS III, Novembre 2005 ; Politique européenne de voisinage, Rapport sur la Tunisie, CE, mai 2004, décembre 2006 et avril 2008 ; Tunisie : Programmes d'Appui à la Compétitivité I et II, Rapport d'évaluation de performance de programmes, BAD, Novembre 2006 ; Tunisie : Programmes d'Appui à la Compétitivité III (PAC III), Rapport d'achèvement, BAD, février 2006 ; Tunisie FAS IV, Analyse du respect des conditionnalités de la deuxième tranche, CE, novembre 2005]

I.2.1.3 : Preuves de la mise en place de capacités et instruments pour une gestion macroéconomique améliorée (systèmes prévisionnels, améliorations des données,...)

En général les systèmes de prévision et de récolte de données sont de bonne qualité et disponibles (par exemple rapports annuels de la Banque Centrale de Tunisie). De plus, il faut remarquer que les institutions gouvernementales dans le domaine de l'analyse économique et de la formulation des politiques économiques sont largement reconnues comme étant de qualité [Source : Tunisie, Comprendre les raisons d'un développement socioéconomique réussi, Banque mondiale, 2005. Par exemple, l'existence d'une institution comme l'Institut d'Economie Quantitative, qui abrite un haut niveau d'expertise en matière d'analyse économique, renforce l'impact du travail analytique fourni par les bailleurs de fonds et permet d'assurer son influence sur les politiques économiques]. Voir aussi l'I.3.3.a.1.3 de l'évaluation appui budgétaire.

Outre ces remarques de nature générale, il faut souligner que des améliorations significatives ont été apportées en ce qui concerne la gestion des finances publiques (voir CJ 2.2, I.2.2.2 : Disponibilité des instruments techniques et des capacités pour la gestion proactive de la dette & I.2.2.6 : Progrès enregistré dans l'adoption et la mise en œuvre de la gestion budgétaire par objectifs (mise en place d'un groupe de travail, adoption d'un schéma directeur, présentation du budget par ministère décliné en programmes,..)

I.2.1.4 : Indices de relations spécifiques entre les inputs fournis par la CE (dialogue, conditionnalités, fonds, AT) et les résultats ci-dessus

Un choix déterminant de la CE et des deux autres bailleurs de fonds intéressés (BM et BAD), dans le cadre de l'appui macro-économique, concerne son mode d'intervention, soit **P'appui budgétaire non ciblé**. Depuis 1996, 4 facilités d'ajustement structurel (en 1996, 1999, 2001, 2005) plus le nouveau Programme d'appui à l'intégration (2008) et des programmes d'appui budgétaire sectoriel (Education et Santé) ont été cofinancés avec la Banque mondiale et la BAD dans le cadre de MEDA I, MEDA II, et plus récemment IEPV.

Par cet instrument, les trois partenaires ont voulu appuyer globalement la politique de stabilisation et de réformes économiques du gouvernement dans le cadre de l'AA et de l'objectif de l'intégration Euro-Méditerranéenne. D'après des calculs qui tiennent compte des quatre devises différentes de comptabilisation des comptes nationaux et des trois appuis budgétaires, ainsi que des années d'octroi des fonds, on peut estimer que le montant des appuis budgétaires généraux et sectoriels reçus par la Tunisie des trois partenaires, sur la période 1996-2007 a été comme suit :

- La CE a octroyé en dons 464 Millions d'Euros d'ABG, ce qui représente en moyenne sur la période 0,51% de la dépense publique ;
- La CE a encore octroyé en dons 253 Millions d'Euros d'ABS, qui –pour les modalités de livraison- a un impact sur les équilibres macroéconomique dont on s'occupe ici, et représente en moyenne sur la période 0.25% de la dépense publique ;
- La BM a octroyé en prêts 637 Millions de Dollars US, sous forme de prêts d'ajustement, ce qui représente en moyenne sur la période 0,58% de la dépense publique ;
- La BAD a octroyé en prêts 377 Millions d'Unités de Compte, sous forme de prêts d'ajustement, ce qui représente en moyenne sur la période 0,52% de la dépense publique.

Le total octroyé par les trois partenaires équivaut, en moyenne sur la période, approximativement à 1,88% de la dépense publique. Si l'on considère uniquement la partie européenne qui est octroyée sous forme de dons, on a un poids de 0,76% de la dépense publique.

Considérant les dimensions relatives de cette aide, par rapport à la dépense publique tunisienne, on pourrait penser qu'elle n'a pas pu jouer un rôle significatif pour appuyer le gouvernement dans son processus réformateur. En effet les programmes d'ABG et ABS se sont insérés dans le cadre du partenariat Euro-Méditerranéen lié à l'AA et de ses objectifs partagés. Les programmes ont intégré une dimension de dialogue technique sur les réformes à entreprendre et de conditionnalités liées à des changements concrets.

Les objectifs d'intégration et le dialogue politique ont permis au gouvernement d'entreprendre ses grands choix stratégiques et de réforme économique, et le dialogue technique ainsi que les conditionnalités ont fourni des appuis ponctuels et une sorte de discipline économique extérieure, qui ont contribué à une meilleure coordination de la politique macroéconomique au sein du gouvernement [les rapports d'évaluation disponibles (telles que l'évaluation de la FAS III - CE, de la PAC I et II – BAD, et des ECAL I, II, III) qui suggèrent que : i) les FAS en général – et plus spécifiquement les indicateurs incluses dans les matrices de conditionnalités - ont facilité le pilotage macroéconomique du pays, en instaurant une sorte de discipline économique extérieure, qui a contribué à une meilleure coordination au sein du gouvernement de la politique macroéconomique ; ii) la première tranche du programme FAS III décaissée en juin 2002 a contribué, avec les contributions des deux autres bailleurs de fonds du programme, à stabiliser le budget de l'Etat dans le moment de crise (événements de septembre 2001 et leurs conséquences).]

À leur tour, les fonds ont permis un minimum de flexibilité budgétaire, permettant au gouvernement de reculer justement de un ou deux points de déficit dans la deuxième moitié des années 1990. Il faut aussi noter que la première tranche du programme FAS III décaissée en juin 2002 a contribué, avec les contributions des deux autres bailleurs de fonds, à stabiliser le budget de l'Etat dans un moment de crise (événements de septembre 2001 et leurs conséquences).

I.2.1.5 : Perception des intervenants sur le rôle des inputs fournis par la CE (dialogue, conditionnalités, fonds, AT) en relation aux résultats ci-dessus

La phase de terrain a confirmé les hypothèses formulées lors de la phase documentaire et a souligné l'apport unique et spécifique des FAS qui ont permis de démarrer un processus grâce auquel le gouvernement et les bailleurs de fonds ont travaillé ensemble pour définir le contenu des réformes (L'AA a introduit une culture de mise à niveau globale ; l'AB devient Appui aux Réformes ; les AB ainsi que les interventions de la BM ont réussi à instaurer la logique des CDMT ; instrument très positif d'appropriation pour le gouvernement ; adoption d'une perspective de M-L. terme ; appui aux réformes comme un processus ; appréciation des FAS par rapport à l'importance donnée aujourd'hui aux critères d'éligibilité ; il ne faut pas rendre les AB compliqués par des procédures qui insistent sur l'évaluation, l'analyse des stratégies et les indicateurs de résultat (objectifs quantifiés et budgétisés) prédéfinis.

CJ 2.2 Les interventions de la CE en appui à l'action du gouvernement ont contribué à l'amélioration du système de gestion des finances publiques

I.2.2.1 : Evolution des recettes fiscales et élargissement de l'assiette fiscale. Information reprise de l'évaluation des opérations d'appui budgétaire : I.3.1.1.1 : Evolution des recettes (en distinguant recettes totales, recettes fiscales, prêts et dons) & I.3.1.1.2 : Réforme fiscale et élargissement de l'assiette fiscale

Les ressources propres de l'Etat, y compris les recettes de privatisation et les dons, se sont accrues à un rythme important sur toute la période avec un taux de croissance moyen de 7% ; néanmoins il faut relever que ce taux moyen comprend des variations importantes (soit entre 3% et 18%). En particulier les ressources propres ont crû à un taux de croissance moyen de 8% (avec une hausse remarquable en 2008 +19,8% contre 8,4% en 2007). Les recettes fiscales ont également progressé de 19,1% en 2008 contre 12,3% en 2007, atteignant environ 11.321 MDT ou 82,6% du total des ressources propres, ce qui a représenté une pression fiscale de 22,5% contre 20,8% en 2007. En revanche, les recettes non fiscales ont enregistré des taux de croissances très variables avec des années de croissance positive suivies par des années de croissance négative. De plus, il faut noter qu'entre 2006 et 2008 une grande partie de ces recettes a été constituée par les revenus de participation de l'Etat dans des entreprises publiques et par le recouvrement des prêts et que les produits de privatisation ont contribué de

façon déterminante au résultat de +51% en 2006 (recettes de la privatisation de Tunisie Telecom).

Il est à remarquer que dans le cas de la Tunisie, la libéralisation des échanges et le démantèlement tarifaire associés aux Accords d'Association n'a globalement pas eu d'impact fiscal négatif grâce aux réformes mises en place et à une compensation des différents gisements fiscaux. La chute des recettes douanières (de 22% des recettes fiscales en 1995 à seulement 5,7% en 2008) a été plus que compensée, dans un premier temps par une augmentation sensible des recettes de TVA (de 25% des recettes fiscales en 1995 à 32% en 2008) puis dans un second temps par une forte augmentation de la fiscalité directe, alimentée par la forte croissance du secteur exportateur (voir tableaux suivants).

L'exemple tunisien montre donc que la libéralisation des échanges n'est pas nécessairement synonyme de pertes de recettes fiscales et de contraction des finances publiques. Pour autant que cette transition soit soutenue par des politiques économiques, commerciales et fiscales appropriées et accompagnées.

Il est à signaler que l'augmentation des impôts directs par rapport aux impôts indirects, et la croissance de la TVA parmi les impôts indirects, est un signe important d'une politique fiscale moderne améliorée.

Tableau 2.12: Evolution des ressources budgétaires de l'Etat (MTND)

Année	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Ressources de l'Etat	6.406	7.547	7.942	8.521	8.883	9.936	10.879	11.216	11.560	12.741	12.290	12.771	13.881	15.379
<i>en%</i>		18	5	7	4	12	9	3	3	10	- 4	4	9	11
Ressources propres	4.480	4.797	5.209	6.090	6.132	6.873	7.096	7.848	7.821	8.716	9.280	10.553	11.444	13.710
<i>en%</i>		7	9	17	1	12	3	11	- 0	11	6	14	8	20
Recettes fiscales (1)	3.492	3.780	4.231	4.763	5.208	5.678	6.222	6.435	6.631	7.254	7.904	8.470	9.508	11.321
<i>en%</i>		8	12	13	9	9	10	3	3	9	9	7	12	19
Recettes non fiscales (2)	988	1.017	978	1.327	924	1.194	874	1.412	1.190	1.462	1.376	2.083	1.936	2.389
<i>en%</i>		3	- 4	36	- 30	29	- 27	62	- 16	23	- 6	51	- 7	23
Ressources d'emprunts	1.926	2.750	2.733	2.431	2.751	3.064	3.784	3.368	3.739	4.025	3.009	2.218	2.438	1.669
<i>en%</i>		43	- 1	- 11	13	11	23	- 11	11	8	- 25	- 26	10	- 32

(1) Les recettes fiscales comprennent les impôts indirects, les impôts directs et les différentes taxes...

(2) Les recettes non fiscales sont formées par les revenus du domaine et des services payants de l'Etat, les revenus des participations financières et les bénéfices des entreprises publiques, les dons, le recouvrement de prêts, les recettes non fiscales des fonds spéciaux et des fonds de concours et les produits divers.

Source: *INS et Ministère des Finances*

Tableau 2.13 : Evolution et décomposition des recettes fiscales (MTND) et leur pression durant la période 1995-2008

Année	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Recettes fiscales ordinaires	3.231,3	3.596,5	4.036,1	4.552,8	4.923,3	5.326,4	5.844,5	6.032,7	6.630,8	7.253,9	7.904,2	8.469,9	9.508,1	10.320,9
Impôts directs (MTND)	737,7	892,0	1.109,9	1.285,8	1.383,7	1.596,9	1.827,7	2.024,6	2.176,8	2.385,2	2.886,1	3.106,8	3.697,6	4.560,9
%	22,1	23,6	26,2	27,0	26,6	28,1	31,3	33,6	32,8	32,9	36,5	36,7	38,9	44,2
Impôts sur les revenus (MTND)	487,4	640,7	676,7	771,8	892,7	1.022,0	1.152,8	1.213,9	1.309,0	1.436,8	1.524,2	1.717,0	1.948,8	2.145,8
%	14,6	16,9	16,0	16,2	17,1	18,0	19,7	20,1	19,7	19,8	19,3	20,3	20,5	20,8
Impôts sur les sociétés (MTND)	250,3	251,3	433,2	514,0	491,0	574,9	674,9	810,7	867,8	948,4	1.361,9	1.389,8	1.748,8	2.415,1
%	7,5	6,6	10,2	10,8	9,4	10,1	11,5	13,4	13,1	13,1	17,2	16,4	18,4	23,4
Impôts indirects (MTND)	2.493,6	2.704,5	2.926,2	3.267,0	3.539,6	3.729,5	4.016,8	4.008,1	4.454,0	4.868,7	5.018,1	5.363,1	5.810,5	5.760,0
%	74,8	71,5	69,2	68,6	68,0	65,7	68,7	66,4	67,2	67,1	63,5	63,3	61,1	55,8
Droit de douane (MTND)	735,4	741,0	704,3	714,0	687,1	641,6	655,2	594,8	553,6	556,7	505,9	489,9	514,3	584,7
%	22,0	19,6	16,7	15,0	13,2	11,3	11,2	9,9	8,3	7,7	6,4	5,8	5,4	5,7
TVA (MTND)	854,8	1.007,7	1.169,6	1.437,0	1.625,2	1.769,8	1.930,0	1.895,1	2.006,3	2.257,8	2.301,1	2.465,5	2.660,5	3.309,0
%	25,6	26,7	27,7	30,2	31,2	31,2	33,0	31,4	30,3	31,1	29,1	29,1	28,0	32,1
Droit de consommation MTND	589,3	641,9	722,4	774,8	857,8	939,4	1.019,8	1.044,9	1.073,1	1.150,4	1.211,6	1.254,9	1.361,6	464,8
%	17,7	17,0	17,1	16,3	16,5	16,5	17,4	17,3	16,2	15,9	15,3	14,8	14,3	4,5
Autres impôts&taxes ind. MTND	314,1	313,9	329,9	341,2	369,5	378,7	411,8	473,3	821,0	903,8	999,5	1.152,8	1.274,1	1.401,5
%	9,4	8,3	7,8	7,2	7,1	6,7	7,0	7,8	12,4	12,5	12,6	13,6	13,4	13,6
Rec. fiscales affectées MTND	104,2	183,7	192,1	209,9	283,4	354,2								
%	3,1	4,9	4,5	4,4	5,4	6,2								
TOTAL RECETTES FISCALES MTND	3.335,5	3.780,2	4.228,2	4.762,7	5.206,7	5.680,6	5.844,5	6.032,7	6.630,8	7.253,9	7.904,2	8.469,9	9.508,1	10.320,9
Pression fiscale (en % du PIB)	20,5	19,8	20,2	21,1	21,1	21,3	21,6	21,5	20,6	20,6	20,9	20,5	21,1	22,8

Source : Rapports annuels BCT et Ministère des Finances – INS

Tableau 2.14: Evolution et décomposition des recettes non fiscales (M DT)

Année	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Revenus pétroliers et gaz	317	322	209	273	266	177	194	195	185	221	284	289	290	370
Revenus des participations et des EPIC	214	261	238	153	167	274	224	377	493	508	311			
Excédents												545	581	977
Recouvrement prêts	57	47	54									223	206	257
Versements des caisses de sécurité sociale	57	57	57											
Autres	76	97	77											
Dons extérieurs				75	83	34	79	84	48	36	70	44	38	192
Produits de privatisation				313	1	342	11	339	8	125	170	580	391	147
Autres ressources non fiscales				512	407	367	366	429	457	572	542	403	430	446
TOTAL RECETTES NON FISCALES	722	784	634	1.327	924	1.194	874	1.423	1.190	1.462	1.376	2.083	1.936	2.389

Source : Rapports annuels BCT et Ministère des Finances – INS

Parmi les défis de l'économie tunisienne indiqués soit dans les Plans de développement du Gouvernement soit dans les Conventions de Financement des FAS on retrouve le thème de la réforme fiscale déclinée en plusieurs formes. À titre d'exemple on peut rappeler que le IXème Plan sous la composante « Politiques Economiques et Financières : Renforcement de la réforme fiscale et consolidation des différents régimes fiscaux », indique parmi les objectifs spécifiques : i) l'élargissement de l'assiette des impôts et taxes en limitant les régimes fiscaux spécifiques ; ii) la consolidation de la taxe sur la valeur ajoutée ; iii) la publication du code des droits et procédures fiscales ; iv) le renforcement de la réforme fiscale et la consolidation des différents régimes fiscaux.

En particulier, le thème des réformes fiscales est poursuivi par les différents FAS qui se sont succédé, incluant :

- Le FAS I qui prévoit des « **Réformes fiscales pour compenser la perte des recettes douanières dérivant de l'entrée en vigueur de la ZLE** (mesures visées : extension TVA, élimination de l'exonération de la TVA sur les importations de biens d'équipement,...) »
- Le FAS III – Composante Cadre Macro-économique qui envisage le renforcement de la stabilité du cadre macro-économique [...] (ii) par la préparation d'un **plan d'élargissement de l'assiette fiscale**, destiné à donner aux finances publiques un degré plus élevé de flexibilité et de viabilité à long terme [face aux évolutions fiscales imprimées par l'exécution de l'AA et aux autres impacts fiscaux liés à l'intégration de l'économie tunisienne dans les marchés internationaux].
- Le FAS IV : Maintien du cadre macroéconomique et budgétaire : Adoption d'un plan d'action pour la réforme de la fiscalité.

La pertinence de ces conditionnalités liées au renforcement institutionnel de l'évaluation et de la formulation de la politique fiscale est forte et répond aux défis de l'économie ainsi qu'aux plans du gouvernement mais avec une démarche de nature très graduelle et prudente.

Ainsi toute une série des mesures au plan à la fois réglementaires et opérationnelles ont été mises en place par le Gouvernement avec l'appui des trois bailleurs de fonds (CE, BAD, BM). En particulier des réformes ont été introduites depuis le début de la période de partenariat en prévision des manques à gagner liés à la création de la zone de libre-échange avec l'UE. Il y a lieu de rappeler ici qu'entre 1996 et 2008, la zone de libre-échange avec l'UE a provoqué un manque à gagner en termes de recettes douanières de l'ordre de 7,9% des recettes fiscales totales qu'il a fallu remplacer. Parmi celles-ci :

- La création d'un Conseil National de la Fiscalité (décret 2001-1250) chargé de l'évaluation du système fiscal et sa conformité aux objectifs fixés, notamment en matière d'équilibre des finances publiques, d'efficacité économique et d'équité fiscale. Sa compétence est cependant générale et les implications de ses recommandations ne sont pas précises [FAS III, *Renforcement de l'assiette fiscale et de la viabilité fiscale à moyen et long terme* : Mesure 3.1. Publication du Décret d'établissement du Conseil National de la Fiscalité] ;
- La promulgation d'un ensemble de textes législatifs dans le but d'améliorer la transparence des procédures fiscales, en particulier le code des droits et obligations de la fiscalité (2000, en cours de révision déjà pour introduire plus de souplesse et l'adapter à l'évolution des échanges) ; ainsi que des actions visant la révision de *la politique fiscale d'incitations*. [FAS III B.1 Accroître la participation de l'investissement privé - mesures 4.1 & 4.2 remplies visant : la réalisation et l'adoption par le gouvernement d'un Plan d'Action pour promouvoir l'investissement privé sur la base des conclusions de l'étude ; et FAS III : B.2 Amélioration des relations entre autorités fiscales et entreprises privées - mesures 5.1 & 5.2 remplies visant la Soumission du Code des Droits et des Procédures Fiscaux à la Chambre des Députés et l'adoption des textes d'application prévus par le Code des Droits et des Procédures Fiscaux]
- La Simplification des procédures pour la création et l'opération des entreprises privées et accélération du processus de dédouanement [FAS III, B.3 - mesures 6.1 & 6.2. « Réduction, à un maximum de trente jours après demande, des délais de remboursement des crédits de TVA au profit des exportateurs » et « Etablissement de l'interface entre « Tunisia Trade Net » et « Customs SINDA ». Le délai maximum est fixé désormais à 30 jours tandis que les délais de remboursement intégral de la TVA aux exportateurs sont effectivement tombés largement en dessous des 30 jours, alors qu'il était illimitée auparavant et pouvait atteindre les 60 jours. [Rapport Banque Mondiale sur la compétitivité : The World Bank, Report No. 31017, Project Performance Assessment Report, Republic of Tunisia, Déc. 2004]. Concernant les procédures de dédouanement, la liaison informatique entre la plateforme d'échange électronique TTN et le système SINDA utilisée par les douanes est opérationnelle et utilisée quotidiennement. La totalité des opérations de dédouanement se fait désormais par voie électronique, ce qui est très apprécié par les opérateurs. A remarquer enfin que la mise en place d'un système de déclaration fiscale à distance (sur un site Web dédié) permet d'éviter les interprétations différentes et des gains de temps pour les opérateurs ;
- Extension du remboursement accéléré des crédits TVA aux entreprises présentant des comptes certifiés à travers les modifications successives par la loi de finances : i) loi n°2004-90 - le taux de l'avance est relevé à 25% pour les entreprises dont les comptes sont légalement soumis à l'audit d'un commissaire aux comptes et pour lesquels la certification est intervenue ; et ii) Loi n° 2006-0080 relative à la réduction des taux de l'impôt et à l'allègement de la pression fiscale sur les entreprises, qui prévoit le paiement d'une avance de 15% du montant global du crédit de la taxe sur la valeur ajoutée sans contrôle préalable ; ainsi qu'une augmentation à 35% du taux d'avance sur le « remboursement immédiat » de TVA pour les entreprises ayant des comptes certifiés [conditionnalités de la FAS IV : « Modifier par la loi de finances le taux d'avance sur le 'remboursement immédiat' de TVA pour les entreprises ayant des comptes certifiés pour le porter de 15 à 25% » et « Inscrire dans le projet de loi de finances pour 2006 une augmentation à 35% du taux d'avance sur le 'remboursement immédiat' de TVA pour les entreprises ayant des comptes certifiés » – satisfaites, source : *Dossier de décaissement 1^{ère} tranche, FAS IV ; Délégation de la CE à Tunis, Novembre 2005 & Dossier de décaissement FAS IV – 2^{ème} tranche ; Délégation de la CE à Tunis, Juillet 2007]*
- Préparation et adoption d'un « Plan d'action pour la réforme de la fiscalité ». Un Plan d'actions à court et moyen terme en matière fiscale a été proposé par le FMI en novembre 2005 mais n'a pas formellement été adopté en tant que « Plan d'action pour la réforme de la fiscalité ». Cependant la mission de consultation 2007 du FMI au titre de l'article 4 (juin 2007) considère que des progrès importants ont été enregistrés dans les domaines des politiques et administrations fiscales. Ces réformes touchent la fiscalité et l'administration fiscale. Parmi les mesures importantes introduites par des dispositions fiscales (loi fiscale 2006-80 et loi de finances 2007), on peut noter la diminution de l'impôt sur les sociétés de 35% à 30% pour la plupart des secteurs économiques, un rapprochement du régime de taxation des entreprises *on-shore* et *off-shore* avec les bénéfices des entreprises exportatrices taxés à un taux de 10%, la simplification de la structure des taux de TVA avec la suppression du taux maximum de 29%, la restitution à 100% des crédits de TVA, la création de la Direction Générale des Entreprises (guichet unique pour les grandes entreprises) et la restructuration en cours de la Direction Générale des Impôts. [**condition partiellement satisfaite** - Source : *Dossier de décaissement FAS IV – 2^{ème} tranche ; Délégation de la CE à Tunis, Juillet 2007*]. Il faut remarquer en revanche que le rapport d'achèvement de la PAC III, BAD, février 2009, note que le plan d'actions pour la réforme de la fiscalité a été adopté.
- L'élargissement du champ d'assujettissement à la TVA. En 1996, le commerce de détail a été soumis à la TVA, alors qu'il était, pour des raisons sociales, non assujéti. Seuls les commerces de détail d'un chiffre d'affaires en dessous d'un plafond (100.000 DT) bénéficient de la non application de la TVA ;
- L'introduction des différentes mesures d'amélioration de recettes fiscales : Instauration d'un droit de timbre sur les documents délivrés par les services de l'Etat, à l'exclusion de certaines charges du droit à la réduction de l'assiette d'imposition, etc.
- L'instauration de mesures d'amélioration du recouvrement fiscal depuis 1996 par : i) la généralisation des retenues à la source et ii) le relèvement des taux de retenus à 15% pour certaines catégories de revenus tels que les honoraires;

- La rationalisation des avantages fiscaux. Le taux minimum d'impôt est relevé en 1997 de 5 points de pourcentage, par exemple. En ce qui concerne les entreprises *off-shore*, le taux de 10% est retenu, alors qu'elles étaient exonérées. Mais, l'application ne concerne pas les entreprises dont l'implantation date de moins de dix années et ne se fera qu'à partir de 2011 (pour celles qui auront eu dix ans).

Il est intéressant ici de se référer aux analyses du Rapport PEFA de juin 2010 qui confirment une bonne gestion de la fiscalité tunisienne à travers la série de réformes mentionnées ci-dessus (voir Indicateurs PI-13 à 15). On peut y lire en effet : « La législation fiscale tunisienne est en évolution constante. L'outil fiscal, en effet, a été et demeure encore un instrument privilégié des autorités pour inciter et guider les investisseurs locaux et étrangers et notamment encourager les investissements destinés à promouvoir les exportations, la production agricole ou le développement des régions défavorisées » (Indicateur PI-13). Toutefois, le rapport exprime un certain nombre de réserves qui concernent deux aspects majeurs de la fiscalité tunisienne, nécessitant de plus amples efforts de rationalisation et de réforme.

1/ Une meilleure appréhension du coût des très nombreux dégrèvements fiscaux et une révision progressive de cette dépense fiscale en vue de sa rationalisation et de sa diminution progressive de sorte que la croissance de l'investissement privé ne soit pas excessivement dépendante des exonérations fiscales. C'est ainsi que le Rapport PEFA estime que : « le grand nombre [des exonérations de TVA] et la complexité tant au niveau de certains secteurs productifs ou intermédiaires que de certaines consommations sont susceptibles de créer des distorsions dans l'économie et la structure de la consommation. Elles peuvent aussi générer des rémanences de TVA, notamment dans les secteurs très hétérogènes comme les secteurs agricoles ou de la pêche. Cette situation contribue à réduire l'assiette de cette taxe, qui représente la majorité des recettes fiscales ; elle complique, en outre, la lisibilité et la transparence de la politique fiscale ainsi que son administration. Cependant, en l'absence d'évaluation précise de ces dépenses fiscales et de leur répartition fine, l'impact économique et sur les finances publiques de ces exonérations de TVA est difficile à apprécier, ce qui pèse sur la réforme de modernisation de la TVA décrite ci-dessus » (voir Indicateur PI-13 (i)). Le Rapport indique clairement que « les facteurs le plus importants pour induire le développement continu des investissements sont le dynamisme de l'économie et des entrepreneurs privés locaux ainsi que la stabilité macroéconomique et le climat sain des affaires qui requiert un cadre réglementaire transparent. Les incitations fiscales peuvent être temporairement un adjuvant ou en cas de crise ou pour des régions spécialement défavorisées mais non un moteur de la croissance de l'investissement privé qui est tenté, dans ce cas, d'investir en fonction des incitations fiscales et non plus en vertu d'une dynamique économique propre et soutenable » (même source que précédemment).

2/ Une réduction du nombre de taxations d'office qui est apparu fort élevé et un recours plus fréquent des contribuables aux commissions établies par la DGI pour permettre aux contribuables d'avoir recours à la conciliation et d'éviter le recours très fréquent aux tribunaux en matière de fiscalité (voir Indicateur PI-13 (iii)).

Dans le cas de la Tunisie, la libéralisation des échanges et le démantèlement tarifaire associés aux Accords d'Association n'a globalement pas eu d'impact fiscal négatif grâce aux réformes mises en place et à une compensation des différents gisements fiscaux. La chute des recettes douanières (de 22% des recettes fiscales en 1995 à seulement 5,7% en 2008) a été plus que compensée, dans un premier temps, par une sensible augmentation des recettes de TVA (de 25% des recettes fiscales en 1995 à 32% en 2008) puis dans un second temps par une forte augmentation de la fiscalité directe, alimentée par la forte croissance du secteur exportateur.

L'exemple tunisien montre donc que la libéralisation des échanges n'est pas nécessairement synonyme de pertes de recettes fiscales et de contraction des finances publiques, pour autant que cette transition soit soutenue par des politiques économiques, commerciales et fiscales appropriées et accompagnées.

[Source : Note sur La libéralisation des échanges EuroMed et la transition fiscale, expérience et enseignements, M. Seiderer (Expert macro-économie - Délégation de la Commission Européenne en Tunisie), janvier 2008]

À la fin de la période d'implémentation de la FAS IV la conclusion était que malgré les réformes fiscales importantes réalisées dans la période de mise en œuvre de la FAS IV au-delà de celles envisagées par le programme, le régime dérogatoire et le niveau des exonérations fiscales restaient importants. Toutefois il est indubitable que l'implémentation et l'impact des mesures envisagées, associé à la performance de l'économie, ont permis une augmentation graduelle et progressive des recettes fiscales à partir de 2005 [3.388,3 en 1995, 5.680,6 en 2000, 7.904,4 en 2005 et 11.320,9 en 2008].

Sur le plan budgétaire, la hausse de l'activité a permis d'engendrer des recettes supplémentaires, tandis que les dépenses ont crû, mais dans une proportion moindre favorisant une

amélioration du déficit budgétaire (hors dons et privatisations) qui a atteint 2,9% du PIB en 2006.

Les recettes totales ont augmenté d'environ 14% en 2006, reflétant une forte hausse des recettes non fiscales (45%) et fiscales (6,7%). La très forte hausse des recettes non fiscales est due à la privatisation partielle de Tunisie Telecom, qui a rapporté 2,35 milliards de Dollars dans les caisses de l'Etat. Le Gouvernement a annoncé que deux tiers des recettes serviraient à la réduction de l'endettement extérieur par une politique active de remboursement anticipé. Cette politique, qui a déjà permis de ramener le taux d'endettement global à 54,5% en 2006 contre 58,4% en 2005 se poursuivra en 2007.

Tableau 2.15 : Dépenses budgétaires de l'Etat (MTND), 1995-2008

Année	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Dépenses de l'Etat (total 3,4,5,6)	6.611,7	7.493,8	8.143,1	8.685,6	9.322,5	10.748,6	10.703,7	11.422,8	11.050,3	12.995,9	13.024,8	13.888,3	15.087,7	16.099,0
Dépenses de gestion (3)	3.111,5	3.247,6	3.630,8	3.899,4	4.102,4	4.365,2	4.704,7	5.010,7	5.335,4	5.911,5	6.554,5	7.112,3	7.904,5	9.265,9
Dépenses de développement (4)	1.456,9	1.558,1	1.647,7	1.681,6	1.894,5	2.240,7	2.480,5	2.441,4	2.617,0	2.642,5	2.623,1	2.825,9	2.951,9	3.512,1
Prêts et avances du Trésor (5)	12,8	52,6	14,2	26,9	168,4	175,8	20,2	63,7	- 20,9	- 26,7	13,7	35,7	309,9	44,4
Services de la dette (6)	2.030,5	2.635,5	2.850,4	3.077,7	3.157,2	3.966,9	3.498,6	3.907,0	3.118,8	4.468,6	3.833,5	3.914,4	3.921,4	3.276,6
dont:														
<i>Principal</i>	1.387,0	1.879,7	2.061,7	2.307,7	2.317,6	3.079,4	2.613,5	2.991,9	2.214,5	3.479,7	2.771,4	2.784,6	2.739,5	2.134,1
<i>Intérêts</i>	643,5	755,8	788,7	770,0	839,	887,5	885,0	915,1	904,3	988,9	1.062,1	1.129,8	1.181,9	1.142,5

Source : Ministère des Finances – INS

[Sources : Rapports annuels BCT ; Ministère des Finances – INS ; Evaluation Finale de la FAS III, Novembre 2005 ; Politique européenne de voisinage, Rapport sur la Tunisie, CE, mai 2004, déc. 2006 et avril 2008 ; Tunisie : Programmes d'Appui à la Compétitivité I et II, Rapport d'évaluation de performance de programmes, BAD, Novembre 2006 ; Tunisie : Programmes d'Appui à la Compétitivité III (PAC III), Rapport d'achèvement, BAD, février 2006 ; Rapports des missions de suivi & notes de décaissement des FAS III et IV]

I.2.2.2 : Disponibilités des instruments techniques et des capacités pour la gestion proactive de la dette (par exemple, mise en fonctionnement de la base de données unifiée informatisée sur la dette extérieure publique et privée, Plan d'Action pour la gestion active de la dette publique, Structure au sein du Ministère des Finances chargé de la gestion intégrée de la dette publique, ..).

Une gestion plus active de la dette, en vue de sa maîtrise, est un important levier à utiliser. Le Ministère des Finances s'est doté d'une structure de gestion intégrée de la dette qui a pour mission de mettre en œuvre la stratégie de résorption de la dette. Dans ce cadre le gouvernement a amorcé un processus de réforme qui a porté à : i) la création (et puis le renforcement / modernisation) d'une base unifiée de données informatisées sur la dette extérieure publique et privée qui permet d'assurer le suivi ; ii) la création d'une structure – soit la direction générale de la gestion de la dette et de la coopération financière - au sein du Ministère des Finances chargé de la gestion intégrée de la dette publique ; iii) l'adoption d'un Plan d'Action pour la gestion active de la dette publique. De plus, le Gouvernement, dès 2006, a commencé à utiliser une partie des recettes de la privatisation pour réduire la dette extérieure. Toutefois, à moyen terme, la politique de rééquilibrage des finances publiques restera le fondement de la réduction de la dette extérieure.

Du point de vue de la dette publique et en ce qui concerne l'aspect institutionnel, une évolution a eu lieu. La dette publique était gérée de manière non coordonnée avant 1995 et jusqu'au milieu des années 2000. Des réformes ont été introduites depuis pour améliorer la gestion institutionnelle et les critères de gestion. **(voir plus bas)**

Du point de vue des critères, la gestion de la dette tient compte désormais non seulement du coût mais également du risque.

Pour ce qui est de la gestion institutionnelle, plusieurs évolutions sont observées³⁴ :

- Concentration des tâches, consolidation de l'information et amélioration de l'information ;
- Autonomie progressive, par la fixation d'objectifs propres, par rapport à la politique monétaire et fiscale ;
- Plus grande conscience de l'interdépendance de l'endettement des différents agents pour les mesures du risque pays.

La Tunisie a mis en place un plan d'action stratégique en matière de gestion proactive et de soutenabilité de la dette publique. Les autorités ont de ce fait mis en œuvre plusieurs instruments:

- (i) Utilisation des recettes de privatisation pour effectuer des remboursements anticipés des intérêts de la dette publique externe (en 2007, par exemple, 358 MDT ont été décaissés);
- (ii) une gestion active pour la couverture et le suivi des risques de taux d'intérêts sur les marchés financiers internationaux (en 2007, par exemple, un total de 97 MDT de principal de la dette publique externe a été reconverti de taux variable à taux fixe, et en 2008, seulement 8% de la dette publique externe sont restés à un taux variable);
- (iii) une gestion active des réserves de change (la part de la dette publique externe libellée en Euro est passée de 55% en 2006 à 59,5% et enfin
- (iv) les autorités recourent au refinancement des risques par de nouvelles émissions obligataires de bons du trésor d'une maturité de long terme sur le marché local. Les autorités ont aussi bénéficié de l'appui technique et financier du Groupe de la Banque Mondiale (IDF grant) pour implémenter un programme de renforcement des institutions dans leur capacité de gestion de la dette publique entre 2005-2007. Ce programme a abouti à l'institution auprès du Ministère des Finances d'un "middle office" chargé de l'élaboration de la stratégie de la dette et la publication d'un rapport annuel sur la gestion de la dette publique. En définitive, la politique fiscale proactive, inscrite dans la durée, a permis de stabiliser en moyenne le déficit budgétaire à une norme de 3%.

Les FAS et notamment les FAS III et IV touchent le thème du *Renforcement de la gestion de la dette publique* à travers plusieurs conditionnalités, incluant :

- la mise en fonctionnement de la base de données unifiée et informatique sur la dette extérieure publique et privée et l'adoption d'un Plan d'Action pour la gestion active de la dette publique (FAS III) ; et
- la mise en place d'une unité (middle office) au sein du Ministère des Finances chargée de la formulation de la stratégie de la gestion de la dette publique ;
- la création au sein du Ministère des Finances d'une structure chargée de la gestion intégrée de la dette publique ; et
- la publication d'un rapport sur la gestion de la dette publique.

Toutes ces mesures ont été dûment validées lors des décaissements de la tranche auxquelles elles étaient liées.

Les conclusions de l'évaluation de la FAS III mettaient en évidence que, bien que la gestion de la dette publique se soit améliorée durant la mise en œuvre du programme et apparaisse suffisamment solide, elle restait relativement fragmentée, avec des unités travaillant chacune sur une catégorie séparée d'instruments de la dette. Selon cette évaluation, ce cadre limitait une vision intégrée du portefeuille de la dette publique et pouvait faire obstacle à la gestion active du risque.

La poursuite du renforcement de la gestion de la dette publique sous la FAS IV a porté à la création d'une structure – soit la Direction générale de la gestion de la dette et de la coopération financière - au sein du Ministère des Finances chargée de la gestion intégrée de la dette publique, avec une organisation par fonction (*front office*, *middle office* et *back office*), chargée de la formulation d'une stratégie de gestion de la dette publique et de la mise en œuvre d'un Plan d'Action. Cette approche plus intégrée a facilité la mise en œuvre d'une stratégie de résorption de la dette, qui - grâce aux ressources des revenus des privatisations - a déjà permis de réduire l'encours de la dette publique. Elle a également permis : une gestion plus active pour la couverture et le suivi des risques de taux d'intérêts sur les marchés financiers internationaux (ex : reconversions de taux variable à taux fixe) ; une gestion active des réserves de change ; et le refinancement des risques par de nouvelles émissions obligataires de bons du trésor à long terme sur le marché local.

³⁴ W. Ajjili : « Gestion de la dette publique : Application à une petite économie en développement, la Tunisie », thèse Paris IX Dauphine, Sept. 2007 (<http://tel.archives-ouvertes.fr/docs/00/19/49/98/PDF/These-Ajjili.pdf>).

[Sources : Evaluation Finale de la FAS III, Novembre 2005 ; Politique européenne de voisinage, Rapport sur la Tunisie, CE, mai 2004, déc. 2006 et avril 2008 ; Tunisie : Programmes d'Appui à la Compétitivité I et II, Rapport d'évaluation de performance de programmes, BAD, Novembre 2006 ; Tunisie : Programmes d'Appui à la Compétitivité III (PAC III), Rapport d'achèvement, BAD, février 2006 ; Rapports des missions de suivi & notes de décaissement des FAS III et IV]

1.2.2.3 : Rédaction des différents textes législatifs ou réglementaires relatifs à la gestion budgétaire

Au cours de la période d'implémentation de la FAS III (2002-2004), le gouvernement a entamé des changements institutionnels importants en termes de renforcement de la gestion budgétaire qui visent à améliorer la qualité de la prestation des services publics tout en poursuivant la consolidation budgétaire. Avec l'objectif de soutenir et d'encourager ces réformes, la FAS IV sous l'axe C « Maintenir un cadre macroéconomique solide et réactif » prévoit deux mesures visant : i) la mise en place d'un groupe de travail interministériel chargé de la formulation du cadre budgétaire à moyen terme ; et ii) la formulation d'un cadre budgétaire à moyen terme sur trois ans (2007-09) publié dans le budget économique 2007, prévoyant un solde primaire hors dons et privatisations positif à partir de 2008 [Condition de décaissement]. Le cadre budgétaire à moyen terme est un instrument indispensable pour la bonne gestion des finances publiques. Ceci est particulièrement vrai dans le contexte tunisien, caractérisé par un besoin de financement important du déficit public et par une tendance à la hausse de l'endettement public. Dans ce contexte la gestion budgétaire est un instrument destiné à faciliter le processus de consolidation des finances publiques, dans le but d'atteindre un solde primaire positif, nécessaire pour faire face au poids grandissant du service de la dette. L'objectif d'un déficit primaire positif synthétise l'objectif de réduire le service de la dette à un niveau soutenable.

La mise en place du groupe de travail en charge de la formulation du cadre budgétaire à moyen terme date de 2005 (parmi les membres des représentants des ministères des finances, de la coopération internationale et du développement, de l'industrie, de l'énergie et des PME et de la Banque centrale). Les objectifs assignés à ce groupe de travail sont de produire des indications chiffrées qui seront publiées dans le budget économique 2006 et qui couvriront la période 2006-2007-2008. »

Bien qu'un cadre budgétaire à moyen terme (2007/2009) ait été formulé (CMDT partiellement déclenché par secteur et suivra la présentation standard du Bulletin du Ministère des Finances) il ne prévoit pas de solde primaire (hors dons et privatisations) positif avant 2009.

Le retard attendu dans la réalisation d'un solde primaire positif n'a cependant pas empêché les autorités de réduire très sensiblement l'encours de la dette publique en 2006 (de 58,4% du PIB en 2005 à 54,5% en 2006) grâce à l'affectation d'une partie des recettes de la privatisation de Tunisie Telecom, et de maintenir le déficit budgétaire hors dons et privatisation (estimé à 2,9% du PIB pour 2006) à un niveau bien inférieur au taux de 3,6% prévu par la loi de finances. Au vu des bonnes performances en matière budgétaire, de la politique de désendettement vigoureuse poursuivie par les autorités, et des causes exogènes (la forte hausse du prix du pétrole sur le marché mondial qui s'est traduite par une augmentation des dépenses de subventions des hydrocarbures du gouvernement) lié au retard d'un an attendu dans la réalisation d'un solde budgétaire primaire positif, la condition peut être considérée partiellement remplie.

La politique d'instauration d'une gestion budgétaire par objectifs a connu un début de mise en œuvre en 2007 par la mise en place de son pilotage institutionnel. Cette réforme (soutenue par la CE à travers le Programme d'Appui de la Gestion Budgétaire par Objectif, PAGBO : composante appui budgétaire 29 millions € et 1 million € suivi, évaluation et appui institutionnelle), permettra de moderniser en profondeur le système de gestion des finances publiques en Tunisie, en responsabilisant davantage les ordonnateurs pour améliorer l'efficacité de la dépense publique, dans un contexte de rigueur budgétaire. La préparation d'un projet de schéma directeur de la réforme a eu lieu au premier semestre 2008 et, en août 2008, un décret a créé des unités de gestion budgétaire par objectifs au sein de quatre ministères pilotes (agriculture, santé, enseignement supérieur et secrétariat à la formation professionnelle), fixant leur organisation et modalité de fonctionnement.

Enfin, il faut mentionner qu'une des deux conditions de décaissement partiellement satisfaites sous la FAS IV est celle relative à « un solde primaire hors dons et privatisations positif à partir de 2008 ». Ceci dit, le retard d'un an attendu dans la réalisation de l'objectif apparaît lié à une cause exogène (la forte hausse du prix du pétrole sur le marché mondial) et il faut aussi remarquer que ce retard n'a pas empêché les autorités de poursuivre de façon vigoureuse leur politique de réduction de la dette extérieure (diminution de 3,9 points du ratio « encours de la dette publique/PIB ») et de maîtrise du déficit budgétaire (nettement inférieur aux prévisions de la loi de finances 2006).

Voir aussi les indicateurs suivants.

[Sources : Evaluation Finale de la FAS III, Novembre 2005 ; Politique européenne de voisinage, Rapport sur la Tunisie, CE, mai 2004, déc. 2006 et avril 2008 ; Tunisie : Programmes d'Appui à la Compétitivité I et II, Rapport d'évaluation de performance de programmes, BAD, Novembre 2006 ; Tunisie : Programmes d'Appui à la Compétitivité III (PAC III), Rapport d'achèvement, BAD, février 2006 ; Rapports des missions de suivi & notes de décaissement des FAS III et IV]

I.2.2.4 : Mise en œuvre de recommandations issues des évaluations du système de gestion des finances publiques.

Voir la QE 3.2 de l'évaluation des opérations d'appui budgétaire. « : Dans quelle mesure la gestion budgétaire et plus globalement la gestion des finances publiques se sont-elles améliorées et à quel niveau l'aide budgétaire a-t-elle contribué à ces améliorations? »

I.2.2.5 : Amélioration de la qualité stratégique du processus budgétaire : relations entre le Ministère des Finances et les Ministères Sectoriels (par exemple le Ministère de l'Éducation et de la Formation), et niveau de participation des Ministères sectoriels ; évolution des allocations en correspondance avec les priorités stratégiques & I.2.2.6 : Progrès enregistré dans l'adoption et la mise en œuvre de la gestion budgétaire par objectifs (mise en place d'un groupe de travail, adoption d'un schéma directeur, présentation du budget par ministère décliné en programmes,..)

Information reprise de l'évaluation des opérations d'appui budgétaire. CJ 3.2.1 et en particulier la section sur La programmation budgétaire basée sur les politiques publiques (I.3.2.1.1, I.3.2.1.2 & I.3.2.1.3)

Le Rapport PEFA souligne que la Tunisie est l'un des rares pays du sud de la Méditerranée où les organes officiels de planification économique restent actifs et influents. Les travaux du Ministère du Développement et de la Coopération Internationale (MDCI) restent une référence obligée pour l'action gouvernementale. Le MDCI, en coordination avec le Ministère des Finances (MdF), continue d'élaborer des plans de développement quinquennaux qui déterminent les stratégies sectorielles et les enveloppes financières nécessaires à la réalisation des investissements. Les plans sont élaborés à travers des consultations entre le MDCI et le Ministère des Finances d'une part, les administrations centrales, les collectivités locales et le secteur privé d'autre part.

Le plan 2007-2011, en cours de révision selon le nouveau cadre du plan glissant, présente les objectifs de développement ainsi que les politiques et réformes prévues durant le quinquennat. Le même rapport décrit le fait que suite aux évaluations à mi-parcours, réalisées en 2009, le XIème Plan de développement sera actualisé pour 2010 et 2011 et projeté pour 2012, 2013 et 2014 dans le cadre du plan glissant. En perspective, le processus engagé pour l'élaboration d'un Cadre de Dépenses à Moyen Terme Global (CDMT global) est de nature à renforcer le lien entre le Plan et le Budget et ainsi le processus d'allocations budgétaires, et devrait permettre le cadrage des CDMT sectoriels en cours de développement, notamment dans le cadre des expériences pilotes de la réforme GBO.

Il ressort bien de ces analyses que le budget de l'Etat est donc lié aux travaux du MDCI et à l'identification des projets d'infrastructures ou d'amélioration de la gestion des services de l'Etat à laquelle procèdent les équipes du MDCI. Des commissions conjointes entre le MDCI et le MdF, ainsi que les ministères techniques, se réunissent par ailleurs régulièrement pour faire le point de l'avancement des programmes et projets. (I.3.2.1.3)

Il ne fait aucun doute que la préparation du budget est de mieux en mieux insérée dans les orientations des plans quinquennaux devenus désormais glissants et que la mise en œuvre des CDMT (sectoriels ou globaux) a contribué à rendre le processus budgétaire plus participatif entre le MdF et les ministères sectoriels et même avec les membres de la Chambre des députés ou des Conseillers. Toutefois, le Ministère des Finances semble déplorer de n'être associé à l'élaboration des CDMT sectoriels que dans la phase finale.

Ces résultats sont liés aux changements institutionnels importants en termes de renforcement de la gestion budgétaire qui visent à améliorer la prestation des services publics tout en poursuivant la consolidation budgétaire entamée par le gouvernement au cours de la période de mise en œuvre de la FAS III (2002-2004).

Avec l'objectif de soutenir et d'encourager ces réformes la FAS IV sous l'axe C « Maintenir un cadre macroéconomique solide et réactif » vise : i) la mise en place d'un groupe de travail interministériel chargé de la formulation du cadre budgétaire à moyen terme (CDMT) ; et ii) la formulation d'un cadre budgétaire à moyen terme sur trois ans (2007-09). Par ailleurs, la

mise en place des CDMT sectoriels fait partie dans les trois ABS des conditions préalables pour le décaissement de la première tranche des ABS à la signature des CF (existence des conditions pour la mise en œuvre du programme selon l'approche sectoriel). De plus, pour l'Education supérieure et secondaire, l'existence d'un CDMT actualisé et développé tel qu'approuvé par le Comité interministériel de Pilotage du programme représente une des conditions à vérifier pour payer la partie fixe de la deuxième et troisième tranches, tandis que dans l'ABS à la formation professionnelle le développement et l'actualisation du CDMT sous-sectoriel tel qu'approuvé par le Comité interministériel de Pilotage du Programme représente l'indicateur 10 pour le paiement de la partie variable de la deuxième et troisième tranche.

Les rapports de suivi des programmes soulignent que :

- l'existence d'un CDMT glissant pour le sous-secteur **Education secondaire** accompagné par une déclinaison de la stratégie par objectifs et l'application d'une approche *bottom up* ainsi que l'institutionnalisation du processus à l'intérieur du Ministère de l'Enseignement et de la Formation (MEF) dans l'équipe du Bureau de Planification et de Perspectives (BEPP).
- La préparation d'un premier CDMT agrégé au niveau national qui couvre l'ensemble des institutions universitaires sous la tutelle du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Technologie (MESRST) pour le sous-secteur **Education supérieure** pour la période 2004-2006, bien que son opérationnalisation en décembre 2007 était encore limitée par le manque d'extension au niveau régional.
- L'élaboration en 2007 par le MEF d'un CDMT pour la Formation Professionnelle qui fait partie intégrante de la stratégie sectorielle : « Stratégie de développement du secteur de la Formation professionnelle (2007-2011) ». Le CDMT a été approuvé par le Ministre des Finances en 2007. « Le CDMT de la formation professionnelle est une réconciliation de l'approche descendante (CDMT consolidé) et de l'approche ascendante (CDMTs par programmes). Il autorise ainsi l'identification des besoins de financement sous contrainte budgétaire pour la réalisation de la stratégie du secteur de la formation professionnelle ou bien la révision de la stratégie à la baisse afin qu'elle s'inscrive dans les limites des enveloppes budgétaires octroyées par le budget de l'Etat »

Le MEF ainsi que la formation professionnelle et le MERST ont été retenus parmi les ministères pilotes pour l'introduction de la Gestion Budgétaire par Objectifs (GBO) qui a débuté en 2004. Cela a entraîné un dialogue interministériel majeur et avec le Ministère des Finances ainsi qu'à un travail de déclinaison de la stratégie sectorielle par objectifs et résultats et leur *costing*. Enfin, l'existence d'un CDMT global à partir de 2007 qui établit les enveloppes sectorielles sur la base des indications macroéconomique, favorise un dialogue plus stratégique entre le MF et le MEF et MERST pour la préparation des budgets annuels. Cependant la mission de suivi du MANFORM II, en juin 2009, soulignait encore le manque d'harmonisation dans la présentation des CDMT sectoriels et globaux. (I.3.2.1.2)

La présentation faite au séminaire de Rabat sur les enseignements de l'expérience des AB en Tunisie fait bien ressortir, tout comme le fait l'analyse menée dans le rapport PEFA, que :

- « La planification est très forte en Tunisie, avec une tradition de plans quinquennaux de développement, auxquels est rattachée la programmation des investissements prioritaires ».
- « **Au niveau financier, la coopération avec la CE a permis de développer des instruments de budgétisation à moyen terme, tant au niveau macro que sectoriels, qui se veulent le reflet du cadre macroéconomique et des stratégies sectorielles. C'est un processus récent qui commence à porter ses fruits, surtout après le cadrage macro des CDMT sectoriels. Cela a d'ailleurs permis une planification plus participative** ».

I.2.2.7 : Indices de relations spécifiques entre les inputs fournis par la CE (dialogue, conditionnalités, fonds, AT) et les résultats ci-dessus

Les rapports de suivi et d'évaluation disponibles (telles que l'évaluation de la FAS III - CE, de la PAC I et II – BAD, et des ECAL I, II, III ainsi que les rapports des missions de suivi des FAS III et IV) suggèrent que les FAS en général – et plus spécifiquement les indicateurs inclus dans les matrices de conditionnalités : i) représentent un soutien effectif à la poursuite d'une gestion macro-économique prudente et efficace ; ii) ont facilité le pilotage macroéconomique en instaurant une sorte de discipline extérieure, qui a contribué à une meilleure coordination au sein du gouvernement de la politique macroéconomique ; iii) ont promu un processus de facilitation et appropriation pour la mise en place de la réforme de la gestion budgétaire.

En particulier, si le rapport d'évaluation de la FAS III affirme que « même s'il est difficile d'isoler la contribution du programme à la stabilité macroéconomique du pays, il ne fait pas de doute que l'objectif de maintenir celle-ci a été largement atteint » ; en relation à la FAS IV, la dernière mission de suivi confirme que « la mise en œuvre de la FAS IV a représenté un

soutien effectif à la poursuite d'une gestion macro-économique prudente et efficace. [...] En ce qui concerne en général la gestion des finances publiques le programme n'aura pas produit un impact particulier. La stabilisation du déficit primaire, la consolidation des dépenses hors budget ne montrent pas des signes d'amélioration significative. En particulier le fait que les autorités indiquent des causes exogènes, en particulier l'augmentation du prix des hydrocarbures, indique la persistance de fortes rigidités dans la gestion de la dépense publique et l'impossibilité de trouver un minimum de marge de manœuvre pour réduire les dépenses non productives et rendre plus efficaces les services publics.

I.2.2.8 : Perception des intervenants sur le rôle des inputs fournis par la CE (dialogue, conditionnalités, fonds, AT) en relation aux résultats ci-dessus

Les entretiens ont permis de confirmer les hypothèses formulées lors de la phase documentaire et ont fait ressortir les points de vue suivants partagés :

- les AB ainsi que les interventions de la BM ont réussi à instaurer la logique des CDMT
- L'aide a été bien employée. Il n'y a pas eu de gaspillages.
- Les budgets de l'Etat sont devenus plus clairs grâce à la loi organique de 2004. Les discussions du budget par la Commission sont très approfondies, y compris les discussions sur la loi de règlement. Les députés sont très fiers de la bonne marche des finances publiques.
- AB pour la gouvernance des affaires / finances publiques a appuyé des réformes appropriés avec un impact important.

CJ 2.3 Les interventions de la CE en appui à l'action du gouvernement ont contribué au renforcement de la compétitivité du secteur financier

I.2.3.1 : Evolution des indicateurs repris dans la matrice des programmes d'ajustement structurel et d'appui budgétaire au titre du secteur financier (ex. renforcement de la réglementation en vigueur, Plan comptable du secteur bancaire, révision de la Loi bancaire, réformes dans le secteur des Assurances et du système bancaire.....)

La réforme du secteur financier rentre parmi les axes prioritaires des quatre FAS, conformément aux priorités établies par les divers Plans nationaux de Développement (IX^{ème}, X^{ème} et XI^{ème}).

En particulier toutes les FAS prévoient une composante liée à la réforme du système financier comme indiqué ci-dessous.

FAS I :	FAS II	FAS III	FAS IV
AXE IV : réforme du système financier	AXE I. Secteur financier :	AXE C : renforcement du secteur financier	Axe B : Renforcement du secteur financier
<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la qualité du portefeuille et accroître la concurrence dans le secteur financier ; - Renforcement de la réglementation en vigueur - Accroître la rentabilité du secteur financier - Assurer le développement des marchés de capitaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Assainissement du portefeuille des banques ; - Modernisation du système bancaire ; - Développement du marché financier ; - Mise à niveau du secteur des assurances. 	<p>C.1 : Consolidation des acquis du secteur financier</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de la gouvernance banques publiques - Mesures d'assainissement du portefeuille des établissements de crédit et renforcement des modalités de provisionnement - Amélioration de la transparence de l'information sur les emprunteurs à disposition des établissements de crédit - Diversification des risques - Renforcement du rôle du marché financier <p>C.2 Assainissement du secteur des assurances en vue de sa libéralisation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcement du cadre législatif et de supervision réglementaire - Elimination du déficit de la branche responsabilité civile automobile - Renforcement de la branche assurance vie - Assainissement des compagnies d'assurance en difficulté 	<ul style="list-style-type: none"> - Assainissement des bilans des banques par des mesures de réduction et de provisionnement des créances non performantes ; - Poursuite de l'assainissement du secteur des assurances et renforcement du contrôle sur ce secteur ; - Amélioration de la qualité des informations financières des entreprises cotées et non cotées dépassant une certaine taille et le renforcement des règles de gouvernance et de transparence qui leur sont appliquées.

Au niveau des **réformes du secteur bancaire** et des Etablissements financiers spécialisés, la stratégie mise en place visait essentiellement: i) L'assainissement du secteur et la consolidation de ses structures financières ; ii) La modernisation des outils de gestion ; iii) La libéralisation des activités.

C'est dans ce cadre que des mesures ont été prises, les plus importantes étant :

- La loi n°2001-65 du 10 juillet 2001, relative aux établissements de crédit, qui a permis de mettre en place un environnement plus libéral pour l'exercice des métiers bancaires et a, ainsi, supprimé le cloisonnement juridique entre les banques de développement et les banques de dépôts. Désormais, chaque établissement est agréé en tant que banque universelle, pouvant se spécialiser en fonction de ses choix stratégiques.
- La loi n° 2006-26 du 15 mai 2006 et la loi n°2007-69 du 27 décembre 2007 qui modifient la loi n°58-90 du 19 septembre 1958 portant sur la création et l'organisation de la Banque Centrale de Tunisie ;
- La loi n°2009-64 du 12 août 2009, portant sur la promulgation du code de prestation des services financiers aux non résidents ;
- La loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

Depuis la mise en place du Programme d'Ajustement Structurel (PAS) en 1987, les autorités monétaires tunisiennes ont engagé une longue série de réformes, qui devaient appuyer la stratégie de libéralisation progressive de l'économie et contribuer à la modernisation du secteur financier. Ces réformes se sont accentuées avec la signature de l'Accord de libre-échange avec la CE, et les nouveaux défis qui en découlaient. En effet, le démantèlement tarifaire qui devait être effectif à partir du 1^{er} janvier 2008 nécessitait une préparation de toutes les structures économiques, financières et monétaires, pour préserver la compétitivité de la Tunisie, développer les exportations, et lutter contre le chômage, qui devenait préoccupant, surtout pour les nouveaux diplômés de l'enseignement supérieur.

Dans ce cadre, les principales réformes engagées dans les différents secteurs du système financier ont commencé à donner des résultats assez encourageants, mais doivent être poursuivies pour créer un environnement plus propice aux affaires.

Réformes du secteur bancaire et des Etablissements financiers spécialisés

Le système bancaire et les Etablissements financiers spécialisés ont bénéficié d'une attention très particulière, grâce à un rythme de réformes très soutenu au cours de ces 15 dernières années. Ainsi, la stratégie mise en place visait essentiellement:

- ✓ L'assainissement du secteur et la consolidation de ses structures financières,
- ✓ La modernisation des outils de gestion,
- ✓ La libéralisation des activités.

C'est dans ce cadre que des mesures ont été prises, les plus importantes étant :

- ✓ La loi n°2001-65 du 10 juillet 2001, relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 2 mai 2006 qui :
 - a permis de mettre en place un environnement plus libéral pour l'exercice des métiers bancaires et a, ainsi, supprimé le cloisonnement juridique entre les banques de développement et les banques de dépôts. Désormais, chaque établissement est agréé en tant que banque universelle, pouvant se spécialiser en fonction de ses choix stratégiques.
 - a confié à la Banque Centrale de Tunisie le pouvoir de contrôler les établissements de crédit, en la dotant des instruments de surveillance tel que : i) le *Droit d'information*: les établissements de crédit sont tenus de fournir à la Banque Centrale de Tunisie tous documents, renseignements, éclaircissements et justifications nécessaires à l'examen de leurs situations et permettant de s'assurer qu'elles font une application correcte de la réglementation édictée en matière de contrôle du crédit et des changes et de contrôle des établissements de crédit. ; Les commissaires aux comptes des établissements de crédit sont tenus de remettre à la Banque Centrale de Tunisie dans les six mois suivant la clôture de chaque exercice, un rapport concernant le contrôle qu'ils ont effectué et de signaler immédiatement à la Banque Centrale de Tunisie tout fait de nature à mettre en péril les intérêts de l'établissement de crédit ou des déposants ; ii) *Contrôle sur pièces* exercé sur la base des documents comptables et financiers et des données statistiques communiquées périodiquement par les établissements de crédit ; iii) *Contrôle sur place*: effectué par des missions d'inspection globale inscrites dans le cadre d'un programme annuel établi par la Banque Centrale de Tunisie. Il constitue un moyen de vérification de l'exactitude des informations transmises et d'appréciation de l'organisation et du fonctionnement interne des établissements de crédit.
 - a prévu un mécanisme propre d'administration provisoire pour le traitement des établissements de crédit en difficulté. Dans ce cadre, la Banque Centrale

désigne un administrateur provisoire auquel sont transférés les pouvoirs nécessaires à l'administration et à la gestion de l'établissement de crédit et sa présentation auprès des tiers.

- ✓ La loi n° 2006-26 du 15 mai 2006 et la loi n°2007-69 du 27 décembre 2007 qui modifient la loi n°58-90 du 19 septembre 1958 portant sur la création et l'organisation de la Banque Centrale de Tunisie ;
- ✓ La loi n°2009-64 du 12 août 2009, portant sur la promulgation du code de prestation des services financiers aux non résidents ;
- ✓ La loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

La libéralisation des conditions de banque ayant été réalisée progressivement. **Les taux d'intérêt débiteurs** applicables par les banques à toute forme de financement sont actuellement librement fixés par les banques et négociés avec leurs clients, sauf ceux appliqués par la Banque Tunisienne de Solidarité (BTS).

- Les taux pratiqués actuellement varient entre un **min = TMM** et un **max = TMM + 7points**

- Le taux appliqué par la Banque de l'Habitat en matière d'octroi de crédits pour les logements au profit des ménages disposant de livrets d'épargne-logement est de 5,75%.

Les taux d'intérêt créditeurs sont libres à l'exception d'un certain nombre des catégories de dépôts.

Le taux d'intérêt moratoire pour retards de règlement de marchés publics est égal au taux mensuel moyen du marché monétaire (TMM).

Source : *www.bct.gov.tn*

Plan comptable du secteur bancaire

Sur le plan comptable, les établissements bancaires tunisiens sont régis par 5 normes comptables, édictées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999 (publiées au JORT n°27 du 2 avril 1999). Ces 5 normes sont les suivantes :

- 1- Norme comptable relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires « NC 21 »
- 2- Norme comptable relative au contrôle interne et à l'organisation comptable dans les établissements bancaires «NC 22»
- 3- Norme comptable relative aux opérations en devises dans les établissements bancaires « NC 23 »
- 4- Norme comptable relative aux engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires « NC 24 »
- 5- Norme comptable relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires « NC 25 »

Réformes du Marché Financier

Dans le même cadre de la stratégie de libéralisation de l'économie, les objectifs majeurs de la réforme du Marché Financier ont été définis : i) Rôle prépondérant du secteur privé dans l'économie ; ii) Renforcement de la capacité du système financier à mobiliser les ressources de l'épargne nationale et à fournir des financements moins coûteux à l'économie ; iii) Meilleure intégration tant interne qu'externe du système financier tunisien.

La réorganisation du Marché Financier, introduite par la Loi de 94-117 de 1994 portant la réorganisation du marché financier : a redéfini le rôle et les attributions de tous les organismes faisant appel public à l'épargne, et a créé un Conseil du Marché Financier en tant que tutelle de régulation et de contrôle de l'ensemble du secteur.

La réorganisation du Marché Financier, introduite par la Loi de 94-117 de 1994 portant sur la réorganisation du marché financier : a redéfini le rôle et les attributions de tous les organismes faisant appel public à l'épargne, et a créé un Conseil du Marché Financier en tant que tutelle de régulation et de contrôle de l'ensemble du secteur.

Ainsi, la **Bourse des Valeurs Mobilières (BVMT)** a été privatisée dès 1994, et ouverte progressivement aux opérateurs étrangers. Des réformes ont été engagées, pour en faire le cadre privilégié de mobilisation de l'épargne et de financement des investissements, et faciliter l'insertion de la Tunisie dans l'économie mondiale.

Au niveau des Sociétés d'Investissements et des OPCVM, plusieurs mesures ont été prises pour dynamiser le développement des marchés de capitaux :

- Loi en 2001 portant sur la promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif ;
- La mise en place du cadre réglementaire qui a permis l'émergence de produits financiers nouveaux (certificats de dépôts, billets de trésorerie, SICAV, etc...) ;
- La création de fonds communs de placement à risque ;

- La création des fonds d'amorçage ;
- L'extension du champ d'intervention des SICARS.
- ✓ Loi n° 99 - 92 du 17 août 1999 relative à la relance du marché financier.
- ✓ Loi n° 2005 - 96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

L'impact de toutes les réformes entreprises commence à faire changer la physionomie générale du paysage financier, mais beaucoup d'efforts restent encore à faire pour que les mécanismes mis en place jouent pleinement leur rôle dans le financement des investissements, et que la place financière de Tunis devienne attrayante, surtout pour les capitaux étrangers.

À fin 2008, le secteur financier tunisien est composé dans son ensemble de plus de 330 opérateurs, regroupés sous des tutelles différentes, comme suit :

- ✓ La Banque Centrale de Tunisie (BCT) gouverne le système bancaire et les établissements financiers spécialisés ;
- ✓ Le Ministère des Finances a sous sa tutelle le système des Assurances et la Trésorerie Générale ;
- ✓ Le Conseil du Marché Financier, qui rend compte directement au Président de la République, a sous sa tutelle les Institutions liées au Marché Financier, notamment la Bourse des Valeurs Mobilières (BVM) et les Organismes de Placement Collectifs (OPCVM) ;
- ✓ Le Ministère des Postes, a sous sa tutelle le Centre des Chèques Postaux et la Caisse d'Épargne Postale ;
- ✓ Le Ministère des Affaires Sociales, a sous sa tutelle deux organismes de fonds de pension, la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS), et la Caisse Nationale de Retraites et de Prévoyance Sociale (CNRPS).

Nous pouvons ajouter à ces différents opérateurs toutes les ONG, qui se sont spécialisées dans le secteur de la micro-finance, dont certaines ont acquis une notoriété internationale telle que l'association ENDA, très active dans les crédits accordés aux femmes.

Tableau 2.16 : Evolution du secteur financier au cours de ces 20 dernières années

INSTITUTIONS	1995	2007
1- LES BANQUES	29	31
Banque Centrale	1	1
Banques Généralistes	14	20
Banques de développement	5	-
Banques d'affaires	2	2
Banques off-shore	7	8
2. LES ETABLISSEMENTS FINANCIERS	181	256
Sociétés de leasing	11	10
Sociétés de factoring	3	2
Sociétés de recouvrement des créances	7	13
Sociétés de collecte de l'épargne	1	1
Sociétés d'investissement	157	228* à confirmer
La caisse d'épargne postale	1	1
Le centre de chèques postaux	1	1

3. LES INSTITUTIONS LIEES AUX ACTIVITES DU	31	44
La bourse des valeurs mobilières	1	1
Les intermédiaires en bourse	14	24
STICODEVAM*	0	1
LES FONDS DE PENSION		
La CNSS	1	1
La CNRPS	1	1
LES ASSURANCES	14	16
TOTAL	241	331

(*) Société tunisienne d'intermédiation et de conservation des valeurs mobilières

Source : www.cmf.org.tn

Tableau 2.17 : Principaux indicateurs du marché financier

Année	1995	2001	2006	2008
Nombre de sociétés cotées	26	45	48	50
Capitalisation boursière	3 967	3 276	5 491	8 301
Capitalisation boursière/PIB(%)	23,3	11,4	13,4	16,5
Fonds levés par appel public à l'épargne		410,0	364,8	643,7
Indice TUNIDEX (base 1 000=31/12/1997)		1 266,89	2 331,05	2 892,40

Source : Rapports annuels BCT & CMF

Réformes dans le secteur des Assurances. Alors que le système bancaire a entamé sa « modernisation » très tôt, le secteur des assurances est resté longtemps dans l'attente, subissant une dégradation anormale de sa rentabilité. Au début des années 2000, une stratégie de réforme a été mise en place, axée sur les objectifs suivants : i) Assainissement du secteur, et consolidation des structures financières ; ii) Privatisation de certaines compagnies publiques ; iii) Modernisation des activités et développement de nouveaux produits. Les réformes engagées ont touché en grande partie l'organisation du secteur. Ainsi : i) Le Code des Assurances a été complété et modifié par plusieurs lois ; et ii) Institution d'un Comité Général des Assurances (CGA) qui assure le contrôle de toutes les Compagnies d'Assurance.

Principales lois qui régissent le secteur des assurances :

Le code des assurances a été promulgué par la loi n°92-24 du 9 mars 1992 et a été complété et modifié par :

- **Loi n° 94 – 10 du 31 janvier 1994**, relative à l'insertion d'un troisième titre dans le code des assurances qui régit la responsabilité et le contrôle technique dans le domaine de la construction
- **Loi n° 97-24 du 28 avril 1997, relative à l'insertion d'un titre IV s'intitulant "Assurance à l'Exportation"**:
- **Loi n° 2001-91 du 7 août 2001** portant sur la simplification des procédures spécifiques aux autorisations administratives délivrées par les services du Ministère des Finances dans les diverses activités qui en relèvent.
- **Loi n°2002-37 du 1er avril 2002 concernant l'organisation des professions spécifiques au secteur des assurances, qui a porté notamment sur la création du comité général des assurances, la consolidation des normes de gestion prudentielles, la clarification des rapports contractuels et la réglementation de la profession de l'assurance.** Loi qui a permis de : (i) adapter les règles prudentielles aux normes internationales ; (ii) commencer à consolider l'assise financière des compagnies d'assurances au travers d'un

triplement du capital minimum (10 millions DT pour multi-branches, 3 millions DT pour mono-branches et 1,5 millions DT pour les mutuelles) ; et (iii) d'étendre le champ de contrôle sur place et sur pièces aux compagnies spécialisées en réassurances (conditionnalité 23.1).

- **Loi n° 2003-80 du 29 décembre 2003, portant sur la loi de finances pour l'année 2004**
- **Loi n° 2005-86 du 15 août 2005**, portant sur l'insertion d'un cinquième titre au code des assurances relatif à l'assurance de la responsabilité civile du fait de l'usage des véhicules terrestres à moteur et au régime d'indemnisation des préjudices résultant des atteintes aux personnes dans les accidents de la circulation. Cette loi règle les conditions d'application de la responsabilité du conducteur vis-à-vis des autres et régleme les indemnisations en cas d'accidents
- **Loi n°2005-106 du 19 décembre 2005, portant sur la loi de finances pour l'année 2006** relative à la création du fonds de prévention des accidents de la circulation.
- **Promulgation** de la nouvelle loi en date du 15 août 2005 ayant pour objet la réforme de la branche assurance automobile avec l'objectif principal de pallier les insuffisances qui altèrent le système actuel d'indemnisation des dégâts corporels des victimes des accidents de la circulation et de parvenir ainsi à rétablir l'équilibre financier de cette branche, et ce, à travers: (i) l'institution d'un nouveau système d'indemnisation des préjudices corporels occasionnés par les accidents de la circulation ; et (ii) la mise en place d'un mécanisme approprié destiné exclusivement au renforcement et au financement des actions de la prévention contre les accidents de la circulation.
- **Loi n° 2008-8 du 13 février 2008, portant sur l'insertion** au code des assurances promulgué par la loi n° 92-24 du 9 mars 1992, d'un sixième titre relatif à la création du Comité Général des Assurances, en tant qu'organisme doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, de ses missions et de son organisation. Ce comité est appelé à veiller à la protection des droits des assurés et des bénéficiaires des contrats d'assurance et à la solidité de l'assise financière des entreprises d'assurance et des entreprises de réassurance et leur capacité à honorer leurs engagements.
- La mise en œuvre de la réorganisation de la DGA en vertu du décret 2001-2729 du 27 novembre 2001 a permis de séparer la fonction de contrôle de celle de la législation. L'assouplissement des procédures de contrôle par la suppression de l'ordre de mission et accréditation de contrôleurs auprès des compagnies a permis d'améliorer la capacité de la nouvelle entité, le Comité Général des Assurances (CGA), à exercer son mandat conformément aux standards internationaux (conditionnalité 24.1).

Le gouvernement et le CGA ont mené avec succès les actions visant le rétablissement partiel et graduel de l'équilibre dans le secteur des assurances (cette mesure ne pouvant être achevée qu'à long terme) :

- Retrait de l'agrément de la société El Ittihad et le transfert de son portefeuille à une nouvelle mutuelle.
- Engagement du processus de retrait d'agrément de la MGA.
- Réalisation partielle du programme de redressement du GAT et du Lloyd.
- Adoption du principe de privatisation de la STAR (qui représentait 30 % du marché en 2003) avec la sélection des conseillers en février 2006 et la privatisation majoritaire de la société en 2006.
- Augmentation des primes RC automobile de + 8 % en fin 2001 suivi + 3 % en 2004 et + 10 % en 2005.

I.2.3.2 : Evolution des indicateurs de performance du secteur bancaire (ex. produit net bancaire, part de créances classées, ratio de solvabilité) ;

Tableau 2.18: Indicateurs de solidité du système bancaire, 2000-2008

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Ratio d'adéquation de fonds propres				9,3	11,6	12,4	11,3	11,0	11,7
Taux de prêts non performants (PNP)	21,6	19,2	20,9	24,0	23,7	20,9	19,0	17,3	15,5
Taux de provisionnement (% des PNP)	49,2	47,4	43,9	43,1	45,8	47,4	49,2	53,8	56,8
Rendements de l'actif investi	1,3	1,1	0,7	0,6	0,4	0,5	0,7	0,9	1,0
Retour sur capitaux propres	14,5	13,2	7,6	7,3	5,1	6,5	7,7	9,0	11,2

Sources: Consultations au titre de l'article IV, FMI

À partir de 2005, les indicateurs du secteur bancaire commencent à améliorer sensiblement suite aux efforts mise en place par les autorités pour remédier aux faiblesses du secteur financier. Ainsi, le nombre de prêts non productifs reste élevé mais en nette diminution (de 24% du total des prêts en 2003 à environ 21% en 2004 et puis en réduction progressive constante de environ 1,5-2% par an jusqu'en 2008) ; tandis que le taux de provisionnement reste faible mais en hausse (47 % de ces prêts non productifs en 2005 mais en dessus de 50% à partir de 2007).

Tableau 2.19: Evolution du produit net bancaire (MTND), 1995-2008

Année	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Banques de dépôts	513,0	560,1	633,2	689,7	766,3	879,7	941,2	945,1	926,4	988,4	1 089,7			
Banques de développement	79,4	74,5	69,7	75,5	62,3	53,3	62,8	48,9	41,7	47,1	51,4			
Produit net bancaire	592,4	634,6	702,9	765,2	828,6	933,0	1 004,0	994	968,1	1 035,5	1 141,1	1 324,0	1 486,5	1 684,0

Source : Rapports annuels BCT 1995-2008

Le produit net bancaire total est passé de 592,4 MTND en 1995 à 1.684 MTND, enregistrant ainsi une augmentation de 178%.

Tableau 2.20: Evolution des parts des créances classées et du ratio de solvabilité (%) Banques de dépôts et de développement, 2000-2008

Année	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Part des créances classées dans le total des engagements	21,6	19,2	20,9	24,0	23,7	20,9	19,7	17,3	15,5
Banques de dépôts	21,6	19,2	20,9	24,0	23,7	20,9			
Banques de développement	54,6	50,3	30,5	29,6	21,5	21,0			
Part des créances classées nettes des provisions et des agios réservés						12,4	10,9	9,1	7,4
Banques de dépôts	12,3	11,1	12,9	15,2	14,4	12,2			
Banques de développement	34,2	30,7	11,8	17,9	17,4	16,1			
Taux de couverture des créances classées par les provisions et agios réservés						46,8	49,0	53,2	56,8
Banques de dépôts	49,2	47,4	43,9	43,1	45,8	47,4			
Banques de développement	56,7	56,3	69,5	48,3	23,0	28,0			
Ratio de couverture des risques						12,1	11,4	11,3	11,7
Banques de dépôts	13,3	10,6	9,8	9,3	11,6	12,4			
Banques de développement			54,6	54,3	55,3	50,3			

* Données pour la période 1995-1999 pas disponibles

Source : *Rapports annuels BCT*

Tableau 2.21: Evolution des parts des créances classées et du ratio de solvabilité (%) : banques privées et banques publiques, 1995-2008

Année	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Part des créances classées dans le total des engagements	30,8	25,1	23,0	19,5	18,8	21,6	19,2	20,9	24,0	23,7	20,9	19,7	17,3	15,5
Banques privées	18,2	17,0	19,4			15,4	16,1	18,1	21,6	20,4	20,0	19,7	17,3	
Banques publiques	36,8	29,3	25,8			26,8	22,8	24,3	26,7	27,4	22,1	19,7	17,3	

Source : *Rapports FMI concernant l'article IV et Rapport BCT 2008*

Tableau 2.22: Indicateurs de solidité du secteur bancaire et de la qualité du portefeuille des banques, 1995-2008

Année	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Créances improductives brutes (en % du total des prêts)	n.a.	25,1	23,0	19,5	18,8	21,6	19,2	20,9	24,0	23,7	20,9	19,0	17,3	15,5
Banques privées	n.a.	17,0	19,4	19,4	18,0	15,3	16,1	18,1	21,6	20,4	20,0	19,7	17,3	n.a.
Banques publiques	n.a.	29,3	25,8	19,6	19,5	26,8	22,8	24,3	26,7	27,4	22,1	19,7	17,3	n.a.
Provisions (en % des créances improductives)	n.a.	46,7	50,4	59,7	58,5	49,2	47,4	43,9	43,1	45,8	47,4	49,2	53,8	56,8
Banques privées	n.a.	61,9	55,3	58,3	58,8	54,7	47,7	44,9	39,9	43,5	45,9	48,4	51,0	n.a.
Banques publiques	n.a.	42,1	47,5	60,7	58,3	46,6	47,1	42,9	46,2	47,6	49,1	50,2	56,9	n.a.
Qualité de la gestion et indicateurs de rentabilité														
Rendement des actifs (ROA en %)	n.a.	0,9	0,8	1,2	1,2	1,2	1,1	0,7	0,6	0,4	0,5	0,7	0,9	1,0
Rendement des fonds propres (ROE en %)	n.a.	12,3	11,8	12,8	12,8	13,7	14,0	8,0	7,6	5,1	6,5	7,7	10,1	11,2

Source: Fonds Monétaire International – Country Reports; Consultations Art. IV (diverses livraisons) et Banque Centrale de Tunisie - Rapports annuels

L'objectif de modernisation et d'amélioration de la **gestion des créances douteuses** concerne un aspect très important de la stabilité du secteur bancaire. La grande pertinence de cet objectif et l'efficacité des mesures mises en place (cadre juridique et institutionnel amélioré) dans le cadre de la FAS III, a eu un impact quantifiable visible sur la situation financière du secteur bancaire seulement sur le moyen terme. Ceci peut être expliqué par l'étendue même du problème : en 2002 la part des PNP dans le total des engagements de banques représentait 20,9% ; ils ont continué à représenter un volume très important jusqu'en 2004 (de 24 % en 2003 et 23,7 en 2004), pour commencer une descente progressive jusqu'au niveau sensiblement amélioré de 17,3 % en 2007 et une donnée provisoire de 15,5% pour 2008. Nette des provisions et des agios réservés, la part des créances classées s'établit en 2004 à 14,4 %.

Le niveau des PNP reste donc encore élevé, ce qui pose plusieurs graves problèmes à l'économie tunisienne : ils augmentent le coût de l'intermédiation financière et réduisent la rentabilité des projets, car les prêts productifs doivent payer un intérêt plus élevé pour « subventionner » leur absence de rendement ; ils augmentent le risque perçu des banques concernées et sont donc un frein – et/ou un coût – à leur accès aux ressources, notamment sur les marchés financiers (ce qui augmente également le coût des nouveaux prêts). L'assainissement du secteur bancaire pourrait ainsi être un facteur important d'encouragement de l'investissement privé.

À l'échelle des entreprises, les gestionnaires continuaient de considérer, en 2005, le coût du crédit bancaire comme une contrainte majeure, et pour la majorité d'entre eux, avec un degré majeur de sévérité. Seule une minorité de 29% considère cette contrainte comme gérable.

I.2.3.3 : Evolution des taux de financement, des volumes des prêts, du taux de remboursement des prêts, taux de défaillance

Evolution du concours bancaire à l'économie de la Tunisie 1995-2008

Le financement de l'économie tunisienne est assuré en grande partie par le système bancaire, où les Banques publiques (STB, BNA, BH, BFPME et BTS) assument un rôle prépondérant.

Tableau 2.23: Concours du système financier à l'économie de la Tunisie durant la période 1995-2008, (MTND)

Année	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Crédits	11 333	11 900	13 135	14 453	15 985	18 083	19 917	20 521	21 698	22 969	24 282	26 152	28 979	32 785
Portefeuille - titres	570	602	690	768	864	976	1 000	1 184	1 215	1 235	1 370	1 496	1 597	1 724
TOTAL	11 903	12 502	13 825	15 221	16 849	19 059	20 917	21 705	12 913	24 204	25 652	27 648	30 576	34 509

Source : Rapports BCT

Evolution des prêts

Tableau 2.24: Evolution des crédits à l'économie du système financier par agent économique 1995-2008, (en MTND)

Année	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Secteur public	1 282	824	700	497	526	931	884	761	935	942	949	763	1 570	2 252
Secteur privé	9 734	11 076	12 435	13 955	15 459	17 152	19 033	19 760	20 763	22 027	23 333	25 389	27 409	30 533
TOTAL	11 016	11 900	13 135	14 453	15 985	18 083	19 917	20 521	21 698	22 969	24 282	26 152	28 979	32 785

Source : Rapports BCT

Tableau 2.25: Evolution des crédits à l'économie du système financier par secteur d'activité 1995-2008, (en MTND)

Année	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Agriculture & pêche	1 791	1 468	1 508	1 451	1 466	1 712	1 657	1 580	1 769	1 841	1 871	1 334	1 172	1 272
Industries	4 551	4 913	5 280	5 742	6 118	6 573	6 983	6 983	7 300	7 736	7 937	7 852	8 457	9 556
Services et crédits aux particuliers	4 674	5 519	6 347	7 259	8 401	9 798	11 277	11 970	12 629	13 392	14 474	16 966	19 350	21 957
Total	11 016	11 900	13 135	14 452	15 985	18 083	19 917	20 521	21 628	22 969	24 282	26 152	28 979	32 785

Source : Rapports BCT

Tableau 2.26: Evolution des crédits à l'économie du système financier par terme, 1995-2008 (en MTND)

Année	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Crédits à court terme	6 211	6 987	7 585	8 110	8 832	9 769	10 326	9 524	11 179	10 636	10 898	14 029	15 255	16 315
Crédits à moyen et long terme	4 805	4 913	5 550	6 342	7 153	8 314	9 591	10 997	10 519	12 333	13 384	12 123	13 724	16 470
TOTAL	11 016	11 900	13 135	14 452	15 985	18 083	19 917	20 521	21 628	22 969	24 282	26 152	28 979	32 785

Source : Rapports BCT

Tableau 2.27: Evolution des crédits à l'économie du système financier par bénéficiaire 1995-2008 (en MTND)

Année	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	
Crédits aux professionnels			Données non disponibles						17686	18625	19364	19789	20824	22606	25490
Crédits aux particuliers			Données non disponibles						2835	3073	3605	4493	5328	6373	7295
Total	11 016	11 900	13 135	14 452	15 985	18083	19 917	20521	21698	22969	24282	26152	28979	32785	

Source : Rapports BCT

I.2.3.4 : Evolution de la contribution du marché financier dans le financement des investissements privés

Le montant des capitaux levés en 2008 au titre des émissions sur le marché primaire s'élève à 643,7 MTND contre 161 MTD en 1997.

Tableau 2.28: Montants levés au cours de la période 1997-2008 et parts de ces montants qui ont servi au financement des investissements privés (MTND)

Année	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Emissions de titres de capital	101	39	74	33,0	113,0	8,0	13,5	70,0	63,8	164,0	126,4	251,7
Emissions de titres de créances	60	144	146	154,0	297,0	233,0	101,0	103,5	130,8	150,8	313,2	392,0
Fonds communs de créances										50,0	50,0	
TOTAL	161	183	220,0	187,0	410,0	241,0	114,5	173,5	194,6	364,8	489,6	643,7
Taux de financement des investissements privés	6%	6%	7%	4,9%	9,6%	5,8%	2,6%	3,8%	4,0%	6,7%	7,5%	8,2%

Source : Rapports annuels CMF

Le financement de l'économie tunisienne est assuré en grande partie par le système bancaire, où les Banques publiques (STB, BNA, BH, BFPME et BTS) assument un rôle prépondérant. L'encours du crédit des banques a presque triplé entre 1995 et 2008, passant de 11,3 à 32,8 milliards de DT, avec la part des crédits au secteur public passée de 12 à 7% du total et la part des crédits aux services et aux particuliers passée de 42 à 67%. Les crédits à moyen et long terme sont passés de 42 à 50%.

Les financements des investissements privés par le marché financier sont encore limités et représentent 8,2% des investissements en 2008, avec une progression très réduite par rapport à 1995 (6%). [Sources : données Conseil du Marché Financier, 2009]

I.2.3.5 : Evolution des principaux indicateurs du secteur des Assurances

Le marché tunisien de l'assurance en 2008, est composé de 18 entreprises résidentes :

- 13 résidentes, agréées en multi branches d'assurances,
- 2 spécialisées en Assurance Vie
- 1 spécialisée en Assurance Crédit à l'Exportation,
- 1 spécialisée en Assurance Crédit Domestique
- 1 spécialisée en Réassurance.

Les entreprises d'assurances recourent à 745 intermédiaires (659 agents d'assurances, 56 courtiers et 30 producteurs d'assurance vie) formant un réseau de commercialisation des contrats d'assurances dans les différentes régions. Elles recourent également à 877 experts dont 90 commissaires aux d'avaries qui sont habilités à estimer et évaluer les pertes et dommages.

Le montant total des primes émises au cours de l'exercice 2008 s'élève à 962 MTND contre 368 MTND en 1998 enregistrant une progression de 161,4%. Quant au montant des primes par habitant (densité) et au taux de pénétration ont atteint respectivement 93,14 TND et 1,91% en 2008 contre 39,6 TND et 1,63% en 1998 comme il ressort du tableau ci-dessous

Tableau 2.29: Evolution du taux de pénétration et de densité des assurances dans l'économie tunisienne, 1995-2008

Année	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Primes émises (MTND)	368	398,6	444,9	470,7	538	586	644	712	801	877	962
Taux de pénétration (%)	1,63	1,62	1,67	1,64	1,8	1,8	1,8	1,9	1,95	1,96	1,91
Primes/habitant (TND)	39,6	42,4	47,08	49,0	55,0	59,5	65,1	71,2	79,1	85,78	93,14

Source : *Rapports annuels FTUSA*

D'après le rapport d'évaluation finale de la FAS III et le rapport d'achèvement du Programme d'Appui à la Compétitivité II (PAC II), le secteur des assurances, bien que la totalité des mesures prévues ait été exécutées, leur impact en termes d'assainissement financier du secteur reste mitigé, compte tenu de l'importance des déficits cumulés des compagnies d'assurance. Néanmoins, l'adoption d'un cadre réglementaire et prudentiel devrait permettre une amélioration à long terme du secteur. La loi portant amendement du code des assurances a été adoptée en 2002, la Direction Générale des Assurances a été restructurée et transformée en Comité Général des Assurances (CGA) qui aura la fonction de contrôle du secteur. Le recrutement de son personnel a été effectué, et le CGA est devenu rapidement opérationnel, effectuant des contrôles sur place. Les manuels de contrôle ont été préparés avec le soutien de la Banque, sur financement japonais. Néanmoins, les besoins en termes d'investissements matériels, en locaux, en formation et en rémunération restaient à satisfaire. Des mesures visant la résorption du déficit du secteur, à travers l'augmentation des primes de la responsabilité civile, l'institution d'un nouveau système d'indemnités et la restructuration des compagnies d'assurances les plus vulnérables, El Ittihad, GAT et Lloyd a été initié, tandis que le principe de privatisation de la STAR a été adopté. En ce qui concerne la promotion de la bancassurance et la canalisation de l'épargne longue, l'impact sur les volumes de primes de la mesure d'exonération fiscale des primes d'assurance collectives sur la vie, instaurée par la loi de finances pour l'année 2002, reste encore limité.

D'après le rapport d'achèvement du Programme d'Appui à la Compétitivité III (PAC III), 2009, mené conjointement à la CE – FAS IV, le secteur des assurances reste un secteur déficitaire malgré son potentiel en tant qu'investisseur institutionnel de l'économie. Durant la période 2005-2007, l'autorité de l'organe de contrôle (Conseil Général des Assurances (CGA)) a été élargie et son statut modifié, à travers la loi portant sur l'amendement du Code des assurances (loi 2008-8, adopté au Parlement en février 2008). Le CGA dispose désormais de l'autonomie financière et est habilité à prononcer des sanctions de premier niveau, même si cette autonomie reste à être renforcée. Par ailleurs, l'assainissement du secteur a été poursuivi par la restructuration des deux grands groupes, la Société Tunisienne d'Assurance et de Réassurance (STAR) et du Groupe d'Assurances Mutuelles (MGA). Après un long processus, l'Etat a cédé 35% de sa participation de la STAR (jusqu'à 100% publique) à un partenaire stratégique (Groupama) après la fin du programme (octobre 2008). Néanmoins, ceci peut être perçu comme un recul par rapport au projet initial qui prévoyait une cession de 51% du capital à un partenaire stratégique. En effet, la loi portant amendement du Code des assurances a levé la limitation de la participation majoritaire de sociétés étrangères au capital des sociétés d'assurance tunisiennes, mais a parallèlement soumis à l'agrément préalable du Ministre des Finances toute acquisition de plus du dixième de vote quelque soit la nationalité de la société acquéreur. Parallèlement, l'assainissement du secteur a également nécessité des mesures spécifiques pour le redressement de la branche d'assurance automobile qui représentait 43% des primes d'assurances mais était lourdement déficitaire. La loi sur l'assurance automobile, ses 16 textes d'application et des dispositions complémentaires ont permis, entre autre, une augmentation graduelle de la tarification, une refonte du système d'indemnisation et de nouveaux barèmes.

Le secteur des assurances a bénéficié, au cours de ces dernières années, de plusieurs mesures consistant à assainir et à consolider les équilibres financiers des entreprises du secteur, à élaborer un cadre réglementaire moderne et à lui faire jouer son rôle, encore déficient, de mobilisation de l'épargne et de couverture des risques. La mise en œuvre des réformes demeure lente dans ce secteur qui est en retard, ce qui se traduit par son impact faible sur l'économie où les résistances au changement sont importantes. Le taux de pénétration, mesuré par le

rapport du chiffre d'affaires consolidé au PIB, a été de 2% en 2004, soit une progression légère par rapport à son niveau de 1,64% en 2001. Il reste faible par rapport au taux mondial moyen de 8%. Les résultats consolidés des entreprises d'assurance ont dégagé un résultat net déficitaire de 29,9 MDT en 2004 contre 36,36 MTND en 2001. Ce déficit est dû essentiellement aux mauvaises performances de la branche automobile (75,1 MTND en 2004 contre 42 MTND en 2001).

La stabilité du cadre macroéconomique et les bonnes performances de l'économie en matière de croissance ont entraîné d'importants besoins en assurance qui restent insatisfaits. Le développement d'une classe moyenne importante est un indicateur du potentiel de mobilisation de ressources et de couverture des risques. Les conditions nécessaires au développement du marché des assurances ne sont pas encore réunies. Le secteur est pourtant appelé, dans un avenir proche, à s'ouvrir à la compétition internationale, compte tenu des engagements pris par les autorités dans le cadre de l'OMC et de l'AAUE. En vue de préparer le secteur à ces échéances, un plan de réforme du secteur a été mis en œuvre depuis 2001 dans le cadre des PAC II et III. Aussi, dans le cadre de la réforme du cadre légal et prudentiel, les autorités ont-elles procédé à l'adaptation des règles prudentielles aux normes internationales. La consolidation de l'assise financière des sociétés d'assurance a aussi imposé le relèvement du seuil minimum du capital social qui a pratiquement triplé. Les procédures de contrôle sur place ont été allégées. Ces mesures ont pour objectif de consolider l'offre d'assurance par une gestion conforme aux normes en vigueur. L'assainissement du secteur comporte aussi des plans de redressement pour les entreprises qui présentent des déséquilibres importants, la liquidation d'une entreprise, ainsi que la modernisation des méthodes de gestion, l'amélioration du savoir faire technique et la poursuite du renforcement des assises financières d'une autre entreprise. Enfin, la réforme prévoit la suppression de l'interdiction qui est faite au capital étranger d'être majoritaire.

Dans le cadre de l'élargissement de la demande en direction des assurances sous exploitées, notamment l'assurance vie et la capitalisation, le code des assurances a été amendé en 2002 pour autoriser la bancassurance et la poste assurance (2004) comme moyens de diversification et d'élargissement des réseaux de distribution et de réduction des frais d'approche. Des exonérations fiscales supplémentaires ont été consenties pour encourager le développement des contrats collectifs vie. Ces efforts ont été poursuivis à travers la loi de finances 2004 par l'exonération de l'impôt sur le revenu des rentes servies au titre de l'assurance vie.

La loi portant sur la réforme de l'assurance automobile a été promulguée et les décrets et arrêtés d'application ont été publiés. Cette loi constitue une pièce maîtresse de l'architecture de la réforme, compte tenu du poids de la branche automobile dans le portefeuille global du marché. La réforme permettra d'instituer un nouveau système d'indemnisation des accidents. Par ailleurs, des efforts importants ont été consentis pour résorber le déficit de cette branche, notamment des augmentations successives du tarif de la branche "responsabilité civile automobile" : 8% en 1999, 8% en 2001, 3% en 2003, 5% puis 3% en 2006.

Source : Rapports d'achèvement du Programme d'Appui à la Compétitivité II et III (PAC II et III), BAD, novembre 2006 et février 2009.

Malgré les progrès réalisés, le secteur des assurances en Tunisie est resté peu développé même par rapport au secteur dans les pays du MENA.

En effet, d'après les études effectuées par Swiss Ré pour le secteur de l'assurance dans le monde en 2004 et 2008, le taux de pénétration de ce secteur en Tunisie est resté presque identique, soit 2,0%, et sa densité est passée de 55,3 USD en 2004 à 74,8 USD en 2008.

Concernant le taux de pénétration, au cours de cette dernière année, la Tunisie est devancée par Israël, le Liban, le Maroc, la Jordanie et les Emirats Arabes Unis. En ce qui concerne la densité, la Tunisie arrive derrière Israël, les Emirats arabes unis, le Koweït, le Liban, l'Arabie saoudite et le Maroc

Tableau 2.30: Positionnement du secteur des assurances en Tunisie par rapport aux pays du MENA

Pays	2004				2008			
	Taux de pénétration		Densité		Taux de pénétration		Densité	
	%	Rang	USD	Rang	%	Rang	USD	Rang
Israël	6,16	24	1 043,4	27	5,4	26	1 536,3	28
Liban	3,06	47	126,7	50	3,4	39	212,6	54
Maroc	2,70	53	44,9	69	2,9	49	80,3	69
Jordanie	2,67	55	52,1	65	2,3	56	73,8	71
Emirats arabes unis	1,65	69	350,2	36	2,0	60	1 114,0	32
Tunisie	2,01	64	55,3	63	2,2	62	74,8	70
Iran	1,15	80	27,9	75	1,1	78	58,8	76
Oman	1,28	78	103,1	54	1,1	79	218,2	53
Egypte	0,79	84	8,9	85	0,9	81	18,1	84
Arabie saoudite	0,48	88	51,4	67	0,6	85	121,4	63
Algérie	0,58	86	14,8	81	0,6	86	30,0	80
Koweït	0,93	83	161,2	48	0,6	87	313,0	48

* Le taux de pénétration indiqué dans ce tableau pour la Tunisie ne correspond pas à celui indiqué par les rapports annuels FTUSA.

Source : L'assurance dans le monde en 2004 et 2008, Revue SIGMA, n°2/2006 et n°3/2009- Swiss Ré

I.2.3.6 : Indices de relations spécifiques entre les inputs fournis par la CE (dialogue, conditionnalités, fonds, AT) et les résultats ci-dessus

La réforme du secteur financier rentre parmi les axes prioritaires des quatre FAS et dans tous le cas, les programmes visaient à appuyer les autorités tunisiennes dans leur politique de mise en œuvre de réformes structurelles envisagées par les politiques économiques du Gouvernement dans les Plans de Développement suivants (IX^{ème}, X^{ème} et XI^{ème}), par exemple X^{ème} « La préservation d'une croissance stable et à long terme nécessite la poursuite de la modernisation du secteur financier et bancaire, l'encouragement des entreprises à chercher des formules de financement direct par le public, la poursuite des opérations d'ouverture de capital des entreprises publiques et l'amélioration du système d'information concernant les sociétés ».

La presque totalité des mesures envisagées par les programmes ont été réalisées (ou substantiellement remplies) comme démontré par les décaissements des tranches, et les résultats en termes de cadre macro-économique reflètent aussi les améliorations successives dans la consolidation du secteur bancaire et l'amélioration du fonctionnement du reste du secteur financier (restructuration du secteur de l'assurance et rationalisation du marché financier). Plus en détail, les réformes soutenues par les FAS et la politique de rigueur du Gouvernement ont contribué à rendre l'allocation du capital plus efficace, en renforçant les assises financières des institutions du secteur bancaire et en modernisant le cadre réglementaire du secteur financier en vue d'améliorer ses capacités d'intermédiation, à travers : (i) la restructuration/modernisation du système bancaire [nouvelle loi bancaire, nouvelle réglementation prudentielle, assainissement du portefeuille des banques, fusion de banques] ; (ii) l'assainissement du secteur des assurances ; (iii) l'amélioration de la qualité et de la disponibilité de l'information financière.

En termes des inputs spécifiques on peut remarquer :

- le cadre de dialogue sur les politiques qui a garanti que les mesures incluses dans les matrices des FAS, dont le gouvernement s'est approprié la responsabilité à un degré élevé. Toutes les mesures de la matrice sont cohérentes avec le Plan de Développement du Gouvernement. L'engagement concerté des bailleurs de fonds, mais aussi celui, très significatif, du gouvernement dans le dialogue sur les politiques durant la préparation des programmes, ont renforcé cette appropriation et même si les réformes ont été moins rapides que celles initialement souhaitées par les bailleurs de fonds, elles ont été internalisées et acceptées par le gouvernement, qui a ainsi favorisé leur mise en œuvre effective.
- les indicateurs inclus dans les matrices de conditionnalités qui ont facilité le pilotage des réformes en instaurant une sorte de discipline extérieure qui a contribué à une meilleure

coordination au sein du gouvernement.

I.2.3.7 : Perception des intervenants sur le rôle des inputs fournis par la CE (dialogue, conditionnalités, fonds, AT) en relation aux résultats ci-dessus

La réforme du secteur financier a bien marché, malgré la dominance des banques publiques. L'étude FSPA de la BM révèle que le secteur s'assainit.

La finance publique est en bonne conditions du point de vue des équilibres financier et de la rigueur, mais du point de vue de l'efficacité, sauf la restructuration de la dette, beaucoup reste à faire (voir PEFA) et les FAS ont très peu contribué.

Sources :

L'assurance dans le monde en 2004&2008, Revue SIGMA, n°2/2006 & n°3/2009- Swiss Ré , Rapports d'achèvement du Programme d'Appui à la Compétitivité II et III (PAC II et III), BAD, novembre 2006 et février 2009, Rapports annuels CMF, Rapports BCT, Fonds Monétaire International – Country Reports; Consultations Art. IV (diverses livraisons) et Banque Centrale de Tunisie - Rapports annuels, Evaluation Finale de la FAS III, Novembre 2005 ; Politique européenne de voisinage, Rapport sur la Tunisie, CE, mai 2004, déc. 2006 et avril 2008 ; Tunisie : Programmes d'Appui à la Compétitivité I et II, Rapport d'évaluation de performance de programmes, BAD, Novembre 2006 ; Tunisie : Programmes d'Appui à la Compétitivité III (PAC III), Rapport d'achèvement, BAD, février 2006 ; Rapports des missions de suivi & notes de décaissement des FAS III et IV, Conventions de financement.

Méthodes :

- Analyse documentaire
- Entretiens
- Cas d'étude : identification des interventions spécifiques pour lesquelles approfondir le niveau d'analyse

Entretiens:

DELEGATION DE L'UNION EUROPEENNE	
Section Opérations 1	F. Seiderer
Section Opérations2, Chef Section « Société civil, Emploi, Formation Professionnelle, Changement du climat et environnement, énergie	M.Mina
AUTORITES NATIONALES ET BÉNÉFICIAIRES	
MDCI	Mme. Ben Romdhane
Ministère des Finances	
Chambre des députes	Président et membres (21) de la commission Finances

QE 3 : Dans quelle mesure les interventions de la CE ont-elles contribué à l'amélioration de l'environnement des affaires et à la compétitivité des entreprises ?

CJ 3.1 L'appui de la CE a contribué à l'amélioration des prestations de l'administration publique et à la mise à jour du cadre législatif, réglementaire et incitatif en relation au développement du secteur privé

I.3.1.1 : Evolution des indicateurs pertinents repris dans les matrices des programmes d'ajustement structurel et d'appui budgétaire.

Voir aussi annexe 12 « vue d'ensemble des opérations d'appui budgétaire general (fiche projet & conditionnalités de FAS) »

Un étude d'évaluation du secteur privé réalisée en 2000 dans le cadre des programmes d'appui de la CE, BAD et BM a montré que l'environnement de l'entreprise privée devient plus favorable par la réduction d'un certain nombre de contraintes au bon fonctionnement des affaires. Dans ce cadre, les politiques du gouvernement soutenues par le FAS ont mis en place toute une panoplie des mesures visant l'amélioration de l'environnement des affaires et la promotion de l'investissement privé.

En ce qui concerne l'amélioration des prestations de l'administration publique et la mise à jour du cadre législatif, réglementaire et incitatif en relation au développement du secteur privé, plusieurs efforts ont été déployés par le gouvernement tunisien. En particulier on peut remarquer que plusieurs mesure mises en place ont été concertées et soutenues par l'appui financier la CE, la BAD et la BM à travers l'introduction d'un nombre considérable de conditionnalités (soit dans la FAS III que la FAS IV) qui couvraient ce sujet.

Dans ce cadre on peut identifier trois axes principaux de mesures (un quatrième axe relatif à la fiscalité des entreprises a été déjà développé dans le cadre du CJ 2.3) :

1. La réduction des barrières administratives à l'investissement.

Les activités de réduction des barrières administratives à l'investissement entreprises sous la FAS III ont mené à la suppression ou au remplacement par une procédure de contrôle à posteriori de 54 % d'environ 500 autorisations administratives recensées (conditionnalité satisfaite au cours de la FAS III). Ce processus a été ensuite poursuivi dans le cadre de la FAS IV donnant lieu à la suppression des 63 autorisations ultérieures, et le remplacement de 46 autres autorisations par des cahiers de charges (passage d'un contrôle a priori à un contrôle a posteriori) a permis de réduire les délais et renforcer la transparence (mais n'a pas modifié les critères requis pour l'exercice de l'activité).

À fin aout 2007, le rapport de suivi de la FAS IV note que « le nombre d'autorisations administratives restant en vigueur est de 115 » par rapport à un objectif de 120 prévues initialement.

Toutefois plusieurs commentaires sont faits dans les rapports de suivi ou achèvement des bailleurs de fonds (CE, BAD, BM). Le premier est relatif au fait que l'attention a été focalisée sur les aspects quantitatifs et qu'une analyse approfondie des autorisations restantes serait utile pour identifier les autorisations et cahiers de charges non justifiés ou qui portent sur les secteurs fortement réglementés. Le deuxième se réfère au fait que généralement, les cahiers des charges ne suppriment pas les documents administratifs habituellement demandés, mais les exigent à posteriori, si bien que l'autorisation accordée ne laisse qu'un répit à l'opérateur économique. Un troisième commentaire met en évidence que le secteur on-shore reste caractérisé par une intervention lourde et dominante de l'Etat dans l'économie nationale ce qui affaiblit la compétition et représente un frein à la création d'emplois. C'est aussi une raison probable pour laquelle l'investissement domestique reste bas.

2. L'amélioration du Cadre réglementaire et institutionnel de la concurrence ;

La **politique de la concurrence** et son application en Tunisie ont été améliorées, surtout en ce qui concerne les pratiques anticoncurrentielles du secteur privé, ce qui se traduit par une nette augmentation du nombre de saisines. La législation applicable en matière d'**ententes** est la loi de 1991 sur la concurrence, modifiée en 2003 et 2005 suite à la mise en œuvre par le gouvernement d'un « Plan d'action sur la concurrence » [mesure prévue par la FAS III]. La loi sur la concurrence interdit les accords et les pratiques concertées qui restreignent la concurrence ainsi que l'abus de position dominante. En particulier, il faut remarquer que le droit à la concurrence a connu d'importants développements législatifs et institutionnels. Le

cadre juridique et réglementaire, ainsi que les institutions (Conseil de la concurrence et direction générale de la concurrence), ont été renforcés (avec le soutien des FAS) suite à une série d'amendements de la loi sur la concurrence en 2003, 2005 et 2006, qui entre autres, renforce leur indépendance. Parmi les mesures entreprises : i) le renforcement des droits de la défense à travers l'introduction d'un recours devant la chambre d'appel du tribunal administratif des décisions du Conseil de la Concurrence ; ii) l'assouplissement de l'interdiction des contrats d'exclusivité; iii) le renforcement institutionnel du Conseil de la Concurrence - le régulateur de la concurrence, à travers l'introduction de l'autonomie administrative et financière du Conseil (en 2005); iv) la consultation préalable du Conseil de la Concurrence sur toute action législative ou réglementaire pouvant avoir un impact sur la concurrence ; v) la restructuration organisationnelle et le renforcement de la DGCEE (2003)³⁵. Toutefois même si le droit à la concurrence s'applique également aux aides d'Etat, des efforts restent à faire dans ce domaine surtout par rapport à leur transparence.

Ces réformes législatives et réglementaires de la politique de la concurrence ont commencé à produire des effets. Selon les informations transmises par la DGCEE à la mission d'évaluation de la FAS III, déjà en 2005 « les entreprises avaient commencé à modifier leur comportement en fonction de ces changements réglementaires et institutionnels, vers moins d'abus de position dominante » ; de plus on peut noter que le nombre de saisines et de demandes d'avis du Conseil de la Concurrence est en augmentation : les saisines étaient au nombre de 19 en 2004, contre 7 en 2003 ; les demandes d'avis quant à elles étaient au nombre de 49 en 2007, contre 17 en 2004 et 12 en 2003.

Enfin, la volonté politique de poursuivre ce processus d'amélioration est confirmé par le fait que la Tunisie s'est soumise fin 2006 à l'examen collégial volontaire de sa politique de la concurrence par la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED) ainsi que par les efforts en cours pour renforcer les capacités des principaux organes de la concurrence.

3. **D'autres mesures** telles que : i) la création du guichet unique, permettant ainsi de faciliter l'enregistrement des entreprises et la création de start-up dans l'industrie et les services ; ii) la réalisation d'une étude sur les monopoles d'importation ; iii) la révision du droit des sociétés et la modernisation des normes comptables concernant les obligations des sociétés et des groupes de société en matière de surveillance comptable (audit, commissariat aux comptes, notamment) ainsi que les normes comptables concernant la consolidation des groupes de sociétés (par exemple la réduction du capital minimum pour la création d'une SARL à 1000 DT visant à faciliter la création d'entreprises) ; iv) la poursuite de la mise en œuvre d'un cadre attrayant pour l'établissement et le droit des sociétés, fondé sur l'élimination des restrictions à la participation majoritaire des investisseurs étrangers au capital des sociétés d'assurance et sur une amélioration de la gestion et la transparence des entreprises ; v) la modernisation du registre du commerce (avec l'assistance de la CE), en améliorant le processus de collecte et de traitement des données et en facilitant la consultation à distance ; vi) la mise en œuvre durant 2008 de la Loi sur l'initiative économique (adoptée en décembre 2007) qui a accru la protection des investisseurs et facilité les conditions nécessaires à l'enregistrement, à l'établissement et aux droits des sociétés.

[Sources : Evaluation Finale de la FAS III, Novembre 2005 ; Politique européenne de voisinage, Rapport sur la Tunisie, CE, mai 2004 ; Politique européenne de voisinage, Rapport de Suivi Tunisie, CE, décembre 2006 ; Rapport de Suivi Tunisie, Bruxelles, le 3 avril 2008 ; Rapport d'activité de la DGCEE pour l'année 2007 ; Tunisie : Programmes d'Appui à la Compétitivité III (PAC III), Rapport d'achèvement, BAD, février 2006]

I.3.1.2 : Evolution dans la typologie et qualité des services fournis par les structures d'appui aux entreprises (chambres de commerce et d'industrie, associations patronales, fédérations industrielles).

Il est proposé que l'analyse de cet indicateur soit effectuée conjointement à l'indicateur I.3.2.3 : Mesures adoptées pour rendre plus efficaces les fonds d'appui à l'investissement et les facilitations supplémentaires au profit des petites et moyennes entreprises, des nouveaux promoteurs, des zones de développement régional et des secteurs porteurs.

I.3.1.3 : Evolution dans la typologie et qualité des services fournis par la FIPA.

Depuis 1972, la Tunisie a ouvert ses frontières à l'investissement étranger en promulguant la première loi, loi 72-38, qui offrait des incitations aux investisseurs étrangers pour la création d'industries manufacturières. Cette loi accordait à tout investisseur étranger produisant pour l'exportation une panoplie d'avantages dont les importations hors taxes des équipements et des matières premières, l'exonération des impôts sur les bénéfices pendant les dix premières années ainsi que la liberté de rapatriement de ses bénéfices. L'industrialisation offshore a été promue par la suite par l'Agence de Promotion de l'Industrie, créée en 1973, pour promouvoir l'industrie en Tunisie. La loi 87-51 a permis aux investisseurs « étrangers » de réaliser des projets destinés au marché local ;

³⁵ Un appui institutionnel à la DGCEE a été aussi prévu dans le cadre du Programme d'Appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association (P3A) de la CE.

En 1992, un département ministériel pour l'investissement extérieur a été créé. En 1993, un Code Unique des Investissements qui offre des incitations communes ainsi que des incitations spécifiques supplémentaires aux projets industriels décentralisés ou exportateurs quelque soit la nationalité du promoteur, a été promulgué. Ce code reconnaît aux étrangers résidents et non résidents la liberté d'investissement dans la majorité des secteurs.

En 1995, un nouvel organisme public, l'Agence de Promotion de l'Investissement Extérieur (*Foreign Investment Promotion Agency - FIPA*), a été créé dans le but d'apporter le soutien nécessaire aux investisseurs étrangers et de promouvoir l'investissement extérieur. FIPA-Tunisie avec ses cinq bureaux en Europe forme un réseau d'information, de contact, de conseil, d'assistance, d'accompagnement et de soutien au service de l'investisseur étranger. Les principales missions qui lui sont attribuées sont : (i) la promotion de l'image de la Tunisie ; (ii) l'attraction des investissements étrangers ; (iii) le suivi et l'encadrement des investissements ; (iv) la contribution à l'amélioration de l'attractivité de la Tunisie.

L'Agence de Promotion de l'Investissement Extérieur (FIPA) a été ensuite consolidée avec l'appui de la CE qui a financé un projet spécifique à hauteur d'environ € 3,5 millions. Le programme d'appui de la CE pour l'attraction d'investissements étrangers en Tunisie a joué un rôle important. Bien que sa contribution par rapport au volume des investissements attirés (objectif spécifique du programme) n'ait pas été particulièrement significatif, le programme a atteint ses résultats, et, en particulier, il a contribué:

- à la conception et la mise en œuvre d'une stratégie de promotion des IDE. En 2006, soit deux ans après la clôture du programme d'appui, l'ensemble des résultats/services produits par le programme et mis à la disposition directe des bénéficiaires étaient encore utilisés, ce qui confirme sa pertinence et son efficacité³⁶
- à l'amélioration des compétences de la FIPA dans l'attraction des IDE [le stock global des investissements directs étrangers a plus que doublé entre 1995 et 2008, tant en termes de montants globaux (29.710 MDT contre 10.426 MDT) qu'en termes de nombre total d'entreprises (2.966 contre 1.520) et de personnes employées (303.142 contre 143.031)] ; et
- à l'augmentation des investissements étrangers de portefeuille qui ont atteint 1.573,1 MDT en 2008, alors qu'ils étaient inexistantes en 1995.³⁷

La Commission Européenne a contribué au financement d'un programme d'appui pour l'attraction de l'investissement direct étranger en Tunisie (TUN/B7-4100/97/0006, 03/1999-03/2004) avec pour objectif global 'l'augmentation de la contribution du secteur privé à la croissance économique du pays' et objectif spécifique 'l'attraction des investissements directs en Tunisie à travers un appui à la FIPA'. Parmi les résultats attendus : (i) L'amélioration des compétences de la FIPA dans l'attraction des investissements directs étrangers ; (ii) La conception et la mise en œuvre d'une stratégie de promotion des IDE, y compris le renforcement de la capacité de la FIPA à contribuer à l'amélioration et la modernisation du cadre juridique et administratif affectant les IDE, et l'élimination des entraves.

D'après le rapport de monitoring, établi en septembre 2006, par la Commission Européenne, le projet a pu atteindre ces résultats, avec en particulier :

- L'amélioration des compétences de la FIPA dans l'attraction des IDE,
- Un apport à la conception et à la mise en œuvre d'une stratégie de promotion des IDE

Ainsi, avec l'appui de cette institution:

- Les investissements étrangers ont suivi les flux représentés dans le tableau ci-dessous
- Les flux en provenance des pays de l'Union Européenne en 2008 représentent 72,6% du total. Les investisseurs ressortissants des pays de l'Union Européenne participent à 2.577 entreprises sur un total de 2.908 entreprises (hors énergie) à participation étrangère. Le stock d'investissement dans ces entreprises est de 12.332,7 MTND, avec un total de 299.642 emplois.
- le stock global des investissements directs étrangers a atteint 29.710 MTND pour un nombre total d'entreprises de 2.966, employant 303.142 personnes contre de 10.426 MTND, 1.520 entreprises et 143.031 employés en 1995 ;
- Les investissements étrangers de portefeuille ont atteint 1.573,1 MTND, alors qu'ils étaient inexistantes en 1995 ;
- Les flux d'investissements étrangers ont atteint 4.561,7 MTND en 2006, suite à la cession de 35% du capital de Tunisie Télécom pour 2.972 MTND, et 3.325,8 MTND en 2008.

³⁶ Rapport de Monitoring, TUNISIE – TUN – Appui à la Promotion des Investissements Extérieurs - FIPA. MR-10083.02 – 05/10/06

³⁷ Source : FIPA, Rapport sur les IDE en Tunisie, Réalisations 2008.

Source : FIPA, Rapport sur les IDE en Tunisie, Réalisations 2008

Tableau 3.1: Flux des investissements étrangers durant la période 1995-2008 (MTND)

Année	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Total IDE dont	305,1	272,5	402,9	759,9	437,2	1068,2	700	1167,3	751,9	795,9	1015,7	4402,9	2070,8	3 398,7
IDE hors privatisation	305,1	272,5	402,9	350,9	437,2	653,2	636	731,6	751,9	795,9	869,5	1430,9	1960,6	2 927,8
Privatisation	0	0	0	409,0		415,0	6	435,7	0	0	146,2	2972,0	110,2	470,9
Investissements portefeuille	37,3	31,2	69,4	89,2	51	69,5	18,3	23,8	36,9	62,6	72,5	158,8	87,1	198,5
Investissements étrangers	342,4	303,7	472,3	849,1	488,2	1137,7	718,3	1191,1	788,8	858,5	1088,2	4561,7	2157,9	3597,2

Source : FIPA, Rapport sur les IDE en Tunisie, Réalisations 2008

Tableau 3.2 : Evolution du taux d'investissement (en % du PIB à prix courants)

Année	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	
Investissement/PIB (%)	24,2	23,2	24,7	24,9	25,4	26,3	26,2	25,4	23,4	22,6	22,3	23,3	23,9	24,8	
	Pour Mémoire :														
											<i>Investissement public/ PIB (%)</i>	(12,9)	(13,2)	(9,5)	(9,4)
											<i>Investissement privé/ PIB (%)</i>	(9,4)	(10,1)	(14,4)	(15,4)

Source : ITCEQ, MDCI

I.3.1.4 : Evolution des indicateurs sur le climat des affaires (enquête de l'Institut Tunisien de la Compétitivité et des Etudes Quantitatives, Doing Business, Forum Economique Mondial)

En général, toute la documentation analysée confirme que l'impact des conditionnalités et plus en général des réformes mises en place par le gouvernement est globalement encourageant.

Une première évaluation de l'impact du programme FAS III sur l'environnement de l'entreprise privée est fournie par les résultats d'une enquête conduite en 2005 par l'Institut Tunisien de la Compétitivité et des Etudes Quantitatives ITCEQ (soit l'ancienne Institut d'Economie Quantitative – IEQ) avec l'assistance de la BM, sur le climat des affaires en Tunisie. Selon cette enquête les entreprises montrent une appréciation positive concernant l'évolution du climat des affaires :

- 85 % des entreprises interrogées considèrent les contraintes administratives de l'environnement des affaires en Tunisie comme faibles ou modérées en 2005, contre 65 % en 2002 ;
- les chefs d'entreprises continuent de considérer les pratiques anticoncurrentielles ou informelles (25 à 30 % du commerce serait informel) comme une contrainte majeure au développement des affaires
- 40 % des entreprises considèrent les contraintes douanières comme faibles ou modérées en 2005, contre 20 % en 2002 ;
- la majorité des entreprises considèrent les contraintes liées à l'environnement fiscal comme faibles ou modérées en 2005.

[Source : Evaluation Finale de la FAS III, Novembre 2005 & Rapport d'achèvement du programme d'appui à la compétitivité II (PAC II)- BAD, septembre 2008]

D'autre part la même enquête montre que les chefs d'entreprises considèrent les formalités administratives comme une contrainte mineure, avec un degré d'intensité mineur de 63%.

Classement de la Tunisie d'après le rapport du Forum mondial de Davos sur la compétitivité

Les progrès réalisés dans le domaine de l'environnement de l'investissement privé ont valu à la Tunisie d'être classée, en 2004-2005, au 32ème rang (rang identique en 2002-2003) pour la

compétitivité des entreprises et le climat du secteur privé par le Forum mondial de Davos, même rang en 2007-2008 mais avec une tendance à la baisse (36^{ème} en 2008-09 et 40^{ème} en 2009-10).

Le rapport mondial 2009-2010 du Forum mondial de Davos sur la compétitivité a classé l'économie tunisienne 1^{ère} au Maghreb et en Afrique, sixième dans le monde arabe et 40^{ème} au niveau mondial, et ce, sur un total de 133 économies.

Tableau 3.3 : La décomposition du classement selon les facteurs de compétitivité est la suivante :

	Rang	Score (1-7)
GCI 2009–2010 (sur 133)	40	4,5
GCI 2008–2009 (sur 134)	36	4,6
GCI 2007–2008 (sur 131)	32	4,6
Les piliers de base	35	5,1
1er pilier: les institutions	23	5,0
2ème pilier: l'infrastructure	37	4,6
3ème pilier: stabilité macro-économique	55	4,8
4ème pilier: santé et enseignement primaire	30	6,0
Les moteurs de développement	56	4,1
5ème pilier: Enseignement supérieur et formation	32	4,7
6ème pilier: Efficience du marché des biens	39	4,6
7ème pilier: Efficience du marché de travail	98	4,1
8ème: Sophistication du marché financier	87	4,0
9ème pilier: Aptitude technologique	55	3,8
10ème pilier: Taille du marché	66	3,7
Facteurs d'innovation et de sophistication	45	3,9
11ème pilier: Sophistication des affaires	54	4,2
12ème pilier: Innovation	38	3,6

En Afrique, la Tunisie devance l'Afrique du Sud (45^{ème}), l'Egypte (70^{ème}), le Maroc (73^{ème}), l'Algérie (83^{ème}) et la Libye (88^{ème}).

Dans la Zone Euro, elle fait mieux que le Portugal (43^{ème}), la Pologne (46^{ème}), la Slovaquie (47^{ème}), l'Italie (48^{ème}), la Hongrie (58^{ème}), la Turquie (61^{ème}), la Roumanie (64^{ème}) et la Grèce (71^{ème}).

Classements Doing Business 2008-2010

Doing Business, classements	2008	2009	2010	Variation 2010/2008
Doing Business	88	73	69	+19
Création d'entreprise	68	38	47	+21
Octroi de permis de construire	95	102	107	-12
Embauche des travailleurs	114	106	108	+6
Transfert de propriété	52	56	59	-7
Obtention de prêts	116	84	87	+29
Protection des investisseurs	148	143	73	+75
Paievements des impôts	110	110	118	-8
Commerce transfrontalier	28	42	40	-12
Exécution des contrats	72	74	77	-5
Fermeture d'entreprise	33	34	34	-1

Source: Banque Mondiale, Doing Business (plusieurs années)

Climat des affaires d'après Doing Business

Par contre, Doing Business enregistre une amélioration continue des classements de la Tunisie dans ces dernières années.

La Tunisie est classée 69^{ème} à l'échelle mondiale selon le rapport annuel « Doing Business 2010 » élaboré conjointement par la Banque Mondiale et sa filiale, la Société Financière Internationale (SFI) sur l'environnement des affaires. Avec ce nouveau classement, elle gagne par rapport aux classements de 2009 et 2008 respectivement 4 et 19 places.

À l'échelle arabe, elle arrive :

- 7^{ème} derrière l'Arabie Saoudite (1^{ère}, 13^{ème} au plan mondial), les Emirats Arabes Unis (3^{ème}, 33^{ème}), Qatar (4^{ème}, 39^{ème}), et Oman (6^{ème}, 65^{ème}), et devant le Yémen (8^{ème}, 99^{ème}), la Jordanie (9^{ème}, 100^{ème}), l'Égypte (10^{ème}, 106^{ème}), le Liban (11^{ème}, 108^{ème}), le Maroc (12^{ème}, 128^{ème}), l'Algérie (13^{ème}, 136^{ème}), la Cisjordanie-Gaza (14^{ème}, 139^{ème}), la Syrie (15^{ème}, 143^{ème}), l'Irak (16^{ème}, 154^{ème}), etc.,
- et 6^{ème} en Afrique derrière l'Île Maurice (1^{ère}, 17^{ème} dans le monde), l'Afrique du Sud (2^{ème}, 34^{ème}), le Botswana (3^{ème}, 45^{ème}), la Namibie (4^{ème}, 66^{ème}) et le Rwanda (5^{ème}, 67^{ème}).

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Ease of Doing Business Rank					88	73	69
Starting a Business, Rank					68	38	47
Procedures (number)	10	10	10	10	10	10	10
Time (days)	11	11	11	11	11	11	11
Cost (% of income per capita)	11,9	11,1	12,0	9,3	8,3	7,9	5,7
Min. capital (% of income per capita)	343,8	327,3	29,8	28,3	25,3	0,0	0,0
Dealing with Construction Permits					96	102	107
Procedures (number)			20	20	20	20	20
Time (days)			93	93	93	84	84
Cost (% of income per capita)			1.080,8	1.031,9	922,1	1.017,8	998,3
Employing Workers, rank					113	106	108
Registering Property, rank					66	56	59
Procedures (number)		4	4	4	4	4	4
Time (days)		47	47	47	39	39	39
Cost (% of property value)		6,1	6,1	6,1	6,1	6,1	6,1
Getting Credit, rank					97	84	87
Strength of legal rights index (0-10)		3	3	3	3	3	3
Depth of credit information index (0-6)		2	2	2	3	5	5
Public registry coverage (% of adults)		9,3	8,2	11,6	13,7	14,9	19,9
Private bureau coverage (% of adults)		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Protecting Investors, rank					147	143	73
Extent of disclosure index (0-10)				0	0	0	5
Extent of director liability index (0-10)			4	4	4	5	5
Ease of shareholder suits index (0-10)			6	6	6	6	6
Strength of investor protection index (0-10)			3,3	3,3	3,3	3,7	5,3
Paying Taxes					148	110	118
Payments (number per year)			22	22	22	22	22
Time (hours per year)			268	268	268	268	268
Profit tax (%)					13,9		0,6
Labor tax and contributions (%)					25		25,2
Other taxes (%)					22,5		22,5
Total tax rate (% profit)			61,0	61,0	61,0	59,1	62,8
Trading Across Borders, rank					28	42	40
Documents to export (number)			5	5	5	5	5
Time to export (days)			18	18	17	17	15
Cost to export (US\$ per container)			770	770	540	733	733
Documents to import (number)			7	7	7	7	7
Time to import (days)			29	29	22	23	21
Cost to import (US\$ per container)			600	600	810	858	858
Enforcing Contracts, rank						74	77
Closing a Business, rank					30	34	34

Note: Doing Business 2009 rankings have been recalculated to reflect changes to the methodology and the addition of two new countries.

Source, World Bank, Doing Business

	Algérie			Egypte			Maroc			Tunisie		
	2008	2009	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010
Doing Business	125	134	136	126	116	106	129	130	128	88	73	69
Création d'entreprise	131	141	148	53	43	24	51	59	76	68	38	47
Embauche des travailleurs	118	117	122	108	119	120	165	176	176	113	106	108
Obtention de prêts	115	131	135	115	84	71	135	131	87	97	84	87
Protection des investisseurs	64	70	73	83	70	73	158	164	165	147	143	73
Paiements des impôts	157	168	168	150	142	140	132	120	125	148	110	118
Commerce transfrontalier	114	120	122	26	27	29	67	68	72	28	42	40

Source: Banque Mondiale, Doing Business (plusieurs années)

I.3.1.5 : Indices de relations spécifiques entre les inputs fournis par la CE (dialogue, conditionnalités, fonds, AT) et les résultats ci-dessus

Les rapports de suivi, évaluation et achèvement des programmes d'appui budgétaire tels que les FAS (financement CE), PAC (financement BAD) et ECAL (financement BM) permettent de conclure que les FAS ont été instrumentales pour pousser des réformes dans le domaine de la réduction des barrières administratives à l'investissement, la stimulation de la concurrence et le désengagement de l'Etat de la production de biens et services privés. Parmi les commentaires on retrouve :

- « Il est [...] difficile d'isoler la contribution spécifique de la FAS III à cette évolution. Il reste que l'objectif assigné à cette composante – améliorer l'environnement de l'entreprise privée – a été atteint. De plus, l'évaluation spécifique des mesures de la matrice, telle qu'on la détaille ci-après, montre que leur impact a été substantiel, bien que sur un rythme lent. » Evaluation Finale de la FAS III, Novembre 2005
- « La Banque et les autres co-financiers ont appuyé le Gouvernement dans l'exécution des PAC I et II dont la mise en œuvre des mesures a permis : [...] l'amélioration de la compétitivité de l'économie tunisienne, en particulier les performances sectorielles des cinq domaines ouverts par les réformes (environnement des affaires, gouvernance des entreprises et privatisation, télécommunication et technologie de l'information, assurances et intermédiation financière). Le succès du programme, outre la ferme détermination des autorités, résulte en grande partie de la bonne coordination des actions, tant entre les cofinanciers qu'entre l'administration, les opérateurs économiques, les universitaires et la société civile. Toutefois, malgré les acquis du programme, le Gouvernement doit persévérer dans la poursuite des réformes, afin d'accroître les investissements privés et réduire le chômage et l'endettement extérieur. » Tunisie : Programmes d'Appui à la Compétitivité I et II, Rapport d'évaluation de performance de programmes, BAD, Novembre 2006.
- « Le Programme a démontré l'importance de bien cibler et ordonnancer les réformes, particulièrement dans le cas de programmes successifs étalés sur un horizon plus long. » Tunisie : Programmes d'Appui à la Compétitivité I et II, Rapport d'évaluation de performance de programmes, BAD, Novembre 2006.
- « Les études économiques et sectorielles réalisées ont permis de cibler judicieusement les réformes et de décider des études complémentaires qui étaient nécessaires pour clarifier certains aspects spécifiques des réformes. Elles ont constitué un important véhicule pour la poursuite du dialogue avec les autorités. Il était également judicieux de compléter le travail préparatoire, avant d'initier les réformes du secteur des assurances. Celui-ci a reçu une attention particulière dans le PAC II. »
- « L'appropriation des programmes de réformes par l'Emprunteur est un atout majeur pour leur succès. Elle contribue à un engagement réel de l'administration dans la bonne exécution du programme. Dans le cas des PAC I et II, par exemple, le Programme a été initialement conçu par les autorités tunisiennes qui se sont, de ce fait, senties partie prenante à sa bonne exécution. Il faut également noter le rôle et la qualité de l'administration tunisienne dans la bonne exécution du programme. En effet, la présence d'équipes stables et compétentes, très engagées aussi bien dans la conception que l'exécution des réformes, est un atout le succès de leur mise en œuvre. »
- « Le PAC III a contribué à la mise en œuvre d'un ambitieux programme de réformes du Gouvernement tunisien. Plus que le financement, l'apport essentiel réside probablement dans la solidité du soubassement analytique et dans la cohérence des mesures solidement ancrées. Le degré de l'appropriation par le Gouvernement de ces réformes est reflété par la réalisation de la quasi-totalité des mesures. [...] Par ailleurs, la bonne coordination des actions entre les cofinanciers d'une part, et avec l'administration tunisienne, d'autre part, a permis un dialogue de qualité et a donc été un facteur déterminant du succès du programme. » Tunisie : Programmes d'Appui à la Compétitivité III (PAC III), Rapport

d'achèvement, BAD, février 2006

Voir aussi le rapport d'évaluation des opérations d'appui budgétaire de la CE en Tunisie.

I.3.1.6 : Perception des intervenants sur le rôle des inputs fournis par la CE (dialogue, conditionnalités, fonds, AT) en relation aux résultats ci-dessus

Mission de terrain :

AT fourni dans le cadre du PAC et du PMI pour passer d'une approche sectorielle à une approche globale sur les concessions. Mesures d'accompagnement : i) guide pratique pour gestionnaires publics ; ii) formation ; iii) textes de loi

Création d'un super-Comité pour la mise en œuvre des concessions qui, sous la Présidence, supervise des comités sectoriels pour la gestion.

La loi 2008 établit égalité de chances, transparence, concurrence. Le Conseil Concurrence fournit son avis sur les textes réglementaires et sur les cahiers de charge. Les textes sont discutés par les Conseils Supérieurs. Amendes : aux administrateurs qui créent des dysfonctions dans la distribution de l'eau, de l'électricité, etc.

Le Conseil Economique et Social : avis préalable sur les textes avant soumission au Parlement.

Groupes de travail sur la qualité.

Un'étude d'impact sur le PAI est prévu. Problèmes liés à la suppression de certaines autorisations (autorités), qu'on ne peut pas supprimer du jour au lendemain.

Cellule d'écoute dans tous les ministères – guichet unique.

La réforme de l'environnement des affaires a eu une approche très quantitative, axée sur la mise à niveau. Les entretiens ont mis en évidence que Il n'est pas clair si cette réforme a eu des résultats effectifs de développement des entreprises. Les investissements privés stagnent.

Dans le domaine de la concurrence la Tunisie a rattrapé les retards, au niveau législatif et opérationnel. Là aussi, on ne dispose pas d'analyse d'impact : par ex. sur le passage des autorisations aux cahiers des charges. Il n'est pas sûr que les investisseurs préfèrent les CDC, qui (contrôlés ex post) ne garantissent pas un cadre certain pour l'investissement. Pas de moyens effectifs de vérification.

Libéralisation, privatisation. Bien, mais environnement peu transparent. La mise à niveau été nécessaire pour permettre aux entreprise tunisiennes de se repositionner (améliorer la qualité) en vue de la libéralisation des échanges.

CJ 3.2 L'appui de la CE a contribué au désengagement de l'Etat des secteurs susceptibles d'attirer l'investissement privé et de favoriser l'expansion du secteur privé

I.3.2.1 : Evolution des indicateurs repris dans les matrices des programmes d'ajustement structurel et d'appui budgétaire au titre « Désengagement de l'Etat », & I.3.2.2 : Atteinte des niveaux cibles fixé par le programme de privatisation du gouvernement soutenu par les interventions de la CE (par exemple en termes de nombre d'opérations de privatisation).

En réalité ni le VII^{ème} plan, ni le IX^{ème} plan ni le X^{ème} Plan de Développement ne fixent de cibles spécifiques. La terminologie utilisée reste vague : soit « L'intensification du programme de privatisation, Cession des entreprises opérant dans les secteurs concurrentiels, développement des programmes de privatisation et élargissement au plus grand nombre d'entreprises et secteurs » dans le IX^{ème} plan ; ou « Poursuite de la privatisation des entreprises publiques ; et changement du statut juridique de certaines entreprises publiques par leur transformation en sociétés commerciales et ouverture de leurs capitaux à la participation privée » dans le X^{ème} plan.

Bien que les tranches des FAS aient décaissé même si les conditionnalités était parfois seulement partiellement achevées, les rapports analysés en matière concluent que le rythme de la privatisation des entreprises publiques a été lent depuis le début des réformes, en raison soit de la crainte liée aux coûts sociaux soit par du manque, au départ, de cadres régulateurs et la faible expérience. Ceci dit, la privatisation est devenue aujourd'hui un exercice beaucoup plus intégré dans la culture des affaires, accepté par les partenaires sociaux et bien maîtrisé par les autorités qui en ont fait un outil essentiel pour la stratégie de renforcement du secteur privé.

En 2002 et 2003, le processus de privatisation a progressé lentement et les objectifs officiels fixés en la matière n'ont pas été atteints. Selon les prévisions budgétaires, les recettes des

privatisations en 2003 devaient atteindre 50 millions de DTU. Le gouvernement avait pour objectif la vente de 22 entreprises en 2003, dont la valeur combinée des actifs représentait environ 0,2% du PIB. Parmi les succès enregistrés à ce jour dans ce domaine figurent la privatisation de l'UIB et le lancement de la procédure concernant la cession de la participation minoritaire détenue par l'Etat dans la Banque du Sud.

Toutefois, à l'exception de l'année 2006 qui reste exceptionnelle à cause de la cession, pour 3 milliards de DT, de 35% du capital de Tunisie Télécom, l'essentiel des opérations de privatisation et de restructuration du secteur public a eu lieu au cours de la période 1997- 2003 (85,5 % des recettes et 54,8% des opérations). Ces opérations ont porté, au fur et à mesure, sur des entreprises de plus en plus grandes, couvrant aussi bien que les PME/PMI que les grandes entreprises (Société Nationale de Distribution des Pétroles), le secteur bancaire (UIB, Banque du sud) et le secteur des TIC (GSM, Tunisie Télécom).

Tableau 3.4 : Opérations de privatisations et de restructurations

Plan	7 ^{ème} Plan	8 ^{ème} Plan	9 ^{ème} Plan	10 ^{ème} Plan	TOTAL
Période	1987-1991	1992-1996	1997-2001	2002-2006	1987-2006
Produit (MTND)	126	190	1139	4070	5525
Nombre d'entreprises	37	44	75	51	207
Source : www.privatisation.gov.tn					

À fin janvier 2006, 207 opérations de privatisation ou de restructuration avaient été réalisées pour un montant total de 5.525 MTND. Il faut cependant remarquer que plus de 70% de ces recettes ont été réalisées au cours du X^{ème} plan grâce à la cession susmentionnée de 35% du capital de Tunisie Télécom pour un montant de 3 032 MTND.

~~I.3.2.2 : Atteinte des niveaux cibles fixé par le programme de privatisation du gouvernement soutenu par les interventions de la CE (par exemple en termes de nombre des opérations de privatisation).~~ Unifié avec l'indicateur I.3.2.1

I.3.2.3 : Mesures adoptées pour rendre plus efficaces les fonds d'appui à l'investissement et les facilitations supplémentaires au profit des petites et moyennes entreprises, des nouveaux promoteurs, des zones de développement régional et des secteurs porteurs &

I.3.1.2 : Evolution dans la typologie et qualité des services fournis par les structures d'appui aux entreprises (chambres de commerce et d'industrie, associations patronales, fédérations industrielles).

Plusieurs organismes ont été créés pour apporter leur appui, à différents degrés et différents niveaux, à la création et au développement des entreprises du secteur :

L'Agence de Promotion de l'Industrie (API)³⁸, établissement public sous tutelle du Ministère de l'Energie et des Petites et Moyennes Entreprises (PME), qui a pour mission de mettre en œuvre la politique du gouvernement relative à la promotion du secteur industriel en tant que structure d'appui aux entreprises et aux promoteurs. Elle est organisée en **5 centres** :

- Le Centre de Facilitations et de Gestion des Avantages (CFGGA) qui met en œuvre des procédures rapides et simplifiées à travers : i) 21 guichets uniques habilités à accomplir toutes les formalités administratives et légales nécessaires à la constitution des sociétés ; ii) la gestion des avantages du Fonds de Promotion et de Décentralisation Industrielle (FOPRODI), qui offre des primes et des avantages pour les nouveaux promoteurs et pour les petites et moyennes entreprises ;
- Le Centre de Soutien à la Création d'Entreprises (CSCE), structure dédiée entièrement à la formation et à l'appui aux nouveaux entrepreneurs, qui offre l'appui nécessaire pour la création d'entreprises (information, formation, études, recherche de financement, hébergement dans les pépinières d'entreprises) et gère le Réseau National des Pépinières d'Entreprises, formé de 25 pépinières réparties sur toutes les gouvernorats ;

³⁸ Source : www.tunisieindustrie.nat.tn

- Le Centre d'Appui à la Petite et Moyenne Industrie (CAPMI), qui met à la disposition des promoteurs : i) Une Task Force Petite et Moyenne Industrie, constituée de cadres de l'API et de Centres Techniques pour mener des actions de mise à niveau, de modernisation et d'extension au profit des petites et moyennes entreprises en vue d'améliorer leur compétitivité; ii) Une dynamique de partenariat à travers la Bourse de sous-traitance via Internet et l'organisation de rencontres avec des partenaires étrangers ;
- Le Centre d'Etudes et de Prospective Industrielles (CEPI) qui assure une veille stratégique permanente en réalisant des études de positionnement stratégique ;
- Le Centre de Documentation et d'Information Industrielle – CDII qui met à la disposition des promoteurs le Salon virtuel de l'industrie tunisienne via Internet et une documentation à la carte.

et **24 directions régionales** ;

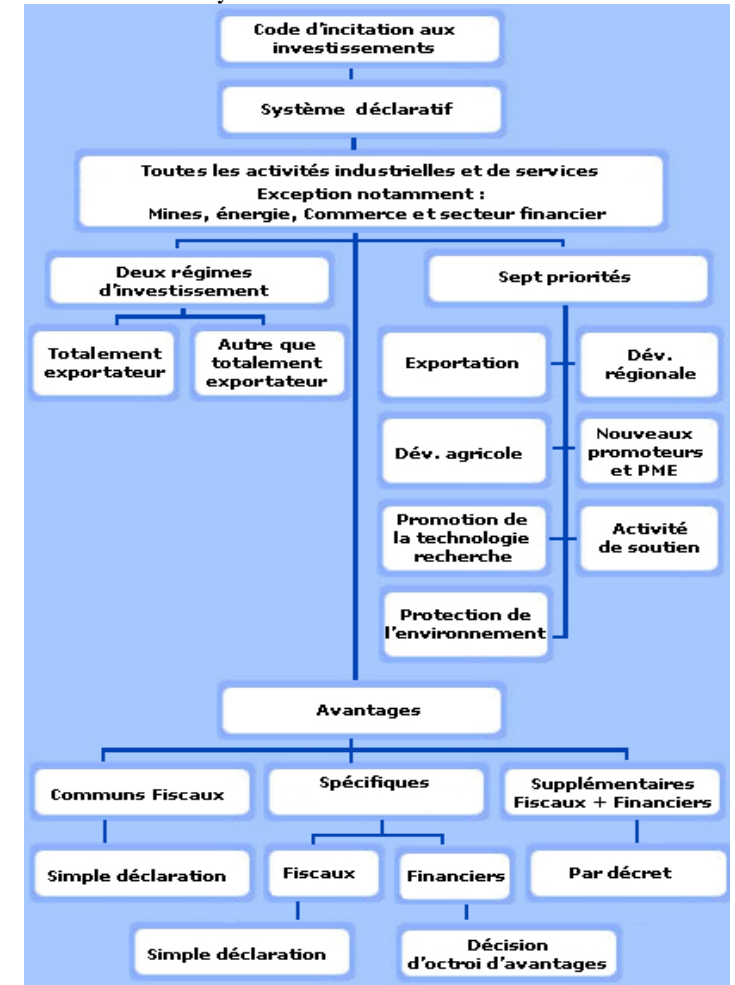
- L'Agence Foncière Industrielle (AFI), une entreprise publique qui s'occupe essentiellement de l'aménagement des zones et terrains industriels et de la construction des bâtiments industriels en vue de les mettre à la disposition des promoteurs ;
- L'Agence de Promotion de l'Investissement Extérieur (*Foreign Investment Promotion Agency - FIPA*), organisme public, sous tutelle du Ministère du Développement et de la Coopération Internationale, chargé de la promotion de l'investissement extérieur en Tunisie ;
- Les technopoles ;
- Les Centres d'affaires, dont le nombre a atteint 24, en 2008 ;
- Les pépinières d'entreprises généralisées à tous les gouvernorats (25 Pépinières en 2008)
- Le Bureau de Mise à Niveau (BMN), chargé de la mise en œuvre de la politique du gouvernement dans le cadre de la mise à niveau de l'industrie et de la coordination dans ce domaine.
- L'Institut National de la Normalisation et de la Protection Industrielle (INNORPI) qui a pour mission d'entreprendre toutes actions concernant la normalisation, la qualité des produits et services et la protection de la propriété industrielle ;
- Les Centres Techniques Sectoriels, sous la tutelle du Ministère de l'Industrie et de l'Energie, qui assurent un rôle d'assistance technique aux entreprises des secteurs industriels concernés et fournissent l'information, notamment technique ;
- L'Unité de Gestion du Programme de Modernisation de l'Industrie (GPMI) ;
- Les fonds d'investissement tels que le FOPRODI, le Régime d'Incitation à l'Innovation dans les Technologies de l'Information (RIITI), les fonds d'essaimage et le fonds d'amorçage ;
- Les Sociétés d'Investissement à Capital Risques (SICAR)
- Les banques dont la Banque Tunisienne de Solidarité (BTS) et la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises (BFPME) ;
- Les sociétés de leasing ;
- La Société Tunisienne de Garantie (SOTUGAR), créée en 2003 pour garantir les crédits accordés par les banques aux PME et les participations des SICAR dans le capital de ces entreprises, dans les secteurs des industries manufacturières et des services ;
- Les Offices de développement régional qui disposent d'une antenne au niveau de chaque gouvernorat et ont pour rôle principal de promouvoir la création d'entreprises dans leur région ;
- L'Agence Nationale de Protection de l'Environnement (ANPE) qui aide les promoteurs à réaliser des investissements supplémentaires pour la protection de l'environnement en leur fournissant une prime financière et l'assistance technique nécessaire ;
- Le Centre de Promotion des Exportations (CEPEX), établissement public sous tutelle du Ministère du Commerce qui apporte son soutien pour la promotion des exportations ;
- L'Union Tunisienne pour l'Industrie, le Commerce et l'Artisanat (UTICA), organisation patronale nationale regroupant les structures professionnelles des différents secteurs économiques : industrie, commerce, service artisanat, petits métiers ;
- L'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IAEC), qui a pour objectif de favoriser la promotion de l'entreprise, de valoriser la fonction du chef d'entreprise et d'offrir aux chefs d'entreprises des stages et séminaires de formation. Son effort se déploie également à travers des études et enquêtes portant sur la transformation du secteur de l'économie tunisienne sur le plan national et international ;
- L'Agence Nationale de l'Emploi et du Travail Indépendant (ANETI) ;
- L'Agence Tunisienne de Formation Professionnelle (ATFP) ;

- Les établissements universitaires où l'on dispense des cours sur l'entrepreneuriat
- Les Chambres Régionales de Commerce,
- Les Chambres Mixtes de Commerce et de l'Industrie,
- Les Délégations Economiques Tunisiennes à l'Etranger.

Parmi les principales réformes et actions entreprises à partir du début des années 1990 pour encourager davantage la création et le développement de l'entreprise :

- ✓ L'amélioration continue du Code d'incitation des Investissements élaboré depuis 1993 (Loi n°93-120 du 27 décembre 1993). Ce Code a été amendé par la suite par 15 lois et 174 décrets d'application pour l'adapter au contexte conjoncturel de l'entreprise. Ce code couvre tous les secteurs d'activité à l'exception des mines, de l'énergie, du commerce intérieur et du secteur financier qui sont régis par des textes spécifiques.
- ✓ Pour les activités industrielles et de services, les projets font l'objet d'une déclaration déposée auprès des services de l'API (Guichet Unique ou directions régionales). Cependant, certaines activités sont soumises à autorisation du ministère dont relève l'activité. Certaines activités de services, non totalement exportatrices, sont soumises à l'approbation de la Commission Supérieure des Investissements, lorsque la participation étrangère au capital est majoritaire.
- ✓ Les avantages fiscaux communs, prévus aux articles 7, 8 et 9 du code sont accordés sur simple déclaration.
- ✓ Les avantages financiers sont accordés par décision du Ministre concerné après avis d'une commission d'octroi d'avantages. Les avantages supplémentaires sont accordés après avis de la commission supérieure des investissements.
- ✓ La réduction du capital minimum pour la création d'entreprises ;
- ✓ La mise en place d'un guichet unique pour les formalités de création d'entreprises dans tous les gouvernorats;
- ✓ La déclaration en ligne pour la création d'entreprises (loi 2004-49 relative aux procédures de constitution des sociétés en ligne) ;
- ✓ L'instauration d'une réglementation pour la diversification des mécanismes de financement tels que les fonds à capital risque, les fonds d'amorçage, les fonds d'essaimage ;
- ✓ Le renforcement du rôle du système bancaire à travers la création de deux banques spécialisées : la BTS pour le financement des petits projets dont le coût ne dépasse pas 80.000 Dinars et la BFPME pour les PME dont les coûts sont supérieurs à 80.000 Dinars et ne dépassant pas 5 millions de dinars ;
- ✓ La mise en place d'un système de garantie géré par la SOTUGAR pour garantir les crédits accordés par les banques aux PME et les participations des SICAR dans le capital de ces entreprises, dans les secteurs des industries manufacturières et des services ;
- ✓ La facilitation de procédures par l'introduction du système de cahiers de charges ;
- ✓ La réglementation des marchés publics ;
- ✓ La liberté de cession de parts sociales des PME, établies en Tunisie exerçant les secteurs libres à la constitution (Décret n° 2005-2397 du 31 Août 2005) ;
- ✓ L'encouragement du secteur privé à recruter les diplômés de l'enseignement supérieur par la prise en charge de l'Etat de 50% du salaire dans la limite de 250 D /mois (loi de finances

Architecture du système d'incitation à l'investissement



- pour 2004)
- ✓ La prise en charge par l'Etat d'une part variable (de 100% à 25%) de la contribution patronale au régime légal de la sécurité sociale durant une période de 7 ans (loi de finances 2005)
 - ✓ La suppression, depuis 2005, de l'autorisation du gouverneur pour l'acquisition ou la prise à bail ou le transfert de propriété, de terrains et locaux boîtes dans les zones industrielles et des terrains dans les zones touristiques pour la réalisation de projets économiques sauf dans le secteur agricole ;
 - ✓ La réduction de l'écart favorable existant entre les secteurs offshore et on shore et ce, par : i) La réduction de la taxe fiscale sur les entreprises onshore de 35% à 30% ; ii) une imposition de 10% des entreprises totalement exportatrices à partir du 1^{er} janvier 2011 pour les sociétés ne bénéficiant pas d'exonération en cours ; iii) Les entreprises totalement exportatrices sont autorisées à écouler une partie de leurs productions sur le marché local dans la limite de 30% de leur chiffre d'affaires ;
 - ✓ L'élaboration depuis 1995 d'un programme de mise à niveau de l'entreprise industrielle et de son environnement ;
 - ✓ Le développement de centres techniques ;
 - ✓ La création de technopoles,
 - ✓ La création de pépinières d'entreprises et de centres d'affaires dans tous les gouvernorats;
 - ✓ L'organisation de journées pour la création d'entreprises dans tous les gouvernorats (21 Éditions des mercredis de la création d'Entreprise en 2008).
 - ✓ L'organisation de journées de Partenariats régionaux (19 en 2008, dont 16 dans les Zones de Développement Régional).
 - ✓ L'amélioration des infrastructures à travers l'aménagement des zones industrielles appropriées ;
 - ✓ L'amélioration continue des infrastructures routières, ferroviaires, maritimes, aériennes et de communication ;
 - ✓ La mise en place, depuis 2003, du Programme de Modernisation de l'Industrie qui a mené des actions en faveur de la création d'entreprises dans le secteur industriel et les services liés à l'industrie, par : i) - Une assistance technique fournie à toutes les structures de soutien participant à la dynamique de création d'entreprises (API, CSCE, Chambre de commerce, Centres d'affaires...) ; ii) La mise à disposition au sein des pépinières d'entreprises d'experts spécialisés chargés d'encadrer, d'accompagner et de soutenir, dans leur démarche, les promoteurs qui y sont hébergés ; iii) Un accompagnement spécifique des promoteurs de projets innovants ou à forte valeur ajoutée (élaboration d'études technico-économiques ou de faisabilité, réalisation d'études de marché, recherche de partenaires étrangers, constitution de dossier de financement...) ; et iii) une assistance technique destinée à promouvoir de nouveaux instruments financiers créés notamment en vue de soutenir le financement de la création et plus généralement le financement de la PME.

Source : www.pmi.tn

- ✓ La promulgation **de la loi sur l'initiative économique, au mois de Décembre 2007, qui a assoupli et modernisé le cadre légal relatif à l'encouragement de l'initiative privée et à la création d'entreprises, tout en ouvrant de nouveaux horizons devant les promoteurs dans le but de dynamiser les investissements** et de consolider la croissance économique et les créations d'emplois. Les principales dispositions contenues dans cette loi concernent, surtout : i) - l'institution de la règle de la liberté des investissements et la limitation des activités nécessitant une autorisation de l'Administration par une liste restrictive ; ii) l'allègement des procédures de lancement des projets de création des entreprises, notamment à travers la fixation d'une liste de documents nécessaires pour l'obtention des services administratifs ; iii) la suppression de la condition du capital minimum pour les sociétés à responsabilité limitée (SARL) et la prise en compte de la participation par le travail, c'est-à-dire le savoir faire et les compétences, parmi les éléments constitutifs de ce type de sociétés, mais sans que cela figure dans le capital social ; iv) l'introduction de nouvelles dispositions de soutien et d'incitations au profit des petites entreprises, notamment la réduction de 20% du montant de l'impôt durant les 5 premières années d'activité, pour les entreprises faisant appel à un centre de gestion agréé, ainsi que l'octroi à ces entreprises d'une partie des marchés publics ; v) l'assouplissement des modalités de financement de la formation professionnelle et l'encouragement des projets promus dans les zones de développement régional.

Cette importante réforme introduite par la loi sur l'initiative économique, loi n°2007-69, est venue renforcer le dispositif déjà existant en matière d'encouragement des investissements, en particulier les avantages fiscaux et financiers accordés par l'Etat aux entreprises et aux nouveaux promoteurs et les multiples facilités et incitations au profit des investissements étrangers, ainsi que les larges possibilités d'accès aux sources de financement. En particulier, les mesures prises dans le domaine du financement ont porté sur :

- le relèvement de 4 à 5 MDT des plafonds des coûts des investissements pouvant bénéficier des interventions du Fonds de promotion et de décentralisation industrielle (FOPRODI) tant pour les nouveaux promoteurs que pour les petites entreprises,

- l'augmentation du plafond de la prime d'investissement au profit des zones de développement régional prioritaires jusqu'à 1 MDT contre 750 mille dinars auparavant, en plus de l'accroissement de 30% à 40% du taux de la participation du FOPRODI dans le capital social des petites et moyennes entreprises implantées dans ces zones,
- la réduction du taux d'intérêt excessif qui est calculé, désormais, sur la base d'une augmentation de 20% par rapport au taux d'intérêt effectif global contre 33% auparavant.

Source : Rapport annuel BCT 2008

I.3.2.4 : Evolution des investissements privés, nationaux et étrangers (en valeur et en pourcentage des investissements totaux)

Les investissements totaux se sont accrus notablement en Tunisie, avec une augmentation annuelle moyenne d'environ 7,5%. Les années 1999, 2006 et 2008 se caractérisent par une performance très positive, avec une croissance des investissements d'environ 15%. Les progrès réalisés dans la mise en œuvre des réformes expliquent également la hausse qu'ont connue les investissements qui sont passés de 6.300 MDT en moyenne durant la période (1997-2001) à plus de 9.200 MDT au cours de la période (2002-2008) ainsi que la hausse notable qu'ont connue les investissements directs étrangers qui sont passés de 733 MDT en moyenne durant la période (1997-2001) à plus de 2.000 MDT au cours de la période (2002-2008). De même, comme l'indique la figure ci-dessous, les investissements privés ont enregistré une évolution positive, en passant de 305 MTND en 1995 à 2.927 MTND en 2008. Toutefois, on peut remarquer que les investissements privés ont enregistré une courbe de croissance relativement moins constante avec des baisses en 1996, 1998 et 2001 et des pics de croissance dans les dernières trois années.

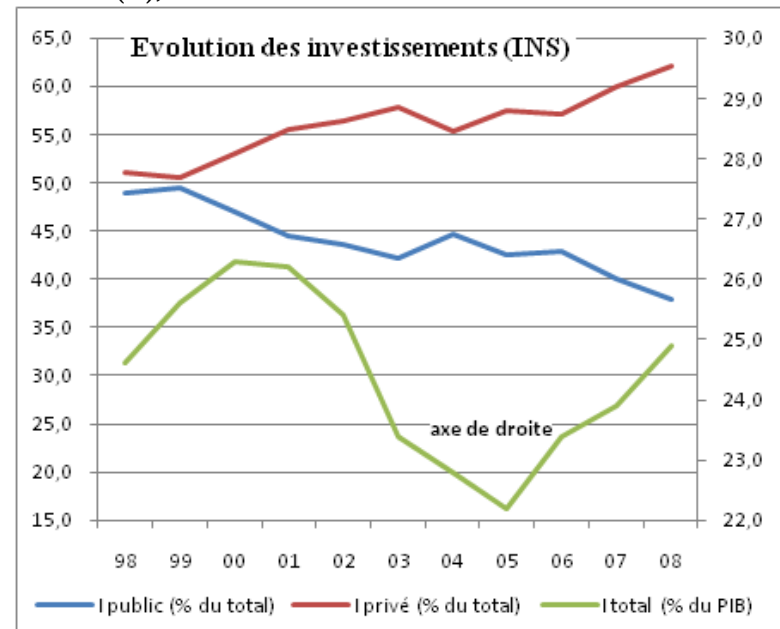
Tableau 3.5: Evolution des investissements privés, nationaux et étrangers (en valeur et en pourcentage des investissements totaux)

Année	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Total investissements (MTND)	4114	4570	5130	5592	6410	7010	7541,7	7607	7536	8016	8395	9678	10907	12520
Taux d'investissement (en % du PIB)	24,1	24,1	24,4	24,6	25,6	26,3	26,2	25,4	23,4	22,8	22,2	23,4	23,9	24,9
Investissements publics/Total investissements (%)				49	49,5	47	44,5	43,6	42,2	44,6	42,6	42,9	40	38
Investissements privés / Total investissements (%)				51	50,5	53	55,5	56,4	57,8	55,4	57,4	57,1	60	62,2
Investissements privés nationaux / Total investissements (%)				44,7	43,7	43,7	47,1	46,8	46,8	45,5	47	42,3	42	38,8
Total IDE (MTND) dont	305,1	272,5	402,9	759,9	437,2	1068,2	700	1167,3	751,9	795,9	1015,7	4402,9	2070,8	3398,7
IDE hors privatisation	305,1	272,5	402,9	350,9	437,2	653,2	636	731,6	751,9	795,9	869,5	1430,9	1960,6	2 927,8
Privatisation	0	0	0	409		415	6	435,7	0	0	146,2	2972	110,2	470,9
IDE*/Total investissements (%)	7,4	5,90%	7,9	6,3	6,8	9,3	8,4	9,6	10	9,9	10,4	14,8	18	23,4
Investissements portefeuille	37,3	31,2	69,4	89,2	51	69,5	18,3	23,8	36,9	62,6	72,5	158,8	87,1	198,5
Investissements étrangers	342,4	303,7	472,3	849,1	488,2	1138	718,3	1191	788,8	858,5	1088	4562	2158	3597

* Hors privatisation et investissements en portefeuille

Source : Rapports annuels BCT et Rapport FIPA sur les IDE en Tunisie, Réalisations 2008

Taux de croissance des investissements totaux et taux de croissance des IDE (%), 1995-2008



En termes de distinction entre privé et public, on peut remarquer que les deux catégories d'investissement ont suivi une évolution presque inverse. Cela implique qu'à partir de l'année 2000 les investissements privés ont joué un rôle fondamental dans l'économie tunisienne, en alimentant une grande partie de la croissance des investissements totaux.

D'autre part, il faut aussi remarquer la réaction, encore insuffisante, du secteur privé en matière d'investissement dont le taux moyen, bien qu'en hausse (resté au dessus de 60% au cours de 2007 et 2008), ne répond pas encore à l'élan que veulent lui donner les autorités pour hisser le taux de croissance à un niveau capable d'agir significativement sur le chômage.

I.3.2.5 : Indices de relations spécifiques entre les inputs fournis par la CE (dialogue, conditionnalités, fonds, AT) et les résultats ci-dessus

Voir réponse donnée à l'I.3.1.5 ainsi que le rapport d'évaluation des opérations d'appui budgétaire en Tunisie.

En fait, selon l'évaluation des opérations d'appui budgétaire en Tunisie (EuropAid, 2010) « l'ABG a été l'instrument qui a rendu *pratique et crédible* le partenariat global et le dialogue politique et sur les politiques qui l'accompagnent. La dimension *pratique* est donnée par le fait que l'AB a créé un espace conjoint pour la discussion sur le contenu et le suivi des réformes, avec un dialogue spécifique, des appuis techniques et des ressources financières. La *crédibilité* est donnée par le fait que l'AB est une preuve de l'engagement direct des partenaires internationaux en appui aux réformes, dont les principes et les objectifs sont affichés dans le partenariat global. »

I.3.2.6 : Perception des intervenants sur le rôle des inputs fournis par la CE (dialogue, conditionnalités, fonds, AT) en relation aux résultats ci-dessus

Voir I.3.1.6

CJ 3.3 L'appui de la CE a contribué à la modernisation des entreprises, et en particulier à la création / diversification des PME

I.3.3.1 : Nombre d'entreprises qui bénéficient des services fournis par la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises (BFPME) et la Société Tunisienne de Garantie (SOTUGAR).

Parmi les principaux axes de la stratégie de développement industriel, retenus pour le Xème plan de développement de la Tunisie, on trouve la promotion de l'initiative et l'impulsion de

L'investissement privé par :

- L'incitation à la création d'entreprises ;
- La prise de mesures pour dynamiser le rôle des sociétés d'investissement à capital risque ;
- La mise en place d'un nouveau système de garantie pour inciter les banques à financer les projets ;
- L'élaboration des études sectorielles et prospectives

Ont ainsi été créées: La Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises (BFPME) et la Société Tunisienne de Garantie (SOTUGAR).

La Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises (BFPME), constituée le 1er mars 2005 dans le cadre de la loi n° 65-2001 afin :

- d'apporter l'assistance et le soutien nécessaires pour la création et l'extension des PME : (i) Assistance aux promoteurs pour finaliser dans les meilleures conditions les études de projets et boucler les schémas de financement ; (ii) Information et orientation des promoteurs pour bénéficier des avantages offerts par l'Etat (dans le cadre du FOPRODI, du Développement Régional, du RITI etc.) ; (iii) Encadrement des promoteurs dans toutes les phases de développement de leurs projets (à la constitution et pendant l'exploitation).
- de faciliter l'accès au financement pour la création et l'extension des PME : (i) L'octroi de cofinancements avec les institutions de crédit (Banques et sociétés de leasing), sous forme de crédit à moyen et long terme ; (ii) Le financement des PME au titre des marchés publics avec la possibilité d'octroi d'avances aux entreprises adjudicataires de ces marchés ; (iii) La participation au capital social des entreprises en cours de création. (iv) Le partage du risque avec les Institutions financières en cofinçant des projets.

La BFPME a bénéficié d'un appui institutionnel du Programme de Modernisation Industrielle « PMI », financé par un don de l'Union européenne, ce qui a permis le démarrage efficace de l'activité, et qui se matérialise par la conception et la définition du système organisationnel et d'un système de gouvernance de la BFPME, ainsi que l'assistance dans leur mise en place. Elle finance tous les secteurs d'activités sauf les secteurs du tourisme et de la promotion immobilière.

À fin 2008, ces approbations nettes s'élèvent à 149,8 millions de Dinars pour 713 projets répartis par année d'approbation comme suit :

Année	2005	2006	2007	2008	2005-2008
Nombre de projets approuvés	38	134	227	314	713
Coût total d'investissement (MTND)	55,3	124,8	159,8	202,2	542,1
Montant des approbations (MTND)	13,7	32,7	44,3	59,1	149,8

Ces projets, dont 427 seront implantés dans des zones de développement régional, couvrent tous les secteurs d'activité économique rentrant dans son domaine d'intervention. Ils permettront de créer environ 15.900 emplois. [Source : www.bfpme.com.tn & Rapport d'activité 2008 de la BFPME]

La SOTUGAR est une société d'intérêt public, créée en juin 2003, venant renforcer l'ensemble des mécanismes mis en place pour le développement et la promotion des PME durant les phases les plus décisives de leurs cycles de vie (création, extension, restructuration). Elle a pour mission d'apporter une contribution significative au développement du tissu des PME dans les secteurs des industries manufacturières et des services :

- Faciliter l'accès des PME aux financements, en partageant avec les établissements de crédit et les investisseurs en capital le risque de financement des PME ;
- Réduire le risque pris par ses partenaires financiers, grâce à des fonds de garantie de l'Etat, de l'Union Européenne (Système de Garantie, Mécanisme de Garantie de la restructuration Financières, Fonds de Garantie des Crédits Export) et de la Banque Mondiale/ANME (Fonds de Garantie de l'Efficacité Energétique).

Tableau 3.6: Répartition sectorielle des concours garantis par SOTUGAR depuis sa création à fin 2008

Année	2003		2004		2005		2006		2007		2008	
	Nbre	Montant (MTND)	Nbre	Montant (MTND)	Nbre	Montant (MTND)	Nbre	Montant (MTND)	Nbre	Montant (MTND)	Nbre	Montant (MTND)
Industries manufacturières	25	4,9	124	33,8	165	38,4	309	84,2	443	96,0	482	112,2
Services	0	0	8	0,9	16	1,5	43	3,5	81	7,4	107	11,7
RITI	0	0	1	0,04	3	0,7	1	0,1	2	0,4	3	0,4
TOTAL	25	4,9	133	34,74	184	40,6	353	87,8	526	103,8	592	124,3

Source : www.sotugar.com.tn

Il faut noter que cette institution a bénéficié d'une dotation du Programme de Modernisation Industrielle, d'un montant de 9 millions d'Euros.

I.3.3.2 : Nombre et importance des entreprises bénéficiaires du Programme de Modernisation Industrielle par rapport à l'ensemble du secteur privé.

Au 31 octobre 2008, le PMI a engagé 570 actions,³⁹ réparties par composante comme suit :

- Innovation: 357.
- Qualité, normalisation et métrologie : 175 ;
- Propriété industrielle : 22 ;
- Financement : 16

Elles concernent 1.214 entreprises, 79 créateurs, 27 laboratoires, 24 structures publiques et 5 structures privées. (Source : www.pmi.tn)

Par ailleurs le PMI a contribué, à fin février 2009, à la certification de 1.106 entreprises [Source : www.deltun.ec.europa]

I.3.3.3 : Nombre d'entreprises qui ont mis en place les différents outils, systèmes de gestion et assurance de la qualité.

Pour encourager davantage les entreprises à adhérer au système de la qualité, le Ministère a organisé en mars 2008 la semaine de la qualité, au cours de laquelle a été décerné « Le grand prix du Président de la République pour la promotion de la qualité ». L'objectif ciblé est d'atteindre 11.700 normes, fin 2009, et 15.000 à l'horizon 2011. [Note sur les activités du Ministère de l'Industrie de l'Energie et des PME pour l'année 2008 (www.tunisieindustrie.nat.tn) et Newsletter PMI, n°19, du 23-03-2009]

I.3.3.4 : Nombre et importance des entreprises bénéficiaires du PMI qui ont adopté des nouvelles technologies.

Au 31 octobre 2008, le PMI a apporté son soutien à 75 entreprises dans le domaine des nouvelles technologies (NTIC) sur un total de 1.214 entreprises bénéficiaires [Source : www.pmi.tn]

³⁹ Source : www.pmi.tn

I.3.3.5 : Evolution de la structure des PME tunisienne.**Tableau 3.7 : Evolution en nombre de la structure des entreprises industrielles par taille, 1995-2008**

Année	1995	2001	2006	2008	Var 08/95
Plus de 10 jusqu'à 20 emplois	542	930	1388	1 732	219,6%
Plus de 20 à 50 emplois	599	922	1338	1 654	176,1%
Plus de 50 à 100 emplois	355	575	809	1 013	185,4%
Plus de 100 à 200 emplois	297	464	579	675	127,3%
Plus de 200 à 500 emplois	193	260	326	361	87,0%
Plus de 500 à 1000 emplois	41	56	67	75	82,9%
Plus de 1 000 emplois	19	25	28	31	63,2%
TOTAL	2046	3232	4535	5 541	170,8%

Tableau 3.8 : Evolution en% de la structure des entreprises industrielles par taille, 1995-2008

Année	1995	2001	2006	2008
Plus de 10 jusqu'à 20 emplois	26,5%	28,8%	30,6%	31,3%
Plus de 20 à 50 emplois	29,3%	28,5%	29,5%	29,9%
Plus de 50 à 100 emplois	17,4%	17,8%	17,8%	18,3%
Plus de 100 à 200 emplois	14,5%	14,4%	12,8%	12,2%
Plus de 200 à 500 emplois	9,4%	8,0%	7,2%	6,5%
Plus de 500 à 1000 emplois	2,0%	1,7%	1,5%	1,4%
Plus de 1 000 emplois	0,9%	0,8%	0,6%	0,6%
TOTAL	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Tableau 3.9 : Evolution en nombre de la structure des entreprises industrielles par secteur

Année	1995	2001	2006	2008	Var 08/95
Industries agro-alimentaires	357	607	879	995	178,7%
Industries des matériaux de construction céramique et verre	213	293	378	418	96,2%
Industries mécaniques et métallurgiques	248	335	483	574	131,5%
Industries électriques, électroniques et de l'électroménager	95	173	271	333	250,5%
Industries chimiques	224	317	425	488	117,9%
Industries textiles et habillement	567	1005	1465	1 978	248,9%
Industries du bois, du liège et de L'ameublement	100	139	169	193	93,0%
Industries du cuir et de la chaussure	95	160	217	283	197,9%
Industries diverses	147	203	248	279	89,8%
TOTAL	2046	3232	4535	5541	170,8%

Tableau 3.10 : Evolution en % de la structure des entreprises industrielles par secteur, 1995-2008

Année	1995	2001	2006	2008
Industries agro-alimentaires	17,4%	18,8%	19,4%	18,0%
Industries des matériaux de construction céramique et verre	10,4%	9,1%	8,3%	7,5%
Industries mécaniques et métallurgiques	12,1%	10,4%	10,7%	10,4%
Industries électriques, électroniques et de l'électroménager	4,6%	5,4%	6,0%	6,0%
Industries chimiques	10,9%	9,8%	9,4%	8,8%
Industries textiles et habillement	27,7%	31,1%	32,3%	35,7%
Industries du bois, du liège et de l'ameublement	4,9%	4,3%	3,7%	3,5%
Industries du cuir et de la chaussure	4,6%	5,0%	4,8%	5,1%
Industries diverses	7,2%	6,3%	5,5%	5,0%
TOTAL	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Source : Banque des données de l'API, situation au 4 décembre 2008

I.3.3.6 : Indices de relations spécifiques entre les inputs fournis par la CE (dialogue, conditionnalités, fonds, AT) et les résultats ci-dessus

La plus grande contribution de la CE dans ce domaine est liée au programme de Modernisation Industrielle, voir fiche projet à l'annexe 11.

I.3.3.7 : Perception des intervenants sur le rôle des inputs fournis par la CE (dialogue, conditionnalités, fonds, AT) en relation aux résultats ci-dessus

Voir fiche projet.

Haut niveau d'appréciation parmi les entreprises ainsi que des autres ministères impliqués qui travaillent en convergence (Min. de l'Edu, Artisanat, Telecom) ainsi qu'avec l'UTICA ; La mise à niveau été nécessaire pour permettre aux entreprises tunisiennes de se repositionner (améliorer la qualité) en vue de la libéralisation des échanges. Le PMI a une très bonne réputation et est très bien connu. Impact pas seulement direct au niveau des entreprises mais aussi au niveau de la capitalisation des capacités : i) mise en place d'une base de données des experts ; ii) experts qui ont été formés grâce aux actions du PMI qui maintenant travaillent comme experts et donnent leur avis. Programme de Modernisation Industrielle, voir fiche projet pour plus d'informations

CJ 3.4 L'appui fourni par la CE a contribué à l'amélioration (qualitative et quantitative) des infrastructures économiques, notamment des services portuaires et des services de télécommunications

I.3.4.1 : Indicateurs relatifs à l'amélioration des services portuaires (exemples : évolution de la capacité portuaire, évolution des coûts et délais de transit; évolution de la qualité des services rendus (taux de défaillance, régularité du service,...))

Section tirée des rapports suivants : i) Synopsis du Projet « Appui à la Modernisation du Secteur Portuaire » et Rapport de Monitoring ex-post Tunisie « Appui à la Modernisation du Secteur Portuaire », MR-10216.02 – 28/09/07

Les ports tunisiens sont gérés par l'OMMP (Office de la Marine Marchande et des Ports), qui a été réorganisé en 1998 pour s'occuper, de plus en plus, de la régulation, en laissant l'exploitation à des concessionnaires. Le bassin de Radès près de Tunis est le plus important avec 53% des marchandises générales et 90% du trafic de conteneurs (2006). Avant la mise en place du projet, l'organisation portuaire souffrait de plusieurs dysfonctionnements: obligation d'employer des dockers dans des conditions qui nuisaient à l'exploitation rationnelle des installations, manque de concurrence entre les sociétés de manutention portuaire, en particulier en face de la société d'Etat STAM (Société Tunisienne d'Acconage et de Manutention), qui jouissait de plus d'un monopole au port de Radès, manque de surface financière des autres sociétés et, plus généralement, manque d'investissements récents. Ces problèmes ont mené

le gouvernement tunisien à mettre en place un plan de restructuration dans le domaine des ports, avec le soutien financier de la Banque Mondiale (prêt de 73 m\$, dont 21m\$ pour les ports) et de l'UE (20m€, en pratique appui budgétaire, destiné uniquement aux ports).

Le projet a incontestablement contribué à la réalisation du plan d'action du Gouvernement dans le domaine portuaire, et a permis de :

- réformer le régime du travail portuaire (suppression du régime spécial des dockers);
- améliorer la structure de fonctionnement des ports : restructuration de la STAM qui est devenue concessionnaire du port de Radès, l'OMMP ayant de plus en plus un rôle de régulateur ;
- améliorer le trafic dans les ports tunisiens à travers notamment l'investissement en équipement et la concession de quais spécialisés et la création de plateformes logistiques : amélioration des indicateurs tels que temps de séjour des navires dans le port, quantités débarquées par heure, coût du passage au port d'une remorque, nombre d'avaries constatées sur les conteneurs, les marchandises (à titre d'exemple le temps d'escale moyen a baissé de 64 à 46 heures pour les charges conventionnelles et de 46 à 36 heures pour les porte-conteneurs).

Depuis 1995 l'évolution du trafic dans les ports commerciaux de la Tunisie a fait enregistrer des taux de croissance de 35,8% pour les navires, 30,4% pour les marchandises, 306,8% pour les conteneurs, 145,3% pour les passagers, 130,2% pour les voitures, 693,7% pour les croisiéristes ; et aujourd'hui la Tunisie est classée au 38ème rang en relation à la qualité des infrastructures portuaires, soit premier parmi les quatre pays de la sous-région (Algérie, Egypte, Maroc et Tunisie) et bien avant l'Italie et la Turquie.

Au niveau des utilisateurs finaux, il semble, de l'avis des interlocuteurs, que l'avantage se trouve plus au niveau de l'importation des marchandises qu'au niveau de l'exportation, ce dernier secteur étant déjà largement favorisé. Il y a cependant une influence indirecte positive sur l'exportation, puisqu'une part importante des marchandises débarquées sont des importations temporaires qui servent d'intrants aux marchandises exportées.

Tableau 3.11 : Evolution du trafic dans les ports commerciaux de la Tunisie durant la période 1995-2008

Année	Navires	Marchandises (1 000 Tonnes)	Conteneurs (Equivalent 20 Pieds)	Passagers	Voitures	Croisiéristes
1995	5.938	23.857	104298	280.900	107.968	88.348
1996	5.675	23.831	119703	290.927	112.846	100.102
1997	6.027	24.817	141975	318.326	121.337	132.713
1998	6.149	23.674	173746	316.442	125.177	106.124
1999	6.228	25.402	214693	380.633	143.366	168.693
2000	6.353	26.104	230671	414.222	154.502	191.922
2001	6.978	27.232	280940	449.053	163.059	269.505
2002	7.315	28.075	281410	478.149	174.884	267.522
2003	6.879	27.628	284171	528.775	183.971	356.180
2004	6.760	28.555	309494	550.716	194.844	448.960
2005	6.883	27.724	339554	611.401	219.452	585.481
2006	7.501	29.020	349507	661.192	235.814	601.060
2007	8.124	29.508	383176	691.417	247.092	750.369
2008	8.065	31.120	424272	689.148	248.583	701.272
Variation 08/95. (%)	35,8	30,4	306,8	145,3	130,2	693,7

Source: www.ommp.nat.tn

Tableau 3.12 : Qualité des infrastructures portuaires

	Score	Rank/134
Algérie	3,1	103
Egypte	3,9	69
Maroc	4,2	59
Tunisie	4,8	38

Allemagne	6,4	4
France	5,9	10
Turquie	3,4	88
Italie	3,3	95

(1=peu fréquent et inefficace, 7 = étendu et efficace)

Source : Africa Competitiveness Report 2009, World Economic Forum & Rapport sur la compétitivité globale 2008-2009, Forum économique mondial de Davos

marchandises, 306,8% pour les conteneurs, 145,3% pour les passagers, 130,2% pour les voitures, 693,7% pour les croisiéristes ; et aujourd'hui la Tunisie est classée au 38ème rang en relation à la qualité des infrastructures portuaires, soit premier parmi les quatre pays de la sous-région (Algérie, Egypte, Maroc et Tunisie) et bien avant l'Italie et la Turquie. (I.3.4.1)

En 2009, le port de la Goulette a été classé à la 17e place mondiale par la revue spécialisée « World Cruise Destinations » dans le cadre du classement international des 50 premières destinations des navires touristiques dans le monde en 2008. [Source : www.ommp.nat.tn]

Sources : Synopsis du Projet « Appui à la Modernisation du Secteur Portuaire » et Rapport de Monitoring ex-post Tunisie « Appui à la Modernisation du Secteur Portuaire », MR-10216.02 – 28/09/07 ; www.ommp.nat.tn; Africa Competitiveness Report 2009, World Economic Forum & Rapport sur la compétitivité globale 2008-2009, Forum économique mondial de Davos.

I.3.4.2 : Indicateurs relatifs aux services de télécommunications :

- Evolution dans la mise en œuvre des mesures reprises dans la matrice des conditionnalités du FAS III, notamment mesures liées à l'encadrement juridique et fonctionnel du secteur ; à la mise en place de réformes et à l'ouverture partielle du secteur.
- Evolution des abonnés GSM et du téléphone fixe.
- Evolutions tarifaires.

Une analyse détaillée relative à la mise en œuvre des mesures reprises dans la matrice des conditionnalités du FAS III au titre « D. Réforme du secteur des technologies de l'information et de la communication » (TIC) est fournie dans le rapport de phase documentaire de l'évaluation appui budgétaire. Ici, il suffit de rappeler que les principaux objectifs de cette composante ont été atteints : (i) une stratégie sectorielle TIC à moyen et long terme pour chacune des sous-composantes a été formulée; (ii) un nouveau cadre réglementaire conforme aux standards internationaux et des agences de régulation ont été mis en place ; (iii) l'ouverture du secteur des Télécom au secteur privé a été effectuée ; et (iv) le 2^{ème} opérateur (Tunisiana) a rapidement ouvert ses services au public en décembre 2002. Il faut toutefois souligner un fait central, c'est-à-dire que la tranche flottante liée à l'achèvement des mesures prévues en ce domaine n'a pas été décaissée à cause de la non-réalisation, selon l'appréciation qu'en ont faite les trois bailleurs de fonds, de la conditionnalité 36.4, qui couvrirait « l'octroi d'une 2^{ème} licence GSM par le biais d'un processus d'appel d'offres compétitif et transparent, publication par Tunisie Télécom d'une offre d'interconnexion standard dont la forme et le contenu sont acceptables pour la Banque mondiale ».

Sur le plan réglementaire, trois entités de régulation indépendantes du Ministère des télécommunications sur le plan fonctionnel et financier, ont été créées en vertu de la nouvelle loi sur

les télécommunications et de leurs décrets d'application. Il s'agit de : (i) l'Agence nationale des fréquences (ANF) ; (ii) le Centre d'études et de recherche des télécommunications (CERT), agissant en qualité d'agence d'homologation et de certification ; et (iii) l'Instance nationale des télécommunications (INT), organisme indépendant en charge de la régulation du secteur. Elles complètent le dispositif technique et réglementaire, favorable à une large ouverture du secteur à l'investissement privé.

Sur le plan de l'ouverture du secteur des TIC au secteur privé il faut souligner que l'octroi de la 2^{ème} licence GSM a eu lieu en 2002 et malgré le non-décassement de cette tranche, l'impact du programme sur le secteur des TIC, et en particulier l'ouverture à la concurrence, a été important.

En particulier, on peut noter que le choix final du consortium attributaire de la second licence GSM – Orascom : i) a été basé sur ses capacités à déployer et exploiter efficacement un réseau GSM qui présente par ailleurs une synergie transversale sur l'Afrique du Nord (Egypte, Tunisie, Algérie) qui en fait un opérateur cohérent géographiquement ; ii) répond à un objectif important de la FAS III, d'ouverture du secteur à la concurrence en raison du fait que le capital du consortium attributaire est totalement privé.

Aujourd'hui deux opérateurs GSM sont de fait opérationnels en Tunisie (Tunisie Télécom et Tunisiana) et deux licences VSAT (conditionnalité 30.4) ont été attribuées, l'une à Tunisie Télécom (opérateur historique détenu par l'Etat tunisien), l'autre à Divonna, détenu à 60 % par des capitaux tunisiens (Planet) et à 40 % à Monaco Télécom.

En ce qui concerne la deuxième partie de la conditionnalité 36.4 (offre d'interconnexion standard), l'évaluation finale de la FAS III met en évidence que le catalogue d'interconnexion n'a jamais été publié (bien que par la loi et le décret d'interconnexion, il y a obligation pour l'opérateur historique de publier ce catalogue d'interconnexion et d'offrir ce service aux autres opérateurs). Ce manquement a fortement pénalisé les deux opérateurs alternatifs (Tunisiana et Divonna).

Malgré le non-décassement de la tranche il est indéniable que l'ouverture de la concurrence sur le segment GSM, directement visé par la FAS III, est acquise, et que cette ouverture à la concurrence sur le secteur du GSM a eu des impacts très forts auprès de la population tunisienne.

Les figures indiquent : i) l'évolution du parc d'abonnés GSM en Tunisie en distinguant entre les deux opérateurs GSM tandis que le tableau entre fin 2002 et mi 2005 ; et ii) l'évolution du nombre d'abonnés au réseau téléphonique fixe, mobile et totale.

L'introduction de Tunisiana a dynamisé le marché et a permis un véritable essor de l'accès à la téléphonie : i) le nombre d'utilisateurs de téléphones GSM a atteint 1,9 million en 2003, plus de 5,5 millions en 2005 et plus de 8,6 millions en 2008 ; ii) la densité des lignes téléphonique est passée de 17,6% en 2002, à 30,9% en 2003 à 68,8% en 2005, pour atteindre un niveau de 94% en 2008.

De plus, l'introduction de la concurrence a obligé l'opérateur historique Tunisie Télécom à se réformer et à se tourner vers un nouveau segment de clientèle (la population tunisienne) puisqu'en 3 ans le nombre d'abonnés GSM de Tunisie Télécom est passé de

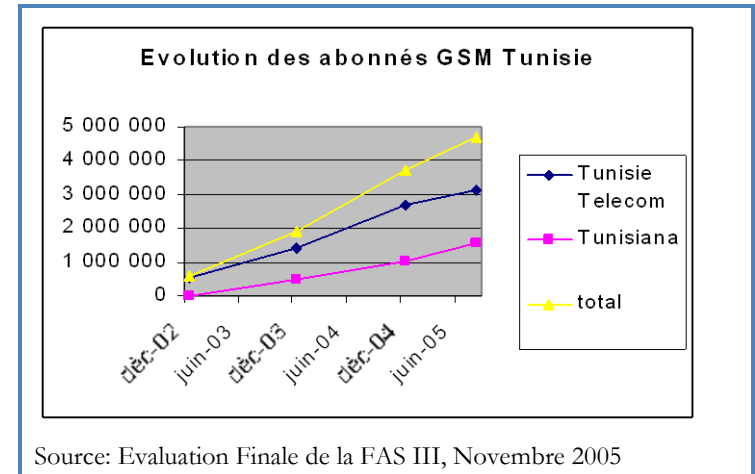
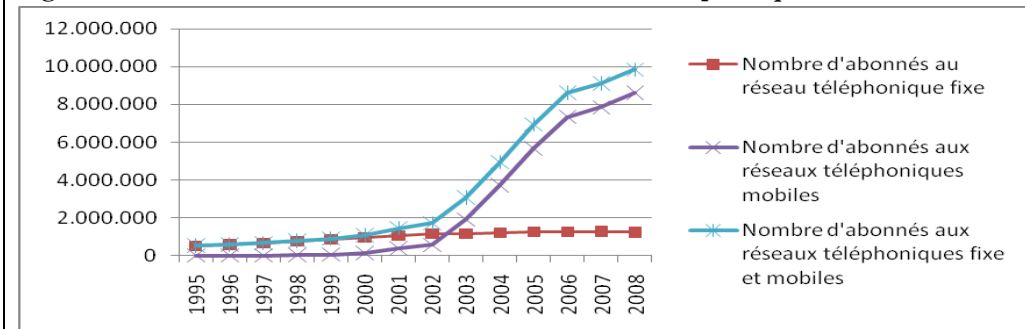


Figure 3.1 : Evolution du nombre d'abonnés aux réseaux téléphonique fixe, mobile et totale



moins de 200.000 à plus de 3,5 millions d'abonnés.

L'impact de l'ouverture à la concurrence sur le GSM a aussi été très fort sur les évolutions tarifaires. Avec l'entrée du deuxième opérateur (Tunisiana) le prix d'entrée (achat de la carte SIM) est passé de 150 DT (fin 2002) à 10 DT (Tunisie Télécom) et 5 DT (Tunisiana) en 2005.

Le développement formidable de l'offre GSM a totalement supplanté l'offre téléphonique fixe qui a continué à stagner (croissance de 7,8% entre 2002 et 2008 contre une croissance de 1.432% de la téléphonie mobile). Ce point montre aussi que dans les économies émergentes, l'introduction de la téléphonie mobile asphyxie totalement les offres plus anciennes sur le plan technologique.

Tableau 3.13: Evolution des abonnés GSM et des abonnés du téléphone fixe, et densité téléphonique, 1995-2008

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Nombre d'abonnés au réseau téléphonique fixe	522.000	585.000	654.000	752.000	850.000	955.000	1.056.000	1.149.000	1.164.000	1.204.000	1.257.000	1.268.000	1.273.000	1.239.000
Nombre d'abonnés aux réseaux téléphoniques mobiles	3.185	6.500	7.656	38.998	55.258	119.075	389.208	561.434	1.911.648	3.735.695	5.680.726	7.339.047	7.842.619	8.602.100
Nombre d'abonnés aux réseaux téléphoniques fixe et mobiles	525.185	591.500	661.656	790.998	905.258	1.074.075	1.445.208	1.710.434	3.075.648	4.939.695	6.937.726	8.607.047	9.115.619	9.841.100
Lignes téléphoniques pour 100 habitants	5,8	6,5	7,1	8,3	9,5	11,7	15,0	17,6	30,9	49,5	68,8	84,5	88,8	94,5

Source : *Africa Competitiveness Report 2009, World Economic Forum*

	Lignes téléphoniques principales (pour 100 habitants)	
	Score	Rank/134
Algérie	8.5	95
Egypte	14.3	79
Maroc	4.1	106
Tunisie	12.4	84

Source : *www.infocom.tn*

Le Rapport 'The Africa Competitiveness Report 2009' (World Economic Forum) classe la Tunisie 84^{ème} sur 134 pays en termes des infrastructures TIC, bien au dessus des autres pays de la sous-région et parmi les pays plus performantes dans la région, seul l'Afrique du Sud se classe mieux.

Sources : Evaluation Finale de la FAS III, Novembre 2005 ; statistiques *www.infocom.tn*; Tunisie, Programmes d'appui à la Compétitivité I et II : Rapport d'évaluation de performance de programmes, BAD, novembre 2006 ; Africa Competitiveness Report 2009, World Economic Forum

I.3.4.3 : Indices de relations spécifiques entre les inputs fournis par la CE (dialogue, conditionnalités, fonds, AT) et les résultats ci-dessus

Les rapports de suivi et d'évaluation analysés mettent en évidence une forte corrélation entre les améliorations enregistrées dans les domaines des infrastructures portuaires et des TIC et les inputs fournis par la CE. Dans le deux cas, l'appui fourni par la CE a pris la forme d'un appui budgétaire, notamment avec le Projet d'« Appui à la Modernisation du Secteur Portuaire » et la FAS III, c'est-à-dire à travers des programmes qui visaient à appuyer les autorités tunisiennes dans leur politique de mise en œuvre de réformes structurelles.

Ceci dit, la documentation analysée suggère que :

1. Dans le cas du Programme 'Appui à la Modernisation du Secteur Portuaire' il faut souligner que tous les résultats escomptés ont été atteints : i) participation et soutien à la réalisation du Programme d'Investissement de l'Office de la Marine Marchande et des Ports ; ii) augmentation de la capacité des autorités tunisiennes à gérer la libéralisation des services portuaires ; et iii) effet induit sur la réalisation du Plan d' Action du Gouvernement dans le Secteur Portuaire). Il faut aussi souligner, comme indiqué dans le rapport de monitoring de 2007 (soit trois ans après la clôture du programme), que :
 - Le projet a été considéré comme déterminant pour la réalisation du Plan d'Action, et a permis une évolution de la structure de fonctionnement des ports ;
 - Le projet a incontestablement contribué à la réalisation de l'objectif spécifique « *soutien à la réalisation du plan d'action du Gouvernement de la République Tunisienne dans le domaine portuaire* ». Les bénéficiaires directs ou indirects (Gouvernement tunisien, OMMP, STAM, exportateurs et importateurs) ont bénéficié d'« une plus grande fluidité du trafic portuaire. »
2. Dans le cas de la composante TIC de la FAS III, il faut souligner que malgré le constat de 'mesure inachevée' de la conditionnalité 36.4 « *l'octroi d'une 2ème licence GSM par le biais d'un processus d'appel d'offres compétitif et transparent, publication par Tunisie Télécom d'une offre d'interconnexion standard dont la forme et le contenu sont acceptables pour la Banque Mondiale* » et en dépit du non-décassement de la tranche flottante qui s'y rapporte, l'ouverture à la concurrence sur le segment GSM [directement visé par la FAS III – voir annexe 12] est acquise, et cette ouverture a eu des impacts très forts au niveau de la population tunisienne, comme souligné ci-dessus.

I.3.4.4 : Perception des intervenants sur le rôle des inputs fournis par la CE (dialogue, conditionnalités, fonds, AT) en relation aux résultats ci-dessus

Dans le secteur Telecom, bonne performance : l'affaire TIC a été utile

Sources :

Evaluation Finale de la FAS III, Novembre 2005 ; statistiques www.infocom.tn; Tunisie, Programmes d'appui à la Compétitivité I et II : Rapport d'évaluation de performance de programmes, BAD, novembre 2006 ; Africa Competitiveness Report 2009, World Economic Forum, Synopsis du Projet « Appui à la Modernisation du Secteur Portuaire » et Rapport de Monitoring ex-post Tunisie « Appui à la Modernisation du Secteur Portuaire », MR-10216.02 – 28/09/07 ; www.ommp.nat.tn; Forum économique mondial de Davos, *Rapports annuels BCT et Rapport FIPA sur les IDE en Tunisie, Réalisations 2008, VII^{ème} plan, IX^{ème} plan ni le X^{ème} Plan de Développement, Programmes d'Appui à la Compétitivité III (PAC III), Rapport d'achèvement, BAD, février 2006*

Méthodes :

- Analyse documentaire
- Entretiens
- Cas d'étude : identification des interventions spécifiques pour lesquelles approfondir le niveau d'analyse

Entretiens:

DELEGATION DE L'UNION EUROPEENNE	
Section Opérations 1	F. Seiderer
Section Opérations 1	Pilar Blanco Rodriguez
AUTORITES NATIONALES ET BÉNÉFICIAIRES	
Conseiller Juridique à la présidence pour le climat des affaires	
Ministère de l'industrie, Directeur de l'UGP (PMI)	Maghtouf Dallagi
Chambre Tuniso-Française de Commerce et d'Industrie (CTFCI)	H. Gaida

QE 4 : Dans quelle mesure les interventions de la CE ont-elles contribué à la libéralisation du commerce extérieur et à l'intégration économique Euro-Tunisienne, ainsi qu'à l'intégration au niveau de la région maghrébine et méditerranéenne ?

CJ 4.1 L'appui fourni par la CE a contribué au démantèlement tarifaire

I.4.1.1 : Mécanismes de négociation et de contrôle mis en place pour le démantèlement tarifaire

Depuis mars 1998 l'**Accord d'association** régit les relations bilatérales entre l'Union européenne et la Tunisie. Cet accord constitue un cadre très étendu: les parties les plus élaborées de l'accord sont celles relatives à la zone de libre-échange, à la coopération sectorielle et aux affaires sociales qui prévoient aussi des obligations pour chacune des parties qui sont souvent assorties d'échéances.

À la signature de l'AA, les parties ont établi les objectifs, domaines et instruments du dialogue politique entre le Gouvernement de la Tunisie et les structures décisionnelles de l'UE (Art. 3, 4 et 5 de l'AA). Le dialogue se déroule à plusieurs niveaux, notamment à travers les instances suivantes :

- le Conseil d'association UE-Tunisie ;
- le Comité d'Association ;
- les sous-comités techniques et sectoriels, et
- le sous-comité sur les Droits de l'homme, créé avec la Politique Européenne de Voisinage,
- le groupe de travail "dialogue économique"

Le dialogue politique se déroule à travers les deux premières instances et dans la quatrième, tandis que la troisième se concentre principalement sur le suivi de la mise en œuvre de la coopération technique et financière.

Le suivi de la mise en œuvre de l'Accord d'Association Tunisie-UE en matière de démantèlement tarifaire se déroule dans le cadre des réunions sectorielles du Sous-Comité Industrie, Commerce et Services qui permettent de passer en revue les questions de politique industrielle et commerciale sur le plan bilatéral et régional. À ces réunions il faut ajouter les contacts dans le cadre régional euro-méditerranéen, ainsi que les nombreux contacts informels tant au niveau ministériel qu'au niveau des hauts fonctionnaires.

En particulier la mise en œuvre des engagements pris dans l'Accord d'association au Titre II - Libre circulation des marchandises - action 16: 'renforcer et faciliter l'accès aux marchés des produits') se fait dans le cadre des réunions sectorielles du Sous-Comité Industrie qui passe en revue la situation du démantèlement tarifaire et, en cas de problèmes enregistrés pour certaines lignes, définit les modalités nécessaires pour en vérifier les causes.

À titre exemple, on peut remarquer que les Sous-Comité Industrie, Commerce et Services de mai 2007 a traité les questions relatives au démantèlement tarifaire et plus en général relatives aux échanges commerciaux dans le cadre du suivi de :

✓ la politique commerciale touchant – parmi autres – les points suivants :

3.1 - Suivi des relations commerciales dans le cadre bilatéral et régional

a - Situation des échanges commerciaux bilatéraux Tunisie-UE sur la base des dernières statistiques commerciales disponibles

b - Mise en œuvre des engagements pris dans l'Accord d'association (Titre II - Libre circulation des marchandises) (*action 16: 'renforcer et faciliter l'accès aux marchés des produits'*)

- Situation du démantèlement tarifaire:

- Démantèlement tarifaire concernant les produits agricoles transformés (pour mémoire):

- Démantèlement tarifaire des produits couverts par l'annexe VI de l'Accord d'association

[...]

3.2 - Vers la réalisation de la zone de libre-échange euro-méditerranéenne 2010 (suivi de la Conférence ministérielle de Marrakech)

a - Etat d'avancement des négociations relatives à la libéralisation du commerce des services et investissement

b - Etat d'avancement des négociations sur le mécanisme de règlement des différends en matière commerciale

c - Etat d'avancement des négociations relatives à la libéralisation des échanges des produits agricoles, produits agricoles transformés et de la pêche (pour mémoire)

3.3 - Progrès dans l'intégration régionale Sud-Sud: échange d'informations sur la situation des ALE conclus par la Tunisie avec les partenaires méditerranéens et du processus d'Agadir (Agadir, Tunisie-Turquie, Tunisie-Libye, Pan euro Med, Gafta) [...]

✓ Les Questions commerciales touchant – parmi autres – les thèmes suivants :

4.1 - Questions commerciales multilatérales

- Echange de vue sur le cycle de négociations de Doha (DDA) [...]

4.2 - Questions commerciales bilatérales spécifiques

- Produits pharmaceutiques

Sources : Accord d'Association ; Rapports Annuels de Suivi de la Mise en œuvre de la politique européenne de voisinage en Tunisie

I.4.1.2 : Démantèlement tarifaire effectué selon les modalités et le calendrier prévu dans l'AA

En 1995 l'UE et les partenaires méditerranéens lancent le processus de Barcelone, dont un objectif stratégique est la création d'une Zone de libre-échange EuroMed à partir de 2010. Cela s'est traduit par la signature d'Accords d'Associations avec l'essentiel des pays partenaires méditerranéens. À l'instar des APE ces accords prévoient une libéralisation significative (compatible OMC) mais graduelle (12 ans) et asymétrique des échanges. Quasi complète pour les marchandises, significative pour les produits agricoles agroalimentaires et de la pêche et éventuelle pour les services (clause de rendez vous). Dès le début, la Tunisie a été le partenaire Euro-Med le plus avancé sur la voie de l'introduction de la zone de libre-échange avec l'Union européenne. Le démantèlement des droits de douane a débuté en 1996 soit avant l'entrée en vigueur de l'accord d'association UE-Tunisie en 1998 et à été bien poursuivi avec un processus de libéralisation progressive. En 2003, 60% des produits industriels communautaires sont entrés sans droits de douane en Tunisie, depuis le 1er janvier 2004, les importations de produits manufacturés qui concurrencent les produits locaux (ainsi que les autres produits couverts par l'annexe 5 de l'accord d'association), ont été soumises à de nouveaux taux de droit s'élevant à 44 % de leur niveau de 1995 ; et globalement « le calendrier convenu a été rigoureusement suivi et les droits sur les importations de l'UE sont passé d'environ 100% en 1996 à 4% en 2007 » [Source : Intégration mondiale de la Tunisie - Banque Mondiale, août 2008]. De leurs côtés, les produits industriels tunisiens ont accès au marché européen sans droit de douane depuis l'entrée en vigueur de l'accord d'association. Cependant, à partir de 2004 un certain ralentissement, voire des retards et des blocages ont commencé à apparaître, notamment en ce qui concerne le démantèlement par la Tunisie des droits de douane sur les produits de consommation et les produits agricoles transformés, en concurrence avec les productions locales. C'est en 2007 que la plupart des problèmes tels que ceux concernant les produits pharmaceutiques et les produits agricoles transformés ont été réglés, année pendant laquelle la mise en œuvre de la dimension commerciale de l'Accord d'Association a été positive. La période de référence a été caractérisée par la fin du démantèlement tarifaire tunisien et la libre circulation des produits industriels avec l'UE, depuis janvier 2008. La Tunisie est ainsi le premier pays à avoir franchi cette étape importante vers l'objectif d'établir une zone de libre-échange Euromed en 2010. Les négociations pour la libéralisation du commerce des produits agricoles, agricoles transformés et de la pêche ont débuté en février 2008 et ont donné lieu, pendant la même année à deux sessions de négociations. Les négociations pour l'établissement d'un système de règlement des différends ont bien avancée, ainsi la Tunisie a été le premier pays parmi les partenaires de la Méditerranée à initialiser le protocole lors de la dernière réunion ministérielle du Commerce en juillet 2008.

Plus en détail on peut remarquer que les modalités de déroulement du démantèlement prévoyait quatre listes de produits. C'est ainsi que la première liste (12 % des importations) a concerné les matières premières et les équipements. Le démantèlement s'est poursuivi avec une deuxième liste sur une période de cinq ans et a concerné les produits semi-finis et une troisième liste (sur 12 ans : 1996-2007) concernant les produits ayant leurs similaires fabriqués en Tunisie, jugés compétitifs, avec le maintien d'une taxe de 1,72 %. La quatrième liste, touchant les produits industriels sensibles, a été entamée en 2001, son démantèlement s'est effectué sur 8 ans et s'est achevé le 31 décembre 2007. Elle a concerné les produits semi-fabriqués qui ont leur équivalent national et ayant la capacité de concurrencer les produits européens, comme le marbre, les produits de peinture, le papier, les pièces détachées automobiles ainsi que les produits fabriqués localement comme le prêt-à-porter, les chaussures, les équipements mécaniques et électriques, les climatiseurs, les réfrigérateurs, les ustensiles de cuisine, etc.

Pour les produits agro-alimentaires, le démantèlement tarifaire a concerné uniquement l'élément industriel, alors que l'élément agricole (taxe de 10,43%) a été maintenu pour permettre à cette industrie d'être encore plus performante. De ce fait, les produits agricoles jugés sensibles ont été exclus du principe du démantèlement tarifaire.

Une liste négative a été établie, comportant les produits non concernés par le démantèlement (pâtes alimentaires, yaourts, tapis, friperie...). Il y a lieu de préciser, que le démantèlement tarifaire ne concerne que les droits de douane ; les impôts locaux tels que le droit de consommation et la TVA, ont été maintenus.

Sources : Accord d'Association ; Rapports Annuels de Suivi de la Mise en œuvre de la politique européenne de voisinage en Tunisie ; Note sur La libéralisation des échanges EuroMed et la transition fiscale, expérience et enseignements, M. Seiderer (Expert macro-économie - Délégation de la Commission Européenne en Tunisie), Janvier 2008 ; Intégration mondiale de la Tunisie - Banque Mondiale, août 2008 ; www.cepex.nat.tn; www.investintunisia.tn

I.4.1.3 : Evolution des recettes tarifaires et leurs effets sur la finance publique.

Dans le cas de la Tunisie, la libéralisation des échanges et le démantèlement tarifaire associés aux Accords d'Association n'a globalement pas eu d'impact fiscal négatif grâce à une compensation des différents gisements fiscaux. Comme on le voit dans le tableau ci-dessous, la chute des recettes douanières a été plus que compensée. Certes les recettes douanières ont sensiblement chuté, passant de 19,6% des recettes fiscales en 1996 à 5,7% en 2008, mais elles ont été compensées dans un premier temps par une augmentation sensible des recettes de TVA (de 26,7% en 1996 à 33% en 2001) puis dans un second temps par une forte augmentation de la fiscalité directe (de 23,6% en 1996 à 33,6% en 2002 à 44,2% en 2008), alimentée par la forte croissance du secteur exportateur.

L'exemple tunisien montre donc que la libéralisation des échanges n'est pas nécessairement synonyme de pertes de recettes fiscales et de contraction des finances publiques. Pour autant que cette transition soit soutenue par des politiques économiques et commerciales appropriées aux différents niveaux : politique (Ministère des Finances), de l'administration des finances et en particulier les régies fiscales et accompagnées. Enfin, il faut aussi souligner que la relative neutralité de la transition fiscale en Tunisie, en termes de pression fiscale (autour de 20,5%), a également facilité son acceptation. Voir Tableau 2.31 : « Evolution et décomposition des recettes fiscales (MTND) et leur pression durant la période 1995-2008 » sous l'I.2.2.1 : Evolution des recettes fiscales et élargissement de l'assiette fiscale.

Sources : Source : Rapports annuels BCT et Ministère des Finances – INS ; Note sur La libéralisation des échanges EuroMed et la transition fiscale, expérience et enseignements, M. Seiderer (Expert macro-économie - Délégation de la Commission Européenne en Tunisie), janvier 2008]

I.4.1.4 : Indices de relations spécifiques entre les inputs fournis par la CE (dialogue, conditionnalités, fonds, AT) et les résultats ci-dessus

Les thèmes du commerce extérieur, de la facilitation des échanges et des réformes des finances publiques / structure des recettes qui ont contribué à la mise en place d'un processus de compensation des différents gisements fiscaux pour neutraliser l'impact fiscal du démantèlement tarifaire associés aux Accords d'Association sont des thèmes qui sont abordés dans plusieurs programmes de la CE, notamment dans les programme d'appui budgétaire général (mais aussi dans d'autres programmes de grande envergure tels que les programmes d'appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association et du Plan d'Action Voisinage (P3A e P3A).

En particulier, il faut remarquer que les objectifs des quatre FAS et des P3A qui se sont succédé sont étroitement liés à ces thèmes :

Objectif global de la FAS I : Appuyer le gouvernement tunisien dans la mise en œuvre d'un programme de réformes répondant aux nouveaux défis liés à la réalisation d'une zone de libre-échange (ZLE).

Objectif global de la FAS II: Soutien aux réformes économiques mises en place par le gouvernement tunisien visant à renforcer la libéralisation de l'économie tunisienne et, en particulier, à contribuer à assurer le succès de la zone de libre-échange avec l'Union européenne telle que prévu dans l'Accord d'Association.

Objectif global de la FAS III: Renforcer le degré de compétitivité générale de l'économie tunisienne, dans le contexte de son intégration évolutive dans les marchés mondiaux.

Objectif global de la FAS IV: Contribuer au renforcement du degré de compétitivité générale de l'économie tunisienne pour favoriser son insertion dans la ZLE avec l'UE et son intégration dans les marchés mondiaux.

Objectif global du P3A : Favoriser la réussite et la mise en œuvre du partenariat engagé entre l'UE et la Tunisie en soutenant les efforts de l'administration tunisienne pour assurer la mise en œuvre de l'AA et du PAV

L'analyse documentaire et la mission de terrain permettent de souligner que :

- l'AA a créé un cadre politique favorable et une grande opportunité économique pour que le gouvernement puisse continuer avec plus de vigueur dans le processus global

d'intégration compétitive dans les marchés internationaux. L'AA, avec ses accords sectoriels et les programmes d'appui spécifique de mise en œuvre, a aussi aidé le gouvernement à définir le tableau de bord de la réforme du commerce international et du marché intérieur ;

- les instruments de dialogue et d'assistance technique (P3A) ont permis de renforcer le processus global des réformes et de renforcer la transparence et du processus de consultation
- les FAS, à leur tour, ont permis aux trois partenaires intéressés de réaliser conjointement avec le Gouvernement un suivi rapproché de la mise en œuvre du processus de réforme. Dans la matrice des mesures de la FAS I, la libéralisation des échanges avait une place importante. Puis, dans les matrices des autres FAS, elle a été rappelée par l'inclusion de quelques mesures à ne pas oublier, comme le plan d'action pour la concurrence et des mesures de modernisation des douanes dans la FAS III, ou le Conseil de la concurrence dans la FAS IV. En particulier,
 - les fonds ont permis à la CE de rentrer dans le dialogue et ont fourni l'occasion pour dégager des discussions autour des politiques de réforme ;
 - le dialogue sur les politiques ont facilité les discussions autour des réformes, contribuant à la définition de politiques de qualité ainsi qu'au pilotage de leur mise en œuvre ; comme souligné au cours de la phase de terrain.
 - les matrices de mesures / conditionnalités, ont permis de viser, avec des passages cruciaux, la mise en œuvre de ces réformes. Cela a permis aux bailleurs de fonds de suivre de près la mise en œuvre, et au gouvernement de se sentir épaulé sur des dossiers déterminants.

Voir aussi annexe 12 « vue d'ensemble des opérations d'appui budgétaire général (fiche projet & conditionnalités de FAS) »

I.4.1.5 : Perception des intervenants sur le rôle des inputs fournis par la CE (dialogue, conditionnalités, fonds, AT) en relation aux résultats ci-dessus

La mission de terrain a confirmé les constats et les hypothèses formulés lors de la phase documentaire telle que présentés ci-dessous.

De plus, les entretiens ont souligné :

- La volonté politique de la Tunisie a accéléré l'AA et l'AB est venu en appui de ce processus.
- L'AB a permis à la CE de rentrer dans le dialogue. L'ABG était une occasion pour dégager des discussions.
- L'AB devient Appui aux Réformes. Pour le gouvernement l'AB est un instrument très positif d'appropriation avec une perspective de moyen-long terme. Il ne faut pas le compliquer par des procédures qui insistent sur *l'assessment*, l'analyse des stratégies et les indicateurs de résultat prédéfinis.

Par ailleurs, la Tunisie a une bonne gouvernance et une gestion macro-économique très rigoureuse qui respecte les critères de Maastricht. Elle devrait passer au statut de « partenaire avancé » de l'UE et pas seulement de partenaire « privilégié »

CJ 4.2 L'appui fourni par la CE a contribué à la suppression des obstacles non tarifaires

I.4.2.1 : Progrès dans l'alignement de la législation horizontale et sectorielle (rapprochement des normes et des règlements de l'UE) et I.4.2.6 progrès en termes de qualité-métrologie et normalisation (mise en place d'un système national de métrologie, mise à niveau du système d'évaluation de la conformité et évolution dans le nombre des accords de reconnaissance mutuelle)...

Au cours de 2005 et 2006, la Tunisie a fait des progrès significatifs en termes de **libre circulation des biens et de réglementations techniques comme démontré par :**

- L'engagement de la Tunisie de négocier un Accord sur **l'évaluation de la conformité et l'acceptation des produits industriels** (ACAA) a été confirmé, les secteurs prioritaires qui devraient être couverts par l'accord choisi et un programme de travail actuellement mis en œuvre ont été mis au point.
- Le travail en cours sur la **législation horizontale pour la normalisation et l'accréditation** ainsi que les législations sectorielles.
- La révision en cours de la loi sur la protection des consommateurs, du décret relatif aux contrôles à l'importation et à l'exportation ainsi que de la loi sur la sécurité alimentaire en vue de leur harmonisation avec les normes de l'UE.
- Dans le domaine **sanitaire et phytosanitaire**, la Tunisie continue d'œuvrer pour la mise en place d'un système de traçabilité des animaux (en particulier pour les bovins) et a renforcé la surveillance. Une loi sur les produits animaliers qui facilitera la convergence avec les règles de l'UE a été adoptée. Il reste cependant beaucoup à faire pour renforcer le cadre réglementaire, les institutions et laboratoires, le contrôle et la surveillance, y compris le contrôle des résidus et les plans d'urgence en cas d'épidémie animale.

Dans ce cadre, le processus de réforme a continué au cours de 2007 et 2008 avec :

- le lancement d'un vaste chantier pour la convergence réglementaire et institutionnelle avec l'acquis communautaire des principaux secteurs industriels d'exportation en vue de la signature d'accords sur l'évaluation de la conformité et l'acceptation des produits industriels (ACAAs), notamment dans les secteurs électrique et des matériaux de construction avec un progrès remarquable en termes de l'adoption des normes européennes surtout dans le secteur électrique. Toutefois d'importants efforts sont également nécessaires pour la convergence des législations horizontales et la mise à niveau de la surveillance du marché ;
- l'adoption de la loi sur l'accréditation, loi qui est conforme à la pratique européenne
- le travail en cours pour la révision du décret sur le contrôle des importations et des exportations ;
- la continuation du travail pour l'amélioration de la réglementation, des institutions et des pratiques dans le domaine sanitaire et phytosanitaire, notamment dans les secteurs d'exportation tels que la pêche. Un inventaire tunisien de la législation vétérinaire a démontré, dans certains domaines, des écarts importants avec les normes communautaires. La Tunisie a poursuivi la préparation d'un projet de loi concernant la sécurité sanitaire des aliments et des règlements d'application de la loi relative à l'élevage et aux produits animaliers, visant, entre autres, l'introduction progressive de la traçabilité des produits alimentaires. Elle envisage également le développement d'une loi concernant la santé animale. La Tunisie a présenté à la Commission européenne en 2007 des plans de surveillance des résidus satisfaisants concernant l'aviculture, l'aquaculture et le gibier sauvage, ce qui permet la Tunisie l'exportation de ces produits vers l'UE ;
- des avancées sur la transposition de la directive européenne sur la sécurité générale des produits non alimentaires.

Sources : Rapport de Suivi de la Mise en œuvre de la politique européenne de voisinage en Tunisie ;

L'Agence nationale de métrologie a été créée et des laboratoires de métrologie industrielle et de métrologie légale ont été établis sous la tutelle du ministère du Commerce et de l'Artisanat, conformément à la loi n° 2008-12 du 11 février 2008. Il s'agit d'un établissement public à caractère non administratif chargé essentiellement de mettre en œuvre les orientations stratégiques de développement de la politique nationale en matière de métrologie. Elle a également pour mission de : i) représenter la Tunisie et de piloter les programmes de coopération avec les organisations internationales ; ii) assurer la veille technologique ; iii) établir les normes et les guides techniques relatifs à la métrologie. Elle est opérationnelle depuis janvier 2009.

Le **Conseil national d'accréditation** (TUNAC), a fait l'objet d'une «évaluation par des pairs» par l'EA, «European Accreditation», en décembre 2007 et a signé un accord de reconnaissance bilatérale avec l'Organisation Européenne d'Accréditation (EA) en mai 2008 dans les domaines des laboratoires de test et de calibration. Depuis octobre 2007, la Tunisie est devenue membre associé de la Conférence Générale des Poids et Mesures (CGPM). Depuis janvier 2008, la Tunisie est membre affilié des organismes européens de normalisation CEN et CENELEC.

À fin 2008, la Tunisie possède, comme infrastructure métrologique, 25 laboratoires d'étalonnage reconnus à l'échelle internationale et dont les services sont destinés au secteur industriel, contre 13 seulement en 1995 [DGSI- Ministère de l'Industrie de l'Energie et des Petites et Moyennes Entreprises].

Le nombre total des normes tunisiennes a atteint 10.430, en 2008, dont 95% sont d'origine internationale et européenne. Ces normes se sont multipliées par trois après la signature de la convention de coopération avec l'Union Européenne. L'objectif ciblé est d'atteindre 11.700 normes, fin 2009, et 15.000 à l'horizon 2011. [Source : PMI, Newsletter n° 18 du 10 mars 2009 et n°19 du 23 mars 2009]

Le nombre d'organismes de certification de la conformité est passé de 2 en 1995 à 16 en 2008, détaillés comme suit :

1995	- 1 organisme de certification produit (INNORPI) - La Commission Nationale de certification du personnel dans le domaine des essais non destructifs
2008	- 1 organisme de certification produit (INNORPI) - La Commission Nationale de certification du personnel dans le domaine des essais non destructifs - 8 organismes de certification des systèmes de management - 6 organismes de certification biologique

Source : DGSI- Ministère de l'Industrie de l'Energie et des Petites et Moyennes Entreprises

Evolution dans le nombre des accords de reconnaissance mutuelle

Des accords de reconnaissance des résultats d'évaluation de la conformité sont conclus entre la Tunisie et la Lybie, le Maroc, l'Algérie, l'Égypte et l'Arabie Saoudite. Les accords avec le Maroc et la Libye sont entrés en vigueur respectivement le 1er mars 2008 et le 1er septembre de la même année, les autres sont en cours de négociations quant aux procédures pratiques de mise en œuvre.

Un MLA (Multilateral Agreement) a été conclu, le 29 mai 2008, entre l'EA et le TUNAC (Organisme tunisien d'Accréditation) couvrant le domaine des essais et des étalonnages ; le TUNAC a signé, le 20 juin 2008, un accord avec l'Organisation Internationale des accréditeurs de laboratoires (ILAC) ; et un ACAA (Agreement on Conformity Assessment and Acceptance of industrial products) entre le gouvernement tunisien et la CE est en préparation couvrant les produits électriques et les produits destinés à la construction. [Source : DGSI- Ministère de l'Industrie de l'Énergie et des Petites et Moyennes Entreprises]

I.4.2.2 : Progrès dans l'harmonisation des cadres réglementaires avec ceux des pays maghrébins et sud méditerranéens

Conformément aux dispositions de l'OMC, la Tunisie a conclu des accords commerciaux bilatéraux et régionaux en vue de réaliser un palier supérieur d'intégration à l'environnement mondial. Ainsi, la Tunisie est membre :

- de l'Union du Maghreb Arabe (Tunisie-Algérie-Lybie-Maroc-Mauritanie) créée le 17 février 1989 et prévoyant l'instauration d'une ZLE décidée par le Conseil de la présidence de l'UMA en 1994 ;
- de la Ligue des Etats Arabes (1947) qui comprend 22 pays membres et sous l'égide de laquelle la grande zone de libre-échange arabe est entrée en vigueur en janvier 2005 ;
- du processus de Barcelone (Processus Euromed) instauré le 15 novembre 1995 dans le but d'établir une ZLE à l'horizon 2010 et qui se caractérise par une progression de l'intégration aux niveaux vertical (Nord-Sud) et horizontal (Sud-Sud).

Pour la concrétisation de cette dimension Sud-Sud, on a procédé à la conclusion :

- de l'accord de libre-échange d'Agadir signé en février 2004 et prévoyant l'instauration d'une zone de libre-échange qui regroupe, dans une première étape, la Tunisie, le Maroc, l'Égypte et la Jordanie, tout en restant ouverte à l'adhésion des autres pays arabes méditerranéens, signataires d'Accords d'Association avec l'UE;
- de l'accord de libre-échange avec la Turquie signé le 25 novembre 2004.

La Tunisie a également conclu des accords bilatéraux de libre-échange avec ses partenaires maghrébins et arabes. S'inscrivant en complémentarité avec les accords régionaux déjà contractés, un accord de libre-échange a été conclu avec l'Association Européenne de libre-échange (AELE) le 17 décembre 2004 et ratifié en 2005.

Par la conclusion de ces accords dans le contexte de sa politique d'ouverture, la Tunisie vise notamment à accroître et à diversifier ses relations de coopération économique et commerciale, à bénéficier du transfert technologique et à consolider davantage sa position pour une plus grande attraction des IDE.

« Malgré une légère progression, les résultats de l'application de l'Accord d'Agadir apparaissent mitigés et la valeur des échanges commerciaux entre les quatre Etats (la Jordanie, l'Égypte, la Tunisie et le Maroc) demeure faible entre autres à cause de la présence de barrières non tarifaires. Dans le cadre de l'Accord d'Agadir, la Tunisie, tout comme les trois autres partenaires, met en œuvre le système pan euro-méditerranéen du cumul de l'origine. Cependant, des pratiques telles que l'arrangement *ad hoc* sur le traitement de l'importation de produits spécifiques dans le cadre de l'accord d'Agadir, ne devraient pas être encouragées car elles dérogent aux règles d'origine pan euro-méditerranéennes. Il en va de même pour les produits agricoles et les produits agricoles transformés couverts par l'accord d'Agadir pour lesquels le cumul pan euro-méditerranéen de l'origine, bien qu'applicable en théorie, n'est pas appliqué dans la pratique. » [Source : Rapports Annuels de Suivi de la Mise en œuvre de la politique européenne de voisinage en Tunisie 2008, avril 2009]

I.4.2.3 : Progrès dans l'administration des douanes [nouvelle formulation proposé pour cet indicateur qui prend la place des indicateurs: I.4.2.3 : Harmonisation du code des douanes avec le code communautaire & I.4.2.4 : Introduction de la liasse unique à l'importation et à l'exportation conforme aux normes de l'UE].

À partir de 1994, l'administration des douanes tunisienne a dégagé plusieurs efforts pour modifier l'ensemble des ses procédures en vue d'une plus grande facilitation et d'une plus grande transparence. Cette modification, à la fois législative et pratiques, est dans sa phase finale de mise en œuvre. ⁴⁰

⁴⁰ Sources : Rapports Annuels de Suivi de la Mise en œuvre de la politique européenne de voisinage en Tunisie ; Intégration mondiale de la Tunisie - Banque Mondiale, août 2008 ; World Bank, Doing Business 2008 ; www.cepex.nat.tn; www.investintunisia.tn; Rapport d'évaluation de la FAS III, novembre 2005

Un premier effort est lié à la réorganisation de la Direction Générale des **Douanes**, qui relève du Ministère des Finances, en 1994, et s'est poursuivi avec l'application - depuis le 1er Janvier 2000 - de la Nomenclature Combinée de l'UE. Un nouveau système d'information douanier SINDA 2000 a été dégagé en 2001, ce qui permet le dédouanement automatique des marchandises et une base de données du tarif intégré a été constitué et est entré en fonction sur tout le territoire douanier. L'intégration électronique de l'ensemble des intervenants (le Ministère du Commerce, les banques, l'autorité portuaire et les douanes, ainsi que les organisations professionnelles habituelles telles que commissionnaires en douane, agents maritimes et transitaires, etc.) est réalisée et opérationnelle à travers le système Tunisie Trade Net visant à favoriser un environnement plus simple et sans document papier. Un site Internet de la douane en français et en arabe est mis à la disposition du public. L'analyse du risque est prévue, mais pas encore en place. En particulier, Tunisie TradeNet (TTN) gère, depuis sa création en février 2000, un réseau informatique qui relie les différents intervenants dans les procédures du commerce extérieur en Tunisie (Banques, Administrations, Douanes,...). Sous la tutelle du Ministère des Finances tunisien depuis 2002, TTN s'intègre dans le projet de l'administration en ligne et la liaison informatique entre la plateforme d'échange électronique TTN et le système SINDA utilisée par les douanes est opérationnelle et utilisée quotidiennement (décollage du système a rendu possible par l'introduction en 2005 d'une application client destinées aux utilisateurs de TTN (transitaires, banques, etc.)). Ainsi, la solution apportée par Tunisie TradeNet permet aux différents opérateurs: Entreprises, Transitaires et commissionnaires en Douanes, Transporteurs et Agents maritimes de traiter les différentes formalités d'importation et d'exportation en mode électronique. Le Projet TTN qui a pour but de faciliter les procédures du commerce extérieur, d'en assurer la traçabilité, et de réduire les délais de séjour des marchandises aux ports a permis à travers la simplification des procédures administratives du commerce international, d'assurer: i) la rapidité des services fournis; ii) la transparence des procédures; iii) le rapprochement de l'administration de ses usagers, de ses clients; iv) le renforcement de l'initiative privée ; v) l'amélioration de la relation entre l'administration et ses usagers ; vi) le renforcement de la compétitivité de l'environnement des affaires.

En 2006, la Tunisie a déjà mis en place des comités de réflexion dans le cadre des normes visant à sécuriser et à faciliter le commerce mondial de l'Organisation mondiale des douanes. La nomenclature douanière révisée a été adoptée fin 2007 et intègre les principales modifications de la nomenclature combinée de l'UE ainsi que la création de 46 nouvelles lignes tarifaires. Un nouveau Code des douanes, qui vise au renforcement de la compétitivité économique du pays et au respect de ses engagements internationaux dans le domaine douanier, a été adopté en juin 2008 et les textes réglementaires d'application sont en cours d'élaboration. Dans le cadre de cette réforme, la Tunisie a restreint le nombre de régimes douaniers suspensifs, assoupli le régime des garanties et poursuivi la simplification des procédures (avec notamment la possibilité de dédouanement à domicile sous caution globale annuelle). Le Code prévoit, entre autres, la mise en place d'un Comité de conciliation et d'expertise douanière destiné à examiner tous les recours après épuisement des voies administratives. L'Administration des douanes et des impôts indirects (ADDII) travaille sur la mise en œuvre du cadre de normes de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD), visant à sécuriser et faciliter le commerce mondial. Après une première visite de diagnostic, la douane tunisienne a établi la liste des actions prioritaires et attend la réponse de l'OMD. Elle travaille également à la mise en place d'un guichet unique et d'une dématérialisation des procédures (de l'arrivée du navire à la sortie des marchandises du port) - projets qui devraient être finalisés en 2009 [le guichet unique pour les opérations commerciales au port de Radès est opérationnel depuis novembre 2009].

Les efforts dégagés ont conduit aux résultats suivants :

- En septembre 2005, il était estimé qu'environ 25 % de l'ensemble des déclarations de dédouanement transitaient par TTN, contre seulement 1% au début 2005. Aujourd'hui 82% des déclarations sont traitées par Tunisie Trade Net, contre 18% par le système SINDA de la douane. L'administration en ligne a permis une réduction du temps dans les échanges et a diminué les coûts des transactions pour les exportateurs.
- À la fin des années 90, il y avait 19 démarches distinctes impliquées dans une transaction d'importation et 15 démarches dans une transaction d'exportation, se traduisant par une moyenne de huit jours requis pour le traitement des documents commerciaux. Aujourd'hui, le nombre de procédures requises dans les importations et exportations a été réduit à sept et à cinq respectivement.
- Les capacités d'échange des données électroniques du Trade Net ont aidé à améliorer l'efficacité et la vitesse des procédures des échanges commerciaux en Tunisie et la partie dédouanement (du dépôt à la main *levée*) peut maintenant être effectuée en moins de deux jours.
- Avant 2005, les procédures de contrôle des importations étaient longues et complexes et constituaient des principaux facteurs responsables du retard du dédouanement des biens. Maintenant les contrôles techniques ont été simplifiés et automatisés et en conséquence, les normes techniques pour les biens importés sont réduites à environ 10% des biens mis en consommation.

- Grâce aux efforts de la douane et au niveau du contrôle technique, le délai de séjour des marchandises au port a été réduit de 18 jours en moyenne en 1997 à 8 jours en 2007 ; tandis que le traitement des dossiers au niveau du transit a été réduit de 18 jours en 1998 à une moyenne de 4 jours en 2003 et de 45 minutes en 2005, et celui des documents en douane est passé de 2-3 jours en 1998 à 15 minutes en 2003.
- Les réformes ont permis de réduire les coûts d'approche du transport maritime, en facilitant le transit portuaire et douanier des marchandises par l'amélioration du cadre législatif et réglementaire existant.
- Le traitement des dossiers au niveau du transit a été réduit de 18 jours en 1998 à une moyenne de 4 jours en 2003 et de 45 minutes en 2005 ; celui des documents en douane est passé de 2-3 jours en 1998 à 15 minutes en 2003. Cependant, selon l'enquête de l'Institut d'études quantitatives (IEQ) de 2005, 26% des chefs d'entreprise considèrent que la douane et la réglementation du commerce extérieur sont une contrainte majeure, que les délais effectifs de dédouanement des marchandises restent longs, soit 9 jours pour les importations et 5 jours pour les exportations. Les chiffres donnés par Doing Business

Le forum économique mondial de Davos a classé, dans son rapport annuel de 2009, la Tunisie 32^{ème} sur 121 pays au sein de l'indicateur « efficacité de l'administration douanière ». Pour cet indicateur, la Tunisie est la première en Afrique et la 3^{ème} dans le monde arabe devancée par Bahreïn (16^{ème}) et les Emirats Arabes Unis (19^{ème}). Elle devance la Jordanie (36^{ème}), le Maroc (51^{ème}), l'Égypte (65^{ème}), l'Italie (48^{ème}), le Portugal (35^{ème}) et la Turquie (56^{ème}).

Sources : Rapports Annuels de Suivi de la Mise en œuvre de la politique européenne de voisinage en Tunisie ; Intégration mondiale de la Tunisie - Banque Mondiale, août 2008 ; World Bank, Doing Business 2008 ; www.cepex.nat.tn; www.investintunisia.tn; Rapport d'évaluation de la FAS III, novembre 2005

I.4.2.4 : Introduction de la liasse unique à l'importation et à l'exportation conforme aux normes de l'UE. Unifié avec l'I.4.2.3

I.4.2.5 : Réduction des délais de remboursement des crédits de TVA au profit des exportateurs

La mesure de la FAS III qui prévoyait la « réduction, à un maximum de trente jours après demande, des délais de remboursement des crédits de TVA au profit des exportateurs » a été formellement satisfaite, comme validé au moment du décaissement de la tranche fixe. En fait la mission de suivi a remarqué qu'en 2000, le délai était réduit à une semaine à partir de la date d'introduction de la demande de remboursement accompagnée des pièces justificatives. Ceci dit, si d'une part, le Trésor notait une augmentation des montants remboursés (de plus 50 MDT de TVA durant les sept premiers mois de l'année 2002 contre 30 MDT l'année précédente), d'autre part, la mission note que la forte probabilité d'être soumis à un contrôle fiscal pendant plusieurs mois avant de récupérer toute TVA n'encourage pas les exportateurs à demander ce remboursement.

À cet égard, les résultats préliminaires de l'étude du Foreign Investment Advisory Services (FIAS) datées de septembre 2002 recommandait, en dépit des mesures déjà prises en 2000, que le système de TVA soit réformé et simplifié autour de 1 ou 2 taux, avec un élargissement de l'assiette, et une amélioration des procédures administratives de remboursement. En ligne avec ces recommandations ainsi qu'avec les engagements à court terme du Plan d'action, la Tunisie a initié une réforme des impôts qui prévoit une réduction des taux de TVA à trois niveaux et la suppression du taux de 29% à partir de janvier 2007, une réduction de l'impôt sur les sociétés de 35% à 30% et l'introduction d'un taux de 10% pour les sociétés off shore. Ainsi, un impôt sur les bénéfices des opérations d'exportation, réalisées par les entreprises totalement ou partiellement exportatrices, à un taux réduit de 10% à compter du 1 janvier 2008 a été établi et le nombre de taux de TVA a été rationalisé avec la suppression du taux de 29%, la consolidation du taux principal de 18%, et le relèvement du taux inférieur de 10% à 12%. Certains taux de TVA supprimés ont été remplacés par des droits de consommation, notamment pour les produits de luxe. Le système de restitution de la TVA a aussi été renforcé. Des contacts ont été établis pour instaurer un échange d'opinions sur les principes du code de conduite en matière de fiscalité des entreprises, et doivent être poursuivis.

Sources : Rapport d'évaluation de la FAS III, novembre 2005 ; Rapports Annuels de Suivi de la Mise en œuvre de la politique européenne de voisinage en Tunisie.

I.4.2.6 : Indicateurs du progrès en termes de qualité métrologie et normalisation : mise en place d'un système national de métrologie, mise à niveau du système d'évaluation de la conformité et évolution dans le nombre des accords de reconnaissance mutuelle...

Traité avec l'I.4.2.1 :

I.4.2.7 : Indices de relations spécifiques entre les inputs fournis par la CE (dialogue, conditionnalités, fonds, AT) et les résultats ci-dessus

La libéralisation des échanges ainsi que le thème de la convergence avec l'UE rentrent parmi les axes prioritaires d'intervention de la CE. Ces thèmes sont abordés dans plusieurs programmes de la CE, tels que les FAS, même si seules deux mesures dans la FAS III se réfèrent spécifiquement aux sujets traités ci-dessus ; mais aussi dans d'autres programmes d'envergure plus globale tels que les programmes d'appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association et du Plan d'Action Voisinage (P3A e P3A). L'analyse documentaire effectuée à ce jour ne permet pas de tirer de conclusions spécifiques à cet égard. Ce que l'on peut remarquer est que le processus de dialogue mis en place dans le cadre de l'Accord d'Association ainsi que le dialogue et les mesures spécifiques incluses dans les FAS ont facilité le pilotage du processus de rapprochement des normes et des règlements de l'UE en instaurant une sorte de discipline extérieure d'une part, et d'autre part, à travers la mise en place de projets de soutien / assistance qui ont contribué à une meilleure coordination des actions au sein du gouvernement.

Le P3A- I a favorisé le renforcement des capacités institutionnelles de l'administration à travers la mise en œuvre de 18 projets de jumelage dans les domaines suivants : la facilitation du commerce et la diversification des échanges (modernisation des services phyto-veto, modernisation des services de la douane, évaluation de la conformité et de surveillance du marché).

La revue à mi-parcours du P3A-I réalisée en 2007 et les missions de monitoring des projets du programme, ont relevé que l'ensemble des projets inclus au titre du programme a démontré une bonne cohérence avec les dispositions de l'AA. (voir fiche projet à l'annexe 11)

Voir aussi l'I.4.1.4

I.4.2.8 Perception des intervenants sur le rôle des inputs fournis par la CE

L'UE a appuyé l'accord d'Agadir (Tunisie, Maroc, Egypte, Jordanie), qui n'a pas toutefois de continuité géographique. Conflit avec l'Union du Maghreb Arabe (Algérie, Lybie, Tunisie, Maroc, Mauritanie). La Tunisie a aussi toujours cherché l'intégration maghrébine, mais l'UMA a été une déception, d'où l'intérêt pour la Tunisie de l'intensification de ses relations avec la rive nord de la Méditerranée.

Le sentiment général, dans ce contexte, est que les relations EU/Tunisie sont en état de sous-exploitation et qu'il y a un potentiel beaucoup plus grand d'intensification des relations qui n'est pas saisi par l'Europe. Du côté tunisien, les attentes ont été plus grandes que les résultats de la coopération. Les chiffres d'aide sont « timides » (surtout comparés aux aides reçues par la Grèce ou les pays d'Europe de l'Est). Il conviendrait donc de passer à la vitesse supérieure, d'autant que la Tunisie a besoin de l'UE pour mieux intégrer la mondialisation. Par ailleurs, la Tunisie a une bonne gouvernance et une gestion macro-économique très rigoureuse qui respecte les critères de Maastricht. Elle devrait passer au statut de « partenaire avancé » de l'UE et pas seulement de partenaire « privilégié »

Voir aussi l'I.4.1.5.

CJ 4.3 L'appui fourni par la CE a contribué à la facilitation des échanges**I.4.3.1 : Amélioration de l'accès à l'information réglementaire et statistique.**

La Tunisie se caractérise par un niveau élevé de dissémination de l'information relative à l'économie et à son cadre réglementaire, et plusieurs progrès ont été faits en termes d'amélioration de l'accès à cette information. À titre d'exemple, on peut citer les nombreuses données, informations et études sectorielles, disponibles sur les sites web de l'Institut National Statistique, du Ministère des Finances, de la Banque Centrale Tunisienne, du Ministère de l'Industrie, de l'ITCEQ ainsi que du Programme de Mise à Niveau et du Programme de Modernisation Industrielle, telles que des études sur l'internationalisation des entreprises. De plus, le site Internet de la douane (disponible en français et en arabe) est mis à la disposition du public ; tandis que le Tunisie Trade Net est un réseau informatique qui relie les différents intervenants dans les procédures du commerce extérieur en Tunisie qui inclut une application client destinée aux utilisateurs de TTN, laquelle permet aux différents opérateurs (entreprises, transitaires et commissionnaires en douanes, transporteurs et agents maritimes) de traiter les différentes formalités d'importation et d'exportation en mode électronique.

Dans le domaine des statistiques, au-delà du fait qu'il faut remarquer la disponibilité de plusieurs données au niveau de l'Institut National Statistique, du Ministère de Finance, de la Banque Centrale Tunisienne, ainsi que d'autres institutions, on peut signaler : i) le démarrage en mars 2008 d'un jumelage pour le développement du système d'informations statistiques sur les entreprises au bénéfice de l'Institut National de la Statistique ; et ii) les activités en cours dans le cadre du programme MEDSTAT II.

Le dernier rapport de MEDSTAT (octobre 2009) confirme que la collecte et le traitement des données relatives au commerce est très efficace en dépit des limitations en termes de ressources humaines disponibles, en particulier auprès de l'Institut National Statistique. Les définitions adoptées ressemblent de très près celles de l'UE et les indicateurs de qualité sont très bons en particulier ce qui concerne la disponibilité temporelle des données. Par ailleurs la coordination parmi les différentes institutions est aussi de haut niveau.

I.4.3.2 : Evolution du commerce extérieur tunisien et de la balance commerciale avec les différents partenaires (EU, Maghreb, monde), et en particulier dans le Maghreb, avec les pays avec lesquels la Tunisie a signé des accords de libre-échange soit au niveau bilatéral (par exemple le Maroc et la Jordanie) soit au niveau sous-régional (par exemple l'Accord d'Agadir).

Contrairement aux craintes initiales le démantèlement tarifaire n'a pas d'un effet négatif. Depuis une augmentation des soldes des échanges entre la Tunisie et l'UE (de -1250,3 MTND en 1995 à -2102,4 MTND en 2001), on note un développement constant et un équilibrage des échanges avec l'UE avec une forte contraction de l'excédent commercial avec l'UE (-1100,4 MTND en 2006 et 303,8 en 2008). Voir tableau 4.2 ci-dessous.

Les échanges UE-Tunisie (importations plus exportations) ont plus que doublé en valeur depuis la signature de l'accord d'association, passant de 9.416,5 MTND en 1995 à 25.122,2 MTND en 2006 et puis 34.360 MTND en 2008, voir tableau 4.2; et le taux de couverture des importations par les exportations tunisiennes s'est sensiblement amélioré, passant de 76,6 en 1995 à 78,3 en 2001 à 91,6 en 2006 à 98,2% en 2008 (calculs sur la base des données présentées dans le tableau 4.2).

La libéralisation et le développement des échanges ont bien progressé en 2007 (+23%). Globalement, la croissance des exportations a été particulièrement forte (taux moyen de l'évolution annuelle des exportations atteint 13,1 % durant la période 2000-2008), tandis que les importations ont augmenté à un rythme moindre ce qui a permis de réduire le déficit commercial.

En particulier, le démantèlement tarifaire a permis une accélération de l'intégration du pays dans le marché européen. L'UE confirme être le premier partenaire de la Tunisie : en 2001, 80% des exportations de la Tunisie sont destinés à l'UE et l'UE représente 71% des importations de la Tunisie ; pourcentages qui baissent un peu mais restent élevés en 2006 comme en 2008 (respectivement 77,2% et 72% des exportations tunisiennes sont destinés à l'UE et l'UE représente 66,5% et 57,3% des importations de la Tunisie), voir tableau 4.3.

Cependant, la forte concentration géographique des exportations tunisiennes représente un risque, particulièrement compte tenu de leur poids élevé par rapport au PIB. Après une forte croissance du commerce extérieur d'environ 25% durant les trois premiers trimestres 2008, l'impact de la crise économique en Europe s'est fait durement ressentir au dernier trimestre.

Pour terminer, il faut remarquer que le degré d'ouverture (exprimé en pourcentage du PIB) des 4 Etats membres de l'accord d'Agadir s'est accru depuis 2000 (de 31,5% à 35,6% en 2004 ; et parmi les quatre pays, la Tunisie enregistre un degré d'ouverture significativement plus élevé, soit en comparaison avec la moyenne des pays partenaires méditerranéens – PPMs (plus de 10% de différence), soit par rapport à la moyenne des Etats membres de l'Union européenne (de nouveau plus de 10% de différence). voir tableau 4.4.

Tableau 4.1: Evolution du commerce extérieur de la Tunisie, MTND

Année	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Exportations FOB	5173	5 372	6148	6518,3	6967	8005	9503,7	9749	10343	12055	13608	15558	19 409,6	23 637
Importations CAF	7464	7499	8794	9489,5	10071	11738	13697	13511	14039	15960	17102	20004	24437	30241
Déficit	2291	2127	2646	2971,2	3104	3733	4193,6	3762	3696	3905,4	3493,8	4445,4	5027,7	6604,2
Taux de couverture (%)	69,3%	71,6%	69,9%	68,7%	69,2%	68,2%	69,4%	72,2%	73,7%	75,5%	79,6%	77,8%	79,4%	78,2%

Source : *Rapports annuels BCT 1996-2008*

Tableau 4.2: Evolution du commerce extérieur avec les différents partenaires, (en MTND)

Année	1995				2001				2006				2008		
	Export	Import	Soldes	Taux de couverture %	Export	Import	Soldes	Taux de couverture %	Export	Import	Soldes	Taux de couverture %	Export	Import	Soldes
EUROPE, dont	4174,5	5899,9	-1725,4	70,8	7789,6	10617,5	-2827,9	73,4	12540,4	14917,8	-2377,4	84,1	18035,4	21608,9	-3573,5
UE	4083,1	5333,4	-1250,3	76,6	7586,5	9688,9	-2102,4	78,3	12010,9	13111,3	-1100,4	91,6	17028,1	17331,9	-303,8
<i>France</i>	1451,6	1912,5	-460,9	75,9	2751,3	3531,9	-780,6	77,9	5020,7	4511,6	509,1	111,3	6735,3	5585,7	1149,6
<i>Italie</i>	965	1152,8	-187,8	83,7	2207	2620,3	-413,3	84,2	3437	3857,8	-420,8	89,1	4883,9	5213,4	-329,5
<i>Allemagne</i>	813,5	931,7	-118,2	87,3	1114	1306,7	-192,7	85,3	1220,3	1571,8	-351,5	77,6	1637,1	2109	-471,9
AELE	26,4	116,5	-90,1	22,7	58,5	154,3	-95,8	37,9	349,4	237,9	111,5	146,9	566,1	209,2	356,9
AUTRES PAYS	65	450	-385	14,4	144,6	774,3	-629,7	18,7	180,1	1568,6	-1388,5	11,5	441,2	4067,8	-3626,6
AFRIQUE, dont	437,3	510,2	-72,9	85,7	670,5	844,9	-174,4	79,4	1518	1544,5	-26,5	98,3	2428,2	2755,4	-327,2
UMA	383,2	419	-35,8	91,5	527,4	681,6	-154,2	77,4	1231,8	1319,9	-88,1	93,3	1879,7	2323,1	-443,4
<i>Algérie</i>	175,2	169,9	5,3	103,1	109	119,1	-10,1	91,5	250,2	259,1	-8,9	96,6	499,3	890	-390,7
<i>Libye</i>	181,7	192,6	-10,9	94,3	357,5	466	-108,5	76,7	825,7	965,9	-140,2	85,5	1065,2	1319,2	-254
<i>Maroc</i>	25,3	56,4	-31,1	44,9	58,7	93,1	-34,4	63,1	144,6	94,3	50,3	153,3	286,5	109,9	176,6
EGYPTE	23,2	28,5	23,2	81,4	46,7	77,7	-31	60,1	66,3	141,5	-75,2	46,9	157,7	306,7	-149
AMERIQUE	113,9	552,5	-438,6	20,6	155,8	905,1	-749,3	17,2	499,9	1179,5	-679,6	42,4	680	2019,5	-1339,5
ASIE	261,3	435,8	-174,5	60,0	485	1102,9	-617,9	44,0	571,5	2113,6	-1542,1	27,0	1761,6	3438	-1676,4
AUTRES PAYS	185,9	65,7	120,2	283,0	402,8	226,9	175,9	177,5	428,3	248,1	180,2	172,6	731,8	419,4	312,4
TOTAL	5172,9	7464,1	-2291,2	69,3	9503,7	13697,3	-4193,6	69,4	15558,1	20003,5	-4445,4	77,8	23637	30241,2	-6604,2

Source : Rapports annuels BCT

Tableau 4.3: Evolution du commerce extérieur avec les différents partenaires, (%)

	1995		2001		2006		2008	
	Export	Import	Export	Import	Export	Import	Export	Import
EUROPE dont	80,7%	79,0%	82,0%	77,5%	80,6%	74,6%	76,3%	71,5%
UE	78,9%	71,4%	79,9%	70,7%	77,2%	65,5%	72,0%	57,3%
<i>France</i>	28,1%	25,6%	28,9%	25,8%	32,3%	22,6%	28,5%	18,5%
<i>Italie</i>	18,7%	15,4%	23,2%	19,1%	22,1%	19,3%	20,7%	17,2%
<i>Allemagne</i>	15,7%	12,5%	11,7%	9,5%	7,8%	7,9%	6,9%	7,0%
AELE	0,5%	1,6%	0,6%	1,1%	2,2%	1,2%	2,4%	0,7%
AUTRES PAYS	1,3%	6,0%	1,5%	5,7%	1,2%	7,8%	1,9%	13,5%
AFRIQUE dont	8,5%	6,8%	7,1%	6,2%	9,8%	7,7%	10,3%	9,1%
UMA	7,4%	5,6%	5,5%	5,0%	7,9%	6,6%	8,0%	7,7%

Algérie	3,4%	2,3%	1,1%	0,9%	1,6%	1,3%	2,1%	2,9%
Libye	3,5%	2,6%	3,8%	3,4%	5,3%	4,8%	4,5%	4,4%
Maroc	0,5%	0,7%	0,6%	0,7%	0,9%	0,5%	1,2%	0,4%
EGYPTE	0,5%	0,4%	0,5%	0,6%	0,4%	0,7%	0,7%	1,0%
AMERIQUE	2,2%	7,4%	1,6%	6,6%	3,2%	5,9%	2,9%	6,7%
ASIE	5,0%	5,9%	5,1%	8,1%	3,7%	10,6%	7,4%	11,3%
AUTRES PAYS	3,6%	0,9%	4,2%	1,6%	2,7%	1,2%	3,1%	1,4%
TOTAL	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Source : Rapports annuels BCT

Tableau 4.4: Degré d'ouverture (exprimé en pourcentage du PIB) des 4 Etats membres de l'accord d'Agadir, 2000 et 2004

	2000	2004
Average 10 MPCs	31,5	35,6
Egypt	19,6	28,8
Jordan	55,2	63,6
Morocco	34,5	36,2
Tunisia	46,0	46,4
EU-25 (including intra-EU trade)	36,0	35,3
EU-25 (excluding extra-EU trade)	12,9	12,0
USA	13,1	12,7

Degré d'ouverture = (importations + exportations) / (2 × PIB), exprimé en pourcentage.

Source: Rapport MEDSTAT II, Secteur Commerce Extérieur des Biens et Services :

Caractéristiques du Commerce des Etats membres de l'Accord d'Agadir

I.4.3.3 : Evolution de la structure du commerce extérieur (diversification des produits).

Tableau 4.5: Evolution des exportations par secteur d'activité, (MTND)

Année	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Agriculture et pêche	181,8	169,9	181,4	207,1	181,8	206,4	314,7	299,4	300,7	334,6	411,6	433,6	543,0	617,5
Industries agroalimentaires	333,6	234,9	500,3	419,9	609,1	500,8	463,8	395,5	449,2	1 034,3	1 041,0	1 452,6	1 345,0	1 538,1
Energie	436,9	563,0	555,9	417,7	498,0	967,5	877,7	911,9	1 032,6	1 151,0	1 757,3	2 017,6	3 137,8	4 079,9
Produits miniers	61,6	62,5	55,1	54,0	66,6	85,5	84,2	78,1	70,2	61,9	76,8	58,2	90,4	205,0
Industries manufacturières non alimentaires	4 159,0	4 341,7	4 855,2	5 419,6	5 611,4	6 244,6	7 763,3	8 063,7	8 489,9	9 473,1	10 321,0	11 596,1	14 293,3	17 196,5
TOTAL	5 172,9	5 372	6 147,9	6 518,3	6 966,9	8 004,8	9 503,7	9 748,6	10 342,6	12 054,9	13 607,7	15 558,1	19 409,6	23 637

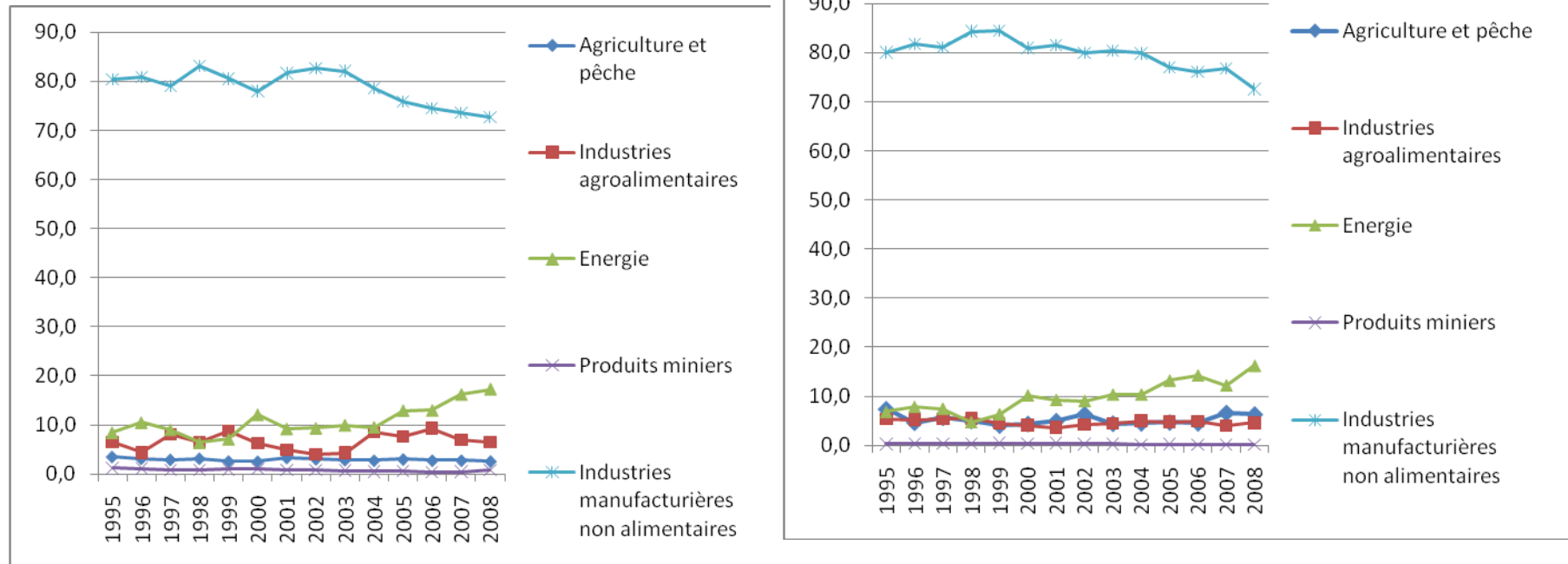
Source : Rapports annuels BCT 1996-2008

Tableau 4.6: Evolution des importations par secteur d'activité (MTND)

Année	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Agriculture et pêche	555,4	350,9	502,5	479,8	412,1	517,2	682,3	863,3	626,4	725,5	805,5	910,5	1 628,4	1 921,4
Industries agroalimentaires	401,1	391,4	472,5	524,5	453,4	479,2	499,8	575,0	635,2	801,1	821,2	974,9	989,5	1 397,2
Energie	511,3	591,2	659,8	450,6	641,8	1 198,1	1 273,4	1 227,1	1 456,2	1 658,0	2 267,7	2 859,0	3 001,6	4 913,8
Produits miniers	21,7	29,6	32,1	30,3	50,0	41,7	66,9	37,5	43,1	32,8	40,0	35,7	43,3	54,9
Industries manufacturières non alimentaires	5 974,6	6 135,7	7 126,6	8 004,3	8 513,2	9 501,8	11 174,9	10 808,0	11 278,0	12 742,9	13 167,1	15 223,4	18 774,5	21 953,9
TOTAL	7 464,1	7 498,8	8 793,5	9 489,5	10 070,5	11 738	13 697,3	13 510,9	14 038,9	15 960,3	17 101,5	20 003,5	24 437,3	30 241,2

Source : Rapports annuels BCT 1996-2008

Figure 4.1: Evolution des exportations par secteur d'activité, (MTND) **Figure 4.2 : Evolution des importations par secteur d'activité, (MTND)**



Elaboration des données présentées dans le **Tableau 4.** et **Tableau 4.**

La structure des exportations est restée plus au moins stable avec une nette prépondérance des exportations dans le secteur des industries manufacturières non alimentaires (toujours en dessus de 70% même si on note une baisse à partir de 2002) et un pourcentage toujours en dessous de 10% pour les trois secteurs de l'agriculture et pêche, des industries agro-alimentaires et des produits miniers. Enfin, le secteur de l'énergie a connu une croissance progressive à partir de 2001 passant de 9,4% des exportations totales en 2002, à 12,9% en 2005 et à 17,3% en 2008. La même tendance avec des différences mineures est visible pour ce qui concerne les importations.

I.4.3.4 : Indices de relations spécifiques entre les inputs fournis par la CE (dialogue, conditionnalités, fonds, AT) et les résultats ci-dessus

Au-delà des remarques déjà formulées on peut remarquer la contribution spécifique du programme MEDSTAT à l'amélioration de l'accès (et disponibilité) à l'information réglementaire et statistique.

I.4.3.5 Perception des intervenants sur le rôle des inputs fournis par la CE

Unifié avec I.4.1.5.

Sources :

Accord d'Association, Rapports Annuels de Suivi de la Mise en œuvre de la politique européenne de voisinage en Tunisie ; comptes rendus du Sous-comité Industrie, Commerce et Services ; Note sur La libéralisation des échanges EuroMed et la transition fiscale, expérience et enseignements, M. Seiderer (Expert macro-économie - Délégation de la

Commission Européenne en Tunisie), janvier 2008 ; Intégration mondiale de la Tunisie - Banque Mondiale, août 2008 ; www.cepex.nat.tn; www.investintunisia.tn; Rapports annuels BCT et Ministère des Finances ; Doing Business 2008 ; Rapport d'évaluation de la FAS III, novembre 2005

Méthodes :

- Analyse documentaire
- Entretiens
- Cas d'étude : identification des interventions spécifiques pour lesquelles approfondir le niveau d'analyse

Entretiens:

DELEGATION DE L'UNION EUROPEENNE

Section Opérations 1	F. Seiderer
----------------------	-------------

AUTORITES NATIONALES ET BÉNÉFICIAIRES

Chambre des députés	Président et membres (21) de la Commission Finances
---------------------	---

Q E 5: Dans quelle mesure les interventions CE en faveur des ressources humaines ont-elles contribué à la mise en œuvre des réformes sectorielles et à une meilleure qualité des services d'éducation et formation professionnelle, et ont-elles amélioré l'employabilité, en particulier des jeunes?

CJ 5.1 Les programmes d'appui de la CE ont contribué à la mise en œuvre d'un nouveau cadre juridique et institutionnel dans le secteur de l'éducation (de base, secondaire et tertiaire) et de la formation professionnelle

1.5.1.1 : Mise en place d'un cadre juridique et d'une pratique institutionnelle qui facilitent l'articulation intra-secteur et avec la FP.

Cadre Juridique :

Jusqu'en 2002 : La formation professionnelle était sous la tutelle du Ministère de l'Emploi. L'Education de base et secondaire (EBS) sous le Ministère de l'Education et l'Education supérieure sous le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Scientifique et de la Technologie. Jusqu'à cette date on ne trouve pas dans les textes normatifs d'indications spécifiques à la coordination et articulation intra-sectorielle .

À partir de 2002 : la Formation professionnelle et l'Education de base et secondaire sont rattachées sous le même ministère, celui de l'Education et de la Formation professionnelle (Décret n° 2002-2057 du 10 septembre 2002). Parmi les attributions du nouveau ministère (Décret n° 2002-2950 du 11 novembre 2002), on en retrouve certaines qui impliquent une articulation entre FP et EB ainsi qu'avec l'enseignement supérieur :

- Assurer la complémentarité et l'interaction entre les cycles, les cercles et les filières de l'enseignement scolaire et de la formation professionnelle et définir les modalités pour y parvenir, et préparer à l'enseignement universitaire et/ou à la vie active sur la base d'une répartition des apprenants dans les différentes filières, sections et spécialités en tenant compte de leurs aptitudes et des besoins structurels, présents et futurs, du marché de l'emploi.
- Promouvoir les formes d'enseignement et de formation en alternance entre les établissements d'enseignement scolaire et les centres de formation professionnelle et dans le cadre du partenariat avec les entreprises économiques, de manière à améliorer l'employabilité des apprenants et à assurer l'adéquation entre la formation et les besoins du marché de l'emploi.
- Etablir les référentiels, les normes et les standards nationaux requis dans les domaines de l'enseignement, de la formation et de l'évaluation, et veiller à leur application et à leur développement au regard des changements ayant cours dans les secteurs de l'enseignement, de la formation et de l'emploi.

Une articulation majeure entre les deux niveaux d'éducation se fait aussi au niveau régional avec l'établissement de Directions Régionales de l'Education et de la FP (Décret 463-2007, art. 2et 3) pour la gestion des établissements, ainsi que pour le suivi pédagogique.

En **2002** avec le Décret 2002-1047 du 7/5/2002 on constitue le **Conseil Supérieur pour le Développement des Ressources Humaines**. Son rôle est de donner des avis sur les orientations de la politique nationale en matière d'éducation ; enseignement supérieur ; formation professionnelle ... (art2). En sont membres, entre autres, les ministres chargés de l'éducation supérieure, de l'éducation, de la formation professionnelle, de l'emploi (art.3). Ce conseil se réunit au moins une fois par an (art .4).

En **2008** l'articulation entre les différents niveaux est améliorée davantage pour favoriser l'employabilité.

Au **niveau de l'éducation**, la nouvelle loi sur l'enseignement (loi 2008-9 du 11/2/2008) prévoit l'articulation entre éducation secondaire et formation en alternance (art.27), et prévoit aussi que l'éducation secondaire donne la possibilité de continuer les études soit dans le cycle universitaire, soit en intégrant la formation professionnelle (art.26).

Au **niveau de formation professionnelle**, la loi 2008-10 du 11/2/2008 souligne la complémentarité avec le secteur de l'éducation et de l'enseignement supérieur (art.1). En outre, elle prévoit la co-tutelle pédagogique du MEFP sur les établissements de formation publics relevant d'autres départements.

En synthèse, à partir de 2008 l'articulation entre les trois sous-secteurs de l'éducation (de base, professionnelle et supérieure) se fait au nom de l'employabilité et de la qualité de

l'éducation et se concrétise institutionnellement par la création d'un Baccalauréat professionnel qui ouvre l'accès à l'université, ainsi qu'au monde professionnel, par la prédisposition de passerelles entre l'enseignement général et la formation professionnelle et par l'instauration de l'alternance interne entre les établissements scolaires et de formation.

Au **niveau de l'éducation supérieure**, le décret 2008-2876 prévoit la coordination entre le bureau d'appui à l'employabilité et les autres politiques sectorielles dans le domaine de l'emploi (art. 9) tandis que la nouvelle loi d'orientation 2008-19 du 25 février 2008 voit dans l'employabilité et la création d'entreprises innovantes par les diplômés, une mission essentielle des universités qui sont évaluées sur les résultats atteints en matière d'employabilité et d'attitudes créatrices des diplômés (art.45).

I.5.1.2 : Niveau d'application des réformes prévues au niveau de l'éducation tertiaire dans les différentes structures universitaires du pays.

I.5.1.3 : Degré de réalisation de la décentralisation des établissements scolaires.

La loi d'orientation de 2002 ne fait aucune mention de décentralisation ou de déconcentration, de même qu'elle n'évoque pas le nouveau rôle ou les nouvelles responsabilités des Directions régionales de l'éducation (DRE) (source PROMAN : deuxième rapport de suivi du programme CE d'appui de l'éducation de base, 2003).Cependant, dans le rapport d'évaluation finale de ce programme (BASENET, 2005) on indique que le processus de décentralisation/déconcentration a été mis en œuvre et a permis de responsabiliser les intervenants aussi bien au niveau local que régional. Les directions régionales sont responsables notamment de : la carte scolaire au niveau de la région, les budgets et recrutements. Dans le même cadre, le « Conseil d'établissement » et le « Conseil pédagogique des enseignants» ont vu le jour et assurent un relais aux dispositifs d'accompagnement pédagogique.

I.5.1.4 : Le secteur détermine sa politique de développement par un système de budgétisation annuelle et à moyen terme.

Education de Base : un premier CDMT a été élaboré en 1999 mais selon l'évaluation finale du programme de la CE, n'était pas vraiment opérationnel et institutionnalisé.

Education Secondaire : un premier CDMT a été élaboré en 2006 en vue du programme de la CE et suivant l'expérience faite avec l'éducation supérieure (source CF). Le Bureau d'études et de planification et prospectives (BEPP) en est chargé.

Formation professionnelle : le MEFP a élaboré un CDMT pour la FP en 2007 qui a été validé aussi par le Ministère des Finances. Le CDMT fait partie intégrante de la stratégie sectorielle : « Stratégie de développement du secteur de la Formation professionnelle (2007-2011) ». Il est prévu que l'institutionnalisation du processus de préparation et la validation du CDMT ainsi que son extension aux agences sous la tutelle du MEFP (telles que l'Agence Tunisienne pour la Formation Professionnelle) soient réalisés avec l'appui du programme de la CE (source CF).

Pour le secteur éducation sous le MEF, un **premier CDMT sectoriel agrégé** (2007-2010) a été élaboré en novembre 2007. Ce document était articulé autour des tableaux de synthèse des CDMT des sous-secteurs cycle de base, CDMT enseignement secondaire et CDMT de l'administration centrale. Une actualisation de ce document a été faite sur la base de l'approche GBO pour la période 2009-2012 à la fin 2008. Un **CDMT consolidé Education et Formation Professionnelle** est prévu pour 2009. (source : 4eme rapport de suivi du programme d'appui à l'éducation secondaire, déc. 2008).

Education supérieure : un premier CDMT a été préparé en vue du programme de la CE pour la période 2004-2006. Ce CDMT est agrégé au niveau national et couvre l'ensemble des institutions universitaires sous la tutelle du MESRST. Il est prévu qu'il soit développé par l'université dans le cadre de l'avancement de la décentralisation de la gestion financière au niveau des rectorats. Il doit progressivement incorporer aussi une ventilation des dépenses selon le type de filière, courte ou longue, conformément à la répartition utilisée dans le Xème Plan (source CF).

En 2004 le Gouvernement a adopté une nouvelle loi organique du budget qui prévoit, dans son article 11, l'introduction d'une classification des dépenses par programme. Cet article indique que la « loi de finances peut autoriser l'affectation des crédits selon des programmes et missions », c'est-à-dire que le budget sera structuré en missions, programmes et actions et que chaque programme sera précisé avec des objectifs, des indicateurs de performance et des cibles à atteindre. Le MEF (pour la formation professionnelle) et le MERST sont parmi les ministères pilotes pour l'introduction du budget programme. Pour l'implémentation de cette réforme un cadre législatif et un dispositif institutionnel de

pilotage ont été mis en place. Le dispositif de pilotage comprend aussi des unités de gestion dans les ministères pilotes sous la responsabilité du ministre. Pour le MEF, la mission de suivi du programme d'éducation secondaire souligne la limite que la GBO ne soit pas élargie à tout le ministère. La révision des CDMT sectoriels selon celui global et la déclinaison des coûts selon les programmes est en phase d'élaboration pour être complétée dans les ministères pilotes pour le 2011. (source : 4eme rapport de suivi du programme d'appui à l'éducation secondaire)

1.5.1.5 : Utilisation de rapports de statistiques sectorielles et de systèmes d'information pour informer les décisions stratégiques et pour améliorer le pilotage du secteur.

Le Ministère de l'Éducation et de la formation dispose d'une base de données statistiques, portant sur l'ensemble de ses activités. Elle est utilisée pour toutes les études analytiques et prévisionnelles.

Le site web du MEF, comprend des informations statistiques synthétisées se rapportant aussi bien au secteur de l'éducation qu'à celui de la formation.

Le même site comprend les informations utiles aux différents intervenants dans les secteurs, subdivisées en trois rubriques comme suit :

- Les projets et programmes ;
- Les services aux usagers ;
- La documentation

Source : www.education.gov.tn

Au niveau organisationnel, sous le Secrétariat Général se trouve le **Bureau d'Etudes, de la Planification et de la Programmation (BEPP)** dont la mission est celle de procéder à la collecte des informations et statistiques relatives aux activités du ministère de l'éducation ainsi qu'à la planification de la politique du ministère. Ce bureau est chargé de :

- » Produire, centraliser, analyser et diffuser les statistiques du ministère.
- » Élaborer le plan de développement du secteur éducatif, en collaboration avec les directions et les ministères concernés.
- » Assurer le suivi de l'exécution du plan de développement du secteur éducatif.
- » Participer à la préparation du budget du secteur éducatif et préparer annuellement, avec les directions concernées, la rentrée scolaire.
- » Élaborer toute étude en matière d'enseignement en liaison avec le développement économique du pays.
- » Élaborer et actualiser la carte scolaire, analyser la capacité d'accueil dans les établissements d'enseignement de base et d'enseignement secondaire et étudier les modalités permettant une répartition rationnelle des moyens entre les établissements.
- » Concevoir et exploiter les modèles de projection relatifs aux besoins de l'enseignement de base et de l'enseignement secondaire
- » Réaliser les études prévisionnelles relatives aux effectifs des élèves et aux besoins en enseignants et en locaux des différents cycles d'enseignement

Le BEPP est aussi le bureau chargé de l'élaboration du CDMT pour la partie Education.

Pour la formation professionnelle, la loi 2008-10, prévoit la création d'un **Observatoire Nationale des compétences et des Métiers** qui a pour objectif d'anticiper les besoins du secteur économique ainsi que de faire le suivi des ressortissants de la formation (art. 54). Selon le rapport de suivi de Manform II (octobre 2008) à ce stade cet Observatoire n'était pas encore opérationnel.

Au niveau de l'enseignement supérieur, le MERST prévoit sous le cabinet un Bureau **d'Études, Planification et Programmation (BEPP)** chargé de la collecte, analyse et diffusion des statistiques sectorielles ainsi qu'entre autre de contribuer à l'élaboration de la stratégie sectorielle et de la réalisation d'études prévisionnelles (Décret 2008-2876 d'août 2008).

I.5.1.6 : Indices de relations spécifiques entre les inputs fournis par la CE (dialogue, conditionnalités, fonds, AT) et les résultats ci-dessus

Pour l'**Éducation de base**, le programme de la CE via les conditionnalités illustrées dans la CF, soutient le processus de décentralisation avec deux indicateurs dans la composante 4 et l'élaboration de la stratégie sectorielle avec un appui à l'évaluation et à la recherche sur l'éducation qui comprend aussi l'analyse des flux et le lien avec la formation professionnelle (composante 5, 3 indicateurs) . Le programme prévoit aussi un indicateur concernant l'articulation intersectorielle pour mettre en cohérence les différentes composantes de l'éducation de base (composante 7, indicateur 3). Le rapport d'évaluation finale du programme de la CE (BASENT, 2005) cite : « L'impact du Programme sur les objectifs prioritaires pour le gouvernement tunisien est mesuré par un renforcement institutionnel significatif et une capacité accrue de pilotage de la réforme qui dépasse le cadre de la gestion des dysfonctionnements pour aborder dans toute sa diversité l'adaptation des ressources humaines dans un esprit de renforcement de la cohésion sociale à travers un système éducatif équitable et budgétairement soutenable ». Selon cette évaluation finale, le dialogue entre la CE et les autorités tunisiennes autour de ce programme était de haut niveau et a permis un véritable dialogue sur la politique et la réforme sectorielle.

Éducation Secondaire : le programme de la CE appuie les aspects institutionnels en finançant une partie du besoin de financement du secteur estimé sur la base de la stratégie sous-sectorielle, par un indicateur concernant les directions régionales; et par l'AT qui appuie l'utilisation et l'institutionnalisation du CDMT.

Enseignement supérieur : Le programme de la CE appuie financièrement la réforme du secteur selon la stratégie sectorielle sur la base du besoin de financement ressortissant du CDMT et se focalise entre autre sur les aspects institutionnels suivants par des indicateurs prévus pour les décaissements : décentralisation et autonomie des universités (indicateur 8 et 9) et partenariat avec le secteur privé (indicateur 10). L'AT est prévue pour appuyer l'institutionnalisation du processus de préparation et suivi du CDMT ainsi que pour appuyer des aspects de la réforme tels que la création des observatoires dans les universités et la mise en œuvre de la décentralisation des universités.

Formation Professionnelle : avec *Manform II* la CE contribue aux résultats ci-dessus par : i) le financement d'environ deux tiers du besoin de financement ressortissant du CDMT ; ii) une AT qui appuie l'institutionnalisation (renforcement des capacités dans la collecte, analyse et utilisation des données pour la prévision des besoins financiers, consolidation du processus de préparation du CDMT et de consultation interministérielle) et l'extension du CDMT qui renforce la capacité statistique du ministère de produire, analyser et utiliser pour la prévision des besoins et la planification, des données sectorielles et sur l'environnement économique ainsi que de piloter la stratégie sectorielle; iii) des indicateurs pour le paiement de la tranche variable liés à la création de l'observatoire des compétences et métiers (IOR 1) et concernant le CDMT (IOR 10). *Manform I* prévoit parmi les résultats relatifs à l'objectif 2 (qualité et quantité de l'offre) des activités d'appui institutionnel au niveau des centres de formation notamment dans le développement d'un modèle de gestion fondé sur les critères de coût/efficacité, et dans l'introduction de la pratique de réaliser des évaluations et bilans des centres en fonction de leur capacité d'adaptation à la demande aboutissant à un plan d'action avec les moyens à mettre en œuvre (source CF, DAT). Selon le rapport de suivi de MANFORM II, le modèle de gestion appuyé par Manform I montre plusieurs limitations. Notamment, les conseils d'établissement ne sont plus à jour avec les textes actuels tandis que le renforcement du rôle des DERF met en cause l'autonomie prévue des centres de formation.

Pour ce qui concerne l'institutionnalisation du CDMT, selon le dernier rapport de suivi de l'ABS « Éducation Secondaire » (décembre 2008), le MEF, via le BEPP s'est approprié la méthodologie grâce à l'appui de l'AT de la CE prévue dans le cadre de l'ES, mais nécessite encore l'appui de l'AT pour finaliser les travaux de programmation. L'AT fournie par la CE dans ce domaine a été cruciale pour le BEPP bien que des retards aient été enregistrés et toutes les actions d'AT n'aient pas été réalisées. En particulier le soutien aux DERF reste déficitaire dans l'application régionale du CDMT. À fin 2008, un défi important à l'institutionnalisation était représenté par l'introduction de la GBO et la constitution de l'unité de pilotage au niveau du MEF avec du personnel compétent.

En ce qui concerne la formation professionnelle, selon le rapport de suivi de MANFORM II d'octobre 2008 « *L'institutionnalisation du CDMT est confirmée. Le MEF s'est doté d'une équipe dynamique et compétente quant à l'élaboration du CDMT. La Direction de la Programmation et des projets du MEF est responsable du CDMT « Formation Professionnelle » tant pour sa préparation, sa gestion que pour sa mise à jour et son actualisation annuelle. Le CDMT « formation professionnel » est opérationnel et est à même de fournir un cadre budgétaire à moyen terme tenant compte des prévisions*

macro-économiques, et, capable de dégager les besoins de financement nécessaires sur la base d'hypothèses cohérentes. Il semble constituer un véritable outil d'aide à la décision quant à la programmation, la définition des résultats attendus et la gestion des activités liées de la formation professionnelle. »

On remarque que dans le MEF, selon les deux rapports cités, deux différents bureaux sont chargés du CDMT : le BEPP pour l'éducation de base et secondaire et la Direction de la Programmation et des Projets pour la formation professionnelle.

Pour les autres aspects institutionnels, le rapport de suivi du programme d'appui à l'Education secondaire indique : « *Au niveau central, le nouvel organigramme résultant de la mise en place effective de la réforme a été élaboré. Cependant, pour un certain nombre de fonctions et de postes il n'est pas encore opérationnel. [...] les capacités institutionnelles de suivi et de pilotage de la réforme au niveau du secondaire sont effectives au niveau du BEPP. L'équipe actuelle est dynamique et compétente. Les données statistiques sont produites et sont mises à jour périodiquement. Un renforcement de l'équipe est cependant nécessaire au niveau de l'actualisation et de la généralisation du CDMT et toutes les démarches visant à la mise en place de la GBO. Elle est en cours. Au niveau des DREF, on ne peut que regretter pour l'instant le manque persistant de cadres suffisamment qualifiés – et ayant l'expérience voulue – pour remplir efficacement les organigrammes prévus.* »

I.5.1.7 : Perception des intervenants sur le rôle des inputs fournis par la CE (dialogue, conditionnalités, fonds, AT) en relation aux résultats ci-dessus (à vérifier

Plusieurs instruments semblent a priori cibler les jeunes. Ainsi, les programmes de promotion de l'emploi ainsi que les Réformes de l'éducation sont mal connus ou peu efficaces auprès des jeunes, particulièrement peu efficaces pour les diplômés en sciences exactes. En faisant reposer le poids de l'absence de l'allocation chômage sur le secteur privé, le système actuel non seulement pénalise la compétitivité des entreprises, mais tend à freiner la création de l'emploi et contribue à la précarisation des employés.

CJ 5.2 Les programmes d'appui de la CE dans le secteur de l'éducation (base, secondaire et tertiaire) et de la formation professionnelle ont contribué à l'amélioration de la qualité et de la quantité de l'offre

I.5.2.1 : Indicateurs relatifs⁴¹ au secteur de l'éducation de base, secondaire et tertiaire :

Rappel des éléments de la réforme concernant la qualité et la quantité

Education de base : la réforme a concerné d'abord **l'universalisation de l'éducation de base** rendue obligatoire et gratuite jusqu'à 16 ans, et ensuite elle a eu comme objectifs l'amélioration de la **qualité dans l'équité et égalité de chance**. Dans ce cadre, les actions mises en œuvre ont visé : i) **la réduction de l'abandon scolaire** par des actions de soutien, d'amélioration des conditions de travail des enseignants (mobiliers, salles, équipement), stabilisation des enseignants dans les instituts moins performants, amélioration du transport scolaire et élargissement des réfectoires, création des bureaux d'écoute pour le 2^{ème} cycle et les cellules de travail social, le suivi et conseil en formation pour les étudiants ; ii) **l'amélioration des indicateurs de qualité de base** : ratio élève par enseignant, élève par classe ; iii) **amélioration de la qualité des enseignants** par une augmentation de l'encadrement par des inspecteurs, l'amélioration de la formation initiale et l'intensification du suivi pédagogique et de la formation continue ; iv) **amélioration de la qualité de l'enseignement** par la révision du curricula et des programmes, l'introduction des TIC, de la langue étrangère et l'allègement des matières et changement d'horaires, par l'introduction d'une nouvelle méthode d'évaluation des étudiants et un renforcement de leur suivi. (source : Rapport National sur le développement de l'Education 2004-2008).

Education secondaire : l'objectif de la qualité s'encadre dans l'amélioration de l'articulation de l'éducation secondaire avec les exigences de l'enseignement supérieur et du monde de l'entreprise tout en offrant une chance pour tous selon ses propres compétences et orientations. Cela est réalisé grâce à une souplesse majeure dans l'organisation et une diversification des prestations selon quatre axes principaux :

- Nouvelle organisation de l'éducation secondaire ;

⁴¹ Une meilleure articulation des indicateurs sectoriels sera possible sur la base des analyses issues des phases documentaires des deux études : évaluation pays et évaluation des opérations d'appui budgétaire dans ces secteurs.

- la diversification et la multiplication des filières de l'enseignement secondaire ;
- la rénovation du système d'orientation,
- l'amélioration de la vie scolaire, d'enseignement et d'étude dans les lycées ;

Education supérieure : l'objectif de la qualité de l'enseignement supérieur est poursuivi, d'une part, par:

- l'introduction du système LMD
- le renforcement de l'efficacité des programmes de formation académique
- l'amélioration des disponibilités financières des institutions
- l'informatisation des services (bibliothèque, inscription...)
- le renforcement de la formation des formateurs

D'autre part, en mettant l'employabilité comme priorité des priorités. Dans ce cadre :

- renforcement de la formation transversale et de la formation pratique
- participation des professionnels aux commissions sectorielles ;
- construction des licences appliquées combinées avec les professionnels
- le renforcement du partenariat avec l'environnement socio-économique
- la diffusion de la culture d'entreprise
- adoption de la formation à distance
- répartition des universités et pole universitaires dans les régions

➤ **Taux de redoublement et d'abandon par genre, groupe social, région / gouvernorat et zone (selon leur disponibilité)**

Tableau EQ5. 1 : Données du 1er cycle de l'enseignement de base (Public) -1996-2008

Années scolaires	Abandons	% du total	Redoublant	% du total	Passants	% du total	Total	Filles	Garçons
1996-97	47920	3,3	283552	19,7	1109671	77,0	1441143	681213	759930
1997-98	49585	3,4	263405	18,3	1127489	78,3	1440479	681395	759084
1998-99	46484	3,2	228295	15,9	1158117	80,8	1432896	678820	754076
1999-00	41219	2,9	193738	13,8	1168772	83,3	1403729	665813	737916
2000-01	25899	1,9	130331	9,6	1207163	88,5	1363393	648978	714415
2001-02	23711	1,8	116851	8,9	1174274	89,3	1314836	626164	688672
2002-03	22650	1,8	89367	7,1	1153445	91,1	1265462	603179	662283
2003-04	20962	1,7	100666	8,3	1094260	90,0	1215888	579980	635908
2004-05	19759	1,7	68592	5,9	1082668	92,5	1171019	558906	612113
2005-06		0,0	68592	6,1	1051832	93,9	1120424	534889	585535
2006-07		0,0	79147	7,5	974269	92,5	1053416	502919	550497

Source : Institut National des Statistiques : Annuaire statistiques 2007

Tableau EQ5.2 : Données du 2ème cycle de l'enseignement de base (Public) et secondaire 2003-2008

	2008-07	2007-06	2006-05	2005-04	2004-03
A- 2^{ème} Cycle de l'enseignement de base					
7^{ème} année	238319	266297	250352	247571	245981
Nouveaux	172946	202037	186013	186686	187047
Redoublants	65373	64260	64339	60885	58934
% Redoublants	27,4	24,1	25,7	24,6	24,0
8^{ème} année	189500	176605	176555	176077	180546
Nouveaux	160614	147771	147714	150399	155696
Redoublants	28886	28834	28841	25678	24850
% Redoublants	15,2	16,3	16,3	14,6	13,8
9^{ème} année	141830	144162	145079	152440	156478
Nouveaux	129704	130698	130360	138731	145907
Redoublants	12126	13464	14719	13709	10571
% Redoublants	8,5	9,3	10,1	9,0	6,8
B- Enseignement secondaire					
1^{ère} année	146195	144687	155947	159341	166310
Nouveaux	123517	121863	127295	133646	143693
Redoublants	22678	22824	28652	25695	23117
% Redoublants	15,5	15,8	18,4	16,1	13,9
2^{ème} année	115364	120427	133627	141153	133356
Nouveaux	100795	111022	107526	119113	116364
Redoublants	14569	9405	26101	22040	16992
% Redoublants	12,6	7,8	19,5	15,6	12,7
3^{ème} année	108977	125032	103733	103876	98549
Nouveaux	95709	114585	92631	94180	91438
Redoublants	13268	10447	11102	9696	7111
% Redoublants	12,2	8,4	10,7	9,3	7,2
4^{ème} année	129400	111606	110224	104420	94518
Nouveaux	100529	83238	84455	82106	78335
Redoublants	28871	28368	25769	22314	16183
% Redoublants	28,7	34,1	30,5	27,2	20,7
Ensemble (A+B)	1069585	1088816	1075517	1084878	1076238
Nouveaux	883814	911214	875994	904861	918480
Redoublants	185771	177602	199523	180017	157758
% Redoublants	17,4	16,3	18,6	16,6	14,7

Source : Institut National des Statistiques : Annuaire statistiques 2007

➤ Evolution des effectifs, enseignants et salles dans le primaire et le secondaire par région, gouvernorat et zone (selon leur disponibilité)

Tableau EQ5.3 : Evolution des effectifs, enseignants et salles dans l'éducation de base et secondaire 1993-2009

Année Scol.	1 ^{er} cycle Enseignement de base				2 ^{ème} cycle Enseignement de base et enseignement secondaire			
	Ecoles	Classes	Elèves	Enseignants	Etablissement	Classes	Elèves	Enseignants
1993-94	4164	46 995	1467411	55720	665	17618	605935	26817
1998-99	4441	47 299	1432896	59877	938	25381	874814	39148
2003-04	4487	47 532	1215888	58761	1161	33103	1076238	55717
2008-09	4513	45 374	1006488	59011	1325	36245	1006143	71880

Source : Statistiques de l'éducation et de la formation 2008-09

Tableau EQ5.4 : Evolution du nombre d'élèves par classe 1998-2009

Année scolaire	Enseignement de base		Enseignement secondaire
	1er Cycle	2ème Cycle	
1998-1999	30,3	34,6	34,3
2003-2004	25,6	32,8	32,1
2008-2009	22,2	28,6	26,9

Source : Statistiques de l'éducation et de la formation_0809

➤ Niveau de formation des enseignants par sous secteur et région, gouvernorat et zone (selon leur disponibilité) / Nombre de professeurs ayant un doctorat

Tableau EQ5.5 : Education : Enseignants dans l'éducation de base et secondaire par niveau de formation – pourcentage

Année Scolaire	1 ^{er} cycle enseignement de base (1)	2 ^{ème} cycle enseignement de base et enseignement secondaire (2)
1998-1999	50,5%	79,1%
2003-2004	67,2%	80,0%
2008-2009	75,6%	88,3%

(1) Professeur des écoles primaires, maître d'application principal, maître d'application

(2) Professeur agrégé principal, professeur agrégé, professeur principal hors classe, professeur principal, professeur hors classe, professeur d'enseignement secondaire.

Source : Statistiques de l'éducation et de la formation_0809

➤ Nombre de professeurs universitaires et secondaires par typologie de contrat et années de services

TABLEAU EQ5.6 : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR : EVOLUTION DES ENSEIGNANTS PAR GENRE ET ENCADREMENT 1987-2008

Enseignement et taux d'encadrement	1987/88	1995/96	2007/08
Nombre d'enseignants	3 775	6 481	18 608
Taux d'encadrement	11,6%	17,4%	18,0%
Part des femmes	16,8%	26,1%	42%

Source : MES – Indicateurs et comparaison internationale

TABLEAU EQ5.7 : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR – EVOLUTION DU PERSONNEL ENSEIGNANT A PLEIN TEMPS PAR CATEGORIE

2005/2004	2004/2003	2003/2002	2002/2001	2001/2000	ENSEIGNANTS
1378	1120	1016	906	855	Professeurs et maîtres de conférences
8371	7255	6399	6518	6026	Maîtres assistants et assistants
1645	1487	1500	1424	1320	Universitaires de la santé
4929	4415	3738	2286	1843	,ingénieurs ,enseignement secondaire'prof de l)Autres médecins
348	423	284	278	249	Etrangers
16671	14700	12937	11412	10293	Totaux

Source : MES, décembre 2009

TABLEAU EQ5.8 : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - PERSONNEL ENSEIGNANT A PLEIN TEMPS PAR CATEGORIE ET TYPOLOGIE DE CONTRAT EN 2007

Catégories	Total	Contractuels	Statutaires
Professeurs et maître de conférences	1693	58	1635
Assistants et maîtres assistants	9598	2669	6929
Hospitalo-universitaires	1515	1	1514
Technologues	1082	24	1058
Assistants technologues	756	645	111
Autres (*)	3688	551	3137
Etrangers	276	276	
Total	18608	4224	14384
dont femmes	7824	2069	5755

Source : Institut National des Statistiques : La Tunisie en Chiffres 2007

➤ Ratio étudiant/enseignants par niveau d'éducation et par gouvernorat et zone (selon leur disponibilité), et ratio étudiant/établissement (universitaires) par gouvernorat / zone et

par secteur (selon leur disponibilité).

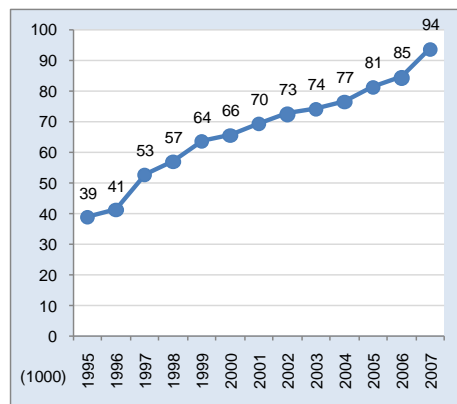
- Nombre de nouveaux CV introduits dans le secondaire et au niveau universitaire / Degré d'introduction des technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement secondaire et tertiaire / Nombre et typologie d'universités et de professeurs ayant participé aux programmes Tempus et de mobilité

I.5.2.2 : Indicateurs relatifs à la formation professionnelle :

La réforme de la formation professionnelle du point de vue de la qualité et quantité de la FP s'est effectuée surtout dans le cadre du programme MANFORM approuvé en 1995 et couvrant la période 97-2006 à travers de 4 axes: i) renforcement de la demande; ii) renforcement de la qualité et adaptabilité de l'offre (mise à niveau); iii) mise en œuvre de la gestion active du marché de l'emploi et de la formation continue; et iv) adoption de la démarche qualité. La nouvelle stratégie couvrant la période 2007-2011 continue le travail de MANFORM en tant que mise à niveau du système (augmentation de l'accès à la formation continue et du nombre des diplômés) et ajoute comme objectifs celui de l'augmentation du financement de la FP et de la promotion de la FP comme voie de réussite (promotion de la demande).

- Evolution de la capacité de formation du système en termes d'effectifs et de couverture du territoire

GRAPHIQUE EQ5.1 : ÉVOLUTION DES APPRENANTS INSCRITS AUX CENTRES RELEVANT DU MEF (1995-2007)



Source : Rapport de Suivi MANFORM II, oct. 2008 sur données ATEP

TABLEAU EQ5.9 : FORMATION DIPLOMANTE : EVOLUTION DES EFFECTIFS PAR CENTRES, MODE DE FORMATION, ET GENRE 2004-2008

Effectifs selon le type de centres	2004	2005	2006	2007	2008
Centres sectoriels	27 206	31 280	34 065	35 892	39256
Centres de formation et d'apprentissage	19 512	20 843	23 628	29815	33301
Etablissements privés	3 836	3 886	2 620	3666	3666
Total	50 554	56 009	60 313	69373	76223

Effectifs selon le mode de formation	2004	2005	2006	2007	2008
Alternance	27 888	35 927	38 718	50 096	57 707
Apprentissage	6 020	5 921	11 239	7 432	6 288
Résidentiel	16 646	14 161	10 356	11 845	11 188
Total	50 554	56 009	60 313	69 373	76 223

Effectifs selon le genre	2004	2005	2006	2007	2008
Garçons	32 045	36 189	39 297	46 496	52 070
Filles	18 509	19 820	21 016	22 877	24 153
Total	50 554	56 009	60 313	69 373	76 223

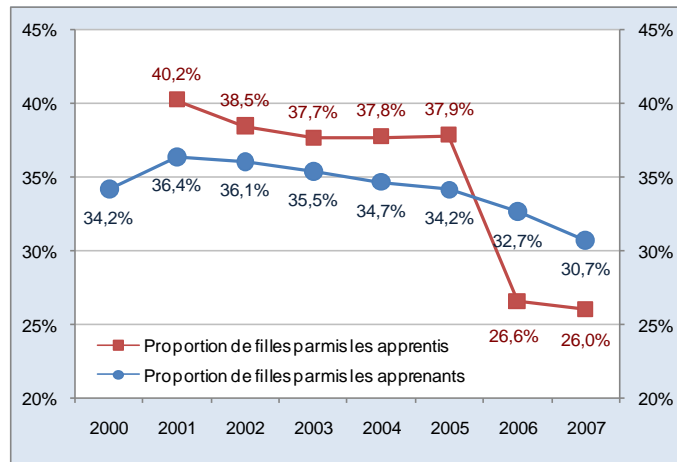
Source : Statistiques de l'éducation et de la formation

TABLEAU EQ5.10 : FORMATION NON DIPLOMANTE : EVOLUTION DES EFFECTIFS PAR LIEU DE FORMATION ET GENRE – 2004-2006

Evolution selon le lieu de formation et le genre	2004	2005	2006	2007	2008
Apprentissage dans les institutions économiques	36 291	34 972	33 253	32 492	32 698
Centres de la jeune fille rurale	1 065	1 074	768	864	905
Centres de formation en artisanat	436	567	554	1928	3960
Etablissements privés	19 004	17 541	18 541	20569	20569
Total	56 796	54 154	53 116	55 853	58 260
Dont filles	36 280	25 951	25 385	24716	25 069

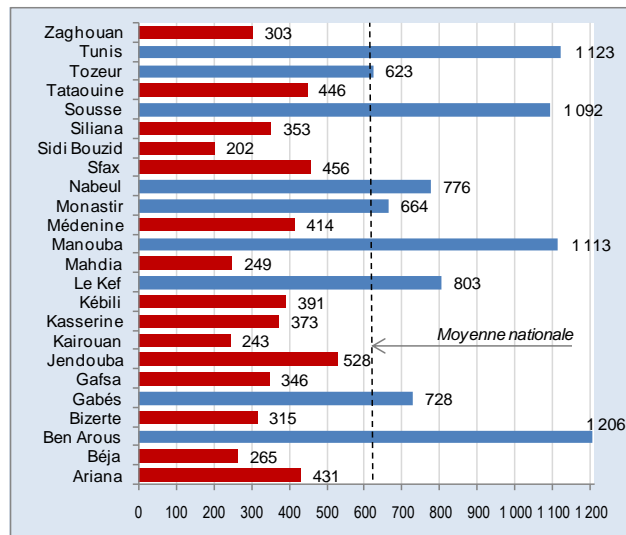
Source : Statistiques de l'éducation et de la formation

GRAPHIQUE EQ5.2: ÉVOLUTION DE LA PROPORTION DE FILLES PARMIS LES APPRENANTS ET LES APPRENTIS (2000-2007)



Source : Rapport de suivi MANFORM II, oct. 2008 d'après les données du MEF

Graphique EQ5.3: Répartition par gouvernorat du ratio de nombre d'apprenants pour 100.000 habitants (2007)



Source : Rapport de suivi MANFORM II, oct. 2008 d'après les données du MEF et de l'INS

➤ Taux de réussite dans la formation diplômante par genre et groupe social (selon leur disponibilité)

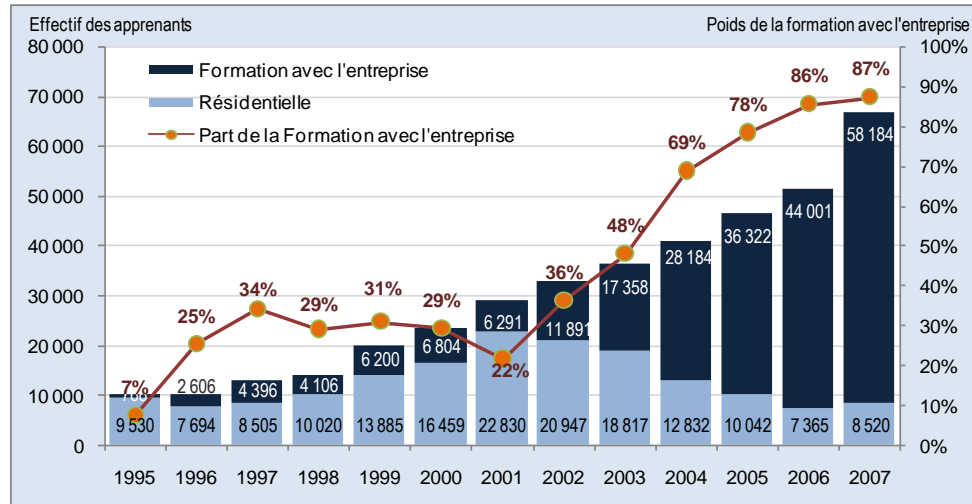
Le flux des diplômés a également connu une importante évolution, passant de près de 13.000 en 2001 à 19.947 en 2006, répartis comme suit:

Opérateur	Flux de diplômés (Formations homologuées)	
	2001	2006
Dispositif public	13031	19947
Agence Tunisienne de Formation Professionnelle (ATFP)	10653	17000
Agence de Vulgarisation et de Formation Agricole (AVFA)	588	562
Office National du Tourisme Tunisien (ONTT)	867	900
Ministère de la Santé Publique	642	835
Ministère de la Défense Nationale	281	650
Secteur Privé	250	1500
Total	13281	21447

Source : Document de stratégie sectorielle 2007-2011 –résultats atteints par MANFORM (1997-2006), CF MANFORM II

➤ Degré et typologie de partenariat avec l'entreprise

GRAPHIQUE EQ5.4 : REPARTITION DES APPRENANTS PAR MODE ET POIDS DE LA FORMATION AVEC L'ENTREPRISE (1998-2007)



Source : Rapport de suivi MANFOR II, oct 2008 d'après données ATPF

Tableau EQ5.12 : Formation continue : évolution des entreprises bénéficiaires, des participations d'employés et des montants agréés par instrument de financement (1997-2007)

(Montants en 1000 DT)	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Pronafoc											
Montants agréés	2 261	2 600	5 557	5 900	4 909	5 200	4 330	5 727	6 948	5 139	7 417
Nombre d'entreprises	1 240	2 006	2 182	1 561	1 101	1 473	1 358	2 306	2 849	1 983	2 881
Nombre de participants	9 141	12 210	33 900	25 479	22 876	18 850	22 372	24 099	42 209	45 756	38 975
Ristourne											
Montants agréés	16 625	16 955	20 212	20 406	24 367	21 976	29 944	23 531	27 980	26 443	28 007
Nombre d'entreprises	1 240	2 006	2 059	1 463	934	1 473	1 358	2 282	2 849	1 849	2 008
Nombre de participants	65 330	90 844	99 668	64 249	86 727	65 956	102 265	121 587	129 430	120 600	147 644
Article 39											
Montants agréés	654	548	700	0	116	393	117	582	544	0	146
Nombre d'entreprises	10	13	12	0	4	3	1	5	3	0	2
Nombre de participants	265	973	490	0	213	53	15	107	133	0	204
Total											
Montants agréés	19 540	20 103	26 469	26 306	29 392	27 569	34 390	29 840	35 472	31 582	35 570
Nombre d'entreprises	2 490	4 025	4 253	3 024	2 039	2 949	2 717	4 593	5 701	3 832	4 891
Nombre de participants	74 736	104 027	134 058	89 728	109 816	84 859	124 652	145 793	171 772	166 356	186 823

Source : Rapport de suivi MANFORM II, oct 2008 d'après données du CNFCPP

➤ Niveau de financement du privé dans la FP

Tableau EQ5.13 : Etablissements de formation professionnelle privée

Années	Nbre d'établissements actifs	Dont spécialisés en formation continue	Dont opérant principalement en formation initiale	Effectifs en formation
2004	1629	995	634	23000
2005	2183	1488	695 (*)	25000

Source : MEF : Rapport national sur le développement de l'éducation : 2004-08

(*) 130 ont obtenu l'homologation de certains de leurs diplômes

I.5.2.3 : Indices de relations spécifiques entre les inputs fournis par la CE (dialogue, conditionnalités, fonds, AT) et les résultats ci-dessus

Education de base : Le programme de la CE appuie tous les axes de la réforme en finançant le programme sectoriel à raison d'environ 20% (40M€ sur 181M€ du programme). Les indicateurs auxquels les décaissements des tranches variables sont liés se réfèrent aux aspects suivants du programme visant la qualité et en partie l'équité : l'amélioration de la formation continue des enseignants (qualité des inputs), l'introduction de l'approche par compétence de base (pertinence de l'éducation), décentralisation (qualité de la gestion et équité du système) et amélioration de l'accès aux catégories plus défavorisées et de l'offre dans les zones à priorité éducative, l'amélioration de la recherche sur l'éducation. Les indicateurs retenus ci-dessus indiquent une amélioration importante de l'efficacité interne de l'éducation de base du premier cycle avec une réduction importante du taux de redoublants et l'élimination de l'abandon qui sont fortement liés à l'introduction de l'approche par compétences de base (BASENET, rapport d'évaluation finale du programme de la CE d'appui à la réforme sectorielle, mai 2005), mais encore des limites dans le deuxième cycle. Les données disponibles actuellement ne donnent pas une ventilation par région pour voir les implications en termes d'équité de chance. Au niveau de la formation des enseignants, les données disponibles montrent une amélioration du niveau de formation des enseignants dans le premier cycle avec une augmentation d'environ 50% des enseignants avec le niveau de professeur/ maître entre 1999 et 2009. **Education secondaire :** Le programme de la CE appuie tant l'amélioration de la qualité que de la quantité de l'éducation secondaire par la contribution au financement de la stratégie sectorielle, financement qui n'est pas ciblé. L'accent est quand même mis sur la qualité de l'éducation, plutôt que sur les aspects quantitatifs de l'offre dans une optique d'amélioration de l'employabilité des jeunes via les indicateurs pour le décaissement des tranches variables. Par rapport aux indicateurs ci-dessus retenus, il ressort que les résultats les plus importants sont les résultats quantitatifs, par l'augmentation des établissements, et les inputs (classes et enseignants). Les efforts en termes de qualité (formation et encadrement des enseignants, introduction des TIC, meilleure orientation des étudiants, introduction de nouvelles filières, etc.) ne se sont pas traduits par une amélioration stable de l'efficacité interne (le taux de redoublants reste important et n'est pas diminué) sur la période couverte par le programme de la CE (2006-2008).

Education supérieure : le programme de la CE appuie l'amélioration tant qualitative que quantitative de l'offre d'éducation supérieure. La première via le financement non ciblé de la stratégie sectorielle, la deuxième aussi via les indicateurs de décaissement des tranches variables qui se focalisent sur des indicateurs de qualité des inputs, le pilotage des universités ainsi que l'employabilité future des diplômés. D'autres bailleurs, notamment le FADES, OPEC et BID interviennent dans l'amélioration des infrastructures et donc sur les améliorations quantitatives de l'offre et par conséquent sur certains aspects de l'accès. Il est difficile d'établir une relation spécifique avec le programme de la CE. Par rapport à la qualité de l'enseignement, on observe une augmentation importante des enseignants qui ont presque triplé entre 1996 et 2008 en ligne avec l'augmentation des étudiants, mais à laquelle n'a pas correspondu une augmentation similaire du taux d'encadrement. Cette augmentation des enseignants semble s'être réalisée en augmentant surtout les maîtres assistants et les assistants qui représentent encore la catégorie principale du personnel enseignant. En 2007 les assistants représentaient 50% du personnel enseignant contre 9% des professeurs et maîtres de conférences. Il faut noter aussi que presque un tiers des assistants sont des contractuels.

Formation professionnelle : L'appui de la CE a financé pour la période 1997-2006 10% du programme sectoriel MANFORM (450M€) mais d'autres bailleurs ont aussi financé ce

programme : BM (45M€, AFD 29 et puis 24 M€, FADES 28.5M€). c'est pourquoi la relation entre les indicateurs ci-dessus et les inputs de la CE n'est pas facilement identifiable et selon l'évaluation finale du programme CE il est difficile (et inutile en fait) d'associer la plupart des réalisations à des appuis extérieurs précis. Tous ont contribué au succès de l'opération ou sont tributaires des échecs rencontrés (page 40). Ce premier appui a visé notamment l'amélioration du partenariat avec l'entreprise et la mise à niveau du système de FP du point de vue de la gestion et qualité des centres comme de la capacité de fournir une formation plus adaptée aux besoins du marché et en quantité supérieure. Le deuxième appui est de 30 M€ représente 60% des besoins de financement sur la période 2007-2009 selon le CDMT sectoriel (source : CF MANFORM II), et 12% des ressources allouées au programme par l'Etat tunisien. Ce programme vise encore l'amélioration de l'offre par une approche par demande et collaboration avec l'entreprise, l'amélioration de la qualité de la formation par une meilleure formation et encadrement des enseignants, et l'amélioration du pilotage du secteur. Par rapport aux indicateurs retenus, on observe une augmentation très importante de la formation en entreprise (graphique 3) entre 1999 (7,5% des apprenants) et 2008 (87%) ainsi qu'une augmentation, bien qu'irrégulière, de la formation continue du personnel des entreprises, avec une croissance d'environ 50% des participants et presque de 100% des entreprises bénéficiaires. De même, en termes de capacité du système, les effectifs de la formation diplômante ont augmenté de 50% tandis que dans la formation non diplômante les effectifs ont presque stagné.

I.5.2.4 : Perception des intervenants sur le rôle des inputs fournis par la CE (dialogue, conditionnalités, fonds, AT) en relation aux résultats ci-dessus.

CJ 5.3 Les programmes de la CE en appui aux secteurs de l'éducation et de la formation professionnelle ont contribué à accroître l'employabilité des jeunes et à la réduction du chômage

I.5.3.1 : Nombre de diplômés universitaires et de l'école secondaire technique trouvant un emploi dans l'année successive à l'obtention du diplôme, par genre et groupe social (selon leur disponibilité)

Tableau EQ5.14 : Année d'obtention du diplôme des sans emplois parmi les diplômés de l'enseignement supérieur (en milliers)

Année	Mai 2006	Mai 2007	Mai 2008
2008	-	-	6,1(*)
2007	-	5,1	27,0
2006	4,1	25,8	19,5
2005	23,9	17,8	13,9
2004	14,7	13,0	8,4
2003	10,0	8,3	3,5
2002	5,8	5,2	2,1
2001	3,8	3,4	1,2
2000	3,4	3,0	1,3
1999 et avant et non déclarés	7,9	7,3	6,2
Total	73,6	88,9	89,2

Source : INS : Recensement sur la population et l'emploi en 2007 et 2008

TABLEAU EQ5.15 : POURCENTAGE DE NON EMPLOI PARMI LES DIPLOMES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR EN 2007 SELON L'ANNEE D'OBTENTION DU DIPLOME

Année d'obtention du diplôme	Pourcentage
2006	61,7
2005	43,7
2004	37,5
2003	29,8
2002	22,5
2001	19,7
2000	13,0
1999 et avant	2,9
Total	19,3

Source : INS : Recensement sur la population et l'emploi en 2007

I.5.3.2 : Nombre de diplômés de la FP trouvant un emploi dans l'année successive à la fin de la formation, par genre et groupe social (selon leur disponibilité)

I.5.3.3 : Perception des jeunes diplômés des trois systèmes (secondaire, tertiaire et professionnel) par rapport à leur capacité de trouver un poste, dans les domaines de formation spécifiques

I.5.3.4 : Nombre de participants aux cours de FP qui ont préservé leur poste de travail ou ont eu accès à un travail plus stable et/ou mieux payé

I.5.3.5 : Indices de relations spécifiques entre les inputs fournis par la CE (dialogue, conditionnalités, fonds, AT) et les résultats ci-dessus

La loi 2008-10 sur la formation professionnelle est le couronnement du processus de réforme de la FP. Elle prévoit la création de l'observatoire des compétences (qui était un des indicateurs dans le programme MANFORM II) et introduit le certificat de compétence (CC) qui permet à ceux qui sortent du système scolaire sans diplôme de s'insérer dans le monde du travail après une formation au Centre de Formation et Apprentissage. Cela donnerait beaucoup plus de souplesse au système et améliorerait les possibilités d'insertion dans le monde du travail. Selon l'évaluation finale de MANFORM I, (Ecorys, 2008), le programme de la CE a contribué à la formulation de cette loi de façon significative.

I.5.3.6 : Perception des intervenants sur le rôle des inputs fournis par la CE (dialogue, conditionnalités, fonds, AT) en relation aux résultats ci-dessus

La maîtrise peu satisfaisante des règles et procédures de la CE et l'insuffisance des capacités au niveau des agences d'exécution constituent les principaux problèmes qui entravent une bonne performance des Réformes sectorielles en Education.

Les conditions pour le décaissement doivent donc être aussi réalistes, opérationnelles et pragmatiques que possible. En d'autres termes, elles doivent soigneusement tenir compte du contexte du pays, ainsi que des ressources disponibles pour leur mise en œuvre. Elles peuvent concerner les aspects politiques, organisationnels et opérationnels tant pour les partenaires locaux que pour la Commission.

Le cumul des fonctions par certains responsables des ministères de l'Education et une définition parfois approximative des responsabilités entre les charges d'exécutions des Réformes et les ministères de tutelle pénalisent un suivi approprié et efficace de la part du Gouvernement.

L'efficacité, le rendement, la pertinence et la qualité du système scolaire, notamment au niveau de l'enseignement supérieur figurent parmi les questions prioritaires à analyser. La

C.E doit aussi évaluer la cause du faible niveau d'insertion du programme de stages qui cible les diplômés de l'enseignement supérieur, alors que celui ciblant les jeunes sortant de l'enseignement secondaire et la formation professionnelle ont des taux d'insertion supérieurs à 50%.

Sources :

- DSP et PIN
- Rapport de suivi et de monitoring des programmes analysés
- Recensement sur la population et l'emploi en 2007
- MEF : Rapport national sur le développement de l'éducation : 2004-08
- Document de stratégie sectorielle 2007-2011
- La Tunisie en Chiffres 2007, INS
- MES – Indicateurs et comparaison internationale
- Statistiques de l'éducation et de la formation_0809

Méthodes :

- Analyse documentaire
- Entretiens
- Cas d'étude : identification des interventions spécifiques pour lesquelles approfondir le niveau d'analyse

Entretiens:

DELEGATION DE L'UNION EUROPEENNE	
Section Opérations 2	A. Lyamouri
Section Opérations 2	N. Ben Nacef
AUTORITES NATIONALES ET BÉNÉFICIAIRES	
Ministère de la Formation Professionnelle	
Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique	
Ministère de l'éducation	

Q E 6 : Dans quelle mesure les interventions de la CE dans le domaine de la Gouvernance ont-elles contribué à la consolidation de l'Etat de droit a travers la modernisation du système judiciaire et le renforcement du rôle des médias et des acteurs non étatiques dans la société et dans l'économie de la Tunisie?

CJ 6.1 L'intervention de la CE a contribué à l'amélioration de l'administration de la justice

I.6.1.1 : Principaux indicateurs clé relatifs aux capacités du système judiciaire en termes d'organisation et de compétences (et leur évolution): adaptation du contenu de cursus, nombre des formations dispensées, disponibilité d'équipement (logiciels,),

Compétences :

Le système judiciaire tunisien ne cesse d'augmenter ces effectifs. [...] Ainsi, le nombre de juges en fonction est passé de 1.217 en 1995 à 2.041 en 2007; le nombre de fonctionnaires appartenant à la famille des greffiers de juridictions est passé de 1.128 en 1995 à 2.699 en 2007 (Source : Rapport annuel sur les spécificités des agents de la fonction publique et leurs salaires pour l'année 2007 p 35 -disponible en langue arabe).

La proportion de **femmes** juges est de l'ordre de 28,8% (Source : portail du gouvernement tunisien <http://www.tunisie.gov.tn>)

Concernant l'appui à l'Institut de formation des avocats (ISPA), l'adhésion du Barreau dans les modalités de fonctionnement actuelles de l'Institut est une évolution positive à signaler, et la participation des avocats à ce programme s'est beaucoup améliorée. (pag.3, PEV rapport de suivi sur la Tunisie 2009)

Evolution du nombre des agents de la fonction publique selon le grade et la fonction pour la famille des juges :

Grade et fonction	1995	1997	1998	2000	2001	2002	2003	2004	2006	2007
Juge du troisième grade	174	198	191	238	245	259	274	281	344	366
juge du second grade	282	281	278	350	388	433	499	526	557	571
juge du premier grade	659	695	745	836	890	918	911	937	926	923
conseiller	-	-	97	148	165	168	183	187	184	181
conseiller adjoint	102	41	24	-	-	-	-	-	-	-
Total	1217	1215	1335	1572	1688	1778	1867	1931	2011	2041

Evolution du nombre des agents de la fonction publique selon le grade appartenant à la famille des greffiers de juridictions :

Grade et fonction	1995	1997	1998	2000	2001	2002	2003	2004	2006	2007
administrateur conseiller de greffe de juridiction	-	-	-	-	-	18	29	-	-	-
greffier principal de juridiction	97	130	122	124	115	137	155	134	69	72
greffier de juridiction	204	138	123	136	204	167	222	321	327	352
greffier	837	876	858	944	973	1059	1089	1133	1168	1200
greffier adjoint	-	743	735	716	661	593	635	674	683	752
agent d'accueil	-	321	318	327	303	310	306	319	302	323
Total nombre greffiers	1128	2208	2156	2247	2256	2284	2436	2581	2549	2699

(Source : Rapport annuel sur les spécificités des agents de la fonction publique et leurs salaires pour l'année 2007 p 35 -disponible en langue arabe).

Ce dispositif comprend, également, 753 huissiers notaires, 873 notaires, 85 traducteurs assermentés, 86 liquidateurs et séquestres judiciaires, 72 administrateurs de faillite et administrateurs judiciaires et 1871 experts judiciaires.

Le nombre des sociétés d'avocats est de 37 sociétés. Le nombre d'avocats en Tunisie a atteint au mois de juillet dernier 5.487 avocats.

Le nombre d'avocats inscrits auprès de la cour de cassation est estimé à 25,29% du nombre total et les avocats auprès de la cour d'appel à 44,12%. Le reste, soit 30,58%, est représenté par les avocats stagiaires. Le taux des femmes avocates s'élève à près de 40%.

Organisation :

Le nombre total des tribunaux judiciaires, est de 139 dont 10 cours d'appel, 27 tribunaux de première instance, 83 tribunaux cantonaux et 15 sections relevant du tribunal foncier réparties sur l'ensemble du territoire, outre la cour de cassation et le tribunal foncier (Source : site du MJDH www.e-justice.tn)

Le système juridique reconnaît un ordre administratif et un ordre judiciaire. Le premier comprend le tribunal administratif et la cour des comptes. L'ordre judiciaire comporte une cour de cassation, des cours d'appel, des tribunaux de première instance ainsi que des tribunaux cantonaux. À ceux-ci s'ajoutent un Conseil des Prud'hommes et un tribunal immobilier. Les magistrats sont au nombre de 1.400 dont environ 25% sont des femmes. Ils sont nommés par le Président de la République sur proposition du Conseil supérieur de la Magistrature. La formation des magistrats, plus théorique que pratique, est assurée par l'Institut Supérieur des Magistrats (pag. 7, PEV, Rapport de Suivi sur la Tunisie, 2004)

I.6.1.2 : Evolution des principaux indicateurs relatifs à l'efficacité du processus judiciaire : nombre de dossiers en instance, nombre de recours, durée moyenne des contentieux, nombre de jugements prononcés

Le processus de modernisation a procédé à une décentralisation majeure du système juridique avec la création d'un tribunal de 1ère instance dans chacun des 24 gouvernorats du pays, 10 cours d'appel dans les principales villes, 83 tribunaux cantonaux et 15 sections du tribunal foncier réparties sur l'ensemble du territoire outre la Cour d'appel, portant le total de tribunaux judiciaires à 119. Le nombre d'affaires traitées au cours de l'année 2005/2006 est passé à environ 2.260.000 dont près de 95% ont été réglées (Elaboration à partir de données obtenues localement).

Les tribunaux de droit commun ont enregistré pendant l'année judiciaire 2008-2009 plus de trois millions d'affaires. (3.099.249). La majorité de ces affaires, c'est à dire 2.966.871, ont été traitées.

Evolution du nombre d'affaires enregistrées et traitées par les tribunaux du droit commun 2008-2009

Affaires	Civil	Contra- ventions	Correc- tionnel	Crimi- nel	Mise en accusation	Instru- ction	Parquet	Total
Enregistrées	320.820	206.294	828.897	18.776	9.685	20.220	1.694.557	3.099.249
Traitées	318.391	203.426	793.283	17.791	9.549	20.671	1.603.760	2.966.871

Evolution du nombre d'affaires enregistrées et traitées par le tribunal immobilier 2008-2009

Affaires	Immatricu- lation facultative	Immatricu- lation obligatoire	Mise à jour des titres	Recours contre les décisions du PCF	Recours contre les décisions des CR	Rectification d'erreurs matérielles	Révision de juge- ments	Total
Enregistrées	7.569	21.401	7.357	7	180	9.521	85	46.120
Traitées	9.098	27.243	7.672	3	137	9.810	329	54.292

Indicateurs statistiques cassation et appel*Affaires enregistrées à la cour de cassation et aux cours d'appel 2008-2009*

Cour / matière	Civil	Correctionnel	Criminel	Mise en accusation	Parquet	Total
Cour de cassation	11.115	10.628	4.307	643	24.099	50.792
Cour d'appel de Tunis	14.366	23.541	2.437	2.456	3.895	46.695
Cour d'appel de Bizerte	1.876	6.346	637	743	1.157	10.759
Cour d'appel de Nabeul	3.019	8.534	516	720	1.041	13.830
Cour d'appel du Kef	2.976	8.003	471	606	844	12.900
Cour d'appel de Sousse	3.340	9.025	821	1.657	1.975	16.818
Cour d'appel de Monastir	3.451	6.089	615	674	854	11.683
Cour d'appel de Sfax	4.984	11.237	507	632	808	18.168
Cour d'appel de Gafsa	1.804	7.186	416	717	743	10.866
Cour d'appel de Gabès	1.355	3.034	288	348	910	5.935
Cour d'appel de Médenine	1.501	4.384	293	489	1.579	8.246

Indicateurs statistiques des tribunaux de première instance*Affaires enregistrées aux tribunaux de première instance (TPI) 2008-2009*

TPI / matière	Civil	Correctionnel	Criminel	Mise en accusation	Parquet	Total
Tunis	39.558	58.153	2.648	2.768	103.620	206.747
Tunis2	3.016	4.504	-	721	19.620	27.861
Ariana	7.409	16.002	-	1.037	77.337	101.785
Manouba	3.963	10.863	-	578	54.865	70.269
Ben Arous	8.361	15.129	-	650	64.463	88.603
Bizerte	11.972	11.441	450	984	55.958	80.805
Béja	3.227	7.157	-	402	54.814	65.600
Grombalia	10.106	23.856	623	902	76.140	111.627
Zaghouan	2.015	3.846	-	222	29.376	35.459
Kef	3.119	6.805	584	393	41.499	52.400
Jendouba	3.866	8.362	-	445	37.167	49.840
Siliana	2.214	5.289	-	383	30.549	38.435

Kasserine	5.444	15.669	-	781	67.779	89.673
Sousse	10.543	18.024	1.041	807	79.946	110.361
Sousse2	3.480	7.456	-	824	45.296	57.056
Kairouan	5.384	13.561	-	968	72.330	92.243
Monastir	10.315	18.099	570	1.392	93.688	124.064
Mahdia	5.614	10.563	-	525	83.079	99.781
Sfax	14.752	30.015	572	1.224	177.019	223.582
Sfax2	7.254	9.098	-	823	106.255	123.430
Gafsa	3.687	8.327	495	659	36.696	49.864
Tozeur	1.104	2.465	-	298	10.566	14.433
Sidi Bouzid	4.425	13.331	-	506	44.376	62.638
Gabès	4.227	9.934	217	347	48.529	63.254
Kébili	1.237	1.991	-	182	13.546	16.956
Médenine	5.439	7.451	268	1.156	67.114	81.428
Tataouine	1.024	2.294	-	243	13.209	16.770

Indicateurs statistiques des justices cantonales

Affaires enregistrées aux justices cantonales 2008-2009

1- Gouvernorats de Tunis, Ariana, Manouba et Ben Arous					
Matière J. Cantonale	Civil	Contraventions	Correctionnel	Parquet	Total
Tunis	11.595	7.675	14.577	-	33.847
Bardo	706	1.374	1.333	3	3.416
Carthage	1.100	2.437	2.998	-	6.535
El Ouardia	700	637	2.	-	4.090
Tunis2 Ezzouhour	1.018	1.665	3.790	1	6.474
Ariana	2.009	3.141	4.835	12	9.997
Attadhamen	737	1.878	5.552	1.064	9.231
Manouba	868	5.033	7.321	-	13.222
Tebourba	730	5.577	6.357	12	12.676
Ben Arous	2.996	6.581	6.836	-	16.413
Hamam Lif	752	1.599	1.668	0	4.019
2- Gouvernorats de Bizerte et Bèja					
Matière J. Cantonale	Civil	Contraventions	Correctionnel	Parquet	Total
Bizerte	1.345	4.747	9.344	1	15437

Menzel Bourguiba	802	1.133	2.193	826	4.954
Mateur	942	2.103	3.202	1.417	7.664
Ras Djebal	552	2.040	4.886	746	8.224
Bèja	928	3.551	5.015	55	9.549
Mejez El bab	495	2.171	4.135	945	7.746
Téboursouk	237	840	1.234	352	2.663
Nefza	306	1.162	1.409	582	3.459
3- Gouvernorats de Nabeul et Zaghouan					
Matière J. Cantonale	Civil	Contraventions	Correctionnel	Parquet	Total
Nabeul	1.602	2.777	4.815	1.231	10.425
Grombalia	548	234	1.053	-	1.835
Menzel Temim	1.280	2.403	4.279	2.054	10.016
Hammamet	1.015	3.075	3.775	1.833	9.698
Menzel Bouzelfa	692	1.251	1.663	749	4.355
Zaghouan	479	1.595	3.237	15	5.326
Fahs	551	1.526	3.093	370	5.540
4- Gouvernorats du Kef, Jandouba, Siliana et Kasserine					
Matière J. Cantonale	Civil	Contraventions	Correctionnel	Parquet	Total
Le Kef	1.028	3.320	5.065	-	9.413
Tajerouine	549	1.665	2.418	830	5.462
Dahmani	442	2.038	2.640	694	5.814
Jendouba	991	3.349	4.673	5	9.018
Bousalem	541	2.009	1.914	711	5.175
Ain Drahem	339	2.209	1.566	759	4.873
Ghar Dimaou	473	1.480	1.758	864	4.575
Tabarka	306	1.374	1.099	765	3.544
Siliana	603	1.575	2.301	-	4.479
Makthar	500	1.803	3.798	1.473	7.574
Gaafour	442	1.142	2.046	667	4.297
Krib	314	951	1.566	631	3.462
Kasserine	1.302	4.302	9.439	3	15.046
Tala	320	1.175	2.005	922	4.422
Sbeitla	489	1.712	3.139	1.157	6.497
Sbiba	427	2.166	3.023	1.087	6.703
Feriana	438	1.826	3.864	1.112	7.240
Foussana	305	1.271	2.268	734	4.578

5- Gouvernorats de Sousse et Kairouan					
Matière J. Cantonale	Civil	Contraventions	Correctionnel	Parquet	Total
Sousse	3.281	6.277	17.850	-	27.408
Sousse2	1.020	1.786	6.038	-	8.844
Msaken	756	1.894	8.080	1.593	12.323
Enfidha	661	1.494	4.882	1.432	8.469
Kairouan	1.911	5.957	9.151	-	17.019
Haffouz	1.145	2.340	3.957	2.106	9.548
Bouhajla	675	3.020	8.050	1.324	13.069
El Ouslatia	404	662	1.144	1.150	3.360
Esbikha	503	1.376	2.668	1.592	6.139
6- Gouvernorats de Monastir et Mahdia					
Matière J. Cantonale	Civil	Contraventions	Correctionnel	Parquet	Total
Monastir	2.150	4.578	13.762	-	20.490
Jemmal	1.157	87	5.215	330	6.789
Moknine	1.947	4.801	14.762	1.055	22.565
Mahdia	1.082	2.251	4.686	3	8.022
Essouassi	984	4.001	8.276	1.831	15.092
El Djem	738	2.552	7.716	900	11.906
Ksour Essaf	1.037	2.338	6.380	489	10.244
Chebba	1.099	773	2.755	944	5.571
7- Gouvernorat de Sfax					
Matière J. Cantonale	Civil	Contraventions	Correctionnel	Parquet	Total
Sfax	3.877	2.964	8.515	116	15.472
Sfax2	1.789	2.877	8.494	-	13.160
Jebeniana	969	2.379	6.726	1.149	11.223
Mahres	505	1.378	3.160	696	5.739
Agareb	531	2.354	4.630	548	8.063
Sakiet Ezzit	1.284	2.240	5.722	465	9.711
8- Gouvernorats de Gafsa, Tozeur et Sidi Bouzid					
Matière J. Cantonale	Civil	Contraventions	Correctionnel	Parquet	Total
Gafsa	1.991	5.200	7.383	-	14.574
Metlaoui	948	1.983	2.081	857	5.869
Tozeur	773	2.449	3.232	57	6.511
Sidi Bouzid	1.273	2.720	4.162	-	8.155
Ben Oun	549	538	1.363	974	3.424

Meknassi	824	1.773	1.809	1.171	5.577
Jelma	460	1.237	1.683	880	4.260
Er Rgab	599	2.957	3.192	932	7.680
9- Gouvernorats de Gabès et Kébili					
Matière J. Cantonale	Civil	Contraventions	Correctionnel	Parquet	Total
Gabès	1.236	4.856	4.066	-	10.158
Mareth	218	1.052	1.120	507	2.897
El Hamma	366	1.483	1.428	553	3.830
Kébili	403	2.388	3.049	-	5.840
Douz El Faouar	297	1.120	1.348	254	3.019
10- Gouvernorats de Médenine et Tataouine					
Matière J. Cantonale	Civil	Contraventions	Correctionnel	Parquet	Total
Médenine	768	3.661	7.516	3	11.948
Zarzis	792	1.549	4.742	1.073	8.156
Djerba	1.101	3.081	6.065	1.386	11.633
Benguerdane	622	1.875	3.199	764	6.460
Tataouine	759	2.421	5.213	-	8.393

Source : site du ministère de la justice www.e-justice.tn

I.6.1.3 : Indicateurs relatifs à l'accessibilité de l'information juridique (et leur évolution) : dotation de documents juridiques dans les bibliothèques, nombre des prestations fournies par les guichets d'information judiciaires, site web qui permet de consulter la législation en ligne créé et maintenu

L'information juridique est disponible aussi bien en ligne qu'en bibliothèque :

Ainsi, il existe différents sites proposant un contenu juridique :

- Le site de l'imprimerie officielle de la République tunisienne : www.iort.gov.tn : propose les textes de loi (La constitution de la République tunisienne, le Journal officiel (lois, décrets, arrêtés et avis), le Journal des annonces légales, le Journal des avis du tribunal immobilier, les codes et les recueils). Site disponible en Anglais, Français et Arabe.
- Le site du CNUDST (Centre National Universitaire de Documentation Scientifique et Technique) : www.cnudst.rnrt.tn qui propose tous les numéros du Journal Officiel de la République Tunisienne depuis le 1^{er} Janvier 1956.
- Le site du ministère de la justice : www.e-justice.tn : propose de la documentation juridique (lois, décrets et jurisprudence), la possibilité d'un suivi en ligne de leurs affaires pour les avocats et les justiciables. Site disponible en langues arabe et française.

Dotation en documents juridiques dans les bibliothèques :

- Différentes bibliothèques des facultés de droit :
 - o Bibliothèque de la **Faculté de Droit et des Sciences Politiques de Tunis** : La bibliothèque a un fonds documentaire de 250.000 exemplaires environ, tout type de documents confondus comportant 420 revues, 9.000 titres de thèses et mémoires, des documents par voie de dépôt de plusieurs institutions internationales telle que l'Organisation des Nations Unies et la Banque Mondiale et des documents sur support numérique tels que les CD-ROM et les disquettes.
 - o Bibliothèque de la faculté des sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis.
- Bibliothèque de l'Institut Supérieur de la Magistrature

I.6.1.4 : Perception des institutions spécialisées sur l'amélioration quantitative et qualitative de la pratique professionnelle du système judiciaire

L'accès aux services produits par le projet est garanti par les ordres et associations professionnelles dans les professions juridiques qui pré sélectionnent les bénéficiaires pour la plupart des activités de la composante formation. Il y a une représentation formalisée des différents groupes cibles / bénéficiaires visés.
 [...] L'ordre des avocats est engagé dans une communication plus directe avec le projet depuis le mois de juillet 2008 après un changement dans le conseil de l'ordre.
 La composante 'accès à la justice' prévoit que tous les acteurs de l'appareil judiciaire puissent accéder plus facilement à l'information juridique et judiciaire.
 La distribution et l'installation du matériel, comme les ordinateurs fixes et portables, sont appréciées. [...] L'acceptation des services du projet est bonne. Les bénéficiaires du projet apprécient les services offerts.

Pour la plupart des bénéficiaires, le projet représente une contribution pratique et valable dans le contexte de leur travail. Ils le voient comme une possibilité de progrès de leur carrière professionnelle. La composante la plus populaire est celle des voyages d'études à l'extérieur du pays. Les séminaires et conférences de formation continue sont populaires, et les nouveaux ordinateurs sont également appréciés.

L'ordre des avocats, qui s'était précédemment opposé à participer au projet, a maintenant pris l'initiative d'une collaboration ouverte dans les différentes composantes. Le projet a fait le nécessaire pour que ce groupe se trouve bien représenté.

(Projet d'appui à la modernisation de la justice : background conclusions sheet, fiche d'évaluation pour les conclusions 26/09/2008)

L'observation de plusieurs procès en Tunisie en 2008 a montré que, dans un nombre de cas, l'application pratique des droits et procédures prévus par la loi n'a pas été respectée. (pag.3, PEV rapport de suivi sur la Tunisie 2009)

Mission de terrain :

Le programme du SJ consiste en un appui à la gestion de l'information, formation des juges, des magistrats, appui très technique. Modernisation plutôt que indépendance.

Formation : personnel sélectionné par le Minist. de la Justice.

Niveau réglementaire à la hauteur des systèmes européens. Mais il faut voir comment cela se reflète sur l'indépendance du système et sur la gouvernance.

Progrès dans le sens que le Ministère s'est ouvert & collaboration entre avocats et juges.

À travers le P3A : jumelages pour le renforcement des capacités des tribunaux

Renforcement du personnel pénitentiaire prévu pour 2010-2013 a été exclu.

Bilan du projet MEDA « modernisation du système judiciaire »:

Démarrage problématique : 2 ans entre la CF (2005) et la mobilisation de l'AT (2007).

3 composantes complémentaires :

Formation des opérateurs (magistrats, avocats, auxiliaires)

Accès à la justice (sites web, bibliothèques, documentation, guichets d'information online)

Administration de la justice (équipements et logiciels)

Effets appréciés: consultation online des pratiques judiciaires, portail justice, échanges avec opérateurs UE. Compréhension des législations respectives (ex. mariages mixtes),

Accès à l'information notamment des structures décentralisées, autrement difficile, amélioration de l'aide légale d'office, création/renforcement de nouveaux tribunaux.

Une requête de janvier 2010 pour un jumelage dans le P3A n'a pas encore reçu de réponse.

Possibilité d'utiliser le Programme EuroMed Justice et d'autres sources de support (centre régional de l'OCDE, PNUD)

I.6.1.5 : Indices de relations spécifiques entre les inputs fournis par la CE (dialogue, conditionnalités, fonds, AT) et les résultats ci-dessus

Le dialogue politique entre CE et Tunisie à travers notamment le sous-comité Droits de l'homme et démocratie ont contribué à faire converger les intérêts communs vers une attention particulière sur la gouvernance économique (sources : rapport ROM, interviews avec unité Maghreb, DG-Relex et avec DCE).

L'UGP travaille à l'amélioration du niveau et de la qualité d'exécution du projet avec une stratégie qui implique les bénéficiaires du projet. Cette approche favorise une gestion transparente des projets et programmes grâce à un suivi de plus en plus efficace.

Les formations - notamment en langues étrangères - ainsi que les conférences et stages / voyages d'études en Europe ont des effets directs et positifs sur la qualité du système judiciaire de la Tunisie. La connaissance du système judiciaire communautaire de la CE crée un avantage dans un monde gagnant en intensité d'interdépendance. L'établissement d'une base de données et de documentation de la jurisprudence, l'accès à distance à cette base de données et la connexion des juridictions entre elles va être clairement bénéfique - une fois en place. Les différents sites Internet répondront à l'accroissement exponentiel des utilisateurs de l'Internet en Tunisie, particulièrement des jeunes. La modernisation de la gestion des bibliothèques relevant du MJDH et l'établissement des guichets d'information pour 35 juridictions amélioreront l'accès à la justice de façon pratique et directe. (Projet d'appui à la modernisation de la justice : background conclusions sheet, fiche d'évaluation pour les conclusions 26/09/2008)

I.6.1.6 : Perception des intervenants sur le rôle des inputs fournis par la CE (dialogue, conditionnalités, fonds, AT) en relation aux résultats ci-dessus

Résultats au 1^{er} Janvier 2009 :

- Un système de gestion informatisée, intégré et adapté aux besoins des juridictions est en cours d'élaboration. 3500 ordinateurs (portables et fixes) ont été distribués aux différents bénéficiaires (personnel judiciaire et associations professionnelles) ; le câblage de toutes les juridictions pour la mise en réseau du système a été réalisé et est en cours de validation.
- Un plan de formation pour les différents acteurs du système judiciaire (qui inclut conférences, des séminaires, des stages et des voyages d'étude pour les magistrats, les avocats, les huissiers, les greffiers et les notaires) est en cours de mise en œuvre
- Un cadre amélioré de dialogue entre le barreau et les autorités, ce qui a permis de débloquent les appuis à l'ISPA.
- Un plan global d'appui à l'ISPA est en cours d'élaboration
- Un nouveau plan d'archivage au sein de tribunaux est en cours d'élaboration
- Des sites web pour les différents acteurs du système judiciaire sont en cours d'élaboration
- Les bibliothèques des associations professionnelles ont été dotées d'ouvrages scientifiques
- Des guichets d'information et d'orientation judiciaire au citoyen sont en cours d'installation dans les différentes juridictions.

(Source : Délégation de la Commission Européenne en Tunisie www.deltun.ec.europa.eu)

Mission de terrain :

Le programme du SJ consiste en un appui à la gestion de l'information, formation des juges, des magistrats, appui très technique. Modernisation plutôt que indépendance.

Formation : personnel sélectionné par le Minist. de la Justice.

Niveau réglementaire à la hauteur des systèmes européens. Mais il faut voir comment cela se reflète sur l'indépendance du système et sur la gouvernance.

Progrès dans le sens que le Ministère s'est ouvert & collaboration entre avocats et juges.

À travers le P3A : jumelages pour le renforcement des capacités des tribunaux

Le renforcement du personnel pénitentiaire prévu pour 2010-2013 a été exclu.

Bilan du projet MEDA « modernisation du système judiciaire » :

Démarrage problématique : 2 ans entre la CF (2995) et la mobilisation de l'AT (2007).

3 composantes complémentaires :

Formation des opérateurs (magistrats, avocats, auxiliaires)

Accès à la justice (sites web, bibliothèques, documentation, guichets d'information online)

Administration de la justice (équipements et logiciels)

Effets appréciés: consultation online des pratiques judiciaires, portail justice, échanges avec opérateurs UE. Compréhension des respectives législations (ex. mariages mixtes), Accès à l'information notamment des structures décentralisées, autrement difficile, amélioration de l'aide légale d'office, création/renforcement de nouveaux tribunaux. Une requête de janvier 2010 pour un jumelage dans le P3A n'a pas encore reçu de réponse. Possibilité d'utiliser le Programme EuroMed Justice et d'autres sources de support (centre régional de l'OCDE, PNUD)

Le programme d'appui à la justice a aidé à créer des instruments importants : affaires suivis sur Internet, jurisprudence tunisienne, modernisation du système d'information. Améliorations dans les transmissions télé. Les chaînes publiques et privées proposent des programmes contre la corruption, les dysfonctions des services sociaux, les méfaits des politiciens locaux...

Un élu de l'opposition perçoit une amélioration du cadre des libertés et que les élections se sont déroulés de manière acceptable.

Le nouveau ministre de la Justice est plus déterminé contre la corruption.

CJ 6.2 L'intervention de la CE a contribué à l'accroissement de la compétence, de l'indépendance et de la qualité des médias

I.6.2.1 : Nombre de journalistes formés.

Le rapport d'évaluation final du projet "Médias" (juillet 2009) fait le bilan suivant:

EFFICACITE : Indicateurs de performance de la formation:

Un total de **627** bénéficiaires (certains ayant pu bénéficier de plusieurs formations au cours de la durée d'exécution du programme). L'objectif total du programme était fixé à 400 (entre 437 et 488 selon les documents du CEJ). Les Résultats spécifiques suivants (Termes de Référence, 2.2) ont été atteints :

- 384 journalistes (l'objectif minimum était de 300) : formation
- 56 formateurs (l'objectif était « entre 30 et 36 ») : formateurs
- 96 journalistes (l'objectif était « entre 87 et 120 ») : stages
- 53 responsables de médias (l'objectif était « entre 20 et 24 ») : stages et études

IMPACTS : Les résultats ont-ils contribué au renforcement du rôle de la presse, en particulier privée et ont-ils appuyé un développement du pluralisme ?

- a) Il serait prétentieux d'affirmer que les résultats ont contribué à l'ouverture de la société tunisienne sur laquelle les médias jouent certes un rôle mais pas fondamental au niveau de l'écrit en langue française et du privé face à la prédominance du secteur des médias publics.
- b) Les objectifs de contribution à la participation civique sont restés très généraux et évasifs sans une approche concrète, réaliste et mesurable des résultats attendus : définition de la participation civique, indicateurs objectifs (ex : nombre d'articles, interviews, portraits, tribunes libres, contributions, de couverture d'événements et acteurs de la société civile etc.) De ce fait, tout jugement objectif au-delà d'une perception subjective globale d'acteurs, de bénéficiaires ou d'observateurs est difficile à considérer avec fiabilité.
- c) La mesure de la contribution au pluralisme politique est également fonction de divers paramètres et indicateurs (nombre/ fréquence d'articles/ rééquilibrage des couvertures par rapport au statut antérieur, nombre de titres nouveaux rapportés aux titres éventuellement disparus etc.)
- d) Les résultats quantitatifs indiquent que même lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet d'un postulat de départ certaines questions transversales ont été de fait prises en charge, notamment celle de l'égalité des genres, avec une bonne représentation des femmes journalistes et professionnelles des médias. En revanche, rien n'indique une prise en compte explicite des questions d'environnement, de prévention des conflits, etc. À notre avis, la question de la bonne gouvernance est implicite et procède de la philosophie même du programme et de ses objectifs.

Le programme a-t-il renforcé la qualité du système des médias par :

a) L'amélioration de la qualité et de la diversité de l'information des médias ?

Les résultats quantitatifs sur la population professionnelle touchée, les témoignages et réponses de certains bénéficiaires, notamment en ce qui concerne leur motivation

nouvelle, leur meilleur outillage professionnel, leur rendement, permettent de répondre par l'affirmative de manière absolue. Il aurait été plus utile et spécifique de mettre en amont un dispositif de mesures et de monitoring pour étayer ce jugement avec des indicateurs réels et quantifiés

b) l'amélioration de la gestion des médias eux-mêmes ?

Le nombre de dirigeants de presse personnellement bénéficiaires de certaines activités, les besoins exprimés dans certains domaines, le maintien de la majorité des titres et entreprises, la création de structures nouvelles nous conduisent à répondre par l'affirmative. Néanmoins un constat dont il faut tenir compte s'impose : la presse publique représente 20% du paysage et emploie 80% des effectifs là où la presse privée avec 80% du paysage emploie 20% des effectifs. Même avec l'élément de pondération que constitue la tendance pléthorique des structures publiques, cela mérite réflexion (inversion trop marquée des ordres)

c) l'amélioration des compétences des journalistes ?

La réponse est nettement affirmative au vu des rapports de diverses sources notamment du CEJ, de l'expert international, des réponses au questionnaire, des rapports des formateurs, des rapports des bénéficiaires

d) la promotion des standards professionnels de qualité et d'indépendance éditoriale ?

La promotion des standards professionnels de qualité nous semble avoir été assurée avec l'omniprésence de l'aspect déontologique à toutes les sessions et activités du programme. En revanche, rien ne permet d'affirmer un changement vers davantage d'indépendance éditoriale. La publication ponctuelle d'articles nés des activités de formation ne saurait être synonyme de pérennisation.

Conclusion 1 : Nécessité de l'appui de l'UE dans le domaine sensible et important des médias en tirant les leçons négatives et positives des expériences du programme.

Conclusion 2 : Nécessité d'ouverture, d'implication à divers partenaires et acteurs pour une approche plus structurante

Conclusion 3 : Aller vers un programme et une logique à l'échelle sous-régionale (maghrébine) et régionale (africaine)

Conclusion 4 : Continuer à anticiper et à accompagner

Les recommandations (6.2) concernent tant les partenaires locaux que la Commission et sont essentiellement de trois ordres et détaillées ainsi :

- politiques : en repensant et adaptant le cadre logique aux réalités de la Tunisie en fonction de la configuration du paysage médiatique en mutation, en allégeant les procédures et en mettant en place un modèle de conception, de négociation, de mise en œuvre et de suivi de projets similaires (6.2.1)
- organisationnelles: avec une responsabilisation réelle et accrue de la structure de pilotage et de suivi, un rôle plus important de décision de l'expert international, une évolution vers une structure opérationnelle élargie avec divers niveaux et statuts de partenariat- bénéficiaires – maître d'œuvre principal et maîtres d'œuvre délégués (6.2.2)
- opérationnelles: avec une série de recommandations pratiques et modulaires en fonction des bénéficiaires, maîtres d'œuvre, secteurs, et partenaires ainsi que des volets d'activités : stages, formations, équipements, assistance technique, animation de la vie professionnelle et interactivité, toutes autres actions et innovations porteuses et structurantes (6.2.3).

La formation continue a permis la formation de 627 participants, dont 384 journalistes (l'objectif minimum était de 300) (formation), 56 formateurs (l'objectif était « entre 30 et 36 ») (formation), 96 journalistes (l'objectif était « entre 87 et 120 ») (stages), 53 responsables de médias (l'objectif était « entre 20 et 24 ») (stages et études).

475 participants ont été formés au CAPJC (Centre Africain de Perfectionnement des journalistes et communicateurs) (sessions de formation) et 152 en Europe (sessions de formation, voyages d'information, stages individuels en entreprise et couvertures d'événement) avec l'appui du CEJ, entre 2005 et 2007.

D'un point de vue « genre », même en l'absence explicite de ce critère, les femmes ont été représentées de manière significative sauf au niveau des dirigeants d'entreprises. La féminisation de la profession en serait l'explication la plus plausible.

Le CAPJC a établi que le nombre de stagiaires femmes a été de 311 sur 627 soit un taux de 49,6%, nettement supérieur à leur présence dans le corps.

Le nombre de journalistes tunisiens en 2009 étant de 1.072, dont 468 femmes, soit 43,66% du total.

Répartition des p

Médias	Pourcentage	Participants
PE privée	24,88	156
PE publique	15,15	95
TAP	9,41	59
Audiovisuel public	22,49	141
Audiovisuel privé	1,75	11
P. Partisane	9,25	58
IPSI	12,44	78
Pigistes	0,80	5
Autres	3,83	24
TOTAL	100,00	627
Secteur public		59,49 %
Secteur privé		26,63 %
Presse partisane		9,25 %
Autres		4,63 %

(Source : RAPPORT FINAL EUROPEAID/ 119860/C/SV/multi, Évaluation du Programme d'Appui aux médias en Tunisie, (juillet 2009). Délégation de la Commission Européenne en Tunisie. (www.deltun.ec.europa.eu)
Centre Africain de Perfectionnement des journalistes et communicateurs (CAPJC) (www.capjc.nat.tn)

I.6.2.2 : Relations avec les médias internationaux.

Les rapports ROM soulignent l'importance et la qualité des partenariats EuroMed soutenus par le projet sur les médias.

Les différents stages effectués par les participants dans les différents médias étrangers ont contribué à l'amélioration des relations avec les médias internationaux.

Des formations et stages ont ainsi été effectués en Europe : stages dans des médias européens et auprès du CEJ, en partenariat avec les médias tunisiens : France (Lille – Paris-Strasbourg – Bordeaux - Toulouse), Belgique (Bruxelles), Grande Bretagne (Londres), Autriche (Vienne), Allemagne (Berlin) mais aussi au Liban (presse arabophone).

I.6.2.3 : Restrictions réduites.

La législation tunisienne en matière de presse s'inspire largement de la législation française. Le code de la presse, promulgué par la loi n°75-32 du 28 avril 1975, a subi plusieurs modifications depuis 1987.

En effet, le code a subi quatre modifications (1988, 1993, 2001 et 2006) dans le but d'atténuer le caractère répressif de ses dispositions. Ces réformes ont été entreprises dans le but d'élargir la liberté de la presse et d'instaurer plus de pluralisme dans l'expression des idées et plus de transparence dans la gestion des entreprises de presse.

- On a ainsi procédé à une remise en question du chapitre des délits et des peines par la réduction de certaines peines et la suppression de certaines infractions prévues par le Code de la Presse.

- On a procédé, de même, à la révision de la procédure de dépôt légal, afin d'en faire une formalité n'ayant d'autre but que la préservation de la mémoire médiatique nationale. L'obligation de dépôt légal a été abolie définitivement en mai 2005.
- La suppression de la suspension administrative préalable des journaux (qui pouvait atteindre six mois avant toute action judiciaire). Désormais, aucun journal ne peut être suspendu en dehors d'une décision de justice.
- La limitation de la concentration de la presse pour permettre un plus grand pluralisme : chaque entreprise de presse ne peut éditer plus de deux titres de journaux de même périodicité et ne peut tirer plus de 30% d'exemplaires par rapport à l'ensemble de la presse.
- La suppression du Secrétariat d'Etat à l'information, en concrétisation du plan de développement du secteur médiatique, afin de l'adapter aux mutations internationales.
- L'organisation du secteur de l'information et de la communication à travers la création d'un ministère chargé du secteur de la communication.
- L'orientation vers l'instauration de médias spécialisés à travers la création d'une chaîne de radio culturelle.
- L'ouverture du secteur audiovisuel à l'initiative privée et la création de trois chaînes de radios et d'une télévision privée
- Pour garantir le pluralisme d'opinion, l'Etat accorde des subventions, en augmentation constante, au profit des partis d'opposition, afin de publier leurs journaux.
- Des aides indirectes ont été accordées pour garantir la distribution de la presse par voies terrestre, ferroviaire et aérienne. Des exonérations sont instituées pour le papier journal. Une assistance indirecte importante est accordée aux journaux par le biais de la publicité des organismes publics dans ces journaux. Les journalistes bénéficient eux aussi de soutien dans leurs déplacements, leur transport et leurs communications.
- Une prime annuelle est accordée aux quotidiens, hebdomadaires et mensuels.
- Le subventionnement du papier et des autres consommables d'impression.
- Un ensemble d'incitations et mesures d'encouragement décidés par le Chef de l'Etat au profit de la profession, notamment l'acquisition pour environ 700 journalistes, hommes et femmes, d'ordinateurs portables dans le cadre du Programme présidentiel des ordinateurs.

D'autre part et selon le RAPPORT FINAL EUROPEAID/ 119860/C/SV/multi, Évaluation du Programme d'Appui aux médias en Tunisie, (juillet 2009). Délégation de la Commission Européenne en Tunisie. (www.deltun.ec.europa.eu) :

-Les efforts visant à promouvoir le Centre Africain de Perfectionnement des Journalistes et des Communicateurs (CAPJC)

-L'extension des prérogatives du Conseil Supérieur de la Communication devenu un établissement public doté d'une personnalité juridique et d'une autonomie financière, chargé du suivi du rendement des entreprises de presse et de communication, de l'évaluation de leurs programmes et de leurs contenus et de formuler des propositions dans le but de promouvoir le paysage médiatique et consolider ses entreprises.

- Le rapport de la Commission des libertés du Syndicat National des Journalistes Tunisiens, publié à l'occasion de la journée du 3 mai 2009 fait explicitement mention des « appels lancés par le Président Zine El Abidine Ben Ali, à maintes reprises, à ouvrir des perspectives plus larges devant les professionnels et à faire preuve d'audace et de professionnalisme dans le traitement des dossiers en rapport avec les préoccupations des citoyens, partant de sa conviction en l'importance du rôle des journalistes dans la consécration de la démocratie et la diffusion de la culture du savoir et de la modernité »

(Source : RAPPORT FINAL EUROPEAID/ 119860/C/SV/multi, Évaluation du Programme d'Appui aux médias en Tunisie, (juillet 2009). Délégation de la Commission Européenne en Tunisie. (www.deltun.ec.europa.eu))

-L'obligation de dépôt légal pour les quotidiens et périodiques a été supprimée par la loi organique en 2006, mais elle persiste pour la presse étrangère. L'exercice de la profession de journaliste continue, dans la pratique, à être soumis à diverses difficultés telles que l'accès des médias à la publicité.

Source : Rapport de suivi Tunisie sur la mise en œuvre de la politique européenne de voisinage en 2008. Document de travail des services de la commission des communautés européennes.)

-Le Code de la Presse demeure très restrictif, toute nouvelle publication ne pouvant être imprimée sans autorisation du Ministère de l'Intérieur et du Développement local. En 2008, la procédure du dépôt légal pour les journaux étrangers a été supprimée, mais des limitations dans leur libre circulation persistent. L'application concrète et quotidienne des garanties liées à la liberté d'association et de participation à la vie politique connaît toujours de nombreuses entraves (pag.5, PEV rapport sur la Tunisie 2009)

I.6.2.4 : Accès à l'information amélioré.

- Le détachement de journalistes ayant reçu une formation dans le cadre du programme, au sein de ministères a pu permettre d'améliorer le contenu des publications en les rendant moins administratives et aider à faciliter l'accès des journalistes aux sources d'information des ministères.

- L'équipement du CAPJC, avec le renforcement de la bibliothèque, le passage au numérique des équipements audio et vidéo du studio du CAPJC et l'acquisition de matériel informatique, de logiciels, d'imprimantes et d'appareils photos numériques ont permis d'améliorer l'accès des journalistes à certaines informations.

Source : RAPPORT FINAL EUROPEAID/ 119860/C/SV/multi, Évaluation du Programme d'Appui aux médias en Tunisie, (juillet 2009). Délégation de la Commission Européenne en Tunisie. (www.deltun.ec.europa.eu)

-La liberté d'association et d'expression connaît toujours des entraves considérables, et il en est de même du domaine des médias et de l'information. Beaucoup reste à faire et un décalage persiste entre, d'une part, la législation en vigueur et d'autre part la réalité constatée (pag.4, PEV rapport de suivi sur la Tunisie 2008)

- liberté d'expression connaît toujours des difficultés, et il en est de même pour le libre accès à Internet et à son contenu. (pag.5, PEV rapport sur la Tunisie 2009)

I.6.2.5 : Perception du public et des institutions spécialisées (par exemple le Centre Africain de Perfectionnement des Journalistes et Communicateurs – CAPJC, le Centre Européen du Journalisme de Maastricht, l'IREX, ..) sur l'amélioration de l'indépendance et de la qualité des médias

Dans un communiqué publié à l'occasion de la célébration de la Journée mondiale de la liberté de la presse, l'Union Générale Tunisienne du Travail (UGTT) a mis en relief « l'évolution positive qu'a connue le secteur de l'information en Tunisie ces 15 dernières années, relevant l'importance des défis qui se posent sur la scène nationale, régionale et internationale »

Le rapport annuel pour l'année 2008-2009 de l'Association Tunisienne des Directeurs de Journaux (ATDJ), le premier du genre dans l'histoire de l'Association, présenté à Tunis le 5 mai 2009, au cours d'une conférence de presse, en présence des représentants de la presse nationale a mis en exergue notamment : le soutien du Président Zine El Abidine Ben Ali aux entreprises de presse et aux journalistes ainsi qu'à la promotion de la liberté d'opinion et d'expression dans le cadre des principes démocratiques et des valeurs de probité et de crédibilité.

En 2007, différents rapporteurs spéciaux des Nations unies ont appelé la Tunisie à prendre des mesures effectives et urgentes pour garantir les libertés d'association, de réunion et d'expression, en conformité avec la législation nationale et les obligations internationales du pays. (pag.4, PEV rapport de suivi sur la Tunisie 2008)

Dans des classements internationaux de la liberté de la presse, la Tunisie figure en bas du tableau, et des entraves empêchent aux journalistes de faire leur travail librement. (pag.5, PEV rapport sur la Tunisie 2009)

Mission de terrain :

CAPJC créé en 1983. organisme de formation post-universitaire pour les journalistes au Maghreb. 90.000 stagiaires de toute l'Afrique et MO. C'est un outil de l'aide de l'Etat à la presse. L'UE a fourni un support technologique et une formation. Investissement important dans les TIC associés aux médias et professionnalisation des journalistes et opérateurs. 3 chaînes télé publiques + privées. Lessna TV : participation Berlusconi. 267 têtes de presse écrite. 90% sont privées. 10 journaux de partis. Exemption de la TVA sur le papier,

principal coût pour les sociétés de presse. Le système permet de faire vivre la presse d'opposition.

Ordinateur familial : programme de l'Etat. Tunisie premier pays arabe sur internet.

Presse internet en expansion.

CAPJC important centre régional à valoriser. Forte demande de formation des autres pays, mais nécessité de mobiliser des fonds=projets. Autres partenaires : UNESCO, Francophonie.

I.6.2.6 : Indices de relations spécifiques entre les inputs fournis par la CE (dialogue, conditionnalités, fonds, AT) et les résultats ci-dessus

Le programme a été discuté, amendé et validé par les partenaires tunisiens du projet. Notamment le Ministère de la Coopération Internationale et du Développement (MDCI), ordonnateur national et le CAPJ (alors sous tutelle du Premier Ministère) en sa double qualité de bénéficiaire et maître d'œuvre, tout concourt à affirmer que si le programme a été retenu et exécuté, c'est qu'il répondait à un objectif global de renforcement de la presse (en particulier privée) donc aux besoins du pays, de libéralisation progressive des médias et de professionnalisation des acteurs tels qu'affirmés par la voix la plus haute et la plus autorisée dans son projet présidentiel quinquennal (2004-2009). (Source : RAPPORT FINAL EUROPEAID/ 119860/C/SV/multi, Évaluation du Programme d'Appui aux médias en Tunisie, (juillet 2009). Délégation de la Commission Européenne en Tunisie. (www.deltun.ec.europa.eu)

- Il serait prétentieux d'affirmer que les résultats ont contribué à l'ouverture de la société tunisienne pour laquelle les médias jouent un rôle important mais pas fondamental au niveau de la presse écrite en langue française et des médias privés face à la prédominance des médias publics.
- Les objectifs de contribution à la participation civique sont restés très généraux et évasifs sans une approche concrète, réaliste et mesurable des résultats attendus : définition de la participation civique, indicateurs objectifs (ex : nombre d'articles, interviews, portraits, tribunes libres, contributions, de couverture d'événements et acteurs de la société civile etc.). De ce fait tout jugement objectif au-delà d'une perception subjective globale d'acteurs, de bénéficiaires ou d'observateurs est difficile à considérer avec fiabilité.
- La mesure de la contribution au pluralisme politique est également fonction de divers paramètres et indicateurs (nombre/ fréquence d'articles/ rééquilibrage des couvertures par rapport au statut antérieur, nombre de titres nouveaux rapportés aux titres éventuellement disparus etc.
- Les résultats quantitatifs indiquent que même lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet d'un postulat de départ certaines questions transversales ont été de fait prises en charge, notamment celle de l'égalité des genres avec une bonne représentation des femmes journalistes et professionnelles des médias. Par contre rien n'indique une prise en compte explicite des questions d'environnement, de prévention des conflits, etc. A notre avis celle de la bonne gouvernance est implicite et procède de la philosophie même du programme et de ses objectifs.

(Source : RAPPORT FINAL EUROPEAID/ 119860/C/SV/multi, Évaluation du Programme d'Appui aux médias en Tunisie, (juillet 2009). Délégation de la Commission Européenne en Tunisie. (www.deltun.ec.europa.eu)

En Tunisie on ne peut pas vraiment parler de presse indépendante, seulement de presse et de journalisme d'opposition. Le concept de presse indépendante est différent. La réussite du programme est liée au fait qu'il a réussi à former du point de vue technique un certain nombre de journalistes. Il s'agissait surtout des journalistes sélectionnés par le CAPJC (institution du gouvernement). Difficultés pour les journaux d'opposition de faire participer leur journalistes à des séances de formation de 5 jours (ils n'ont pas la disponibilité des ressources nécessaires).

Formation technique plutôt liée à la ligne éditoriale. Stage auprès du Centre Européen de Journalisme de Maastricht ; Tunisiens surpris de voir la liberté d'expression dans les rédactions des journaux.

L'expert international dépendait du CAPJC, ce qui limitait sa capacité d'expression.

CAPJC changement du directeur qui a manqué / lacunes dans la gestion.

I.6.2.7 : Perception des intervenants sur le rôle des inputs fournis par la CE (dialogue, conditionnalités, fonds, AT) en relation aux résultats ci-dessus

- L'amélioration de la compétence des journalistes participants, selon des rapports de diverses sources notamment du CEJ, de l'expert international, des réponses au questionnaire, des rapports des formateurs, des rapports des bénéficiaires.
- La promotion des standards professionnels de qualité nous semble avoir été assurée avec l'omniprésence de l'aspect déontologique à toutes les sessions et activités du programme. En revanche, rien ne permet d'affirmer un changement vers davantage d'indépendance éditoriale. La publication ponctuelle d'articles nés des activités de formation ne saurait être synonyme de pérennisation.

Cas d'illustration :

Cas n° 1 : TUNIS HEBDO :

La visite au Journal du Dimanche (France) a été appréciée et a permis de trouver des similarités notamment en sport et en international. Les rencontres avec des collègues et confrères pratiquant le même métier a permis de s'inspirer d'autres approches qui ont donné des résultats positifs, notamment en matière de marketing et d'argumentaire commercial avec des éléments statistiques quantitatifs et qualitatifs (ventes- sondages)

Cas n° 2 : ECHAAB : Le directeur du journal a souligné l'utilité du programme sur deux plans :

- La mission de l'expert français qui a permis de lancer une nouvelle formule du journal avec un regard extérieur critique pour identifier les problèmes et aider à trouver un nouveau look (graphisme) pour améliorer effectivement mais légèrement les ventes grâce à cette assistance, jugée trop courte. Une assistance étalée ou ponctuelle tous les 3 mois aurait des effets réellement structurants. Les améliorations ont porté sur : la mise en page, l'utilisation des photos, le calibrage des textes (plus concis et accrocheurs), les expériences de distributions militantes.

- au niveau des expériences individuelles :

La couverture pour la première fois de leur vie par des journalistes syndicalistes d'un Congrès mondial historique d'unification syndicale. La rencontre de diverses personnalités a permis la réalisation et la publication d'articles et interviews hebdomadaires publiés sur une période de six mois.

En tant que responsable de média, l'expérience de Bordeaux et du Sud Ouest en juillet 2007 l'a aidé à revoir la politique des pages régionales et d'organisation des correspondants, aspect auparavant mal géré. C'est ainsi que le journal a pu organiser plusieurs sessions propres pour des camarades syndicalistes disposés à écrire sans pour autant être des journalistes. Avec cet apprentissage, la rédaction d'articles a connu une évolution quantitative et qualitative, en s'ouvrant à d'autres acteurs de la société. Par ce biais et ces actions, à ce jour, 19 des 24 régions sont couvertes.

Cas n° 3 : AL JOUMOURIA

La directrice adjointe du groupe qui a répondu au questionnaire et accepté un entretien, a insisté sur le besoin continu de remise à niveau face aux mutations rapides. Elle a évoqué les regards différents que lui ont procuré les diverses sessions auxquelles elle a participé, surtout celle sur l'infographie avec « de très bons formateurs, impliqués, passionnés ».

Le programme a été aussi l'occasion d'aller au Moyen Orient, d'avoir des contacts directs et une autre vision des faits et des défis. Le gain en expérience et professionnalisme pour « la fille du patron » qui se veut et se positionne avant tout comme une professionnelle a été affirmé avec passion.

Cas n° 4 : LA GAZETTE DU SUD

Le Directeur Fondateur, rédacteur en chef et son fils et collaborateur, basés à Sfax avec deux titres (arabe et français) ont bénéficié du programme et affirment :

« en l'absence d'une telle formation, ce serait la navigation à vue. Les expériences ont contribué à l'amélioration du support ». Ce groupe se distingue aujourd'hui par la régularité de la parution et la mise en place d'un système d'abonnement.

(Source : RAPPORT FINAL EUROPEAID/ 119860/C/SV/multi, Évaluation du Programme d'Appui aux médias en Tunisie, (juillet 2009). Délégation de la Commission Européenne en Tunisie. (www.deltun.ec.europa.eu))

Mission de terrain :

La réussite du programme est lié au fait qu'il a réussi à former du point de vue technique un certain nombre de journalistes.

L'UE a fourni un support technologique et une formation. Investissement important dans les TIC associés aux médias et professionnalisation des journalistes et opérateurs.

CJ 6.3 L'intervention de la CE a contribué à améliorer la participation active des organisations de la société civile (ONG, associations professionnelles) au développement économique et social

I.6.3.1 : Les domaines d'action des organisations de la société civile sont diversifiés.

Le tissu associatif est en train de croître d'une manière notable. Le nombre des associations qui était de 7.282 en 1999 a atteint le nombre de 8.913 en 2005. Ce nombre a atteint les 9.205 associations en avril 2008⁴². L'intérêt porté pour le mouvement associatif dépasse le cadre formel. La création du Fonds de soutien aux associations et du centre d'Information, de Formation, d'Etudes et de Documentation (IFEDA), outre l'instauration d'un système de micro-crédits, dont la gestion a été confiée aux associations, sont parmi les mesures les plus significatives adoptées ces dernières années qui ont sensiblement contribué à l'essor de l'action associative⁴³.

Le nombre d'ONG n'a cessé de progresser, notamment depuis la réforme de la loi sur les associations de 1992, qui a supprimé le régime de l'autorisation préalable. Les ONG couvrent pratiquement tous les secteurs de la vie sociale (Développement : 564, bienfaisance secours : 433, droits de l'homme, droits de la femme, droits de l'enfant, droits du consommateur : 109...).

Les ONG intervenant dans le domaine des droits de l'homme bénéficient d'un encouragement particulier. Les autorités tunisiennes s'attellent à renforcer le partenariat avec l'ensemble des ONG et spécialement avec celles œuvrant dans le domaine des droits de l'homme.

S'agissant de la coopération avec les ONG internationales, la Tunisie, tout en leur offrant un cadre légal approprié, agit pour en faire des partenaires réguliers avec lesquels elle entend développer une coopération continue. Ainsi, et à titre d'exemples, la Tunisie abrite des sièges ou sections d'*El Taller, Enda, Terre des hommes, Amnesty International, Handicap International, l'Institut arabe des droits de l'homme, la Ligue internationale des journalistes pour l'Afrique, le Collectif maghrébin pour les droits de l'enfant, Friedrich Ebert, Konrad Adenauer* ...

D'un autre côté, la Tunisie dialogue avec *Amnesty International, Human Rights Watch, l'Organisation Mondiale Contre la Torture, International Freedom of Expression Exchange*, et reste ouverte à dialoguer avec toutes les ONG actives dans le secteur des droits de l'homme.⁴⁴

I.6.3.2 : Le processus d'accréditation est plus souple.

I.6.3.3 : Les compétences sont renforcées.

L'UE a financé l'organisation de dix séminaires et ateliers de formation pour le personnel local chargé des handicapés et la sensibilisation de la société civile sur le problème du handicap.

Dans le cadre de l'appui aux associations sociales l'UE a financé plus de dix publications (en français et en arabe) sur le dialogue et la cohésion sociale, sur l'emploi, sur les droits sociaux, le rôle de la société civile dans l'espace euro-méditerranéen. Quarante séminaires et ateliers de formation portant sur la thématique syndicale et la modernisation des relations de travail ont également été organisés avec l'appui de l'UE.

Les relations entre le comité directeur de la Ligue tunisienne des droits de l'homme et les autorités restent problématiques. Ceci rend difficile le fonctionnement normal de la Ligue, alors qu'elle est souvent présentée comme un acquis national majeur à préserver. Pour d'autres projets de la société civile, financés par la Communauté européenne, tels que le projet «Santé Sud» ou un projet au bénéfice d'une des organisations tunisiennes des femmes -l'association des femmes tunisiennes pour la recherche et le développement (AFTURD) – les progrès étaient limités.

42 <http://www.ifeda.org.tn/francais/statistiques.php>

43 Commentaires à propos de la communication de la Commission Européenne intitulée "Communication de la Commission Européenne au Conseil et au Parlement Européens: Rapport de suivi -Politique Européenne de Voisinage-Tunisie" <http://www.tunisieinfo.com/tunisie-eu.html>

44 Conseil des Droits de l'Homme, Examen Périodique Universel, (Résolution A/RES/60/251), REPUBLIQUE TUNISIENNE

Rapport de la TUNISIE, présenté en vertu des dispositions du paragraphe 5(e) de la résolution n° A/RES/60/251 adoptée par l'Assemblée Générale de l'ONU le 15 mars 2006 relative à la création du Conseil des Droits de l'Homme et des directives générales de la résolution n°1/5 du Conseil des Droits de l'Homme en date du 18/06/2007

<p>I.6.3.4 : L'accès au financement est diversifié et amélioré.</p> <p>L'Union européenne finance directement des activités mises en œuvre par des organisations de la société civile dans le cadre de programmes thématiques. Ces activités concernent différents secteurs, notamment la démocratie et les droits de l'homme, l'égalité entre hommes et femmes, la lutte contre les maladies contagieuses, la gestion des flux migratoires et l'environnement.</p> <p>La délégation de la Commission européenne en Tunisie a lancé, en février 2009, un appel à propositions local dans le cadre du programme thématique « les acteurs non étatiques et les autorités locales dans le développement ». Les domaines prioritaires prévus pour cet appel à propositions concernent le développement rural et l'environnement.</p> <p>Source : Délégation de la commission européenne en Tunisie (http://www.deltun.ec.europa.eu)</p>
<p>I.6.3.5 : Les initiatives promues et réalisées par ces organisations sont accrues.</p> <p>Dans le cadre d'initiatives en faveur des handicapés, l'UE a soutenu la création de deux nouveaux dispositifs mobiles de dépistage et de réadaptation dans le sud du pays et a permis l'achat de matériel technique et informatique.</p> <p>Dans le cadre de l'appui aux droits des femmes, un programme thématique a permis de soutenir un centre d'écoute de femmes victimes de violences et de créer une cellule d'écoute et de conseil pour les femmes travailleuses ou à la recherche d'emploi.</p> <p>Les activités de la société civile indépendante (ONG, mouvements politiques, associations professionnelles) s'avèrent également difficiles. (pag.3, PEV rapport de suivi 2006) Peu d'associations se permettent un discours politique indépendant vis-à-vis du gouvernement ; elles manquent de moyens et ne peuvent œuvrer normalement. (pag.3, PEV rapport de suivi 2008)</p>
<p>I.6.3.6 : Indices de relations spécifiques entre les inputs fournis par la CE (dialogue, conditionnalités, fonds, AT) et les résultats ci-dessus</p> <p>La CE est le seul bailleur qui travail dans ce secteur. jumelages pour le renforcement des capacités des tribunaux Le programme d'appui à la justice a aidé à créer des instruments importants : affaires suivis sur Internet, jurisprudence tunisienne, modernisation du système d'information. Améliorations dans les transmissions télé. Chaînes publiques et privées proposent des programmes contre la corruption, les dysfonctions des services sociaux, les méfaits des politiciens locaux... Un élu de l'opposition perçoit une amélioration du cadre des libertés et que les élections se sont déroulés de manière acceptable.</p>
<p>I.6.3.7 : Perception des intervenants sur le rôle des inputs fournis par la CE (dialogue, conditionnalités, fonds, AT) en relation aux résultats ci-dessus</p> <p>Les perceptions recueillies pendant les entretiens en Tunisie sont fortement diversifiés et parfois contrastées. Pour les parties prenantes ayant directement participé et/ou bénéficié des activités des projets (ex. membres de l'UGP du projet judiciaire, CAPJC et opérateurs formés par le projet sur les médias) la perception est positive, tandis que pour certains observateurs externes ou pour des opérateurs avec une opinion divergente de la position officielle du gouvernement la CE aurait pu insister davantage sur le dialogue politique afin que les objectifs d'ouverture et de liberté d'expression soient garantis. Dans le cas échéant, la CE aurait du formuler des objectifs plus réalistes et moins ambitieux. Cette thèse a été aussi soulignée par l'évaluation du projet médias, comme suit :</p>
<p>Sources :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rapports de suivi et évaluation des projets CE - Institutions nationales et internationales, et opérateurs du secteur (journalistes, ONG, associations, juristes) - Représentants de la société civile

Méthodes :

- Analyse documentaire et consultation de la presse nationale
- Entretiens

Entretiens:**DELEGATION DE L'UNION EUROPEENNE**

Section Opérations 2, Société Civile / ONG / Droits de l'Homme	G. Villa
Section 1: Réformes Macro-économiques, Secteur Privé, Appui Institutionnel	J.E.Adan
Section Opérations2, Chef Section « Société civile, Emploi, Formation Professionnelle, Changement du climat et environnement, énergie	M.Mina
Section Opérations2, Chef Section « Société civile, Emploi, Formation Professionnelle, Changement du climat et environnement, énergie	S. Carrette

AUTORITES NATIONALES ET BÉNÉFICIAIRES

Ministère Justice	A. Bouraoui M. Chelbi
Ministère des Affaires Etrangères	
CAPJC	M. Gontara
Ligue Tunisienne des droits de l'homme	M.Trifi
Société civile, avocat	B. Sallah

EQ 7 : Dans quelle mesure les interventions dans le domaine de l'environnement et des ressources naturelles ont-elles contribué à la promotion du développement durable, à la valorisation des ressources du territoire et à la réduction des risques environnementaux?

CJ 7.1 L'appui fourni par la CE à la construction d'ouvrages ruraux et à une meilleure gestion des ressources naturelles (eaux et sols) a contribué à l'amélioration des opportunités et des revenus des populations rurales dans les zones concernées ainsi qu'au niveau national

I.7.1.1 : Nombre et qualité des ouvrages hydro-agricoles et ruraux (dans les zones intéressées)

« La construction de lacs collinaires a été l'activité la plus importante de la première phase du P-CES II, consommant plus de la moitié du budget total. Des marchés ont été passés pour l'exécution de **108 lacs collinaires**, mais ce ne sont finalement que **106 lacs** qui ont été **réalisés par le P-CES II**. Ce nombre est supérieur de 10 % aux prévisions initiales » (source: rapport d'évaluation finale du projet « CES-II).

Extrait du rapport d'évaluation finale du projet DRI-GRN :

« on peut donc conclure que, en Tunisie, la création de petits lacs collinaires pour la protection des terres et une exploitation agricole modérée, assortie des travaux de CES adéquats, dans des zones excentrées ou marginales mais habitées, apparaît à l'expérience comme un outil de développement particulièrement intéressant pour la sauvegarde de milieux fragiles tant au plan humain qu'environnemental.

Un tel modèle se révèle capable de contribuer à la sauvegarde du milieu naturel et la lutte contre l'érosion. Au delà de l'atteinte de cet objectif central, par sa contribution à la génération de nouvelles ressources monétaires et l'accès à une activité agricole diversifiée et plus productive, l'action présente de nouvelles perspectives d'avenir pour des populations en voie de marginalisation, du fait des conditions locales de leur activité : terroirs difficiles et fragiles et éloignement des marchés, qui les cantonnaient à une agriculture vivrière fragile.

Des signes de cette inversion de perspective, qui devront être confirmés/quantifiés, sont à mentionner : réduction de l'exode, certaines installations ou « retours » sont signalés.

Il est important de noter que ce regain d'intérêt pour les populations a également pour conséquence l'apparition de nouveaux besoins plus pressants : voies d'accès, dispensaires, eau potable à proximité, ... »

I.7.1.2 : Quantité et qualité des eaux disponibles (dans les zones intéressées)

« Les bassins versants (BV) des 106 lacs financés par le P-CES II couvrent une superficie totale de 22.126 ha, soit 209 ha par lac en moyenne. Le volume d'eau total stocké par ces 106 lacs est de 10.272.800 m³, soit une capacité moyenne de l'ordre 97.000 m³ par lac » (source : Evaluation finale du projet CES II).

La gestion de l'eau agricole est plus rationnelle grâce aux aménagements hydro agricoles et à la création des associations des usagers de l'eau (source : ROM- CES-II)

Au niveau national, on doit citer le rapport « Gestion durable des ressources en eau » élaboré en 2007 et approuvé par la CNDD en 2008. Extrait du document :

Les eaux de surfaces seront très bientôt totalement mobilisées, les eaux des nappes profondes, fossiles et non renouvelables en grande partie ont atteint largement les limites de l'exploitation et enfin les eaux des nappes phréatiques largement accessibles à la population par des moyens traditionnels sont déjà en grande partie surexploitées dans plusieurs régions du pays. A cela, nous devons également ajouter le fait que les eaux mobilisées actuellement risquent même de voir leurs potentialités décroître suite aux phénomènes de surexploitation et d'augmentation de la salinité pour les eaux des nappes phréatiques, à l'exploitation des nappes fossiles profondes non renouvelables, à l'envasement des ouvrages de retenues des eaux de surface et enfin à des phénomènes de pollution qui risquent d'endommager certaines ressources.

I.7.1.3 : Productivité des sols accrue (dans les zones intéressées)

Données quantitatives non disponibles dans les documents de suivi et d'évaluation des projets de développement rural (CES-2, DRI/GRN)

I.7.1.4 : Revenus agricoles et ruraux stabilisés et diversifiés (dans les zones intéressées)

Les données statistiques officielles ne spécifient pas les revenus agricoles et non agricoles dans les zones touchées par les projets UE

Même après les entretiens avec les responsables de la coopération avec la CE au sein du MARHP, les données quantitatives sur les revenus agricoles et extra-agricoles ne sont pas disponibles

I.7.1.5 : Migration rurale réduite (dans les zones intéressées)

Données quantitatives non disponibles dans les documents de suivi et d'évaluation des projets de développement rural (CES-2, DRI/GRN)
Selon la DUE et le MARHP, il y a dans certaines régions une inversion de tendance sur l'exode rural, grâce à un retour d'investissements dans le rural, toutefois encore hétérogène selon les zones.

I.7.1.7: Poids des zones intéressées par la CE dans les moyennes nationales.

D'après le rapport national 2003 sur les indicateurs de développement durable, l'évolution des terres traitées par des aménagements CES est la suivante :

	1980-89	1990-2001	2002-2011	2002
Aménagement anti-érosif (ha)	317538	892537	550000	71501
Techniques douces (ha)	19276	70494	50000	390
Entretien et sauvegarde (ha)	35510	337158	550000	28071
Lacs collinaires (nbre)	55	580	500	28
Ouvrages recharges et épandages (nbre)	66	3556	3000	281

Source : DGACTA

« Les travaux de conservation des eaux et des sols (CES) s'inscrivent dans le cadre d'un Plan National qui vise à assurer la protection et l'aménagement des terres en pente et la mobilisation des eaux de ruissellement avec l'objectif de limiter l'impact négatif de l'érosion sur nos ressources naturelles en eau et en sol. En effet, sur 4,9 millions d'hectares de terres arables, 3 millions d'hectares sont considérés comme des terres plus ou moins affectées par des phénomènes d'érosion éolienne et hydrique.

Les travaux de CES entrepris concernent principalement l'aménagement des bassins versants et l'entretien et la maintenance des aménagements réalisés.

Comparées aux réalisations de la décennie 1980-1989, les réalisations de cette stratégie CES, 1990-2001, montrent une augmentation appréciable des rythmes d'exécution de ses composantes. Les augmentations les plus élevées sont observées au niveau des lacs collinaires et des aménagements d'épandage des eaux de crues.

Le Plan National de Conservation des Eaux et des Sols de la période 2002-2011 prévoit l'aménagement de 550000 ha de terres en pente, l'entretien et la sauvegarde de 550000 ha, l'aménagement de 50000 ha de terres céréalières à travers les techniques douces, la construction de 500 lacs collinaires et 3000 unités de recharge de nappe et d'épandage des eaux de ruissellement. »

I.7.1.8 : Leçons de politique sectorielle tirées des expériences de développement rural soutenues par la CE

L'expérience des groupements communautaires (AUEA) a consolidé l'approche participative dans la mise en œuvre des stratégies nationales pour la gestion des ressources naturelles (sources :ROM/évaluation des projets CES-2 & DRI/GRN).

I.7.1.9 : Indices de relations spécifiques entre les inputs fournis par la CE (dialogue, conditionnalités, fonds, AT) et les résultats ci-dessus.

Les publications « les indicateurs du développement durable en Tunisie, 20003 et le Rapport national sur l'état de l'environnement, 2006 » par l'ANPE présentent une série d'indicateurs permettant d'amorcer la situation tunisienne selon le schéma **Pressions-Etat-Réponses**. Quelques exemples dans les secteurs intéressés par la coopération UE :

Indicateurs de contexte / pressions :

- ♦ évolution décroissante de la population rurale qui était de 42,1% en 1990, 32,6% en 2003 et qui devrait atteindre 25% en 2010 (source : Institut National de statistique).

◆ Occupation des sols :

Occupation des sols (2003)	
Terres agricoles arables	32,3 %
Forêts	3,1 %
Prairies et pâturages	26,1 %
Non utilisés	38,5 %

Ressources hydriques :

Exploitation des ressources en eau par activité économique (en Mm³)				
Secteur d'activité	1996	2010	2020	2030
Agriculture	2115	2141	2082	2035
Eau potable	290	381	438	491
Industrie	104	136	164	203
Tourisme	19	31	36	41
Total (A)	2528	2689	2720	2770
Taux d'exploitation agricole	84%	80%	77%	73%
Eau exploitable (B)	2767	3300	3106	3121
Bilan (B-A)	239	611	386	351

Source: DGRE-DGBGTH

◆ Qualité de l'air & changement climatiques :

Emissions de GES			
1994	1997	2001	2010
2,66	2,7	2,9	4

Unité: Tonnes équivalent CO₂/habitant

Indicateurs de réponse/impact :

◆ Taux d'épuration des eaux usées collectées

« Depuis la création de l'Office National de l'Assainissement en 1974, le taux d'épuration des eaux usées collectées est en augmentation continue. En effet, ce taux a évolué de 32% en 1974 à 96,77% en 2002. Cette amélioration est due aux performances enregistrées par l'ONAS sur plusieurs niveaux :

- ▶ L'augmentation de la longueur du réseau public d'assainissement qui est passé de 900 Km en 1974 et à 10800 Km en 2002;
- ▶ L'évolution du nombre des stations d'épuration qui est passé de 5 stations en 1974 à 66 stations en 2002;
- ▶ L'amélioration de la capacité hydraulique des stations d'épuration qui était de 28800 m³/jour en 1992 et qui a atteint 59.600 m³/jour en 2001;
- ▶ L'amélioration de la capacité de traitement biologique des stations d'épuration qui a évolué de 120000 kg DBO₅/jour en 1992 à 242000 kg DBO₅/jour en 2001.

Les objectifs du Xème Plan visent à généraliser les services d'assainissement dans toutes les zones urbaines afin de préserver la santé des habitants des impacts négatifs des eaux usées, d'améliorer les conditions de vie, notamment dans les quartiers populaires et de protéger le milieu naturel récepteur hydrique contre toute forme de pollution ». (Source:

Les indicateurs du développement durable 2003)

- ◆ Superficie des terres traitées par les travaux de CES (voir I7.1.7 ci-dessus)
- ◆ Taux du couvert végétal
- ◆ Nombre d'Agenda 21 locaux adoptés.
- ◆ N. d'associations à vocation environnementale
- ◆ N. d'entreprises certifiées ISO 14.000

« Depuis 1999 jusqu'à la fin de l'année 2002, le nombre d'entreprises tunisiennes certifiées ISO 14000 a atteint une douzaine (12) sur environ 5500 PME industrielles ayant plus de 10 employés, dont 5 en 2002. La certification ISO 14000 ou l'intégration volontaire d'un système de management environnemental dans les entreprises est un critère de compétitivité; Le nombre des entreprises certifiées ISO 14000 en Tunisie est appelé à augmenter au cours des prochaines années car des systèmes de management environnemental sont encouragés par des projets d'accompagnement des entreprises à la certification. Ce nombre en augmentation progressive montre le progrès de la Tunisie en matière de protection de l'environnement. En effet, le management environnemental désigne les méthodes de gestion et d'organisation de l'entreprise, visant à prendre en compte de façon systématique l'impact des activités de l'entreprise sur l'environnement, à évaluer cet impact et à le réduire. (Source : Indicateurs du DD 2003)

Indicateurs de synthèse :

- ◆ Coûts de la dégradation de l'environnement

I.7.1.10 : Perception des intervenants sur le rôle des inputs fournis par la CE (dialogue, conditionnalités, fonds, AT) en relation aux résultats ci-dessus

Changement de tendance sur le thème de l'exode rural et des flux migratoires

Investissements accrus dans le rural d'où un retour des investisseurs urbains et étrangers et des émigrés de retour au pays.

La pression sur les RN est en hausse : surexploitation des eaux souterraines (200 nappes à risque). D'où, la CE a prévu un programme sur l'eau agricole, principale utilisation, fortement inefficace de cette ressource limitée.

Certains projets de DR arrêtés au mauvais moment, quand il fallait consolider les acquis (ex. lacs collinaires).

Revoir la durée des projets dans le sens d'un investissement à long terme.

Problème de cohérence dans l'« abandon rural » (migrations, réduction des disparités régionales)

Jumelage avec l'Agence foncière (FR) important et prioritaire, car il touche aux droits des usagers, à l'accès aux ressources, la sécurité des investissements, la révision du cadre législatif.

La loi actuelle est trop arbitraire, favorise les riches et pas les plus vulnérables.

Le Sous-Comité technique reste une affaire Bxl-Tunis, avec contribution limitée de la DCE.

Agriculture : Faible priorité du gouvernement

Manque de clarté dans la politique nationale agricole.

Approche projet trop concentrée « ouvrages ». Nécessité d'évoluer vers une approche programme/secteur avec quelques problèmes sur l'éligibilité du MARHP pour l'AB.

Créneaux prometteurs : agriculture biologique, huile d'olive. Investissements dans la qualité et l'accès aux marchés de l'export.

Constats sur les précédents projets agricoles de la CE (CES, DRI-GRN) :

- ◆ Résultats quantitatifs positifs (ouvrages, aménagements) en ligne avec les programmes de l'Etat.
- ◆ Impacts socio-économiques sur les économies rurales indéfinis pour manque de suivi/évaluation par les services

- ◆ Viabilité des groupements/associations agricoles faible et nécessitant un support continu.
- ◆ La valeur ajoutée de la CE (par rapport à FAO/FIDA) a été l'approche participative avec les parties prenantes et l'introduction d'une approche intégrée dans la gestion des ressources naturelles et des terroirs.
- ⇒ Nécessité de poursuivre dans la responsabilisation des usagers/opérateurs
- ⇒ Vers un rôle plus important des associations professionnelles
- ⇒ Renforcement des ressources humaines des services décentralisées
- ⇒ Désengagement de l'Etat.
- ⇒ Diversifier les sources de financement :
 - AB au MARHP: négociation depuis un an
 - Programme transfrontalier : 50% des propositions ont été dans le secteur agricole (le ministère a aidé dans la préparation de certains projets)

CJ 7.2 L'appui fourni par la CE aux interventions d'assainissement des eaux usées urbaines et industrielles et de gestion des déchets a contribué à la réduction des risques et à l'amélioration de la qualité de l'environnement pour les populations locales

I.7.2.1 : Réseaux d'assainissement réalisés (longueur, taux de rattachement, usagers).

Depuis la création de l'Office National de l'Assainissement en 1974, le taux d'épuration des eaux usées collectées est en augmentation continue. En effet, ce taux a évolué de 32% en 1974 à 96,77% en 2002. Cette amélioration est due aux performances enregistrées par l'ONAS sur plusieurs niveaux :

- L'augmentation de la longueur du réseau public d'assainissement qui est passé de 900 Km en 1974 et à 10.800 Km en 2002;
- L'évolution du nombre des stations d'épuration qui est passé de 5 stations en 1974 à 66 stations en 2002;
- L'amélioration de la capacité hydraulique des stations d'épuration qui était de 28.800 m³/jour en 1992 et qui a atteint 59.600 m³/jour en 2001;
- L'amélioration de la capacité de traitement biologique des stations d'épuration qui a évolué de 120.000 kg DBO₅/jour en 1992 à 242.000 kg DBO₅/jour en 2001

(Source : Indicateurs du DD en Tunisie 2003)

I.7.2.2 : Systèmes de collecte et traitements des DSU mis en place.

« Le Xème plan porte sur la réalisation de 9 décharges contrôlées associées aux centres de transfert correspondants. À l'horizon 2006, la capacité des décharges contrôlées serait portée à 1.579.000 tonnes, ce qui couvrira 93% de la production annuelle de déchets ménagers. De même le nombre de communes desservies passera de 34 en 2001 à 103 communes en 2006. » (source : les Indicateurs du développement durable 2003 par L'ANPE).

Le projet de gestion des déchets solides financé par la BEI avec bonification d'intérêts sur fonds MEDA a contribué à ces objectifs

I.7.2.3 : Systèmes de suivi environnemental et sanitaire opérationnels.

« Conscient du fait que la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement durable est tributaire d'un suivi permanent et adéquat de l'état de l'environnement et des pressions sur les ressources naturelles, il a été initié vers la fin de l'année 1995, avec l'aide du PNUD, la mise en place de l'Observatoire Tunisien de l'Environnement et du Développement Durable (OTED) dont l'objectif principal est de mettre à la disposition des pouvoirs publics tunisiens un outil de surveillance continue de l'état de l'environnement, de suivi d'évaluation et de reporting des indicateurs de développement durable et aussi un outil d'aide à la décision ». (source : Les indicateurs du développement durable en Tunisie, 2003)

I.7.2.4 : Qualité des eaux et des sols améliorée.**Effets du projet CES-II** (source : Evaluation finale du projet CES-II)

- 1) *En plus des effets fondamentaux du programme sur la protection des grands barrages contre l'envasement et la recharge des nappes en aval, lesquels ne sont pas encore mesurés, leurs effets sont très positifs sur l'augmentation très importante des surfaces d'oliviers et sur la production oléicole grâce à l'irrigation de complément sur les jeunes oliviers entrés en production dès la 3^{ème} ou 4^{ème} année.*
- 2) *Les populations de la majorité des sites portent un grand intérêt à l'arboriculture et à la diversification des productions grâce à l'irrigation, qui permettent de développer des zones marginales en système pluvial traditionnel.*
- 3) *Les cultures irriguées annuelles, pratiquées en intercalaire ou en plein champ, apportent un revenu d'appoint, notamment en années pluvieuses lorsque le lac est bien rempli, et sécurisent les productions maraîchères, fourragères, voire céréalières en permettant un démarrage hâtif des campagnes culturales de printemps et d'été.*
- 4) *Quelques familles, précédemment contraintes à l'exode en région côtière ou à l'étranger, ont réintégré leurs villages d'origine où des jeunes gens et des femmes travaillent comme aide familial ou salarié sur les cultures irriguées, assurant un complément de revenus pour divers ménages dans le bassin versant.*
- 5) *La redynamisation sociale et économique de zones marginales en système pluvial résulte des effets d'entraînement des revenus supplémentaires et de la sécurité alimentaire obtenus à partir des cultures irriguées.*

I.7.2.5 : Indices de relations spécifiques entre les inputs fournis par la CE (dialogue, conditionnalités, fonds, AT) et les résultats ci-dessus**I.7.2.6 : Perception des intervenants sur le rôle des inputs fournis par la CE (dialogue, conditionnalités, fonds, AT) en relation aux résultats ci-dessus**

Le Programme Eau nécessite une AT en accompagnement à l'AB

La 4^{ème} session du Comité pour les négociations sur l'ouverture de la ZLE aux produits agricoles et agro-alimentaires s'est tenue en juillet 2011 (pendant la mission de terrain des évaluateurs).

Possible réintégration de l'agriculture dans la coopération UE-Tunisie, semblable au programme d'appui à la modernisation industrielle (PMI). Le MARHP a proposé 3 projets :

1. Mise à niveau des entreprises agricoles de grande taille orientées à l'export ;
2. Mise à niveau des circuits de distribution pour les marchés intérieurs et extérieurs (qui n'a pas pu se réaliser dans le PAC1);
3. Vulgarisation et information.

Il existe un document stratégique dans le secteur de l'eau à l'horizon 2050. C'est le secteur qui a retenu la majeure attention du GT et des bailleurs depuis l'indépendance. La politique nationale dans ce secteur, initialement concentrée sur l'offre en eau (mobilisation des eaux superficielles, grands barrages, réseaux de distribution, périmètres irrigués) et compte tenu du niveau de surexploitation des ressources superficielles et souterraines, le gouvernement se penche progressivement vers la gestion de la demande croissante qui est en train de rejoindre de manière critique l'offre. D'où le lancement dans les années 1990 d'un programme national d'économie de l'eau.

Le problème se pose aussi au niveau qualitatif par rapport à la salinité et aux pollutions industrielle, domestique et agricole (nitrates).

Plusieurs initiatives en cours et récentes :

- PISEAU I&II (BM, AFD, Kwf)
- Programme EAU (CE) en cours d'instruction

CJ 7.3 L'appui fourni par la CE dans le domaine environnemental a contribué à la mise à jour et à l'harmonisation du cadre politique et institutionnel national dans le secteur**I.7.3.1 : Connaissance accrue des pressions et des risques environnementaux**

Le système de suivi environnemental mis en place avec la création de l'Observatoire Tunisien pour l'Environnement et le Développement Durable (OTEDD) se consolide progressivement avec les données sectorielles recueillies et fournies par les agences spécialisé. Le dernier rapport national sur l'état de l'environnement en Tunisie a été publié en

2008.
I.7.3.2 : Cadre juridique et réglementaire harmonisé
Les institutions et les partenaires concordent sur les efforts et les acquis dans l'harmonisation des politiques et des lois touchant à l'environnement. Le dernier rapport national sur l'état de l'environnement 2008 présente la politique environnementale du pays (partie I) et les programmes de l'Etat dans les divers domaines. Toutefois, certains domaines restent encore à éclaircir selon les observateurs (ex. foncier, aménagement du littoral, politique agricole).
I.7.3.3 : Compétences sectorielles renforcées et claires
Les compétences techniques des partenaires nationaux sont généralement accrues (sources : entretiens et rapports d'évaluation des projets. Toutefois, plusieurs sources concordent sur la nécessité d'accroître les capacités des structures décentralisées (Gouvernorats, communes rurales) afin d'impulser le processus de décentralisation et de gouvernance environnementale. La planification par le bas promue dans le cadre du projet tuniso-allemand pour l'environnement a généré beaucoup d'intérêt de la part des autorités locales et régionales (sources : GTZ, OTEDD).
I.7.3.4 : Plateformes de concertation effectives
La création de structures intersectorielles comme le CNDD et l'OTEDD démontrent les progrès dans ce domaine.
I.7.3.5 : Sources de financement diversifiées
Augmentation des partenaires et des montants alloués au secteur : BEI (plusieurs prêts), Allemagne, France, Banque Mondiale
I.7.3.6 : Indices de relations spécifiques entre les inputs fournis par la CE (dialogue, conditionnalités, fonds, AT) et les résultats ci-dessus
Financement PEE a permis l'actualisation du Plan Solaire (Energies renouvelables). Le retard dans la mobilisation de l'AT a généré un retard dans le démarrage du PEE
I.7.3.7 : Perception des intervenants sur le rôle des inputs fournis par la CE (dialogue, conditionnalités, fonds, AT) en relation aux résultats ci-dessus
D'après une réunion avec Mme Grhibi, MDCl, responsable de la coopération transfrontalière IEVP et ancienne responsable de la coopération UE-Tunisie : <ul style="list-style-type: none"> • Importance de l'introduction du DSP avec MEDA-II comme instrument de programmation bien qu'il reste peu partagé et faiblement négociable. • Coopération transfrontalière (CBC) nouvel instrument complémentaire qui rencontre un fort intérêt de la part des acteurs publics et associatifs. Il facilite le passage d'une approche « Aide » à une approche partenariale sur des intérêts communs. • Facteurs clé : diversité des partenaires potentiels et des secteurs éligibles. • Contraintes : seules les régions côtières sont éligibles (régions intérieures et du sud exclues !!!). • Deux appels à propositions lancés sur ENPI-CBC (bassin med) : 600 propositions reçues en cours d'évaluation.
CJ 7.4 L'appui fourni par la CE dans le domaine environnemental a contribué à la sensibilisation environnementale des opérateurs économiques et des usagers
I.7.4.1 : Nombre d'entreprises mises à niveau
Les objectifs spécifiques du Programme Environnement Energie (IEVP) sont de : <ul style="list-style-type: none"> • soutenir les investissements de maîtrise de l'énergie et de dépollution dans les entreprises tunisiennes des secteurs de l'Industrie et du Tertiaire Hôtelier • Soutenir la mise à niveau des acteurs du développement durable en Tunisie tant en termes d'impact sur l'environnement local (pollutions hydriques et solides) et global (pollutions atmosphériques) qu'en ce qui concerne l'efficacité énergétique des entreprises tunisiennes. Il soutient par ailleurs, l'effort du gouvernement dans la promotion d'une meilleure gouvernance environnementale. <p>Le public visé par ce programme de sensibilisation est constitué premièrement des experts des secteurs publics et privés (centres techniques, administrations, organisations professionnelles, Bureaux d'études, consultants, ONG...) et deuxièmement des cadres d'entreprises, dirigeants et techniques, exerçant dans des secteurs d'activités ayant des</p>

impacts significatifs sur l'environnement. (source : rapport de formulation du PEE, 2008). Compte tenu du fait que cette composante du PEE vient juste de démarrer, aucune donnée quantitative n'est disponible à ce stade.
I.7.4.2 : Investissements environnementaux dans les PME.
L'existence du Fonds National pour la Dépollution (FODEP) et les contributions à ce fonds de la part de la CE, de l'AFD et de l'Allemagne sont prometteurs. Aucune donnée quantitative sur les investissements (N. de projets, contributions des PME, etc.) n'a été disponible à travers les entretiens en Tunisie.
I.7.4.3 : Diffusion accrue de l'information et de l'éducation environnementale.
Le projet PEE (IEVP) vise la sensibilisation des entreprises aux bonnes pratiques environnementales et aux différents outils du management environnemental mis à leur service pour une meilleure prise en compte des aspects environnementaux. Cette composante consiste à sensibiliser les entreprises afin qu'elles intègrent la composante environnementale dans leurs systèmes de gestion. Il s'agit de : <ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les chefs d'entreprises à l'importance de l'introduction des technologies propres pour un développement durable. • Informer les administrations et institutions publiques ainsi que les organisations professionnelles et les bureaux d'études des nouveaux programmes de mise à niveau environnementale et des outils de gestion environnementales.
I.7.4.4 : Indices de relations spécifiques entre les inputs fournis par la CE (dialogue, conditionnalités, fonds, AT) et les résultats ci-dessus.
Le dialogue est assuré par les sous-comités techniques et par le processus d'instruction des programmes qui s'appuient largement sur les programmes de l'Etat. Dans la majeure partie des cas, les projets incluent des composantes d'investissement et d'assistance technique. Le PEE inclut aussi un appui budgétaire ciblé.
I.7.4.5 : Perception des intervenants sur le rôle des inputs fournis par la CE (dialogue, conditionnalités, fonds, AT) en relation aux résultats ci-dessus
La valeur ajoutée de la CE (par rapport à FAO/FIDA) a été l'approche participative avec les parties prenantes et l'introduction d'une approche intégrée dans la gestion des ressources naturelles et des terroirs. <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Nécessité de poursuivre dans la responsabilisation des usagers/opérateurs ⇒ Vers un rôle plus important des associations professionnelles ⇒ Renforcement des ressources humaines des services décentralisés ⇒ Désengagement de l'Etat. ⇒ Diversifier les sources de financement
Sources : <ul style="list-style-type: none"> - Services de la CE et autorités nationales de tutelles - Rapports d'évaluation et de suivi des projets CE - Stratégies sectorielles nationales et états d'avancement - Rapports nationaux sur l'état de l'environnement (ANPE) - Statistiques environnementales et socio-économiques - Opérateurs économiques (agriculture, industrie, tourisme, services) - Représentants de la société civile et grand public
Méthodes :

- Analyse bibliographique
- Analyse statistique
- Entretiens ciblés et/ou groupés

Entretiens:**DELEGATION DE L'UNION EUROPEENNE**

Programme de Développement Rural Intégré et de Gestion des Ressources Naturelles (DRI/GRN)	D.Pommier
--	-----------

Programme Environnement et Energie (PEE)	G. Buscosi
--	------------

Section Opérations 2, Chef Section « Société civile, Emploi, Formation Professionnelle, Changement du climat et environnement, énergie	S. Carrette
--	-------------

AUTORITES NATIONALES ET BÉNÉFICIAIRES

MDCI	M. Seghir
------	-----------

MDCI	K. Ghribi
------	-----------

MDCI	M. Youzbachi
------	--------------

Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche	A. Aydi
--	---------

Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche	R. Masmoudi
--	-------------

DG de l'Agence National de la Maîtrise de l'Energie	N. Laaroussi
---	--------------

CITET	S. Belkahia
-------	-------------

Consultant environnemental, Agence Nationale de Protection de l'Environnement	S. Meddeb
---	-----------

AUTRES BAILLEURS DE FONDS

Afd	E. Haye
-----	---------

GTZ	W. Morback
-----	------------

QE 8 : De quelle manière l'évolution des instruments et des modalités de gestion de l'aide communautaire a-t-elle influencé la performance des programmes ?

CJ 8.1 Les modalités de mise en œuvre ainsi que leur combinaison ont été choisies de manière appropriée au contexte du pays et aux objectifs visés

I.8.1.1 : Références dans les documents de programmation (PIN, conventions de financement, , ...) aux motivations à la base du choix des modalités de mise en œuvre

Macro-secteur	Modalité de Financement	Titre	Référence dans les PIN	Référence dans les ROM	Référence dans la CF
Gestion macroéconomique et réformes économiques - GMRE	Projet	Amélioration de la Compétitivité	<i>Aucune Référence</i>	<i>Aucune Référence</i> MR-10082.02 – 28/10/04 <i>Aucune Référence</i> MR-10082.03 – 28/09/07	-
	ABG	Facilité d'Ajustement Structurel II	-	-	<i>Aucune Référence</i>
	Projet	Programme d'Assistance Technique à la Privatisation (PATP)	-	<i>Aucune Référence</i> MR-00472.01 – 20/12/01 <i>Aucune Référence</i> MR-10084.01 – 15/11/02 <i>Aucune Référence</i> MR-10084.02 – 28/10/04 <i>Aucune Référence</i> MR-10084.03 – 21/10/05 <i>Aucune Référence</i> <i>Aucune Référence</i> MR-10084.04 – 05/10/06 <i>Aucune Référence</i> MR-10084.05 – 28/09/07	<i>Aucune Référence</i>
	ABG	Facilité d'Ajustement Structurel I	-	-	<i>Aucune Référence</i>
	Projet	Appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association (P3A)	<i>Aucune Référence</i>	<i>Aucune Référence</i> MR-10218.01 – 28/10/04 <i>Aucune Référence</i> MR-10218.02 – 21/10/05 <i>Aucune Référence</i> MR-10218.03 – 05/10/06 <i>Aucune Référence</i> MR-10218.04 – 28/09/07	<i>Aucune Référence</i>

	ABG	Tunisie - Programme d'appui à la compétitivité (PAC I)	-	-	Aucune référence pour l'appui budgétaire. L'aide complémentaire à l'aide budgétaire vise à fournir un appui institutionnel via le financement d'assistance technique internationale et locale nécessaire pour la préparation et la mise en œuvre des éléments de Réformes. (DTA, 3.3.4, pag.33)
	ABG	Facilité d'Ajustement Structurel IV	-	-	<i>Aucune Référence</i>
	ABG	Facilité d'ajustement structurel (FAS-III)	<i>Aucune Référence</i>	<i>Aucune Référence</i> MR-10220.01 – 28/10/04	<i>Aucune Référence</i>
	Projet	Programme d'Appui à l'Accord d'Association et au Plan d'Action (P3A2)	<i>Aucune Référence</i>	-	<i>Aucune Référence</i>
	ABG	Programme d'appui à l'intégration (PAI)	<i>Aucune Référence</i>	-	<i>Aucune Référence</i>
	ABG	Programme d'Appui à la Gestion Budgétaire par Objectifs (PAGBO)	<i>Aucune Référence</i>	-	<i>Aucune Référence</i>
Environnement des affaires et développement du secteur privé -EADSP	Projet	BEI - Compétitivité entreprises privées - Capitaux à risque	<i>Aucune Référence</i>	-	
	BEI- Subvention	BEI- Appui au secteur privé: Capitaux à risque	<i>Aucune Référence</i>	-	
	Projet	Programme de développement du secteur privé Euro-Tunisie Enterprise	<i>Aucune Référence</i>	<i>Aucune Référence</i> MR-00054.01 – 10/10/00	-

	Projet	Appui promotion investissements extérieurs (FIPA)	<i>Aucune Référence</i>	<i>Aucune Référence</i> MR-00475.01 – 20/12/01 <i>Aucune Référence</i> MR-10083.01 – 15/11/02 <i>Aucune Référence</i> MR-10083.02 – 05/10/06	<i>Aucune Référence</i>
	Projet	Programme de Modernisation Industrielle	<i>Aucune Référence</i>	<i>Aucune Référence</i> MR-10217.01 – 28/10/04 <i>Aucune Référence</i> MR-10217.02 – 21/10/05 <i>Aucune Référence</i> MR-10217.03 – 13/12/06 <i>Aucune Référence</i> MR-10217.04 – 28/09/07	<i>Aucune Référence</i>
	ABG	Appui à la modernisation du secteur portuaire - Aide budgétaire au programme d'Investissement	<i>Aucune Référence</i>	<i>Aucune Référence</i> MR-10216.01 – 28/10/04 <i>Aucune Référence</i> MR-10216.02 – 28/09/07	<i>Aucune Référence</i>
	Projet	Programme d'appui à la compétitivité des entreprises et à la facilitation de l'accès au marché (PACEFAM)	<i>Aucune Référence</i>	-	-
	Projet	Recherche et Innovation	<i>Aucune Référence</i>	-	-
	Développement des ressources humaines et protection sociale-DRHPS	Projet	Appui à la création d'emplois		<i>Aucune Référence</i> MR-10085.03 – 28/10/04
Projet		Appui au programme de mise à niveau de la formation professionnelle (MANFORM I)		<i>Aucune Référence</i> MR-00055.01 – 06/10/00 <i>Aucune Référence</i> MR-10086.06 – 28/09/07	<i>Aucune Référence</i>
ABS		Programme d'appui à la réforme du système	-	<i>Aucune Référence</i> MR-10373.01 – 05/10/06 <i>Aucune Référence</i>	<i>Aucune Référence</i>

	d'assurance maladie- Appui Budgétaire		MR-10373.02 – 28/09/07	
ABS	Programme d'appui à la réforme de l'éducation de base	<i>Aucune Référence</i>	-	<i>Aucune Référence</i>
ABS	Programme d'appui à la réforme de l'Enseignement secondaire en Tunisie	Vu l'existence d'un vrai engagement politique vers le secteur du développement des ressources humaines, ainsi que d'une stratégie de modernisation de ce sous-secteur, l'intervention communautaire prendra la forme d'un programme d'appui à la politique sectorielle. (pag.17, PIN 05-06)	Mis en œuvre dans un contexte de gestion saine et efficace des finances publiques et bénéficiant d'une première expérience d'appui budgétaire dans le cadre de l'enseignement supérieur, le PAPS devrait logiquement contribuer à augmenter l'efficacité de la politique sectorielle de l'éducation dans la mesure où (i) il introduit le CDMT, tant au niveau sectoriel que sous-sectoriel, (ii) il renforce le dialogue politique sectoriel et (iii) il conditionne l'octroi de sa tranche variable à des indicateurs dont certains sont en relation avec les capacités du secteur. (ROM 24/09/2008, section 2)	Compte tenu de l'existence d'une politique sectorielle bien identifiée, des engagements du gouvernement à développer régulièrement un CDMT pour le secteur de l'enseignement secondaire et à mettre en place un mécanisme de coordination entre les bailleurs de fonds, la Commission européenne a décidé d'apporter son appui à la modernisation de l'enseignement secondaire en Tunisie selon les modalités de l'approche sectorielle. En outre, compte tenu de l'existence de la cohérence de la politique sectorielle, de l'existence d'un cadre macroéconomique sain (y compris la bonne qualité de la gestion des finances publiques), de l'existence de mécanismes de mesures des résultats de la mise en œuvre des politiques du gouvernement, ainsi que de mécanismes de contrôle des dépenses publiques fiables, l'appui de la CE prendra la forme d'un soutien au programme sectoriel qui sera versé directement au Trésor, accompagné d'une composante régie par les modalités contractuelles de la CE, notamment pour l'assistance technique qui accompagnera le programme. (DTA, 3.5, pag.38)
ABS	Modernisation de	<i>Aucune Référence</i>	Conçu pour appuyer cette	Compte tenu de l'existence d'une

		l'enseignement supérieur		<p>politique, sa stratégie et son Programme sectoriel, répondre à leurs enjeux et contribuer à combler leurs faiblesses là où elles ont été identifiées (capacité institutionnelle, ressources humaines, capacités d'accueil et de formation, niveau des enseignants, mécanismes financiers et budgétaires, systèmes de suivi et de pilotage...), et compte tenu des capacités du pays, le SPSP paraît tout à fait pertinent. Le choix d'un financement par appui budgétaire a été tout à fait cohérent et adapté : cette modalité d'intervention a permis une réduction significative des délais d'exécution ainsi que des coûts de transaction, et a facilité l'appropriation du Programme par les autorités tunisiennes. La mise en place d'une Assistance Technique légère, précisément ciblée, mais en même temps souple et adaptable aux besoins comme au calendrier, susceptible d'apporter au Programme et à la politique sectorielle tunisienne les régulations nécessaires (expertise, formations, outils et méthodes), constitue une mesure additionnelle opportune.</p>	<p>politique sectorielle bien identifiée, des engagements du gouvernement à développer régulièrement un cadre de dépenses à moyen terme pour le secteur de l'enseignement supérieur et de mettre en place un mécanisme de coordination entre les bailleurs de fonds, la Commission européenne a décidé d'apporter son appui à la modernisation de l'enseignement supérieur en Tunisie selon les modalités de l'approche sectorielle. En outre, compte tenu de l'existence de la cohérence de la politique sectorielle, de l'existence d'un cadre macroéconomique sain (y compris la bonne qualité de la gestion des finances publiques), de l'existence de mécanismes de mesures des résultats de la mise en œuvre des politiques du gouvernement, et de mécanismes de contrôle des dépenses publiques fiables, l'appui de la CE prendra la forme d'un soutien au programme sectoriel qui sera versé directement au Trésor, accompagné d'une composante régie par les modalités contractuelles de la CE, notamment pour l'assistance technique qui accompagnera le programme. (DTA, 3.3, pag.32)</p>
	Projet	Tempus III (Projets européens communs, Bourses individuelles de mobilité, Mesures structurelles et complémentaires)	<i>Aucune Référence</i>	-	-

Projet	Tempus IV (Projets européens communs, Bourses individuelles de mobilité, Mesures structurelles et complémentaires)	<i>Aucune Référence</i>	-	-
ABS	Programme d'appui au secteur de la formation professionnelle en Tunisie (MANFORM II)	Vu l'existence d'un vrai engagement politique vers le secteur du développement des ressources humaines, ainsi que d'une stratégie de modernisation de ce sous-secteur, l'intervention communautaire prendra la forme d'un programme d'appui à la politique sectorielle. (pag.15, PIN 05-06)	-	Compte tenu de la solidité du cadre macroéconomique et de la bonne qualité de la gestion et du contrôle des finances publiques, d'une part, de l'existence d'une politique sectorielle bien identifiée, d'un CDMT sectoriel fonctionnel, de l'engagement des autorités gouvernementales à mettre en place un mécanisme de coordination des financements extérieurs d'autre part, et, plus généralement, du respect de 7 critères d'éligibilité, la CE a décidé d'apporter son appui à la poursuite de la modernisation du secteur de la Formation professionnelle sous forme d'un appui budgétaire sectoriel non ciblé. (pag.33)
Projet	Promotion de la SR/PF auprès des hommes par l'intermédiaire des instituteurs	<i>Aucune Référence</i>	-	-
Projet	Renforcement de l'autonomie des associations sanitaires et sociales du sud tunisien	<i>Aucune Référence</i>	-	-
ABS	Programme d'appui à l'adéquation Education-Emploi en Tunisie	Il s'agira de créer des synergies entre les instances responsables de l'éducation secondaire et de la formation professionnelle au sein	-	Les modalités opérationnelles les plus appropriées (du point de vue du nombre et de la nature des opérations) pour atteindre les objectifs et résultats

		<p>du ministère de l'éducation et de la formation (MEF), entre celles-ci et le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique (MESRS), ainsi qu'entre le MEF, le MESRS et le ministère de l'emploi. La coordination entre ces institutions et les associations professionnelles (entreprises) sera renforcée et systématisée. Il s'agira également spécifiquement d'encourager la réforme de l'enseignement supérieur.</p> <p>Les modalités opérationnelles les plus appropriées (du point de vue du nombre et de la nature des opérations) pour atteindre les objectifs et résultats susvisés seront précisées lors des phases d'identification et d'instruction tout en considérant l'engagement de la Commission dans des approches sectorielles en matière d'enseignement secondaire et supérieur et de formation professionnelle. (pag. 38, PIN 2007-2010)</p>		<p>susvisés seront précisées lors des phases d'identification et d'instruction tout en considérant l'engagement de la Commission dans des approches sectorielles en matière d'enseignement secondaire et supérieur et de formation professionnelle.</p> <p>(Fiche projet)</p>
Gouvernance et société civile-GSC	Projet Appui aux médias tunisiens (appui au perfectionnement professionnel des journalistes)	<i>Aucune Référence</i>	Le CAPJC, centre permanent de formation sous la tutelle du Ministère de la Communication, bénéficie de l'appui de plusieurs bailleurs de fond et d'un financement de l'Etat tunisien. Sa longue expérience le rend compétent pour une bonne mise en œuvre du projet, et le partenariat CAPJC-CEJ (Centre européen de journalisme) est bénéfique au projet de par la	<i>Aucune Référence</i>

			liberté permise dans le choix des formateurs dans les pays européens et MEDA (absence de formateurs permanents).		
			MR-10271.01 – 21/10/05 La gestion du programme a été confiée au CAPJC qui conduit ce même type d'activités depuis 1983 et dispose d'une compétence professionnelle et de capacités techniques de bon niveau. Le CAPJC est efficacement appuyé par le Centre Européen du Journalisme de Maastricht, et par un expert international.		
			MR-10271.02 – 13/12/06 <i>Aucune Référence</i>		
			MR-10271.03 – 28/09/07 <i>Aucune Référence</i>		
	Projet	Appui à la modernisation du système judiciaire	L'intervention comprendra de l'assistance technique, de la formation, de l'équipement informatique ainsi que de fonds documentaires afin de soutenir tous les volets du processus de réforme et de modernisation du système judiciaire (formation, gestion et fonctionnement des tribunaux, processus judiciaire, diffusion de l'information juridique). (pag.31, PIN 02-04)	<i>Aucune Référence</i> MR-10374.01 – 05/10/06	-
				<i>Aucune Référence</i> MR-10374.02 – 28/09/07	
	Projet	Formation et Renforcement des Capacités en vue d'une meilleure protection des droits de l'homme dans le monde	<i>Aucune Référence</i>		
	Projet	Projet de Restructuration de	<i>Aucune Référence</i>	-	-

		la Ligue Tunisienne pour la Défense des Droits de l'Homme			
Projet	Human rights and democracy Microprojects 2002 Tunisia	<i>Aucune Référence</i>	-		The aim of the microproject scheme is to provide support at an appropriate level for local initiatives. (Decision, 2.4, pag. 20)
Projet	19 04 03 EIDHR Microprojects 2004, Tunisia	<i>Aucune Référence</i>	-		<i>Aucune Référence</i>
Projet	Projet de Restructuration de la Ligue Tunisienne pour la Défense des Droits de l'Homme	<i>Aucune Référence</i>	-		(contrat) <i>Aucune Référence</i>
Projet	Strengthening the trade Union Mouvement in Tunisia	<i>Aucune Référence</i>	-		(contrat) <i>Aucune Référence</i>
Projet	MESURE - Migrations en Sécurité	<i>Aucune Référence</i>		Le caractère multidimensionnel de la problématique adressée justifie l'approche intégrale proposée. Son montage institutionnel suscite cependant quelques remarques. À l'origine, le projet était conçu sur les principes de la coopération décentralisée; à savoir, la relation directe entre des acteurs décentralisés - Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) et des acteurs de la société civile. En raison de la situation politico-administrative en Tunisie, il s'avérera nécessaire de reformuler le projet, pour assurer une meilleure assise institutionnelle et une implication des autorités tunisiennes.	(contrat) <i>Aucune Référence</i>

				MR-125640.01-10/11/2009	
	Projet	Rapprochement des systèmes pour une gestion partagée de la migration	<i>Aucune Référence</i>	-	(contrat) <i>Aucune Référence</i>
Ressources naturelles et environnement - RNE	BEI-Subvention	BEI - Assainissement Onas III: Bonification d'intérêts	<i>Aucune Référence</i>		<i>Aucune Référence</i>
	BEI-Subvention	BEI - Groupe Chimique Dépollution phosphogypse du Golfe de Gabès: Bonification d'intérêts	<i>Aucune Référence</i>	-	<i>Aucune Référence</i>
	Projet	Programme de Développement Rural Intégré et de Gestion des Ressources Naturelles (DRI/GRN)	<i>Aucune Référence</i>	<i>Aucune Référence</i> MR-00476.02 – 20/12/01 <i>Aucune Référence</i> MR-10089.01 – 15/11/02 <i>Aucune Référence</i> MR-10089.02 – 06/11/03	<i>Aucune Référence</i>
	Projet	Développement rural dans la région de Sfax	<i>Aucune Référence</i>	<i>Aucune Référence</i> MR-10088.01 – 15/11/02 <i>Aucune Référence</i> MR-10088.02 – 06/11/03 <i>Aucune Référence</i> MR-10088.03 – 28/09/07	-
	Projet	Conservation des Eaux et des Sols (CES II)		<i>Aucune Référence</i> MR-10087.01 – 15/11/02	-
	Projet	Programme de mise en valeur en petite hydraulique autour des barrages collinaires		<i>Aucune Référence</i> MR-10170.01 – 06/11/03	-

	Projet	Maîtrise de la qualité des eaux dans la Majerda	-	<i>Aucune Référence</i> MR-10171.01 – 06/11/03	-
	BEI-Subvention	Bonification d'intérêt BEI - ONAS IV - Assainissement liquide	Un des objectifs de la politique euro-méditerranéenne est l'amélioration de la qualité de vie de la population. Dans ce contexte, des bonifications d'intérêts pour des investissements promouvant la protection de l'environnement ont été accordées sur le budget communautaire par l'intermédiaire des prêts de la BEI. (pag.19, PIN 05-06)	-	<i>Aucune Référence</i>
	BEI-Subvention	BEI - Gestion des déchets solides: Bonification d'intérêts	-	<i>Aucune Référence</i> MR-10448.01 – 28/09/07	<i>Aucune Référence</i>
	Projet	Programme Environnement et Energie (PEE)	Le programme prendrait la forme d'un appui institutionnel avec assistance technique et/ou jumelages, participation à un fonds d'appui et, le cas échéant, bonification d'intérêt dans le domaine des déchets solides. Les modalités opérationnelles les plus appropriées (du point de vue du nombre et de la nature des opérations) pour répondre à cette contrainte et atteindre les objectifs et résultats susvisés seront spécifiées lors de la phase d'instruction. (pag.42, PIN 07-10)	-	<i>Aucune Référence</i>
	BEI-Subvention	Bonification d'intérêt BEI : Mise à niveau environnementale du Groupe Chimique Tunisien			DTA, Les bonifications d'intérêt sont un instrument efficace, grâce à l'effet de levier généré qui permet ainsi de mobiliser les capitaux nécessaires pour financer le développement des infrastructures et les investissements

nécessaires pour la mise à niveau
environnementale. (section2, pag.4)

I.8.1.2 : Indications que les modalités de mise en œuvre étaient appropriées, par rapport aux objectifs visés, soit par exemple :

- Projets (surtout AT) et jumelages institutionnels utilisés pour renforcer les compétences des institutions tunisiennes
- Appui budgétaire (dialogue politique et modalités de déboursement) pour soutenir la mise en œuvre des politiques / réformes
- IEDDH pour soutenir des organisations non étatiques

Macro-secteur	Titre	Modalité	Objectifs (CF)	Indication que les modalités étaient appropriées	Référence ROM
Gestion macroéconomique et réformes économiques - GMRE	Amélioration de la Compétitivité	Projet	L'objectif général du projet est de soutenir le processus de transition économique et de réformes réglementaires en Tunisie	-	MR-10082.02 – 28/10/04
				-	MR-10082.03 – 28/09/07
	Facilité d'Ajustement Structurel I	ABG	-renforcement à long terme de la stabilité macro-économique au sein d'une économie libéralisée -élargissement du rôle du Secteur Privé dans l'économie - Réformes des réglementations en vue de favoriser l'ouverture de l'économie -favoriser la souplesse du marché du travail	-	-
	Facilité d'Ajustement Structurel II	ABG	- Renforcer l'épargne nationale et améliorer l'efficacité de l'allocation des ressources. - Désengagement de l'Etat. - Accélérer la mise à niveau des ressources humaines.		
	Programme d'Assistance Technique à la Privatisation (PATP)	Projet	Soutenir le programme de privatisation des entreprises tunisiennes du secteur public		MR-00472.01 – 20/12/01
					MR-10084.01 – 15/11/02
					MR-10084.02 – 28/10/04
					MR-10084.03 – 21/10/05
					MR-10084.04 – 05/10/06
			MR-10084.05 – 28/09/07		
Appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association (P3A)	Projet	Objectif général: favoriser la réussite du partenariat engagé entre l'Union Européenne et la Tunisie en soutenant les efforts de l'administration tunisienne		MR-10218.01 – 28/10/04	
				MR-10218.02 – 21/10/05	
				MR-10218.03 – 05/10/06	
				MR-10218.04 – 28/09/07	

			pour assurer la mise en œuvre de l'accord d'association (AA) dans tous ses volets. Objectif spécifique: appuyer l'administration et toutes les institutions publiques contribuant à la mise en œuvre de l'AA en apportant à celles-ci l'expertise, l'assistance technique et les outils de travail nécessaires à la réalisation des objectifs qui y sont définis.		
	Tunisie - Programme d'appui à la compétitivité (PAC I)	ABG	Améliorer la compétitivité de l'économie tunisienne et sa capacité à promouvoir l'investissement privé national et étranger et ce, à travers l'amélioration des services rendus par l'administration et la restructuration et la dynamisation du secteur public	-	-
	Facilité d'Ajustement Structurel IV	ABG	Contribuer au renforcement du niveau de compétitivité de l'économie tunisienne pour favoriser son insertion dans la ZLE avec l'Union Européenne et son intégration dans les marchés mondiaux		
	Facilité d'ajustement structurel (FAS-III)	ABG	Renforcer le degré de compétitivité générale de l'économie tunisienne, dans le contexte de son intégration évolutive dans les marchés mondiaux. Cet objectif est d'ailleurs inséparable de celui qui est poursuivi par le Xe Plan, à savoir une participation fortement accrue du secteur privé à l'investissement national et à une croissance réelle supérieure soutenue, croissance à laquelle la Productivité Globale des Facteurs doit à l'avenir contribuer de manière plus importante (44% au lieu de 36% pendant la période 1997-2001).	Aucune indication	MR-10220.01 – 28/10/04
	Programme d'Appui à	Projet	Objectif global: favoriser la réussite du	-	-

	l'Accord d'Association et au Plan d'Action (P3A2)		partenariat engagé entre l'Union Européenne et la Tunisie en soutenant les efforts de l'administration tunisienne pour assurer la mise en œuvre de l'accord d'association (AA) et du Plan d'Action Voisinage (PAV). Objectif spécifique: appuyer l'administration et toutes les institutions publiques contribuant à la mise en œuvre de l'AA et du PAV en apportant à celles-ci l'expertise, l'assistance technique et les outils de travail nécessaires à la réalisation des objectifs qui y sont définis.		
	Programme d'appui à l'intégration (PAI)	ABG	Favoriser la croissance et l'emploi par une plus grande intégration à l'économie mondiale et le renforcement de la compétitivité des entreprises		
	Programme d'Appui à la Gestion Budgétaire par Objectifs (PAGBO)	ABG	Augmenter l'efficacité dans la gestion des finances publiques et améliorer la performance de l'action publique pour le bénéfice des citoyens (efficacité socio-économique des dépenses), des usagers (qualité des services publics), et des contribuables (efficacité des dépenses). Il doit ainsi contribuer notamment à améliorer la compétitivité de l'économie tunisienne et la convergence avec l'Union Européenne (la mise en place de la GBO fait partie du Plan d'Action Voisinage).	-	-
Environnement des affaires et développement du secteur privé -EADSP	BEI - Compétitivité entreprises privées - Capitaux à risque	Projet			
	BEI- Appui au secteur privé: Capitaux à risque	BEI- Subvention			
	Programme de développement du secteur privé Euro-Tunisie Enterprise	Projet	To promote economic growth and competitiveness through development of the private sector in the context of the gradual establishment of free trade	Project purpose is generic	MR-00054.01 – 10/10/00

		between Tunisia and the European Union.			
	Appui promotion investissements extérieurs (FIPA)	Projet	Augmentation de la contribution du Secteur Privé à la croissance économique en Tunisie. Obj. spécifique : Attraction des investissements directs en Tunisie à travers un appui a la FIPA	-	MR-00475.01 – 20/12/01
				-	MR-10083.01 – 15/11/02
				Les objectifs globaux et spécifiques initialement formulés pour ce projet étaient affinés et ajustés pour les rendre plus réalistes et pragmatiques et permettre ainsi à la fois à la FIPA et à l'Assistance Technique de mettre en route un projet viable.	MR-10083.02 – 05/10/06
	Programme de Modernisation Industrielle	Projet	Faciliter l'insertion de la Tunisie dans la zone de libre-échange Euro-méditerranéenne, considérée sous l'angle de la mise à niveau et de la reconversion industrielle.	les moyens mis en place sont cohérents avec ces objectifs.	MR-10217.01 – 28/10/04
				Aucune indication	MR-10217.02 – 21/10/05
				Aucune indication	MR-10217.03 – 13/12/06
				Aucune indication	MR-10217.04 – 28/09/07
	Appui à la modernisation du secteur portuaire -Aide budgétaire au programme d'Investissement	ABG	La facilitation du commerce extérieur de la Tunisie et l'amélioration de la compétitivité des exportations tunisiennes ; L'amélioration des prestations portuaires en Tunisie. Obj. spécifique : Le soutien à la réalisation du Plan d'Action du Gouvernement de la République tunisienne dans le Secteur portuaire.	Aucune indication	MR-10216.01 – 28/10/04
				Aucune indication	MR-10216.02 – 28/09/07
	Programme d'appui à la compétitivité des entreprises et à la facilitation de l'accès au marché (PACEFAM)	Projet			

	Recherche et Innovation	Projet			
Développement des ressources humaines et protection sociale-DRHPS	Appui à la création d'emplois	Projet (AT)	L'objectif global du projet est la réduction du chômage par la création d'emplois permanents. Les objectifs spécifiques du programme visent : i) l'insertion des demandeurs d'emplois par le financement d'actions de formation adaptées aux besoins des entreprises ; ii) contribution à pallier les conséquences en termes de perte d'emplois de la restructuration des entreprises publiques et privées, y compris de la privatisation ; iii) <u>renforcement des capacités</u> d'intervention de l'agence tunisienne d'emploi	Aucune indication	MR-10085.03 – 28/10/04
	Appui au programme de mise à niveau de la formation professionnelle (MANFORM I)	Projet	L'objectif global est de contribuer, à travers la mise à niveau de la formation professionnelle, à l'amélioration de la compétitivité des entreprises tunisiennes. L'objectif sectoriel est de <u>renforcer la qualité, l'efficacité et la capacité</u> du système public et privé de formation professionnelle.	Aucune indication	MR-00055.01 – 06/10/00
				Aucune indication	MR-10086.06 – 28/09/07
	Programme d'appui à la réforme du système d'assurance maladie-Appui Budgétaire	ABS	Amélioration de l'état de santé de la population tunisienne. Objectif spécifique : amélioration et la rationalisation de la couverture du risque maladie.	Aucune indication	MR-10373.01 – 05/10/06
				Aucune indication	MR-10373.02 – 28/09/07
Programme d'appui à la réforme de l'éducation de base	ABS	Améliorer le niveau qualitatif des ressources humaines de l'ensemble du pays, dans une perspective d'équité, pour une meilleure préparation aux mutations sociales, politiques et économiques. Dans cette optique, l'objectif spécifique du programme est d'augmenter l'efficacité interne/externe, l'efficience et l'équité de l'éducation de	-	-	

			base.		
	Programme d'appui à la réforme de l'Enseignement secondaire en Tunisie	ABS	Améliorer les performances de l'enseignement secondaire au regard des normes internationales et accroître la contribution de l'enseignement secondaire à l'employabilité des jeunes par la possibilité d'accès à des filières préparant à l'enseignement supérieur et/ou au marché de l'emploi	Aucune indication	MR-108180.01-24/09/2008
	Modernisation de l'enseignement supérieur	ABS	Contribuer au renforcement de la pertinence de l'offre de qualification de niveau supérieur.	Aucune indication	MR-10425.02 – 12/12/07
	Tempus III (Projets européens communs, Bourses individuelles de mobilité, Mesures structurelles et complémentaires)	Projet		Aucune indication	
	Tempus IV (Projets européens communs, Bourses individuelles de mobilité, Mesures structurelles et complémentaires)	Projet		Aucune indication	
	Programme d'appui au secteur de la formation professionnelle en Tunisie (MANFORM II)	ABS	L'objectif global du programme d'appui au secteur de la formation professionnelle est de contribuer à la mise en œuvre de la réforme engagée par le MEF, c'est-à-dire contribuer à gagner le pari de la qualité dans le dispositif de formation professionnelle publique et privée, initiale et continue, afin de répondre aux besoins de l'entreprise et de s'adapter aux changements technologiques dans une volonté continue de réactivité et de complémentarité avec les dispositifs d'éducation et d'enseignement supérieur.	Aucune indication	-

	Promotion de la SR/PF auprès des hommes par intermédiaire des instituteurs	Projet		Aucune indication	
	Renforcement de l'autonomie des associations sanitaires et sociales du sud tunisien	Projet (ligne budgétaire B-7000-ONG)		Aucune indication	-
	Programme d'appui à l'adéquation Education-Emploi en Tunisie	ABS	Développer une meilleure adéquation du système éducation-formation-emploi, et notamment : <input type="checkbox"/> Contribuer à l'amélioration de la qualité de l'enseignement supérieur et renforcer l'employabilité des jeunes diplômés. <input type="checkbox"/> Mettre en œuvre le système de passerelles prévu dans le programme des réformes des sous-systèmes éducatifs. <input type="checkbox"/> Élaborer un dispositif pédagogique et réglementaire capable de renforcer l'articulation entre les composantes du système éducatif. <input type="checkbox"/> Identifier et mettre en place les mécanismes de renforcement et de suivi des passerelles (accréditation, certification, organes de suivi, ...) en cohérence avec les besoins du marché de l'emploi. <input type="checkbox"/> Renforcer les systèmes d'observation et de suivi des promus de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur et de coordination sectorielle en rapport avec le marché de l'emploi.	Aucune indication -	-
Gouvernance et société civile- GSC	Appui aux médias tunisiens (appui au perfectionnement professionnel des journalistes)	Projet	Contribuer au renforcement du rôle de la presse	Aucune indication	MR-10271.01 – 21/10/05
				Aucune indication	MR-10271.02 – 13/12/06
				Aucune indication	MR-10271.03 – 28/09/07
	Appui à la modernisation	Projet	Objectif Global	Aucune indication	

	du système judiciaire		La performance du système judiciaire est améliorée.		MR-10374.01 – 05/10/06	
			Objectif Spécifique Les capacités du système judiciaire sont améliorées en termes d'organisation, de compétence, de transparence et de service. L'accès à la justice est accru, la perception du système judiciaire est améliorée afin de se rapprocher des standards internationaux.	Aucune indication	MR-10374.02 – 28/09/07	
	Formation et Renforcement des Capacités en vue d'une meilleure protection des droits de l'homme dans le monde	Projet			Aucune indication	
	Projet de Restructuration de la Ligue Tunisienne pour la Défense des Droits de l'Homme	Projet	-		Aucune indication	-
	Human rights and democracy Microprojects 2002 Tunisia	Projet	-		Aucune indication	-
	19 04 03 EIDHR Microprojects 2004, Tunisia	Projet	-		Aucune indication	-
	Projet de Restructuration de la Ligue Tunisienne pour la Défense des Droits de l'Homme	Projet	-		Aucune indication	-
	Strengthening the trade Union Mouvement in Tunisia	Projet		To strengthen the Trade Union Movement (TUM) in Tunisia.	Aucune indication	-
	MESURE - Migrations en Sécurité	Projet		Contribuer à la promotion d'une migration légale, compatible avec l'analyse de la situation démographique, économique et sociale dans les pays d'origine et les pays hôtes, ainsi qu'à une	Aucune référence	MR-125640.01-10/11/2009

			meilleure information de la population sur les avantages de la migration légale et les conséquences de la migration illégale.			
	Rapprochement des systèmes pour une gestion partagée de la migration	Projet		Aucune indication		
Ressources naturelles et environnement - RNE	BEI - Assainissement Onas III: Bonification d'intérêts	BEI-Subvention		Aucune indication	-	
	BEI - Groupe Chimique Dépollution phosphogypse du Golfe de Gabès: Bonification d'intérêts	BEI-Subvention	Remplacer le rejet en mer du phosphogypse des usines de Gabès par une mise en terril conçue de manière à respecter l'environnement.	Aucune indication	-	
	Programme de Développement Rural Intégré et de Gestion des Ressources Naturelles (DRI/GRN)	Projet		Consolidation et augmentation de la production agricole, des revenus des exploitations familiales. Amélioration des conditions de vie des familles rurales par la création d'infrastructures physiques surtout à caractère productif, combinée avec la création et le renforcement de groupements associatifs et productifs	Aucune indication	MR-00476.02 – 20/12/01
					Aucune indication	MR-10089.01 – 15/11/02
					Aucune indication	MR-10089.02 – 06/11/03
	Développement rural dans la région de Sfax	Projet		The project aims at improving living standards in rural areas and protecting the environment within the context of a reduction in the involvement of the government in the provision of services at free or subsidized prices	Aucune indication	MR-10088.01 – 15/11/02
					Aucune indication	MR-10088.02 – 06/11/03
					Aucune indication	MR-10088.03 – 28/09/07
Conservation des Eaux et des Sols (CES II)	Projet		The global objectives are . The improvement of living conditions of the local population . Contribution to rural stabilisation . Increase of revenues of the population.	Aucune indication	MR-10087.01 – 15/11/02	
Programme de mise en valeur en petite hydraulique autour des	Projet		Contribuer au développement rural durable et son objectif spécifique est défini ainsi: les revenus et les conditions	Aucune indication	MR-10170.01 – 06/11/03	

	barrages collinaires		de vie des populations sont améliorés à travers une gestion appropriée des ressources en eau et des sols autour de 18 barrages collinaires.		
	Maîtrise de la qualité des eaux dans la Majerda	Projet	The project aimed to a variety of activities concerning the Medjerda region and related to water quality management and use of clean technologies for industrial liquid wastes.	Aucune indication	MR-10171.01 – 06/11/03
	Bonification d'intérêt BEI - ONAS IV - Assainissement liquide	BEI-Subvention		Aucune indication	-
	BEI - Gestion des déchets solides: Bonification d'intérêts	BEI-Subvention		Aucune indication	MR-10448.01 – 28/09/07
	Programme Environnement et Energie (PEE)	Projet	Soutenir la politique environnementale et le développement durable de la Tunisie	Aucune indication	
	Bonification d'intérêt BEI : Mise à niveau environnementale du Groupe Chimique Tunisien	BEI-Subvention	Contribuer à un meilleur équilibre environnemental dans les zones touchées par les pollutions du GCT et à l'amélioration des conditions de vie de la population	Aucune indication	-

I.8.1.3 : Indications que la combinaison des modalités de mise en œuvre étaient appropriée par rapport à la capacité d'absorption et à la capacité administrative des unités de gestion :

Macro-secteur	Modalité de Financement	Titre	Référence ROM	Indication
Gestion macroéconomique et réformes économiques - GMRE	Projet	Amélioration de la Compétitivité	MR-10082.02 – 28/10/04	Aucune indication
			MR-10082.03 – 28/09/07	Le refus d'une UGP globale traduisait la faible connaissance des Autorités (à cette époque) des procédures de l'UE et de la gestion de projets. Ainsi, le Cadre logique (CL) et ses indicateurs n'ont jamais été utilisés.
	ABG	Facilité d'Ajustement Structurel II		
	Projet	Programme d'Assistance Technique à la Privatisation (PATP)	MR-00472.01 – 20/12/01	aucune indication
MR-10084.01 – 15/11/02			aucune indication	
MR-10084.02 – 28/10/04)	

			MR-10084.03 – 21/10/05	-
			MR-10084.04 – 05/10/06	
			MR-10084.05 – 28/09/07	
	ABG	Facilité d'Ajustement Structurel I		
	Projet	Appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association (P3A)	MR-10218.01 – 28/10/04	L'UGP assure également la mise en œuvre du programme sur la base de Plans Opérationnels Annuels (POA) reprenant les demandes des ministères tunisiens. Enfin, un Conseiller Financier recruté et payé directement par la Commission vérifie la bonne application des procédures et règles de la Commission et est chargé du conseil et contrôle de la régularité des opérations financières de l'UGP. L'UGP et le conseiller financier ne sont opérationnels que depuis le 1er septembre 2004 et l'UGP n'est pas encore installée dans ses propres locaux pourtant loués depuis mars 2004.
			MR-10218.02 – 21/10/05	-
			MR-10218.03 – 05/10/06	-
			MR-10218.04 – 28/09/07	Les quatre administrateurs de l'UGP ont un profil de très haut niveau. Un effort supplémentaire d'amélioration du suivi est actuellement en cours : l'UGP développe en effet un système de monitoring interne et de suivi plus systématique du programme.
	ABG	Tunisie - Programme d'appui à la compétitivité (PAC I)	-	-
	ABG	Facilité d'Ajustement Structurel IV		aucune indication
	ABG	Facilité d'ajustement structurel (FAS-III)	MR-10220.01 – 28/10/04	aucune indication
	Projet	Programme d'Appui à l'Accord d'Association et au Plan d'Action (P3A2)	-	
	ABG	Programme d'appui à l'intégration (PAI)		
Environnement des affaires et développement du secteur privé - EADSP	Projet	BEI - Compétitivité entreprises privées - Capitaux à risque		
	BEI-Subvention	BEI- Appui au secteur privé: Capitaux à risque		
	Projet	Programme de développement du secteur	MR-00054.01 – 10/10/00	Aucune indication

		privé Euro-Tunisie Entreprise		
	Projet	Appui promotion investissements extérieurs (FIPA)	MR-00475.01 – 20/12/01	- lack of administrative autonomy of the project coordination unit, which leads to a bureaucratic way of working
			MR-10083.01 – 15/11/02	
			MR-10083.02 – 05/10/06	
	Projet	Programme de Modernisation Industrielle	MR-10217.01 – 28/10/04	Retard dans la mise en place de l'UGP
			MR-10217.02 – 21/10/05	L'UGPMI est maintenant bien renforcée en personnel, et la démultiplication du poste d'expert pour la composante QMN en trois différents postes, ainsi que le recrutement des experts internationaux long terme pour le volet Propriété Industrielle devront aider à équilibrer les performances des différentes composantes.
			MR-10217.03 – 13/12/06	
			MR-10217.04 – 28/09/07	
	ABG	Appui à la modernisation du secteur portuaire -Aide budgétaire au programme d'Investissement	MR-10216.01 – 28/10/04	Aucune indication
			MR-10216.02 – 28/09/07	Aucune indication
	Projet	Programme d'appui à la compétitivité des entreprises et à la facilitation de l'accès au marché (PACEFAM)		
	Projet	Recherche et Innovation		
	Développement des ressources humaines et protection sociale- DRHPS	Projet	Appui à la création d'emplois	MR-10085.02 – 06/11/03
			MR-10085.03 – 28/10/04	Aucune indication
Projet		Appui au programme de mise à niveau de la formation professionnelle (MANFORM I)	MR-00055.01 – 06/10/00	Aucune indication
			MR-10086.06 – 28/09/07	L'UGP n'a pas su répondre efficacement aux contraintes des procédures de l'UE et s'est laissé déborder par ses tâches, les délais de réponse de l'administration tunisienne se sont cumulés avec ceux de la CE.
ABS		Programme d'appui à la réforme du système d'assurance maladie- Appui Budgétaire	MR-10373.01 – 05/10/06	Aucune indication
			MR-10373.02 – 28/09/07	Aucune indication
ABS		Programme d'appui à la réforme de l'éducation de base	-	-
ABS		Programme d'appui à la	MR-108180.01-	Aucune indication

		réforme de l'Enseignement secondaire en Tunisie	24/09/2008	
	ABS	Modernisation de l'enseignement supérieur	MR-10425.02 – 12/12/07	Aucune indication
	Projet	Tempus III (Projets européens communs, Bourses individuelles de mobilité, Mesures structurelles et complémentaires)		
	Projet	Tempus IV (Projets européens communs, Bourses individuelles de mobilité, Mesures structurelles et complémentaires)		
	ABS	Programme d'appui au secteur de la formation professionnelle en Tunisie (MANFORM II)	-	-
	Projet	Promotion de la SR/PF auprès des hommes par intermédiaire des instituteurs		
	Projet	Renforcement de l'autonomie des associations sanitaires et sociales du sud tunisien	-	-
	ABS	Programme d'appui à l'adéquation Education-Emploi en Tunisie	-	-
Gouvernance et société civile- GSC	Projet	Appui aux médias tunisiens (appui au perfectionnement professionnel des journalistes)	MR-10271.01 – 21/10/05	Le CAPJC, centre permanent de formation sous la tutelle du Ministère de la Communication, bénéficie de l'appui de plusieurs bailleurs de fond et d'un financement de l'Etat tunisien. Sa longue expérience le rend compétent pour une bonne mise en œuvre du projet
			MR-10271.02 – 13/12/06	La gestion du programme a été confiée au CAPJC, qui conduit ce même type d'activités depuis 1983, et dispose d'une compétence professionnelle et de capacités techniques de bon niveau.
			MR-10271.03 – 28/09/07	
	Projet	Appui à la modernisation du système judiciaire	MR-10374.01 – 05/10/06	L'UGP a établi un système transparent et responsable, prêt à gérer

				finances et autres moyens, une fois alloués.
		MR-10374.02 – 28/09/07		La structure de l'UGP confortée par l'arrivée d'une AT devra être renforcée dans la phase de mise en œuvre
	Projet	Formation et Renforcement des Capacités en vue d'une meilleure protection des droits de l'homme dans le monde		
	Projet	Projet de Restructuration de la Ligue Tunisienne pour la Défense des Droits de l'Homme	-	
	Projet	Human rights and democracy Microprojects 2002 Tunisia	-	
	Projet	19 04 03 EIDHR Microprojects 2004, Tunisia	-	
	Projet	Projet de Restructuration de la Ligue Tunisienne pour la Défense des Droits de l'Homme	-	
	Projet	Strengthening the trade Union Mouvement in Tunisia	-	
	Projet	MESURE - Migrations en Sécurité	MR-125640.01-10/11/2009	
	Projet	Rapprochement des systèmes pour une gestion partagée de la migration		
Ressources naturelles et environnement - RNE	BEI-Subvention	BEI - Assainissement Onas III: Bonification d'intérêts	-	-
	BEI-Subvention	BEI - Groupe Chimique Dépollution phosphogypse du Golfe de Gabès: Bonification d'intérêts	-	
	Projet	Programme de Développement Rural Intégré et de Gestion des Ressources Naturelles (DRI/GRN)	MR-00476.02 – 20/12/01	It must also be noted that the institutional arrangement chosen for this project is not a factor of efficiency: one Central Coordination Unit (UCC), 8 provincial units reporting to the central one, 2 Ministry of Agriculture Directorates involved. Finally, while one of the project's components (Kef region sub-programme)

			shows high internal consistency, the other 7 regional land protection components (CES) are seen by the CRDAs (regional agricultural offices) as part of the national long-term CES programme which is operated under their responsibility.
		MR-10089.01 – 15/11/02	
		MR-10089.02 – 06/11/03	
Projet	Développement rural dans la région de Sfax	MR-10088.01 – 15/11/02	the Project Management Unit was not set up until 1998 and the Technical Assistance was not in place until the end of 1999.
		MR-10088.02 – 06/11/03	UGP relativement indépendante du Centre Régional de Développement Agricole (CRDA) a permis un meilleur développement du projet. L'UGP ne dispose pas de l'ensemble des compétences nécessaires, mais peut s'appuyer sur d'autres spécialistes du CRDA, en fonction des sous-projets. Les activités découlent logiquement des actions entreprises par le CRDA.
		MR-10088.03 – 28/09/07	
Projet	Conservation des Eaux et des Sols (CES II)	MR-10087.01 – 15/11/02	The management of the project and the TA team are well qualified and are managing the project in a professional manner, but have been unable to effectively adapt and co-ordinate solutions to external problems which have caused much of the delay.
Projet	Programme de mise en valeur en petite hydraulique autour des barrages collinaires	MR-10170.01 – 06/11/03	Aucune indication
Projet	Maîtrise de la qualité des eaux dans la Majerda	MR-10171.01 – 06/11/03	Aucune indication
BEI-Subvention	Bonification d'intérêt BEI - ONAS IV - Assainissement liquide	-	-
BEI-Subvention	BEI - Gestion des déchets solides: Bonification d'intérêts	MR-10448.01 – 28/09/07	Le projet est administré par l'autorité compétente pour la gestion des déchets (ANGED, Agence Nationale de Gestion des Déchets), qui dispose des moyens et des compétences nécessaires
Projet	Programme Environnement et Energie (PEE)		
BEI-Subvention	Bonification d'intérêt BEI : Mise à niveau		

environnementale du Groupe Chimique Tunisien				
I.8.1.4 : Perception des intervenants sur le niveau d'adéquation entre les modalités de mise en œuvre d'une part, et la gestion du projet, les capacités des institutions bénéficiaires et les objectifs visés, d'autre part				
<p>Mission de terrain :</p> <p>Jumelage + TAIEX très appropriés (ex. Cour des Comptes, Tribunal Administratif, Min. de la Justice, Concurrence). Parler plus du P3A. Instrument très intéressant qui permet de mobiliser une expertise nécessaire et appréciée, qui permet d'appuyer la mise en œuvre des réformes ; mais délais très longs dans l'instruction des jumelages. P3A forte complémentarité / coordination / synergie avec les autres programmes. Il apporte l'appui institutionnel qui est difficile à mobiliser par d'autres moyens. Véritable coordination au niveau de la mise en œuvre, mais plus difficile en phase de programmation et d'instruction, fortement contrôlé par MDCI qui délègue seulement par la suite au partenaire technique national. Les Plans de Dev. contiennent des orientations stratégiques qui ne sont pas budgétisées ce qui rend très nécessaire des études en amont, lesquelles peuvent être financées à travers le P3A.</p> <p>Trop d'utilisation d'experts privés, produisent des rapports de centaines de pages qui restent peu utilisés par la suite. Favoriser l'utilisation des consultants comme facilitateurs pour permettre un dialogue sur les réformes.</p> <p>AB devient Appui aux Réformes. Pour le gouvernement c'est un instrument très positif en terme d'appropriation, de perspective de M-L terme . Il ne faut pas le rendre compliqué par des procédures qui insistent sur l'analyse des conditions préalables : éligibilité, stratégies sectorielles et indicateurs de résultat (objectifs quantifiés et budgétisés).</p> <p>Dans certains domaines il faut des projets, où il faut mobiliser de l'expertise internationale, ce qu'on ne pourrait pas faire par l'AB.</p> <p>Dans l'ABS, les consultants emploient beaucoup de temps à vérifier l'existence des conditions d'éligibilité : présence de stratégies et d'indicateurs de résultats. Ils n'acceptent pas que ce soit un processus à faire ensemble.</p> <p>P3A : Renforcement institutionnel, projet de jumelages. Il permet d'apporter de l'appui institutionnel qui est difficile à mobiliser par d'autres moyens. Instrument horizontal au niveau organisationnel, législatif et des ressources humaines.</p> <p>Jumelages très utiles en appui à d'autres programmes. Par ex. PAGBO : AT – appui à l'admin. Qui ne peut pas être fait avec des consultants. De nouvelle contribution au renforcement institutionnel.</p> <p>PMI : Programme et choix de l'instrument projet très pertinent qui a permis de fournir une expertise internationale chère et de grande qualité qui n'aurait pas pu être mobilisée à travers un autre type d'instrument. Trop chère et difficile à trouver.</p>				
CJ 8.2 Les interventions ont mis en place les moyens humains, financiers et administratifs nécessaires à la bonne gestion des programmes				
I.8.2.1 : Les délais moyens de mise en œuvre de différentes typologies de programmes : délais de signature des conventions de financement, délais de mise en place de l'assistance technique, délais de décaissement,				
Macro-secteur	Modalité de Financement	Titre	Référence ROM	Indication Délais
Gestion macroéconomique	Projet	Amélioration de la Compétitivité	MR-10082.02 – 28/10/04	Date de la Convention de Financement: 30/04/98

et réformes économiques - GMRE			Date de démarrage prévu: 20/02/99 Date de démarrage réel: 20/02/99
			MR-10082.03 – 28/09/07
	ABG	Facilité d'Ajustement Structurel II	
	Projet	Programme d'Assistance Technique à la Privatisation (PATP)	MR-00472.01 – 20/12/01 MR-10084.01 – 15/11/02
			Date Financing Agreement signed: 20/04/98 Start date planned - actual: 01/08/01 Although the Financing Agreement (FA) between the Government of Tunisia (GOT) and the EC was signed on 20/04/98, the contract between the GOT (Ministry of Economic Development/DGP) and the consortium of consultants, led by ICEA, Paris, for Technical Assistance (TA) was concluded only on 05/04/01, from which date the first phase of implementation started. Since the TA contract was signed on 05/04/01, the consultants started their work with only 2-3 months delay.
			MR-10084.02 – 28/10/04
			Le nouveau POA 2004-2005 (calibré et proposé sur 36 mois), lancé avec quelques mois de retard déjà (juin 2004 au lieu d'avril 2004)
			MR-10084.03 – 21/10/05
			MR-10084.04 – 05/10/06
			En mars 2004, un avenant prorogeant la CF jusqu'au 31/12/05, ce qui a permis au projet, après divers réaménagements, de prendre son essor. Pour assurer la finalisation des opérations de privatisation entamées, un avenant N°2 est signé en août 2005 avec prolongation au 31/07/07.
		MR-10084.05 – 28/09/07	
		Le programme aurait dû être clôturé en juillet 2007, mais un troisième avenant à la CF, signé en juin 2007, a prolongé sa phase d'exécution de 13 mois, pour lui permettre de terminer des opérations bien amorcées.	
ABG	Facilité d'Ajustement		

	Structurel I			
	Projet	Appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association (P3A)	MR-10218.01 – 28/10/04	Date de la Convention de Financement: 05/08/03 Date de démarrage prévu: 05/08/03 Date de démarrage réel: 01/09/04 Le P3A a un an de retard.
			MR-10218.02 – 21/10/05	-
			MR-10218.03 – 05/10/06	-
			MR-10218.04 – 28/09/07	-
	ABG	Tunisie - Programme d'appui à la compétitivité (PAC I)	-	-
	ABG	Facilité d'Ajustement Structurel IV		
	ABG	Facilité d'ajustement structurel (FAS-III)	MR-10220.01 – 28/10/04	Date de la Convention de Financement: 30/05/02 Date de démarrage prévu: 30/05/02 Date de démarrage réel: 30/05/02
	Projet	Programme d'Appui à l'Accord d'Association et au Plan d'Action (P3A2)	-	
	ABG	Programme d'appui à l'intégration (PAI)		
Environnement des affaires et développement du secteur privé - EADSP	Projet	BEI - Compétitivité entreprises privées - Capitaux à risque		
	BEI-Subvention	BEI- Appui au secteur privé: Capitaux à risque		
	Projet	Programme de développement du secteur privé Euro-Tunisie Enterprise	MR-00054.01 – 10/10/00	The project was prepared in 1995, has been running since 1997, but the FA was signed in 2001
	Projet	Appui promotion investissements extérieurs (FIPA)	MR-00475.01 – 20/12/01 MR-10083.01 – 15/11/02	- Délais de mise en place Réalisation tardive des activités,

		MR-10083.02 – 05/10/06	Démarrage long et poussif dû aux difficultés dans la mise en route effective de l'assistance technique et la nécessité d'en revoir l'architecture et le mandat.
Projet	Programme de Modernisation Industrielle	MR-10217.01 – 28/10/04	Le concept original prévoyait six mois d'étude pour formuler le Plan Opérationnel Global et le Plan Opérationnel Annuel. Ces délais ont été ramenés à quatre mois mais, à cause du temps nécessaire pour lancer les appels d'offres et de l'interruption du mois d'août, les actions en entreprise ou dans les institutions n'ont pu commencer qu'en Septembre 2004. -Le seul retard à signaler concerne le volet qualité, à la suite de difficultés pour trouver un expert répondant aux conditions du cahier des charges.
		MR-10217.02 – 21/10/05	Certains retards dans les procédures de sélection des experts ; Déséquilibre quant à la planification budgétaire ; Les niveaux de rémunération, franchement bas, du personnel d'appui, ont une incidence négative sur le niveau du personnel embauché. Le grand nombre des composantes du projet (4 verticales dont deux ont trois subdivisions et 3 verticales) pose des problèmes au niveau du <i>reporting</i> .
		MR-10217.03 – 13/12/06	La mobilisation d'expertise internationale risque toujours de poser des problèmes et demande des corrections
		MR-10217.04 – 28/09/07	Le suivi opérationnel des actions présente des défaillances. Effectivement, la multiplicité des acteurs impliqués, particulièrement dans le volet qualité (UGPMI, UGP qualité, Centres Techniques, Task force de l'API), complique d'autant plus des procédures qui n'ont toujours pas été canalisées dans un système de suivi, résultant dans des délais non nécessaires.
ABG	Appui à la modernisation du secteur portuaire -Aide budgétaire au programme d'Investissement	MR-10216.01 – 28/10/04	Aucune référence
		MR-10216.02 – 28/09/07	Une extension de 7 mois (sur un projet de 24 mois) a cependant été demandée pour pouvoir finaliser certaines activités, au vu d'un calendrier aussi serré.
Projet	Programme d'appui à la compétitivité des entreprises		

Développement des ressources humaines et protection sociale-DRHPS		et à la facilitation de l'accès au marché (PACEFAM)		
	Projet	Recherche et Innovation		
	Projet	Appui à la création d'emplois	MR-10085.02 – 06/11/03	La convention du projet a été signée le 26/4/99 et la mise en œuvre effective du projet a eu lieu en septembre 2000. Pendant les 6 premiers mois le projet a fonctionné sans assistance technique, jusqu'au 05/03/2001, date de l'arrivée de l'expert international.
			MR-10085.03 – 28/10/04	En dépit d'une préparation commencée en temps utile, le plan d'opérations annuel n'a été finalisé et approuvé que fin juillet 2004. Les actions de formation du personnel de l'ANETI, telles que prévues dans les deux derniers PAO, n'ont toujours pas eu lieu et leur DAO est encore loin d'être finalisé. L'étude du contenu des séminaires CEFE n'a elle aussi pas encore démarrée
	Projet	Appui au programme de mise à niveau de la formation professionnelle (MANFORM I)	MR-00055.01 – 06/10/00	The procurement of inputs and activities lies considerably behind schedule due to long administrative procedures for concluding contracts and mobilizing expertise
		MR-10086.06 – 28/09/07	Le projet s'est étendu (par 3 avenants successifs) sur 10 ans au lieu des 5 années prévues: le dernier lot d'équipements n'est pas encore en fonction.	
		Evaluation Finale, ECORYS, 2008, page 50	(..) on peut ainsi affirmer que l'efficacité du projet MANFORM est certainement le point le plus faible de l'ensemble de cette intervention et ce, pour plusieurs raisons complémentaires : <ul style="list-style-type: none"> • Les retards accumulés, tout particulièrement en début de réalisation, ont mobilisé un personnel relativement nombreux (national et expert) sans productivité évidente reliée à des réalisations effectives de tâches du projet. • La complexité des procédures (tant tunisiennes qu'euro péennes) a provoqué de nombreux va-et-vient aggravant ces retards et multipliant les incompréhensions réciproques. • Le recours systématique à de l'assistance technique s'est avéré onéreux et, trop souvent, pour des résultats mitigés... pour ne pas dire négatifs, lorsqu'il n'y a pas eu transfert de technologie ou de contrepartie suffisante. • Les dépassements de contrats, en particulier pour les réhabilitations des CFA, ont été systématiques et sans doute pas toujours justifiées ou justifiées pour de mauvaises raisons, par exemple par manque de suivi ou retards générés par des procédures inutilement pointilleuses. • Les commandes d'équipements par le biais d'une centrale d'achat n'ont pas donné les résultats escomptés ; il y a eu trop de contentieux 	

			<p>dans ce domaine alors que justement, le rôle d'une centrale de ce genre est de minimiser ces problèmes.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plusieurs de ces équipements s'avèrent maintenant inutiles ou inutilisables car incomplets ou déjà obsolètes. • Comme cela a été souligné à plusieurs reprises dans les sections précédentes de ce rapport, plusieurs tâches ont été entamées sans aboutissement ou sans suite et en tout cas sans avoir laissé de trace positive au terme de leur réalisation. • Dans cette catégorie, il faut tout particulièrement souligner les dépenses relatives à la communication qui, malgré leur répétition, n'ont pas eu du tout l'effet escompté. <p>De manière générale – comme cela a été souligné lors de la restitution des premiers résultats de cette mission au MEF – il y a eu un décalage permanent entre les ressources offertes par MANFORM et la capacité d'accueil permettant leur bonne utilisation.</p>
ABS	Programme d'appui à la réforme du système d'assurance maladie- Appui Budgétaire	MR-10373.01 – 05/10/06	<p>La mise en œuvre de la réforme de l'Assurance Maladie (AM) a accusé un retard par rapport à l'échéance qui avait été fixée auparavant. En effet la date du démarrage effectif de la réforme prévue initialement pour le 1er juillet 2005 n'a pas pu être respectée.</p> <p>La première tranche, dont le décaissement a été réclamé par le gouvernement depuis un an, n'a pas encore été payée, par manque "d'évaluation positivedu respect d'ensemble des critères de performances"</p>
		MR-10373.02 – 28/09/07	<p>la mise en œuvre de la réforme de l'Assurance Maladie a accusé un délai et la date du démarrage effectif de la réforme prévue initialement pour le 01/07/05 n'a pas pu être respectée. En mars 2006, après l'approbation de la prolongation de la Convention du Financement avec la Délégation de l'UE (ce qui fait l'objet de l'avenant 3 à la Convention 11°TUN/B 7-410017B/01 73/99), la fin du programme a été reportée jusqu'à la fin 2007.</p> <p>Les activités du programme ont été réalisées avec beaucoup de délai dont la cause est liée au manque de consensus que le programme de réforme a expérimenté pendant longtemps.</p>
ABS	Programme d'appui à la réforme de l'éducation de base	Rapport d'évaluation finale, BASNET, mai 2005, page 73-75	<p>Comme le souligne la Commission elle-même, le déroulement du programme a connu un démarrage assez lent sur le plan de la validation des pièces justificatives nécessaires à la libération de la première tranche.</p> <p>Les autorités tunisiennes ont transmis une première demande de décaissement de la première tranche de l'appui budgétaire, accompagnée d'un dossier de pièces justificatives, le 18 décembre</p>

				<p>2001. (...)</p> <p>Le déboursement par la Délégation de la première tranche de 20 millions d'euros est intervenu le 1^{er} décembre 2002 après consultation inter-services et instruction de paiement du Directeur d'Aidco B.</p> <p>On pourra regretter dans les synthèses, l'absence de continuité entre les deux tranches qui réduit quelque peu l'analyse de la progression logique des mécanismes appuyés par le programme – par exemple généralisation de l'ApC en 1^{ere} et 2^{ème} année lors de la première tranche et mise en place d'un dispositif de suivi lors de la seconde tranche.</p>
ABS	Programme d'appui à la réforme de l'Enseignement secondaire en Tunisie	MR-108180.01-24/09/2008		Le programme semble avoir connu un léger retard initial dans le déboursement de la première tranche.
ABS	Modernisation de l'enseignement supérieur	MR-10425.02 – 12/12/07		Le projet a connu un retard initial, dû au recrutement de l'assistance technique (procédures européennes, limitées dans ce SPSP). Ce retard est cependant tout à fait acceptable et a été corrigé par un avenant (prolongation de près de 9 mois). Les trois tranches de financement prévues ont été versées sans retard significatif, ce qui constitue une bonne indication de l'efficacité globale du programme.
Projet	Tempus III (Projets européens communs, Bourses individuelles de mobilité, Mesures structurelles et complémentaires)			
Projet	Tempus IV (Projets européens communs, Bourses individuelles de mobilité, Mesures structurelles et complémentaires)			
ABS	Programme d'appui au secteur de la formation professionnelle en Tunisie (MANFORM II)	-		-
Projet	Promotion de la SR/PF auprès des hommes par l'intermédiaire des instituteurs			
Projet	Renforcement de l'autonomie des associations sanitaires et sociales du sud tunisien	-		-

	ABS	Programme d'appui à l'adéquation Education-Emploi en Tunisie	-	-
Gouvernance et société civile- GSC	Projet	Appui aux médias tunisiens (appui au perfectionnement professionnel des journalistes)	MR-10271.01 – 21/10/05	Date de la Convention de Financement: 26/12/03 Date de démarrage prévu: 26/12/03 Date de démarrage: 06/06/05 Longue période de gestation pour finaliser les contrats et rédiger les POA, ce qui a conduit à la concentration des activités sur un an et demi (au lieu de 3), d'où la difficulté d'atteindre les objectifs dans les temps impartis, et le besoin d'une prolongation.
			MR-10271.02 – 13/12/06	Le programme a pris au départ un retard de 18 mois, qui a été corrigé par un avenant (extension de 9 mois) et par la prolongation des contrats du CEJ et de l'expert.
			MR-10271.03 – 28/09/07	-
	Projet	Appui à la modernisation du système judiciaire	MR-10374.01 – 05/10/06	Date CF : 23/12/05 Date de démarrage prévu 01/01/06 ; Date de démarrage 01/01/06
			MR-10374.02 – 28/09/07	Retard dans la signature de la CF et délais trop importants pour la préparation des DAO
	Projet	Formation et Renforcement des Capacités en vue d'une meilleure protection des droits de l'homme dans le monde		
	Projet	Projet de Restructuration de la Ligue Tunisienne pour la Défense des Droits de l'Homme	-	
	Projet	Human rights and democracy Microprojects 2002 Tunisia	-	
	Projet	19 04 03 EIDHR Microprojects 2004, Tunisia	-	
	Projet	Projet de Restructuration de la Ligue Tunisienne pour la Défense des Droits de l'Homme	-	
	Projet	Strengthening the trade Union Mouvement in Tunisia	-	
	Projet	MESURE - Migrations en Sécurité	MR-125640.01-10/11/2009	Date de démarrage prévu : 15/11/2006 Date de démarrage réel : 15/11/2006 Initialement le projet a subi des retards, en raison d'un nombre de

				problèmes institutionnels et bureaucratiques. Malgré ces retards, la mise en œuvre s'est effectuée selon le calendrier prévu.
	Projet	Rapprochement des systèmes pour une gestion partagée de la migration		
Ressources naturelles et environnement - RNE	BEI-Subvention	BEI - Assainissement Onas III: Bonification d'intérêts	-	-
	BEI-Subvention	BEI - Groupe Chimique Dépollution phosphogypse du Golfe de Gabès: Bonification d'intérêts	-	
	Projet	Programme de Développement Rural Intégré et de Gestion des Ressources Naturelles (DRI/GRN)	MR-00476.02 – 20/12/01	Date Signature CF : 02/03/1998 Date de démarrage prévu : 02/05/1998 Date de démarrage réel : 01/05/1998
			MR-10089.01 – 15/11/02	The Financing Agreement was signed in March 1998, but the TA was only installed in June 2000 and by the end of 2000 There were further delays in the preparation of management plans and the activities of the Sub Programme Organisations Paysannes and Financements (OPF) have been even later
			MR-10089.02 – 06/11/03	
	Projet	Développement rural dans la région de Sfax	MR-10088.01 – 15/11/02	Date Signature CF : 28/03/1996 Date de démarrage prévu : 28/04/1996 Date de démarrage réel : 27/05/2000
			MR-10088.02 – 06/11/03	
			MR-10088.03 – 28/09/07	
	Projet	Conservation des Eaux et des Sols (CES II)	MR-10087.01 – 15/11/02	Date Signature CF : 05/04/1996 Date de démarrage prévu : 05/05/1996 Date de démarrage réel : 05/05/1996
	Projet	Programme de mise en valeur en petite hydraulique autour des barrages collinaires	MR-10170.01 – 06/11/03	Date Signature CF : 12/01/2001 Date de démarrage prévu : 12/01/2001 Date de démarrage réel : 12/01/2001
Projet	Maîtrise de la qualité des eaux dans la Majerda	MR-10171.01 – 06/11/03	Signature CF : 22/01/99 Start date, planned-actual : 01/02/99 An initial delay in the order of one year is due to the fact that the 1 st payment (advance payment) took place about one year after the signing of the contract.	

BEI-Subvention	Bonification d'intérêt BEI - ONAS IV - Assainissement liquide	-	-	
BEI-Subvention	BEI - Gestion des déchets solides: Bonification d'intérêts	MR-10448.01 – 28/09/07	Date Signature CF : 25/11/00 Date de démarrage prévu : 25/11/00 Date de démarrage réel : 25/11/00	
Projet	Programme Environnement et Energie (PEE)			
BEI-Subvention	Bonification d'intérêt BEI : Mise à niveau environnementale du Groupe Chimique Tunisien			

I.8.2.2 : Taux de réalisation

L'analyse des documents consultés ne permet pas d'apprécier les taux de réalisation des programmes.

Toutefois, l'analyse de l'inventaire des projets financés par la CE en Tunisie (voir annexe 8) montre que sur les 1.182 M € alloués, 943 M € ont été contractés. Donc, il y a un taux de réalisation moyen de 80%. Ce taux est construit à partir de toutes les interventions, soit clôturées soit en cours. Il ne doit pas être considéré comme un taux final mais plutôt comme un taux 'partiel' qui donne un aperçu de la réalisation des projets à décembre 2009.

I.8.2.3 : Score du critère d'efficience dans les rapports ROM

Macro-secteur	Modalité de Financement	Titre	Référence ROM	Score Efficience
Gestion macroéconomique et réformes économiques - GMRE	Projet	Amélioration de la Compétitivité	MR-10082.02 – 28/10/04	c
			MR-10082.03 – 28/09/07	c
	ABG	Facilité d'Ajustement Structurel II		
	Projet	Programme d'Assistance Technique à la Privatisation (PATP)	MR-00472.01 – 20/12/01	b
			MR-10084.01 – 15/11/02	c
			MR-10084.02 – 28/10/04	b
			MR-10084.03 – 21/10/05	b
			MR-10084.04 – 05/10/06	c
			MR-10084.05 – 28/09/07	b
	ABG	Facilité d'Ajustement Structurel I		
	Projet	Appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association (P3A)	MR-10218.01 – 28/10/04	c
			MR-10218.02 – 21/10/05	b
			MR-10218.03 – 05/10/06	b
			MR-10218.04 – 28/09/07	b
	ABG	Tunisie - Programme d'appui à la compétitivité (PAC I)	-	-
ABG	Facilité d'Ajustement Structurel IV			
ABG	Facilité d'ajustement structurel (FAS-III)	MR-10220.01– 28/10/04	b	
Projet	Programme d'Appui à l'Accord d'Association et au Plan	-		

		d'Action (P3A2)		
	ABG	Programme d'appui à l'intégration (PAI)		
Environnement des affaires et développement du secteur privé - EADSP	Projet	BEI - Compétitivité entreprises privées - Capitaux à risque		
	BEI-Subvention	BEI- Appui au secteur privé: Capitaux à risque		
	Projet	Programme de développement du secteur privé Euro-Tunisie Enterprise	MR-00054.01 – 10/10/00	c
	Projet	Appui promotion investissements extérieurs (FIPA)	MR-00475.01 – 20/12/01	c
			MR-10083.01 – 15/11/02	c
			MR-10083.02 – 05/10/06	b
	Projet	Programme de Modernisation Industrielle	MR-10217.01 – 28/10/04	b
			MR-10217.02 – 21/10/05	c
			MR-10217.03 – 13/12/06	b
			MR-10217.04 – 28/09/07	b
	ABG	Appui à la modernisation du secteur portuaire -Aide budgétaire au programme d'Investissement	MR-10216.01 – 28/10/04	b
			MR-10216.02 – 28/09/07	b
Projet	Programme d'appui à la compétitivité des entreprises et à la facilitation de l'accès au marché (PACEFAM)			
Projet	Recherche et Innovation			
Développement des ressources humaines et protection sociale-DRHPS	Projet	Appui à la création d'emplois	MR-10085.02 – 06/11/03	b
			MR-10085.03 – 28/10/04	c
	Projet	Appui au programme de mise à niveau de la formation professionnelle (MANFORM I)	MR-00055.01 – 06/10/00	c
			MR-10086.06 – 28/09/07	c
	ABS	Programme d'appui à la réforme du système d'assurance maladie- Appui Budgétaire	MR-10373.01 – 05/10/06	b
			MR-10373.02 – 28/09/07	b
	ABS	Programme d'appui à la réforme de l'éducation de base	-	
	ABS	Programme d'appui à la réforme de l'Enseignement secondaire en Tunisie	MR-108180.01- 24/09/2008	N/A for desk phase
	ABS	Modernisation de l'enseignement supérieur	MR-10425.02 – 12/12/07	b
	Projet	Tempus III (Projets européens communs, Bourses individuelles de mobilité, Mesures structurelles et complémentaires)		
	Projet	Tempus IV (Projets européens communs, Bourses individuelles de mobilité, Mesures structurelles et complémentaires)		
	ABS	Programme d'appui au secteur de la formation professionnelle en Tunisie (MANFORM II)	-	

	Projet	Promotion de la SR/PF auprès des hommes par l'intermédiaire des instituteurs		
	Projet	Renforcement de l'autonomie des associations sanitaires et sociales du sud tunisien	-	
	ABS	Programme d'appui à l'adéquation Education-Emploi en Tunisie	-	-
Gouvernance et société civile- GSC	Projet	Appui aux médias tunisiens (appui au perfectionnement professionnel des journalistes)	MR-10271.01 – 21/10/05	b
			MR-10271.02 – 13/12/06	b
			MR-10271.03 – 28/09/07	b
	Projet	Appui à la modernisation du système judiciaire	MR-10374.01 – 05/10/06	
			MR-10374.02 – 28/09/07	c
	Projet	Formation et Renforcement des Capacités en vue d'une meilleure protection des droits de l'homme dans le monde		
	Projet	Projet de Restructuration de la Ligue Tunisienne pour la Défense des Droits de l'Homme	-	
	Projet	Human rights and democracy Microprojects 2002 Tunisia	-	
	Projet	19 04 03 EIDHR Microprojects 2004, Tunisia	-	
	Projet	Projet de Restructuration de la Ligue Tunisienne pour la Défense des Droits de l'Homme	-	
	Projet	Strengthening the trade Union Mouvement in Tunisia	-	
	Projet	MESURE - Migrations en Sécurité	MR-125640.01-10/11/2009	b
	Projet	Rapprochement des systèmes pour une gestion partagée de la migration		
Ressources naturelles et environnement - RNE	BEI-Subvention	BEI - Assainissement Onas III: Bonification d'intérêts	-	-
	BEI-Subvention	BEI - Groupe Chimique Dépollution phosphogypse du Golfe de Gabès: Bonification d'intérêts	-	
	Projet	Programme de Développement Rural Intégré et de Gestion des Ressources Naturelles (DRI/GRN)	MR-00476.02 – 20/12/01	b
			MR-10089.01 – 15/11/02	c
			MR-10089.02 – 06/11/03	c
	Projet	Développement rural dans la région de Sfax	MR-10088.01 – 15/11/02	b
			MR-10088.02 – 06/11/03	b
			MR-10088.03 – 28/09/07	b
Projet	Conservation des Eaux et des Sols (CES II)	MR-10087.01 – 15/11/02	c	
Projet	Programme de mise en valeur en petite hydraulique autour des barrages collinaires	MR-10170.01 – 06/11/03	b	
Projet	Maîtrise de la qualité des eaux dans la Majerda	MR-10171.01 – 06/11/03	b	

BEI-Subvention	Bonification d'intérêt BEI - ONAS IV - Assainissement liquide	-
BEI-Subvention	BEI - Gestion des déchets solides: Bonification d'intérêts	MR-10448.01 – 28/09/07 c
Projet	Programme Environnement et Energie (PEE)	
BEI-Subvention	Bonification d'intérêt BEI : Mise à niveau environnementale du Groupe Chimique Tunisien	

I.8.2.4 : Indications des problèmes spécifiques (qualité des inputs, flexibilité des TdR, etc.) apparus dans l'exécution des programmes principaux

Macro-secteur	Modalité de Financement	Titre	Référence ROM	Problèmes Spécifiques
Gestion macroéconomique et réformes économiques - GMRE	Projet	Amélioration de la Compétitivité	MR-10082.02 – 28/10/04	Le Bureau de Mise à Niveau, d'une part, rencontre toujours les mêmes difficultés pour réaliser les appels d'offres d'acquisition des équipements, et, d'autre part, se trouve contraint de déléguer à la DCET la maîtrise d'œuvre de certaines études structurelles telles que l'évaluation du programme de mise à niveau, faute de pouvoir la contractualiser directement. Ce dernier phénomène nous paraît être en contradiction avec l'objectif spécifique du projet, visant le renforcement des capacités.
			MR-10082.03 – 28/09/07	Ce projet, dont l'identification n'a probablement pas suffisamment analysé les besoins de chacun des secteurs dans la vision systémique d'une compétitivité renforcée, a connu un démarrage tardif et lent nécessitant 3 avenants et plus de 7 années d'exécution
	ABG	Facilité d'Ajustement Structurel II		
	Projet	Programme d'Assistance Technique à la Privatisation (PATP)	MR-00472.01 – 20/12/01	
MR-10084.01 – 15/11/02			Les risques et les hypothèses n'étaient pas définis ou anticipés d'une manière adéquate, en particulier en ce qui concerne les conditionnalités/obligations du Gouvernement tunisien. De ce fait, le projet n'a pas réussi à s'adapter aux besoins nouveaux ou différents compte tenu des blocages provoqués par le non-respect des conditionnalités susmentionné. Ce non-respect a provoqué une inadéquation entre la stratégie de l'Assistance Technique (AT) et la vision du projet perçue par la Direction générale de la privatisation (DGPV). Le problème fondamental du projet réside dans la difficulté, voire l'impossibilité actuelle, de mettre sur pieds une stratégie cohérente et, sur cette base, de bâtir et réaliser un programme d'actions correspondant aux	

			ambitions du projet. Cette difficulté est induite, d'une part, en amont, par l'absence d'une stratégie institutionnelle de la privatisation, et, en aval, par l'insuffisante mobilisation de la DGPV dans la mise en œuvre du projet. Rigidité des procédures
		MR-10084.02 – 28/10/04	Insuffisances de la conception initiale qui reste inchangée aujourd'hui, alors que le projet se situe dans un contexte radicalement nouveau,
		MR-10084.03 – 21/10/05	Les moyens financiers sont mis à disposition, mais souvent les procédures administratives de la Commission, auxquelles s'ajoutent celles de l'Administration tunisienne (gestionnaire du projet), provoquent de sérieux délais dans les publications d'appels d'offres et la sélection des banques d'affaires
		MR-10084.04 – 05/10/06	
		MR-10084.05 – 28/09/07	Le manque de vision dans la planification initiale de certaines actions a précipité des appels d'offres qui se sont avérés infructueux, entraînant ainsi la nécessité de reconsidérer l'opération et donc les prestations accordées avec la banque d'affaire.
ABG	Facilité d'Ajustement Structurel I		
Projet	Appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association (P3A)	MR-10218.01 – 28/10/04	-
		MR-10218.02 – 21/10/05	Le démarrage opérationnel de l'UGP n'a pu être effectif qu'en septembre 2004, en raison essentiellement de questions découlant du caractère innovant de nombreuses dispositions administratives et financières du P3A.
		MR-10218.03 – 05/10/06	(i) L'insuffisante mobilisation des partenaires européens, et, (ii) certaines conditions de mise en œuvre qui ne tiennent pas suffisamment compte des spécificités d'un tel programme, fondé sur l'approche de jumelage, dont en particulier l'éligibilité trop restreinte de certaines dépenses (traduction de l'arabe vers une langue européenne, budgets pour la documentation scientifique-technique, possibilité de prise en charge par le budget du programme de l'intervention d'experts tunisiens)
		MR-10218.04 – 28/09/07	-
ABG	Tunisie - Programme d'appui à la compétitivité (PAC I)	-	-
ABG	Facilité d'Ajustement Structurel IV	-	-

Environnement des affaires et développement du secteur privé - EADSP	ABG	Facilité d'ajustement structurel (FAS-III)	MR-10220.01 – 28/10/04	(la tranche flottante relative aux TIC a été annulée car l'une des principales conditions n'a pas été remplie).
	Projet	Programme d'Appui à l'Accord d'Association et au Plan d'Action (P3A2)	-	
	ABG	Programme d'appui à l'intégration (PAI)		
	Projet	BEI - Compétitivité entreprises privées - Capitaux à risque		
	BEI-Subvention	BEI- Appui au secteur privé: Capitaux à risque		
	Projet	Programme de développement du secteur privé Euro-Tunisie	MR-00054.01 – 10/10/00	-The overall design provided in the TAP is incomplete. The institutional set up was problematic until 3/00 since the legal status remained unclear and no FA was signed -The operating budget was suspended and cooperation with the counterpart API was only possible on the basis of stop-gap measures -The special expertise required cannot be afforded at times because fees are not sufficiently flexible.
	Projet	Appui promotion investissements extérieurs (FIPA)	MR-00475.01 – 20/12/01	The logical framework matrix developed in the preparatory phase of the project has not been used for management purposes. communication between the different actors in the project implementation is clearly not sufficient to allow adequate reactions to the poor project results.
			MR-10083.01 – 15/11/02	La structuration du projet en trois composantes principales (assistance technique et formation, études, appui en équipement et documentation) avait induit une certaine rigidité, rendant la mise en œuvre du projet difficile dans sa première période. L'inadaptation qualitative de certains entrants structurels (expertise sectorielle etc.) a sérieusement freiné la réalisation du projet et a marqué négativement les relations entre l'Assistance technique et la FIPA.
			MR-10083.02 – 05/10/06	Inadéquation initiale de la gestion contractuelle et technique du consortium, pauvre qualité des experts délégués ; faiblesse de la formulation initiale
Projet	Programme de Modernisation Industrielle	MR-10217.01 – 28/10/04	Le projet est très intégré dans le cadre général des actions du Gouvernement en faveur des entreprises, ce qui comporte de nombreux avantages et facilite sa mise en œuvre, mais qui peut conduire à un manque de visibilité, le projet n'étant pas nettement individualisé aux yeux des bénéficiaires.	

			MR-10217.02 – 21/10/05	La planification du POA 1 et sa mise en œuvre avaient dévoilé des problèmes importants au niveau de la conception du projet de la part de ses gestionnaires.
			MR-10217.03 – 13/12/06	
			MR-10217.04 – 28/09/07	
	ABG	Appui à la modernisation du secteur portuaire -Aide budgétaire au programme d'Investissement	MR-10216.01 – 28/10/04	
			MR-10216.02 – 28/09/07	
	Projet	Programme d'appui à la compétitivité des entreprises et à la facilitation de l'accès au marché (PACEFAM)		
	Projet	Recherche et Innovation		
Développement des ressources humaines et protection sociale-DRHPS	Projet	Appui à la création d'emplois	MR-10085.02 – 06/11/03	Suite à un vice de procédure le Projet est resté 10 mois sans AT. Pendant le temps que le projet a été privé d'AT un audit a rendu l'inéligibilité d'une partie des actions imputées sur le fonds CE (23% des dépenses de l'année 2000 et 100% des engagements de l'année 2001). Le backstopping des consultants est pratiquement inexistant (retards de réponses du bureau principal aux questions du TL, problèmes au sujet de voitures, retard de paiements des honoraires etc.). Chaque action correspondant à un niveau supérieur au seuil de 5000 Euros nécessite un appel d'offres. Cette contrainte n'a pas été envisagée au moment de la conception du projet. La seconde contrainte provient du découpage, au départ de la convention de financement, des lignes budgétaires en un nombre de composantes et sous-composantes trop important, ce qui gêne la flexibilité du projet.
			MR-10085.03 – 28/10/04	Rythme dicté par le cadre rigide imposé par sa conception initiale
	Projet	Appui au programme de mise à niveau de la formation professionnelle (MANFORM I)	MR-00055.01 – 06/10/00	Long administrative procedures for concluding contracts and mobilizing expertise
			MR-10086.06 – 28/09/07	1) Le mélange, dans le même projet, de 2 interventions hétérogènes et en général conflictuelles (actions de <i>contenus</i> et fourniture d'équipements). 2) La sous-estimation technique et habituelle des délais, des charges et des coûts (équipements).

			3) Le positionnement du secteur privé davantage comme «bénéficiaire» que comme partenaire. Le projet s'est trouvé confronté à une série de difficultés convergentes auxquelles il n'a ni pu ni su faire face de façon appropriée: les études techniques initiales (constructions, équipements) ont duré au-delà des prévisions. L'UGP n'a pas su répondre efficacement aux contraintes des procédures de l'UE et s'est laissé déborder par ses tâches, les délais de réponse de l'administration tunisienne se sont cumulés avec ceux de la CE. L'expertise internationale a été difficile à mobiliser, et n'a pas toujours été à la hauteur de sa mission
ABS	Programme d'appui à la réforme du système d'assurance maladie-Appui Budgétaire	MR-10373.01 – 05/10/06	Complexité du processus qui semble avoir été sous-estimée.
		MR-10373.02 – 28/09/07	Manque de consensus que le programme de réforme a expérimenté pendant longtemps.
ABS	Programme d'appui à la réforme de l'éducation de base	Evaluation Finale, BASNET, mai2005, page 76	Ce type d'aide, instrument impliquait un suivi rigoureux par les services de la Commission et la poursuite d'un dialogue de haut niveau : notamment, un dialogue de politique entre le gouvernement et les services de la Commission (CE) sur le programme économique général, avec l'examen des conditions spéciale
ABS	Programme d'appui à la réforme de l'Enseignement secondaire en Tunisie	MR-108180.01- 24/09/2008	On peut cependant relever un certain nombre de faiblesses potentielles: (i) l'élaboration des CDMT reste très laborieuse et il n'est pas certain que des mesures soient prises afin que cette élaboration le soit moins dans un futur proche (ii) il n'est pas non plus certain que le CDMT reflète les orientations stratégiques du PS, (iii) en ce qui concerne la coordination des bailleurs de fonds, le PAPS ne semble pas avoir tiré les leçons de l'expérience relativement décevante en la matière dans le PAPS de l'enseignement supérieur, puisqu'il a repris presque à l'identique les exigences de ce dernier.
ABS	Modernisation de l'enseignement supérieur	MR-10425.02 – 12/12/07	Les CMDT, qui semblent néanmoins avoir été pleinement intégrés dans la culture de gestion financière du pays et dont l'usage sera progressivement généralisé, manquent encore d'opérationnalité budgétaire et d'harmonisation au plan national comme au niveau des Universités : cela est essentiellement dû au retard relatif pris par le MESRST en matière de décentralisation (autonomie des Universités, recrutement des enseignants, achats d'équipements, options stratégiques locales...). Il en est de même en ce qui concerne les projets d'établissement. ii) Les observatoires prévus, et qui doivent constituer un outil décisif de gestion et de planification aux plans national et local ne disposent pas des moyens ni de l'initiative nécessaires pour se déployer de la façon la plus optimale. L'expérience acquise reste cependant très encourageante. iii) Le SPSP a contribué et

				contribue à renforcer le dialogue entre les bailleurs de fonds et avec le gouvernement tunisien, mais de façon encore trop inégale ou irrégulière. Un dialogue intersectoriel moins formel, plus dense ou plus systématique, de même qu'une meilleure coordination des programmes européens entre eux permettrait une gestion plus efficiente (coûts, synergies, résultats) des stratégies concernées. La relation avec l'UTICA reste trop formelle, et devrait s'orienter, de façon plus pragmatique, d'une part vers les Fédérations professionnelles, d'autre part vers les bassins d'emploi locaux.
	Projet	Tempus III (Projets européens communs, Bourses individuelles de mobilité, Mesures structurelles et complémentaires)		
	Projet	Tempus IV (Projets européens communs, Bourses individuelles de mobilité, Mesures structurelles et complémentaires)		
	ABS	Programme d'appui au secteur de la formation professionnelle en Tunisie (MANFORM II)	-	
	Projet	Promotion de la SR/PF auprès des hommes par intermédiaire des instituteurs		
	Projet	Renforcement de l'autonomie des associations sanitaires et sociales du sud tunisien	-	
	ABS	Programme d'appui à l'adéquation Education-Emploi en Tunisie	-	-
Gouvernance et société civile- GSC	Projet	Appui aux médias tunisiens (appui au perfectionnement professionnel des	MR-10271.01 – 21/10/05	La conception n'a pas suffisamment considéré le contexte quotidien du secteur privé des médias. Il en ressort que la durée des sessions fixées à titre indicatif par les DTA (2 semaines) ne convient pas si l'on désire optimiser la participation de la presse privée, qui souffre d'effectifs réduits,

	journalistes)			<p>d'une faible disponibilité et d'un intérêt limité pour la formation permanente.</p> <ul style="list-style-type: none"> - le projet manque de temps pour réaliser les stages en entreprises en Europe et les "Événementiels" du programme 2005 ; - participation très réduite de l'expert international, recruté très tardivement, et dont l'apport s'élève à 3 mois par an.
			MR-10271.02 – 13/12/06	Le programme a sous-estimé la faiblesse économique et technique des entreprises de médias, publiques ou privées, qui n'ont pas toujours été capables de répondre à l'offre en matière de formation et de libérer correctement ou en temps voulu les journalistes. Il faut également noter que le programme a trop favorisé une relation franco-tunisienne, plutôt qu'une relation entre l'Europe et la Tunisie. Enfin, l'accent n'a pas été suffisamment mis sur l'amélioration de la gestion et des stratégies des entreprises des médias ni sur celle du système économique et technique des médias en général
			MR-10271.03 – 28/09/07	Le projet est en fait une subvention accordée au CAPJC, qui lui a permis de mieux fonctionner et d'étoffer son action de façon utile mais limitée. Il ne se dégage pas suffisamment de la logique du projet une stratégie concernant l'organisation du secteur, la professionnalisation du management des organes et des responsables de presse, la définition du rôle et du statut des journalistes, la structuration/diversification du marché et des publics cibles, la mise en place de normes et d'une culture de la qualité et de l'efficacité.
	Projet	Appui à la modernisation du système judiciaire	MR-10374.01 – 05/10/06	<p>Certains aspects ont cependant été sous-estimés, en particulier l'assistance technique (t/h), les équipements destinés aux formations et les moyens nécessaires à la maintenance de ces équipements (fonds et formations).</p> <p>Ni l'étude de faisabilité, ni la CF n'impliquaient un CL, et il n'y a pas eu non plus de travail de planification avec les parties prenantes présentes dans la phase d'identification et de programmation. Bien que les éléments d'une logique d'intervention existent dans la CF, avec quelques hypothèses et moyens, il n'y a pas eu de processus d'analyse, ni de planification, selon la méthodologie GCP. Le CL élaboré récemment n'est pas adéquat, et devrait être reformulé à l'occasion d'un atelier de planification consacré à cette question.</p>
			MR-10374.02 – 28/09/07	La mission d'identification de ce Projet complexe et sensible n'a pas suffisamment évalué les besoins des différents bénéficiaires et les contraintes très fortes liées à ce secteur ni bénéficié de la part des autorités de l'assistance et de l'intérêt nécessaires pour rencontrer toutes les parties concernées, et mener un travail approfondi. En conséquence, la signature de la Convention de financement (23/12/05) a nécessité de longues

				négociations entre le Ministère de la justice et la DCE pour définir et adapter les objectifs et les activités du Projet aux réalités locales.
	Projet	Formation et Renforcement des Capacités en vue d'une meilleure protection des droits de l'homme dans le monde		
	Projet	Projet de Restructuration de la Ligue Tunisienne pour la Défense des Droits de l'Homme	-	
	Projet	Human rights and democracy Microprojects 2002 Tunisia	-	
	Projet	19 04 03 EIDHR Microprojects 2004, Tunisia	-	
	Projet	Projet de Restructuration de la Ligue Tunisienne pour la Défense des Droits de l'Homme	-	
	Projet	Strengthening the trade Union Mouvement in Tunisia	-	-
	Projet	MESURE - Migrations en Sécurité	MR-125640.01-10/11/2009	Initialement le projet a subi des retards, en raison d'un certain nombre de problèmes institutionnels et bureaucratiques. En raison de la situation politique-administrative en Tunisie, il s'avère nécessaire de reformuler le projet, pour assumer une meilleure assise institutionnelle et une implication des autorités tunisiennes. Aucun cadre logique n'a été développé et les hypothèses, conditionnant l'atteint des objectifs spécifiques, ne sont pas non plus explicités.
	Projet	Rapprochement des systèmes pour une gestion partagée de la migration		
Ressources naturelles et environnement - RNE	BEI-Subvention	BEI - Assainissement Onas III: Bonification d'intérêts	-	-
	BEI-	BEI - Groupe Chimique	-	

	Subvention	Dépollution phosphogypse du Golfe de Gabès: Bonification d'intérêts		
	Projet	Programme de Développement Rural Intégré et de Gestion des Ressources Naturelles (DRI/GRN)	MR-00476.02 – 20/12/01	by the end of 2000, EC financial commitments were only 6% of planned budget and disbursements 2,2%. the original Logframe showed some conceptual weaknesses
			MR-10089.01 – 15/11/02	During implementation, it became clear that there were some problems with the quality of some of the management plans and also a sharp increase in the costs of development work.
			MR-10089.02 – 06/11/03	Les risques et hypothèses formulés dans le cadre logique initial, et plus encore dans le CL révisé, sont beaucoup trop succincts (3 risques/hypothèses mentionnés pour 77 objectifs globaux et spécifiques) et ne tiennent pas compte des risques les plus élémentaires (estimation des coûts, conditions climatiques). Les retards proviennent en particulier de l'organisation interne du projet lui-même (structure de décision complexe à l'intérieur de l'administration tunisienne, doublée d'une structure informelle lorsque les responsables CES doivent faire appel à d'autres compétences au sein du Ministère ou des CRDA) et à la juxtaposition des procédures tunisiennes et des procédures de l'Union européenne.
	Projet	Développement rural dans la région de Sfax	MR-10088.01 – 15/11/02	the Project Management Unit was not set up until 1998 and the Technical Assistance was not in place until the end of 1999. There were also delays in the execution of individual sub-components due to bad planning or procedural problems. lack of project funds due to the slow disbursement of the third tranche for reasons of procedural problems
			MR-10088.02 – 06/11/03	La gestion du projet suppose le respect des procédures de l'Union européenne et celles de l'administration tunisienne. Ceci ne peut pas être évité, mais complique la gestion quotidienne et a entraîné des retards dans la mise en place du projet puis des sous-projets.
			MR-10088.03 – 28/09/07	Aucun système de suivi consolidé – pourtant recommandé par les missions de monitoring précédentes - n'a été mis en place afin de mesurer et de capitaliser l'avancement annuel du programme d'intervention et de donner, à la fin du projet, une vision d'ensemble des réalisations.
	Projet	Conservation des Eaux et des Sols (CES II)	MR-10087.01 – 15/11/02	there is no real understanding of what the real overall objective is: natural resource conservation or improving the life of local population. The definition of risks and assumptions was not at the required level of adequacy and/or accuracy, especially since no logframe has been

				completed. This is probably one of the reasons that there have been many delays during the course of the project, as a result often of different expectations and often poor co-ordination of the involved actors. The management of the project and the TA team are well qualified and are managing the project in a professional manner, but have been unable to effectively adapt and co-ordinate solutions to external problems which have caused much of the delay.
	Projet	Programme de mise en valeur en petite hydraulique autour des barrages collinaires	MR-10170.01 – 06/11/03	Le recrutement de l'assistance technique et la mise en place d'un dispositif contractuel de supervision technique (2 contrats de services distincts) ont connu un retard important
	Projet	Maîtrise de la qualité des eaux dans la Majerda	MR-10171.01 – 06/11/03	A critical problem that remains to be solved seems to be the fact that the project, having received up to now only the 60% of the EC contribution, faces difficulties in proceeding with the activity of assisting industries in acquiring technical expertise in liquid waste valorisation. This may be attributed to the relatively small experience of the project's staff with EC projects management.
	BEI-Subvention	Bonification d'intérêt BEI - ONAS IV - Assainissement liquide	-	
	BEI-Subvention	BEI - Gestion des déchets solides: Bonification d'intérêts	MR-10448.01 – 28/09/07	
	Projet	Programme Environnement et Energie (PEE)		
	BEI-Subvention	Bonification d'intérêt BEI : Mise à niveau environnementale du Groupe Chimique Tunisien	MR-10448.01 – 28/09/07	il n'existe pas de suivi indépendant.

Mission de terrain :

Modernisation du système judiciaire : Démarrage problématique, 2 ans entre la CF (2995) et la mobilisation de l'AT (2007).

PEE : CF signée en 2008. Il y a eu un premier avenant pour clarifier les DTA, un 2^{ème} avenant pour l'AB aux deux fonds. Un troisième avenant est prévu pour la prolongation de durée (+1,5 an).

Démarrage effectif : 1/01/2009, mais opérationnel seulement depuis février 2010. actuellement en phase de démarrage. Le premier Devis programme (DP) de croisière sera de 17 mois (08/2010 – 12/2011). Cette dernière est la date limite pour l'engagement des fonds. Les DAO sont prêts et seront lancés sous peu, y compris le recrutement de l'AT.

PAC I : Programme très complexe et vaste qui aborde trop des questions.

Dialogue très difficile, manque de dialogue sur le contenu, manque de volonté d'avancer et réticences à donner des informations Un certain dialogue sur les indicateurs mais rien d'autre.

Difficultés de dialogue aussi parce que au niveau technique les responsables n'ont pas l'autorité de discuter (ce qui revient au niveau plus politique – MDCI). Manque de capacité au niveau du MDCI, programme géré par M. Slim Lasta qui n'est pas très actif et le MDCI est le seul responsable.

Certains volets marchent mieux que d'autres : la composante Administration publique (PPP et électronique) marche bien, mais la composante privatisation, filières agricoles, est presque totalement bloquée. Fortes résistances au niveau des Offices des produits agricoles, qui se sont renforcées avec la crise alimentaire internationale.

Existence d'une enveloppe d'AT importante qui a permis de mener des études (identification des besoins et autres – voir rapports mission de suivi).

Manque de dialogue et collaboration : i) l'avis de la DUE n'est pas demandé lors de la finalisation des TdR pour les études à financer par l'enveloppe AT ; ii) deux études (une financée par la CE et une autre par la BM sur le même sujet : l'étude de la BM a été finalisée lorsque celle financée par la CE était en cours d'identification). Le Bureau du Premier Ministre, le bureau statistique et le MDCI étaient impliqués sur les deux études et n'ont rien dit ; iii) le nouveau plan d'action n'a pas été discuté avec la DUE et ne reprend pas les résultats des études.

PMI : Procédures parfois lourdes.

Certains problème au début du programme: l'UGP n'était pas vraiment le chef de file et demandait toujours l'avis de la DUE. Suite à l'arrivée du chargée de programme auprès de la DUE, on assiste à un changement de route, plus de confiance en l'UGP et plus de prise de responsabilité de la part de l'UGP qui a pris les choses dans ses mains.

CJ 8.3 Les différentes modalités de mise en œuvre sont coordonnées et articulées au sein des différents secteurs d'intervention afin de maximiser l'atteinte des objectifs visés et de minimiser les coûts

I.8.3.1 : Indications de l'emploi d'une combinaison de différentes modalités d'intervention afin d'atteindre un même objectif

Macro-secteur	Nbre d'interventions par modalité et secteur				Grand Total
	ABG	ABS	AT/Projet	BEI-Subvention	
Développement des ressources humaines et protection sociale-DRHPS		6	6		12
Environnement des affaires et développement du secteur privé -	1		6	1	8
Gouvernance et société civile- GSC			16		16
NS			1		1
Ressources naturelles et environnement - RNE			6	5	11
Secteur Public et réformes économiques -GMRE	7		4		11

I.8.3.2 : Existence de mécanismes de coordination entre les différentes modalités de financement (appui budgétaire, projet, ONG)

Macro-secteur	Modalité de Financement	Titre	Indication dans les ROM	Indication dans la CF
Gestion macroéconomique et réformes économiques - GMRE	Projet	Amélioration de la Compétitivité	Aucune indication MR-10082.02 – 28/10/04	
			Aucune indication MR-10082.03 – 28/09/07	
	Projet	Facilité d'Ajustement Structurel II Programme d'Assistance Technique à la Privatisation (PATP)	Aucune indication MR-00472.01 – 20/12/01	Aucune indication
			Aucune indication MR-10084.01 – 15/11/02	
		Aucune indication MR-10084.02 – 28/10/04		

		Aucune indication MR-10084.03 – 21/10/05		
		Aucune indication MR-10084.04 – 05/10/06		
		Aucune indication MR-10084.05 – 28/09/07		
ABG	Facilité d'Ajustement Structurel I			
Projet	Appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association (P3A)	Aucune indication MR-10218.01 – 28/10/04	Aucune indication	
		Aucune indication MR-10218.02 – 21/10/05		
		Aucune indication MR-10218.03 – 05/10/06		
		Aucune indication MR-10218.04 – 28/09/07		
ABG	Tunisie - Programme d'appui à la compétitivité (PAC I)	-	Aucune indication	
ABG	Facilité d'Ajustement Structurel IV	-	Aucune indication	
ABG	Facilité d'ajustement structurel (FAS-III)	MR-10220.01 – 28/10/04	Aucune indication	
Projet	Programme d'Appui à l'Accord d'Association et au Plan d'Action (P3A2)	-	Aucune indication	
ABG	Programme d'appui à l'intégration (PAI)		Aucune indication	
ABG	Programme d'Appui à la Gestion Budgétaire par Objectifs (PAGBO)		Aucune indication	
Environnement des affaires et développement du secteur privé - EADSP	Projet	BEI - Compétitivité entreprises privées - Capitaux à risque		
	BEI-Subvention	BEI- Appui au secteur privé: Capitaux à risque		
	Projet	Programme de développement du secteur privé Euro-Tunisie Enterprise	Aucune indication MR-00054.01 – 10/10/00	-
	Projet	Appui promotion investissements extérieurs (FIPA)	Aucune indication MR-00475.01 – 20/12/01	Aucune indication
			Aucune indication MR-10083.01 – 15/11/02	
			Aucune indication MR-10083.02 – 05/10/06	
	Projet	Programme de Modernisation Industrielle	Aucune indication MR-10217.01 – 28/10/04	Aucune indication
			Aucune indication MR-10217.02 – 21/10/05	
			Aucune indication MR-10217.03 – 13/12/06	
		Aucune indication MR-10217.04 – 28/09/07		
ABG	Appui à la modernisation du secteur portuaire -Aide budgétaire au programme d'Investissement	Aucune indication MR-10216.01 – 28/10/04	Aucune indication	
		Aucune indication MR-10216.02 – 28/09/07		
Projet	Programme d'appui à la compétitivité des entreprises et à la			

Développement des ressources humaines et protection sociale-DRHPS		facilitation de l'accès au marché (PACEFAM)		
	Projet	Recherche et Innovation		
	Projet	Appui à la création d'emplois	Aucune indication MR-10085.03 – 28/10/04	Aucune indication
	Projet	Appui au programme de mise à niveau de la formation professionnelle (MANFORM I)	Aucune indication MR-00055.01 – 06/10/00 Aucune indication MR-10086.06 – 28/09/07	Aucune indication
	ABS	Programme d'appui à la réforme du système d'assurance maladie-Appui Budgétaire	Aucune indication MR-10373.01 – 05/10/06 Aucune indication MR-10373.02 – 28/09/07	Aucune indication
	ABS	Programme d'appui à la réforme de l'éducation de base	-	Aucune indication
	ABS	Programme d'appui à la réforme de l'Enseignement secondaire en Tunisie	Aucune indication MR-108180.01- 24/09/2008	Aucune indication
	ABS	Modernisation de l'enseignement supérieur	Aucune indication MR-10425.02 – 12/12/07	Aucune indication
	Projet	Tempus III (Projets européens communs, Bourses individuelles de mobilité, Mesures structurelles et complémentaires)		
	Projet	Tempus IV (Projets européens communs, Bourses individuelles de mobilité, Mesures structurelles et complémentaires)		
	ABS	Programme d'appui au secteur de la formation professionnelle en Tunisie (MANFORM II)	-	Aucune indication
	Projet	Promotion de la SR/PF auprès des hommes par intermédiaire des instituteurs		
	Projet	Renforcement de l'autonomie des associations sanitaires et sociales du sud tunisien	-	-
	ABS	Programme d'appui à l'adéquation Education-Emploi en Tunisie	-	Aucune indication

Gouvernance et société civile- GSC	Projet	Appui aux médias tunisiens (appui au perfectionnement professionnel des journalistes)	Aucune indication MR-10271.01 – 21/10/05 Aucune indication MR-10271.02 – 13/12/06 Aucune indication MR-10271.03 – 28/09/07	
	Projet	Appui à la modernisation du système judiciaire	Aucune indication MR-10374.01 – 05/10/06 Aucune indication MR-10374.02 – 28/09/07	-
	Projet	Formation et Renforcement des Capacités en vue d'une meilleure protection des droits de l'homme dans le monde		
	Projet	Projet de Restructuration de la Ligue Tunisienne pour la Défense des Droits de l'Homme		-
	Projet	Human rights and democracy Microprojects 2002 Tunisia		-
	Projet	19 04 03 EIDHR Microprojects 2004, Tunisia		-
	Projet	Projet de Restructuration de la Ligue Tunisienne pour la Défense des Droits de l'Homme		-
	Projet	Strengthening the trade Union Mouvement in Tunisia		-
	Projet	MESURE - Migrations en Sécurité	Aucune indication MR-125640.01-10/11/2009	Aucune indication
	Projet	Rapprochement des systèmes pour une gestion partagée de la migration		
	Ressources naturelles et environnement - RNE	BEI-Subvention	BEI - Assainissement Onas III: Bonification d'intérêts	
BEI-Subvention		BEI - Groupe Chimique Dépollution phosphogypse du Golfe de Gabès: Bonification d'intérêts		-
Projet		Programme de Développement Rural Intégré et de Gestion des Ressources Naturelles (DRI/GRN)	Aucune indication MR-00476.02 – 20/12/01 Aucune indication MR-10089.01 – 15/11/02 Aucune indication MR-10089.02 – 06/11/03	Aucune indication
Projet		Développement rural dans la région de Sfax	Aucune indication MR-10088.01 – 15/11/02 Aucune indication MR-10088.02 – 06/11/03 Aucune indication MR-10088.03 – 28/09/07	Aucune indication
Projet		Conservation des Eaux et des Sols	Aucune indication MR-10087.01 – 15/11/02	Aucune indication

(CES II)				
Projet	Programme de mise en valeur en petite hydraulique autour des barrages collinaires		Aucune indication MR-10170.01 – 06/11/03	Aucune indication
Projet	Maîtrise de la qualité des eaux dans la Majerda		Aucune indication MR-10171.01 – 06/11/03	Aucune indication -
BEI-Subvention	Bonification d'intérêt BEI - ONAS IV - Assainissement liquide		-	Aucune indication
BEI-Subvention	BEI - Gestion des déchets solides: Bonification d'intérêts		Aucune indication MR-10448.01 – 28/09/07	Aucune indication
Projet	Programme Environnement et Energie (PEE)			Aucune indication
BEI-Subvention	Bonification d'intérêt BEI : Mise à niveau environnementale du Groupe Chimique Tunisien			Aucune indication

La mission de terrain a fait ressortir les éléments suivants :

Jumelages très utiles en appui à d'autres programmes. E.g. PAGBO : AT – appui à l'admin. Qui ne peut pas être fait avec des consultants.

Dans le passé : AB pour la gouvernance des affaires / finances publiques a appuyé des réformes appropriées avec un impact important. FAS, PAI.

Aujourd'hui : ils demandent de l'AT dans les secteurs où la stratégie et les politiques sont bien définies. Par ex. secteur privé micro : appui aux entreprises avec une stratégie claire & politique bien définie, le Gouvernement ne veut pas l'AB mais des projets. Modernisation des services : besoin d'expertise internationale chère qu'il est difficile de justifier pour le budget de l'Etat. Avec le projet il y a des coûts de transaction plus légers pour mobiliser l'expertise.

En revanche ils demandent de l'AB dans des secteurs où la stratégie / politique n'est pas bien définie ou est marginale.

P3A : forte complémentarité / coordination / synergie avec les autres programmes. Il apporte l'appui institutionnel qu'il est difficile de mobiliser par d'autres moyens. Véritable coordination au niveau de l'implémentation, plus difficile en amont du programme.

I.8.3.3 : Indications que cette coordination et l'articulation entre ces différentes modalités permet d'atteindre les objectifs plus rapidement et à un moindre coût

Macro-secteur	Modalité de Financement	Titre	Indication ROM	Indication CF
Gestion macroéconomique et réformes économiques - GMRE	Projet	Amélioration de la Compétitivité	Aucune indication MR-10082.02 – 28/10/04	
			Aucune indication MR-10082.03 – 28/09/07	
	ABG	Facilité d'Ajustement Structurel II		
	Projet	Programme d'Assistance Technique à la Privatisation (PATP)	Aucune indication MR-00472.01 – 20/12/01	Aucune indication
			Aucune indication MR-10084.01 – 15/11/02	
			Aucune indication MR-10084.02 – 28/10/04	

			Aucune indication MR-10084.03 – 21/10/05	
			Aucune indication MR-10084.04 – 05/10/06	
			Aucune indication MR-10084.05 – 28/09/07	
	ABG	Facilité d'Ajustement Structurel I		
	Projet	Appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association (P3A)	Aucune indication MR-10218.01 – 28/10/04	Aucune indication
			Aucune indication MR-10218.02 – 21/10/05	
			Aucune indication MR-10218.03 – 05/10/06	
			Aucune indication MR-10218.04 – 28/09/07	
	ABG	Tunisie - Programme d'appui à la compétitivité (PAC I)	-	Aucune indication
	ABG	Facilité d'Ajustement Structurel IV	-	Aucune indication
	ABG	Facilité d'ajustement structurel (FAS-III)	MR-10220.01 – 28/10/04	Aucune indication
	Projet	Programme d'Appui à l'Accord d'Association et au Plan d'Action (P3A2)	-	Aucune indication
	ABG	Programme d'appui à l'intégration (PAI)		Aucune indication
	ABG	Programme d'Appui à la Gestion Budgétaire par Objectifs (PAGBO)	-	Aucune indication
Environnement des affaires et développement du secteur privé - EADSP	Projet	BEI - Compétitivité entreprises privées - Capitaux à risque		Aucune indication
	BEI-Subvention	BEI- Appui au secteur privé: Capitaux à risque		
	Projet	Programme de développement du secteur privé Euro-Tunisie Enterprise	Aucune indication MR-00054.01 – 10/10/00	-
	Projet	Appui promotion investissements extérieurs (FIPA)	Aucune indication MR-00475.01 – 20/12/01	Aucune indication
			Aucune indication MR-10083.01 – 15/11/02	
			Aucune indication MR-10083.02 – 05/10/06	
Projet	Programme de Modernisation Industrielle	Aucune indication MR-10217.01 – 28/10/04	Aucune indication	
		Étant donné que les actions d'AT sont maintenant prises en charge par une centrale d'expertise pour		

Développement des ressources humaines et protection sociale-DRHPS			chacun des volets, les actions devraient se réaliser de façon plus rapide et au moindre coût. MR-10217.02 – 21/10/05	
			Aucune indication MR-10217.03 – 13/12/06	
			Aucune indication MR-10217.04 – 28/09/07	
	ABG	Appui à la modernisation du secteur portuaire -Aide budgétaire au programme d'Investissement	Aucune indication MR-10216.01 – 28/10/04	Aucune indication
			Aucune indication MR-10216.02 – 28/09/07	
	Projet	Programme d'appui à la compétitivité des entreprises et à la facilitation de l'accès au marché (PACEFAM)		
	Projet	Recherche et Innovation		
	Projet	Appui à la création d'emplois	Aucune indication MR-10085.02 – 06/11/03 MR-10085.03 – 28/10/04	Aucune indication
	Projet	Appui au programme de mise à niveau de la formation professionnelle (MANFORM I)	Aucune indication MR-00055.01 – 06/10/00 Aucune indication MR-10086.06 – 28/09/07	Aucune indication
	ABS	Programme d'appui à la réforme du système d'assurance maladie- Appui Budgétaire	Aucune indication MR-10373.01 – 05/10/06 Aucune indication MR-10373.02 – 28/09/07	Aucune indication
ABS	Programme d'appui à la réforme de l'éducation de base	-	Aucune indication	
ABS	Programme d'appui à la réforme de l'Enseignement secondaire en Tunisie	L'approche de l'appui budgétaire devrait sans aucun doute avoir des conséquences positives sur la qualité de la mise en œuvre, la réduction des coûts et le gain de temps. MR-108180.01- 24/09/2008	Aucune indication	

	ABS	Modernisation de l'enseignement supérieur	L'approche et la modalité choisies (SPSP, appui budgétaire) ont été des éléments décisifs pour la qualité de la mise en œuvre, la réduction des coûts et le gain de temps ; Le choix d'un financement par appui budgétaire a été tout à fait cohérent et adapté : cette modalité d'intervention a permis une réduction significative des délais d'exécution ainsi que des coûts de transaction, et a facilité l'appropriation du Programme par les autorités tunisiennes. MR-10425.02 – 12/12/07		Aucune indication
	Projet	Tempus III (Projets européens communs, Bourses individuelles de mobilité, Mesures structurelles et complémentaires)			
	Projet	Tempus IV (Projets européens communs, Bourses individuelles de mobilité, Mesures structurelles et complémentaires)			
	ABS	Programme d'appui au secteur de la formation professionnelle en Tunisie (MANFORM II)	-		Aucune indication
	Projet	Promotion de la SR/PF auprès des hommes par intermédiaire des instituteurs			
	Projet	Renforcement de l'autonomie des associations sanitaires et sociales du sud tunisien	-	-	
	ABS	Programme d'appui à l'adéquation Education-Emploi en Tunisie	-		Aucune indication

Gouvernance et société civile- GSC	Projet	Appui aux médias tunisiens (appui au perfectionnement professionnel des journalistes)	Aucune indication MR-10271.01 – 21/10/05 Aucune indication MR-10271.02 – 13/12/06 Aucune indication MR-10271.03 – 28/09/07	- D'une façon générale, le projet a été géré de façon très professionnelle, transparente et responsable par le CAPJC, dont les structures, les ressources humaines et l'expérience ont permis d'obtenir de bons résultats à des coûts minimes.
	Projet	Appui à la modernisation du système judiciaire	Aucune indication MR-10374.01 – 05/10/06 Aucune indication MR-10374.02 – 28/09/07	Aucune indication
	Projet	Formation et Renforcement des Capacités en vue d'une meilleure protection des droits de l'homme dans le monde		
	Projet	Projet de Restructuration de la Ligue Tunisienne pour la Défense des Droits de l'Homme	-	
	Projet	Human rights and democracy Microprojects 2002 Tunisia	-	
	Projet	19 04 03 EIDHR Microprojects 2004, Tunisia	-	
	Projet	Projet de Restructuration de la Ligue Tunisienne pour la Défense des Droits de l'Homme	-	
	Projet	Strengthening the trade Union Movement in Tunisia	-	Aucune indication
	Projet	MESURE - Migrations en Sécurité	Aucune indication MR-125640.01-10/11/2009	Aucune indication
	Projet	Rapprochement des systèmes pour une gestion partagée de la migration		Aucune indication
	Ressources	BEI-	BEI - Assainissement Onas	-

naturelles et environnement - RNE	Subvention	III: Bonification d'intérêts			
	BEI-Subvention	BEI - Groupe Chimique Dépollution phosphogypse du Golfe de Gabès: Bonification d'intérêts	-	Aucune indication	
	Projet	Programme de Développement Rural Intégré et de Gestion des Ressources Naturelles (DRI/GRN)	Aucune indication MR-00476.02 – 20/12/01 Aucune indication MR-10089.01 – 15/11/02 Aucune indication MR-10089.02 – 06/11/03	Aucune indication	
	Projet	Développement rural dans la région de Sfax	Aucune indication MR-10088.01 – 15/11/02 Aucune indication MR-10088.02 – 06/11/03 Aucune indication MR-10088.03 – 28/09/07	Aucune indication	
	Projet	Conservation des Eaux et des Sols (CES II)	Aucune indication MR-10087.01 – 15/11/02	Aucune indication	
	Projet	Programme de mise en valeur en petite hydraulique autour des barrages collinaires	Aucune indication MR-10170.01 – 06/11/03	Aucune indication	
	Projet	Maîtrise de la qualité des eaux dans la Majerda	Aucune indication MR-10171.01 – 06/11/03	Aucune indication	
	BEI-Subvention	Bonification d'intérêt BEI - ONAS IV - Assainissement liquide	-	Aucune indication	
	BEI-Subvention	BEI - Gestion des déchets solides: Bonification d'intérêts	Aucune indication MR-10448.01 – 28/09/07	Aucune indication	
	Projet	Programme Environnement et Energie (PEE)		Aucune indication	
	BEI-Subvention	Bonification d'intérêt BEI : Mise à niveau environnementale du Groupe Chimique Tunisien		Aucune indication	
	Voir aussi 8.3.2				
	Sources :				
	- Documents de stratégie et de programmation : DSP/PIN ;				

- Documents des interventions (conventions de financement, contrats, rapports de suivi et d'évaluation)
- Compte rendu des réunions de coordination
- Bases de données

Méthodes :

- Analyse documentaire et statistique
- Entretiens

-

Entretiens:

- DELEGATION DE L'UNION EUROPEENNE	
- Chef Coopération	- F. Millicam
- Section Opérations 2, Société Civile / ONG / Droits de l'Homme	- G. Villa
- Section 1: Réformes Macro-économiques, Secteur Privé, Appui Institutionnel	- J.E. Adan
- Section Opérations2, Chef Section « Société civile, Emploi, Formation Professionnelle, Changement du climat et environnement, énergie	- M.Mina
- Section 1: Réformes Macro-économiques, Secteur Privé, Appui Institutionnel	- P. Blanco Rodriguez
- économiques, Secteur Privé, Appui Institutionnel	- M. Peiro Vallejo
- AUTORITES NATIONALES ET BÉNÉFICIAIRES	
- MDCI	- Mme. Ben Romdhane
- MDCI	- A. Triki
- Ministère de justice	- M. Youzbachi
- CITET	- S. Belkahia

QE 9 : Dans quelle mesure les stratégies et les interventions de la CE ont-elles :

- pris en compte les autres politiques communautaires susceptibles d'affecter la Tunisie (commerce, migration, PAC, ...),
- été coordonnées avec les interventions des autres bailleurs de fonds,
- été complémentaires des interventions des Etat membres de l'UE ?
- reflété la valeur ajoutée de la CE ?

CJ 9.1 Les stratégies et les interventions de la CE au titre de sa coopération avec la Tunisie prennent en compte les objectifs des autres politiques qu'elle mène et qui sont susceptibles d'affecter la Tunisie**I.9.1.1 : Références aux politiques de l'UE dans les documents stratégiques et de programmation****BON DE COMMANDE MAGHREB 2001 ET PIN 2000-2002**

En 1995, elle est devenue le premier pays de la région à signer l'accord d'association avec l'Union européenne. Cet accord propulsera la Tunisie vers une intégration régionale plus poussée. (pag.37). Au niveau commercial le partenaire euro-méditerranéen est le plus avancé en ce qui concerne l'établissement d'une zone de libre-échange avec l'Union européenne. Dès 1996, la Tunisie a lancé un démantèlement tarifaire anticipé, avant l'entrée en vigueur de l'accord d'association en mars 1998. Elle a conclu des accords de libre-échange bilatéraux avec le Maroc, la Jordanie et l'Egypte. Dans le domaine agricole, les négociations sur une nouvelle libéralisation des échanges ont été conclues en novembre 2000 (pag.38). Les trois principaux objectifs de la politique méditerranéenne de l'UE découlent de la Déclaration de Barcelone et de la stratégie commune adoptée par le Conseil européen de Feira en juin 2000. (pag.39)

DOCUMENT DE STRATEGIE 2002-2006 ET PROGRAMME INDICATIF NATIONAL 2002-2004

La Tunisie est un participant à part entière au processus de Barcelone. (pag.1)

Les objectifs de coopération de l'UE avec la Tunisie sont ancrés dans le Processus de Barcelone, une politique de proximité qui reflète l'importance politique et stratégique de la région méditerranéenne pour l'UE. Les objectifs principaux, exposés dans la Déclaration de Barcelone et dans la stratégie commune adoptée par le Conseil européen de Feira en juin 2000, sont :- La création d'une zone de paix et de stabilité basée sur des principes fondamentaux, incluant le respect des droits de l'homme et la démocratie. -La création d'une zone de prospérité par le biais d'un développement économique et social durable, et plus particulièrement l'établissement progressif du libre-échange entre l'UE et ses partenaires méditerranéens, et parmi les partenaires eux-mêmes, en vue de la création d'une zone euro-méditerranéenne de libre-échange étendue d'ici 2010. -L'amélioration de la compréhension mutuelle entre les peuples de la région et le développement d'une société civile active. (pag.2)

La stratégie pour la Tunisie est conforme aux autres politiques de l'UE, en particulier dans les domaines du commerce (préparation au libre-échange) et du transport (priorités identifiées dans la communication sur la coopération euro-méditerranéenne dans le transport et l'énergie, notamment réforme et libéralisation du secteur, réseaux transméditerranéens, normes de sécurité). La priorité concernant la consolidation de l'Etat de droit correspond aux conclusions du Conseil sur la prévention des conflits du 30/11/98 et à l'objectif général de la consolidation de la démocratie et de l'Etat de droit dans l'article 177 (2) du Traité instituant la CE. (pag.24)

PROGRAMME INDICATIF NATIONAL 2005-2006

Le fil conducteur de la programmation 2005-2006 a été la stratégie de la Commission pour la coopération financière (CSP) avec la Tunisie 2002-2006, ainsi que les éléments d'encadrement politique récents, notamment la Nouvelle Politique de Voisinage.(pag 2)

La communication sur **l'Europe élargie et la nouvelle politique de voisinage** établit le nouveau cadre de relations avec la Méditerranée du Sud. La communication note l'interdépendance croissante entre l'UE et ses partenaires voisins en termes de stabilité, de sécurité et de développement durable. Au cours de la prochaine décennie, l'Union devrait donc s'employer à créer, en partenariat, un espace de prospérité et de bon voisinage - un "cercle d'amis" - caractérisé par des relations étroites et pacifiques fondées sur la

coopération. En contrepartie des progrès concrets dans le respect des valeurs communes et la mise en œuvre effective des réformes politiques, économiques et institutionnelles, l'Union devrait offrir à ses voisins une perspective de participation au marché intérieur. Elle devrait y associer la poursuite de l'intégration et de la libéralisation afin de promouvoir la libre circulation des personnes, des biens, des services et les capitaux (les quatre libertés). Pour la période allant jusqu'en 2006, les pays de la Méditerranée du Sud seront invités à participer activement aux Programmes de voisinage MEDA en cours d'élaboration, visant au renforcement de l'impact de la coopération transfrontalière avec les pays méditerranéens de l'Union.

Les conclusions du Conseil de Tampere (1999), Santa Maria Da Feira (2000) et Séville (2002) ont défini une politique commune concernant l'intégration des questions **justice et affaires intérieures** dans la politique externe de l'UE. Le plan d'action adopté à Valence (2002), en plus de la déclaration de Barcelone, fournit des orientations supplémentaires pour la coopération renforcée dans la région MED

DOCUMENT DE STRATÉGIE 2007 – 2013 & PROGRAMME INDICATIF NATIONAL 2007 - 2010

L'accord d'association : Depuis mars 1998, un accord d'association (AA) régit les relations bilatérales entre l'UE et la Tunisie. Il établit, à terme, une zone de libre-échange (ZLE) entre les deux parties. Il s'inscrit dans le cadre du **processus de Barcelone** lancé en 1995 et basé sur le développement de la coopération au plan du dialogue politique et du partenariat économique et dans le domaine social et culturel.(pag.6)

La politique européenne de voisinage : En 2004, l'UE a lancé la politique européenne de voisinage (PEV) qui invite la Tunisie, ainsi que les autres pays voisins de l'UE, à créer ensemble une zone de paix, de stabilité et de prospérité.(pag.7)

1.9.1.2 : Indications que l'appui de la CE est en ligne avec les politiques de l'UE (implication des services de la CE dans la programmation,...)

BON DE COMMANDE MAGHREB 2001 ET PIN 2000-2002

Les trois principaux objectifs de la politique méditerranéenne de l'UE découlent de la Déclaration de Barcelone et de la stratégie commune adoptée par le Conseil européen de Feira en juin 2000. Ces objectifs se traduisent en priorités européennes concrètes de la coopération euro-tunisienne suivantes (pag.39). Le programme indicatif de la coopération financière et technique pour la période 2000-2002 s'appuie sur les objectifs et les principes développés pour la Tunisie pour les prochaines années (2000-2006) dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen et sur les précédentes expériences tirées de la préparation et de la mise en œuvre des programmes de coopération sur la période de 1996-1999. (pag.40)

Pour chaque intervention il y a le lien avec l'accord d'Association.

(Assainissement du Site de Taparura) Le projet est parfaitement conforme à la politique euro-méditerranéenne de partenariat formulée dans la Déclaration Conjointe des Etats Membres et des pays partenaires méditerranéens à Barcelone en novembre 1995. (pag.58)

DOCUMENT DE STRATEGIE 2002-2006 ET PROGRAMME INDICATIF NATIONAL 2002-2004

Les caractéristiques de la stratégie sont déterminées par la nécessité de soutenir la réalisation des objectifs de l'AA, en autres, la mise en œuvre du libre-échange et de la mise en place des mécanismes du marché intérieur. (pag.1)

En outre, ce document de stratégie s'appuie sur les principes et objectifs de la politique communautaire de développement tels qu'énoncés par la Déclaration conjointe du Conseil et de la Commission sur la coopération au développement de novembre 2000. (pag.2)

La signature de l'accord d'association en juillet 1995 qui a pour but d'intégrer la Tunisie à l'espace économique européen a entraîné une réorientation complète de la coopération financière.(pag.14) MEDA II accompagne la deuxième phase de la mise en œuvre de l'Accord d'Association, y compris la continuation du démantèlement tarifaire. Les caractéristiques essentielles de la stratégie de la Commission pour la coopération financière avec la Tunisie sont déterminées par la nécessité de soutenir la réalisation des objectifs

de l'Accord d'Association, entre autres, la mise en œuvre du libre-échange et de la mise en place des mécanismes du marché intérieur. (pag.16)

PROGRAMME INDICATIF NATIONAL 2005-2006

L'équilibre entre les éléments de guidance politique du Partenariat/Voisinage et les opérations programmées se trouve reflété de façon cohérente sur l'intégralité de la période 2002-2006. Les éléments récents ont été largement anticipés dans le CSP et de ce fait le document de stratégie actuel couvre toutes les opérations envisagées (pag.2)

DOCUMENT DE STRATÉGIE 2007 – 2013 & PROGRAMME INDICATIF NATIONAL 2007 - 2010

Une partie importante des programmes actuels intègrent déjà des aspects de la PEV et peuvent être considérés comme des précurseurs des futurs programmes qui viendront appuyer la mise en œuvre du PAV. Il s'agit notamment (i) des projets de 3e génération (justice, média), (ii) des programmes de jumelage et de rapprochement réglementaire (P3A), (iii) du programme de modernisation industrielle, et (iv) du renforcement du dialogue politique avec le gouvernement et de la coordination avec les bailleurs de fonds concernés dans le cadre des programmes d'appui sectoriel.(pag.18)

Les relations avec la Tunisie sont imprégnées d'un nombre de politiques communautaires et de ce fait, le bon « policy mix » a toute son importance. Cela concerne plus particulièrement la PESC, la migration, le commerce, l'énergie, le transport et l'environnement. Le dialogue des cultures et la bonne gouvernance sont également des sujets importants. La cohérence de la PEV avec les autres politiques de l'UE sous-tend l'intervention communautaire (pag.20)

les opérations du PIN répondent aux critères suivants :

- priorités « Dix ans de Barcelone » ;
- plan d'action voisinage- référence forte ;

I.9.1.3 : Indications que – en présence des contradictions – l'appui de la CE vise à atténuer les possibles conséquences négatives de ces politiques.

BON DE COMMANDE MAGHREB 2001 ET PIN 2000-2002

Pas de contradictions

DOCUMENT DE STRATEGIE 2002-2006 ET PROGRAMME INDICATIF NATIONAL 2002-2004

Aucune indication

PROGRAMME INDICATIF NATIONAL 2005-2006

Aucune indication

DOCUMENT DE STRATÉGIE 2007 – 2013 & PROGRAMME INDICATIF NATIONAL 2007 - 2010

Aucune indication

CJ 9.2 Les interventions de la CE sont coordonnées avec celles des autres bailleurs de fonds

I.9.2.1 : Références dans les documents de stratégie et de programmation de la CE aux interventions des autres bailleurs

BON DE COMMANDE MAGHREB 2001 ET PIN 2000-2002

La protection de l'environnement dans les zones urbaines est financée par trois prêts de la BEI avec bonifications d'intérêts. La BEI a octroyé depuis 1996 des prêts sur ressources

propres à concurrence de 365 millions d'€. Ces prêts accompagnent le processus de mise à niveau et de renforcement de la compétitivité de l'économie tunisienne. Les secteurs ciblés sont l'infrastructure physique (routes, chemins de fer, électricité), l'environnement, le financement des entreprises et la gestion de l'eau grâce à la construction de barrages collinaires. (pag.39)

En ce qui concerne les interventions des autres bailleurs de fonds, plusieurs Etats membres ont des projets ponctuels avec des ONG en Tunisie. Le PNUD, l'UNICEF et d'autres institutions collaborent également avec des ONG en Tunisie dans la mise en œuvre des projets. Les secteurs couverts concernent notamment le développement rural, la protection de l'environnement, la protection de l'enfance, le développement social et de la femme et la santé.(pag.55)

Depuis de nombreuses années, un grand nombre d'Etats-membres sont engagés en Tunisie dans le secteur de l'environnement :

- secteur d'assainissement de l'eau - programmes de financement et assistance technique de KfW et GTZ (D), programme de financement de AFD (F), plusieurs facilités de crédit-acheteur à conditions favorables de la France, l'Italie, la Suède, l'Espagne, la Belgique;
- secteur des déchets solides - programme de financement et assistance technique de KfW et GTZ (D), dons pour études et matériaux de la Suède, du Luxembourg, facilités de crédit-acheteur de différents pays européens.
- autres projet de dépollution : projet assainissement du Lac Sud de Tunis - dons des gouvernements néerlandais et belges, facilités des crédit-acheteur des deux mêmes pays.

DOCUMENT DE STRATEGIE 2002-2006 ET PROGRAMME INDICATIF NATIONAL 2002-2004

Les financements de la BEI au titre des deux premiers protocoles étaient axés sur le développement rural. Dans les 3ème et 4ème protocoles, le portefeuille de la Banque était plus diversifié et couvrait la protection de l'environnement, l'infrastructure de transport et le développement industriel. La BEI a octroyé un total de 620 millions Euro de prêts sur ressources propres depuis 1996. (pag.14) L'activité de la Banque se conjugue à travers trois axes distincts et complémentaires: -Renforcement et développement des infrastructures économiques(prêts à long terme): transport (chemins de fer, routes, métro Tunis), énergie (réseaux de transport d'électricité et de gaz), eau (barrages); -Protection de l'environnement (assainissement liquide, de déchets solides et autres projets), avec bonification des intérêts par le budget communautaire; -Soutien au développement du secteur privé, soit par des prêts sur ressources propres de la Banque (lignes de crédit aux PME), soit par des contributions sur capitaux à risque pour la privatisation et mise à niveau des entreprises privées.

En termes quantitatifs (paiements cumulés en APD (prêts bruts et aides non remboursables), selon la méthodologie du CAD/OCDE pour la période 1993-97), les montants les plus importants ont été octroyés par la France (482,2 millions d'Euros, l'Allemagne (232,4 millions d'Euros) et l'Italie (118 millions d'Euros) .

Le programme de coopération *française* consacre la moitié de son enveloppe pour le développement et la réhabilitation urbaine. Il accorde également une priorité au développement du secteur privé, aux projets agricoles, à la gestion de l'eau et à l'environnement.

La coopération *allemande* se consacre à l'environnement, à la mise à niveau de l'économie tunisienne et au développement du secteur privé.

La coopération *italienne* se concentre entre autres sur le développement du secteur privé, le développement social et le développement rural.

La coopération *espagnole* vise principalement la modernisation des structures institutionnelles favorisant notamment l'emploi, le renforcement des capacités techniques sectorielles (agriculture, pêche, énergie et transport) et le transfert de technologie industrielle.

La *Banque Mondiale* a engagé un total de 836 millions d'Euros au cours de la période 1995-98, soit une moyenne annuelle d'environ 210 millions d'Euros. Son portefeuille actuel comprend 19 projets dans les domaines suivants: réformes économiques/ajustement structurel; agriculture/gestion des ressources naturelles; gestion de l'eau; secteurs sociaux (éducation, santé); transport; développement urbain; promotion du secteur privé (centres techniques, investissements privés).

La *Banque Africaine de Développement* : Appui à l'ajustement structurel (; infrastructures (électrification, routes, chemins de fer); gestion de l'eau/barrages; agriculture/développement rural, secteur financier/banques de développement. Entre 360 et 400 millions UA (soit en moyenne environ 250-275 millions d'Euros) étaient prévus pour 1997-1998.

Nations Unies: Plusieurs organisations de l'ONU sont actives en Tunisie avec des budgets relativement limités: l'UNICEF (santé, éducation, protection de l'enfant), FNUAP (Santé de la reproduction, population et développement, promotion de la femme), l'OMS (Santé de base, lutte contre le SIDA), ainsi que le PNUD et la FAO.

Japon : Mis à part les fonds d'études gérés par la Banque mondiale, le Japon n'octroie que des prêts assortis de conditions préférentielles à la Tunisie. Le montant moyen annuel des prêts s'est élevé à environ 115 millions d'Euros pour la période 1995-98. Secteurs prioritaires : grandes infrastructures, mobilisation des eaux/construction de barrages collinaires et irrigation.

Etats-Unis: Depuis juin 1998, les Etats-Unis ont lancé une initiative visant à créer une zone de libre-échange et à accroître les investissements américains dans les 3 pays du Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie) dans le cadre du "plan Eizenstat". La coopération financière y afférente est, toutefois, très modeste (environ 6 millions d'Euros par an pour les 3 pays).

PROGRAMME INDICATIF NATIONAL 2005-2006

DOCUMENT DE STRATÉGIE 2007 – 2013 & PROGRAMME INDICATIF NATIONAL 2007 - 2010

La BEI a octroyé à la Tunisie un total de 1.962 M€ de prêts sur ressources propres depuis 1995. Son activité se déploie principalement selon trois axes distincts et complémentaires : (i) renforcement et développement des infrastructures économiques (prêts à long terme), dont le transport (chemins de fer, routes, métro de Tunis), l'énergie (réseaux d'électricité et de gaz) et l'eau (barrages), (ii) protection de l'environnement (assainissement liquide, déchets solides, dépollution et aménagement de la zone littorale et autres projets), et (iii) soutien au développement du secteur privé (prêts globaux aux banques et sociétés de crédit-bail). À cela s'ajoutent des programmes dans le domaine de la santé et des technopoles.

Les montants les plus importants ont été octroyés par la France (294,5 M€), la Commission (193,6 M€), l'Italie (47,03 M€) et l'Allemagne (45,5 M€).

Les secteurs de concentration de l'aide *française* sont (i) la mise à niveau des entreprises et le renforcement de la compétitivité de l'économie pour 26 M€ (restructuration financière des entreprises, formation professionnelle et mise à niveau des hôtels), (ii) l'amélioration des conditions de vie des populations rurales et urbaines par le développement des infrastructures de base pour 123 M€ (adduction d'eau, irrigation, assainissement et développement urbain). (iii) Un troisième secteur de concentration a été développé en 2005 pour appuyer la promotion du développement durable et la protection de l'environnement. En complément des projets soutenus par le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (6 M€ d'engagements en cours principalement axés sur la protection de la biodiversité), des projets nouveaux ont été instruits en 2005 pour la préservation de la qualité de l'air et la dépollution industrielle (9,7 M€). Les nouveaux concours en instruction par l'Agence Française de Développement et le Ministère des Finances concernent aussi le transport urbain (125 M€), la gestion des ressources naturelles en milieu rural (50 M€), la promotion de l'efficacité énergétique et de la dépollution des entreprises (40 M€) et le développement du transport et de la distribution du gaz naturel comme combustible (20 M€). Par ailleurs, deux objectifs transversaux ont été définis : la contribution à l'adaptation de l'appareil public ainsi que le soutien à l'édification d'une « société du savoir » par une coopération en enseignement supérieur et recherche plus ambitieuse (respectivement 3,5 et 5,5 M€ en 2006, hors assistance technique). La coopération *allemande* se consacre à l'environnement et à la mise à niveau de l'économie tunisienne (notamment du secteur bancaire). Ces deux secteurs de concentration ont été confirmés lors des dernières négociations intergouvernementales tenues à Bonn en octobre 2003 ainsi que lors du comité de suivi et de réflexion tenu à Tunis en octobre 2004. Plus particulièrement, les principaux secteurs bénéficiaires sont l'eau et l'assainissement (11 millions €), la protection de l'environnement (6 millions €), le développement rural (3 millions €) ainsi que sous le deuxième pilier : le développement des secteurs bancaire et financier (20 millions €) et du secteur privé (4 millions €). La coopération bilatérale avec la Tunisie, considéré comme un pays partenaire, se compose approximativement de 90% de coopération financière (KfW) et 10% de coopération technique (GTZ). La *coopération italienne* se concentre essentiellement sur le développement du secteur privé, avec le financement d'importantes facilités de crédit aux PME (22,3 millions €), ainsi que sur l'environnement (décharges, restauration des zones touristiques, utilisation durable des ressources naturelles et archéologiques) et la recherche. La coopération bilatérale prend également la forme d'aide en nature, valorisée à 16,5 millions €, et de réduction de la dette (6,5 millions €).

La *coopération espagnole* vise principalement les thèmes suivants (il s'agit exclusivement de dons) : l'appui aux ONG (1 million €), les services sociaux (0,8 million €), industrie (0,76 million €), l'aide en nature (0,8 million €) et l'éducation (0,4 million €). Au total la Tunisie a bénéficié de 4,5 millions € de la coopération espagnole en 2004. Les secteurs prioritaires pour la période 2005- 2008 sont principalement l'environnement et l'équité des genres. La coopération financière espagnole se situe autour de 105 millions d'Euros

pour une période de trois ans.

Banque mondiale (BM): La BM a engagé un total de 1140 millions € au cours de la période 1999-2005, soit une moyenne annuelle d'environ 190 millions €. Son portefeuille actuel comprend 14 projets dans les domaines suivants: réformes économiques/appui des politiques de développement; agriculture/gestion des ressources naturelles; gestion de l'eau; éducation; transport; patrimoine culturel; technologies et communication; promotion du secteur privé (centres techniques, investissements privés). Banque africaine de Développement: La Tunisie est avec le Maroc le principal client de la Banque. Ses financements se concentrent sur l'Appui à l'ajustement structurel, notamment en cofinancement avec la Commission et la Banque Mondiale, le développement du secteur privé/ compétitivité les infrastructures (électrification, routes, chemins de fer); gestion de l'eau/barrages; agriculture/développement rural, secteur financier/banques de développement. La Tunisie a emprunté plus de 200 millions d'unités de comptes par an (soit en moyenne environ 250-260 millions €) pendant la période 2004-2005.

Nations unies: Plusieurs organisations de l'ONU sont actives en Tunisie avec des budgets relativement limités: Le PNUD, qui fait office de coordinateur des agences des Nations Unies présentes dans le pays, dispose d'un budget de coopération d'environ 12 millions € pour la période 2002-2006 concentré sur les quatre axes suivantes (i) défis sociaux, (ii) environnement et énergie, (iii) gouvernance, et (iv) intégration dans l'économie mondiale. Les agences suivantes complètent cette coopération dans leurs secteurs spécifiques : l'UNICEF (santé, éducation, protection de l'enfant), la FNUAP (Santé de la reproduction, population et développement, promotion de la femme), l'OMS (Santé de base, lutte contre le SIDA), ainsi que la FAO. Japon: La Tunisie est éligible à la coopération technique (JICA) et financière (JBIC) du Japon. Durant l'année fiscale 2004-05 la coopération technique s'est élevée à 7,2 millions €, payés sous la forme de projets, d'assistance technique et de volontaires seniors. Ses secteurs de concentration sont: la mise à niveau de l'industrie, l'environnement, la réduction des inégalités sociales et régionales ainsi que la promotion de la coopération Sud-Sud. Dans le cadre de la coopération financière, le Japon a engagé 70,25 millions € pendant la même période pour le financement, sous forme de prêts concessionnels, de deux projets : l'établissement d'un technopark et la construction de centrales photovoltaïques. *Etats-Unis:* L'essentielle de leur coopération est sous la forme d'un grand programme régional (MEPI) visant à promouvoir l'Etat de droit, la démocratie, la bonne gouvernance et les initiatives de la société civile dans les Etats du Maghreb et du Moyen Orient. En raison du peu d'engouement de la Tunisie pour ces initiatives, le nombre d'activités dans le pays et le montant des dons y afférents sont limités, représentant moins de 4 millions € sur la période 2004-2005. Un important programme bilatéral d'appui à la réforme de l'éducation de près de 7,6 millions € est bloqué et les fonds seront très probablement réalloués à un autre pays.

Mission de terrain :

Les réunions générales dans lesquelles le gouvernement présente le Plan sont devenues des réunions sur le « financement du Plan ». Un aspect formel qui n'a pas été apprécié par les donateurs.

Les rapports entre la CE et la BEI pourraient aller mieux. Il y a un flux d'information standardisé, mais on ne collabore pas en vue d'identifier des synergies, par ex. dans le secteur bancaire, de l'eau, des infrastructures économiques.

Dans l'Education, les autres bailleurs de fonds affirment qu'il n'y a pas de comité de coordination.

La mission de terrain a confirmé que dans le secteur de la formation professionnelle il y a des instances de dialogue/coordination entre les différents bailleurs de fonds. En général, les programmes d'AB visent, entre autres conditions, une réunion entre les bailleurs de fonds.

La CE, l'AFD et le KfW sont en train de travailler ensemble pour mieux coordonner leurs interventions. Mais il y a des problèmes de coordination au niveau de la gouvernance. Trois contreparties différentes : CE – MDCI – Mme Ben Romdhane ; Afd – MDCI mais autre référent ; KfW – Min. des Affaires Etrangères.

Pour le gouvernement, la coordination est là, les synergies sont là, les réunions liées aux programmes sont là ; pas de problème à envisager des réunions de coordination avec une envergure plus large. Le manque de coordination n'implique pas un manque de cohérence. On reconnaît que le cadre partenarial pourrait être amélioré avec des réunions de coordination.

I.9.2.2 : Indications sur l'existence et les modalités de fonctionnement des instances de dialogue et de coordination entre les partenaires (gouvernement, CE, autres bailleurs – surtout Etats membres et BEI), soit au niveau de conception / formulation des interventions, soit au niveau de mise en œuvre

Articulation des interventions des autres bailleurs dans la période 2000-2010

Secteurs prioritaires ↓	Banque Mondiale	Nations Unies	BAD	France	Allemagne	Italie	Espagne	Japon
1. Macroéconomie								
Appui budgétaire	●●●		●●●					
Finances publiques						●●		
2. Secteurs productifs								
Secteur privé / PME	●		●●	●		●●	●	
Agriculture/pêche	●	●●	●●	●		●	●	
Industrie	●●			●●	●	●	●	●
Commerce	●●							
3. Infrastructures								
Eau	●●●			●●●	●●	●	●	●●
Transports	●●●		●●●●	●●●		●		●
Energie	●		●●					
Urbain et habitat	●●		●●					
4. Secteurs sociaux								
Education et DRH	●●	●●●	●	●●	●	●	●	●
Formation et emploi								
Protection sociale		●●		●		●		
Santé		●●		●●		●	●	●
5. Gouvernance								
Etat de droit et DDH				●				
Justice et sécurité				●	●		●	
Décentralisation & dév. local	●●●	●		●●				
Médias et culture				●	●		●	●
6. Environnement								
Protection des RN	●			●●	●●●●	●	●	●
Pollutions et Assainissement	●●●		●●	●				●
Lutte contre la désertification	●●	●●●				●	●	
Légende : ●●●● >100M€ ; ●●● 50-100 M€ ; ●● 15-50M€ ; ● < 10M€								
Sources : AiDA – Accessible information on Development Activities (OCDE) Document de Stratégie de la France en Tunisie 2006-2010								

BON DE COMMANDE MAGHREB 2001 ET PIN 2000-2002
<p>Réformes économiques : 2 opérations d'<i>ajustement structurel (FAS)</i>, 180 millions €, ont été mises en œuvre conjointement avec la Banque mondiale (p.39)</p> <p>(FAS III) Des discussions de programmation ont déjà eu lieu avec les autorités tunisiennes, conjointement avec la BM et la BAD concernant les huit volets principaux (<i>assortis d'objectifs/ résultats</i>) à intégrer (p.42)</p>
DOCUMENT DE STRATEGIE 2002-2006 ET PROGRAMME INDICATIF NATIONAL 2002-2004
<p>Les discussions ont porté sur la stratégie du gouvernement et les priorités de la coopération. Elles ont aussi établi un dialogue étroit avec les représentants des Etats membres sur place. Le projet de document a été présenté à une réunion de coordination informelle avec les Etats membres à Tunis le 26 septembre 2001. Il a été accueilli favorablement. Le CSP a également été coordonné avec les principaux bailleurs multilatéraux (BEI, Banque mondiale, FMI, BAD).(p.1)</p> <p>Une complémentarité existe au niveau du type de soutien et des thèmes couverts dans les principaux secteurs. Afin d'éviter les duplications, le processus d'élaboration du CSP a été étroitement coordonné avec les Etats membres sur place. La mise à jour régulière de la matrice des bailleurs facilitera une coordination approfondie. À l'occasion des missions d'identification et de préparation des différents programmes, des <i>briefings</i> des Etats membres sont organisés régulièrement. (p.24)</p>
PROGRAMME INDICATIF NATIONAL 2005-2006
<p>La BEI et la Commission ont conjointement fixé les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La réduction de l'impact négatif de l'activité humaine sur l'environnement. • L'alignement des normes environnementales avec les accords internationaux et les traités (directives européennes, Kyoto, etc.). <p>Dans ces domaines, les prêts BEI sur ressources propres seront supportés par les bonifications d'intérêt (financées par des ressources budgétaires).(p.10)</p>
DOCUMENT DE STRATEGIE 2007 – 2013 & PROGRAMME INDICATIF NATIONAL 2007 - 2010
<p>Les autorités tunisiennes organisent des réunions de concertation avec les principaux bailleurs de fonds dans un cadre strictement bilatéral. Les programmes de réformes macroéconomiques constituent l'exception et rassemblent la BM, la BAD et la Commission. Ce type de coordination est prévu aussi pour les nouveaux programmes sectoriels de la CE depuis 2004, notamment dans les domaines de l'éducation secondaire, de la formation et de l'enseignement supérieur. Cependant, à ce jour, l'expérience n'est pas toujours convaincante et des efforts pour améliorer la coordination sectorielle restent à faire. Il existe un mécanisme de consultation entre les Etats membres, la BEI et la Commission. (p.19)</p> <p>La coordination avec la BM s'opère dans le cadre d'un mécanisme de partenariat stratégique et qui inclut aussi la BEI. En Tunisie, qui est l'un des pays pilote pour la mise en œuvre de ce partenariat, la coordination se traduit par un programme d'action annuel avec des activités prioritaires dans les différents domaines prévus par l'accord de partenariat, comme la programmation (CAS/DSP), le dialogue sectoriel ou le travail analytique. (p.19)</p> <p>Des réunions de coordination spécifiques avec les Etats membres, la BEI et la BM se sont tenues dans le cadre de la préparation du présent DSP/PIN.</p> <p>Les points de coordination spécifique avec la BEI concerneront l'environnement, l'éducation/recherche et l'énergie. Les points de convergence avec les Etats membres ressortent du tableau de l'<i>annexe 9</i>. Un dialogue avec des représentants de la société civile a eu lieu. À noter également la coordination améliorée avec les Etats-Unis. (p.20)</p>
<p>FAS III : Dialogue sur les politiques. De plus, on a vu que les trois bailleurs de fonds ont réagi rapidement et de manière également concertée aux événements de septembre 2001, de manière à offrir au gouvernement plus de souplesse dans le décaissement des fonds. L'expérience en matière d'efficacité de l'aide montre qu'un dialogue de politique concerté</p>

entre les bailleurs de fonds a toujours plus de chances de réussir qu'un dialogue isolé. La FAS III est une illustration de cette leçon de l'expérience.

FAS II et III : Les programmes ont fait l'objet de supervisions conjointes, ce qui a permis de renforcer la coordination entre les bailleurs de fonds. Les PAC ont été bâtis sur un mécanisme de décaissement identique, basé sur une matrice des mesures commune aux trois partenaires dont les actions ont été parfaitement coordonnées, tant au niveau de la préparation que de l'évaluation des programmes. Cette excellente coordination leur a permis de réagir rapidement aux événements du 11 septembre 2001, en augmentant de 50% les montants des prêts (PAC II), en réduisant les objectifs macroéconomiques et en assouplissant les conditions de décaissement des tranches flottantes.

La bonne coopération entre les trois bailleurs de fonds a contribué à améliorer la performance et l'efficacité du programme. La coordination entre les cofinanciers a été effective, notamment par des échanges d'informations et la réalisation de missions conjointes tout au long du processus, depuis l'identification du programme jusqu'à la supervision de sa mise en œuvre.

Mission de terrain : comme souligné à l'I.9.2.1 :

Les réunions générales dans lesquelles le gouvernement présente le Plan sont devenues réunions sur le « financement du Plan ». Un aspect formel qui n'a pas été apprécié par les donateurs.

Les rapports entre la CE et la BEI pourraient aller mieux. Il y a un flux d'information standardisé, mais on ne collabore pas en vue d'identifier des synergies, par ex. dans le secteur bancaire, de l'eau, des infrastructures économiques.

Dans l'Éducation, les autres bailleurs de fonds affirment qu'il n'y a pas de comité de coordination.

La mission de terrain a confirmé que dans le secteur de la formation professionnelle il y a des instances de dialogue/coordination entre les différents bailleurs de fonds. En général, les programmes d'AB visent, entre autres conditions, une réunion entre les bailleurs de fonds.

La CE, l'AFD et le KfW sont en train de travailler ensemble pour mieux coordonner leurs interventions. Mais il y a des problèmes de coordination au niveau de la gouvernance. Trois contreparties différentes : CE – MDCI – Mme Ben Romdhane ; AfD – MDCI mais autre référent ; KfW – Min. des Affaires Étrangères.

Pour le gouvernement, la coordination est là, les synergies sont là, les réunions liées aux programmes sont là ; pas de problème à envisager des réunions de coordination avec une envergure plus large. Le manque de coordination n'implique pas un manque de cohérence. On reconnaît que le cadre partenarial pourrait être amélioré avec des réunions de coordination.

CJ 9.3 Le dialogue et la coordination entre les partenaires du développement ont favorisé l'harmonisation des stratégies et des approches, et l'utilisation optimale des ressources

I.9.3.1 : Indications sur les résultats obtenus au niveau formel (spécialisation thématique, division du travail / utilisation d'une stratégie sectorielle commune) et/ou au niveau informel (échange des informations et analyses)

La mise à jour régulière de la matrice des bailleurs facilitera une coordination approfondie. À l'occasion des missions d'identification et de préparation des différents programmes, des *briefings* des États membres sont organisés régulièrement. L'appui aux réformes clés liées à l'accord d'association et à la mise à niveau des entreprises recevra une attention particulière dans la coordination et complémentarité avec les États-membres et la Banque mondiale intervenant dans ces domaines. D'autres secteurs, à savoir le développement urbain, le développement rural et l'environnement/eau n'ont pas été choisis comme priorités actuelles en raison des interventions importantes d'autres bailleurs (États-membres et Banque mondiale). (p.25, DSP 2002-2006 ET PIN 2002-2004).

Il existe un mécanisme de consultation entre les **États membres**, la **BEI** et la Commission. Cette coordination donne lieu à différentes rencontres sectorielles et à l'établissement d'un rapport annuel conjoint. (p.20, DSP 2007-2013 ET PIN 2007-2010).

FAS III : 'Le dialogue de politique en préparation du programme a été largement concerté entre la CE, la BM et la BAD. Les trois bailleurs de fonds impliqués dans le programme ont été conjointement actifs dans la préparation de la FAS III. Ainsi, la CE a mené sa préparation, puis ses négociations avec celles de la Banque mondiale et de la BAD (incluant une mission conjointe de préparation à la demande de l'UE, dans le but, atteint, de dégager une matrice commune aux trois institutions)'. (IDC évaluation (§ 138-141 & 143-44))

Les PAC I et II [FAS II et III] ont été élaborés à la suite d'un processus de concertation et de coordination entre la Banque, la Banque mondiale et l'Union européenne. La Banque a participé à l'enrichissement du contenu des programmes, notamment comme chef de file de la composante relative aux banques de développement dans le PAC I, domaine où elle avait une expérience avérée en Tunisie (financement de 12 lignes de crédit dont 7 auprès de la BDET et 5 auprès de la BNDT). Par ailleurs, la Banque a réalisé une importante étude, sur dons japonais, sur le secteur des assurances. Cette étude s'est imposée comme la référence à toutes les actions de réformes dans ce secteur. La contribution de la Banque a été facilitée par la préparation commune des programmes, ce qui a abouti à des matrices de mesures communes. Globalement, la Banque mondiale a assumé le rôle de chef de file des programmes.

I.9.3.2 : Indications sur l'harmonisation des procédures entre les bailleurs de fonds

FAS III : Les bailleurs de fonds ont pour l'essentiel utilisé la même matrice de conditionnalités [...] et cette excellente concertation s'est également matérialisée lors de l'évaluation de la réalisation des conditionnalités. Les trois bailleurs de fonds ont adopté une position identique quant à la réalisation des conditionnalités. Notamment pour ce qui concerne la tranche TIC, qui n'a été décaissée par aucun des trois donateurs. De même, les « waivers » accordés par la Banque mondiale pour ce qui concerne les conditionnalités 11.2 et 12 ont eu comme contrepartie des conditionnalités jugées « partiellement satisfaites » par la CE – sans empêchement du déblocage de la tranche correspondante.

La coordination entre la CE, la Banque mondiale et la BAD a été excellente. .

Si l'évaluation des conditionnalités a été concertée entre les bailleurs sur le fonds de l'analyse, son organisation pratique n'a pas été aussi coordonnée que l'avait été le dialogue politique. Outre le fait déjà relevé que les conditionnalités n'ont pas été transcrites de manière identique par les donateurs dans leurs documents de prêt/don respectifs [conditionnalités « stars » – dont la réalisation était une condition impérative des décaissements pour la BM *versus* conditionnalités avaient le même statut et par conséquent devaient toutes être satisfaites avant le décaissement de chaque tranche pour la CE], le travail d'évaluation des conditionnalités n'a pas été organisé de manière identique. Particulièrement, la CE ayant donné le même poids juridique à toutes les conditionnalités, elle les a en conséquence évalué toutes avec le même soin et le même détail. Enfin, de même, l'assistance de suivi prévue par la CE (voir ci-après) n'a pas été partagée avec les autres bailleurs de fonds.

Ces défauts de coordination dans l'exécution du programme ont eu deux conséquences principales. Premièrement, le gouvernement confirme qu'ils ont causé une difficulté de gestion et une consommation de ressources administratives accrue – et très probablement aussi du côté des bailleurs de fonds. Deuxièmement, un décalage sensible des décaissements, avec un retard régulier pour ce qui concerne la CE. La cause principale de ces retards semble avoir été les détails complémentaires demandés par la CE concernant les conditionnalités qui n'étaient pas « stars » pour la Banque mondiale.

Source : IDC évaluation (§ 138-141 & 143-44)

I.9.3.3 : Existence des synergies entre les interventions de la CE et celles des autres bailleurs (notamment des Etats membres et de la BEI)

Des complémentarités avec la Banque mondiale existent par rapport au soutien des réformes économiques, du développement des exportations, dans les secteurs des télécommunications, du transport et de l'enseignement supérieur. La Commission apprécie les travaux de suivi macro-économique du FMI au bénéfice de la Tunisie. L'assistance technique ponctuelle de la Banque mondiale et du FMI au profit du secteur financier et des administrations fiscales et douanières est également complémentaire à la stratégie de l'UE (p.24, DSP 2002-2006 ET PIN 2002-2004).

La gestion des finances publiques devrait s'améliorer par la mise en place d'une politique plus dynamique de gestion de la dette publique (qui accompagnera le développement des marchés financiers) et par l'introduction puis la généralisation de la gestion budgétaire par objectifs. À l'heure actuelle, cette démarche reste expérimentale, mais les autorités bénéficient d'une assistance technique fournie par la BM, la France et la Commission. Son introduction et sa généralisation sont prévues pour 2009.

En ce qui concerne la **BM**, il est prévu d'instruire ensemble un appui budgétaire dans les domaines de la gouvernance et de la compétitivité et d'instaurer une coordination poussée dans les domaines de l'environnement, de l'emploi, des secteurs privé et financier et du climat d'investissement. (p.20, DSP 2007-2013 ET PIN 2007-2010).

Comme dans le passé, les activités d'appui aux réformes de la gouvernance économique et à l'amélioration de la compétitivité seront étroitement coordonnées avec la BM et la BAD (p.32, DSP 2007-2013 ET PIN 2007-2010).

FAS III : Le programme s'inscrit dans la continuité des FAS I et II – et des projets correspondants de la BM et de la BAD. L'expertise accumulée et les relations de travail avec le gouvernement ont été mises à profit lors de la préparation. L'expertise accumulée par les bailleurs de fonds dans chacun des secteurs de la FAS III a augmenté la qualité du dialogue de politique qui a conduit à la FAS III (par exemple l'étude de la BAD sur le secteur des assurances). De même, l'implication de la CE dans des projets d'assistance technique sectorielle (par exemple le projet « Amélioration de la compétitivité »), dans la banque et l'assurance – entre autre -, a permis une contribution d'expertise et un apport de la meilleure pratique internationale lors de la préparation du projet. Ces apports ont été directement utiles au dialogue pour la mise au point des conditionnalités dans les domaines concernés.

Certains aspects importants de la FAS III répondent aux orientations stratégiques de la CE et, de plus, favorisent la complémentarité avec d'autres composantes du programme de la CE en Tunisie. L'accent porté par la FAS III sur les réformes économiques et notamment l'encouragement de l'investissement privé, répond à la stratégie rappelée plus haut. De plus, des complémentarités importantes (et appréciées en tant que telles par les contreparties gouvernementales du programme) ont été introduites pendant la préparation du projet. On a notamment rappelé que l'expertise acquise par la CE au travers d'autres projets en Tunisie a alimenté sa contribution au dialogue de politique dans la préparation de la FAS III.

Entretien avec M. COMO (Del. CE, ex responsable économique)

- Utilisation par la CE des conclusions des études spécifiques pour le dialogue et les négociations sur les conditionnalités de l'AB et la coordination avec la BM et la BAD.

Entretien avec M. Ndiame Diop, country economist BM (responsable des opérations AB)

L'AB classique (ABG), avec l'UE est très rodé.

L'AB sectoriel est une nouveauté pour la Banque, inspiré de l'expérience UE. On pense en faire un avec l'UE et la BAD sur l'emploi, qui est partie intégrante de l'AA.

Le PAI (Intégration) a démarré. Le dialogue politique a été très important dans la conception du PAI. Il a été appuyé par des études bien faites, on a discuté de manière très approfondie la matrice des réformes du programme. Les facteurs déterminants : le gouvernement (M. Triky) avec sa capacité de convoquer et de mobiliser les parties prenantes tunisiennes ; les représentants sur place de la Commission et de la Banque impliqués directement dans un dialogue concret au jour le jour ; la détermination du gouvernement. Par ex : la réforme sur l'identifiant unique des entreprises a été insérée dans la matrice, surmontant l'opposition de plusieurs des organisations impliquées dans l'identification des entreprises. On voulait ajouter la réforme sur l'intégration des services, mais le gouvernement a demandé de renvoyer la chose en invoquant un principe de gradualisme.

Les études comme points d'entrée et/ou référence pour approfondir le dialogue politique sont une bonne pratique de l'AB en Tunisie (Como confirme)

I.9.3.4 : Existence de conflits et/ou duplications entre les interventions de la CE et celles des autres bailleurs (notamment des Etats membres)

Afin d'éviter les duplications, le processus d'élaboration du CSP a été étroitement coordonné avec les Etats membres sur place (p.24, DSP 2002-2006 ET PIN 2002-2004)

La mission de terrain a confirmé l'absence de conflits et ou duplications.

CJ 9.4 L'appui de la CE dans les secteurs de concentration a apporté une valeur ajoutée

I.9.4.1 : Référence dans les documents de stratégie et de programmation à un avantage comparatif de la CE dans les secteurs d'intervention

La Commission a incontestablement encouragé l'élaboration de réformes, y compris dans le domaine de la gouvernance, et à les concrétiser. Elle contribue également à créer une synergie et des consensus entre les différentes instances gouvernementales sur des orientations clé. (DSP 2007-2013 ET PIN 2007-2010).

Manform I : L'appui de 30 M€ (29,6 en appui budgétaire et 0,6 en Assistance Technique) représente 31,4% des besoins des financements résiduels mais seulement 1,5% de l'ensemble des emplois sectoriels du MEF. Sa valeur ajoutée tient à la continuité de l'appui communautaire dans le domaine de l'enseignement, lequel permet de capitaliser l'expérience des appuis successifs à l'éducation de base l'enseignement supérieur, la formation professionnelle mais aussi auprès des entreprises et dans le cadre du programme TEMPUS. (ROM 2008)

I.9.4.2 : Indications d'une expérience avérée de la CE dans les secteurs d'intervention**BON DE COMMANDE MAGHREB 2001 ET PIN 2000-2002**

Aucune indication

DOCUMENT DE STRATEGIE 2002-2006 ET PROGRAMME INDICATIF NATIONAL 2002-2004

Aucune référence

PROGRAMME INDICATIF NATIONAL 2005-2006

Aucune référence

DOCUMENT DE STRATÉGIE 2007 – 2013 & PROGRAMME INDICATIF NATIONAL 2007 - 2010

Les secteurs dans lesquels la coopération communautaire est la plus effective sont ceux de l'éducation, des réformes économiques et de l'appui au secteur privé. (p.18)

I.9.4.3 : Indication que l'approche et les interventions de la CE se basent sur un procès de capitalisation interne (politiques, lignes directrices, communications,...)**BON DE COMMANDE MAGHREB 2001 ET PIN 2000-2002**

Le soutien visant un développement social équilibré devra être accompagné par des premières actions qui appuient les efforts de la Tunisie vers le développement de la société civile et le renforcement des médias. Ceci correspond par ailleurs à un engagement du Commissaire Patten envers le Parlement européen. La « Communication nouvel élan » recommande de financer des actions positives dans ces domaines au titre des programmes nationaux MEDA (p.41)

La Tunisie pourra bénéficier d'autres programmes dans le domaine de la démocratisation et droits de l'Homme, et du renforcement de la société civile à travers d'autres lignes budgétaires (B7- 701 : promotion et protection des droits de l'Homme, B7-702 : soutien de la démocratisation, B.7-6002 : Coopération décentralisée et B7- 6430 : Cofinancement d'ONG). Il serait nécessaire, dans le cadre de la conception du programme, d'éviter toute duplication avec ces programmes.(p.55)

DOCUMENT DE STRATEGIE 2002-2006 ET PROGRAMME INDICATIF NATIONAL 2002-2004

La récente communication "Un nouvel élan pour le processus de Barcelone" recommande également d'accroître l'influence stratégique en augmentant l'influence accordée aux ajustements structurels/sectoriels.(p.16) La principale réorientation à tirer de l'expérience passée sera de mieux cibler les opérations en fonction des objectifs de l'AA et de mieux approfondir au préalable la connaissance des différents domaines d'intervention ainsi que l'impact de l'AA sur le pays. L'évaluation des premières FAS dans les pays MED de 1999 a d'ailleurs constaté la nécessité de définir des matrices d'indicateurs de performance bien précisées et centrées sur la zone de libre-échange et l'équilibre socio-économique des pays (p.16)

Les priorités spécifiques de la coopération avec la Tunisie sont en conformité avec les six domaines prioritaires pour l'intervention de la CE, définis dans la Déclaration commune du Conseil et de la Commission sur la coopération au développement de novembre 2000.

PROGRAMME INDICATIF NATIONAL 2005-2006	
Au cours de l'exercice 2002-2003, un certain nombre d'orientations politiques ont été adoptées par la Commission, orientations qui auront un impact important sur nos relations avec les partenaires méditerranéens dans un avenir proche. De manière significative, la communication sur l'Europe élargie et la nouvelle politique de voisinage établit un nouveau cadre de relations avec la Méditerranée du Sud. La communication note l'interdépendance croissante entre l'UE et ses partenaires voisins en termes de stabilité, de sécurité et de développement durable. (p.4)	
DOCUMENT DE STRATÉGIE 2007 – 2013 & PROGRAMME INDICATIF NATIONAL 2007 - 2010	
À partir de 2007, l'assistance de la Communauté sera fournie par l'intermédiaire d'une palette de nouveaux instruments. L'IEVP, à travers ses composantes nationales, régionales, transfrontalières et thématiques, constituera le principal mécanisme financier mis à la disposition de la Tunisie. L'introduction de nouveaux instruments d'assistance extérieure devrait améliorer substantiellement la flexibilité de la mise en œuvre de l'assistance. Les nouvelles formes de coopération, telles que TAIEX, les programmes de bourses universitaires et les jumelages, devraient jouer un rôle essentiel dans l'exécution des priorités du PAV. (p.26)	
I.9.4.4 : Perception des intervenants sur l'existence d'un avantage comparatif de la CE dans les secteurs d'intervention	
La valeur ajoutée de la CE (par rapport à FAO/FIDA) a été l'approche participative avec les parties prenantes et l'introduction d'une approche intégrée dans la gestion des ressources naturelles et des terroirs.	
Importance du dialogue sur les réformes – la vraie valeur ajoutée de la CE, mais il faudrait plus de dialogue en amont, ainsi qu'une implication majeure des services techniques et pas seulement des consultants.	
Sources :	
<ul style="list-style-type: none"> - Documents de stratégie et de programmation : DSP/PIN, DSR/PIR ; - Documents des interventions (conventions de financement, contrats, rapports de suivi et d'évaluation) - Compte rendu des réunions de coordination, groupes de travail - Documents de stratégie, de programmation, de suivi et d'évaluation des autres bailleurs de fonds - Rapports, études des organismes internationaux, ONG, centres d'études 	
Méthodes :	
<ul style="list-style-type: none"> - Analyse documentaire - Entretiens - Cas d'étude : identification des interventions spécifiques pour lesquelles approfondir le niveau d'analyse 	
Entretiens:	
DELEGATION DE L'UNION EUROPEENNE	
Chef Coopération	F. Millecarn
Section Opérations 1	F. Seiderer
Section Opérations2	N.Ben Nacef

Section Opérations2	A.Lyamouri
Section Opérations2	M.Mina
AUTORITES NATIONALES ET BÉNÉFICIAIRES	
MDCI	M. Romdhane
Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche	A.Aydi R. Masmoudi
AUTRES BAILLEURS DE FONDS	
AFD	R.Goudiard
GTZ	S.Schenke
BAD	A.H.Kouassi H.Razafindramanana
Banque Mondiale	N.Diop

Q E 10 : Dans quelle mesure les questions transversales liées à la bonne gouvernance, au genre et aux aspects environnementaux ont-elles été prises en compte dans la programmation et la mise en œuvre des interventions de la CE en Tunisie ?

CJ 10.1 Les grandes interventions de la CE en Tunisie ont visé et impliqué des retombées positives sur la bonne gouvernance

I.10.1.1 : Prise en compte de la bonne gouvernance dans la formulation et la mise en œuvre des grandes interventions non spécifiquement liées au secteur Gouvernance – Société civile

Une des trois priorités de la stratégie 2002-2006 est la Transition économique, laquelle a pour but de continuer de moderniser et de rendre compétitive l'économie tunisienne pour générer une croissance créatrice d'emplois ; améliorer la gouvernance publique et privée et mettre en place les conditions pour le marché unique. Cette priorité se traduit en termes de PIN dans la formulation des programmes suivants :

- Programme de transition économique : libéralisation de l'économie lui permettant de tirer profit de la ZLE ; Environnement des affaires incitatif à l'investissement ; Facilitation du commerce extérieur ; Filet social; Consolidation du cadre macroéconomique.
 - Programme d'accompagnement de l'Accord d'Association : Le fonds vise à renforcer les capacités de l'administration publique à créer les conditions d'un marché unique et de libre-échange.
 - Programme de modernisation industrielle : Le PMI vise à contribuer à la préparation de l'entreprise et son environnement au nouveau contexte d'ouverture économique.
- (p. 27, PIN 2002-2004)

Des questions clé de bonne gouvernance sont abordées dans la FAS V prévue en 2006. [...] Dans la perspective du libre-échange total et de l'association avec l'UE après 2007, il paraît prioritaire d'accompagner les réformes de libéralisation économique et de bonne gouvernance. En conséquence, une opération d'ajustement structurel est inscrite dans le cadre du PIN 2005- 2006, conformément aux priorités énoncées par le document de stratégie 2002-2006 sous le volet "Réformes économiques et renforcement des institutions de l'économie de marché". [...] L'objectif du FAS V est de poursuivre le cycle de réformes dans la perspective de libre-échange total et de l'association avec l'UE après 2007, notamment dans les domaines de la gouvernance, des services et de la réforme budgétaire. (PIN 2005-2006)

Les caractéristiques de la stratégie 2007-2013 sont déterminées par la nécessité de soutenir la réalisation des objectifs du PAV qui contribuera à établir une zone de paix, de stabilité et de prospérité. Toutefois, compte tenu des grandes difficultés d'exécution des projets MEDA de 3e génération et du démarrage récent du programme d'appui à la justice, la Commission préconise, pour la première période du DSP, d'intervenir au niveau de la bonne gouvernance économique. [...] la Commission préconise de se limiter, pour la période du PIN 2007-2010, au renforcement de l'Etat de droit par une amélioration des mécanismes de la bonne gouvernance économique (ceci n'est nullement assimilable à un désengagement part rapport aux projets de 3e génération, car les projets média et justice sont mis en œuvre au courant de cette première période du DSP et une éventuelle suite n'est concevable que sur la base des résultats de leur exécution). L'expérience acquise dans le cadre de MEDA a montré que les opérations de gouvernance macro-économiques et sectorielles répondent aux soucis majeurs de mise en place des réformes nécessaires et du besoin de financement de l'économie.

Un des objectifs spécifiques du FAS III est de : 'Fournir aux entreprises et à l'économie dans son ensemble des services d'intermédiation financière plus performants à travers toute une panoplie d'actions visant (i) à assainir et moderniser le secteur des assurances, afin de lui permettre de jouer son rôle de complément des banques dans la gestion des risques systémiques et dans le financement de l'économie (promotion de la bancassurance et canalisation de l'épargne longue) et (ii) à mieux répartir les rôles entre les banques et les marchés financiers, tout en modernisant la gestion des créances douteuses et en améliorant la gouvernance des banques publiques.

Le PAC I vise l'accroissement de la compétitivité. Une de ses composantes est liée à la gouvernance économique/institutionnelle : (i) consolider les progrès en matière de stabilisation macroéconomique et budgétaire et les réformes dans les domaines de la gouvernance, des finances publiques et de l'administration. [...] Renforcer la gouvernance et l'efficacité de l'administration publique et accroître la compétitivité de l'économie. (PIN 2005-2006)

Le Programme adéquation éducation-emploi / enseignement supérieur vise une gouvernance améliorée dans les universités et dans les agences et les centres sectoriels et polyvalents

de formation professionnelle.

Le Programme d'appui à l'éducation de base vise à appuyer 7 composantes de la réforme de l'éducation poursuivie par le gouvernement tunisien. La composante suivante est liée à la gouvernance: 'renforcement du processus de décentralisation pour une gestion responsable et participative du système éducatif'. Cette composante prévoit le développement d'une dynamique participative au niveau régional et au niveau local ; la conception, le suivi et l'évaluation des projets articulés entre les différents niveaux ; analyse et adaptation du cadre réglementaire.

Tous les programmes d'AB dans le secteur des ressources humaines visent l'amélioration de la gouvernance économique du secteur par l'introduction de la programmation à moyen terme via le CDMT. Cette mesure est soit un indicateur de résultat pour le décaissement des tranches variables (MANFORM II) soit une condition pour le décaissement de la tranche fixe (éducation de base, éducation supérieure) ou un critère pour l'octroi de l'appui sectoriel via le AB (éducation secondaire).

Le Programme Environnement-Energie s'inscrit dans le cadre du PAV, lequel prévoit un certain nombre de mesures telles que la promotion de la bonne gouvernance environnementale.

I.10.1.2 : Existence de mécanismes spécifiques visant à intégrer la promotion de la bonne gouvernance dans les activités de la CE (dialogue et financement des interventions) pas spécifiquement liées au secteur Gouvernance – Société civile

I.10.1.4 : Evolution des indicateurs liés à la question de la gouvernance et de l'Etat de droit

I.10.1.5: Perception des intervenants sur le lien entre l'approche suivie par la CE pour promouvoir la prise en compte de la question de la bonne gouvernance de manière transversale et les avancements sur ce thème au niveau national

Mission de terrain :

Le fait qu'il n'y ait pas de grands financements pour la composante gouvernance ne signifie pas que ces aspects ne sont pas considérés. Gouvernance politique mais aussi économique. Il n'y a pas nécessairement de corrélation entre l'importance financière et celle effectivement donnée à ces aspects.

le S/C Dialogue Economique et Dialogue Social. S/C Droits de l'homme et justice discussions très positives

Les interventions dans le secteur de la gouvernance ont toujours fait face à des contraintes compte tenu des attentes ambitieuses de la CE sur 'amélioration législative dans les domaines de la justice et des libertés fondamentales.

Thème de la gouvernance, des DDH, Justice, Sécurité couverts surtout par le dialogue politique.

Fonds bloqués et programmes congelés. En novembre 2007, avec la création du sous-comité – débloqué des fonds (montant symbolique).

2007-2010 : les conditions ne sont pas propices pour démarrer les projets qui couvrent certains thèmes, donc décision d'orienter et de concentrer les actions sur la gouvernance économique pour faciliter les réformes et les investissements économiques.

I.10.1.3 : Existence d'indicateurs de suivi et/ou d'évaluation concernant la bonne gouvernance dans les projets/programmes financés par la CE

Dans le PMI certains indicateurs peuvent être liés à la bonne gouvernance économique:

-Participation plus grande du secteur privé à la prestation d'assistance et d'appui aux entreprises ;

-Mise en œuvre des réglementations et procédures et de systèmes en harmonie avec les normes et réglementations techniques internationales et notamment européennes (normalisation, métrologie, organismes d'attestation de conformité et d'accréditation) ;

-Evolution du nombre d'entreprises, des produits et de services publics certifiés conformes aux normes de qualité ;

Dans la FAS V certains indicateurs peuvent être liés à la bonne gouvernance économique (la FAS V est prévu dans le PIN mais n'a pas eu lieu) :

-Déficit de la balance courante.

-Déficit budgétaire.

-Taux d'endettement (dette extérieure).

- Investissements privés domestiques et étrangers (off shore et on shore) et par secteurs (industries manufactures/agro-industrie/ services etc.). (normalement on considère que les investissements étrangers sont fortement liés à la perception de la bonne gouvernance).

Dans le PAC I :

-Principales variables macroéconomiques et des finances publiques (taux de croissance, inflation, solde des comptescourants, finances et dette publiques, etc.).

-Ratio investissements privés/PIB, croissance (en termes absolus et en pourcentage des IDE et des nouvelles entreprises créées); nombre de barrières aux investissements encore en vigueur (autorisations administratives, licences, monopoles légaux).

- Mise en œuvre de la gestion budgétaire par objectifs et rapprochement des standards et méthodes de contrôle et d'audit interne et externe des finances publiques.

-Restructurations, privatisations et consolidations bancaires (en nombre et en valeur).

Dans la FAS III (gouvernance des banques publiques):

Adoption par la STB et la BNA du mode de gestion sous forme de Directoire et Conseil de Surveillance.

Programme d'appui à l'éducation de base :

-mise en place des comités de pilotage régionaux élargis aux différentes catégories d'acteurs

-analyse des pratiques d'évaluation des acquis

-définition d'un système de mesures de stabilisation et de valorisation des enseignants

-initiatives de coordination entre les différents intervenants locaux dans le système éducatif

-plan de régions définis de façon participative

-analyse du cadre réglementaire.

Le programme d'éducation secondaire :

-Taux de DRE ayant un projet scolaire

Programme d'enseignement supérieur :

- plan de développement des universités

- système d'évaluation

- nombre de conventions passées par les établissements universitaires avec les partenaires extérieurs

MANFORM II :

-- partenariat effectif avec les entreprises par l'évolution du nombre de conseils d'établissements

I.10.1.4 Unifié avec I 10.1.2

I.10.1.5 Unifié avec I 10.1.2

CJ 10.2 Les grandes interventions de la CE en Tunisie ont visé et impliqué des retombées positives sur l'égalité des chances entre hommes et femmes en matière de participation à la vie politique, économique, sociale et culturelle

I.10.2.1 : Les documents de programmation prévoient des stratégies pour promouvoir l'égalité des chances entre hommes et femmes

La mise en place de cette stratégie (stratégie de réponse de l'UE pour la période 2002-2006) se fera non seulement dans le plein respect des objectifs inscrits dans le processus de Barcelone, mais aussi par la prise en compte des [...] Communications sur), les droits de l'homme (mai 2001), l'intégration des questions relatives au genre (juin 2001). (DSP 2002-2006 et PIN 2002-2004)

Comme lors de l'exercice de programmation antérieur, la réduction des inégalités de genre est une question qui retiendra l'attention des services de la Commission dans l'instruction des programmes de coopération. Une attention particulière sera portée à la question des droits de la femme. (PIN 2005-2006 ; 2007-2010)

Dans le volet 'le développement de l'éducation et de la formation, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique en tant que facteurs essentiels de l'édification de la société du savoir et de la résorption du chômage dans un contexte d'ouverture de l'économie', on affirme que 'le renforcement de l'égalité hommes/femmes reste un sujet prioritaire'.

MANFORM II : la formation professionnelle fait partie intégrante du dispositif de promotion économique et sociale des femmes tunisiennes. On constate que le nombre de filles dans les effectifs des stagiaires est restée relativement stable au cours de ces dernières années et qu'elles représentent en peu plus de 33% des effectif des stagiaires, ce qui est très positif compte tenu de la nature d'une partie des formations dispensées. La formation professionnelle est donc très largement ouverte aux filles et, comme pour l'ensemble du système éducatif tunisien, son fonctionnement ne repose sur aucune discrimination fondée sur le sexe.

I.10.2.2 : Existence de mécanismes spécifiques visant à intégrer de manière transversale l'égalité des chances entre hommes et femmes dans les interventions financées par la CE

L'AA prévoit l'ouverture d'un dialogue social entre les parties sur divers thèmes (conditions de vie et de travail, immigration, entente mutuelle) ainsi que des actions de coopération (immigration, droits des femmes, couverture sociale, jeunesse, etc.). Un groupe spécialisé dans les affaires sociales a été mis sur pied pour traiter de ces questions et un premier débat constructif a été engagé le 27 avril 2001. L'accord prévoit également l'amorce d'un dialogue interculturel et d'une coopération culturelle. (DSP 2002-2006 et PIN 2002-2004)

I.10.2.3 : Distinction hommes/femmes dans les indicateurs de suivi et/ou d'évaluation des interventions financées par la CE

I.10.2.4 : Evolution des indicateurs liés aux questions de genre (taux de scolarisation des filles, index de participation politique des femmes,)

I.10.2.5 : Perception des intervenants sur le lien entre l'approche suivie par la CE pour promouvoir la prise en compte de la question de l'égalité des chances entre hommes et femmes de manière transversale, et les avancements sur ce thème au niveau national

Pas d'indicateurs dans le PIN 2002-2004, 2005-2006

L'équité est une des préoccupations de tous les programmes d'appui à l'accès au secteur éducatif et à la formation professionnelle mais les indicateurs sont plutôt en termes d'équité territoriale qu'en termes de différences entre hommes et femmes

Un autre aspect transversal abordé par certains programmes sectoriels a été le ciblage des groupes vulnérables, notamment les populations des zones rurales internes marginalisées. L'AB pour le programme sur l'éducation de base a permis d'améliorer la qualité des établissements scolaires dans ces régions et par conséquent l'accès à l'éducation pour les filles et les garçons, ainsi que pour les personnes handicapées (voir QE5). De même, les projets de développement rural ont contribué à l'amélioration des infrastructures de base dans les régions plus pauvres permettant le désenclavement et l'accès aux services sociaux (santé, écoles) et économiques (marchés, emploi).

CJ 10.3 Les grandes interventions de la CE en Tunisie ont visé et impliqué des retombées positives sur la préservation de l'environnement et sur la prise en compte des aspects liés au développement durable

I.10.3.1 : Prise en compte de manière transversale des questions de la préservation de l'environnement et du développement durable dans la formulation et la mise en œuvre des

<p>interventions non spécifiquement liées au secteur Ressources naturelles – Environnement</p> <p>Les PIN 2002-2004 et 2005-2006 affirment que la bonne gouvernance, le développement durable et la protection de l'environnement sont également des questions transversales communes à tous les programmes. Toutefois, dans les programmes il n'y a pas de référence ni d'indication de ces questions transversales.</p> <p>I.10.3.2 : Existence de mécanismes spécifiques visant à intégrer la préservation de l'environnement et la prise en compte des aspects liés au développement durable de manière transversale dans les activités de la CE (dialogue et financement des interventions) non spécifiquement liées au secteur Ressources naturelles – Environnement</p> <p>I.10.3.4 : Evolution des indicateurs liés aux questions de préservation de l'environnement et de prise en compte des aspects liés au développement durable.</p> <p>I.10.3.6 : Perception des intervenants sur le lien entre l'approche suivie par la CE pour promouvoir la prise en compte des questions de préservation de l'environnement et du développement durable de manière transversale, et les avancements sur ce thème au niveau national</p> <p>Un autre aspect transversal abordé par certains programmes sectoriels a été le ciblage des groupes vulnérables, notamment les populations des zones rurales internes marginalisées. Des indicateurs de suivi et/ou d'évaluation concernant la préservation de l'environnement et la prise en compte des aspects liés au développement durable dans les projets/programmes financés par la CE sont identifiés, comme mentionné dans les chapitres de cette évaluation spécifiques sur l'environnement (voir QE7):</p> <p>Mise à niveau environnemental des entreprises :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs montrant une diminution de la pollution (air, eau, sol) due aux entreprises les plus polluantes. • Diminution de la consommation d'énergie, d'eau et d'autres matières premières. • Participation d'un nombre accru d'entreprises aux activités d'acquisition de compétences en gestion de l'environnement industriel. • Mise en œuvre de la stratégie en matière de ressources hydriques : • Les indicateurs de qualité de l'eau montrent une nette amélioration de la qualité par rapport à la situation existante en 2006. • Les pourcentages d'utilisation de l'eau parmi les différents secteurs sont plus équilibrés.
<p>I.10.3.3 : Existence d'indicateurs de suivi et/ou d'évaluation concernant la préservation de l'environnement et la prise en compte des aspects liés au développement durable dans les projets/programmes financés par la CE</p> <p>Pas d'indicateurs dans le PIN 2002-2004</p> <p>Pas d'indicateurs dans le PIN 2005-2006</p> <p>Pour le PEE (PIN 2007-2010) :</p> <p>Mise à niveau environnemental des entreprises :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Indicateurs montrant une diminution de la pollution (air, eau, sol) due aux entreprises les plus polluantes. -Diminution de la consommation d'énergie, d'eau et d'autres matières premières. -Participation d'un nombre accru d'entreprises aux activités d'acquisition de compétences en gestion de l'environnement industriel. <p>Mise en œuvre de la stratégie en matière de ressources hydriques :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Les indicateurs de qualité de l'eau montrent une nette amélioration de la qualité par rapport à la situation existante en 2006. -Les pourcentages d'utilisation de l'eau parmi les différents secteurs sont plus équilibrés. <p>Gestion intégrée des déchets solides :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Filières organisées (tenant compte du cycle de vie de la matière). -Participation d'un nombre accru d'entreprises du secteur privé aux activités de traitement et de valorisation des déchets. -Soutien d'un nombre accru d'actions de communication de l'Agence nationale de gestion des déchets. -Achèvement des travaux préparatoires pour un nombre accru de décharges.

<ul style="list-style-type: none"> - Actions de sensibilisation en matière d'environnement : - Réalisation d'un nombre accru d'actions de sensibilisation avec la participation des ONG environnementales. - Efficacité énergétique - Appui institutionnel et AT aux principales agences et structures concernées.
I.10.3.54 Unifié avec I.10.3.2 .
I.10.3.5 : Eléments indiquant la compensation d'impacts négatifs en termes d'environnement et de développement durable dans les interventions de la CE
<p>Parmi les priorités retenues, la BEI et la Commission ont conjointement fixé les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La réduction de l'impact négatif de l'activité humaine sur l'environnement. • L'alignement des normes environnementales avec les accords internationaux et les traités (directives européennes, Kyoto, etc.). <p>Dans ces domaines, les prêts BEI sur ressources propres seront supportés par les bonifications d'intérêt (financées par des ressources budgétaires). (PIN 2005-2006)</p> <p>En appui à la politique de développement durable de la Tunisie et comme prévu par le PAV, le PEE (programme Energie-environnement) a pour objectif d'appuyer en matière d'environnement</p> <ul style="list-style-type: none"> - la mise à niveau environnementale des entreprises (exportatrices) les plus polluantes ou qui ont un impact environnemental important; - le secteur hôtelier, de par son influence majeure sur l'environnement et notamment sur le littoral et la mer (érosion, pollution des eaux, zones protégées) devrait également être concerné par cette mise à niveau (PIN 2006-2010) <p>MANFORM II : la stratégie sectorielle gouvernementale est sans impact négatif ou positif direct sur l'environnement. En revanche, une population mieux et plus formée et disposant des lors de meilleures chances d'insertion sur le marché du travail, et donc bénéficiaire d'une information plus large, plus complète et mieux assimilée, sera certainement plus sensible aux enjeux de la protection de l'environnement et à la nécessité de participer à la sauvegarde de ce patrimoine commun. Le programme de la CE participe donc indirectement mais activement au respect et à l'enracinement durable de ces valeurs et enjeux.</p>
I.10.3.6 Unifié avec I.10.3.2 .
<p>Sources :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Documents de stratégie et de programmation : DSP/PIN ; - Documents relatifs au dialogue politique - Documents des interventions (conventions de financement, contrats, rapports de suivi et d'évaluation) - Stratégies sectorielles nationales et états d'avancement - Bases de données <p>Méthodes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyse documentaire et statistique - Entretiens <p>Cas d'étude : identification des interventions spécifiques pour lesquelles approfondir le niveau d'analyse</p> <p>Entretiens:</p> <p>DELEGATION DE L'UNION EUROPEENNE</p>

Chef Coopération	F. Millecam
Section Opérations2	M. Mina
Section Opérations2	G. villa
Section Opérations2	Adan
AUTORITES NATIONALES ET BÉNÉFICIAIRES	
MDCI	M. Romdhane
AUTRES BAILLEURS DE FONDS	
AFD	R.Goudiard
GTZ	S.Schenke
BAD	A.H.Kouassi H.Razafindramanana
Banque Mondiale	N.Diop

Annexe 11: Fiches de projet

*Projets sélectionnés pour les analyses en Tunisie.

*Source d'information : rapports de monitoring, rapports de suivi, rapports d'évaluation, conventions de financement, entretiens.

Intitulé du projet :	Appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association (P3A)
Secteur :	Secteur Public et réformes économiques
N° de référence :	MED/2002/005-050
Année de décision :	2002
Dates de réalisation :	09/2004 - 01/2010
Source de financement :	MEDA II
Montant alloué (€) :	20.000.000
Montant contracté (€) :	19.033.648
Montant payé (€) :	12.991.757
Instrument de financement:	MEDA II
Modalité de financement :	Projet (jumelages interinstitutionnels)
Contexte du programme :	L'accord d'association (AA) signé le 17 juillet 1995 entre l'UE et la Tunisie est entré en vigueur le 1er mars 1998. Cet accord constitue le cadre juridique régissant les relations entre les parties en matière politique, économique et commerciale, sociale et culturelle. Il prévoit des obligations pour chacune des parties qui sont souvent assorties d'échéances. La Tunisie a entamé la mise en œuvre de cet accord et accompli un important effort de modernisation de son économie pour lui permettre de faire face à l'ouverture de la concurrence résultant de l'instauration progressive d'une zone de libre-échange avec l'UE. Elle poursuit par ailleurs une politique d'ouverture des échanges sud-sud. Le programme indicatif 2002-2004 prévoit la mise en place d'un programme visant à fournir à l'administration tunisienne l'assistance technique requise et à l'accompagner dans la mise en œuvre de tous les volets de l'AA.
Objectif global :	Favoriser la réussite et la mise en œuvre du partenariat engagé entre l'UE et la Tunisie en soutenant les efforts de l'administration tunisienne pour assurer la mise en œuvre de l'AA et du PAV
Objectifs spécifiques :	Appui à l'administration et à toutes les institutions tunisiennes contribuant à la mise en œuvre de l'AA et du PAV en apportant à celles-ci l'expertise, l'assistance technique et les outils de travail nécessaires à la réalisation des objectifs qui sont définis
Résultats attendus :	<ul style="list-style-type: none"> a) Le rapprochement des législations et réglementations tunisiennes avec l'acquis communautaire dans tous les volets couverts par l'AA ; b) L'amélioration de l'efficacité des administrations et institutions publiques tunisiennes et de leur capacité à fournir aux citoyens et aux entreprises des services de qualité et de proximité
Activités :	Assistance technique, formation et révision/élaboration du cadre législatif, réglementaire et organisationnel. Harmonisation, normalisation, accréditation.
Réalisations principales	Renforcement institutionnel, projet de jumelages

Liste projets de jumelages :

TU/05/AA/FI 01 Modernisation de la politique de formation douanière

TU/05/AA/FI 04 Renforcement des capacités de la douane en matière de règles d'origine, de régimes suspensifs et de communication

TU/05/AA/FI 05 Renforcement des capacités de l'Institut d'Economie Quantitative (IEQ)

TU/06/AA/OT 09 Renforcement des capacités institutionnelles de l'OCE

TU/05/AA/FI 07 Renforcement des capacités de l'administration en matière de concurrence

TU/06/AA/SO 15 Renforcement des capacités institutionnelles de l'Institut de la Santé et de la Sécurité au Travail

TU/05/AA/CP 06 Renforcement des services du contrôle phytosanitaire

TU/05/AA/HE 08 Renforcement des services du contrôle vétérinaire

TU/06/AA/FI 11 Renforcement des capacités des Organismes de Développement Régionales (ODR) en matière d'investissement privé

TU/06/AA/TR 10 Appui à l'administration tunisienne pour la préparation d'accord de reconnaissance mutuelle avec l'UE dans le domaine de l'évaluation de la conformité

TU/05/AA/OT 03 Mise en place d'un système d'information foncière

TU/06/AA/SO 13 Appui à la CNSS (Caisse Nationale de Sécurité Sociale) en vue de l'extension de la couverture sociale aux populations non couvertes

TU/06/AA/FI 12 Renforcement des capacités institutionnelles de la Banque de Financement des Petites et Moyennes entreprises « BFPME » en matière de création et de développement des PME

TU/06/AA/TR 14 Renforcement des capacités institutionnelles de l'Office National de l'Artisanat (ONA) pour la promotion du secteur de l'Artisanat

TU/07/AA/OT 02 Renforcement des capacités institutionnelles de l'INS

TU/07/AA/FI 16 Modernisation de l'administration fiscale

Renforcement des capacités institutionnelles de la Foreign Investment Promotion Agency (FIPA) en matière d'attraction d'investissements extérieurs

Renforcement des capacités institutionnelles et humaines du Tribunal Administratif.

Si certaines remarques relatives à la réalisation des résultats spécifiques prévus par des projets de jumelage peuvent être formulées, cela n'est pas encore possible au niveau du programme. A titre d'exemple **Le projet de modernisation du système de formation douanière** inscrit dans le POA 2005 avec un montant total de 360.000 € dont les objectifs spécifiques comportaient trois volets : i) Mettre en œuvre une stratégie de formation douanière (initiale et continue) ; ii) Moderniser les méthodes et les moyens de la formation douanière ; iii) Permettre à tout le personnel de la Douane de bénéficier de la formation, est sur la bonne voie pour atteindre ses objectifs. Au fait des transferts non négligeables ont été opérés sur des outils pédagogiques novateurs, et un réseau de formation à distance et une référentiel systématique d'emplois et de performances pour la formation et la gestion des personnels ont été mises en place ; les inscriptions au programme de formation sont à l'hauteur et le parcours des sessions de formation a été défini (valeur en douane, lutte contre la fraude, éthique douanière, dédouanement des marchandises..) Rapport d'évaluation à mi-parcours du « Programme d'appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association EU – Tunisie (P3A) » et d'identification de la

	seconde phase (2PA) 2007/134012; Aout 2007.					
Points faibles	<ul style="list-style-type: none"> - Le démarrage opérationnel de l'UGP n'a pu être effectif qu'en septembre 2004, en raison essentiellement de questions découlant du caractère innovant de nombreuses dispositions administratives et financières du P3A. - L'insuffisante mobilisation des partenaires européens et certaines conditions de mise en œuvre qui ne tiennent pas suffisamment compte des spécificités d'un tel programme, fondé sur l'approche de jumelage, dont en particulier l'éligibilité trop restreinte de certaines dépenses (traduction de l'arabe vers une langue européenne, budgets pour la documentation scientifique-technique, possibilité de prise en charge par le budget du programme de l'intervention d'experts tunisiens) 					
Bénéficiaire :	Ministère du Développement et de Coopération Internationale (MDCI)					
Partenaire principal :	Agence Tunisienne de Coopération Technique (ATCT) Maître d'œuvre délégué pour la gestion du programme					
Groupes cible :	Les entités relevant du secteur public concernées par la mise en œuvre de l'Accord d'Association					
Interlocuteurs associés :	<ul style="list-style-type: none"> - Les institutions bénéficiaires des jumelages : Douanes, Institut d'Economie Quantitative, etc. - Pays membres de l'UE partenaires des jumelages (Allemagne, Espagne, Finlande, France, Italie, etc.) 					
Score ROM		Grading RQD	Grading EID	Grading ED	Grading ID	Grading PS
	MR-010218.03	B	B	A	A	B
	MR-010218.02	B	B	B	B	B
	MR-010218.04	B	B	B	B	B
	MR-010218.01	A	C	C	C	B
Observations clé	<p>Forte pertinence du P3A en général et des projets financés qui vont tous dans le sens de la mise en œuvre de l'Accord d'Association ; à remarquer aussi que la plupart des projets financés appartiennent à l'axe 'Facilitation du Commerce et Diversification des Echanges' (modernisation des services phyto-veto, modernisation des services de la douane, évaluation de la conformité et de surveillance du marché).</p> <p>Innovation importante introduite dans la coopération entre la CE et la Tunisie avec le P3A - programme qui a permis de fournir un appui adapté aux institutions publiques contribuant à la mise en œuvre de l'Accord d'Association « AA » en mobilisant l'expertise technique publique des Etats membres, à travers le jumelage, instrument clé de la politique européenne de voisinage). La formule jumelage a permis de fournir un appui institutionnel à travers l'établissement d'un partenariat entre deux institutions réellement homologues, difficile à mobiliser par d'autres moyens (expertise qui n'aurait pas pu être mobilisée par des programmes d'appui budgétaire, car il aurait été très difficile – voire impossible – de justifier des dépenses de ce type par le budget de l'Etat, ni par des projets d'AT classiques).</p> <p>Flexibilité et gestion dynamique du P3A qui a permis à certains projets d'être mis en place à des moments critiques pour les administrations concernées. Cela est ressorti soit au cours des entretiens soit au cours de l'analyse documentaire: « <i>Afin d'améliorer l'accès au marché des produits tunisiens sur le marché de l'UE, la problématique des barrières non tarifaires et des normes</i></p>					

	<p><i>sanitaires et phytosanitaires est un enjeu de taille et le P3A a permis par le biais des jumelages « véto » et « phyto » d'aller dans ce sens en faisant des propositions d'amélioration du cadre juridique, en rendant plus transparent l'ensemble des procédures et en apportant des expertises diverses sur de nouvelles pratiques de contrôle.»⁴⁵</i></p> <p>Jumelages très utiles en appui à d'autres programmes. Par ex. PAGBO : AT – appui à l'administration qui ne peut pas être fait avec des consultants.</p> <p>Règles qui rendent parfois trop lourd l'instrument : règles d'éligibilité, temps très longs (qui requièrent aussi une capacité de gestion forte et limitent parfois la capacité d'absorption au niveau gestion).</p> <p>Fort niveau de collaboration / concertation avec les responsables des autres secteurs / programmes pour identifier des thèmes ou les jumelages peuvent être démarrés <i>(mission de terrain).</i></p> <p><i>Observations et recommandations pour une meilleure préparation du 2PA : 1/ DCE, MDCl, UGP : même si le 2PA reste orienté par la demande, prévoir les garde-fous qui permettront une meilleure représentativité de tous les secteurs. 2/ DCE, MDCl, UGP : une attitude plus proactive envers les secteurs et institutions peu ou pas touchés par le P3A mais considérés comme prioritaires devrait être développée. 3/ UGP : continuer l'effort de mise en place de l'outil de suivi interne. 4/ UGP, DCE : augmenter l'effort d'analyse des besoins des bénéficiaires potentiels, ainsi que l'effort d'analyse des capacités d'absorption de ces mêmes bénéficiaires et utiliser si nécessaire tous les outils pour cela (AT). 5/ Réseau des Responsables Nationaux du Projet (RNP) Jumelage : sensibiliser les RNP dans l'ensemble des Etats membres (EM) sur le jumelage en Tunisie et dans la Région du Voisinage en général, afin d'élargir la participation à un grand nombre d'EM. 6/ pour un meilleur suivi, harmoniser la périodicité des rapports d'activités au niveau du programme et des projets. (ROM 2007)</i></p>
Documents disponibles :	Convention de financement (CF) + avenants, rapports ROM 2004-2005-2006-2007, Evaluation à mi-parcours 2007, Etat des projets de jumelage 2009
QE correspondantes:	QE2 et QE8 et QE9

⁴⁵ Mission d'évaluation à mi-parcours du « Programme d'appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association EU – Tunisie (P3A) » et d'identification de la seconde phase (2PA) 2007/134012 – V1 ; Aout 2007.

Intitulé du projet :	Programme de Modernisation Industrielle (PMI)
Secteur :	Environnement des affaires et développement du secteur privé
N° de référence :	MED/2002/004-726
Année de décision :	2002
Dates de réalisation :	11/2003 – 03/2010
Source de financement :	MEDA II
Montant alloué (€) :	50.000.000,00
Montant contracté (€) :	48.663.377
Montant payé (€) :	33.288.066
Modalité de financement :	Projet
Contexte du programme :	L'Accord d'Association entre l'Union Européenne et la Tunisie prévoit un démantèlement tarifaire progressif à l'échéance 2008. Des zones de libre-échange ont été créées avec le Maroc, l'Égypte, la Jordanie, les pays de la Ligue Arabe, avec une échéance 2005 dans la plupart des cas. L'accord « Multifibres » arrive à échéance, ce qui permet aux produits textiles d'extrême orient d'augmenter leur pression sur les marchés mondiaux-alors que le textile représente une part importante des exportations tunisiennes. Ces facteurs internationaux obligent le secteur productif tunisien à améliorer son efficacité et sa compétitivité. De plus, la Tunisie doit créer des emplois nouveaux pour éviter l'aggravation du taux de chômage. En regard, le tissu industriel est dominé par les PME, la prise de conscience de la nécessité de la qualité, du marketing, et des technologies de la communication est récente, la productivité est encore insuffisante, les équipements sont souvent anciens, et les PME ont du mal à obtenir des financements. C'est pourquoi le gouvernement tunisien a lancé en 1995 le Programme National de Mise à Niveau (PMN). Le Programme de Modernisation Industrielle (PMI) s'inscrit dans le cadre du PMN. Il continue également deux autres actions financées par la Communauté Européenne: Le programme triennal de promotion de la qualité et le programme de développement du secteur privé « Euro-Tunisie Entreprise ».
Objectif global :	Soutenir l'action du gouvernement tunisien dans le cadre de l'AA en facilitant l'insertion de la Tunisie dans la zone de libre-échange Euro Méditerranéenne, considérée sous l'angle de la mise à niveau et de la reconversion industrielle.
Objectifs spécifiques :	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Apporter à l'industrie tunisienne et à son environnement de nouveaux outils de compétitivité et d'innovation par le soutien à la création et au développement d'entreprises innovantes, la mise à niveau des services à l'industrie, le soutien aux structures d'appui et autres structures de liaison existantes et le renforcement des liaisons Recherche/Industrie. ◆ Mettre à disposition de l'industrie tunisienne l'infrastructure, les standards, la réglementation, l'organisation et les procédures lui permettant d'atteindre un niveau de qualité compatible avec l'ouverture des frontières au sein de la zone de libre-échange Euro Méditerranéenne. ◆ Mettre en place l'infrastructure, les standards, l'organisation et les procédures permettant la pleine participation de la Tunisie aux flux d'échange internationaux en matière de propriété industrielle et organiser le réseau national du registre de Commerce. ◆ Faciliter l'accès des PME à des sources variées de financement à des conditions adéquates et assurer la réussite d'un nouveau mécanisme de garantie des financements.
Résultats attendus :	Résultats regroupés selon les composantes :

	<ol style="list-style-type: none"> 1. Développement par l'innovation : <ol style="list-style-type: none"> a. Des entreprises se créent et se développent à partir de procédés et d'approches innovants et sont assistées dans la préparation et la mise en œuvre opérationnelle de leurs plans de mise à niveau b. Les services liés à l'industrie sont mis à niveau c. Les structures de liaison avec les industriels ont été appuyées et renforcées d. Les liens entre la Recherche et l'Industrie sont renforcés en valorisant les bonnes pratiques communautaires; une cellule de valorisation de la recherche a été conçue et mise en place 2. Qualité-Métrologie-Normalisation : <ol style="list-style-type: none"> a. Des entreprises industrielles et de services à l'industrie sont devenus plus compétitives b. Les consultants tunisiens ont accru leurs compétences c. La fonction métrologie est plus présente dans les entreprises et des compétences locales sont formées dans ce domaine visant au développement d'une offre de services. d. La Tunisie aura amélioré sa capacité à négocier des accords de reconnaissance mutuelle e. Un système national de métrologie permettant de relier les étalons nationaux aux étalons internationaux de référence est mis en place f. Le niveau de participation des principales structures publiques dans les instances internationales sera accru de manière à assurer le fonctionnement adéquat de l'ensemble de l'infrastructure Qualité 3. Propriété industrielle : <ol style="list-style-type: none"> a. Le système national de gestion des brevets a été renforcé b. Le système national de la propriété industrielle est renforcé du point de vue réglementaire c. Une information économique fiable et transparente concernant les entreprises inscrites au RC est rendue disponible aux opérateurs. Un réseau national moderne du Registre de Commerce est mis en place 4. Financement : <ol style="list-style-type: none"> a. Amélioration de l'accès des PME au financement
Activités :	<p>(*La liste complète des activités par chaque composante est reportée en annexe dans le tableau ci-dessous.)</p> <p><i>Composante Développement par l'Innovation</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Groupe 1 : Soutenir le développement des entreprises par l'innovation et la création de nouvelles entreprises • Groupe 2 : Mettre à niveau les Services liés à l'industrie • Groupe 3 : Appuyer les structures de liaison avec les industriels • Groupe 4 : Renforcer les liens entre la Recherche et l'Industrie <p><i>Composante Qualité-Métrologie-Normalisation</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Groupe 1: développer la démarche qualité dans l'entreprise industrielle et de services: • Groupe 2: améliorer la capacité de la Tunisie à négocier des accords de reconnaissance mutuelle • Groupe 3: finaliser la mise en place de la chaîne nationale de métrologie <p><i>Composante Propriété Industrielle</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Groupe 1 (domaine technique) : renforcer le système national de gestion des brevets • Groupe 2 (domaine juridique): renforcer le système national de protection de la propriété industrielle

	<ul style="list-style-type: none"> • Groupe 3 (Aspects économiques): Mettre à la disposition des opérateurs économiques une information fiable concernant les entreprises inscrites au Registre du Commerce <p><i>Composante Financement</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Groupe 1: Appui au nouveau mécanisme de garantie • Groupe 2 : Améliorer l'accès au financement des PME
Réalisations principales	<p>Les plus fortes demandes des entrepreneurs, peu réceptifs à l'assistance technique au commencement, révèlent un progrès significatif dans leur capacité d'identification et de formulation de leurs besoins.</p> <p>Dans le volet normalisation, l'INNORPI a mené à bien une transformation fondamentale dans son organisation et amélioré sa communication avec d'autres organismes.</p> <p>Réalisations non seulement au niveau des entreprises mais aussi au niveau de capitalisation des capacités : i) mise en place d'une base de données des experts ; ii) experts qui ont été formés grâce aux actions du PMI qui maintenant travaillent comme experts et donnent leur avis.</p> <p>Le PMI a atteint ses résultats et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans le volet qualité, plusieurs entreprises bénéficiaires ont obtenu les certifications désirées; les actions de coaching ont également permis une amélioration des processus de production, ce qui a éveillé l'intérêt des entrepreneurs pour de nouvelles actions d'assistance technique dans les domaines de la commercialisation.⁴⁶ - Dans le volet normalisation, l'INNORPI a mené à bien une transformation fondamentale dans son organisation et amélioré sa communication avec d'autres organismes⁴⁷. - Dans le volet financement, il a contribué à l'amélioration de l'accès des PME au financement, notamment par sa contribution à la création de la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises (BFPME) et au renforcement de la Société Tunisienne de Garantie (SOTUGAR), tant par la mise en place d'un mécanisme de garantie qui facilite la création et le développement des PME, qu'à travers une assistance technique directe de l'UGPMI et une dotation financière à la SOTUGAR, lesquelles ont permis de renforcer l'efficacité des actions innovation.⁴⁸ <p>Le PMI – en dépit de certaines faiblesses - a eu un impact important non seulement au niveau des entreprises (comme en témoignent les données ci-dessus) mais aussi au niveau de la capitalisation / internalisation des capacités qui a pris la forme de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la mise en place d'une base de données intégrée qui regroupe toutes

⁴⁶ Source : Rapport de Monitoring Tunisie – TN –Programme de Modernisation Industrielle (PMI). MR-10217.04 – 28/09/07, et entretiens au cours de la phase de terrain.

⁴⁷ Ibid,

⁴⁸ Le PMI a contribué à la définition des modalités et des conditions d'intervention, conception du système comptable, définition du fonctionnement du SOTUGAR, et l'assistance technique a largement contribué au démarrage de la SOTUGAR. Source : Evaluation à mi-parcours du « Programme de Modernisation Industrielle » en Tunisie, Contrat cadre Bénéficiaires Lot n°10 – projet N°2006/116950, 2007. Par ailleurs, la BFPME a bénéficié d'un important appui institutionnel du PMI, qui lui a permis d'affiner son plan stratégique lors de sa création et de concevoir et mettre en place un système organisationnel et un système de gouvernance.

	<p>les actions entreprises par le PMI ainsi qu'une base de données des prestataires de services essentiellement de Conseil et d'assistance aux entreprises pour soutenir et développer la compétitivité des entreprises ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'accroissement de l'expertise au niveau national : un certain nombre d'experts qui ont été formés grâce aux actions du PMI travaillent maintenant comme experts et donnent leur avis à d'autres entreprises. Finalement, l'importance du rôle joué par le PMI dans le processus de modernisation des entreprises est confirmé par le haut niveau d'appréciation du programme, tant parmi les entreprises que parmi les Ministères / Institutions impliqués qui travaillent en convergence (Ministères de l'Education, Artisanat, Telecom, UTICA) et les autres bailleurs de fonds. 					
Points faibles	<ul style="list-style-type: none"> - Le projet est très intégré dans le cadre général des actions du Gouvernement en faveur des entreprises, ce qui comporte de nombreux avantages et facilite sa mise en œuvre, mais peut conduire à un manque de visibilité, le projet n'étant pas nettement individualisé aux yeux des bénéficiaires. - La planification du POA 1 et sa mise en œuvre avaient dévoilé des problèmes importants au niveau de la conception du projet de la part de ses gestionnaires. - La sous-représentativité du secteur privé dans les actions directes qui se traduit par des délais beaucoup trop longs dans la réalisation des actions - Dépendance du PMI vis-à-vis des Centres Techniques Sectoriels (CTS) et des organismes intermédiaires d'Etat. <p>Sources : Evaluation à mi-parcours et Rapports ROM, entretiens</p>					
Bénéficiaire :	Ministère du Développement et de Coopération Internationale (MDCI)					
Partenaire principal :	Ministère de l'Industrie et de l'Energie au sein duquel a été établie une Unité de Gestion (UGPMI)					
Groupes cible :	Entreprises industrielles (PME), institutions publiques et privées d'appui au secteur industriel (UTICA, IACE, Chambres de Commerce)					
Interlocuteurs associés :	Instituts de recherche					
Score ROM		Grading RQD	Grading EID	Grading ED	Grading ID	Grading PS
	MR-010217.01	A	B	B	B	A
	MR-010217.06	B	B	B	B	B
	MR-010217.03	B	B	B	B	B
	MR-010217.02	C	C	B	C	B
	MR-010217.05	B	B	B	B	B
	MR-010217.04	B	B	B	B	B
Observations clé	<p><u>Chiffres clé du programme :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Budget Opérationnel : Engagé/Payé : 32 M€; - 676 actions réalisées sur le terrain - 683 entreprises bénéficiaires - Réalisation de 47.000 Hj d'Expertise avec 860 experts CT nationaux et internationaux - Assistance technique pour 1.310 Entreprises, 33 Laboratoires, 41 Institutions d'appui à l'industrie. <p><u>Programme et choix de l'instrument projet très pertinent.</u></p>					

	<p>✓ Le PMI a permis de mettre à la disposition des entreprises industrielles tunisiennes une offre de conseil spécialisé à des coûts très abordables qui n'aurait pas pu être mobilisés à travers un autre type d'instrument (expertise internationale chère et difficile à trouver par d'autres moyens⁴⁹). Par ailleurs, le programme est intervenu au bon moment, vu que la mise à niveau été nécessaire, à travers une amélioration de la qualité, pour permettre aux entreprises tunisiennes de se repositionner sur le marché en vue de la libéralisation des échanges.</p> <p>✓ Le PMI a été suffisamment réactif pour adapter son offre de conseil aux attentes des entreprises comme en témoigne le haut niveau d'appréciation parmi les entreprises (PMI jugé bénéfique par 84% des entreprises enquêtées).</p> <p><u>Bonne coordination</u> avec les autres programmes et bon choix des temps. La mise à niveau été nécessaire pour permettre aux entreprises tunisiennes de se repositionner (améliorer la qualité) en vue de la libéralisation des échanges. Haut niveau de collaboration et Coopération avec les autres Ministères impliqués qui travaillent en convergence (Min. de l'Edu, Artisanat, Telecom) ainsi qu'avec l'UTICA.</p> <p>Des études financées par le PMI ont contribué à la définition des conditionnalités du PAI ainsi qu'à la définition de la stratégie industrielle nationale – horizon 2016.</p> <p>Trois enquêtes ont été conduites au cours du programme. Conclusion de l'enquête auprès des institutions d'appui 2008/2009:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les actions du PMI répondaient bien aux besoins des bénéficiaires ; - Elles ont été correctement exécutées et globalement bien appréciées. - Le renforcement des structures d'appui constitue un facteur décisif pour la pérennité de l'action du PMI sur le tissu industriel tunisien. <p>Conclusions des enquêtes de satisfaction auprès des bénéficiaires (2006, 2008). Impact du PMI jugé bénéfique par 84% des entreprises.</p> <p>La troisième enquête auprès des bénéficiaires (2009) a permis de tirer les données suivantes relatives à l'impact du programme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le chiffre d'affaires moyen des entreprises bénéficiaires du PMI à augmenté durant la période 2005-2008 de 44% (contre 32% pour l'ensemble du secteur industriel tunisien) ; - les investissements (immobilisations corporelles nettes moyennes) par entreprise ont augmenté sur la période de 31%. Sur 117 entreprises ayant réalisé des investissements sur la période (soit 82% des entreprises répondantes), 61 ont réalisé des investissements liés à une extension d'activité. Par ailleurs, parmi les 117 entreprises, 34 ont déclaré avoir réalisé des investissements suite à l'intervention du PMI, - sur la même période les entreprises bénéficiaires ont enregistré une évolution des effectifs employés (+10%) ainsi qu'une évolution des effectifs des cadres (+45%), qui, avec l'augmentation du budget de formation sur la période, pourrait confirmer que les entreprises se sont tournées vers des gammes captant plus de valeur ajoutée, le renforcement des structures commerciales ainsi que l'amélioration de la qualité des
--	---

⁴⁹ Expertise qui n'aurait pas pu être mobilisée par des jumelages interinstitutionnels (qui s'appliquent davantage au secteur public) ni par des programmes d'appui budgétaire, car il aurait été très difficile – voire impossible – de justifier des dépenses de ce type par le budget de l'Etat.

<p>productions mesurée par la baisse des rebuts de 7% à 5%.</p> <p>Conclusions de la troisième enquête auprès des bénéficiaires (2009).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le PMI a permis de mettre à la disposition des entreprises industrielles tunisiennes une offre de conseil spécialisé à des coûts très abordables; - Le PMI a été suffisamment réactif pour adapter son offre de conseil aux attentes des entreprises. <p>De plus, l'impact n'est pas seulement direct au niveau des entreprises mais aussi au niveau de capitalisation des capacités : i) mise en place d'une base de données des experts ; ii) experts qui ont été formés grâce aux actions du PMI qui maintenant travaillent comme experts et donnent leur avis.</p> <p>Globalement la troisième enquête fait aussi remarquer que le PMI a une très bonne réputation et est très bien connu (entrepreneurs, bailleurs, institutions) : les résultats des actions du PMI sont bien appréciés par les bénéficiaires; et 69% des entreprises enquêtées feraient à nouveau appel à une expertise similaire au PMI.</p> <p>Les entretiens au cours de la mission de terrain ont néanmoins fait ressortir que les procédures sont parfois lourdes. Vu la dimension du programme cela est dans une certaine mesure normal. Ceci dit, certains problèmes au début du programme: l'UGP n'était pas vraiment le chef de file et demandait toujours l'avis de la DUE. Depuis un changement de route, plus de confiance à l'UGP et plus de prise de responsabilité de la part de l'UGP qui a pris les choses dans ses mains.</p> <p><i>(mission de terrain)</i></p> <p><u>UGPMI</u>: a) Etablir un système de suivi simple dans sa manipulation et effectif dans l'automatisation des procédures. b) Réaliser une formation auprès des experts de l'UGPMI sur l'utilisation et le fonctionnement du système informatique de suivi. c) Accompagner le système de suivi d'une définition très claire et précise des responsabilités de chacun des experts par rapport au suivi des actions ainsi que des délais à respecter. d) Impliquer les structures intermédiaires dans le système de suivi, la formation mentionnée et la définition des responsabilités de façon à prévenir et éviter les possibles blocages externes dans le déroulement des actions. e) Soigner la relation administrative avec les centrales d'expertise: Instaurer la norme qui dicte qu'une action n'est pas achevée au départ de l'expert, mais lorsque sa facture a été réglée.</p> <p><u>UGPMI/DCE</u>: Etablir une stratégie de visibilité dans 2 directions: a) Une ligne de nature publicitaire sur le PMI, ses volets d'actions, ses résultats et l'origine UE des fonds. b) Une ligne plus doctrinale sur l'implication de l'UE dans la modernisation industrielle de la Tunisie, sa cohérence dans le cadre de l'Accord d'Association et la valeur ajoutée de l'A.T. aux entreprises et aux institutions intermédiaires.</p> <p><u>UGPMI</u>: Intensifier la relation directe de ses experts avec les entreprises prenant part au programme dans la perspective d'un perfectionnement du choix des bénéficiaires. Intensifier les synergies avec les institutions bancaires locales de façon à aboutir au financement des projets parrainés par le PMI.</p> <p><u>DCE/AIDCO</u>: a) Considérer une prolongation de 12 mois pour permettre la complétion totale du programme jusqu'en dé 2009 et permettre la consolidation d'une stratégie de pérennisation d'A.T. aux entreprises. b) Renforcer les effectifs de la DCE en réponse au volume de travail généré par le projet. <i>(ROM 2007)</i></p>
--

Documents disponibles :	CF+2 avenants, rapports ROM 2004-2005-2006-2007, Evaluation à mi-parcours 2006, RAPPORT ENQUÊTE FINALE, 2010 Présentation du PMI fait au Séminaire International 'Mise à Niveau & Modernisation Industrielle', mars 2010
QE correspondantes:	QE3, QE 10

PMI- Liste détaillée des activités par chaque composante

Composante Développement par l'Innovation

- Groupe 1 : Soutenir le développement des entreprises par l'innovation et la création de nouvelles entreprises
 - Faciliter l'extension de la mise à niveau au profit des PME de taille réduite, en accordant une importance particulière aux aspects immatériels et des NTIC ;
 - Accompagner les entreprises dans la réalisation de leur plan de mise à niveau, principalement sur les aspects immatériels et des NTIC ;
 - Encourager l'adoption des NTIC dans les entreprises, en liaison avec le PMN ;
 - Accompagner et former l'entrepreneur dans sa démarche de création ou de développement par l'innovation ;
 - Initier ou renforcer le partenariat entre opérateurs tunisiens, européens et méditerranéens ;
 - Accompagner la promotion de l'industrie sur l'extérieur (foires, salons,...) ;
 - Favoriser le regroupement d'entreprises industrielles (clusters, SPL, consortiums, sous-traitance..) ;
 - Réaliser des études sectorielles de positionnement stratégique ;
- Groupe 2 : Mettre à niveau les Services liés à l'industrie
 - Accompagner l'utilisation des services par les PME/PMI par des actions de sensibilisation, d'évaluation et de formulation des besoins ;
 - Assister la qualification des sociétés de service et favoriser leur regroupement en réseaux (développement de coopérations entre entreprises) visant à assurer la promotion de leurs activités, une distribution en commun sur les marchés internationaux ou à bénéficier d'assistance et de conseil ;
 - Mettre en place, sur base volontaire, une organisation professionnelle de qualification des services intellectuels visant à assurer la promotion des services auprès de l'industrie,
- Groupe 3 : Appuyer les structures de liaison avec les industriels
 - Soutenir le renforcement de la capacité opérationnelle des Institutions Privées d'appui au secteur industriel (UTICA, IACE, Chambres de Commerce, etc...) ;
 - Améliorer les services et l'efficacité des Centres Techniques sur la base d'une étude globale de positionnement à réaliser, précisant les nouveaux besoins de leurs clients, les activités non réalisées, leur fonction d'interfaçage avec la Recherche, les secteurs non couverts, leur taux de dépendance du secteur public et leur mode de financement.
- Groupe 4 : Renforcer les liens entre la Recherche et l'Industrie:
 - Identifier, caractériser les besoins permettant de rapprocher les industriels et les laboratoires de Recherche (universitaires et autres) dans l'optique d'une collaboration plus étroite et d'un travail en commun,
 - Rapprocher les pôles Recherche et Industrie à travers un soutien à la création d'une structure adéquate de valorisation des résultats de la recherche et d'appui à l'innovation technologique,
 - Renforcer les structures de recherche, en particulier les laboratoires et les unités de recherche dont les activités portent sur le développement technologique et qui collaborent avec les entreprises industrielles,
 - Renforcer les nouvelles structures de liaison Recherche/Industrie telles que les unités de valorisation et les centres de ressources technologiques.
 - Informer industriels et chercheurs sur les acquis des expériences communautaires en matière de valorisation des résultats de la recherche et de développement des liens entre la recherche et l'industrie.

Composante Qualité-Métrieologie-Normalisation

- Groupe 1: développer la démarche qualité dans l'entreprise industrielle et de services:
 - Lancer une campagne d'information et de sensibilisation;
 - Mettre à la disposition des chefs d'entreprise une expertise facilitant la formulation de leurs besoins;
 - Assister les entreprises industrielles et de services à la mise en place des différents outils, systèmes de management et assurance de la qualité (TQM, SPC, ISO 9001 V2000, ISO/TS 16949, HACCP, sécurité, environnement, certification produit, etc.);
 - Contribuer à la mise en place et à la diffusion, notamment par la formation, des différentes techniques de qualité, des systèmes de management (environnemental, sécurité, etc..) et de certifications sectorielles (ISO/TS 16949, HACCP...).
- Groupe 2: améliorer la capacité de la Tunisie à négocier des accords de reconnaissance mutuelle :
 - Mettre à jour la réglementation tunisienne en matière de normalisation, des normes techniques, des conditions de mise sur le marché, des méthodes d'évaluation de la conformité et des moyens de preuve de la conformité;
 - Réorganiser l'activité nationale de normalisation et les méthodes d'évaluation de la conformité;
 - Mettre en place des actions de formation et de soutien permettant le renforcement des capacités nationales d'évaluation de la conformité en vue de conclure des accords de reconnaissance avec l'Union Européenne.
- Groupe 3: finaliser la mise en place de la chaîne nationale de métrologie:
 - Hiérarchiser le système national de métrologie assurant la traçabilité du système par rapport aux étalons internationaux;
 - Soutenir la création du Bureau National de Métrologie;
 - Renforcer la fonction métrologie au niveau des laboratoires et des entreprises par des actions d'assistance technique, de formation et de sensibilisation;
 - Faciliter l'insertion de la chaîne nationale de métrologie dans les instances internationales reconnues.

Composante Propriété Industrielle

- Groupe 1 (domaine technique) : renforcer le système national de gestion des brevets :
 - Créer une unité d'information en matière de brevets qui joue le rôle de point focal d'information au service des inventeurs, des chercheurs et des industriels;
 - Former le personnel de l'INNORPI à la classification internationale des brevets, à l'examen technique et à la recherche d'informations contenues dans les brevets d'invention afin qu'il soit en mesure, entre autres, d'assister les inventeurs à la rédaction de leurs demandes de brevets d'invention;
 - Utiliser les nouvelles technologies de l'information et de la communication pour un accès plus rapide et plus efficace aux informations techniques aussi bien à l'échelle nationale qu'internationale;
 - Créer une médiathèque spécialisée dans le domaine de la propriété industrielle en vue de l'instauration d'un système de prêts de supports audiovisuels au profit des étudiants et des chercheurs;
 - Concevoir un cursus universitaire pour l'enseignement de la propriété industrielle dans les écoles d'ingénieurs et les instituts de recherche;
 - Réaliser des études sur le rôle de la propriété industrielle dans le développement économique du pays et organiser des actions de sensibilisation et des ateliers de formation itinérants à travers le pays en vue d'accroître la prise de conscience des inventeurs, chercheurs et des industriels tunisiens à l'importance et aux bienfaits qui découlent de la protection des titres de propriété industrielle.
- Groupe 2 (domaine juridique): renforcer le système national de protection de la propriété

industrielle:

- Former des formateurs au service de l'ensemble des intervenants (y compris les inventeurs, magistrats, mandataires, personnels des douanes et du contrôle économique, personnel de l'INNORPI, etc.), notamment pour l'application des nouvelles législations régissant la propriété industrielle;
 - Former un noyau de spécialistes dans les domaines de l'arbitrage des litiges et de l'évaluation de la contrefaçon;
 - Améliorer les procédures de travail et former le personnel de l'INNORPI dans le domaine de l'arbitrage des litiges pouvant naître de l'exploitation frauduleuse des droits de propriété industrielle;
 - Étudier l'impact de l'ensemble des traités et arrangements de l'OMPI et contribuer à la mise en place d'une veille technico-juridique;
 - Former le personnel concerné à la classification des éléments figuratifs des marques.
- Groupe 3 (Aspects économiques): Mettre à la disposition des opérateurs économiques une information fiable concernant les entreprises inscrites au Registre du Commerce:
 - Identifier et résoudre les difficultés existantes en vue d'aider à mettre en place un système de consultation des données contenues dans le Registre du Commerce.

Les acteurs clés seront avant tout les PME, les chercheurs et inventeurs, les sociétés de services liés à l'industrie, l'INNORPI, les bailleurs de fonds à l'industrie, les services de contrôle économique, l'appareil judiciaire et les Douanes.

Composante Financement

- Groupe 1: Appui au nouveau mécanisme de garantie
 - Apporter une assistance technique à l'organisme chargé de la gestion du mécanisme de garantie: aide à la mise en œuvre et formation (sans aucune implication dans la gestion);
 - Appuyer le mécanisme de garantie après sa création effective à travers une dotation en capital. Les modalités de mise en œuvre de cette dotation en capital seront convenues d'un commun accord, en respectant les grands principes suivants: pas de rôle de la Commission dans la gestion opérationnelle du mécanisme, mise à disposition des fonds communautaires par tranches en fonction d'indicateurs d'activité du mécanisme et en relation avec les versements de la partie tunisienne, fongibilité des fonds communautaires avec les fonds tunisiens et les fonds communautaires ne dépasseront pas 50% de la dotation totale;
 - Organiser des stages de formation pour les cadres de la société de gestion du nouveau mécanisme de garantie à l'étranger;
 - Aider à bâtir un système adéquat de garantie des risques spécifiques liés à l'innovation et à la création d'entreprise, en liaison avec la composante "Développement par l'Innovation".
- Groupe 2 : Améliorer l'accès au financement des PME
 - Aider à la création d'une base de données sur les différents moyens de financement existants; entretenir et mettre à jour cette base de données et son site WEB;
 - Mettre en place des programmes de formation et des actions de communication sur le financement des PME/PMI au profit des banques et institutions financières;
 - Former les cadres et les dirigeants des PME/PMI à mieux connaître les mécanismes financiers et les techniques de gestion modernes des entreprises;
 - Former les « institutions d'appui » non financières et les entités de conseil privées aux bases de la finance des PME/PMI.

Les acteurs clés de cette composante seront avant tout les PME ainsi que le Ministère de l'Industrie et de l'Energie, le Ministère des Finances, l'organisme de gestion du nouveau mécanisme de garantie, les banques et les institutions financières, la Banque Centrale de Tunisie, les entités de conseil, les organisations patronales et professionnelles, et les bailleurs de fonds internationaux.

Intitulé du projet :	Programme d'appui à la compétitivité (PAC I)
Secteur :	Environnement des affaires et développement du secteur privé
N° de référence :	MED/2006/018-438
Année de décision :	2006
Dates de réalisation :	Début : 10/2007 - Fin : 12/2011
Source de financement :	MEDA II
Montant alloué (€) :	41.000.000
Montant contracté (€) :	38.271.674
Montant payé (€) :	9.160.964
Modalité de financement :	ABG
Contexte du programme :	Le Programme d'Appui à la Compétitivité (PAC) a pour objectif général de renforcer la compétitivité de l'économie tunisienne pour favoriser son intégration dans la Zone de libre-échange avec l'Union Européenne prévue et son intégration dans l'économie mondiale. Il se situe dans le prolongement de la Facilité d'Ajustement Structurel IV (FAS IV), conçue et mise en œuvre avec les prêts de la Banque Mondiale et de la Banque Africaine de Développement. La FAS IV succédait elle-même à trois programmes successifs d'aide budgétaire globale mis en œuvre par les autorités tunisiennes et appuyés, depuis 1996, par les mêmes bailleurs de fonds
Objectif global :	Améliorer la compétitivité de l'économie tunisienne et sa capacité de promouvoir l'investissement privé national et étranger et ce, à travers l'amélioration des services rendus par l'administration et la restructuration et la dynamisation du secteur public.
Objectifs spécifiques :	<ul style="list-style-type: none"> a) Amélioration des performances de l'administration, via le développement de l'administration électronique et la gestion de la qualité dans les administrations ; b) Restructuration et dynamisation du secteur public, via la libéralisation des filières agro-alimentaires, la restructuration/privatisation d'entreprises publiques et les développements des partenariats publics/privés (PPP)
Résultats :	<p>Regroupés selon deux volets principaux émergeant des deux objectifs spécifiques (la liste détaillée de résultats se trouve en annexe dans le tableau ci-dessous):</p> <p>R.1 Administration électronique et gestion de la qualité</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Amélioration des services rendus aux entreprises opérant sur le territoire, ainsi qu'à tous les citoyens b. La maîtrise des processus administratifs par la généralisation de procédures connues, normalisées c. Une meilleure gestion des supports d'information en allant vers la disparition progressive du papier par des formulaires les plus simples d. L'amélioration de l'image de l'administration tunisienne auprès des clients, des tunisiens <p>R.2 Restructuration du secteur public et stimulation de l'investissement</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Une plus grande libéralisation des filières agro-alimentaires b. La poursuite du processus d'assainissement et de privatisation des EP ainsi que de la cession du portefeuille des participations minoritaires non financières du groupe STB c. La contribution au développement de la Bourse d. Le développement des actions de PPP dans un cadre juridique clair prévoyant une régulation de ces opérations et leur contrôle

Activités	<p><i>Volet I – Amélioration des performances de l’administration</i></p> <ul style="list-style-type: none"> -Administration Electronique : <ul style="list-style-type: none"> *mise en œuvre de trois projets : création d’une banque de données entreprise ; automatisation des circuits des formalités ; création d’un centre d’appelle grand public *activités de communication, de sensibilisation, et de formation à l’administration électronique -Développement de la gestion de la qualité des services administratifs <ul style="list-style-type: none"> *réalisations de plusieurs projets : élaboration d’indicateurs relatifs à la qualité ; mise en place d’une unité de documentation sur la qualité ; la formation des fonctionnaires chargés de la qualité ; élaboration d’une charte de l’administration ; mise en place d’un système de contrôle des performances ; mise en place d’un système de contrôle de la qualité ; simplification et rapidité des circuits administratifs ; développement et amélioration des structures d’écoute des usagers déjà existantes *activités de communication, de sensibilisation, et de formation à la gestion de qualité <p><i>Volet II – Restructuration et Dynamisation du secteur public</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Réformes des filières agro-alimentaires : <ul style="list-style-type: none"> *pour les offices : séparation au niveau, ses offices concernent des activités commerciales des autres missions administratives et de puissance publique et le transfert de ces dernières a des entités publiques ou professionnelles idoines. La restructuration et assainissement *pour les filières : libéralisation progressive des activités agro-alimentaires sous monopole de droit ou de fait de ces offices. -Privatisation d’entreprises publiques industrielles : <ul style="list-style-type: none"> *assainissement et poursuite de la restructuration/privatisation des EP industrielles déjà décidées par la CAREPP. *cession d’une partie du portefeuille de participations minoritaires non financières du groupe de la STB *mise en bourse d’EP ayant enregistré régulièrement des résultats positifs -Développement du cadre institutionnel pour la PPP : <ul style="list-style-type: none"> *mise en place d’une législation pour les concessions PPP *amélioration des capacités des services juridiques du gouvernement
Réalizations principales	Projets techniques Assistance technique
Points faibles	Programme très complexe et vaste qui aborde plusieurs questions. Difficultés au niveau de dialogue
Bénéficiaire :	MDCI
Partenaire principal :	Gouvernement tunisien
Groupes cible :	Le cadre institutionnel public dans son ensemble
Interlocuteurs associés :	Ministère des Finances (Douanes et Impôts), Ministère du Commerce et de l’Artisanat, Ministère de l’Agriculture, Ministère de l’Industrie, de l’Energie et des PME, Ministère de la Justice et des DH Autres bailleurs (BAD, BM, etc.)
Score ROM	Pas disponible

<p>Observations clé</p>	<p>Programme très complexe et vaste qui aborde trop de questions. Difficultés au niveau de dialogue : manque de vrai dialogue sur le contenu, manque de volonté d'avancer et réticence à donner certaines informations, bien qu'un certain dialogue sur les indicateurs ait lieu.</p> <p>Certains volets fonctionnent mieux que d'autres : la composante Administration publique (PPP et électronique) fonctionne bien, mais la composante privatisation, filières agricoles, est presque totalement bloquée. Fortes résistances au niveau des Offices des produits agricoles qui se sont renforcées avec la crise alimentaire internationale.</p> <p>Existence d'une enveloppe d'AT importante qui a permis de faire des études (identification des besoins et autres) et qui en principe devrait aussi faciliter le dialogue. Cela n'a pas été le cas. Des exemples de manque de dialogue approfondi et de vraie collaboration : i) l'avis de la Délégation de l'UE n'est pas demandé lors de la finalisation des TdR pour les études à financer par l'enveloppe AT ; ii) deux études sur le même sujet ont été financés (un par la CE et l'autre par la BM) ; l'étude de la BM finalisé alors que celui financé par la CE était en cours d'identification sans que la DUE soit au courant. Manque de coordination et/ou de communication à différents niveaux ; iii) le nouveau plan d'action n'a pas été discuté avec la DUE et ne reprend pas les résultats des études. (<i>mission de terrain</i>)</p> <p>Recommandations pour le Volet 1</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Proposer un axe de réflexion pour améliorer les interactions et les rapports entre les parties prenantes du programme PAC en ce qui concerne le volet 1 « Administration électronique et gestion de la qualité ». ◆ Malgré les efforts déjà consentis, l'Unité de l'Administration Electronique et la Direction Nationale de la Qualité des Prestations Administratives ont des difficultés à assurer la gestion des activités dont elles ont la charge dans le cadre du PAC. Il apparaît donc opportun de développer une vraie planification/programmation, gestion des tâches et des ressources. ◆ Ensuite il est urgent de réaliser le planning programme. On pourrait pour cela reprendre le chronogramme du rapport ACE et le réactualiser ◆ Il est nécessaire de ne pas mélanger le ré-engineering de processus avec l'organisation du fond de la banque de données <p>Globalement il nous semble donc urgent de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - re-lister les phases du projet - organiser un plan de livraison - mettre en place des points projets bi-hebdomadaire pour faire l'état de l'avancement. - Capitaliser les expériences existantes, comparables et récentes. <p>Recommandations pour le Volet 2.1</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Reconsidérer les phases des études des filières ◆ Organiser un plan de livraison des différentes phases des études <p>Recommandations pour le Volet 2.2</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ la cession du portefeuille de la STB: lors de la réunion du 20 mars 2009, la partie tunisienne a annoncé son intention de faire une proposition de révision de cette action et de la condition de décaissement qui lui est attachée; il convient d'attendre la réception du document correspondant. Mais on voit mal comment l'activité pourrait être réalisée, compte tenu de la stratégie de cession adoptée jusqu'à présent par la STB. Il est absolument nécessaire que la STB mette en œuvre rapidement la stratégie définie dans l'étude mentionnée au paragraphe précédent. Sans un changement radical de stratégie de la part de la STB, la condition ne pourra être remplie dans des délais qui permettent un décaissement de la
--------------------------------	---

	<p>tranche 2 en 2009. La condition prévue pour le décaissement de la Tranche 3 sera encore plus difficile à remplir.</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ la mise en bourse d'une portion supplémentaire (15%) du capital de la SOTRAPIL: le MDCI devrait proposer une stratégie et un échéancier comme le prévoit la condition attachée à cette activité. Il faudra être attentif à ce que cette proposition soit réaliste, car une condition de décaissement de la Tranche 3 est attachée à la réalisation effective de cette cession. S'il s'avérait impossible de réaliser l'opération, on pourrait envisager son remplacement par une autre cession ou introduction en bourse d'importance équivalente <p>Recommandations pour le Volet 2.3</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Les Recommandations que l'on peut faire pour la réalisation de ce sous-volet du PAC concernent essentiellement la définition des indicateurs et cibles de la Tranche 3, condition 3.13, rédigée comme suit: "3.13 Résultats atteints sur la base des indicateurs et cibles agréés en phase 2" <p><i>(source Assistance Technique pour le Suivi du PAC mars 2009)</i></p>
Documents disponibles :	CF, Rapport de suivi N.1 de 2009
QE correspondantes:	QE2, QE3, QE4

Intitulé du projet :	Programme d'appui à la réforme de l'éducation de base
Secteur :	Développement des ressources humaines et protection sociale
N° de référence :	MED/2000/003-352
Année de décision :	2000
Dates de réalisation :	pas disponibles
Source de financement :	MEDA I
Montant alloué (€) :	39.794.475
Montant contracté (€) :	39.794.475
Montant payé (€) :	39.794.475
Modalité de financement :	ABS
Contexte du programme :	Les axes prioritaires de l'appui de la CE à la réforme du système éducatif visent à appuyer les changements pilotes effectués par le Ministère de l'Education au niveau de l'enseignement de base en tenant compte également d'autres composantes de l'éducation de base - ou complémentaires à celle-ci -, qui relèvent de la compétence d'autres ministères. Il s'agit notamment de l'éducation préscolaire, de l'alphabétisation des jeunes et des adultes peu ou non-scolarisés ainsi que de l'articulation, au sein des différents ministères, des politiques en faveur des exclus
Objectif global :	Améliorer le niveau qualitatif des ressources humaines de l'ensemble du pays dans une perspective d'équité pour une meilleure préparation aux mutations sociales, politiques et économiques.
Objectifs spécifiques :	Augmenter l'efficacité interne/externe, l'efficacité et l'équité de l'éducation de base.
Résultats :	Résultats regroupés selon composantes : R.1 Généralisation de l'approche « compétences de base » ; R.2 Professionnalisation de la formation continue du personnel de l'éducation ; R.3 Opérationnalisation de la politique d'éducation prioritaire ; R.4 Renforcement du processus de décentralisation pour une gestion responsable et participative du système éducatif ; R.5 Réorientation de la stratégie d'études et de recherche pour l'éducation ; R.6 Amélioration de la vie scolaire
Activités	<p>1 : <i>Généralisation de l'approche « compétences de base »</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Renforcement de la formation continue des enseignants, notamment dans les zones les plus défavorisées ◆ Mise en place d'un dispositif de suivi de l'approche Compétences de Base (CB) sur le terrain, notamment dans les zones les plus défavorisées, et d'un processus d'évaluation de ce suivi. <p>2 : <i>Professionnalisation de la formation continue des personnels de l'éducation</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Consolidation, au niveau national, de la formation de formateurs et de la production d'outils de formation ◆ Professionnalisation, au niveau régional, de la formation continue <p>3 : <i>Opérationnalisation de la politique d'éducation prioritaire</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Amélioration de la gestion des ressources humaines pour les Zones d'Education Prioritaires (ZEP) ◆ Facilitation, en termes de ressources matérielles, de la mise en œuvre des

	<p>programmes de mise à niveau et de soutien aux écoles ZEP</p> <p>4 : <i>Renforcement du processus de décentralisation pour une gestion responsable et participative du système éducatif</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Développement d'une dynamique participative au niveau régional et au niveau local <p>5 : <i>Réorientation de la stratégie d'études et de recherche pour l'éducation</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ 1. Modification du cadre structurel de la recherche en éducation <p>6 : <i>Amélioration de la vie scolaire dans une perspective d'équité</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Amélioration des conditions de vie des élèves les plus défavorisés ◆ Amélioration des conditions de scolarité, notamment dans les zones les plus défavorisées <p>7 : <i>Elargissement de la prise en charge éducative dans la perspective de l'éducation pour tous</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Analyse des liens entre les différentes composantes de l'éducation de base ◆ Consolidation des mesures préliminaires pour le développement du préscolaire dans les zones défavorisées, notamment rurales
Réalisations principales	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Pendant 5 ans, de 1995 à 1999, 4.500 enseignants ont participé à l'expérimentation et ont bénéficié d'une formation. La généralisation de la CB a concerné 7.771 maîtres en 1999-2000, puis 8.000 autres 2000-2001 ◆ Le Ministère de l'Éducation a pris des mesures et a mis en œuvre un dispositif pour que les maîtres acquièrent de nouvelles compétences liées aux innovations introduites : compétences de base, politique d'éducation prioritaire, projets d'établissement ◆ La Direction générale du premier cycle de l'enseignement de base a établi un rapport de synthèse semestriel qui a été remis à la DCE ◆ Le Ministère de l'Éducation et les Directions régionales de l'éducation ont réalisé des progrès appréciables dans ce domaine. Les CREFOC ont mis en œuvre des programmes de formation des cadres administratifs et des directeurs des établissements situés en ZEP pour leur permettre d'élaborer les projets d'établissement ◆ Au niveau local, des « projets d'établissement » sont élaborés et la mission a pu en consulter deux à titre d'exemple, lors de la visite à la DRE de l'Ariana : le projet d'établissement de l'école du premier cycle de l'enseignement de base de Ibn Sin Nihla et celui du lycée français ◆ Le CNIPRE créé par décret n° 2001-2143 du 10 septembre 2001 est « un centre d'information, de formation, de documentation et d'études » (art. premier) qui a pour mission « d'effectuer des études et des recherches couvrant tous les domaines de l'éducation et de l'enseignement et de veiller à identifier les innovations pédagogiques à l'intérieur du pays et à

	<p>l'étranger, à collecter les données éducatives et à asseoir l'innovation pédagogique sur des bases scientifiques afin d'améliorer le système éducatif et de mieux l'inscrire dans l'environnement social, culturel et économique »</p> <p>◆ Le bilan à l'an 2000 sur l'Education pour Tous (Unicef, Unesco, Ministère de l'Education de Tunisie), souligne qu'une enquête auprès des élèves, enseignants, directeurs d'écoles et parents a permis de dégager une série de facteurs liés aux conditions d'apprentissage qui ont un impact sur le faible rendement scolaire (échecs et abandons) en Tunisie</p>
Points faibles	<p>Ce type d'aide (instrument) impliquait un suivi rigoureux par les services de la Commission et la poursuite d'un dialogue de haut niveau : un dialogue de politique entre le gouvernement et les services de la Commission (CE) sur le programme économique général, avec l'examen de conditions spéciales</p> <p>Au niveau des pratiques enseignantes : une confusion demeure parfois entre objectifs spécifiques et compétences de base, la culture de l'évaluation formative n'est encore installée, le programme est trop chargé pour que les maîtres prennent le temps de mettre en œuvre des situations pour y remédier</p> <p>Au niveau organisationnel : le programme CB est une innovation qui nécessite des mesures nouvelles : réorganisation du temps scolaire, harmonisation des programmes, allègement des effectifs par classe (pas plus de 35) et moyens complémentaires qui restent encore à généraliser;</p> <p>Au niveau de la formation : la formation développée lors de l'expérimentation doit encore être poursuivie, complétée et affinée;</p> <p>Au niveau de l'information : la sensibilisation/information auprès des enseignants et des parents doit être renforcée (<i>source rapport final mission n.1</i>)</p>
Bénéficiaire :	MDCI
Partenaire principal :	Ministère de l'Education
Groupes cible :	<p>Acteurs du système éducatif dans leur ensemble, et en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> i) les enfants préscolarisables et scolarisables ; ii) le personnel d'encadrement administratif et pédagogique de l'enseignement de base ; <p>les personnes exclues jusqu'alors de la scolarité, femmes et groupes défavorisés.</p>
Interlocuteurs associés :	<p>Direction de la Formation Continue (DFC), ME Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi Autres bailleurs (Allemagne, Espagne, France, BM)</p>
Score ROM	Pas disponible

Observations clé	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Au terme de cette première mission de suivi, la mission estime que l'ensemble de l'information qu'elle a pu recueillir lui permet d'affirmer que : <ul style="list-style-type: none"> • la réforme du système éducatif est sérieusement entamée et ce, tant sur le plan financier (avec des moyens budgétaires nationaux en progression constante) que sur le plan des ressources humaines avec un ensemble de cadres motivés et formés – ou en cours de formation - pour assumer pleinement leurs responsabilités ; • les perspectives budgétaires actuellement disponibles - et telles que mises en évidence dans le premier cadre d'analyse budgétaire élaboré au cours de ce séjour - justifient pleinement la nécessité de l'appui financier de la CE en complément des autres interventions externes actuellement en cours (Banque Mondiale et UNICEF) ; • les sept composantes retenues comme priorités pour le suivi de la mise en œuvre de cette réforme sont effectivement des composantes essentielles pour son succès, notamment en termes d'efficacité et d'équité ; • les tâches à accomplir pour la réalisation de ces composantes sont, pour la plupart, largement engagées, parfois même achevées ; • les indicateurs de vérification d'accomplissement de ces tâches sont disponibles mais certains devraient être modifiés ou complétés pour mieux refléter la réalité du terrain et la nécessité d'un suivi plus opérationnel (menant sans doute à une reformulation du cadre logique et de la matrice de suivi). ◆ Considérant ce dernier point, il s'avère que les pièces justificatives des modalités de suivi de la matrice ont été largement fournies par les différentes directions concernées avec un degré de détail qui répond – souvent au-delà du minimum - aux exigences de la Convention. Cependant, selon la matrice des conditionnalités, quelques pièces justificatives manquent ou ne sont pas établies selon la forme requise ; elles devront faire l'objet d'une nouvelle livraison lors de la prochaine mission de suivi. ◆ Le cadre budgétaire élaboré par le ME (en liaison avec les Finances et le MAE), n'est encore qu'une ébauche. Il devra être complété, mis à jour en fonction de l'adoption du Xème Plan et, surtout, intégré dans un cadre triennal concernant l'ensemble du budget de l'Etat.
Documents disponibles :	CF, évaluation finale du projet, rapports de suivi
QE correspondantes:	QE5, QE9 et QE10

Intitulé du projet :	Appui au programme de mise à niveau de la formation professionnelle (MANFORM I)
Secteur :	Développement des ressources humaines et protection sociale
N° de référence :	MED/1997/004-660
Année de décision :	1997
Dates de réalisation :	10/1997 - 10/2006
Source de financement :	MEDA I
Montant alloué (€) :	39.726.292
Montant contracté (€) :	39.168.660
Montant payé (€) :	36.614.159
Modalité de financement :	Projet
Contexte du programme :	Depuis 1986, le gouvernement tunisien a reconnu l'importance capitale de la formation professionnelle pour l'amélioration du développement économique et pour l'accroissement de la compétitivité des entreprises. En 1996, le programme MANFORM a été lancé avec l'intention de porter la qualification des ressources humaines tunisiennes au niveau exigé par le nouveau contexte économique international et notamment par la perspective de l'ouverture de la zone de libre-échange avec l'Union Européenne, prévue dans un délai d'une douzaine d'années. Le bilan du système de la formation professionnelle a fait apparaître que ce système avait été principalement utilisé comme un moyen de traiter les problèmes sociaux des personnes exclues du marché du travail, que les cursus et programmes de formation étaient souvent obsolètes, que les associations professionnelles n'avaient que peu de liens avec des institutions de formation et que les centres de formation, privés d'autonomie, n'avaient pas la capacité de répondre aux besoins en compétences des entreprises. Ce constat a incité le gouvernement tunisien à prévoir un budget propre de 450 millions d'euros pour la réforme de la formation professionnelle et à organiser la contribution des bailleurs de fonds pour le soutien à ce programme.
Objectif global :	Contribuer, à travers la mise à niveau de la formation professionnelle, à l'amélioration de la compétitivité des entreprises tunisiennes
Objectifs spécifiques :	<ol style="list-style-type: none"> 1. Identification et définition, qualitative et quantitative, des besoins en formation des entreprises; 2. Renforcement de la qualité et de la capacité d'offre du système de formation professionnelle publique et privée ; 3. Etablissement d'une démarche qualité dans le MFPE et les institutions qui dépendent de sa tutelle.
Résultats:	<p><i>Relatif à la demande de formation</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ identification des besoins en compétences des entreprises ◆ émergence d'un Secteur Privé de conseils en gestion des ressources humaines ◆ établissement d'un répertoire de compétences sectorielles et intersectorielles correspondant aux besoins des entreprises ◆ prise de conscience de la part des entreprises et des associations professionnelles de l'importance des ressources humaines comme facteur clé de leur productivité

	<ul style="list-style-type: none"> ◆ amélioration de la gestion des ressources humaines dans les entreprises <p><i>Relatif à la mise à niveau du dispositif de formation</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ élaboration de programmes de formation initiale et continue intégrant les besoins en compétences tels que définis par la demande du secteur productif - développement d'un modèle de gestion des centres de formation selon les critères d'efficacité ◆ renforcement des performances des centres publics existants et création de nouveaux centres ◆ amélioration de l'encadrement des apprentis dans les entreprises <p><i>Relatif au système de formation professionnelle</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ implantation d'une démarche qualité au niveau du Ministère et des agences sous sa tutelle ainsi qu'au niveau des opérateurs publics et privés de formation.
Activités :	<p><i>L'identification de la demande</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ La mise à disposition d'entreprises ou groupements d'entreprises d'experts européens ou tunisiens pour l'identification de leurs besoins en compétences; ◆ la formation des cabinets conseils tunisiens intervenant dans l'activité précédente a des approches, méthodes et outils performants dans l'identification des besoins en compétences; ◆ L'élaboration d'une méthodologie permettant de définir des profils de compétences sectorielles et intersectorielles à partir des besoins en compétences identifiés auprès des entreprises. ◆ Le regroupement et l'actualisation des profils de compétences dans un répertoire qui servira de base à l'élaboration de programmes de formation et à mieux cibler la gestion du marché de l'emploi; ◆ L'organisation de séminaires de sensibilisation sur l'importance stratégique des ressources humaines; <p><i>Le renforcement de la qualité et quantité de l'offre</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ La formation de spécialistes du Centre National de la Formation de Formateurs et d'ingénierie de Formation (CENAFFIF) pourrait (i) concevoir des référentiels de formation à partir des profils de compétences identifiées, (ii) mettre à jour les programmes existants et (iii) réceptionner les travaux de conception de programme sous-traités; ◆ L'achat et l'adaptation de 80 référentiels de formation dans les pays de l'Union Européenne; ◆ La formation de formateurs des opérateurs de formation publique et privée pour la maîtrise des nouveaux référentiels adaptés ou développés par le CENAFFIF; ◆ Le développement de nouvelles approches de formation répondant aux demandes spécifiques du secteur productif, ex. des formations à la carte et des formations liées aux mutations économiques; ◆ L'évaluation des conditions d'accès des femmes à la formation professionnelle et de l'impact résultant en matière d'emploi;

	<ul style="list-style-type: none"> ◆ L'élaboration d'un modèle de fonctionnement multi-services pour les centres de formation introduisant une autonomie de gestion, l'implication des entreprises et la réalisation des programmes de formation initiale (y compris alternance et l'apprentissage) et continue. Le modèle sera testé dans 4 centres; ◆ La réalisation de bilans et évaluations des centres existants (publics, privés et en entreprise) en fonction de leur adaptation à la demande et en tenant compte du modèle de fonctionnement défini. Un plan d'action présentant les moyens à mettre en œuvre sera établi en fonction de ces analyses et de la demande du secteur productif; ◆ La consolidation de centres existants après bilan et évaluation et création de nouveaux centres en fonction de la demande des entreprises et du modèle de fonctionnement retenu; ◆ La mise en place de modes de formation spécifiques (ex.: formations itinérantes ou à distance); ◆ La formation des agents de maîtrise chargés de l'encadrement d'apprentis en entreprises; ◆ La réalisation d'une étude de faisabilité pour la réhabilitation des écoles de qualification (préapprentissage); ◆ L'appui méthodologique pour la formation des tuteurs chargés de l'alternance en entreprise. <p><i>L'implantation de la démarche qualité</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Sensibilisation et formation du personnel du MFPE, des agences et des centres aux attitudes, comportements et méthodes de travail, requis par la mise en œuvre de la qualité de leurs activités; ◆ Contribution à la réélaboration de manuels de procédures et de manuels de qualité pour le MFPE, les institutions et les centres nationaux; ◆ Application de la démarche qualité à chaque étape de réalisation du programme; ◆ Implantation d'une démarche de «normalisation cyclique» de référentiels de formation initiale par les opérateurs en formation; ◆ Définition d'un cadre de référence cohérent pour la normalisation des niveaux et conditions d'accès aux professions, des titres des examens et programmes (y compris les métiers indépendants)
Réalisations principales	<p>Le programme a permis de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ contribuer au développement de la capacité d'accueil du dispositif de la formation relevant de l'ATFP ; ◆ élaborer un modèle de fonctionnement implanté dans trois centres pilotes qui leur permet de mieux gérer leurs ressources ◆ monter des cycles de formation au profit d'entreprises et de bureaux d'études en matière d'identification des besoins en ressources humaines ◆ mettre un place une démarche qualité au sein des structures du dispositif en vue de mieux satisfaire les besoins des clients ; ◆ concevoir un Référentiel National Qualité de la Formation Professionnelle
Points faibles	<ul style="list-style-type: none"> ◆ le mélange, dans le même projet, de 2 interventions hétérogènes et en général conflictuelles (actions de contenus et fourniture d'équipements).

	<ul style="list-style-type: none"> ◆ La sous-estimation technique et habituelle des délais, des charges et des coûts (équipements). ◆ Le positionnement du secteur privé davantage comme «bénéficiaire» que comme partenaire. ◆ Le projet s'est trouvé confronté à une série de difficultés convergentes auxquelles il n'a ni pu ni su faire face de façon appropriée: les études techniques initiales (constructions, équipements) ont duré au-delà des prévisions. L'UGP n'a pas su répondre efficacement aux contraintes des procédures de l'UE et s'est laissé déborder par ses tâches, les délais de réponse de l'administration tunisienne se sont cumulés avec ceux de la CE. L'expertise internationale a été difficile à mobiliser, et n'a pas toujours été à la hauteur de sa mission 					
Bénéficiaire :	MDCI Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi					
Partenaire principal :	Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi au sein duquel a été créée une Unité de gestion (UGP)					
Groupes cible :	Centres de formation relevant du MFPE et d'autres ministères (Agriculture, Tourisme et Artisanat, Santé), Entreprises publiques et privées Chercheurs d'emploi (diplômés, chômeurs, jeunes)					
Interlocuteurs associés :	Centre National de la Formation des Formateurs et d'Ingénierie de la Formation (CENAFFIF) Associations professionnelles, Autres bailleurs (BM, Allemagne, Belgique, France)					
Score ROM		Grading RQD	Grading EID	Grading ED	Grading ID	Grading PS
	MR-010086.03	B	C	B	B	A
	MR-010086.04	B	C	C	B	B
	MR-010086.05	B	C	C	B	B
	MR-000055.01	B	C	C	C	B
	MR-000477.02	B	B	B	B	B
	MR-010086.01	A	B	A	A	A
	MR-010086.06	B	C	B	B	A
	MR-010086.02	A	B	A	B	A
Observations clé	<p>DCE/MEF: assurer la continuité du projet (conditions et indicateurs) dans le prochain programme sectoriel: observatoire, normes de qualité...</p> <p>DCE/MEF: assurer une coordination intersectorielle effective dans le prochain programme (conditionnalité).</p> <p>DCE: assurer une meilleure coordination et cohérence entre les projets de la CE.</p> <p>MEF: élaborer un système de mesure et de suivi de la formation</p>					

	<p>professionnelle dans le cadre de la généralisation du projet, en relation avec l'emploi et le développement des capacités des PME.</p> <p>MEF, CE, autres bailleurs: renforcer l'action auprès des PME, en augmentant leur capacité d'absorber les formations reçues, ainsi que leur initiative dans les actions conjointes.</p> <p>DCE/MEF: prévoir un monitoring ex-post supplémentaire dans 18 mois, de façon à vérifier le développement naturel des résultats et de l'impact du projet. (<i>ROM 2007</i>)</p>
Documents disponibles :	CF, rapports ROM 2000 et 2007, Evaluation finale 2008
QE correspondantes:	QE5, QE9

Intitulé du projet :	Formation et Renforcement des Capacités en vue d'une meilleure protection des droits de l'homme dans le monde
Secteur :	Gouvernance et société civile
N° de référence :	TUN/2000/2489/000001
Année de décision :	2000
Dates de réalisation :	2004
Source de financement :	Ligne budgétaire DDH
Montant alloué (€) :	1.660.838
Montant contracté (€) :	1.660.838
Montant payé (€) :	1.494.754
Modalité de financement :	Projet régional
Contexte du programme :	
Objectif global :	Renforcer les capacités dans le domaine de la planification pédagogique et éducative, pour l'intégration des droits de l'homme dans les programmes de l'enseignement secondaire des pays arabes
Objectifs spécifiques :	Inscrire les droits de l'homme dans les cursus scolaires et dans les programmes d'éducation secondaire et tertiaire
Résultats attendus :	Formation, sensibilisation
Activités :	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Cours de formation : Les objectifs de la session ont consisté dans le renforcement des capacités des participant(e)s dans le domaine de la planification pédagogique et éducative, pour l'intégration des droits de l'homme dans les programmes de l'enseignement secondaire des pays arabes ; Le transfert des concepts, des normes et principes des droits de l'homme, vers des compétences pouvant être pédagogiquement adoptées ; Et enfin la conception d'un plan qui assimile les différentes expériences arabes pour l'intégration des droits de l'homme dans les programmes officiels d'enseignement. La méthode principale qui a été adoptée lors de la session de formation est la méthode participative et l'accent a été mis sur l'aspect pratique. La formation s'est basée sur deux volets principaux. Un volet théorique pour exposer et débattre des problématiques et définir les concepts relatifs aux droits de l'homme et à l'éducation à ces droits. Un volet pratique pour échanger les expériences et se former sur les techniques de l'intégration et la conception des politiques et stratégies aptes à faire des droits de l'homme une partie intégrante des éléments composant les systèmes éducatifs arabes ◆ Conférence : Le conférencier a mis l'accent dans son intervention sur la région arabe en visant trois points essentiels : <ul style="list-style-type: none"> – La décennie de l'EDH est l'un des mécanismes de l'éducation aux droits de l'homme et un moment de l'histoire où tous les efforts se réunissent pour réaliser cet objectif. De ce fait, évaluer la décennie, c'est aussi faire une évaluation de ce mécanisme. – Les acteurs principaux dans l'éducation aux droits de l'homme sont les gouvernements, les ministères de l'enseignement et les différents ministères et structures de l'Etat, étant donné que les actions menées par les autres acteurs de la société civile restent limitées sans l'existence d'une réelle volonté politique pour consolider leurs efforts. – Les gouvernements seuls ne peuvent suffire, et restent incapables de participer effectivement et positivement au mouvement des droits de l'homme, s'il n'existe pas de canaux de communication entre eux et

	entre les institutions de la société civile et plus spécifiquement entre eux et les organisations des droits de l'homme.
Réalisations principales	<p>Sessions de formation :</p> <p>La formation s'est basée sur deux volets principaux :</p> <p>Un volet théorique pour exposer et débattre des problématiques et définir les concepts relatifs aux droits de l'homme et à l'éducation à ces droits.</p> <p>Un volet pratique pour échanger les expériences et se former sur les techniques de l'intégration et la conception des politiques et stratégies aptes à faire des droits de l'homme une partie intégrante des éléments composant les systèmes éducatifs arabes</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Production de papiers méthodologiques pratiques sur la conception de stratégies et politiques d'intégration des droits de l'homme dans les programmes. <p>Ces papiers méthodologiques produits par les participant(e)s dans des petits groupes de travail ont mis l'accent sur la définition du profil de l'élève que l'ont veut avoir à la fin de ses études secondaires, la définition des fondements de l'éducation à la citoyenneté et les caractéristiques de l'enseignement de qualité, ainsi que la définition de l'environnement éducatif et le renforcement des capacités des enseignants dans le domaine de l'éducation aux droits de l'homme.</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Production de modèles de plans de leçons intégrant les principes des droits de l'homme : <p>Les participant(e)s ont été répartis en cinq groupes de travail suivant les spécialités afin de concevoir des modèles de plans de leçons qui intègrent les droits de l'homme dans les modules suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le module de la langue arabe - le module de la philosophie - le module de l'éducation civique - le module des sciences exactes (science naturelle, mathématiques). <p>Le travail des groupes s'est axé sur la production de documents qui ont pour objectif de guider et d'aider les concepteurs des programmes ainsi que tous les acteurs dans le processus de l'éducation, à introduire dans les différents modules d'enseignement la culture et les valeurs universelles des droits de l'homme tant sur le plan des objectifs et du contenu que sur le plan de la présentation et de l'évaluation en prenant en compte la spécificité de chaque matière et le degré de sa capacité à être porteuse de ces valeurs et de ces normes.</p> <p>La tâche de chaque groupe a consisté à introduire les droits de l'homme dans l'un des cinq modules précités en suivant la méthodologie suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Préparer un document où seront mentionnées les particularités de la matière et sa capacité à porter la culture des droits de l'homme, délimiter les difficultés qui peuvent entraver le concepteur des programmes, l'enseignant et l'élève et enfin concevoir des directives générales pour répondre aux différentes difficultés auxquelles l'enseignant risque de faire face. -Préparer un document méthodologique/fiche technique/plan de leçon, comme exemple pour une leçon dans l'un des cinq modules. <p>Il est ressortit, par ailleurs, des débats dans les groupes de travail, que l'attention des participant(e)s se porte sur des questions cruciales considérées comme des questions d'actualité et des défis face à l'éducation aux droits de l'homme, tels que les concepts d'universalité</p>

	<p>et de spécificité, de terrorisme, de pouvoir et de revendication :</p> <ul style="list-style-type: none"> -L'universalité et la spécificité puisqu'on ne peut étudier les questions des droits de l'homme sans aborder cette problématique. -Le terrorisme puisqu'il pose des défis aux droits de l'homme et touche la question de la violence en relation avec le concept de droit. -Et enfin le pouvoir et la revendication, étant donné qu'ils posent cette relation de dualité sur laquelle se fonde le concept de droit, puisque chaque droit se fonde sur sa relation avec le concept de pouvoir, et que la revendication que nous entendons est la revendication pacifique qui bâtit la citoyenneté, et non celle qui mène vers la violence qui, à son tour élimine le droit.
Points faibles	-
Bénéficiaire :	Institut Arabe des Droits de l'Homme
Partenaire principal :	Institut Arabe des Droits de l'Homme
Groupes cible :	Institutions et opérateurs œuvrant pour la défense des droits de l'homme et dans le secteur de l'éducation
Interlocuteurs associés :	Ligue Tunisienne des Droits de l'Homme, MJDH, Ministère de l'Éducation, ONG
Observations clé	<p>Ce qui a aidé à la réussite de ce programme c'est sa bonne préparation tant au niveau de la conception du programme que de la qualité des formateurs et du profil des participant(e)s. La session de formation a réalisé ses objectifs et s'est révélée être une étape importante dans le domaine de l'éducation aux droits de l'homme, puisqu'elle a permis aux participant(e)s d'échanger leurs expériences pratiques, d'avoir un champ théorique et conceptuel élargi des droits de l'homme et de l'éducation à ces droits, et enfin puisqu'elle leur a permis de produire des documents méthodologiques qui unifient les visions et qui limitent les contraintes techniques relatives à l'intégration des droits de l'homme dans les programmes de l'enseignement secondaire.</p> <p>Ce renforcement de leurs capacités théoriques et pratiques aidera d'une manière concrète les bénéficiaires de la formation à leur retour dans leurs pays à participer efficacement à l'élaboration de stratégies, de politiques et d'outils d'enseignements qui soient adaptés aux principes et normes des droits de l'homme, et à faire face d'une manière plus scientifique aux contraintes techniques relatives à l'intégration des droits de l'homme dans tous les modules de l'enseignement secondaire.</p>
Score ROM	Pas disponible
Documents disponibles :	Rapport sur le cours de formation « Intégration des Droits de l'Homme dans les programmes scolaires », Tunis, mai 2004 (site internet de l'IADH)
QE correspondantes:	QE6

Intitulé du projet :	Appui aux médias tunisiens
Secteur :	Gouvernance et société civile
N° de référence :	MED/2001/005-787
Année de décision :	2001
Dates de réalisation :	06/2005 - 09/2007
Source de financement :	MEDA II
Montant alloué (€) :	2.150.000,00
Montant contracté (€) :	1.644.393
Montant payé (€) :	1.566.193
Modalité de financement :	Projet
Contexte du programme :	<p>Dans le contexte euro-méditerranéen, la Tunisie adhère à l'Accord d'Association avec l'UE ; elle a également signé la Déclaration de Barcelone, reconnaissant ainsi la fonction stratégique des médias dans la société contemporaine. Néanmoins, la distribution et la diffusion de la presse tunisienne aux lecteurs restent à ce jour en dessous du seuil minimal souhaitable, et le contenu des médias nécessite une attention primordiale.</p> <p>C'est dans ce contexte, ainsi que dans la politique de soutien de l'UE au processus de transition économique et sociale en Tunisie que s'intègre le Programme d'appui aux médias en Tunisie. La convention de financement signée le 26/12/03 désigne le « Centre Africain de Perfectionnement des Journalistes et Communicateurs » (CAPJC) comme maître d'œuvre, gestionnaire mais aussi bénéficiaire du programme ; le partenaire du programme est le « Centre Européen des Journalistes » (CEJ) de Maastricht. Ce partenariat euro-méditerranéen est issu de similarités existant dans le mode de fonctionnement des deux centres, comme l'absence de formateurs permanents, permettant un choix varié parmi les formateurs dans toute la zone euro-méditerranéenne, sans restriction. Il est important de souligner la compétence du CAPJC en matière de perfectionnement des journalistes, au vu de son expérience de plus de 20 ans dans le secteur.</p>
Objectif global :	contribuer au renforcement du rôle de la presse - en particulier de la presse privée - dans un contexte d'approfondissement des liens entre les médias et la société civile locale.
Objectifs spécifiques :	<p>améliorer la qualité professionnelle des médias en Tunisie à travers 4 volets:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) améliorer la qualité et la diversité de l'information des médias ; 2) améliorer la gestion des médias ; 3) améliorer les compétences des journalistes ; 4) promouvoir les standards professionnels de qualité et d'indépendance éditoriale.
Résultats attendus :	<ol style="list-style-type: none"> 1) Formation de 400 journalistes issus de tous les médias, y compris de la presse privée ; 2) Fournir une assistance technique aux entreprises des médias, au niveau de leur gestion et du développement de projets technologiques ; 3) Créer une classe de professionnels plus expérimentés, compétents et participatifs.
Activités :	<p>Dans la pratique, le programme s'est concentré sur deux activités majeures</p> <ul style="list-style-type: none"> - la formation continue, qui a permis la formation de 627 participants, dont 475 au CAPJC (sessions de formation) et 152 en Europe (sessions de formation, voyages d'information, stages individuels en entreprise et couvertures d'événements) avec l'appui du CEJ, entre 2005 et 2007 (cf. annexe 7.8.2 et 7.8.3.) - l'équipement du CAPJC, avec le renforcement de la bibliothèque,

	<p>le passage au numérique des équipements audio et vidéo du studio du CAPJC et l'acquisition de matériel informatique, de logiciels, d'imprimantes et d'appareils photos numériques. L'acquisition des équipements audio et vidéo s'est effectuée à l'aide d'appels d'offres internationaux que la société Agmin Italy et la société Thomson Grass Valley ont remportés, respectivement. L'acquisition du matériel informatique a fait l'objet d'un appel d'offres national que la société CIB Technologie a remporté.</p> <p>Il faut également noter des initiatives en matière d'assistance technique à quelques entreprises médiatiques</p>
Réalisations principales	Formations de journalistes et séjours d'études en Europe
Points faibles	<ul style="list-style-type: none"> ◆ la conception n'a pas suffisamment considéré le contexte quotidien du secteur privé des médias. Il en ressort que la durée des sessions fixée à titre indicatif par les DTA (2 semaines) ne convient pas si l'on désire optimiser la participation de la presse privée, qui souffre d'effectifs réduits, d'une faible disponibilité et d'un intérêt limité pour la formation permanente. ◆ le projet manque de temps pour réaliser les stages en entreprises en Europe et les "Événementiels" du programme 2005 ; ◆ participation très réduite de l'expert international, recruté très tardivement, et dont l'apport s'élève à 3 mois par an. ◆ le programme a sous-estimé la faiblesse économique et technique des entreprises de médias, publiques ou privées, qui n'ont pas toujours été capables de répondre à l'offre en matière de formation et de libérer correctement ou en temps voulu les journalistes. Il faut également noter que le programme a trop favorisé une relation franco-tunisienne, plutôt qu'une relation entre l'Europe et la Tunisie. ◆ L'accent n'a pas été suffisamment mis sur l'amélioration de la gestion et des stratégies des entreprises de médias et sur celle du système économique et technique des médias en général ◆ Le projet est en fait une subvention accordée au CAPJC, qui lui a permis de mieux fonctionner et d'étoffer son action de façon utile mais limitée. Il ne se dégage pas suffisamment de la logique du projet une stratégie concernant l'organisation du secteur, la professionnalisation du management des organes et des responsables de presse, la définition du rôle et du statut des journalistes, la structuration/diversification du marché et des publics cibles, la mise en place de normes et d'une culture de la qualité et de l'efficacité. ◆ Certains aspects ont cependant été sous-estimés, en particulier l'assistance technique (t/h), les équipements destinés aux formations et les moyens nécessaires à la maintenance de ces équipements (fonds et formations).

Bénéficiaire :	MDCI
Partenaire principal :	Centre Africain de Perfectionnement des Journalistes et Communicateurs » (CAPJC)
Groupes cible :	Opérateurs des médias (journalistes, techniciens) et grand public
Interlocuteurs associés :	Sociétés de presse et Médias
Observations clé	<p>Recommandations politiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Repenser et adapter le cadre logique aux réalités de la Tunisie en fonction de la configuration du paysage médiatique en mutation, notamment de l'impact et du rôle amplificateur des médias audiovisuels tout en poursuivant les efforts en direction de la presse, de la tradition de consensus, des caractéristiques spécifiques du pays et du secteur transversal et sensible - Alléger les procédures une fois le cadre général tracé et le programme opérationnel général adopté à partir d'une identification croisée des besoins impliquant toutes les parties prenantes - Mettre en place un modèle de conception, de négociation, de mise en œuvre et de suivi de projets similaires, adaptable certes mais avec un résumé des procédures administratives, des délais d'interaction, d'approbation etc. qui permet d'avoir un TEMPLATE général à valeur pédagogique et synonyme de gain et maîtrise du temps (« Leverage » et « Benchmarking ») - Veiller à la stabilité des interlocuteurs ou à défaut à une continuité du programme indépendamment du maintien des responsables de dossiers et structures respectives, tout en tenant compte des principes et procédures de rotation propres à l'Union européenne <p>Recommandations organisationnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> - responsabilisation réelle et accrue de la structure de pilotage et de suivi avec un rôle plus important de décision de l'expert international (position de délégué de l'UE et changement du lien contractuel avec une plus grande équidistance, indépendance, autorité et capacité de décision) - évolution vers une structure opérationnelle élargie (Consortium - Comité de suivi ou pilotage avec pouvoir de décision et des attributions expresses) fonctionnant comme un « conseil d'administration », idéalement présidé par le représentant du MDCI et un secrétariat assuré par désignation par le Comité lui-même, avec possibilité de rotation annuelle. <p>Recommandations opérationnelles</p> <p>Formation – stages</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de la formation autour d'axes et modules prioritaires à retenir en fonction des besoins essentiels identifiés et destinée tant à des étudiants en fin de formation qu'à des professionnels débutants, à des professionnels confirmés, et à des formateurs potentiels - Equipements : complément par des matériels de collecte et production et réaménagement du studio existant pour aller au-delà de la simple activité de présentation de journaux (NEWS) - prise en compte de la restructuration de l'université tunisienne - actions de formation pour l'instauration et la crédibilisation des mesures d'audience (ex : idéalement en complément du Master Recherches) - mise en place d'outils de suivi, de monitoring, d'analyse et de diffusion des résultats : <p>Assistance technique</p>

	<ol style="list-style-type: none"> 1. appui logistique à la carte aux entreprises sur la base de conventions portant sur le programme (participation, réactivité, envoi de stagiaires, envoi d'informations et publications et rapports périodiques comme indicateurs de résultats). Cet appui doit porter sur certains équipements et logiciels 2. mise à disposition de « seniors » : experts à la retraite, sur des durées de trois à six mois avec une participation du bénéficiaire (ex : hébergement) 3. jumelages – parrainages avec des entreprises européennes et africaines 4. stages planifiés à partir de 2 ou 3 besoins prioritaires et durée appropriée selon les besoins des bénéficiaires et les capacités d'accueil et d'encadrement du partenaire 5. appui à la distribution des journaux notamment via la mise en place de systèmes d'abonnement <p>Animation de la vie professionnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> - Relance du projet de Club de la Presse <p><i>(source eva finale)</i></p>					
Score ROM		Grading RQD	Grading EID	Grading ED	Grading ID	Grading PS
	MR-010271.02	C	B	C	C	B
	MR-010271.03	C	B	C	C	C
	MR-010271.01	C	B	C	C	B
Documents disponibles :	CF+2 avenants, Rapports ROM 2005-2006-2007					
QE correspondantes:	QE6					

Intitulé du projet :	Appui à la modernisation du système judiciaire
Secteur :	Gouvernance et société civile
N° de référence :	MED/2004/016-928
Année de décision :	2004
Dates de réalisation :	01/2006 - 12/2011
Source de financement :	MEDA II
Montant alloué (€) :	17.542.660,83
Montant contracté (€) :	14.626.242,21
Montant payé (€) :	7.773.666,75
Modalité de financement :	Projet
Contexte du programme :	La Tunisie est engagée depuis plusieurs années dans un effort continu de modernisation du système judiciaire, tant au niveau des structures de formation des personnels que du développement de nouvelles législations. Les objectifs des autorités sont notamment de promouvoir l'Etat de Droit, de consolider les libertés fondamentales, d'améliorer l'accès à la justice et de développer et renforcer le cadre législatif et réglementaire. Dans ce contexte, la mise en œuvre d'un projet de modernisation du système judiciaire permettra non seulement d'appuyer et d'accélérer les efforts de modernisation déjà entrepris au bénéfice de toutes les parties prenantes (justiciables, magistrats, auxiliaires, etc.), mais aussi d'améliorer le fonctionnement de l'appareil de justice et de faciliter l'application des lois et des textes réglementaires; il permettra également de rapprocher la Tunisie des meilleurs standards européens et internationaux.
Objectif global :	La performance du système judiciaire est améliorée
Objectifs spécifiques :	Les capacités du système judiciaire sont améliorées en termes d'organisation, de compétence, de transparence et de service. L'accès à la justice est accru, la perception du système judiciaire est améliorée afin de se rapprocher des standards internationaux.
Composantes et Résultats attendus :	<p>Composante 1: Administration de la justice</p> <p>R.1.1 Le MJDH et les juridictions concernées par le projet disposent d'équipement TI</p> <p>R.1.2 Le MJDH et les juridictions concernées par le projet disposent des plates-formes logicielles</p> <p>R.1.3 Le personnel de ces entités applique, maintient, et développe la gestion automatisée des affaires et des archives</p> <p>Composante 2 : Accès au Droit</p> <p>R.2.1 Les bibliothèques sont dotées de documents juridiques</p> <p>R.2.2 Les guichets d'informations judiciaires sont dotés d'équipement divers, y compris TI</p> <p>R.2.3 Un site web MJDH, CC, CEJJ, ISB est créé et maintenu, permettant de consulter la législation en ligne</p> <p>Composante 3 : Formation</p> <p>R.3.1 La formation des professionnels juridiques est assurée par des modules, thèmes, sessions, ateliers et séminaires (Tunisie, pays MEDA, Europe)</p> <p>R.3.2 La formation des professionnels juridiques est appuyée par des stages, voyages d'études, visites d'échange (Tunisie, pays MEDA, Europe)</p> <p>R.3.3 L'institut national pour la formation des magistrats est renforcé</p> <p>R.3.4 L'installation et la fonction du nouvel Institut Supérieur de la Profession d'Avocat sont appuyés</p> <p>Composante 4 : Gestion de Projet</p> <p>R.4.1 Une Unité de Gestion de Projet (UGP) est mise en place et fonctionnelle</p>

	R.4.2 Personnel : cadres et techniciens nationaux sont mis à disposition du projet R.4.3 Une assistance technique d'experts nationaux et internationaux est mise à disposition du projet
Activités :	Formation des magistrats et avocats Diffusion de l'information juridique et judiciaire tant pour les professionnels de la Justice que pour l'ensemble de la population tunisienne. Informatisation
Réalisations principales	Formation des magistrats et avocats Diffusion de l'information juridique et judiciaire tant pour les professionnels de la Justice que pour l'ensemble de la population tunisienne. Informatisation
Points faibles	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Ni l'étude de faisabilité, ni la CF n'impliquaient un CL, et il n'y a pas eu non plus de travail de planification avec les parties prenantes présentes dans la phase d'identification et de programmation. Bien que les éléments d'une logique d'intervention existent dans la CF, avec quelques hypothèses et moyens, il n'y a pas eu de processus d'analyse, ni de planification, selon la méthodologie GCP. Le CL élaboré récemment n'est pas adéquat, et devrait être reformulé à l'occasion d'un atelier de planification consacré à cette question. ◆ La mission d'identification de ce projet complexe et sensible n'a pas suffisamment évalué les besoins des différents bénéficiaires et les contraintes très fortes liées à ce secteur ni bénéficié de la part des autorités de l'assistance et de l'intérêt nécessaires pour rencontrer toutes les parties concernées et mener un travail approfondi. En conséquence, la signature de la Convention de financement (23/12/05) a nécessité de longues négociations entre le Ministère de la justice et la DCE pour définir et adapter les objectifs et les activités du Projet aux réalités locales.
Bénéficiaire	MDCI
Partenaire principal :	Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme
Groupes cible :	Opérateurs du système judiciaire (avocats, magistrats, auxiliaires de justice) et grand public
Interlocuteurs associés :	Unité de gestion du projet (UGP), associations professionnelles. Entreprises, ONG Autres bailleurs (France)
Observations clé	<p><u>DCE/UGP</u> : 1) Elaborer, de toute urgence, en partenariat avec les Associations prévues dans la CF, le référentiel de leurs besoins. 2) Renforcer l'autonomie de l'UGP (signalé au MDCI). 3) Créer au sein de l'UGP une unité de suivi interne des activités. 4) Elaborer un Cadre logique servi par des IOV fiables.</p> <p><u>MJDH/DCE</u> : Envisager des mesures alternatives pour l'ISPA.</p> <p><u>DCE/CNP</u> : La composition et le rôle joué par le Comité de pilotage (18 membres), conformes à la CF, ont permis d'œuvrer pour renforcer la cohésion et le dialogue entre toutes les parties (partenaires et bénéficiaires). La phase de mise en œuvre des activités nécessiterait la création d'un sous-comité technique plus opérationnel, resserré autour des seuls Représentants des Autorités et de la DCE, auquel l'UGP</p>

		rendrait compte. <i>(source ROM 2007)</i>				
Score ROM		Grading RQD	Grading EID	Grading g ED	Grading ID	Grading PS
	MR-010374.01	C	A	B	B	C
	MR-010374.03	C	C	B	B	B
	MR-010374.02	C	C	B	B	B
Documents disponibles :	CF+avenant, ROM 2006-2007					
QE correspondantes:	EQ6					

Intitulé du projet :		Programme de Développement Rural Intégré et de Gestion des Ressources Naturelles (DRI/GRN)
Secteur :	Ressources naturelles et environnement	
N° de référence :	MED/1996/004-336	
Année de décision :	1996	
Dates de réalisation :	05/ 1998 - 10/ 2006	
Source de financement :	MEDA I	
Montant alloué (€) :	50.000.000,00	
Montant contracté (€) :	49.050.695	
Montant payé (€) :	75.136.451	
Modalité de financement :	Projet	
Contexte du programme :	Le projet s'inscrit dans les objectifs généraux de la politique tunisienne: conservation du patrimoine naturel (eau et sols), augmentation du revenu des populations, amélioration de la qualité de vie en milieu rural, diminution de la dépendance des exploitants ruraux vis-à-vis de l'administration, et promotion de la femme rurale.	
Objectif global :	Réduire la pauvreté rurale, améliorer les conditions de vie des familles rurales et promouvoir la protection des ressources naturelles	
Objectifs spécifiques :	Augmenter les revenus agricoles et non agricoles des familles rurales à travers la création et le renforcement des associations des usagers pour la conservation et la gestion durable des ressources naturelles en proximité des lacs collinaires	
Résultats attendus :	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Les associations rurales sont renforcées et capables d'offrir des services efficaces aux agriculteurs et à leurs familles, ainsi que de gérer les structures communautaires ; ◆ Les ressources naturelles (eaux et sols) sont préservées et gérées de manière durable ; ◆ La productivité agricole est augmentée ; ◆ Les activités rurales sont diversifiées et capables de générer des bénéfices permanents ; ◆ Les associations de femmes jouent un rôle accru dans la structure locale de marché ; ◆ La sensibilisation environnementale est accrue. 	
Réalisations principales	<p>Existence de nouveaux lacs collinaires, mais aussi augmentation de la productivité des exploitations riveraines: augmentation du rendement des oliveraies, possibilité de planter de nouvelles oliveraies, maintien des troupeaux malgré la sécheresse.</p> <p>Le soutien apporté à certaines femmes rurales leur permet non seulement d'obtenir un revenu supplémentaire, mais d'avoir plus de poids socialement.</p>	
Points faibles	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Le cadre logique original a montré quelques faiblesses dans la conception ◆ Pendant la mise en œuvre, il est apparu qu'il y avait quelques problèmes quant à la qualité de certains plans de gestion, ainsi qu'une forte augmentation des coûts des travaux d'aménagement. ◆ Les risques et hypothèses formulés dans le cadre logique initial, et plus encore dans le CL révisé, sont ◆ beaucoup trop succincts (3 risques/hypothèses mentionnés pour 77 objectifs globaux et spécifiques) et ne tiennent pas compte des risques les plus élémentaires (estimation des coûts, conditions climatiques). ◆ Les retards proviennent en particulier de l'organisation interne du projet lui-même (structure de décision complexe à l'intérieur de l'administration tunisienne, doublée d'une structure informelle 	

	lorsque les responsables CES doivent faire appel à d'autres compétences au sein du Ministère ou des CRDA) et à la juxtaposition des procédures tunisiennes et des procédures de l'Union européenne.					
Bénéficiaire	MDCI					
Partenaire principal :	Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques					
Groupes cible :	Agriculteurs, familles rurales, associations locales et services décentralisés du Ministère de l'Agriculture					
Interlocuteurs associés :	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable Italie, Allemagne (bailleurs d'initiatives semblables/complémentaires)					
Observations clé	<p>Délégation UE/Ministère de l'Agriculture: 1) Revoir la composante OPF, ne pas la relancer telle qu'elle était prévue, mais la modifier pour lui permettre d'avoir un impact dans le temps et avec le budget qui lui restent: en particulier, concentrer son action sur quelques zones pilotes, abandonner les études relativement théoriques qu'elle devait entreprendre pour lui donner une action d'aide à la gestion des exploitations; 2) Pour la composante financement (fonds de roulement), ne pas la confier directement au projet, car elle serait interprétée comme un don au même titre que les autres fournitures de matériel ou de plants, mais la confier à des organismes qui peuvent exercer une pression au moins morale sur les emprunteurs.</p> <p>EC: D'autres recommandations (simplifier les procédures, simplifier les circuits internes du projet) ont été faites par toutes les parties concernées, mais en constatant que ce n'était pas possible (pour les procédures) ou trop tard dans la vie du projet (organisation interne). Si un projet similaire devait voir le jour, il faudrait lui donner une structure indépendante (personnel détaché du ministère et des CRDA et personnel contractuel), proche de ce qui est en place dans la composante "Sud Ouest du Kef".</p>					
Score ROM		Grading RQD	Grading EID	Grading ED	Grading ID	Grading PS
	MR-000476.02	B	B	B	C	C
	MR-010089.01	C	C	B	B	C
	MR-010089.02	C	C	B	B	C
Documents disponibles :	CF+avenants, ROM 2001-2002-2003					
QE correspondantes:	QE7					

Intitulé du projet :	Programme Environnement et Energie (PEE)
Secteur :	Ressources naturelles et environnement
N° de référence :	IEVP/2007/019-239
Année de décision :	2007
Dates de réalisation :	Début : 12/2008 - Fin : 2014
Source de financement :	IEVP
Montant alloué (€) :	33.000.000,00
Montant contracté (€) :	-
Montant payé (€) :	-
Modalité de financement :	Projet
Contexte du programme :	<p>La Tunisie est un pays à prédominance aride à semi-aride, ses ressources naturelles sont souvent limitées, fragiles et vulnérables. Les eaux apparaissent souvent comme un handicap pour la croissance et la diversification du développement. Les sols, socle de la production alimentaire, souffrent d'une dégradation presque généralisée et nécessitent constamment une protection et une gestion appropriée afin de prolonger leur contribution à l'équilibre alimentaire tant recherché par la Tunisie. Les forêts et la biodiversité d'une manière générale se maintiennent tant bien que mal et résistent aux mutations et aux évolutions du pays malgré la régression manifeste de certaines espèces végétales et animales.</p> <p>Jusqu'au milieu des années 80, la Tunisie a bénéficié d'une situation énergétique favorable caractérisée par un surplus de son bilan énergétique. À ce titre, le secteur énergétique a joué un rôle moteur dans le financement du développement économique du pays, contribuant à hauteur de 13% du PIB et 16% des exportations. Cependant, depuis la fin des années 1980, la situation a commencé à se détériorer sous le double effet de la stagnation des ressources d'hydrocarbure et de la croissance rapide de la demande en énergie, induite par le développement économique et social du pays.</p> <p>En fait, le bilan énergétique du pays est passé d'une situation de surplus d'approximativement 3MTep au début des années 1980 à un déficit après 2000. La contribution du secteur énergétique à la croissance économique n'a cessé de se dégrader depuis 1986.</p> <p>La production d'énergie primaire en Tunisie a crû très rapidement ces dernières années compte tenu essentiellement du développement socio-économique du pays ainsi que de l'augmentation du niveau de vie de ses habitants.</p>
Objectif global :	Soutenir la politique environnementale et de développement durable de la Tunisie
Objectifs spécifiques :	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Appui au développement institutionnel des services de l'administration tunisienne en charge de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique environnementale et de l'énergie ; ◆ Réduction de l'impact environnemental des entreprises industrielles par des actions de prévention et de lutte contre la pollution, de renforcement de la sécurité industrielle ainsi que des actions de mise à niveau, y compris des mesures de maîtrise de l'énergie ; ◆ Préservation et exploitation durable et valorisation des ressources naturelles (littoral et biodiversité) par la mise en œuvre d'un plan d'action de protection du littoral et la mise en place d'un système de suivi et d'évaluation des ressources naturelles y compris des mesures concrètes pour l'adaptation aux changements climatiques ; ◆ Sensibilisation des différentes catégories de la société tunisienne aux divers aspects liés à l'environnement et au développement durable et promotion de l'action environnementale entreprise par les acteurs de la société civile.

Résultats attendus :	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Les nuisances des entreprises tunisiennes sur l'environnement ainsi que l'intensité énergétique et leurs produits et services sont diminués ; ◆ Les capacités techniques et organisationnelles des principaux intervenants sont renforcées. Les services, prestations et produits fournis aux entreprises sont améliorés. ◆ L'intégration des acteurs étatiques et non étatiques principaux dans l'action environnementale et en faveur de la maîtrise de l'énergie est renforcée.
Activités :	<p>Les activités sont regroupées selon <u>trois axes</u> :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcement des capacités techniques et organisationnelles des acteurs de l'environnement et de l'énergie ainsi que des entreprises ; 2. Soutien au financement des investissements de maîtrise de l'énergie et de dépollution réalisés par les entreprises tunisiennes ; 3. Renforcement de l'intégration des acteurs étatiques et non étatiques
Réalisations principales	-
Points faibles	-
Bénéficiaire	MDCI
Partenaire principal :	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
Groupes cible :	Entreprises industrielles et touristiques, ONG, médias et grand public
Interlocuteurs associés :	CITET et autres agences publiques œuvrant dans le domaine de la gestion environnementale (ANPE, APAL, ONAS, etc.) Allemagne et France (co-bailleurs du fonds de dépollution)
Observations clé	<p>Initialement le PEE était prévu pour appuyer la mise en œuvre du Plan énergétique 2008-2011. Celui-ci a été remplacé et affiné dans le nouveau Plan solaire 2010-2016.</p> <p>La programmation va plus vite que la mobilisation des fonds UE compte tenu des multiples bailleurs et sources de financement convergeant tous vers les mêmes institutions (MEDD, ANPE, ANME, APAL) et fonds nationaux (FODEP & FNME). La stratégie énergétique tunisienne est de plus alignée sur la politique énergétique européenne.</p>
Score Efficience	Pas disponible
Documents disponibles :	CF, rapport provisoire d'identification 2007, rapport final de formulation 2008
QE correspondantes:	QE 7, QE3 (mise à niveau environnementale des entreprises), QE9

**Annexe 12: Vue d'ensemble des opérations d'appui budgétaire objets de
l'évaluation AB et fiches projet & conditionnalités des FAS**

Opérations d'appui budgétaire Global – ABG, objet de l'évaluation : objectifs et secteurs d'intervention⁵⁰

Objectifs globaux	Objectifs spécifiques / Secteurs d'intervention	Conditionnalités ⁵¹	Montant & Modalités de déboursement
Facilité d'Ajustement Structurel I – FAS I ; 1996. Opération menée conjointement avec la Banque Mondiale - ECAL I (prêt de USD 75 M)			
Appuyer le gouvernement tunisien dans la mise en œuvre d'un programme de réformes répondant aux nouveaux défis liés à la réalisation d'une zone de libre-échange (ZLE).	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement à long-terme de la stabilité macroéconomique au sein d'une économie libéralisée ; - Réforme des réglementations en vue de favoriser l'ouverture de l'économie ; - Élargissement du rôle du secteur privé dans l'économie ; - Favoriser la souplesse du marché du travail. 	<p>Conditionnalités communes aux bailleurs de fonds liées à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de la stabilité macro-économique ; - Déréglementation et facilitation des échanges / commerce extérieur - Marché du travail : i) amélioration de la souplesse du marché du travail ; ii) réduction des coûts de la main d'œuvre tout en améliorant la protection sociale) <p>Conditionnalités propres à la CE liées à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La libéralisation commerciale ; - Le désengagement de l'Etat (accélération des privatisations) - La réforme du système financier - L'amélioration (rationalisation, meilleur ciblage) en matière de dépenses publiques sociales 	<p>100 M€</p> <p>Deux tranches fixes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Première tranche de 40M€ déboursée après signature de la Conv. de financement et accomplissement des conditionnalités prévues - Deuxième tranche de 60M€ déboursée après l'accomplissement des conditionnalités prévues
Facilité d'Ajustement Structurel II – FAS II, 1999. Opération menée conjointement avec la Banque mondiale - ECAL II (prêt de USD 159 M) et la Banque Africaine de Développement - PAC I (prêt de USD 140 M)			
Soutien aux réformes économiques mises en place par le gouvernement tunisien visant à renforcer la libéralisation de l'économie tunisienne et, en particulier, à contribuer à assurer le succès de la zone de libre-échange avec l'Union européenne telle que prévue dans l'AA	<ul style="list-style-type: none"> - Secteur financier - Désengagement de l'Etat - Education de base - Enseignement supérieur - Cadre macroéconomique 	<p>Conditionnalités communes aux bailleurs de fonds liées à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la réforme du secteur financier (assainissement des banques ; modernisation du système bancaire ; développement du marché financier ; mise à niveau du secteur des assurances). - la mise en place d'une politique macroéconomique prudente tout en favorisant une croissance accélérée <p>Conditionnalités propres à la CE liés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au désengagement de l'Etat / programme de privatisation ; - aux réformes dans le secteur de l'éducation de base ; - aux réformes dans le secteur de l'enseignement supérieur. 	<p>80 M€</p> <p>Deux tranches fixes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Première tranche de 40 M€ déboursée durant le premier semestre 1999, après accomplissement des conditionnalités - Deuxième tranche de 40 M€ en principe au début de l'année 2000, après accomplissement des conditionnalités.

⁵⁰ Voir Fiches des opérations d'AB à l'annexe 8

⁵¹ Les FAS I et II se caractérisent par la présence de deux matrices de conditionnalités : une partagée entre les bailleurs de fonds, et l'autre propre à la CE contenant des conditions additionnelles. À partir de la FAS III, les bailleurs de fonds utilisent pour l'essentiel la même matrice de conditionnalités.

Objectifs globaux	Objectifs spécifiques / Secteurs d'intervention	Conditionnalités ⁵¹	Montant & Modalités de déboursement
Facilité d'ajustement structurel - FAS-III ; 2002. Opération menée conjointement avec la Banque mondiale - ECAL III (prêt de USD 252,5 M) et la Banque Africaine de Développement - PAC II (prêt de € 216)			
Renforcer le degré de compétitivité générale de l'économie tunisienne, dans le contexte de son intégration évolutive dans les marchés mondiaux.	Contribuer à : Renforcer la stabilité du cadre macroéconomique	Conditionnalités liées à : La consolidation de la stabilité macroéconomique ;	80 M€ (79,5M€ aide budgétaire et 0,5 M€ suivi & évaluation) Quatre tranches, dont trois flottantes ⁵² . - Première tranche fixe de 41,7 M€ déboursé après signature de la convention de financement et accomplissement des conditionnalités. - Trois tranches flottantes (chacune de 12,6 M€) à débourser après l'accomplissement des conditionnalités spécifiques prévues dans la matrice pour chaque secteur : i) environnement et investissement privé ; ii) secteur financier ; iii) TIC.
	Améliorer l'environnement de l'entreprise privée	Environnement de l'entreprise privée : aménagements des cadres législatifs, réglementaire et incitatif ; amélioration des prestations de l'administration, poursuite du désengagement de l'Etat ; Modernisation du cadre législatif et restructuration de l'organisation institutionnelle du secteur des télécoms ;	
	Fournir aux entreprises et à l'économie dans son ensemble des services d'intermédiation financière plus performants	L'amélioration des performances des services d'intermédiation financière (assainissement & modernisation secteur des assurances, répartition des rôles entre banques et marchés financiers).	
Facilité d'Ajustement Structurel IV - FAS IV ; 2005. Opération menée conjointement avec la Banque mondiale - ECAL IV (prêt de USD 150 M) et la Banque Africaine de Développement - PAC III (prêt de € 117)			
Contribuer au renforcement du degré de compétitivité générale de l'économie tunisienne pour favoriser son insertion dans la ZLE avec l'UE et son intégration dans les marchés mondiaux.	Renforcement du secteur privé et de l'environnement des affaires ;	Climat de l'Investissement privé : i) développement de nouvelles opportunités pour l'investissement privé ; ii) création de marchés contestables ⁵³ ; iii) amélioration de l'environnement fiscal de l'investissement.	78 M€ (77,75M€ aide budgétaire et 0,25 M€ suivi&évaluation) Deux tranches fixes (39+38,75 M€) à débourser après l'accomplissement soit des conditions générales de décaissement (cadre macroéconomique à moyen terme satisfaisant) soit des conditions spécifiques des tranches individuelles. Les conditions générales de
	Accélération de la réforme du secteur financier ;	i) assainissement du bilan des banques ; ii) assainissement et renforcement du contrôle du secteur des assurances ; iii) amélioration des informations financières des entreprises et renforcement des règles de gouvernance et de transparence.	

⁵² Selon la formule de la **tranche flottante**, le décaissement n'a pas lieu à une date spécifique ; les fonds doivent être disponibles dès l'achèvement de certaines conditionnalités / réformes structurelles convenues. Cette formule permet de dissocier les décaissements liés à l'exécution d'une partie du programme d'une autre partie du programme et donne au pays une certaine flexibilité dans le calendrier d'exécution des réformes. Par ailleurs, si le décaissement a lieu à une date spécifique on parle de **tranche datée**.

⁵³ Le marché contestable est un marché sur lequel la concurrence potentielle (la « menace » d'entrée d'une entreprise concurrente) garantit les prix concurrentiels, même si le marché est en réalité dominé par une seule ou par plusieurs entreprises. Ce modèle théorique a été énoncé par les économistes William Baumol, Panzar et Willig en 1982 (Contestable markets and the theory of industry structure)

Objectifs globaux	Objectifs spécifiques / Secteurs d'intervention	Conditionnalités ⁵¹	Montant & Modalités de déboursement
			décaissement de toutes les tranches portent sur le maintien d'un cadre macroéconomique à moyen terme satisfaisant ainsi que convenu avec les autorités tunisiennes. Les conditions spécifiques de décaissement des tranches individuelles portent sur l'accomplissement par les autorités tunisiennes des différentes activités de réforme en matière de dynamisation de l'environnement de l'investissement privé, du renforcement du secteur financier et du maintien d'un cadre macro-économique solide.
	Maintien d'un cadre macroéconomique stable	Consolidation de la stabilité macroéconomique : maîtriser les pressions sur le compte extérieur courant et le déficit budgétaire.	

Opérations d'appui budgétaire sectoriel – ABS, objet de l'évaluation : objectifs et secteurs d'intervention

Objectifs globaux	Objectifs spécifiques / Secteurs d'intervention	Conditionnalités ⁵⁴	Montant & Modalités de déboursement
Programme d'appui à la modernisation de l'enseignement supérieur en Tunisie (PAMES), 2004			
Contribuer à la réalisation des objectifs généraux exprimés dans le X ^{ème} Plan du Gouvernement tunisien (2002-2006), à savoir la croissance de l'emploi, de la compétitivité et des revenus ainsi que la réalisation d'une société du savoir.	Contribuer au renforcement de la pertinence de l'offre de qualification de niveau supérieur qui se traduira par une amélioration de : i) l'employabilité des jeunes à court terme et par une réduction du chômage des premiers demandeurs d'emploi ; ii) la compétitivité de l'économie tunisienne par une réponse plus adéquate à la demande croissante de techniciens supérieurs (filières courtes) et d'ingénieurs ; et par iii) une contribution à la mise en place d'une « société du savoir » incluant la promotion de l'égalité des chances, de la démocratie et de l'ouverture.	Conditionnalités liées à : - la mise en œuvre de la stratégie du gouvernement dans le secteur de l'enseignement supérieur ; - la présentation du CDMT du secteur de l'enseignement supérieur développé et actualisé ; - la mise en œuvre effective du mécanisme de coordination des bailleurs de fonds. - l'employabilité, la qualité de l'enseignement et des programmes, le processus de décentralisation et de responsabilisation des universités, l'évolution et le développement du partenariat avec le secteur privé	48 M€ (47M€ aide budgétaire, 0,75M€ AT et 0,5 M€ suivi&évaluation) 3 tranches annuelles (11, 14 et 22 M€). - 1 ^{ère} tranche fixe ⁵⁵ de 11 M€ libérable à la signature de la convention. - 2 ^{ème} et 3 ^{ème} tranches mixtes. Les parties fixes (5 M€ pour la 2 ^{ème} tranche et 7 M€ pour la 3 ^{ème} tranche) à déboursier après l'examen des conditions relatives à la réalisation de la stratégie sectorielle du GT. Les parties variables (9 M€ pour 2 ^{ème} tranche et 15 M€ pour 3 ^{ème} tranche) à débloquer en fonction d'atteinte des cibles fixées conjointement avec le GT en matière d'enseignement supérieur.
Programme d'appui à la réforme de l'Enseignement secondaire en Tunisie, 2006			
Contribuer à l'amélioration des performances de l'enseignement secondaire au regard des normes internationales et à accroître la contribution de l'enseignement secondaire à l'employabilité des jeunes par la possibilité d'accès à des filières préparant à l'enseignement supérieur	- Améliorer la formation initiale et continue des enseignants ; - Mettre en œuvre les nouvelles filières proposées dès la deuxième année de l'enseignement secondaire ; - Améliorer la qualité de la vie scolaire ; - Soutenir la consolidation des démarches visant à responsabiliser les acteurs du système au niveau décentralisé ; - Généraliser l'initiation aux technologies de l'information et de la communication (TIC).	Conditionnalités liées pour la partie fixe à : - la mise en œuvre de la stratégie du gouvernement dans le secteur de l'enseignement secondaire, - la présentation et actualisation du CDMT du secteur de l'enseignement secondaire, - la tenue de la réunion annuelle de coordination des bailleurs de fonds Conditionnalités liés à la partie variable : atteinte des cibles fixées pour des indicateurs spécifiques tels que : i) équité territoriale au niveau de l'implantation des filières ; ii) % d'établissements avec les sections	30 M€ (29,4M€ aide budgétaire ; 0,3M€ AT et 0,3 M€ suivi&évaluation) 3 tranches (10 M€, 9 M€ et 10.4 M€). - 1 ^{ère} tranche fixe liée à la signature de la convention de financement. - 2 ^{ème} et 3 ^{ème} tranches mixtes. Les parties fixes (3 M€ pour chaque tranche) à déboursier après l'examen des conditions. Les parties variables (6 M€ pour 2 ^{ème} tranche et 7,4 M€ pour 3 ^{ème} tranche) à débloquer en fonction d'atteinte des

⁵⁴ Les FAS I et II se caractérisent par la présence de deux matrices de conditionnalités : une partagée entre les bailleurs de fonds, et l'autre propre à la CE contenant des conditions additionnelles, propres à l'appui communautaire. A partir de la FAS III, les bailleurs de fonds utilisent pour l'essentiel la même matrice de conditionnalités.

⁵⁵ Selon la formule de la **tranche fixe** le montant à déboursier est fixe, ou il est décaissé dans sa totalité ou il n'est pas décaissé du tout. Par ailleurs, selon la formule de la **tranche variable**, le montant déboursé pour chaque tranche est liée aux résultats des politiques / réformes et varie en fonction du niveau d'atteinte des cibles et/ou des indicateurs spécifiques de performance fixées dans la matrice des mesures. La tranche mixte inclue une partie fixe et une partie variable.

Objectifs globaux	Objectifs spécifiques / Secteurs d'intervention	Conditionnalités ⁵⁴	Montant & Modalités de déboursement
et/ou au marché de l'emploi.		économie et services, commerce et affaires, informatique et multimédia et informatique industrielle ; iii) taux d'achèvement du cycle secondaire d'une cohorte d'élèves avec succès ; iv) ratios élèves 1 ^{ère} et 2 ^{ème} année ; v) % d'orientation 1 ^{ère} année ; vi) % de chefs d'établissement recrutés sur profil de compétences ; vii) ratio nouveaux enseignants/ encadreurs ; viii) enseignement TIC obligatoire en 3 ^{ème} et 4 ^{ème} année.	cibles fixées conjointement avec le GT en matière d'enseignement secondaire.
Programme d'appui au secteur de la formation professionnelle en Tunisie (MANFORM II), 2007			
Contribuer à la mise en œuvre de la réforme engagée par le MEF dans le contexte du XI ^{ème} Plan de développement du pays (2007-2011), notamment : gagner le pari de la qualité dans le dispositif de formation professionnelle publique et privé afin de répondre aux besoins de l'entreprise et de s'adapter aux changements technologiques dans une volonté continue de réactivité et de complémentarité avec les dispositifs de l'éducation de l'enseignement supérieur.	Contribuer à : - Promotion de la formation professionnelle pour en faire une voie de réussite - Poursuite de la mise à niveau du système de formation professionnelle - Développement de l'efficacité du dispositif de formation la professionnelle	Conditionnalités liés à : i) poursuite de la mise en œuvre de la stratégie du GT dans le secteur de la formation professionnelle ; ii) consolidation des structures en charge de la mise en œuvre de la stratégie sectorielle et du CDMT sectoriel ; iii) réunion annuelle de coordination des bailleurs de fonds ; iv) mise en œuvre d'un observatoire national des compétences et des métiers et instauration de conseils d'établissement dans les centres gérés par l'Agence tunisienne de FP ; v) taux de formation avec l'entreprise (cibles) ; vi) promotion des actions de formation continue (cibles) ; vii) formation et recyclage systématique des formateurs (cibles) ; viii) formation et mise en place d'un corps d'inspecteurs pédagogiques spécialisé en matière de FP (cibles) ; ix) élaboration, validation et mise en place d'un cadre de reconnaissance des diplômes du système d'apprentissage.	30 M€ (29,3M€ aide budgétaire ; 0,4M€ AT et 0,3 M€ suivi&évaluation) 3 tranches annuelles, dont : - 1 ^{ère} tranche fixe de 10 M€ à la signature de la convention. - 2 ^{ème} et 3 ^{ème} tranches mixtes à déboursier au cours des deux années budgétaires suivantes. Les parties fixes (4,1 M€ - 2 ^{ème} tranche et 3,6 M€ - 3 ^{ème} tranche) à déboursier après l'examen des conditions relatives à la réalisation de la stratégie sectorielle du GT. Les parties variables (5,6 M€ - 2 ^{ème} tranche et 3,6 M€ - 3 ^{ème} tranche) à débloquer sous condition d'atteinte des cibles fixées conjointement avec le GT en matière de formation professionnelle.

Intitulé du projet :	Facilité d'Ajustement Structurel I
Secteur :	Gestion macroéconomique et réformes économiques
N° de référence :	MEDA/TUN/003
Année de décision :	1996
Dates de réalisation :	12/1996 -12/1998
Source de financement :	MEDA I
Montant alloué (€) :	100.000.000
Montant contracté (€) :	100.000.000
Montant payé (€) :	100.000.000
Modalité de financement :	ABG
Modalités de déboursement	Deux tranches fixes (40+60). La première de 40 M€ déboursée après signature de la convention de financement et l'accomplissement des conditionnalités y afférentes, la deuxième déboursée sur base de l'accomplissement des conditionnalités précises.
Contexte du programme :	<p>La Tunisie s'est engagée, depuis 1986, dans un vaste programme d'ajustement structurel visant la mise en vigueur des mécanismes du marché et la création d'un environnement favorable pour l'entreprise. Les réformes engagées dans ce cadre se sont traduites par un rétablissement des grands équilibres macro-économiques et ont permis de surmonter les difficultés conjoncturelles tant internes qu'externes qui ont entravé le développement de l'économie tunisienne.</p> <p>La signature de l'Accord d'Association en juillet 2005 – qui prévoit la réalisation d'une zone de libre-échange (ZLE) à l'échéance de 12 ans – appelle des nouveaux ajustements. La ZLE offre une occasion de croissance économique durable et d'emploi à moyen terme mais les bénéfices dépendront largement de l'efficacité du secteur privé et de la capacité de créer un environnement législatif et économique sain et compétitif. Pour ce faire, le gouvernement tunisien a sollicité l'appui de la Communauté européenne et de la Banque Mondiale pour la mise en œuvre d'un programme des réformes qui répond aux nouveaux défis liés à la réalisation d'une zone de libre-échange (ZLE).</p> <p>En particulier, les majeurs défis de nature économiques auxquels la Tunisie doit faire face sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les taux d'épargne et d'investissement (et l'efficacité des investissements) qui sont insuffisants pour soutenir la croissance envisagée et qui devraient être portés de 25% à 28% du PIB à l'horizon 2001. - La balance de paiements. Pour faire face aux risques liés au passage à un régime libéralisé du commerce extérieur, le niveau des réserves doit être relevé et le déficit courant de la balance des paiements estimé à l'équivalent de 4,5% du PIB (à l'exclusion de dons 1995) devra améliorer. - Finances publiques : en dépit de l'objectif de 1,5% retenu pour 1995, le déficit global atteindra l'équivalent de 3,8% du PIB. Le projet de loi des finances 1996 compte sur une augmentation des recettes totales de l'ordre de 11% (extension/augmentation de la TVA), ce qui devrait compenser le manque résultant du démantèlement tarifaire (55 milliards de Dinars Tunisiens en 1996). - La satisfaction de la demande additionnelle d'emploi. <p>La Tunisie grâce à la mise en œuvre des réformes en accord avec les Institutions de Bretton Woods est éligible à l'appui communautaire et des</p>

	<p>consultations article 4 du FMI on lieu annuellement.</p> <p>Le programme d'appui budgétaire de la CE est fournie en étroite collaboration avec la Banque Mondiale qui a accordé un Prêt d'Ajustement pour la Compétitivité Economique – PACE (1996-97) dont l'objectif est de lever les principales contraintes entravent l'efficacité du secteur privé et a créer un environnement législatif et économique sain et compétitif.</p> <p>Les programmes d'appui répondent à une requête officielle du Gouvernement Tunisien (sur la base d'une lettre sur la 'Politique de Développement') qui spécifie que le prêt appuierait les efforts du Gouvernement dans les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accélérer l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange et la réduction des droits compensatoires de douane ; - Accélérer le rythme des privatisations ; - Déréglementer et améliorer le cadre réglementaire et administratif des services liées au commerce, transport maritime, installation portuaires, télécommunication ; - Moderniser le cadre juridique dans lequel opère le secteur privé ; - Accroître la flexibilité du marché du travail tout en améliorant la protection des travailleurs licenciés et en contenant les couts de main d'œuvre.
Objectif global :	<p>Appuyer le gouvernement tunisien dans la mise en œuvre d'un programme de réformes répondant aux nouveaux défis liés à la réalisation d'une zone de libre-échange (ZLE).</p> <p>L'objectif est strictement lié aux objectifs envisagés par le Gouvernement dans sa lettre de Développement, objectifs qui sont aussi repris dans le IXème Plan de Développement 1997-2001</p>
Objectifs spécifiques :	<p>Le programme appuyé par la Banque mondiale et la Communauté européenne poursuit les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcement à long-terme de la stabilité macro-économique au sein d'une économie libéralisée; - Elargissement du rôle du secteur privé dans l'économie ; - Réforme des réglementations en vue de favoriser l'ouverture de l'économie ; - Favoriser la souplesse du marché du travail. <p>Conditionnalités propres à la CE :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réforme du système financier ▪ Libéralisation commerciale ▪ Accélération de la privatisation ▪ Améliorations (niveau, rationalisation, meilleur ciblage) en matière de dépenses fiscales
Résultats attendus :	<p>I : MACRO-ECONOMIE</p> <p><u>Cadre macro-économique</u> : accélérer la croissance économique annuelle à 5-6% tout en améliorant les équilibres macro-économiques.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Porter la croissance annuelle du PIB de 4% (1989-1994) à environ 6% (1995-2004) ; - Réduire le déficit du compte courante de 4% du PIB (1995) à moins de 3% (2004) ; - Accroître l'épargne nationale brute de 21% du PIB (1995) à 25% (2004), essentiellement par la réduction du déficit budgétaire (de 3.8% à 1.8% du PIB en 2001) et l'accélération de la privatisation ; <p><u>Cadre Fiscal</u> : assurer la soutenabilité du cadre fiscale à moyen terme;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réformes fiscales pour compenser la perte des recettes douanières dérivant de l'entrée en vigueur de la ZLE (mesures visées : extension

	<p>TVA, élimination de l'exonération de la TVA sur les importations de biens d'équipement,...)</p> <p>Commerce extérieur : plus grande intégration dans l'économie mondiale promu ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accélérer l'entrée en vigueur de la ZLE et la réduction des droits compensatoires de douane ; <p>Désengagement de l'Etat : (i) rôle du secteur privé dans l'économie accru ; (ii) efficacité et compétitivité du secteur privé amélioré ; (iii) équilibre des finances publiques renforcé ; (iv) marchés de capitaux renforcé.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accélérer le rythme des privatisations ; <p>II. DEREGLEMENTATION ET FACILITATION DES ECHANGES :</p> <p>Déréglementation et Privatisation - Transport Maritime et Ports : (i) compétitivité du transport maritime augmenté ; (ii) compétitivité des ports accru.</p> <p>Facilitation des échanges : (i) amélioration des procédures du commerce extérieur (déroulement rapide et peu coûteux) ; (ii) harmonisation du code des douanes avec le code communautaire.</p> <p>Télécommunications : développement des infrastructures et des services de télécommunication promu afin d'assurer la compétitivité future de l'économie.</p> <p>Système juridique : cadre législatif adapté afin de favoriser et appuyer la compétitivité économique des entreprises.</p> <p>III : MARCHÉ DU TRAVAIL</p> <p>Souplesse du marché du travail : Accroître la flexibilité du marché du travail</p> <p>Charges sociales : réduction des coûts de la main d'œuvre tout en améliorant la protection sociale.</p> <p>IV : REFORME DU SYSTEME FINANCIER</p> <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la qualité du portefeuille et concurrence dans le secteur financier accru ; - Réglementation en vigueur renforcé - Rentabilité du secteur financier accru - Développement des marchés de capitaux assuré <p>V : AMELIORATION DES DEPENSES PUBLIQUES SOCIALES</p> <p>Attention accru aux besoins des secteurs sociaux en termes des dépenses budgétaires ;</p>
Activités :	Actions spécifiques requises pour le déboursement de l'appui budgétaire de la CE - Voir matrice ci-dessous
Conditionnalités propres à la CE	Conditionnalités liés à la: <ul style="list-style-type: none"> - Réforme du système financier - Libéralisation commerciale - Accélération des privatisations - Améliorations (rationalisation, meilleur ciblage) en matière de dépenses fiscales, notamment publiques dépenses sociales
Bénéficiaire	République Tunisienne, représenté par : <ul style="list-style-type: none"> - le Ministère de la Coopération Internationale et de l'Investissement Extérieur (autorité responsable de l'exécution) - le Ministère du Développement économique (coordinateur national délégué)
Observations clé	Opération menée conjointement avec la Banque Mondiale - ECAL I (USD 75 M)
Score Efficience	Pas disponible
Documents disponibles	Convention de financement
QE correspondantes:	Au niveau général :1.1-1.4, 2.1-2.3, 4.3-4.4, 5.3-5.4 Au niveau spécifique 3.1-3.3b, 3.4-3.6, 4.1, 5.1

FAS I : MATRICE DES CONDITIONNALITE

I. CADRE MACRO-ECONOMIQUE – COMPOSANTE CONJOINTES AVEC LA BANQUE MONDIALE

Objectifs	Actions déjà entreprises	Actions avant la première tranche	Actions avant la deuxième tranche
Macro-économiques			
√ Accélérer la croissance économique annuelle à 5-6% tout en améliorant les équilibres macro-économiques.	<p>☞ Au cours des cinq dernières années, le PIB a progressé à un taux annuel moyen de 4,3% et seulement de 3,4% en 1994, à cause de la baisse de la production agricole. L'inflation a été contenue avec succès (4,7% en 1994), de même que le déficit budgétaire (2,7% du PIB en 1994).</p> <p>☞ 1995. La croissance du PIB a atteint seulement 2,6% en 1995 en raison de la persistance des mauvais résultats du secteur agricole et l'inflation s'est élevée à 6,3% à cause de l'augmentation des prix des produits alimentaires. Le déficit budgétaire (4,2%) a été plus élevé que prévu. Après une amélioration sensible en 1994, le déficit courant de la balance des paiements a chuté, atteignant 4% du PIB. Le stock de la dette extérieure s'est établi à 54,2% du PIB, contre une moyenne de 56,3% pour la période 1987-94.</p>	☞ Arrêter un programme macro-économique satisfaisant à moyen terme comprenant les indicateurs suivants, qui seront suivis de près : réserves, dette extérieure, croissance des exportations et déficit budgétaire.	* Progrès satisfaisant du programme macro-économique.

Objectifs	Actions déjà entreprises	Actions avant la première tranche	Actions avant la deuxième tranche
<p>Cadre Fiscal</p> <p>√ Assurer la soutenabilité du cadre fiscal à moyen terme.</p>	<p>☞ Introduction en 1988 d'une taxe à la valeur ajoutée et promulgation en 1990 d'un nouveau Code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques ; approbation d'un Code des investissements unifié en décembre 1993 (Loi no. 93-120).</p>	<p>☞ Introduction de mesures fiscales pour compenser les pertes de revenus découlant des réductions des tarifs et des droits compensatoires : extension de la TVA au commerce de détail, élimination de l'exemption de la TVA pour les importations de biens d'équipement; réaménagement de la liste des activités soumises à la TVA au taux de 6% (action entreprise sous la Loi de finances de 1996).</p> <p>☞ Accord sur un scénario fiscal soutenable comprenant a) les mesures fiscales pour compenser les pertes de recettes liées à la mise en oeuvre de l'ALE; b) le remboursement par l'Etat des dettes immobilisées de l'Office de céréales (OC) et de l'Office nationale de l'huile (ONH) envers le système bancaire ; c) un mécanisme par lequel l'Etat compense chaque année, les éventuelles obligations impayées des offices auprès du système bancaire.</p>	<p>☞ Introduction dans la Loi de Finances de 1997 des mesures fiscales pour remplacer les moins-values des recettes découlant de l'application de l'ALE et pour couvrir les éventuelles obligations impayées de l'OC et de l'ONH vis-à-vis du système bancaire à la fin de 1996. Limiter à 1,7% du PIB les dotations de la Caisse de compensation; réduire les dépenses budgétaires (hors service de la dette) par rapport au PIB sans préjudice aux dépenses sociales, sur la base d'une revue, avant fin octobre 1996, des dépenses budgétaires y compris la masse salariale.</p> <p>☞ Soumission à la Banque mondiale d'une étude et d'un plan d'action pour l'harmonisation des incitations du Code des Investissements basés sur les nouveaux engagements pris dans le cadre de l'OMC et de l'ALE.</p>
I. CADRE MACRO-ECONOMIQUE - SECTION COMMERCE EXTERIEUR / LIBERALISATION COMMERCIALE – COMPOSANTE PROPRE A L'UNION EUROPEENNE			
Objectifs	Première tranche (deuxième semestre 2006) après signature de la convention de financement et l'accomplissement des conditionnalités y afférentes	Deuxième tranche (mi-1997) sur base de l'accomplissement des conditionnalités précises.	
Promouvoir une plus grande intégration dans l'économie mondiale : Accélérer l'entrée en vigueur de la ZLE et la réduction des droits compensatoires de douane ;		- Accord satisfaisant sur la suppression de toutes les restrictions quantitatives aux importations prises au titre de l'article XVIII b du GATT, à la lumière des consultations de l'OMC	
I. CADRE MACRO-ECONOMIQUE – COMPOSANTE CONJOINTES AVEC LA BANQUE MONDIALE			

Objectifs	Actions déjà entreprises	Actions avant la première tranche	Actions avant la deuxième tranche
<p>Commerce Extérieur</p> <p>✓ Promouvoir une plus grande intégration dans l'économie mondiale.</p>	<p>☞ Signature de l'Accord de Libre Echange (ALE) avec l'Union Européenne, en juillet 1995.</p> <p>☞ Elimination des restrictions quantitatives (RQs) sur 85% de la production intérieure (le reste des RQs sera éliminé avec l'entrée en vigueur de l'ALE).</p>	<p>☞ Soumission à la Chambre des Deputés du projet de loi sur l'ALE avec l'Union Européenne.</p> <p>☞ a) Mise en oeuvre immédiate du démantèlement pour la liste I telle que prévue à l'entrée en vigueur de l'ALE et extension au reste du monde de ces réductions tarifaires (action entreprise sous la Loi de finances de 1996); b) publication au Journal Officiel du décret portant réduction de 10 points de pourcentage des taux du droit complémentaire provisoire dû à l'importation c) accord sur un calendrier d'élimination totale des DCP restant, en parts égales, dans les Lois de Finances pour 1997 et 1998.</p>	<p>* Publication au Journal officiel de la loi sur la ratification par la Tunisie de l'ALE avec l'Union Européenne.</p> <p>* Introduction dans la Loi de Finances de 1997 des réductions tarifaires prévues jusqu'à la deuxième année de l'application de l'ALE et par le calendrier d'élimination des droits compensatoires de douanes.</p> <p>☞ Accord sur un plan d'harmonisation de la structure tarifaire imposée aux importations non-européennes.</p> <p>☞ Mise en application et publication du programme de réduction tarifaire.</p> <p>☞ Accord satisfaisant sur la suppression de toutes les restrictions quantitatives aux importations prises au titre de l'article XVIII b du GATT, à la lumière des consultations de l'OMC</p>

I. CADRE MACRO-ECONOMIQUE - SECTION DESENGAGEMENT DE L'ETAT / ACCELERATION DE LA PRIVATISATION

Objectifs	Première tranche	Deuxième tranche
<p>Accroître le rôle du secteur privé dans l'économie; améliorer l'efficacité et compétitivité du secteur privé; renforcer l'équilibre des finances publiques; renforcer les marchés de capitaux.</p>	<p>- Le gouvernement met en vente un minimum de 51% du capital (c.à.d. achèvement des évaluations, des documents d'appel d'offres et publication de ceux-ci) d'un nombre d'entreprise publiques correspondant à 20% des actifs nets de la liste d'entreprises publiques produisant des biens et services dont les actifs nets s'élèvent à 1,413 milliard DT</p>	<p>- Le gouvernement met en vente un minimum de 51% du capital d'un nombre supplémentaire d'entreprise publiques correspondant à 30% supplémentaires des actifs nets de la liste d'entreprises publiques produisant des biens et services dont les actifs nets s'élèvent à 1,413 milliard DT</p> <p>- Le gouvernement présente des programmes de privatisation de la Société Tunisienne d'Accomage (STAM) et de la Compagnie Tunisienne de Navigation (CTN).</p>

Objectifs	Actions déjà entreprises	Actions avant la première tranche	Actions avant la deuxième tranche
<p>Désengagement de l'Etat</p> <p>√ Accroître le rôle du secteur privé dans l'économie; améliorer l'efficacité et la compétitivité; renforcer l'équilibre des finances publiques; renforcer les marchés de capitaux.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ☛ Mise en place du cadre légal et institutionnel pour la privatisation incluant: la Loi 89-9 (définition des entreprises publiques, rationalisation des responsabilités institutionnelles pour la privatisation); la Loi 94-102 (établissement de la possibilité de vente des blocs d'actions par appel d'offre sur cahiers de charge). ☛ Privatisation de 43 entreprises (entre 1987 et 1994) donnant 156 millions de dinars (environ 1% de la valeur comptable des entreprises publiques produisant des biens et services). 	<ul style="list-style-type: none"> ☛ Le gouvernement met en vente un minimum de 51% du capital (c.a.d. achèvement des évaluations, des documents d'appels d'offres et publication de ceux-ci) d'un nombre d'entreprises publiques correspondant à 20% des actifs nets de la liste d'entreprises publiques produisant des biens et services dont les actifs nets s'élèvent à 1,413 milliard DT. ☛ Ouverture par l'OPV d'au moins une entreprise publique (non comprise dans la liste des entreprises publiques mentionnées plus haut) produisant des biens et services en offrant plus de 10% du capital actionnaire. ☛ Préparer des indicateurs sur la taille des entreprises publiques et leur poids dans l'économie, tout en distinguant i) entreprises publiques dans le secteur concurrentiel, ii) entreprises publiques stratégiques, et iii) établissements publics. Cette liste doit inclure au moins la dette totale et bancaire, les transferts budgétaires et la situation bénéficiaire ou déficitaire de chaque entreprise publique. 	<ul style="list-style-type: none"> ☛ Le gouvernement met en vente un minimum de 51% du capital d'un nombre supplémentaire d'entreprises publiques correspondant à 30% supplémentaires des actifs nets de la liste d'entreprises publiques produisant des biens et services (dont les actifs nets s'élèvent à 1,413 milliard DT). ☛ Ouverture du capital dans un minimum de 5 entreprises publiques où l'Etat détient une participation majoritaire (et qui ne sont pas incluses dans la liste des entreprises publiques produisant des biens et services dont les actifs nets s'élèvent à 1,413 milliard DT) par une offre publique de vente, OPV en offrant au moins 10% du capital actionnaire. ☛ Présenter le programme de privatisation des entreprises publiques sur les 50% restant de la liste agréée et autres actions de désengagement de l'Etat à moyen terme. Ceci inclura la privatisation de la Société Tunisienne d'Ac-comage (STAM) et la Compagnie Tunisienne de Navigation (CTN).

Objectifs	Actions déjà entreprises	Actions avant la première tranche	Actions avant la deuxième tranche
Déréglementation et Privatisation			
Transport maritime et Ports			
√ Augmenter la compétitivité du transport maritime.	☞ Le monopole de transport maritime de la CTN n'existe plus et des armateurs privés tunisiens ont été autorisés à exploiter.		<ul style="list-style-type: none"> • Soumission à la Chambre des Députés des modifications des Articles 6 et 7 de la loi 77-13 dans le but de supprimer les privilèges octroyés aux armateurs tunisiens en matière d'affrètement.
√ Accroître la compétitivité des ports.	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Adoption de la loi 95-33 introduisant la déréglementation de la manutention dans les ports. Toutefois, l'Article 10 permet le maintien du monopole de la manutention dans les ports de Tunis, La Goulette et Radés par la STAM. 	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Entamer le processus d'évaluation de la STAM. 	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Soumission à la Chambre des Députés des modifications de l'Article 10 de la loi 95-33 du 14 avril 1995 dans le but d'éliminer le droit de monopole de la STAM dans les ports de Tunis - Radès - La Goulette le mettant au même niveau que les autres aconiers. • Régime du travail portuaire: amender le Décret du 17 février 1949 réglementant les conditions de travail des dockers, pour les rendre moins complexes et plus flexibles et adaptés aux exigences du monde portuaire moderne.
	☞ Achèvement d'une étude d'évaluation de la CTN consolidé.	☞ Démarrage de l'étude sur la stratégie de restructuration de la CTN.	• Mise en oeuvre du plan de restructuration de la STAM <i>en vue de sa privatisation</i> . Mise en oeuvre du plan de restructuration de la CTN <i>en vue de sa privatisation</i> .

Objectifs	Actions déjà entreprises	Actions avant la première tranche	Actions avant la deuxième tranche
<p>Facilitation des échanges</p> <p>√ Veiller à un déroulement rapide et peu coûteux des procédures du commerce extérieur.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Achèvement d'une étude sur la fluidité du transport maritime. ☞ Un arrêté ministériel est publié le 15 septembre 1995, suite aux lois n° 95-32 et 95-33 du 14 avril 1995, indiquant les spécificités de chaque intervenant au transport maritime. ☞ Un arrêté ministériel est en préparation pour fixer la composition du comité de facilitation. Un représentant de l'UTICA a été nommé à la tête de ce comité. 	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Possibilité d'accorder des concessions (applicables aux ports, routes, opérations de manutention, etc.), jusqu'à une limite de 30 ans (action déjà entreprise grâce à la Loi 95-73 de juillet 1995). ☞ OPNT: Démarrage d'une étude pour la réforme de la réglementation portuaire intégrant le rôle d'autorité publique de l'OPNT et précisant ses attributions en tant que gestionnaire domaniale, garant du respect des règles de sécurité et de protection de l'environnement portuaire. ☞ Etablissement du comité technique de facilitation (Décret du 5 février 1996). ☞ Signature de la décision ministérielle établissant la composition de la Commission préparant le projet de loi de révision du Code des Douanes. 	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Publication de la réglementation en matière de concessions portuaires en spécifiant la tarification et les moyens de gestion envers les preneurs dans chaque port du pays. ☞ Publication par le Ministère du transport d'un arrêté ministériel avec la nouvelle liste des tarifs plafonds relative à la manutention. * Soumission à la Chambre des Députés d'un projet de Loi introduisant la nouvelle réglementation portuaire, et intégrant la redéfinition des fonctions de l'OPNT et le nouveau régime de domanialité maritime. ☞ Soumission à la Chambre des Députés d'un projet de loi sur le transport multimodal. * Publication du décret portant introduction de la liasse unique à l'importation et à l'exportation suivant les normes ONU/CEE (telle que proposé par le comité technique).

Objectifs	Actions déjà entreprises	Actions avant la première tranche	Actions avant la deuxième tranche
<p>√ Mettre en harmonie le code des douanes avec le code communautaire.</p>	<p>☞ Les termes de référence du travail de révision du code des douanes ont été présentés.</p>		<p>☞ Soumission au Conseil des Ministres d'un projet de loi de révision du code des Douanes.</p>
<p>Télécommunications</p> <p>☞ Favoriser le développement des infrastructures et des services de télécommunication à même d'assurer la compétitivité future de l'économie.</p>		<p>☞ Présentation des orientations du Gouvernement pour le développement du secteur à moyen terme.</p>	<p>☞ Présentation d'une note de stratégie de développement à moyen terme incluant les mesures prévues.</p>
<p>Système juridique</p> <p>√ Adapter le cadre législatif afin de favoriser et d'appuyer la compétitivité économique aux entreprises.</p>	<p>☞ L'amélioration par le Gouvernement du cadre législatif inclut la récente législation sur la réhabilitation des entreprises en difficulté, celle sur l'arbitrage national et international, le leasing, etc.</p> <p>☞ Démarrage des études pour définir les priorités en matière de réforme et d'application législative, en vue d'adapter les lois et réglementations applicables aux nouvelles pratiques économiques nationales et internationales.</p>	<p>☞ a) Soumission à la signature du décret et préparation de l'arrêté ministériel introduisant des modifications juridiques nécessaires pour la structure du Centre d'études judiciaires et juridiques, permettant au Centre de fournir un forum qui aiderait à établir le cadre juridique à l'appui de la compétitivité, et prévoyant la promotion et la vulgarisation des travaux du Centre; b) soumission des termes de référence et engagement des consultants pour préparer un programme d'Action stratégique pour la Réforme Législative.</p>	<p>• Soumission à la Chambre des Députés d'un projet de loi introduisant un nouveau Code des Sociétés.</p> <p>☞ Soumission à la Chambre des Députés d'un projet de Loi portant sur un Code de Droit International Privé; accord sur un "Programme d'Action Stratégique pour la Réforme Législative" et soumission du dit programme.</p>

Objectifs	Actions déjà entreprises	Actions avant la première tranche	Actions avant la deuxième tranche
<p>Souplesse du marché du travail</p> <p>√ Améliorer la flexibilité du marché du travail.</p>	<p>☞ Révisions du Code du Travail (février 1994) dans le domaine des accords collectifs, de la représentation des travailleurs dans les entreprises, des règlements des conflits, et de la fixation des dommages et intérêts.</p>	<p>☞ Accord sur des révisions des articles du Code du Travail concernant les licenciements pour cause économique afin de réduire le délai de procédure.</p>	
<p>Charges sociales</p> <p>√ Réduire le coût de la main-d'oeuvre tout en améliorant la protection sociale.</p>	<p>☞ Majoration des taux de cotisation des secteurs public et privé pour contenir la détérioration de la situation financière du système de sécurité sociale.</p> <p>☞ Renforcement des contrôles des cas de mise à la retraite anticipée dans le secteur public ; fusion des régimes des indépendants non-agricoles et des exploitants agricoles ; révision du système de validation des états de services public et privé pour la retraite et révision de l'assiette des cotisations.</p>	<p>☞ Réalisation d'une analyse quantitative des coûts et de la cotisation nécessaire à un fond de garantie pour financer le paiement des indemnités dues aux travailleurs licenciés pour raison économique; présentation du plan contenant les mesures visant à créer un système limité de couverture du risque d'interruption d'emploi.</p>	<p>☞ Soumission à la Chambre des Députés d'un projet de loi sur un système limité de couverture du risque d'interruption d'emploi.</p> <p>☞ Accord pour ne pas augmenter au cours des années 1997-1998 les charges sociales afférentes aux cotisations en vigueur de sécurité sociale au titre du régime général du secteur privé non agricole (25,75% des salaires), dans le contexte de la réforme en cours du régime de sécurité sociale</p>

IV : REFORME DU SYSTEME FINANCIER

Objectifs	Première tranche	Deuxième tranche
Améliorer la qualité du portefeuille et accroître la concurrence dans le secteur financier ;	<p>- Publication de la circulaire relative au crédit à long terme des banques de dépôt en application de l'article 5 de la Loi bancaire ;</p>	<p>Mise en œuvre de certaines réformes dans le secteur financier qui seraient identifiées en temps utile en liaison avec les institutions de Bretton Woods. Entre autres, celles-ci comprendraient les mesures suivantes (deuxième tranche).</p> <p>- Prendre les dispositions nécessaires pour encourager la création effective de sociétés de recouvrement.</p>

		- Porter la partie détenue par le secteur privé à au moins 50% de l'actif global des banques commerciales (tel que déclaré par la situation mensuelle brute des banques)
Renforcement de la réglementation en vigueur		- Finalisation du Plan comptable du secteur bancaire
Accroître la rentabilité du secteur financier	- Suppression de l'obligation d'ouverture d'agences dans les zones non bancarisées	- Elimination du ratio des activités prioritaires ;
Assurer le développement des marchés de capitaux		- Permettre le transfert de propriété des titres publics (décret du Ministère des Finances) et mettre en place le dispositif technique nécessaire.

Objectifs	Actions déjà entreprises	Actions avant la première tranche	Actions avant la deuxième tranche
<p>√ Améliorer la qualité du portefeuille et accroître la concurrence dans le secteur financier.</p> <p>√ Renforcement de la réglementation en vigueur.</p>	<p>☛ 91-93. Révision des règles prudentielles pour classement des actifs et leur provisionnement; réservation des intérêts impayés sur les créances en arriéré plus de 90 jours et introduction d'un ratio minimum de couverture de risques.</p> <p>☛ 95. Finalisation du Plan comptable général</p>	<p>☛ Publication de la circulaire relative au crédit à long terme des banques de dépôt en application de l'article 5 de la Loi bancaire.</p>	<p>☛ Mise en oeuvre de certaines réformes dans le secteur financier qui seraient identifiées en temps utile en liaison avec les institutions de Bretton Woods. Entre autres, celles-ci comprendraient les mesures suivantes :</p> <p>☛ Prendre les dispositions nécessaires pour encourager la création effective de sociétés de recouvrement.</p> <p>☛ Porter la partie détenue par le secteur privé à au moins <u>50%</u> de l'actif global des banques commerciales (tel que déclaré par la situation mensuelle brute des banques).</p> <p>☛ Finalisation du Plan comptable du secteur bancaire.</p>

Objectifs	Actions déjà entreprises	Actions avant la première tranche	Actions avant la deuxième tranche
<ul style="list-style-type: none"> √ Accroître la rentabilité du secteur financier. √ Assurer le développement des marchés de capitaux. 		<ul style="list-style-type: none"> ☞ Suppression de l'obligation d'ouverture d'agences dans les zones non bancarisées. 	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Elimination du ratio des activités prioritaires. ☞ Permettre le transfert de propriété des titres publics (décret du Ministère des Finances) et mettre en place le dispositif technique nécessaire.

V : AMELIORATION DES DEPENSES PUBLIQUES SOCIALES

Objectifs	Première tranche	Deuxième tranche
Dans un contexte de pressions qui s'exercent sur les dépenses budgétaires, soutenir l'effort pour donner aux secteurs sociaux toute l'attention requise	- Démarrage de la revue des dépenses publiques (RDP) ;	- Calendrier de mesures envisagé suite à la RDP ; - Fixation de critères qualitatifs de performance pour 1997 : rationalisation des dépenses publiques sociales de façon à accroître leur efficacité en fonction d'objectifs sociaux selon les recommandations de la RDP ;
	- Engagement à maintenir dans la réalisation du budget 1996 le ratio quantitatif – dépenses budgétaires sociales / budget = 39% - (et maîtrise du déficit budgétaire).	- Réalisation de l'objectif quantitatif – dépenses budgétaires sociales / budget = 39% - (et maîtrise du déficit budgétaire) du budget 1996. - Engagement à maintenir un niveau comparable (et maîtrise du déficit budgétaire) dans la Loi de Finances 1997 dans l'hypothèse que le niveau de dépenses est considéré comme suffisamment élevé.

Intitulé du projet :	Facilité d'Ajustement Structurel II
Secteur :	Gestion macroéconomique et réformes économiques
N° de référence :	
Année de décision :	1999
Dates de réalisation :	1999-2001
Source de financement :	MEDA I
Montant alloué (€) :	80.000.000
Montant contracté (€) :	80.000.000
Montant payé (€) :	80.000.000
Modalité de financement :	ABG
Modalités de déboursement	Deux tranches fixes (40+40 M€), la première à déboursier durant le premier semestre 1999, après l'accomplissement des conditionnalités y afférentes, la deuxième (le solde) en principe au début de l'année 2000, également sur base de l'accomplissement des conditionnalités précises.
Contexte du programme :	<p>La Tunisie s'est engagée, depuis 1986, dans un vaste programme d'ajustement structurel visant la mise en vigueur des mécanismes du marché et la création d'un environnement favorable pour l'entreprise. Les réformes engagées dans ce cadre se sont traduites par un rétablissement des grands équilibres macro-économiques et ont permis de surmonter les difficultés conjoncturelles tant internes qu'externes qui ont entravé le développement de l'économie tunisienne.</p> <p>Les progrès réalisés durant le VIIIème plan (1992-96) dans la mise en place des réformes économiques, combinés à la poursuite d'une politique macro-économique prudente, ont permis à la Tunisie d'améliorer ses équilibres financiers tout en générant un rythme de croissance accéléré. Ces acquis doivent être consolidés pour atteindre les nouveaux objectifs de croissance et d'investissement du IXème plan (1997-2001), tout en continuant la libéralisation de l'économie et l'amélioration des équilibres financiers.</p> <p>Les grands défis économiques de la Tunisie sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer l'épargne nationale et améliorer l'efficacité de l'allocation des ressources ; - Désengagement de l'Etat ; - Accélérer la mise à niveau des ressources humaines. <p>La Tunisie continue à mettre en œuvre un programme des réformes soutenu par la Banque Mondiale (conclusion du programme PACE I et préparation d'une nouvelle opération PACE II) et par la CE (FAS I) et bénéficie également d'une surveillance renforcée du FMI (consultations article 4 et missions de revue de l'évolution économique).</p> <p>Le programme appuyé par la Banque Mondiale et la Communauté européenne porte sur la réforme du secteur financier associée à la poursuite d'une politique macro-économique (politiques monétaires et budgétaires) prudente. Les conditions propres de l'appui communautaire portent sur l'accélération du programme de privatisation / le désengagement de l'Etat associé au renforcement du filet de sécurité, et des réformes du système d'enseignement de base et supérieur.</p>
Objectif global :	Soutien aux réformes économiques mise en place par le gouvernement tunisien visant à renforcer la libéralisation de l'économie tunisienne et, en particulier, à contribuer à assurer le succès de la zone de libre-échange avec l'Union européenne telle que prévue dans l'Accord d'Association.
Objectifs spécifiques :	Les secteurs prioritaires sont les suivants : I. Secteur financier

	<p>II. Désengagement de l'Etat III. Education de base IV. Enseignement supérieur V. Cadre macro-économique</p>
Résultats attendus :	<p><u>I. Secteur financier :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Assainissement du portefeuille des banques ; - Modernisation du système bancaire ; - Développement du marché financier ; - Mise à niveau du secteur des assurances. <p><u>II. Désengagement de l'Etat :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en vente des entreprises (continuation du programme de désengagement du gouvernement) - Présentation par le gouvernement d'un nouveau programme de privatisation élargi à un nombre significatif d'entreprises publiques et parapubliques ; - Ouverture du capital de sept entreprises dans lesquelles l'Etat détient une participation majoritaire ; - Amélioration de la transparence du processus de privatisation par la dissémination des résultats des transactions de privatisation une fois qu'elles sont clôturées, informant sur l'identité de l'acheteur et les conditions d'achat ; - Amélioration des procédures de privatisation, y compris par un renforcement des départements en charge de la conception et de la mise en œuvre du programme de privatisation ; - Renforcement du filet de sécurité dans le cadre de l'accélération de la privatisation. <p><u>III. Education de base :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcement du système d'évaluation continue des pratiques enseignantes et du fonctionnement des établissements ; - Elaboration d'un programme pour consolider et renforcer la formation continue et le recyclage des enseignantes ; - Amélioration du système de contrôle des connaissances et d'examen ; - Définition des articulations et des modes d'orientation entre l'enseignement de base et la formation technique et professionnelle. <p><u>IV. Enseignement supérieur :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Définition et mise en place d'un cadre juridique incitatif pour l'ouverture d'établissements privés ; - Mise en place d'un nouveau statut des universités et d'un système d'allocation des ressources, visant à responsabiliser les universités dans leur gestion. - Développement de la politique de recouvrement des coûts tout en mettant en place un système équitable de prêts et bourses étudiants. <p><u>V. Cadre macro-économique :</u></p> <p>Mise en place d'une politique macro-économique prudente tout en favorisant une croissance accélérée en ligne avec le cadre macro-économique décrit dans le IXème Plan (1997-2001) et retenu également par les Institutions de Bretton Woods.</p>
Activités :	<p>Les actions à entreprendre par le Gouvernement pour satisfaire la matrice des conditionnalités propres à l'Union Européenne incluent: Voir matrice ci-dessous</p>
Conditionnalités liées à la CE	<p>Conditionnalités liés à:</p> <ul style="list-style-type: none"> - le désengagement de l'Etat / programme de privatisation; - Réformes dans le secteur de l'éducation de base; - Réformes dans le secteur de l'enseignement supérieur - Mise en place d'une politique macro-économique prudente tout en favorisant une croissance accélérée

Bénéficiaire	République Tunisienne, représenté par : - le Ministère de la Coopération Internationale et de l'Investissement Extérieur (autorité responsable de l'exécution) - le Ministère du Développement économique (coordinateur national délégué)
Observations clé	Opération menée conjointement avec la Banque mondiale - ECAL II (prêt de USD 159 M) et la Banque Africaine de Développement - PAC I (prêt de USD 140 M)
Score Efficience	Pas disponible
Documents disponibles	Convention de financement Rapport d'évaluation BAD 2006 (PAC I-II; correspondant a FAS II-III) Rapport d'achèvement BAD 2008 (PAC I);
QE correspondantes:	Au niveau général :1.1-1.4, 2.1-2.3, 4.3-4.4, 5.3-5.4 Au niveau spécifique 3.1-3.3b, 3.4-3.6, 4.1, 5.1

FAS II : MATRICE DES CONDITIONNALITES		
I : SECTEUR FINANCIER & V CADRE MACRO-ECONOMIQUE - COMPOSANTES CONJOINTES AVEC LA BANQUE MONDIALE ET LA BAD		
IV. CADRE MACRO-ECONOMIQUE		
Objectifs	Première tranche	Deuxième tranche
	Progrès satisfaisant dans la mise en œuvre du cadre macro-économique contenu dans l'accord de prêt sur le Prêt d'Ajustement pour la Compétitivité de L'Economie II.	Progrès satisfaisant dans la mise en œuvre du cadre macro-économique
OBJECTIFS	Présentation au Conseil d'Administration	Mesures liées à la seconde tranche
I. Cadre macro-économique		
✓ Atteindre un taux de croissance d'au moins 5.5% par an parallèlement à l'amélioration de la compétitivité de l'Economie	<input type="checkbox"/> Adopter un cadre macro-économique satisfaisant à moyen terme, incluant le suivi d'indicateurs tels que la dette extérieure, le déficit budgétaire, la balance en compte courant et l'inflation.	<input type="checkbox"/> Exécution satisfaisante du programme macro-économique (X)
II. Secteur bancaire:		
✓ Améliorer la solidité financière du secteur bancaire		
<input type="checkbox"/> Règlement des créances douteuses sur des entreprises publiques et semi-publiques	<input type="checkbox"/> Règlement d'un montant de 279 millions de DT de créances douteuses sur 29 entreprises publiques et semi-publiques dont 4 resteront publiques: <ul style="list-style-type: none"> ▪ Règlement de 86.5 MD par garantie solidaire sur les créances de l'AFI, la SNCPA, SOCOMENA et STC; ▪ Règlement au comptant des créances de 48.2 MD de la CJO privatisée; ▪ Règlement des créances de 144.5 MD sur les entreprises liquidées ou en voie de liquidation; 	<input type="checkbox"/> Règlement de créances douteuses de 409 MD sur 20 entreprises publiques et à participation publique (Loi de Finances 1999) (X) <input type="checkbox"/> Modes de règlement des créances définis dans la Loi de Finances
<input type="checkbox"/> Conformité aux règles de provisionnement des créances	<input type="checkbox"/> Rehaussement de la déduction fiscale des dotations en provision de 50% à un minimum d'au moins 75%	<input type="checkbox"/> A l'exception de deux banques, respect des règles de provisionnement par les banques publiques (insuffisance de provisions estimée à 365 millions de TD à fin Dec. 1997)
<input type="checkbox"/> Révision des normes prudentielles sur le ratio de solvabilité	<input type="checkbox"/> Augmenter le ratio de solvabilité de 5 à 8%, conformément aux standards internationaux	<input type="checkbox"/> A l'exception de 2 banques, mise en conformité des banques au ratio de solvabilité de 8%
<input type="checkbox"/> Améliorer les procédures de recouvrement des créances douteuses	<input type="checkbox"/> Mise en place de mesures fiscales pour les pertes résultant de la cession de créances douteuses aux sociétés de recouvrement (dont le statut légal a été	<input type="checkbox"/> Présenter à la Chambre des Députés d'un projet de loi portant modification du Code de Procédure Civile et Commerciale facilitant le

OBJECTIFS	Présentation au Conseil d'Administration	Mesures liées à la seconde tranche
<input type="checkbox"/> Améliorer la qualité de l'information financière bancaire	établi début 1998) <input type="checkbox"/> Adoption d'un nouveau plan comptable bancaire en conformité avec les normes comptables internationales incluant des états financiers consolidés.	recouvrement judiciaire des créances bancaires (X) <input type="checkbox"/> Mise en application des nouvelles normes comptables incluant la présentation d'états financiers consolidés à partir de l'exercice fiscal 1999.
<input checked="" type="checkbox"/> Réforme structurelle et privatisations bancaires <input type="checkbox"/> Modernisation de l'activité bancaire et Gouvernance des banques	<input type="checkbox"/> Préparation d'une note sur la révision de la loi et de la réglementation bancaires concernant en particulier : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Agrément unique et retrait de la catégorie de banque d'investissement ▪ Autorisation aux banques de constituer des filiales dans le domaine des services financiers spécialisés ▪ Définition des responsabilités et des attributions incombant au Conseil d'administration des banques, notamment la constitution d'un comité d'audit. ▪ Etablissement de règles prudentielles et de limites sur les opérations avec des apparentés. ▪ Procédures sur les liquidations bancaires 	<input type="checkbox"/> Soumission à la Chambre des Députés d'un projet de révision de la Loi bancaire et adoption au besoin de circulaires, considérés comme satisfaisants par la Banque (X)
<input type="checkbox"/> Privatisations et fusions des banques	<input type="checkbox"/> Réception des soumissions résultant de l'appel d'offre sur le recrutement de la firme devant examiner les termes et conditions de la fusion de l'UIB avec la BTEL. <input type="checkbox"/> Décision du gouvernement d'engager une étude	<input type="checkbox"/> Lancement d'un appel d'offres international selon un cahier des charges permettant la cession de toute participation de l'Etat dans la Banque issue de la fusion de l'UIB et de la BTEL. (X) <input type="checkbox"/> Elaboration des termes et conditions du projet

OBJECTIFS	Présentation au Conseil d'Administration	Mesures liées à la seconde tranche
<input type="checkbox"/> Tutelle des banques publiques	visant la fusion entre la BDET, la BNDT et la STB	de fusion des banques BDET et BNDT avec la banque STB
		<input type="checkbox"/> Soumission à l'approbation de la Chambre des Députés d'un projet de modification de la loi No. 89-9 relative aux participations et entreprises publiques permettant la suppression du seuil de 34% conférant la qualité d'entreprise publique aux banques et aux sociétés d'assurances.(X) <input type="checkbox"/> Assouplissement du contrôle administratif des banques du secteur public
III. Réforme connexe des entreprises publiques et parapubliques		
<input checked="" type="checkbox"/> Réduire l'exposition du gouvernement et des banques vis-à-vis des entreprises publiques	<input type="checkbox"/> Poursuite de la liquidation des 24 entreprises parmi les 29 entreprises publiques concernées par le règlement des créances de la première tranche.	<input type="checkbox"/> Décision du Gouvernement de liquider, privatiser, ou restructurer les entreprises publiques concernées par le règlement des créances de la seconde tranche (X).
	<input type="checkbox"/> Les établissements publics qui constituent le prolongement de l'Administration (Loi 96-04) ne recourront plus au crédit bancaire.	<input type="checkbox"/> Adoption du projet de Loi réduisant la procédure de liquidation des entreprises publiques à une durée maximale de 3 années.
	<input type="checkbox"/> Soumission à la Chambre des Députés d'un projet de Loi réduisant la procédure de liquidation des entreprises publiques à une durée maximale de 3 années.	
IV. Marché des valeurs du Trésor et instruments de gestion monétaire		
<input checked="" type="checkbox"/> Développement des opérations de la Banque Centrale		<input type="checkbox"/> Modification des statuts de la Banque Centrale pour lui permettre d'accepter les valeurs du

OBJECTIFS	Présentation au Conseil d'Administration	Mesures liées à la seconde tranche
<input type="checkbox"/> Faciliter les opérations d'open-market <input checked="" type="checkbox"/> Développement de la formation des taux d'intérêt sur le marché <input type="checkbox"/> Réforme du marché des valeurs du Trésor	<input type="checkbox"/> Arrêter les conditions d'agrément et agréer des spécialistes en valeurs du Trésor (SVT).	<p>Trésor comme contrepartie de ses interventions sur le marché monétaire indépendamment de leur échéance et sans restriction quantitative.</p> <input type="checkbox"/> Lancer les nouvelles valeurs du Trésor (BTA). <input type="checkbox"/> Plan de remplacement des anciennes valeurs du Trésor (BTC) par les nouvelles valeurs de référence (BTA) (X).
V. Systèmes de compensation et de règlements des paiements bancaires et des valeurs du Trésor		
<input checked="" type="checkbox"/> Développement du marché secondaire des valeurs du Trésor <input checked="" type="checkbox"/> Modernisation du système de paiements	<input type="checkbox"/> Mise en œuvre progressive du projet de développement des systèmes de paiement interbancaires.	<input type="checkbox"/> Inscription des valeurs du Trésor auprès du dépositaire central (SIICODEVAM) pour fin de compensation. <input type="checkbox"/> Adoption des mesures de protection contre les risques de défaillance du système de paiement, et des procédures spécifiques aux effets de grande valeur.
VI. Institutions financières non bancaires		
<input type="checkbox"/> Rehaussement des opérations des OPCVM		<input type="checkbox"/> Soumission à la Chambre des Députés d'un nouveau cadre réglementaire pour les OPCVM (X)
<input type="checkbox"/> Augmenter l'efficacité des sociétés de bourse		<input type="checkbox"/> Adoption du décret portant fixation du statut des intermédiaires en Bourse.
<input type="checkbox"/> Améliorer la santé financière des compagnies d'assurance	<input type="checkbox"/> Adoption du plan comptable pour les sociétés d'assurance.	<input type="checkbox"/> Restructuration financière de la compagnie Lloyds Tunisien incluant le respect de capital minimum et de normes de solvabilité (X)
X: Mesures contenues dans l'accord de prêt		

II : DESENGAGEMENT DE L'ETAT : CONDITIONNALITES PROPRE A L'UNION EUROPEENNE

Objectifs	Première tranche - premier semestre 1999 après l'accomplissement des conditionnalités y afférentes	Deuxième tranche - début de l'année 2000 après l'accomplissement des conditionnalités y afférentes
Accroître le rôle du secteur privé dans l'économie ; améliorer l'efficacité et compétitivité du secteur privé; renforcer l'équilibre des finances publiques; renforcer les marchés de capitaux renforcés.	- Le gouvernement met en vente un minimum de 51% du capital (c.à.d. achèvement des évaluations, des documents d'appel d'offres et publication de ceux-ci) d'un nombre d'entreprises publiques correspondant à 20% des actifs nets de la liste des 63 entreprises publiques produisant des biens et services dont les actifs nets s'élèvent à 1,413 milliard DT. Seront prises en compte les mises en vente à partir du 1 ^{er} février 1998	- Le gouvernement met en vente un minimum de 51% du capital des entreprises publiques restantes figurant sur la liste des entreprises publiques produisant des biens et services dont les actifs nets s'élèvent à 1,413 milliard DT - Présentation par le gouvernement d'un nouveau programme de privatisation élargi à un nombre significatif d'entreprises publiques et parapubliques ; - Offre publique de vente (pour au moins 20% du capital actionnaire) pour 7 entreprises dans lesquelles l'Etat détient une participation majoritaire directe ou indirecte (et qui ne sont pas incluses dans la liste des entreprises publiques produisant des biens et services dont les actifs nets s'élèvent à 1,413 milliard DT). Seront prises en compte les mises en vente à partir du 1 ^{er} février 1998 ;
Renforcement institutionnel	- Présentation d'un programme de renforcement des départements en charge de la conception et de la mise en œuvre du programme de privatisation (nombre de personnel qualifié)	- Réalisation du programme de renforcement des départements en charge de la conception et de la mise en œuvre du programme de privatisation (nombre de personnel qualifié);
Amélioration de la transparence du processus de privatisation	- Dissémination des résultats des transactions de privatisation une fois qu'elles sont clôturées (dissémination publique de l'identité de l'acheteur et les conditions de cession). Cette mesure sera concrétisée à partir du mois d'octobre en 1998. (première tranche)	
Renforcement du filet de sécurité privatisation	- Dissémination des informations concernant les instruments et mécanismes disponibles pour aider les personnes qui seront licenciées à trouver un nouvel emploi/activité. (première tranche).	- Sur la base des résultats de l'étude diagnostique sur le filet de sécurité, définir la stratégie et adapter les instruments utilisés à présent. (deuxième tranche).
III. REFORMES DE L'EDUCATION DE BASE : - CONDITIONNALITES PROPRE A L'UNION EUROPEENNE		
Objectifs	Première tranche	Deuxième tranche
Réduction des taux d'abandon et de redoublement dans l'enseignement de base	- Renforcement du système d'évaluation continue des pratiques enseignants et du fonctionnement des établissements ; - Elaboration d'un programme pour renforcer la formation continue et le recyclage des enseignants - Sur la base du diagnostic de la situation des examens et du système de contrôle continu, élaborer les bases d'un nouveau système de contrôle des connaissances.	- Présentation d'un plan d'actions avec un calendrier, pour la mise en place du système d'évaluation renforcé au plus tard à partir de la rentrée scolaire 2000/2001 - Présentation d'un plan d'actions avec un calendrier, pour la mise en place des programmes de formation renforcés au plus tard à partir de la rentrée scolaire 2000/2001 - Présentation d'un plan d'actions avec un calendrier, pour la mise en place des programmes de formation renforcés au plus tard à partir de la rentrée scolaire 2000/2001
Articulation entre le système d'enseignement	- Etablissement d'un projet de texte destiné à être finalisé	- Présentation d'un plan d'actions avec un calendrier,

de base et la formation technique et professionnelle	en 1999, définissant les articulations et les modes d'orientation entre l'enseignement de base et la formation technique et professionnelle.	pour la mise en application des mesures relatives à l'articulation et aux modes d'orientation entre l'enseignement de base et la formation technique et professionnelle à partir de l'année scolaire 2000/2001
IV. ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - CONDITIONNALITES PROPRE A L'UNION EUROPEENNE		
Objectifs	Première tranche	Deuxième tranche
Encouragement de l'offre privée	- Définition et mise en place d'un cadre juridique incitatif donnant aux investisseurs privés une garantie minimale pour l'ouverture d'établissements d'enseignement supérieur, tout en conservant à l'autorité le pouvoir de contrôler la sécurité, la qualité et la transparence de l'information relatives aux prestations et aux diplômes ; - Soumission de la loi à la chambre des députés ;	- Lorsque le cadre juridique sera établi, inclure les établissements d'enseignement supérieur privés dans la liste des entreprises bénéficiant des avantages du code des investissements ;
Participation équitable des étudiants au coût de leur scolarité	- Revalorisation substantielle de la contribution des étudiants aux coûts de la formation - Préparation des termes de références pour une étude de faisabilité de prêts et de bourses aux étudiants, à faire dans le courant de l'année 1999	- Poursuite, en fonction des contraintes budgétaires de la revalorisation substantielle réalisée dès la rentrée 1997-98 - Présentation d'un plan d'actions et d'un calendrier pour l'application des résultats de cette étude à partir de la rentrée universitaire 2000/2001
Décentralisation des responsabilités de gestion des universités	- Définition d'un système d'allocation des ressources, visant à responsabiliser les universités pour la qualité de leur gestion et formation de gestionnaires qualifiés	- Adoption du nouveau statut des universités introduisant un système de gestion souple et décentralisée - Mise en place d'un mécanisme de budgétisation adéquat pour assurer la gestion financière autonome des universités à partir du budget de l'année 2000
V. CADRE MACRO-ECONOMIQUE		
Objectifs	Première tranche	Deuxième tranche
Mise en place d'une politique macro-économique prudente tout en favorisant une croissance accélérée en ligne avec le cadre macro-économique décrit dans le IXème Plan et retenu également par les Institutions de Bretton Woods	- Progrès satisfaisant dans la mise en œuvre du cadre macro-économique contenu dans l'accord de prêt sur le PACE II → <i>'adopter un cadre macro-économique satisfaisant à moyen terme, incluant le suivi des indicateurs tels que la dette extérieure, le déficit budgétaire, la balance en compte courante et l'inflation.'</i> <i>Atteindre un taux de croissance d'au moins 5.5% par an parallèlement à l'amélioration de la compétitivité de l'Économie</i>	- Progrès satisfaisant dans la mise en œuvre du cadre macro-économique

Intitulé du projet :	Facilité d'Ajustement Structurel III
Secteur :	Gestion macroéconomique et réformes économiques
N° de référence :	MED/2002/003-350
Année de décision :	2002
Dates de réalisation :	05/2002 - 11/2004
Source de financement :	MEDA II
Montant alloué (€) :	78.000.000
Montant contracté (€) :	67.104.470
Montant payé (€) :	67.104.470
Modalité de financement :	ABG
Modalités de déboursement	Quatre tranches, dont trois flottantes. La première (fixe) à déboursier après signature de la convention de financement et l'accomplissement des conditionnalités y afférentes. Les trois tranches flottantes (chacune de 12,6 M€) à déboursier après vérification de la part de la CE de l'accomplissement des conditionnalités spécifiques contenues dans la matrice des mesure pour chaque secteur: i) environnement et investissement privé; ii) secteur financier; iii) TIC
Contexte du programme :	<p>Troisième d'une série d'opération appuyant le programme gouvernemental visant à renforcer la compétitivité internationale de l'économie tunisienne [le FAS III succède à deux opération précédents (FAS I / PACE I : 1996-1998 et FAS II / PACE II : 1999-2001) engagées parallèlement par la CE, la Banque Mondiale et la Banque Africaine de Développement en Tunisie pour accompagner, par plusieurs réformes appropriées, les transformations requises par les dispositions de l'AA].</p> <p>Le programme visait à appuyer le gouvernement tunisien à relever le défi de l'intégration de la Tunisie dans la ZLE avec l'UE qui exige une articulation interdépendante : (i) des mesures destinés à renforcer la compétitivité intérieur et extérieur de ses productions ; et (ii) des mesures macro-économiques propres à garantir l'atteinte des objectifs du Xème plan de développement qui poursuit « une participation fortement accrue du secteur privé à l'investissement national et à une croissance réelle supérieur soutenue, croissance à laquelle la productivité globale des facteurs doit à l'avenir contribuer de manière plus importante (44% au lieu de 36% pendant la période 1997-2001). »</p> <p>Le programme s'inscrit dans la stratégie de la CE d'appui aux programmes de réforme du GT destinés à faciliter la mise en œuvre de l'AAUE.</p>
Objectif global :	Renforcer le degré de compétitivité générale de l'économie tunisienne, dans le contexte de son intégration évolutive dans les marchés mondiaux.
Objectifs spécifiques :	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la stabilité du cadre macro-économique ; - Améliorer l'environnement de l'entreprise privée ; - Fournir aux entreprises et à l'économie dans son ensemble des services d'intermédiation financière plus performants. - Libéraliser le secteur des technologies de l'information et de communication.
Résultats attendus :	<p>I. CADRE MACRO-ECONOMIQUE :</p> <p>Renforcer la stabilité du cadre macro-économique (i) par des mesures de gestion active de la dette extérieure, devant réduire le taux d'intérêt moyen implicite du service de cette dette et, par-là, desserrer la contrainte qui pèse sur le compte courant et sur le financement extérieur de l'investissement productif et (ii) par la préparation d'un plan d'élargissement de l'assiette fiscale, destiné à donner aux finances publiques un degré plus élevé de flexibilité et de viabilité à long terme [face aux évolutions fiscales imprimées par l'exécution de l'AA et aux autres impacts fiscaux liés à l'intégration de l'économie tunisienne dans les marchés internationaux]. (page 20)</p> <p>Les mesures prévues pour cette composante sont indiqués dans le tableau des</p>

	<p>mesures (voir pages suivants).</p> <p>II. ENVIRONNEMENT DE L'INVESTISSEMENT ET DE L'ENTREPRISE PRIVE :</p> <p>Améliorer l'environnement de l'entreprise privée : (i) par des aménagements du cadre législatif, réglementaire et incitatif, permettant la réduction des distorsions dans l'allocation des ressources, (ii) par l'amélioration des prestations de l'administration, (iii) par la poursuite du désengagement de l'Etat des secteurs susceptibles d'attirer l'investissement privé et d'en recevoir un surplus significatif d'efficacité de fonctionnement (télécommunications, énergie, transport, agriculture et banques) et (iv) par des mesures visant à moderniser le cadre législatif et à restructurer en profondeur l'organisation institutionnelle du secteur des télécommunications, dans une optique de libéralisation évolutive, de régulation efficace d'une pluralité d'opérateurs et d'une plus grande diversité des services offerts (commerce électronique entre autres). [SECTEUR DES TIC. développement d'une politique permettant la participation privée et l'ouverture à de nouveaux acteurs afin d'établir un système permettant le développement du commerce électronique et des services de télécommunications plus concurrentiels, plus efficaces et plus diversifiés.]</p> <p>III. LE SECTEUR FINANCIER. Fournir aux entreprises et à l'économie dans son ensemble des services d'intermédiation financière plus performants à travers toute une panoplie d'actions visant (i) à assainir et moderniser le secteur des assurances, afin de lui permettre de jouer son rôle de complément des banques dans la gestion des risques systémiques et dans le financement de l'économie (promotion de la bancassurance et canalisation de l'épargne longue) et (ii) à mieux répartir les rôles entre les banques et les marchés financiers, tout en modernisant la gestion des créances douteuses et en améliorant la gouvernance des banques publiques.</p>
Activités :	Les actions à entreprendre par le Gouvernement pour satisfaire la matrice des conditionnalités propre à l'Union Européenne sont indiquées dans la matrice ci-dessous
Conditionnalités liées à la CE	<p>Conditionnalités liés:</p> <ul style="list-style-type: none"> - au cadre macro-économique; - Amélioration de l'environnement de l'entreprise privée (aménagements du cadre législatif, réglementaire et incitatif; amélioration des prestations de l'administration, poursuite du désengagement de l'Etat); - Modernisation du cadre législatif et à la restructuration de l'organisation institutionnelle du secteur des télécommunications; - Amélioration des performances des services d'intermédiation financière (assainissement et modernisation du secteur des assurances, mieux répartition des rôles entre les banques et les marchés financiers).
Bénéficiaire	<p>République Tunisienne, représenté par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le Ministère de la Coopération Internationale et de l'Investissement Extérieur (coordinateur national) - le Ministère du Développement économique.
Observations clé	<p>Opération menée conjointement avec la Banque mondiale - ECAL III (prêt de USD 282.5 M) et la Banque Africaine de Développement - PAC II (prêt de € 216)</p> <p>Conclusions du Rapport de Monitoring (ROM), MR-10220.01, Octobre 2004</p> <p>Pertinence et qualité de la conception. (b) La structure, voir l'architecture, du projet visait surtout à une cohérence du programme de réformes au sein de chaque secteur, mais, aussi, à faire adopter un nombre de réformes critiques avant le déboursement de chaque tranche. Dans la mesure où la direction du projet est satisfaite des résultats atteints et qu'elle considère le projet FAS III comme clôt, nous ne pouvons que constater, après l'analyse des résultats, que</p>

les activités ont été correctement appropriées.

2. Efficience de mise en œuvre à ce jour. (b)

L'analyse des résultats est la suivante:

1) Le cadre macroéconomique est considéré comme satisfaisant: il reste solide et en ligne avec les objectifs de l'opération.

2) le cadre du climat de l'investissement est considéré comme satisfaisant: Les principales mesures prévues ont été mises en œuvre, mais apparemment pas avec l'ambition initialement prévue. Les autorités ont: a) simplifié les procédures pour la création et le fonctionnement des entreprises privées et accéléré les procédures de vérification douanière; b) renforcé le cadre institutionnel de la concurrence; c) amendé le code des droits de procédures fiscaux; d) soumis au Parlement une proposition pour améliorer le cadre juridique pour les conglomérats; e) rendu publics de nouveaux standards comptables, portant sur les états financiers consolidés et le traitement des conglomérats; f) offert à la vente, par un appel d'offre compétitif et transparent, toutes les parts détenues par l'Etat dans l'Union Internationale de Banque. La privatisation a été finalisée avant même la clôture de l'opération; g) offert à la vente, par un appel d'offre compétitif et transparent, toutes les parts détenues par l'Etat dans la Banque du Sud.

3) Le cadre du secteur financier est considéré comme très satisfaisant et les autorités ont: a) amendé le code des procédures civiles dans ce secteur et finalisé une étude sur la réalisation des garanties immobilières; b) adopté une réglementation de la Banque Centrale de Tunis sur la transparence financière; c) préparé des études sur le développement des marchés de capitaux, etc.

4) La politique de désengagement de l'Etat des secteurs réel et financier: L'ouverture du capital de la Société Nationale de Distribution des Pétroles SNDP (Conditionnalité 11.2) peut être considérée uniquement comme partiellement satisfaisante à ce jour. En effet, la décision de l'ouverture définitive du capital de cette société ne sera signée qu'au 30 Novembre 2004, mais le contrat avec un consortium de consultants et la décision d'élever à 35% la quotité de capital à privatiser démontrent la réelle volonté politique des autorités pour mettre en œuvre la mesure.

5) la tranche flottante relative aux TIC a été annulée car l'une des principales conditions n'a pas été remplie. Par contre, la plupart des mesures prévues par FAS III ont été adoptées: a) adoption des principales réglementations de mise en œuvre du code des télécommunications; b) création d'agence nationale des télécommunications et des fréquences; c) octroi d'une seconde licence GMS; d) rendu publique une offre d'interconnexion standard; e) sélection d'une banque d'investissement avec l'objectif de lancer un appel d'offre pour au moins une licence VSAT.

3. Efficacité actuelle. (b)

L'efficacité peut être évaluée comme satisfaisante pour 2 raisons: 1) l'accord avec les autorités pour maintenir un engagement à travers de futures opérations, sous objectif global de préparer l'économie tunisienne aux défis nés de l'accord d'association avec l'Union Européenne, place ainsi le programme de réforme dans une perspective bénéfique de plus long terme. Une telle échéance fournit une incitation très forte pour que les autorités maintiennent leur approche réformiste. En conséquence, les enjeux tels que la réduction des prêts non performants, les monopoles d'importation et la promotion de l'investissement continueront à être pris en compte dans les opérations à venir; 2) l'accent mis dans le projet sur la bonne mise en place du cadre institutionnel et réglementaire, ainsi que sur l'apport des ressources nécessaires aux institutions de mise en œuvre de ce cadre constitue un facteur de confiance sur le caractère soutenable et harmonieux de la transition vers un fonctionnement régulier.

4. Impact actuel. (b)

La Tunisie réforme traditionnellement et de manière graduelle et progressive. Ce rythme de réformes (très ambitieux dans certains secteurs) a traduit une forte attention des autorités à faire émerger préalablement un consensus large en faveur du changement. Dans la mesure où ses principaux concurrents adoptent généralement des réformes plus décisives afin d'attirer les investisseurs internationaux, la Tunisie pourrait avoir à renforcer son orientation réformiste pour ne pas être distancée dans la région.

5. Viabilité potentielle. (b)

La viabilité potentielle du Projet peut être considérée comme plausible. La structure en elle-même du programme d'Ajustement Structurel: 1) mise en place et autonomie d'autorités de régulation; 2) engagement politique clair des autorités; et 3) accent mis sur la création en amont d'un fort consensus, constituent autant de facteurs de viabilité. Au niveau du climat de l'investissement, la forte préparation et mobilisation des autorités tunisiennes en vertu de l'entrée en vigueur de l'accord d'association avec l'Union Européenne est aussi une importante indication de viabilité potentielle. En fait, il n'y a pas d'autres alternatives pour la Tunisie pour se préparer que de s'appuyer sur la dynamique du Programme FAS et de le développer en profondeur. Pour certaines composantes du Projet une forte mobilisation des autorités de supervision et de régulation ainsi qu'une pression continue de leur part seront nécessaires pour rendre durables les progrès réalisés à ce stade: 1) La restructuration de la compagnie d'assurance la plus en difficulté (El Ittihad) est effectivement lancée. Une société mutuelle (Assurance Mutuelle Ittihad) a été créée et elle ne reprendra que les seules activités saines de la compagnie Ittihad; 2) Comportement amélioré de prise de risque du secteur bancaire; 3) Climat des affaires amélioré; 4) Participation accrue du secteur privé dans le secteur financier. Il semble que la viabilité du secteur financier sera liée directement aux efforts des autorités compétentes afin de stimuler la consolidation du marché financier et de son ouverture aux investisseurs étrangers. Mais, nous devons noter que dans le secteur des TIC, l'engagement des autorités sur la stratégie de libéralisation et les mesures adoptées à ce jour sont par contre de forts indicateurs de viabilité: actuellement deux opérateurs sont déjà en place en Tunisie.

« La Banque a contribué à mettre en œuvre les réformes des Programmes. Les résultats sont perceptibles et leur impact sur le renforcement de la stabilité cadre macroéconomique et de la compétitivité de l'économie est indéniable. En outre, le cadre légal et réglementaire a été sensiblement amélioré, ce qui devrait assurer la durabilité des acquis des réformes. » *Rapport d'évaluation de la performance des programmes d'appui à la Compétitivité I et II, BAD, 2006*

Conclusions de l'évaluation Evaluation Finale de la Facilité d'Ajustement Structurel III, IDC

la pertinence de la FAS III a été significative. Tirant le bénéfice d'un bon travail analytique des bailleurs de fond – y compris de la CE elle-même au travers de ses projets sectoriels –, de la qualité des politiques économiques du gouvernement et du cadre institutionnel du pays, les conditionnalités du programme ont encouragé des réformes clé pour le développement de la Tunisie :

- Concernant l'environnement de l'investissement privé, la FAS III a été instrumentale à pousser des réformes dans le domaine de la réduction des barrières administratives à l'investissement, la stimulation de la concurrence et le désengagement de l'Etat de la production de biens et services privés.
- Concernant l'assainissement du secteur financier, les réformes soutenues par la CE ont été pour l'essentiel pertinentes et ont répondu à la nécessité de redonner aux établissements de crédit et aux compagnies d'assurance leur

rôle dans le financement de la croissance et de la couverture de ses risques – notamment en attaquant les problèmes et les passifs financiers des entreprises du secteur.

- Enfin, les réformes envisagées dans le secteur des TIC ont ciblé un aspect important pour la croissance tunisienne : la fourniture concurrentielle des services de télécommunication.

A améliorer :

- la FAS III en tant qu'exercice conjoint avec le gouvernement mais aussi deux bailleurs de fonds de poids, n'a pas été spécifiquement centrée sur la transition de l'économie tunisienne vers l'achèvement de l'Accord d'association – même si la plupart des problèmes traités relèvent, indirectement, de cette transition. Par exemple, la question de la stratégie fiscale globale en vue de l'abaissement imminent et total des droits de douane pour tous les biens en provenance de l'UE semble prioritaire et n'a été qu'effleurée par la FAS III. Elle est en revanche reprise plus vigoureusement dans la FAS IV (où la problématique du rapprochement entre secteurs off-shore et on-shore est clairement abordée), signe que cette leçon semble avoir été d'ores et déjà intégrée.
- La matrice de la FAS III est très riche et exigeante en termes de capacité analytique pour le dialogue de politique, mais aussi de suivi. On a vu par exemple que des questions techniques – et assez éloignées des domaines de compétence habituels des équipes gestionnaires des programmes d'ajustement structurel (composés avant tout d'économistes) – telles que les licences GSM ou les fournisseurs d'accès internet ont été placées au cœur de ce programme d'appui budgétaire. Autre exemple, même un domaine proche des compétences standards mobilisées pour des projets d'ajustement structurel, l'amélioration du climat d'investissement, comporte de nombreux aspects chacun très technique (fiscalité, informatique pour TTN, comptabilité des consolidations de sociétés, etc.) et non priorisés par la CE. A cet égard, la Banque mondiale, avec ses conditions « stars » a mieux priorisé ses conditionnalités et a sans doute mieux réussi que la CE à rationaliser ses tâches de suivi.

P'impact et la viabilité constatés de la FAS III

Un point commun aux trois domaines est qu'il doit être apprécié dans la durée et la continuité de l'action du gouvernement et des programmes des bailleurs de fonds, y compris la FAS IV de la CE (voir-dessous). Certes, un impact est d'ores et déjà perceptible pour des aspects importants de la matrice de la FAS III. Par exemple, le secteur financier est clairement en voie d'assainissement ; le climat des affaires – les classements internationaux le montrent – s'améliore sans aucun doute ; même si la tranche TIC n'a pas été décaissée, le secteur va mieux, avec 2 opérateurs GSM et un régulateur au moins en existence juridique, et une explosion du marché du GSM.

Pour partie, il est normal qu'un programme d'ajustement structurel se concentre sur des réformes dont les fruits ne seront apparents que dans le moyen/long terme. C'est par exemple le cas dans le secteur financier, on l'a vu, mais c'est aussi vrai aussi dans le domaine de l'encadrement de la concurrence, où les comportements des entreprises seront longs à se modifier. Il reste que la FAS III a adopté un rythme très graduel de réformes. Ce rythme de réforme est le produit d'un dialogue de politique engagé de la part du gouvernement et de sa volonté d'adopter la vitesse de changement qu'elle estime adaptée au pays. En cela, la flexibilité de la FAS III sur le rythme des réformes a eu comme contrepartie très positive l'appropriation réelle des réformes par le gouvernement.

Recommandations

La CE, la Banque mondiale et la BAD ont finalisé en avril 2004 leurs négociations concernant la FAS IV. Cette nouvelle facilité s'inscrit largement dans la continuité de la FAS III, avec toutefois un resserrement sectoriel (le TIC ne font plus partie de la matrice), et, à l'intérieur de chaque secteur, un nombre moins important de conditionnalités. Les recommandations ci-dessous sont donc fournies dans la perspective de l'ouverture prochaine des discussions sur la FAS V. Un élément important du contexte de la FAS V est que cette nouvelle facilité serait menée seulement par la CE. Ce n'est qu'en 2007 que la Banque mondiale et la BAD participeraient à un nouveau programme conjoint d'ajustement structurel avec la CE (soit, la FAS VI).

Compléter et accélérer les réformes. La première recommandation qui émerge des analyses supra est qu'il faut compléter les réformes clé entreprises avec la FAS III. On a vu les progrès, mais aussi l'incomplétude, des réformes concernant le climat des affaires et le secteur financier. Leur viabilité dépend donc du maintien, au minimum, de la dynamique actuelle de changement. De plus, la proximité des échéances économiques de la Tunisie, et notamment l'Accord d'Association, devrait inciter le gouvernement à accélérer le rythme de ces réformes. Il est donc recommandé que la CE, dans son dialogue avec le gouvernement (et dans le respect de l'appropriation des réformes), encourage un rythme plus soutenu de changement que celui adopté pour la FAS III – particulièrement dans la perspective de l'Accord d'association.

Recentrer la matrice sur moins de secteurs et sur des conditionnalités essentielles. Une seconde recommandation découlant des conclusions ci-dessus est que la CE aurait avantage à resserrer son programme autour d'un nombre moins élevé de réformes essentielles. Ces réformes devraient se rapprocher du cœur de compétences habituellement disponible pour un programme d'appui budgétaire général, soit les questions de politique économiques *stricto sensu*. Par exemple, le secteur des TIC, quoique très important pour la croissance de la Tunisie, trouverait avantage à être isolé dans un projet sectoriel spécifique (pouvant comprendre un appui budgétaire et donc des réformes de politique). Comme on l'a noté, la FAS IV a exclu les TIC, et ce choix est judicieux.

Concernant la sélection du ou des secteurs à inclure dans la FAS V, les critères de choix proposés sont les suivants :

- Construire sur l'expérience et la dynamique acquise. La pertinence et la viabilité de la FAS III ont reposé sur sa continuité avec les FAS antérieures et le prolongement de ses actions via la FAS IV. Il importe de maintenir cet acquis, qui est de deux ordres : (i) l'expertise accumulée par la CE et le gouvernement sur les domaines abordés par la FAS III (et, désormais, la FAS IV) ; (ii) la dynamique de réforme, qui compte tenu de l'incomplétude des réformes de la FAS III, est une condition de leur viabilité. Ainsi, ce premier critère donne une priorité aux domaines déjà couverts par les FAS III et IV. Le fait que la CE soit seule pour la FAS V n'est pas un motif d'exclure les thèmes couverts par la FAS III. Au contraire, c'est une raison supplémentaire de bâtir sur l'expérience accumulée et de ne pas investir, seule, un nouveau domaine.
- Améliorer la pertinence et répondre aux défis prioritaires. De nombreuses réformes sont importantes pour la Tunisie, mais toutes n'ont pas la même urgence. On l'a vu, la réussite de l'Accord d'association est un défi majeur et urgent, et il représente un enjeu particulier tant pour la Tunisie que pour l'UE. La FAS V pourrait ainsi favoriser un recentrage autour des spécificités de la relation entre l'UE et la Tunisie – d'autant plus facilement que la CE serait le seul bailleur de fond de cette nouvelle facilité.

Finalement, les options possibles pour le choix des domaines d'interventions

	<p>de la FAS V sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Secteur financier & Réforme des finances publiques</u>. Cette option présente l'avantage de maintenir en partie la dynamique soutenue par la FAS III et IV : le secteur financier reste présent, et la CE peut construire sur son expérience acquise dans ce domaine, sans le besoin d'investissements analytiques à réaliser sans l'appui des autres bailleurs de fonds. On a vu plus haut que des réformes importantes restent à faire dans ce secteur. En outre, le gouvernement a, indépendamment de la FAS V, évoqué l'intention d'aborder la réforme des finances publiques. Les échanges informels qu'ont eus les évaluateurs avec le gouvernement indiquent que ce nouveau domaine serait bien accueilli – ce qui semble favorable pour l'indispensable appropriation des réformes. On a toutefois noté que les finances publiques ne remplissaient aucun des critères proposés. - <u>Secteur financier & Fiscalité</u>. Outre l'avantage, de nouveau, de conserver l'acquis et la dynamique du secteur financier, cette option préserve également la dynamique actuelle des réformes concernant l'environnement du secteur privé – qui ont largement concerné la fiscalité des entreprises. En outre, elle recentre la pertinence du programme sur une problématique propre à la stratégie de la CE en Tunisie. Enfin, une éventuelle composante fiscalité pourrait directement bénéficier de l'étude en cours sous la FAS IV. <p>L'option (ii) ci-dessous est l'option préférée des évaluateurs. Des suggestions sur les mesures possibles dans ces deux domaines sont données dans l'Encadré ci-dessous. Ces suggestions sont non exhaustives et ne doivent être considérées que comme une aide aux discussions entre la CE et le gouvernement concernant la FAS V. Certaines dans le secteur financier sont déjà envisagées sous la FAS IV et pourraient être prolongées.</p>	
Score Efficience	MR-10220.01– 28/10/04	b
Documents disponibles :	<p>Convention de financement Rapport de mission de suivi – Première mission, Octobre 2002 Rapport de mission de suivi – Deuxième mission, Décembre 2002 Rapport de mission de suivi – Troisième mission, Mai 2003 Rapport de Monitoring (ROM), MR-10220.01, Octobre 2004 Evaluation Finale de la Facilité d'Ajustement Structurel III, Novembre 2005</p>	
QE correspondantes:	<p>Au niveau général :1.1-1.4, 2.1-2.3, 4.3-4.4, 5.3-5.4 Au niveau spécifique 3.1-3.3b, 3.4-3.6, 4.1, 5.1</p>	

MATRICE DE LA FAS III		
(X dénote les conditions de décaissement ou conditions « star » pour les tranches flottantes)		
A. STABILITE DU CADRE MACROECONOMIQUE		
objectifs	mesures 1ère tranche	
Maintien d'un cadre macro-économique stable	1. 1. Réalisation des d'indicateurs de performance indiqués au tableau 1 ci-joint.	1.2. Réalisation des d'indicateurs de performance indiqués au tableau 1. (X)
Renforcement de la gestion de la dette	2. 1. Mise en fonctionnement de la base de données unifiée et informatique sur la dette extérieure publique et privée.	2.2. Adoption d'un Plan d'Action pour la gestion active de la dette publique.
Renforcement de l'assiette fiscale et de la viabilité fiscale à moyen et long terme	3.1. Publication du Décret d'établissement du Conseil National de la Fiscalité.	
B. ENVIRONNEMENT de L'INVESTISSEMENT PRIVE		
Barrières administratives à l'investissement		
Objectifs	Première tranche	Tranche flottante Environnement Investissement Privé
B.1 Accroître la participation de l'investissement privé	<p>4.1. Accord sur les termes de référence pour l'étude sur la promotion de l'investissement privé. Soumission de la loi à la chambre des députés ;</p> <p><i>une étude a bien été réalisée: Promotion de l'investissement prive et le rôle de la politique d'incitations : analyse et recommandations, FIAS, 2002.</i></p> <p><i>L'étude fait une analyse utile de la politique fiscale d'incitations</i></p>	<p>4.2. Finalisation de l'étude et adoption par le gouvernement d'un Plan d'Action pour promouvoir l'investissement privé sur la base des conclusions de l'étude. (X)</p> <p><i>un plan d'action adopté.</i></p>
	<p><i>Les deux actions sont des contributions à la promotion de l'investissement privé en Tunisie. le plan d'action propose des améliorations utiles concernant, notamment, les relations entre l'administration fiscale et les entreprises. Toutefois, le plan d'action manque d'ambition⁵⁶ concernant la stratégie fiscale générale, les privatisations et la PPI, des points importants de l'environnement du secteur privé. On retrouve donc ici l'approche graduelle des réformes déjà relevée concernant la pertinence du programme : les mesures prises sont bonnes, mais semblent timides sur des points importants. Il est intéressant de noter que la FAS IV reprend la problématique de la stratégie fiscale générale, en l'axant, correctement, sur le rapprochement des régimes fiscaux entre les sociétés totalement exportatrices et les sociétés tournées vers le marché intérieur.</i></p>	
B.2 Amélioration des relations entre autorités fiscales et entreprises privées	5.1. Soumission du Code des Droits et des Procédures Fiscaux à la Chambre des Députés. <i>formellement satisfaite</i>	5.2. Adoption des textes d'application prévus par le Code des Droits et des Procédures Fiscaux. (X) <i>formellement satisfaite avec l'adoption d'un Code des Droits et Procédures Fiscaux</i>

⁵⁶ Rapport d'Évaluation de la CE de la tranche « Environnement de l'investissement privé », juillet 2004.

	<p><i>Ces mesures incluent des avancées, comme un Conseil National de la fiscalité comprenant des représentants du secteur privé et donc un meilleur dialogue avec celui-ci concernant la politique fiscale. Cependant, le Code des Droits et Procédures Fiscaux repose sur un équilibre inhabituel au regard des meilleures pratiques internationales entre l'administration fiscale et les contribuables. Particulièrement, ces derniers peuvent être conduits à une procédure pénale en cas de fraude faite de bonne foi – à la suite d'une simple erreur de comptabilité par exemple. Notons que cette disposition a entre-temps (mais après l'achèvement de la FAS III) été amendée dans un sens satisfaisant : comme conditionnalité de la FAS IV, une « Note commune » a été adoptée qui clarifie les modalités de la notification des redressements fiscaux et la nécessité de prouver l'élément intentionnel pour les infractions fiscales pénales.</i></p>	
<p>B.3 Simplification des procédures pour la création et l'opération des entreprises privées et accélération du processus de dédouanement [facilitation du commerce extérieur]</p>	<p>6.1. Réduction, à un maximum de trente jours après demande, des délais de remboursement des crédits de TVA au profit des exportateurs <i>formellement satisfaite</i></p>	<p>6.2. Etablissement de l'interface entre « Tunisia Trade Net » et « Customs SINDA ». <i>formellement satisfaite</i></p>
<p><i>Les délais de remboursement intégral de la TVA aux exportateurs sont effectivement maintenant tombés largement en dessous des 30 jours, selon les informations recueillies par les évaluateurs auprès de l'administration fiscale⁵⁷. Concernant les procédures de dédouanement, la liaison informatique entre la plateforme d'échange électronique TTN et le système SINDA utilisée par les douanes est opérationnelle et utilisée quotidiennement. En septembre 2005, il était estimé⁵⁸ qu'environ 25 % de l'ensemble des déclarations de dédouanement transitaient par TTN, contre seulement 1 % au début 2005. Ce taux exponentiel de croissance rend donc réaliste l'objectif poursuivi par TTN d'approcher un taux de traitement de 100 %⁵⁹.</i></p>		
<p>7.1. Mise en place du système d'interlocuteur unique pour autoriser la création d'entreprises individuelles. <i>formellement satisfaite</i></p>		<p>7.2. Réduction de 60 pour cent du nombre d'autorisations administratives requises en l'an 2000 pour la création d'entreprises privées. <i>formellement satisfaite</i></p>
<p>54 % des quelques 500 autorisation administratives recensées ont été supprimées⁶⁰ au profit d'une procédure de contrôle <i>ex post</i>.</p> <p><i>La FAS IV prolonge cette mesure en prévoyant de ramener à 120 les 260 autorisations administratives restantes. Toutefois, il faut souligner que l'impact réel de cette mesure suppose une pratique efficace du contrôle <i>ex post</i>. Notamment, celui-ci ne doit pas avoir lieu de manière systématique mais doit au contraire être basé sur des inspections sélectives des entreprises en fonction d'une évaluation active de leurs risques individuels. C'est par exemple cette pratique d'inspections sélectives qui est désormais la norme pour les contrôles fiscaux dans les pays de l'OCDE (qui sont en règle générale sur une base <i>ex post</i>). Ainsi, l'impact effectif des ces conditionnalités reste soumis à la mise en œuvre d'une politique efficace d'inspection. Celle est envisagée par le gouvernement,</i></p>		

⁵⁷ Les représentants du secteur privés rencontrés par la missions confirme leur satisfaction concernant les remboursements de TVA, aux exportateurs et en général.

⁵⁸ Données TTN.

⁵⁹ Le décollage du système a été rendu possible par l'introduction en 2005 d'une application client destinées aux utilisateurs de TTN (transitaires, banques, etc.)

⁶⁰ La différence avec le libellé exact de la conditionnalité 7.2 (voir annexe) est dû au fait qu'un certain nombre d'Autorisations administratives ne concernaient en fait pas la création d'entreprises et n'ont donc pas été comptabilisées.

	<i>mais n'a pas encore été mise en œuvre de manière systématique.</i>	
B.4 Améliorer la transparence et la fiabilité de l'information sur les entreprises	8.1. Soumission du projet de Loi sur les groupes de sociétés à la Chambre des Députés. <i>formellement satisfaite par la CE - Rapport d'Évaluation de la CE de la tranche « Environnement de l'investissement privé », juillet 2004.</i>	8.2. Adoption par le gouvernement des textes d'application de la Loi sur les sociétés. Publication des nouvelles normes comptables portant sur la consolidation et sur les groupes d'entreprises. (X) <i>formellement satisfaite</i>
	Mesure 8.2 : la « Loi sur la sécurité financière » - qui concerne les obligations des sociétés et des groupes de société en matière de surveillance comptable (audit, commissariat aux comptes, notamment) - n'était toujours pas en vigueur en septembre 2005. Elle Approbation prévu pour octobre 2005. En revanche, les normes comptables concernant la consolidation des groupes de sociétés sont en vigueur depuis 2003. Ces normes de nature technique seraient, selon les informations recueillies auprès du CMF, d'ores et déjà utilisées par les groupes d'entreprises concernés. L'impact de ces conditionnalités est donc globalement encourageant, mais doit s'appréhender dans la durée, et leur approche est prudente, voire excessivement graduelle.	
Concurrence + 13.2		
B.5 Renforcement du cadre institutionnel de la concurrence	9.1. Adoption par le gouvernement d'un plan d'action pour renforcer le cadre institutionnel de la concurrence. <i>formellement satisfaite</i>	9.2. Mise en application du plan d'action sur la concurrence. <i>formellement satisfaite</i>
	Le Plan d'action sur la concurrence – dont le contenu n'était pas spécifié dans ces conditionnalités – porte essentiellement sur : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le renforcement des droits de la défense. La loi de 2003 sur la concurrence (adoptée pendant la FAS III), votée comme mise en œuvre du Plan d'action, introduit un recours devant la chambre d'appel du tribunal administratif des décisions du Conseil de la Concurrence. ▪ La consolidation du Conseil de la Concurrence en tant qu'instance à caractère juridictionnel en matière de concurrence ; en tant que source jurisprudentielle et doctrinale et matière de droit de la concurrence. Ces mesures ont été adoptées via la Loi sur la concurrence de 2003. ▪ L'assouplissement de l'interdiction des contrats d'exclusivité a en revanche seulement été introduit par la Loi de 2005 sur la concurrence (donc après la FAS III). ▪ Le renforcement institutionnel du régulateur de la concurrence, la Direction Générale de la Concurrence et des Enquêtes Economiques (DGCEE). Ce programme de renforcement a été effectivement lancé, incluant notamment l'autonomie financière de la Direction (en 2005 seulement); une restructuration organisationnelle et son renforcement par 4 personnes supplémentaires en 2003. De plus, il faut noter que la CE fournira à travers son Programme d'Appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association (P3A) un appui institutionnel à la DGCEE. <p>Selon les informations reçues de la DGCEE, les entreprises auraient commencé de modifier leur comportement en fonction de ces changements réglementaires et institutionnels, vers moins d'abus de position dominante⁶¹. De plus, le nombre de saisines et de</p>	

⁶¹ Des données ne sont pas disponibles pour quantifier cette évolution. La mise en place d'outils de mesure de la concurrence est un des chantiers où le P3A assistera la DGCEE.

	demandes d'avis du Conseil de la Concurrence est en augmentation : ces premières étaient au nombre de 19 en 2004, contre 7 en 2003 ; ces dernières étaient au nombre de 17 en 2004, contre 12 en 2003. Au total, l'impact des conditionnalités 9.1 et 9.2 semble pour l'essentiel satisfaisant. On aura toutefois noté qu'une partie de l'impact réglementaire effectif n'a eu lieu qu'après l'achèvement du programme, par la loi de 2005 et non celle de 2003.	
Désengagement de l'Etat		
B.6 Poursuite de la politique de désengagement de l'Etat des secteurs réel et financier		10.2. Lancement d'appels d'offres internationaux pour la cession de la totalité des participations publiques au capital de l'UIB et de la Banque du Sud. (X) <i>formellement satisfaite : les procédures d'appel d'offre pour la cession de la totalité du capital de l'IUB et de la Banque du Sud ont été lancées en 2002. L'IUB a par la suite été cédée à la banque française Société Générale. En septembre 2005, la Banque du Sud n'était en revanche pas privatisée.</i>
		11.2. Ouverture d'au moins 25% du capital d'une entreprise publique à un partenaire stratégique. (X) <i>La conditionnalité 11.2 est une de celles ayant nécessité un « waiver » de la Banque mondiale et déclarée comme seulement partiellement satisfaite par la CE⁶². L'entreprise publique choisie par les autorités pour la réalisation de cette conditionnalité est la Société Nationale de Distribution des Pétroles (SNDP). Le processus de cession de 35 % était engagé dès décembre 2003, mais n'était pas achevé lors de l'évaluation par la CE de la conditionnalité par la CE en juillet 2004. Il n'était toujours pas achevé en septembre 2005.</i>
		12.2. Arrêter une stratégie pour la participation du secteur privé dans les infrastructures. <i>La mesure 12.2 est l'autre conditionnalité qui a été jugée « partiellement satisfaite » par la CE. En effet, la stratégie de la Tunisie pour la participation du secteur privé dans les infrastructures n'était pas arrêtée en juillet 2004 (date de l'évaluation de la tranche concernée par la CE), et elle ne l'est pas davantage en septembre 2005. Toutefois, avec l'appui de la Banque mondiale, les autorités ont réalisé une vaste étude sur la PPI⁶³ qui a jeté les bases possibles d'une telle stratégie.</i>
		13.2. Réalisation d'une étude sur les monopoles d'importation. (X) <i>formellement satisfaite : étude réalisée par les autorités. Cependant, cette étude n'est qu'un premier pas particulièrement timide vers la libéralisation des secteurs concernés (hydrocarbures, céréales, tabacs, alcool). Ses recommandations favorisent en effet une approche extrêmement graduelle, avec des étapes longues de préparation de la libération pendant lesquelles les monopoleurs actuels seraient maintenus. De plus, aucun progrès n'est signalé dans la mise en œuvre de cette étude, dont les ambitions sont pourtant modestes. Au total, si cette mesure a eu le mérite, comme noté, d'attirer</i>

⁶² Rapport d'Évaluation de la CE de la tranche « Environnement de l'investissement privé », juillet 2004.

⁶³ *Étude sur la Participation Privée dans les Infrastructures en Tunisie*, Ministère du Développement et de la Coopération Internationale & Banque Mondiale, 2003.

		<i>l'attention des pouvoirs publics sur un sujet important pour l'investissement privé, son impact est pour l'heure faible.</i>
C. RENFORCEMENT DU SECTEUR FINANCIER		
OBJECTIFS	MESURES 1 ^{ère} TRANCHE	Tranche flottante Secteur Financier
C.1 Consolidation des acquis du secteur financier		
<i>Renforcement de la gouvernance banques publiques</i>	14.1. Adoption par la STB et la BNA du mode de gestion sous forme de Directoire et Conseil de Surveillance.	
<i>Mesures d'assainissement du portefeuille des établissements de crédit et renforcement des modalités de provisionnement</i>	15.1. Soumission à la Chambre des Députés du projet d'amendement au Code de procédures civiles et commerciales relatif au recouvrement des créances.	17.3. A la lumière des premiers résultats de l'application des amendements introduits au niveau du Code des Procédures Civiles et Commerciales, et des conclusions arrêtées dans le cadre de la consultation annuelle avec le FMI (Article IV), (i) élaboration par les autorités d'une étude afin d'évaluer les effets attendus du nouvel environnement législatif visé ci-dessus et (ii) introduction à la lumière de cette étude, le cas échéant, de nouvelles actions tendant à accélérer davantage le recouvrement des créances bancaires et la réalisation des garanties. (X)
	16.1. Prorogation jusqu'en 2006 de la possibilité pour les établissements de crédit de déduire fiscalement, jusqu'à hauteur de 75% de leurs bénéfices imposables, les provisions constituées pour leurs créances classées.	
	18.1. Introduction dans le Projet de Loi de finances 2002 d'un amendement au Code de l'impôt sur les sociétés assouplissant les conditions de radiation des créances classées en ramenant à deux ans les délais au cours desquels la créance classée n'a enregistré aucun mouvement.	
<i>Amélioration de la transparence de l'information sur les emprunteurs à disposition des établissements de crédit</i>		19.3. Mise en service du Fichier des Crédits aux Particuliers auprès de la BCT, conformément à ses nouveaux statuts. satisfaite
	20.1. Adoption par la BCT de la réglementation sur la certification des comptes et sur la cotation ou notation obligatoire pour toute société ayant des engagements dépassant des limites spécifiées. satisfaite	
<i>Diversification des risques</i>	21.1. Adoption par la BCT de la réglementation établissant un nouveau ratio de concentration des gros risques. satisfaite	
<i>Renforcement du rôle du marché financier</i>	22.1. Lancement des études (i) sur le développement du marché des capitaux et (ii) sur l'organisation et les systèmes d'information du Conseil du Marché Financier (CMF). satisfaite	22.3. Adoption d'un Plan de mise en application des conclusions retenues et approuvées sur la base des deux études sur le CMF. Satisfaite – approche graduelle. Plan adopté mais mise en place des mesures envisagées pas complet
OBJECTIFS	MESURES 1 ^{ère} TRANCHE	Tranche flottante Secteur Financier

C.2 Assainissement du secteur des assurances en vue de sa libéralisation - mesures réalisées dans leur totalité		
<i>Renforcement du cadre législatif et de supervision réglementaire</i>	23.1. Soumission à la Chambre des Députés d'un projet de loi portant amendement du Code des Assurances. Satisfaite. promulgation de la loi no. 2002-37 du 1 ^{er} avril 2002 a permis de : (i) adapter les règles prudentielles aux normes internationales ; (ii) commencer à consolider l'assise financière des compagnies d'assurances au travers d'un triplement du capital minimum (10 millions DT pour multi-branches, 3 millions DT pour mono-branches et 1,5 millions DT pour les mutuelles) ; et (iii) d'étendre le champ de contrôle sur place et sur pièces aux compagnies spécialisées en réassurances	
	24.1. Signature du décret portant séparation, au sein de la Direction Générale des Assurances (DGA), de l'autorité de tutelle de l'autorité de contrôle du secteur. Satisfaite. Mise en œuvre de la réorganisation de la DGA en vertu du décret 2001-2729 du 27 novembre 2001 a permis de séparer la fonction de contrôle de celle de la législation. L'assouplissement des procédures de contrôle par la suppression de l'ordre de mission et accréditation de contrôleurs auprès des compagnies a permis d'améliorer la capacité de la nouvelle entité, le Comité Général des Assurances (CGA), à exercer son mandat conformément aux standards internationaux	
	25.1. Accord sur un plan d'action assorti d'un calendrier pour renforcer la capacité humaine et matérielle de la DGA pour l'exercice de sa fonction de contrôle.	25.3. Mise en place effective des ressources humaines et matérielles nécessaires à l'exercice de la fonction de contrôle de la DGA, conformément au plan d'action. (X)
	En ce qui concerne la mise en place effective des ressources humaines et matérielles nécessaires à l'exercice de la fonction de contrôle du CGA (25.1, 25.3), un effort reste à faire en termes d'investissement en matériel, locaux, en formation et en rémunération du personnel. Le CGA possède des compétences managériales et techniques, mais l'institution a besoin d'un appui important à la fois financier (budget et les moyens logistiques adéquats) et institutionnel (jumelage et échanges plus soutenus avec les institutions de contrôle en Europe). Ceci reste un challenge pour les prochains programmes de la CE.	
<i>Élimination du déficit de la branche responsabilité civile automobile</i>	26.1. Augmentation d'au moins 8% des primes de la Responsabilité Civile automobile.	26.3. Augmentation de 3% en 2002 des primes de responsabilité civile automobile. Elaboration d'un plan d'action à moyen terme ayant pour objectif de supprimer le déficit de la branche responsabilité civile auto. (X)
	Augmentation des primes RC automobile de + 8 % en fin 2001 suivi + 3 % en 2004 et + 10 % en 2005	

		<p>27.3 Soumission à la Chambre des députés de projets d'amendement aux lois 60-21 du 30/11/1960 et 62-23 du 30/08/1962 ayant pour objet l'institution un nouveau système d'indemnisation (X).</p> <p>Promulgation de la nouvelle loi en date du 15 août 2005 ayant pour objet la réforme de la branche assurance automobile avec l'objectif principal de pallier les insuffisances qui altèrent le système actuel d'indemnisation des dégâts corporels des victimes des accidents de la circulation et de parvenir ainsi à rétablir l'équilibre financier de cette branche, et ce à travers: (i) l'institution d'un nouveau système d'indemnisation des préjudices corporels occasionnés par les accidents de la circulation ; et (ii) la mise en place d'un mécanisme approprié destiné exclusivement au renforcement et au financement des actions de la prévention contre les accidents de la circulation</p>
<i>Renforcement de la branche assurance vie</i>		28.3 Modification du traitement fiscal et social des primes d'assurance collectives sur la vie par la mise en place d'une exemption à la fois fiscale et portant sur les charges sociales à la hauteur d'un plafond préétabli.
<i>Assainissement des compagnies d'assurance en difficulté</i>	<p>29.1. Présentation de scénarii techniquement acceptables pour la restructuration de la compagnie d'assurance la plus en difficulté du marché, sans recours préalable aux ressources du Fonds de Garantie.</p> <p>Satisfaite. Retrait de l'agrément de la société El Itihad et le transfert de son portefeuille à une nouvelle mutuelle</p>	<p>29.3. Lancement de la restructuration de la compagnie d'assurance la plus en difficulté; élaboration de plans de redressement pour les compagnies d'assurance sous-capitalisées et sous-provisionnées. (X) Satisfaite. Engagement du processus de retrait d'agrément de la MGA. Réalisation partielle du programme de redressement du GAT et du Lloyd.</p> <p>Adoption du principe de privatisation de la STAR (qui représentait 30 % du marché en 2003) avec la sélection des conseillers en février 2006 et la privatisation majoritaire de la société en 2006.</p>
D. REFORME DU SECTEUR DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TIC)		
OBJECTIFS	MESURES 1 ^{ère} TRANCHE	Tranche flottante Technologies de l'Information et de Communication (TIC) - pas décaissée

<p><i>Développer une politique sectorielle TIC promouvant la participation privée dans ce secteur</i></p>		<p>30.4. Préparation et publication d'un plan de libéralisation du secteur des TIC à moyen terme (2002-2006) et sélection d'une banque d'affaires pour appuyer l'administration dans l'octroi d'au moins une licence VSAT. (X)</p>
	<p>31.1 Adoption des textes d'application du nouveau Code des télécommunications: (i) Décret sur <u>l'interconnexion</u>; (ii) Décret sur les servitudes; (iii) Décret sur <u>l'homologation</u> de l'équipement télécom; (iv) Arrêté sur la numérotation.</p> <p><i>pour l'essentiel été satisfaites tout au moins sur la forme. Les décrets sur <u>l'interconnexion</u> et sur les servitudes sont des décrets qui ont permis de faire avancer le secteur en clarifiant les droits et obligations de chacun. Malgré tout, cet impact semble limité par un manque de profondeur des réformes et surtout dans leur mise en application. En particulier, le Code des télécommunications continue de laisser le secteur essentiellement sous la coupe de l'Etat et plus particulièrement du MTC. On vient de le voir, le décret sur l'interconnexion est pour l'heure resté lettre morte.</i></p> <p><i>Agence <u>d'Homologation</u> et de certification (conditionnalités 31.1, 34.1). Créé sous le nom de Centre d'Etudes et de Recherche des Télécommunications (CERT), cette agence est désormais opérationnelle, comme l'ont constaté les évaluateurs. Il est à noter que le CERT sert du guichet unique pour différentes opérations de certification. Son indépendance fonctionnelle et financière semble réelle.</i></p>	

	<p>32.1. Création d'une Instance Nationale des Télécommunications (organisme indépendant) et d'une <u>Agence Nationale des Fréquences</u> (sous la responsabilité du Ministère des Technologies de la Communication). Soumission aux bailleurs de fonds d'un projet d'amendement au Code des télécommunications portant sur le statut et l'autonomie de l'INT. <i>agence créée et est opérationnelle</i>. Son fonctionnement et son financement semblent être en cohérence avec les principes internationaux. Les interviews menées par les évaluateurs suggèrent cependant des difficultés de cette agence concernant l'attribution des fréquences. Il semblerait que ce dysfonctionnement soit en partie temporaire et dû à un manque de ressources matérielles. L'Agence est en cours d'acquisition d'un outil moderne de gestion des fréquences qu'elle semble financer sur fonds propres.</p>	<p>32.4 Soumission à la Chambre des Députés d'un projet de loi amendant le Code des télécommunications et relatif au statut et à l'autonomie de l'INT. (X)</p> <p><i>Instance Nationale des Télécommunications (Régulateur)</i>. Différentes conditionnalités (31.1, 32.1 et 32.4) étaient liées à la création d'un organisme indépendant en charge de la régulation du secteur. Ces conditionnalités ont été formellement satisfaites par le décret N°2003-922 en date du 21 avril 2003. Une lecture de ce décret met cependant en évidence que son contenu est consacré à son fonctionnement interne mais en aucun cas à son rôle, attributions et pouvoir.</p>
	<p>33.1. Adoption de la Loi relative aux échanges et au commerce électronique. Adoption des textes d'application de la Loi relative aux échanges et au commerce électronique, y compris les dispositions relatives à la protection des données personnelles.</p>	
	<p>34.1. Publication d'un décret établissant l'organisation financière et administrative ainsi que les règles de fonctionnement de l'agence nationale chargée de fournir les visas pour la certification électronique.</p>	
<p><i>Introduction d'une concurrence effective dans les télécommunications</i></p>	<p>35.1. Préparation des cahiers de charges pour les fournisseurs de services de certification électronique et publication d'un arrêté indiquant les données techniques en ce qui concerne les certificats électroniques.</p> <p>36.1 Lancement (i) d'un appel d'offre international pour l'attribution d'une deuxième licence GSM et (ii) d'une consultation pour le choix d'une Banque d'affaires de réputation internationale pour appuyer l'administration dans le cadre de cette opération de vente.</p>	<p>36.4. Octroi d'une deuxième licence GSM par le biais d'un processus d'appel d'offre compétitif et transparent; publication par Tunisie Télécom d'une offre d'interconnexion standard dont la forme et le contenu sont acceptable pour la Banque mondiale. (X)</p> <p>non-réalisation, selon l'appréciation qu'en ont faite les trois bailleurs de fonds. Différence d'appréciation entre d'une part, les bailleurs de fonds, et d'autre part, le gouvernement</p> <p>C'est avant tout la première partie de la conditionnalité (octroi de la 2ème licence GSM) qui a causé le blocage de la tranche. L'octroi de la licence GSM a eu lieu en 2002. La seconde partie de cette conditionnalité, qui concerne l'interconnexion, n'était, sans aucune ambiguïté, pas satisfaite – et ne l'est toujours pas en septembre 2005.</p>

	37.1 Préparation de termes de référence pour le choix d'un bureau d'études chargé de mettre en place une comptabilité analytique au sein de Tunisie Télécom.	37.4. Sélection suite à appel d'offres international du bureau d'études chargé de mettre en place une comptabilité analytique au sein de Tunisie Télécom.
<p><i>Réformes de Tunisie Télécom. en cours de réalisation. il semblerait que l'implantation d'une comptabilité analytique soit en cours chez Tunisie Télécom et soit menée par un cabinet international. Cependant, le retard de facto de la séparation des comptes chez Tunisie Télécom reste un retard structurel grave car il ne permet pas d'avoir une vue claire et neutre sur les tarifications d'interconnexion et fausse la règle de la concurrence sur le secteur du GSM – rien ne permet de s'assurer qu'il n'y a pas des financements croisés à l'intérieur de Tunisie Télécom entre ses activités Fixe et Mobile</i></p>		

Intitulé du projet :	Facilité d'Ajustement Structurel IV
Secteur :	Gestion macroéconomique et réformes économiques
N° de référence :	MED/2005/017-322
Année de décision :	2005
Dates de réalisation :	07/2005 - 06/2009
Source de financement :	MEDA II
Montant alloué (€) :	80.000.000
Montant contracté (€) :	77.894.045
Montant payé (€) :	77.871.107
Modalité de financement :	ABG
Modalités de déboursement	Deux tranches fixes (39+38,75 M€). Les versements seront effectués la première à déboursier après vérification de la réalisation des mesures qui constituent la réforme et l'examen des progrès dans la réalisation des objectifs de la réforme au regard des mesures mises en œuvre.
Contexte du programme :	<p>Le FAS IV succède à trois opérations précédentes (FAS I / PACE I : 1996-1998, FAS II / PACE II : 1999-2001, et FAS III / PACE III : 2002-04) engagées parallèlement par la CE, la Banque Mondiale et la Banque Africaine de Développement (FAS II et III) en Tunisie pour accompagner, par plusieurs réformes appropriées, les transformations requises par les dispositions de l'AA. Le programme vise à appuyer les efforts du Gouvernement tunisien dans la mise en œuvre du 10^{ème} plan de développement (2002-2006) : soutenir l'amélioration du niveau de vie et l'augmentation des créations d'emplois par la valorisation des ressources humaines, par l'amélioration de l'environnement des affaires et l'intensification de l'investissement privé, par l'amélioration de l'infrastructure et de la compétitivité générale du pays.</p> <p>En particulier, la facilité d'ajustement structurel (FAS) IV s'inscrit dans la politique de soutien aux réformes économiques entreprises par les autorités tunisiennes afin de créer un environnement macroéconomique stable, moderniser l'économie et préparer le pays à tirer parti des opportunités et à faire face aux défis que fait naître la mise en place de la zone de libre-échange avec l'Union européenne. En outre, le secteur privé doit accroître sa contribution à la création d'emplois et à l'investissement, afin de générer un taux de croissance suffisant pour permettre la réduction du chômage. Enfin, le budget de l'Etat fait face au double défi d'un manque à gagner engendré par le démantèlement tarifaire et de la pression exercée sur les dépenses publiques par l'objectif de réduire la dette publique.</p>
Objectif global :	Contribuer au renforcement du degré de compétitivité générale de l'économie tunisienne pour favoriser son insertion dans la ZLE avec l'UE et son intégration dans les marchés mondiaux.
Objectifs spécifiques :	<p>Contribuer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au renforcement du secteur privé et de l'environnement des affaires ; - A l'accélération de la réforme du secteur financier ; et <p>Au maintien d'un cadre macro-économique stable.</p>
Résultats attendus :	<p>Axe A : Climat de l'Investissement privé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développement de nouvelles opportunités pour l'investissement privé (attirer l'investissement direct étranger et moderniser le secteur tourné vers l'étranger) - Création de marchés contestables ; - Amélioration de l'environnement fiscal de l'investissement. <p>Axe B : Renforcement du secteur financier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assainissement des bilans des banques par des mesures de réduction et de provisionnement des créances non performantes ; - Poursuite de l'assainissement du secteur des assurances et renforcement du contrôle sur ce secteur ; - Amélioration de la qualité des informations financières des entreprises cotées et non cotées dépassant une certaine taille et le renforcement des règles de

	<p>gouvernance et de transparence qui leur sont appliquées.</p> <p>Axe C : Consolidation de la stabilité macroéconomique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintien de la stabilité du cadre macro-économique ; - Formulation d'un cadre budgétaire à moyen terme pour renforcer la transparence et la gestion budgétaire ; <p>Mise en place d'une structure chargée de la gestion intégrée de la dette publique.</p>
Activités :	Les actions à entreprendre par le Gouvernement pour satisfaire la matrice des conditionnalités propre à l'Union Européenne sont indiqués dans la matrice ci-dessous
Conditionnalités liées à la CE	<p>Conditionnalités liées:</p> <p>Climat de l'Investissement privé : i) développement de nouvelles opportunités pour l'investissement privé; ii) création de marchés contestables ; iii) amélioration de l'environnement fiscal de l'investissement.</p> <p>Renforcement du secteur financier : i) assainissement du bilan des banques; ii) assainissement et renforcement du contrôle sur le secteur des assurances ; iii) amélioration de la qualité des informations financières des entreprises et renforcement des règles de gouvernance et de transparence.</p> <p>Consolidation de la stabilité macroéconomique : maîtriser les pressions sur le compte extérieur courant et le déficit budgétaire.</p>
Bénéficiaire	République Tunisienne, représenté par : - le Ministère du Développement et de la Coopération Internationale
Observations clés	<p>Opération menée conjointement avec la Banque mondiale - ECAL IV (prêt de € 116 M) et la Banque Africaine de Développement - PAC III (prêt de € 117 M)</p> <p>Conclusion finale</p> <p>L'analyse de la documentation remise par les autorités tunisiennes montre que toutes les conditions dites de décaissement sont effectivement satisfaites, même si une des conditionnalités ne l'est pas tout à fait sur la forme. Sur ce point, l'analyse effectuée par la Délégation, ainsi que les assurances fournies par le Gouvernement, mènent à être raisonnablement satisfaits sur le fond et à proposer par conséquent le décaissement. On peut également rappeler à cet égard que la Banque Mondiale, pour laquelle les mêmes conditionnalités étaient d'application pour le programme ECDPL IV, n'a apparemment pas donné d'importance à ce point. Par conséquent, elle a déjà procédé au décaissement de la première tranche, malheureusement sans qu'une concertation préalable avec nos services ait eu lieu. Un non décaissement de notre part, quoique possible, risquerait maintenant de rendre évidente la difformité des analyses effectuées et le manque de coordination effective entre nos institutions, problème en tout cas à adresser dès que possible. S'agissant des autres éléments de la matrice, une seule condition n'est pas satisfaite, à savoir la publication sur le site Internet du Gouvernement d'une note portant sur l'historique et le plan d'action de la réduction des autorisations administratives et sur la simplification des cahiers des charges. On peut considérer que ce point, qui a été rappelé aux autorités, sera satisfait très rapidement, et en tout état de cause fera l'objet d'une nouvelle vérification lors de la première mission de suivi, telle que prévue au titre de la Convention de financement. »</p> <p><i>Source : Dossier de décaissement FAS IV ; Délégation de la CE à Tunis, Novembre 2005]</i></p>
Score Efficience	Pas disponible
Documents disponibles :	<p>Convention de Financement</p> <p>Dossier de décaissement FAS IV ; Délégation de la CE à Tunis, <i>Novembre 2005</i></p> <p>Rapport d'évaluation BAD 2005</p> <p>Rapport d'achèvement BAD 2008 (PAC III);</p> <p>Rapport Deuxième Mission de Suivi décembre 2006;</p> <p>Rapport Troisième Mission de Suivi Mai 2007</p>
QE correspondantes:	<p>Au niveau général :1.1-1.4, 2.1-2.3, 4.3-4.4, 5.3-5.4</p> <p>Au niveau spécifique 3.1-3.3b, 3.4-3.6, 4.1, 5.1</p>

MATRICE DE LA FAS IV

AMELIORER LE CLIMAT DE L'INVESTISSEMENT PRIVE

AXE 1 : Développer de nouvelles opportunités pour l'investissement privé

Objectifs principaux : Attirer l'investissement direct étranger et moderniser le secteur tourné vers l'étranger

Actions	Première tranche	Deuxième tranche
<p>Poursuite de la réduction des autorisations administratives pour les secteurs où l'investissement est contraint</p>	<p>1.1. Publication sur le site Internet du gouvernement d'une note portant sur l'historique et le plan d'action de la réduction des autorisations administratives et sur la simplification des cahiers des charges</p> <p>[condition pas satisfaite : « La note n'a pas été transmise à la délégation en dépit des relances. Il n'a pas été possible de retrouver une telle note sur le site internet du gouvernement. » <i>Source : Dossier de décaissement 1^{ère} tranche, FAS IV ; Délégation de la CE à Tunis, Novembre 2005]</i></p> <p><i>Disponible en arabe sur le site de SICAD, selon les services du premier ministère. Source : Rapport de Suivi du FAS IV – 1^{ère} mission, Mai 2006]</i></p>	<p>2.1 Publication des textes législatifs ou réglementaires éliminant des autorisations administratives concernant les secteurs économiques pour en réduire le nombre à moins de 120</p> <p>Condition de décaissement remplie</p> <p>[condition satisfaite. « A ce jour, le nombre d'autorisations administratives restant en vigueur est de 115. Depuis 2005, 46 autorisations administratives ont été remplacées par un cahier des charges (passage d'un contrôle a priori à un contrôle a posteriori) permettant de réduire les délais d'autorisation et de renforcer la transparence (mais ne modifiant pas les critères requis pour l'exercice de l'activité), et 63 ont été éliminés, notamment dans les secteurs des transports, du tourisme, de l'industrie et des télécommunications. Bien qu'un travail complémentaire nécessite d'être réalisé en concertation avec les acteurs économiques concernés, en vue de simplifier les conditions opératoires d'exercice, et qu'aucun impact ne soit pour l'instant vérifiable, en raison du fait que les suppressions dans les secteurs susceptibles d'avoir un impact économique majeur (télécommunications, tourisme) sont les plus récents, la condition est satisfaite. » <i>Source : Dossier de décaissement FAS IV – 2^{ème} tranche ; Délégation de la CE à Tunis, Juillet 2007]</i></p> <p>« La mission a constaté chez les services concernés de l'administration tunisienne, une réelle volonté de poursuivre le mouvement entrepris pour aboutir en 2009 à la suppression de la majeure partie des autorisations administratives. « Le nombre d'autorisations restant en vigueur est de 115. Selon nos interlocuteurs, celles-ci concernent essentiellement les industries lourdes (extraction minière notamment) et portent souvent sur des aspects liés à la sécurité. »</p> <p><i>[pp. 8 & 33 « Rapport de la troisième mission de suivi de la Facilité</i></p>

		<i>d'Ajustement Structurel IV en Tunisie », DFC, Mai 2007]</i>
tion et le fonctionnement des entreprises		
Réduction du capital minimum nécessaire à la création des nouvelles sociétés	<p>1.2. Réduire à 20% du montant actuel le capital minimum pour chaque catégorie de société</p> <p>[condition satisfaite. Les autorités tunisiennes ont transmis une copie de la loi n° 2005-12 du 26 janvier 2005, portant modification de quelques dispositions du code des sociétés commerciales.</p> <p>Le capital minimum de la société à responsabilité limitée passe de 10.000 dinars à 1.000 dinars. Le capital minimum de la société anonyme passe de 50.000 dinars à 5.000 dinars. Pour les SA faisant appel public à l'épargne, le capital minimum passe de 150.000 dinars à 50.000 dinars. Le capital minimum de la société en commandite par actions passe de 50.000 dinars à 5.000 dinars. Source : Rapport de Suivi du FAS IV – 1^{ère} mission, Mai 2006]</p>	
Extension du remboursement accéléré des crédits TVA aux entreprises présentant des comptes certifiés	<p>1.3. Modifier par la loi de finances le taux d'avance sur le « remboursement immédiat » de TVA pour les entreprises ayant des comptes certifiés pour le porter de 15 à 25%.</p> <p>Condition de décaissement</p> <p>[Condition satisfaite. « Les autorités tunisiennes ont transmis une copie de la loi n°2004-90 du 31 décembre 2004, portant loi de finances pour l'année 2005. L'article 45 complète l'article 15 du code de la TVA en spécifiant que le taux de l'avance est relevé à 25% pour les entreprises dont les comptes sont légalement soumis à l'audit d'un commissaire aux comptes et pour lesquels la certification est intervenue au titre de la dernière année financière clôturée pour laquelle le délai de la déclaration de l'impôt sur les sociétés au titre de ses résultats est échu à la date de dépôt de la demande de restitution du crédit de la TVA. » Source : Dossier de décaissement 1^{ère} tranche, FAS IV ; Délégation de la CE à Tunis, Novembre 2005]</p>	<p>2.2 Inscrire dans le projet de loi de finances pour 2006 une augmentation à 35% du taux d'avance sur le « remboursement immédiat » de TVA pour les entreprises ayant des comptes certifiés [Mesure satisfaite. Loi de finances pour l'année 2006, Article 31, « Relèvement du taux de l'avance au titre de restitution du crédit de la TVA », Source : Rapport de Suivi du FAS IV – 1^{ère} mission, Mai 2006 ;</p> <p>[condition satisfaite. « La Loi n° 2006-0080 du 18 décembre 2006 relative à la réduction des taux de l'impôt et à l'allègement de la pression fiscale sur les entreprises, prévoit le paiement d'une avance de 15% du montant global du crédit de la taxe sur la valeur ajoutée sans contrôle préalable. Le taux de l'avance est relevé à 35% pour les entreprises dont les comptes sont légalement soumis à l'audit d'un commissaire aux comptes et pour lesquels la certification est intervenue au titre du dernier exercice clôturé pour lequel le délai de la déclaration de l'impôt sur les sociétés au titre de ses résultats est échu à la date du dépôt de la demande de restitution du crédit de taxe sur la valeur ajoutée. Source : Dossier de décaissement FAS IV – 2^{ème} tranche ; Délégation de la CE à Tunis, Juillet 2007]</p>
		<p>2.3 Présenter en 2006, sur la base des conclusions de l'étude sur le système fiscal, un projet de loi pour rééquilibrer les taux de TVA et pour augmenter le taux de restitution du crédit de TVA à 100% d'ici 2008</p>

		<p>Condition de décaissement</p> <p><i>L' Etude sur le système fiscal est en cours de finalisation. Le projet de loi devrait en découler, Source : Rapport de Suivi du FAS IV – 1^{ère} mission, Mai 2006</i></p> <p>[condition satisfaite. « Les autorités ont procédé au rééquilibrage des taux de TVA dans le cadre de la loi fiscale 2006-80, sur la base des conclusions de l'étude sur le système fiscal menée conjointement avec le Fonds Monétaire International. Le taux de TVA de 29% sur les biens de consommation à été supprimé et la TVA est désormais articulée sur trois taux : 6%, 12% et 18%. La Loi n° 2006-0080, en supprimant, les dispositions de l'article 15 du code de la TVA, élimine la limite de 50% posé à la restitution du crédit de TVA. La restitution du montant total des crédits de TVA est désormais généralisée quelles que soient leurs origines (opérations courantes, créations d'entreprises). Bien que certains opérateurs se plaignent du fait que l'introduction d'une demande de remboursement engendre de manière presque automatique des contrôles fiscaux, la condition est satisfaite.</p> <p><i>Source : Dossier de décaissement FAS IV – 2^{ème} tranche ; Délégation de la CE à Tunis, Juillet 2007]</i></p>
Poursuivre l'amélioration des relations entre les entreprises contribuables et l'administration fiscale	<p>Adopter et publier au Bulletin Officiel de la Direction des Impôts une note commune clarifiant les modalités des redressements et la nécessité de prouver l'élément intentionnel pour les infractions fiscales pénales.</p> <p>[condition satisfaite. Les autorités tunisiennes ont transmis une copie de la lettre du directeur général des études et de la législation fiscale en date du 23 avril 2005 transmettant à l'imprimerie officielle les textes en français et arabe des deux notes à publier au BODI.</p> <p>La note commune n°23/2005 détaille les dispositions relatives à la motivation de la notification des résultats de la vérification fiscale. La note commune n°24/2005 détaille les conditions d'application des sanctions relatives aux infractions fiscales pénales passibles d'une peine corporelle. <i>Source : Dossier de décaissement 1^{ère} tranche, FAS IV ; Délégation de la CE à Tunis, Novembre 2005]</i></p>	<p>2.4 Publication d'un nouveau décret régissant la composition de la Commission prévue à l'art. 74 du CDPF</p> <p><i>[Mesure satisfaite. Publication du Décret n° 2005-2495 du 12 septembre 2005, portant modification du décret n° 2001-1721 du 24 juillet 2001, fixant la composition, les attributions et les modalités de fonctionnement de la commission prévue à l'article 74 du Code des Droits et Procédures Fiscaux. Source : Rapport de Suivi du FAS IV – 1^{ère} mission, Mai 2006 &</i></p> <p>[condition satisfaite. « Le décret n° 2005-2495 du 12 septembre 2005 fixe la composition, les attributions et les modalités de fonctionnement de la Commission prévue à l'article 74 du Code des Droits et Procédures Fiscaux (CDPF)⁶⁴. Celle-ci se compose désormais</p>

⁶⁴ CDPF, Art. 74 : « Le Ministre de Finances ou à personne déléguée par le Ministre des Finances à cet effet parmi les personnes ayant la qualité de chef d'administration centrale ou régionale des impôts, met en mouvement l'action publique et transmet les procès-verbaux dûment établis au procureur de la république auprès du tribunal compétent. Pour les

		de 12 membres, dont 5 sont des juges (1 juge conseiller auprès du Tribunal Administratif, 2 juges auprès du Tribunal de Première Instance, 2 juges auprès de la Cour d'Appel). Les avis de la Commission sont émis à la majorité mais les représentants de l'administration restent prépondérants. » <i>Source : Dossier de décaissement FAS IV – 2^{ème} tranche ; Délégation de la CE à Tunis, Juillet 2007]</i>
AXE II: Créer des marchés contestables		
Objectif principal : Renforcer la politique de la concurrence		
<p>Doter le statut du Conseil de la concurrence de la personnalité morale</p> <p>Assurer au Conseil une autonomie administrative et financière</p> <p>[Mesure satisfaite]</p> <p>Rendre obligatoire la consultation du Conseil de la concurrence en amont de toute action législative ou réglementaire pouvant avoir un impact sur la concurrence.</p> <p>[Aucun texte réglementaire disponible.</p> <p>Assurances obtenues par la DCE auprès du Ministre du</p>	<p>Soumission à la Chambre des Députés d'un projet de loi modifiant la loi sur la Concurrence pour introduire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'autonomie administrative et financière du Conseil de la Concurrence - La consultation préalable du Conseil de la Concurrence sur toute action législative ou réglementaire pouvant avoir un impact sur la concurrence - La possibilité pour le Conseil de la Concurrence de s'autosaisir <p>Condition de décaissement</p> <p>[Condition satisfaite.</p> <p>« Les autorités tunisiennes ont transmis une copie du projet de loi sur la concurrence, dont l'art. 9 fait maintenant mention d'une « commission dénommée Conseil de la concurrence⁶⁵, qui jouit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ». Ce même article établit que « le Ministre chargé du commerce peut soumettre à l'avis du Conseil les projets de textes législatifs ». Par contre, « le conseil est obligatoirement consulté par le Gouvernement sur les projets de textes réglementaires tendant à imposer des conditions particulières pour l'exercice d'une activité économique ou d'une profession ou à établir des restrictions pouvant entraver l'accès au marché ». La formulation relative à la soumission de textes législatifs introduit un élément d'incertitude quant à la consultation préalable du conseil pour toute action législative ou réglementaire pouvant avoir un impact sur la concurrence, telle que</p>	

infractions fiscales pénales passibles d'une peine corporelle, l'action publique est mise en mouvement après avis d'une commission dont la composition, les attributions et les modalités de fonctionnement sont fixées par décret ».

⁶⁵ Déjà créé en application de la loi n. 91-64 du 29 juillet 1991.

<p>Commerce.]</p> <p>Confirmer la compétence horizontale du Conseil de la concurrence pour se prononcer dans les situations relatives aux secteurs économiques par ailleurs régulés en instituant des mécanismes de consultation mutuelle entre le Conseil et les autorités de régulation [Aucun texte réglementaire disponible.]</p> <p>Mettre en place l'auto saisine du Conseil de la concurrence [Mesure satisfaite]</p>	<p>prévue dans la matrice. Cette divergence entre la conditionnalité et ce qui a été réalisé pourrait s'expliquer partiellement par le fait que la matrice des conditionnalités a été agréée le 6 mai 2005, à un moment où le projet de loi, soumis au Parlement le 6 juin suivant, avait été apparemment déjà rédigé.</p> <p>Plusieurs éléments amènent quand même la Délégation à avoir une attitude flexible à cet égard vue aussi que le MDCl a offert par lettre du 18 novembre 2005 des assurances significatives données par lettre du Ministre chargé du Commerce en date du 11 novembre 2005 ci-jointes sur le fait que cette consultation du Conseil de la Concurrence par le Ministre chargé du Commerce afin de recueillir son avis préalable se fera de toute manière sur tous les textes législatifs susceptibles d'avoir un impact sur la concurrence. On peut donc en conclure que l'exigence de consultation du Conseil pour tous les textes législatifs et réglementaires sera satisfaite sur le fond, même si le projet de loi ne l'impose pas formellement pour ce qui est des textes législatifs.</p> <p>L'article 11 alinéa 2 prescrit que « le conseil de la concurrence peut, sur rapport du rapporteur général et après avoir entendu le commissaire du gouvernement, se saisir d'office des pratiques anti-concurrentielles sur le marché. »</p> <p><i>Source : Dossier de décaissement FAS IV – 1^{ère} tranche ; Délégation de la CE à Tunis, Novembre 2005</i></p>	
<p>AXE : Améliorer l'environnement fiscal de l'investissement</p>		
<p>Objectifs principaux : Préparer le rapprochement des systèmes d'incitation aux investissements entre les entreprises totalement exportatrices et les entreprises qui travaillent pour le marché local</p>		
<p>Définir les conditions de rapprochement des systèmes d'incitation aux investissements entre les entreprises totalement exportatrices et les entreprises qui travaillent pour le marché local</p>		<p>2.5 Adoption par un Comité Interministériel d'un plan d'action pour le rapprochement des cadres d'incitation aux investissements [Le plan d'action n'a pas encore été publié. Cependant, des mesures allant dans le sens du rapprochement souhaité ont été annoncées (voir ci-dessus), Source : Rapport de Suivi du FAS IV – 1^{ère} mission, Mai 2006]</p> <p>[condition partiellement satisfaite. « Il n'y a pas eu de plan d'action formellement adopté par un CIM pour le rapprochement des cadres d'incitation aux investissements entre les entreprises totalement exportatrices et les entreprises qui travaillent pour le marché local.</p>

		<p>Toutefois, une note faisant état de l'ensemble des mesures fiscales adoptées à été remise par les autorités, et un certain nombre de mesures ont été prise en ce sens dans le cadre des lois de finances pour le années 2005, 2006, et 2007 et de la loi n° 80/2006 relative à la réduction des taux de l'impôt et à l'allègement de la pression fiscale sur les entreprises. Celles-ci ont porté sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'extension des possibilités pour les entreprises totalement exportatrices d'écouler une partie de leur production sur le marché local et l'assujettissement de ces ventes à tous les impôts, droits et taxes éligibles dans les mêmes conditions que les entreprises travaillant pour le marché local. Toutefois cette possibilité offerte aux entreprises 'offshore' reste peu utilisée. • L'harmonisation de l'imposition des revenus et bénéfices provenant de l'exportation entre les entreprises totalement et partiellement exportatrices. Un régime fiscal permanent au titre des revenus et bénéfices provenant de l'exportation (identiques pour les entreprises totalement et partiellement exportatrices) consistant en la déduction des deux tiers des revenus provenant de l'exportation de l'assiette de l'impôt sur le revenu et un taux de l'impôt sur les sociétés de 10% des bénéfices provenant de l'exportation et ce, pour les bénéfices réalisés à partir du 1er janvier 2008 (et ce après la période d'exonération totale pour les entreprises exportatrices existantes), à été adopté dans le cadre de la Loi n° 80/2006. » <p><i>Source : Dossier de décaissement FAS IV – 2^{ème} tranche ; Délégation de la CE à Tunis, Juillet 2007]</i></p>
--	--	---

2. SECTEUR FINANCIER : POURSUITE DE LA REFORME DU SECTEUR FINANCIER

2.1 SYSTÈME BANCAIRE

AXE : Assainir les bilans des banques

Objectif : Réduire le niveau très élevé des créances en souffrance

Actions	Première tranche	Deuxième tranche
Augmenter les provisions, radiations et cessions des créances accrochées	Inscrire dans la loi de finances pour 2005 une disposition améliorant le taux de défiscalisation des provisions (porté de 75 à 85 % du montant des bénéfices réalisés) [condition satisfaite; "Les autorités tunisiennes ont transmis une copie de la loi n°2004-90 du 31 décembre 2004, portant loi de finances pour	2.6 Inscrire dans la loi de finances pour 2006 une disposition portant à 100 % le taux de défiscalisation des provisions. [Loi de Finances 2006 (article 30) – Aucun suivi nécessaire, mesure satisfaite ; Source : Rapport de Suivi du FAS IV – 1 ^{ère} mission, Mai 2006]

	<p>l'année 2005. L'article 44 stipule que le taux de 75% prévu au paragraphe ter de l'article 48 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés est remplacé par le taux de 85%. », <i>Source : Dossier de décaissement FAS IV – 1^{ère} tranche ; Délégation de la CE à Tunis, Novembre 2005]</i></p>	<p>[condition satisfaite. « La défiscalisation des provisions a été augmentée progressivement pour atteindre 100% du bénéfice fiscal à partir de l'exercice 2005 (Loi de Finances 2006 Art.30). » <i>Source : Dossier de décaissement FAS IV – 2^{ème} tranche ; Délégation de la CE à Tunis, Juillet 2007]</i></p>
	<p>Attestation par la Banque centrale que les banques enregistrant encore des insuffisances de provision ont affecté en 2004 la totalité de leur résultat disponible pour la couverture des desdites insuffisances telles qu'évaluées par la BCT en application des règles prudentielles et, le cas échéant, une partie de leurs réserves, sans que le ratio de couverture des risques ne baisse en dessous de la limite réglementaire.</p> <p>Condition de décaissement [condition satisfaite Les autorités tunisiennes ont transmis une copie de l'attestation fournie par le gouverneur de la banque centrale établissant que « toutes les banques enregistrant des insuffisances de provisions à fin 2004 ont affecté la totalité de leur résultat disponible pour la constitution de provisions ». En l'occurrence 6 banques se sont trouvées dans cette situation, tout en affichant des résultats nuls ou déficitaires. Une seule banque a pu avoir recours à ses réserves pour la couverture des insuffisances de provision, les autres n'ayant pas de réserves ou ne pouvant y recourir sans que le ratio de couverture des risques ne baisse en dessous de la limite réglementaire. <i>Source : Dossier de décaissement FAS IV – 1^{ère} tranche ; Délégation de la CE à Tunis, Novembre 2005</i></p> <p>[La BCT a indiqué verbalement que trois banques devraient enregistrer des insuffisances de provisions pour l'exercice 2005. Il faut obtenir l'attestation du Gouverneur de la BCT, promis pour juin 2006]</p>	<p>2.7 Attestation par la Banque centrale que les banques enregistrant encore des insuffisances de provision ont affecté en 2005 la totalité de leur résultat disponible jusqu'à la résorption totale desdites insuffisances telles qu'évaluées par la BCT en application des règles prudentielles et, le cas échéant, une partie de leurs réserves, sans que le ratio de couverture des risques ne baisse en dessous de la limite réglementaire.</p> <p>Condition de décaissement [condition satisfaite. « La Banque Centrale a imposé, depuis 2004, aux banques qui affichent des insuffisances de provisions l'obligation d'affecter la totalité de leurs résultats disponibles pour la couverture desdites insuffisances et ce jusqu'à leur résorption totale. Ces banques ont été au nombre de six pour l'exercice 2004 (dont deux banques publiques) et sont au nombre de quatre pour l'exercice 2005 (attestation du Gouverneur de la BCT en date du 14 décembre 2006). » <i>Source : Dossier de décaissement FAS IV – 2^{ème} tranche ; Délégation de la CE à Tunis, Juillet 2007]</i></p>
	<p>Mettre en place une enquête annuelle détaillée sur l'évolution des créances accrochées, sur la politique de provisionnement et sur l'évaluation des garanties</p> <p>[condition satisfaite. Les autorités tunisiennes ont transmis une copie de la note de la Banque centrale portant termes de référence de l'enquête sur l'ouverture des créances classées prévue par le PACE IV, ainsi que, à titre d'échantillon, une copie de la lettre datée du 22 avril 2005, accompagnée de deux tableaux à remplir et adressée au président de</p>	<p>2.8 Effectuer une étude d'évaluation de la performance des sociétés de recouvrement, analysant le taux de réalisation des créances et des garanties et les obstacles à leur bon fonctionnement [Termes de références pour les travaux d'étude d'évaluation de l'activité des sociétés de recouvrement des créances bancaires. Il faut obtenir de la DG Financement l'étude sur les sociétés de recouvrement pour octobre 2006]</p> <p>[condition partiellement satisfaite. « Une étude d'évaluation de la</p>

	<p>l'UBCI lui enjoignant de satisfaire aux besoins de l'enquête annuelle sur les créances accrochées. <i>Source : Dossier de décaissement FAS IV – 1^{ère} tranche ; Délégation de la CE à Tunis, Novembre 2005]</i></p>	<p>performance des sociétés de recouvrement, analysant le taux de réalisation des créances et des garanties et les obstacles à leur bon fonctionnement est en cours. Un Comité de pilotage composé des représentants du Ministère des Finances, de la BCT et de la Profession est chargé de suivre et de valider les différentes étapes des travaux prévus par les termes de référence de l'étude d'évaluation de l'activité des sociétés de recouvrement de créances (SRC) durant la période 2000-2005. Le premier rapport concernant l'environnement institutionnel et organisationnel a été remis le 8 novembre 2006 par le cabinet d'études retenu (La Générale d'Audit et de Conseil). Un deuxième rapport portera sur l'analyse du portefeuille et du recouvrement, le traitement dynamique du portefeuille et les modalités de détermination des prix d'acquisition des créances cédées et un dernier rapport aura, essentiellement, pour objet de proposer un plan d'action (juillet 2007). Les principales recommandations du premier rapport concernent le cadre institutionnel (réserver le cadre spécifique actuel aux SRC spécialisées dans le recouvrement des créances bancaires, augmenter le capital minimum, encourager la constitution d'une même SRC pour plusieurs banques, abandonner la pratique du dinar symbolique pour dynamiser le recouvrement, étudier la possibilité de créer un marché secondaire des créances), le cadre organisationnel (améliorer les systèmes d'information et le système de contrôle interne), le cadre comptable (référentiel comptable simplifié) et le cadre fiscal. » <i>Source : Dossier de décaissement FAS IV – 2^{ème} tranche ; Délégation de la CE à Tunis, Juillet 2007]</i></p>
	<p>Rapport sur la mise en œuvre des circulaires concernant la transparence des états financiers des clients de taille importante [condition satisfaite. « Les autorités tunisiennes ont transmis une copie de la note de la Banque centrale relative à la transparence financière, datée du 22 novembre 2004. Selon les résultats avancés par la banque centrale, 26 entreprises sur les 31 devant disposer d'états financiers certifiés sont en règle. Concernant 744 autres entreprises, la situation est plus contrastée. 16 entreprises publiques sur 26 ont fourni des états financiers certifiés. Les entreprises privées satisfont cette exigence réglementaire à hauteur de 50% d'entre elles. Pour l'ensemble des entreprises concernées, le taux global de satisfaction s'élève à 62.3% en</p>	<p>2.9 Adoption de mesures par les autorités sur la base des recommandations de l'étude sur les sociétés de recouvrement et calendrier de mise en œuvre [Aucun document reçu. Il faut obtenir de la DG Financement le plan d'action contenant les mesures adoptées par les autorités avec calendrier de mise en œuvre pour décembre 2006] [condition non satisfaite. « Un plan d'action sera élaboré à l'issue de l'étude susvisée et sera soumis à un Comité Interministériel » <i>Source : Dossier de décaissement FAS IV – 2^{ème} tranche ; Délégation de la CE à Tunis, Juillet 2007]</i></p>

	<p>termes d'effectif dont les engagements représentent les 2/3 des engagements concernés par cette exigence réglementaire. » <i>Source : Dossier de décaissement FAS IV – 1^{ère} tranche ; Délégation de la CE à Tunis, Novembre 2005]</i></p>	
		<p>2.10 Communication des résultats de l'enquête annuelle détaillée sur l'évolution des créances accrochées, sur la politique de provisionnement et sur l'évaluation des garanties. [La BCT a indiqué verbalement que la collecte des données pour l'exercice 2005 est en cours. La communication par la BCT de l'étude sur les créances classées à fin 2005 est prévue pour décembre 2006] [condition satisfaite. « La BCT a réalisé une étude sur la couverture des créances compromises datée de décembre 2006 (sur la base des chiffres de l'exercice 2005) et ses résultats ont été communiqués. L'analyse indique que les secteurs du Tourisme et de l'Industrie accaparent près de 60% de l'encours des créances classées 4 avec une forte concentration au niveau des groupes (environ une douzaine). Le taux moyen de provisionnement des créances compromises atteint 44.7% à fin 2005. Un effort soutenu de certaines banques est nécessaire pour atteindre l'objectif de 70% à l'horizon 2009. Dans ce contexte, le projet de règle prudentielle plafonnant la prise en compte des garanties (30% maximum) dans le calcul du provisionnement requis constitue un levier supplémentaire qui permettra au secteur d'atteindre cet objectif. Par ailleurs, les derniers chiffres issus de la BCT indiquent que, fin 2006, la part des créances non performantes dans le bilan des banques était évaluée à 19.2% (contre 20.7 % en juin 2006), et que le taux de couverture de ces engagements par les garanties avait progressé à 48.2% (contre 44.7% fin 2005). L'assainissement du système bancaire se poursuit donc mais le rythme des progrès reste relativement lent au regard des objectifs de la BCT, à savoir réduire la part des créances non performantes à 15% en 2009 et 12% en 2011 au terme du XI ème plan et atteindre un taux de provisionnement de 70% en 2009. » <i>Source : Dossier de décaissement FAS IV – 2^{ème} tranche ; Délégation de la CE à Tunis, Juillet 2007]</i></p>
		<p>2.11 Adoption par la BCT de règles prudentielles spécifiques aux concours accordés aux entreprises ne respectant pas les conditions de transparence prévues par la Loi sur la sécurité financière</p>

		<p style="text-align: center;"><i>Condition de décaissement</i></p> <p>[La BCT a indiqué verbalement que l'étude d'impact sera lancée dès que les seuils pour les entreprises concernées auront été fixés par décret. Les mesures spécifiques sont à l'étude. La communication par la BCT des mesures spécifiques et moyens de mise en œuvre est prévue pour décembre 2006]</p> <p>[condition partiellement satisfaite. « Formellement cette mesure n'a pas été réalisée. Sur le fonds en revanche, grâce a différentes mesures prises depuis 2004 (obligation faite aux banques qui affichent des insuffisances de provisions d'affecter la totalité de leurs résultats disponibles pour la couverture desdites insuffisances et ce jusqu'à leur résorption totale, défiscalisation des provisions, limitation à 30% de la prise en compte des garanties pour le calcul des provisions,...) l'objectif de réduction du niveau très élevé des créances en souffrance a été atteint. La part des « créances classées » (ou « prêts non performants ») dans le bilan des banques ont été sensiblement réduits (tombant à 19.2% fin 2006, contre 24% fin 2003), et le taux de couverture de ces engagements par les garanties (48.2% fin 2006 contre 44.7% fin 2005) s'est amélioré (cf. mission article IV du FMI, mai 2007). En outre, la « Mise à jour de l'évaluation détaillée de la conformité aux principes fondamentaux de Bâle pour un contrôle bancaire efficace » (FMI, Mars 2007) indique que, globalement, des progrès significatifs ont été accomplis par la Tunisie dans la voie de la pleine conformité aux principes du Comité de Bâle. En particulier, l'évaluation souligne que la circulaire 2006-19 de la BCT sur le contrôle interne, « largement inspirée du règlement 97-02 français » adoptée en novembre 2006, s'inscrit pleinement dans le cadre du dispositif de Bâle II, qui constitue désormais une référence internationale en matière de mesure et de suivi des risques. La circulaire sur le contrôle interne (2006-19) va même au-delà de l'incitation à l'amélioration de la gestion du risque de crédit (a savoir l'amélioration de la sincérité et transparence et de l'information financière des entreprises) par les banques commerciales visé par la mesure en visant l'amélioration de la gestion de l'ensemble des risques liés à l'activité bancaire et à leur maîtrise : risque de crédit (articles 22 à 30), de marché (articles 31 à 34), de taux d'intérêt global (articles 35 à 37), de liquidité (articles 38 à 41), de règlement (articles 42 à 44) et opérationnel (articles 45 à 47).</p>
--	--	---

		Aussi, sur le fonds, les progrès réalisés en matière d'assainissement du système bancaire et l'adoption d'un dispositif de supervision bancaire convergeant avec les normes internationales de Bale II, conduisent la Délégation à considérer que la condition à été substantiellement remplie, et donc satisfaite. » <i>Source : Dossier de décaissement FAS IV – 2^{ème} tranche ; Délégation de la CE à Tunis, Juillet 2007]</i>
II.II Secteur des assurances		
AXE : Renforcer le contrôle sur les assurances		
Objectif : Exercer un contrôle efficace sur le secteur par le renforcement des moyens de l'organe de contrôle		
Actions	Première tranche	Deuxième tranche
Réaliser l'autonomie administrative et financière du CGA.		<p>2.12 Soumission à la Chambre des Députés du projet de loi établissant le nouveau statut du CGA.</p> <p>Condition de décaissement [Aucun document remis. Il faut obtenir du CGA copie du projet de loi transmis à la Chambre des Députés pour décembre 2006] [condition satisfaite. « Le projet de loi portant amendement du Code Général des Assurances (CGA), a été adopté en Conseil des Ministres, le 9 Mai 2007, et transmis au Conseil Constitutionnel avant d'être soumis à la Chambre de députés.</p> <p>Le projet de Loi transmis en Arabe n'a pas encore fait l'objet d'une traduction officielle, mais une note officielle de présentation en français de son contenu à été communiqué (et une traduction informelle par les services de la BM confirme ce contenu). Le projet de Loi prévoit la création d'un Collège composé de magistrats (de l'ordre administratif, judiciaire), de représentants de Ministères (finances et affaires sociales) d'experts (actuaire, personnalités qualifiées) ainsi que des autres régulateurs financiers (BCT et CMF). Les membres du Collège et son président seraient nommés par décret du Président de la République. Le CGA conserverait ses compétences et attributions dans le domaine du contrôle et émettra également des avis et des propositions en matière de réglementation. Les questions d'ordre disciplinaire seraient traitées par une commission disciplinaire composée de quatre membres du collège (les deux magistrats, le représentant du Ministère des Finances et l'un des</p>

		<p>experts qualifiés) et du délégué général de l'Association Professionnelle des Sociétés d'Assurances. Le conseil est habilité à prononcer des sanctions de premier niveau. En revanche, la suspension des dirigeants, l'ouverture de procédure de mise en faillite et le retrait d'agrément sont du ressort du Ministre des Finances sur proposition du CGA. Son autonomie financière serait assurée par des ressources propres assises, essentiellement sur les primes perçues par les compagnies d'assurances. Ce nouveau dispositif constitue un pas significatif vers une indépendance à terme du superviseur des assurances. <i>Ceci n'empêche cependant pas qu'un conflit d'intérêt puisse subsister dans la mesure où l'Etat sera à la fois membre du CGA et des conseils d'administration de sociétés d'assurances contrôlées par l'Etat.</i></p> <p>Bien qu'au moment de la mission le projet de Loi n'est pas formellement était transmis à la chambre des députés, mais au conseil constitutionnel qui constitue une nouvelle étape obligatoire dans le processus de transmission des projets de Loi à la Chambre des députés (étape n'existant pas à l'époque de la signature de la CF), la condition peut être considéré comme Satisfaite. » <i>Source : Dossier de décaissement FAS IV – 2^{ème} tranche ; Délégation de la CE à Tunis, Juillet 2007]</i></p>
AXE : Poursuivre l'assainissement du secteur des assurances		
Objectif principal : Restaurer les équilibres globaux, sectoriels et particuliers		
Restructuration de la Société tunisienne d'assurance et de réassurance (STAR) et de la MGA.	Adoption des plans de restructuration de la STAR et de la MGA agréés par les autorités [condition satisfaite. « Les autorités tunisiennes ont transmis une copie des rapports portant plans de restructuration de la STAR et de la MGA. Ces plans ont été respectivement approuvés par le Comité interministériel du 8 juillet 2004, complété par le Comité interministériel du 7 mars 2005, retenant le principe de l'ouverture du capital de la STAR à un partenaire stratégique lui permettant de détenir la majorité du capital, et par le Comité interministériel du 26 avril 2005 exigeant de la MGA la présentation sous trois mois d'une proposition destinée à couvrir l'insuffisance des actifs nécessaires, sous peine de retrait d'agrément. »	2.13 Rapport du CGA sur l'exécution des plans de restructuration pour la STAR et de la MGA [Aucun document remis. Il faut obtenir les rapports du CGA sur l'exécution des plans de restructuration de la STAR et de la MGA pour septembre 2006] [condition satisfaite. « Le Rapport du CGA sur l'exécution des plans de restructuration pour la STAR et de la MGA à bien été produit. L'exécution des plans de restructuration pour la STAR et la MGA appelle les remarques suivantes : <u>MGA</u> : La nouvelle direction générale mise en place en décembre 2005 a considérablement redressé la situation financière et commerciale de

	<p>Source : Dossier de décaissement FAS IV – 1^{ère} tranche ; Délégation de la CE à Tunis, Novembre 2005]</p>	<p>la MGA. Ces actions vigoureuses visant à une relance de l'action commerciale, à un meilleur recouvrement des primes et à des placements plus dynamiques ont permis de restaurer les équilibres financiers de la mutuelle. Le CGA compte renoncer à la décision de retrait d'agrément et permettre à la mutuelle de continuer l'exercice de son activité. La CTAMA (mutuelle agricole) pourrait absorber à terme la MGA.</p> <p><u>STAR</u> : La restructuration de la STAR a enregistré des premiers signes de succès en termes de réduction des pertes, d'augmentation des provisions techniques et d'affectations des résultats à la reconstitution de la marge de solvabilité. Sur le plan commercial, la STAR a cherché à réduire l'impact négatif de la branche automobile sur ses résultats et sa solvabilité en diversifiant son portefeuille pour réduire la part de l'automobile (42% du chiffre d'affaires en 2006) et en conduisant une politique plus sélective des catégories de clientèle. Par ailleurs, la mise en place d'un mécanisme de répartition des déficits de la branche automobile entre les compagnies en 2005, ainsi que la révision des primes sur le parc de transport public, ont également permis à la STAR d'alléger les déficits structurels de cette branche. En outre, la société a réduit ses charges de gestion (qui sont passées de 20,2 % du chiffre d'affaires en 2003 à 15% en 2006), et a conduit un plan de restructuration sociale. La société a entrepris plusieurs actions en vue d'améliorer son organisation et son contrôle interne qui se traduisent par une plus grande efficacité, notamment dans le recouvrement des primes et la gestion de sinistres. L'assainissement financier de la compagnie se poursuit avec un bénéfice de 15,8 millions DT à fin 2006. Avec les prises en compte des plus values latentes sur le portefeuille de placement (environ 59,4 millions DT) la marge de solvabilité serait respectée à fin mai 2007 mais le taux de représentation des engagements (79 %) reste inférieur au seuil réglementaire en 2006 bien qu'en nette amélioration. A l'issue d'un appel d'offres, la banque d'affaire « Arjile » du groupe Altium a été retenue (sur un financement CE dans le cadre du projet d'appui à l'AT aux privatisations) pour entamer le processus de sélection d'un partenaire stratégique qui devrait entrer dans le capital de la STAR à hauteur de 35 % (décision du CIM du 1</p>
--	--	--

		<p>mars 2007). Le besoin de financement de la STAR est estimé à 45 millions DT avec augmentation de fonds propres de 15 millions DT à 60 millions DT. Il est attendu que l'Etat cède une partie ou la totalité de sa participation au capital de la STAR aux deux banques publiques (STB et BNA) pour notamment permettre le développement des produits financiers plus attrayants tels que assurance vie. Néanmoins, cette nouvelle configuration peut être perçue comme un recul par rapport au projet initial qui prévoyait une cession de 51 % du capital à un partenaire stratégique privé. Malgré le risque de limiter l'intérêt de l'opération pour certaines sociétés européenne, il y a lieu de penser, selon la banque d'affaires, que les efforts de restructurations entamés et les conditions de privatisations envisagées soient tels qu'ils permettent un aboutissement positif de l'opération. »</p> <p><i>Source : Dossier de décaissement FAS IV – 2^{ème} tranche ; Délégation de la CE à Tunis, Juillet 2007]</i></p>
<p>Achèvement de l'assainissement du secteur de l'assurance automobile</p>		<p>2.14 Publication des décrets d'application correspondants, une fois la nouvelle loi sur l'assurance automobile promulguée.</p> <p>[Reçus :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Décret n° 2006-873 du 27 mars 2006 ⇒ Arrêté fixant les règles de fonctionnement du Bureau Central de Tarification du 17 janvier 2006 ⇒ Arrêté portant approbation des statuts de l'association professionnelle chargée de l'application des conventions conclues avec les pays étrangers adhérents aux régimes de cartes internationales d'assurance du 17 janvier 2006 ⇒ Arrêté fixant la liste des médecins légistes et les médecins ayant le certificat d'aptitude à l'évaluation du dommage corporel du 6 janvier 2006 ⇒ Arrêté portant approbation du modèle-type des renseignements demandés en vue d'établir l'offre de transaction amiable du 17 janvier 2006 ⇒ Arrêté fixant la forme de l'attestation d'assurance et son contenu du 12 avril 2006 ⇒ Décret no 2006-1224 du 2 mai 2006 fixant les renseignements et exemples obligatoires à inclure dans le procès-verbal d'enquête. <p>Comme suivi, il faut obtenir du CGA copie des sept textes restant à</p>

		<p>promulguer pour décembre 2006]</p> <p>[condition partiellement satisfaite. « Sur seize textes d'application de la loi sur l'assurance automobile (n0 2005-86 du 15 août 2005), treize ont été promulgués et trois sont en voie de l'être. La branche automobile représente 43% des primes d'assurance en Tunisie, mais reste un secteur déficitaire. Pour remédier à cette situation, les pouvoirs publics ont procédé à une augmentation graduelle de la tarification et à une réforme du système d'indemnisation favorisant un règlement à l'amiable, qui devrait ramener les temps de règlement des sinistres à une durée de six mois. Des barèmes objectifs sur les dommages corporels causés par les accidents de la route ont été également fixés. » <i>Source : Dossier de décaissement FAS IV – 2^{ème} tranche ; Délégation de la CE à Tunis, Juillet 2007]</i></p>
	<p>Publication de la circulaire prévoyant l'augmentation de 5% du tarif de la responsabilité civile pour l'assurance automobile</p> <p>Condition de décaissement</p> <p>[condition est satisfaite. Les autorités tunisiennes ont transmis une copie de la circulaire n°1/2005 signée du Ministre des Finances en date du 13 avril 2005 et portant aménagement du tarif de l'assurance de la responsabilité civile des propriétaires des véhicules terrestres à moteur. La comparaison avec les tarifs en vigueur depuis le 17 juillet 2003 indique que l'augmentation a été de 10%.</p> <p><i>Source : Dossier de décaissement FAS IV ; Délégation de la CE à Tunis, Novembre 2005]</i></p>	<p>2.15 Publication de la circulaire prévoyant l'augmentation d'au moins 3% du tarif de la responsabilité civile pour l'assurance automobile [Circulaire n 1/2005 du 13 avril 2005. Aucune action de suivi nécessaire : la mesure est satisfaite]</p> <p>[condition satisfaite. « La circulaire N.1/2005 du 13 avril 2005 portant aménagement du tarif de l'assurance de la Responsabilité Civile des propriétaires des véhicules terrestres à moteur a autorisé une hausse de 10% de la prime hors taxe pour les catégories administrées. Le dernier réaménagement de tarif datait de juillet 2003. »</p> <p><i>Source : Dossier de décaissement FAS IV – 2^{ème} tranche ; Délégation de la CE à Tunis, Juillet 2007]</i></p>
		<p>2.16 Soumission à la chambre des députés d'un projet de loi éliminant la restriction à la participation majoritaire des investisseurs étrangers au capital des sociétés d'assurance - Condition de décaissement [A ce jour, aucun projet de loi n'a été finalisé. Il faut obtenir du CGA copie du projet de loi pour décembre 2006]</p> <p>[condition satisfaite. « Le projet de loi portant amendement du code des assurances, a été adopté en Conseil des Ministres, le 9 Mai 2007, et transmis au Conseil Constitutionnel avant d'être soumis à la Chambre de députés. Il s'agit du même projet de Loi que celui portant sur l'autonomie du CGA. Il stipule que l'octroi d'agrément pour l'établissement de compagnies d'assurances étrangères en Tunisie</p>

		n'est plus subordonné à l'obtention de la carte de commerçant prévue par le décret loi 1961, cette mesure permettra aux investisseurs étrangers de détenir la majorité dans le capital des compagnies d'assurances établies en Tunisie moyennant l'octroi d'une autorisation préalable (comme pour les banques). Par ailleurs, ce nouveau texte soumet à l'agrément préalable du Ministre des Finances toute opération dont il résulte l'acquisition du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers des droits de vote que cette acquisition soit au profit d'investisseurs étrangers ou tunisiens. » <i>Source : Dossier de décaissement FAS IV – 2^{ème} tranche ; Délégation de la CE à Tunis, Juillet 2007]</i>
2.3 Marchés financiers		
AXE : Améliorer la qualité des informations financières des entreprises cotées et non cotées dépassant une certaine taille		
Objectif : Renforcer la confiance des investisseurs dans la fiabilité des états financiers des entreprises		
Actions	Première tranche	Deuxième tranche
Réduire le cout relatif de la transparence des sociétés cotées pour éliminer un obstacle important à la cotation boursière des entreprises		2.17 Rapport du CMF sur le respect par les entreprises faisant appel public à l'épargne des normes comptables relatives à la consolidation des comptes et les sanctions appliquées pour non-conformité. [condition satisfaite. « Le Conseil du Marché Financier (CMF) a produit en décembre 2006 un rapport qui fait le point sur l'application des normes comptables relatives à la consolidation des états financiers par les groupes de sociétés faisant appel public à l'épargne (APE). L'exercice 2005 constitue la première année d'application intégrale des normes comptables relatives à la consolidation des états financiers, depuis la fin de la période provisoire qui permettait aux établissements de crédit et aux sociétés d'assurance et de réassurance d'y échapper jusqu'à fin 2004. Trente-huit sociétés ont établis des états consolidés à fin 2005, dont 26 sociétés cotées, et la qualité de l'information sur les activités des groupes et de leurs filiales a été améliorée. Toutefois, ce rapport permet de souligner un certain nombre de faiblesses qui demeurent dans l'application des nouvelles règles de consolidation : - Une société d'assurance n'a pas établi de comptes consolidés pour l'exercice 2005 ; cette irrégularité a été relevée par une réserve des commissaires aux comptes et notifiée par le CMF. L'assemblée générale de la société s'est engagée à approuver les comptes

		<p>consolidés pour 2005 lors de la réunion qui approuvera les comptes pour 2006.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Seulement sept sociétés mères ont communiqué au CMF leurs rapports de gestion du groupe, avec seulement trois étant conformes aux normes de qualité ; - Six banques seulement ont présenté des notes relatives à l'état des engagements hors bilan, et aucune d'entre elles n'a fourni le détail des créances classées et des provisions correspondantes ; - La fiabilité des opinions des commissaires aux comptes (CAC) sur les états financiers consolidés doit être renforcée par un meilleur accès aux rapports des CAC des filiales ; - Enfin, le délai légal de publication des états financiers consolidés a été réduit par la loi SRF à quatre mois au plus après la clôture de l'exercice, sachant que ceux-ci doivent être préparés sur la base des rapports déjà certifiés des filiales. Ce délai rend difficile pour les commissaires aux comptes des sociétés mères d'obtenir à temps les rapports des commissaires aux comptes des filiales non APE, dont le délai de publication des états financiers n'a pas été raccourci et reste fixé à six mois après la clôture de l'exercice. » <p><i>Source : Dossier de décaissement FAS IV – 2^{ème} tranche ; Délégation de la CE à Tunis, Juillet 2007]</i></p>
		<p>2.18 Publier un plan d'action pour mettre en conformité à l'ensemble des normes d'information financières internationales (en anglais, International Financial Reporting Standards, ou IFRS) de la présentation des états financiers consolidés des entreprises d'intérêt public. L'intérêt public doit être défini sur la base de trois critères : (a) avoir des titres cotés, (b) la nature de l'activité (par exemple les institutions de crédit, les compagnies d'assurances) et/ou (c) la taille de l'entreprise</p> <p>[A ce jour, aucun projet de loi n'a été finalisé. Il faut obtenir du CGA copie du projet de loi pour décembre 2006]</p> <p>[condition non satisfaite. « L'adoption d'un plan d'action pour l'application des IFRS aux états financiers consolidés des entreprises d'intérêt public est conditionnée par sa soumission à l'assemblée plénière du Conseil National de la Comptabilité. Or le décret régissant l'organisation du Conseil est en cours de révision et sera</p>

		<p>prochainement soumis au Premier Ministère pour adoption. Ce projet de décret prévoit notamment la modification de la composition du Conseil qui comporterait des représentants de différents ministères, structures et organismes. La liste des membres serait fixée par arrêté du Ministre des finances sur proposition des ministères, structures et organismes concernés. En tenant compte de ce processus, l'assemblée du nouveau CNC pourrait se tenir en octobre 2007. La discussion du plan d'action pour l'application des IFRS aux états financiers consolidés des entreprises d'intérêt public sera inscrite à l'ordre du jour de cette assemblée. » <i>Source : Dossier de décaissement FAS IV – 2^{ème} tranche ; Délégation de la CE à Tunis, Juillet 2007]</i></p>
<p>AXE : Renforcer les règles de gouvernance et de transparence des sociétés cotées et des entreprises dépassant une certaine taille</p>		
<p>Objectif : Rétablir la confiance des investisseurs en favorisant les facteurs d'efficience et l'élargissement des obligations de reddition des comptes</p>		
<p>Elaboration du projet de loi sur la sécurité financière</p>		<p>2.19 Soumission à la chambre des députés du projet de Loi sur la sécurité financière incluant les mesures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - création de comités d'audit indépendants au sein des Conseils d'administration pour les sociétés cotées ; - insertion dans le rapport annuel des sociétés faisant appel public à l'épargne d'éléments sur les règles de contrôle interne et leur mise en œuvre ; - déclaration d'affirmation des dirigeants sur l'exhaustivité et la conformité des états financiers à la réglementation en vigueur ; - obligation de divulgation de données financières trimestrielles des sociétés cotées ; - obligation de rotation des commissaires aux comptes - renforcement des pouvoirs de sanction du CMF, - renforcement des pouvoirs d'investigation et d'enquête du CMF ; - aggravation des sanctions pour les infractions boursières ; - encadrement de l'activité de gestion de l'épargne individuelle à l'instar de l'épargne collective - clarifier les règles d'offres publiques d'achat et réduire les délais de déclaration des franchissements de seuils <p>Condition de décaissement [condition satisfaite. « La loi No 2005-96 relative au renforcement de la sécurité des relations financières (loi SRF) a été adoptée le 18</p>

		octobre 2005. Cette loi contient l'ensemble des mesures envisagées, et l'ensemble des textes d'application nécessaires ont été adoptés. » <i>Source : Dossier de décaissement FAS IV – 2^{ème} tranche ; Délégation de la CE à Tunis, Juillet 2007]</i>
AXE : Renforcer les règles de transparence du marché et la protection des épargnants		
Objectif : Favoriser l'intégrité du marché et les règles de son fonctionnement		
Elaboration du projet de loi sur la sécurité financière et de circulaires diverses		
Instituer un code de déontologie des intermédiaires en bourse	<p>Approbation par l'organe professionnel du code de déontologie des intermédiaires en bourse</p> <p>[condition est satisfaite. « Les autorités tunisiennes ont transmis une copie de la lettre datée du 25 avril 2005 et portant transmission du pacte d'honneur de l'association des intermédiaires en bourse. Ce pacte constitue un guide pratique des règles déontologiques des établissements d'intermédiation en bourse et des comportements d'éthique professionnelle des personnes exerçant une activité au sein de ces établissements. La date d'entrée en vigueur du pacte est fixée au 2 janvier 2006. »</p> <p><i>Source : Dossier de décaissement FAS IV ; Délégation de la CE à Tunis, Novembre 2005]</i></p>	
3. CADRE MACRO-ECONOMIQUE		
AXE : Maintenir un cadre macroéconomique solide et réactif		
Objectif : Maîtriser les pressions sur le compte extérieur courant et le déficit budgétaire & Mobiliser l'épargne pour l'investissement		
Actions	Première tranche	Deuxième tranche
Maintien du cadre macroéconomique et budgétaire	<p>- Evaluation des performances (tableau)</p> <p>Condition de décaissement</p> <p>[Les données sur l'investissement privé ne sont pas encore disponibles.] condition satisfaite <i>Source : Dossier de décaissement FAS IV – 1^{ère} tranche ; Délégation de la CE à Tunis, Novembre 2005</i></p>	<p>- Evaluation des performances (tableau)</p> <p>Condition de décaissement</p> <p>[condition satisfaite. « Comme il ressort de la présentation du cadre macro économique faite au point II, et de la Consultation de 2007 au titre de l'article IV mené par le FMI au mois de mai 2007, les performances macroéconomiques de la Tunisie en 2006 vont globalement dans le sens d'une réalisation des objectifs macroéconomiques à moyen terme du Programme d'Appui, dans un</p>

		<p>contexte international difficile, marqué par une forte hausse du prix du pétrole. » <i>Source : Dossier de décaissement FAS IV – 2^{ème} tranche ; Délégation de la CE à Tunis, Juillet 2007]</i></p>
		<p>Adoption d'un plan d'action pour la réforme de la fiscalité [condition partiellement satisfaite. « Un Plan d'actions à court et moyen terme en matière fiscale a été proposé par le FMI en novembre 2005. Il n'a pas formellement été adopté en tant que « Plan d'action pour la réforme de la fiscalité », mais la mission de consultation 2007 du FMI au titre de l'article 4 (juin 2007) considère que des progrès importants ont été enregistrés dans les domaines des politiques et administrations fiscales. Ces réformes, conformes à la plupart des recommandations des missions d'assistance technique du FMI en 2005, touchent la fiscalité et l'administration fiscale. Parmi les mesures importantes, la mission note la diminution de l'impôt sur les sociétés de 35 % à 30 % pour la plupart des secteurs économiques, un rapprochement du régime de taxation des entreprises <i>on-shore</i> et <i>off-shore</i> avec les bénéficiaires des entreprises exportatrices taxés à un taux de 10 %, la simplification de la structure des taux de TVA avec la suppression du taux maximum de 29 %, la création de la Direction Générale des Entreprises (guichet unique pour les grandes entreprises) et la restructuration en cours de la Direction Générale des Impôts. La mission encourage les autorités à continuer la mise en place des recommandations des rapports d'assistance technique. » <i>Source : Dossier de décaissement FAS IV – 2^{ème} tranche ; Délégation de la CE à Tunis, Juillet 2007]</i></p>
Renforcement de la gestion budgétaire	<p>Mise en place d'un groupe de travail interministériel chargé de la formulation du cadre budgétaire à moyen terme [condition est satisfaite. « Les autorités tunisiennes ont transmis une copie du courrier du Ministre des Finances en date du 27 avril 2005 indiquant la composition du groupe de travail en charge de la formulation du cadre budgétaire à moyen terme, à savoir des représentants des ministères des finances, de la coopération internationale et du développement, de l'industrie, de l'énergie et des PME et de la Banque centrale. Les objectifs assignés à ce groupe de travail sont de produire des indications chiffrées qui seront publiées dans le budget économique 2006 et qui couvriront la période 2006-2007-2008. » <i>Source : Dossier de décaissement FAS IV ; Délégation de la CE à Tunis,</i></p>	<p>Formulation d'un cadre budgétaire à moyen terme sur trois ans (2007-09) publié dans le budget économique 2007, prévoyant un solde primaire hors dons et privatisations positif à partir de 2008 Condition de décaissement [condition partiellement satisfaite. « Un cadre budgétaire à moyen terme (2007/2009) a été formulé mais ne prévoit pas un solde primaire (hors dons et privatisations) positif avant 2009. Le solde primaire atteindrait -0.4% du PIB en 2007, -0.3% du PIB en 2008, et 0% en 2009. Ce retard attendu d'un an dans la réalisation d'un solde primaire positif, s'expliquent largement par des circonstances exogènes. En effet les projections du Gouvernement montrent que le</p>

	<p><i>Novembre 2005]</i></p>	<p>solde aurait été positif dès 2007 si le prix du pétrole était resté au niveau prévu par la Loi des Finances de 2005 (45\$ le baril). La non réalisation de l'objectif apparaît donc être lié à une cause exogènes (la forte hausse du prix du pétrole sur le marché mondial), qui s'est traduite compte tenu de la politique de subvention des hydrocarbures du gouvernement, par une augmentation des dépenses de subventions (même si plusieurs réajustement des prix ont été effectué et que le gouvernement s'est engagé à poursuivre ces ajustements). Le retard attendu dans la réalisation d'un solde primaire positif, n'a cependant pas empêché les autorités de réduire très sensiblement de l'encours de la dette publique en 2006 (de 58,4 % du PIB en 2005 à 54,5 % en 2006) grâce à l'affectation d'une partie de recettes de la privatisation de Tunisie Telecom, et de maintenir le déficit budgétaire hors dons et privatisation (estimé à 2,9 % du PIB pour 2006) à un niveau bien inférieur au taux de 3,6 % prévu par la loi de finances. Au vu des bonnes performances en matière budgétaire, de la politique de désendettement vigoureuse poursuivie par les autorités, et des causes exogènes au retard d'un an attendu dans la réalisation d'un solde budgétaire primaire positif, la condition, peut être considérée partiellement remplie. »</p> <p><i>Source : Dossier de décaissement FAS IV – 2^{ème} tranche ; Délégation de la CE à Tunis, Juillet 2007]</i></p>
<p>Renforcement de la gestion de la dette publique</p>	<p>Mise en place d'une unité (middle office) au sein du Ministère des Finances chargée de la formulation de la stratégie de la gestion de la dette publique</p> <p>[condition est satisfaite. « Les autorités tunisiennes ont transmis une copie du courrier du Ministre des Finances en date du 27 avril 2005 portant renforcement et réforme de la gestion de la dette publique accompagnée de la copie du décret n° 2005-492 portant réorganisation du Ministère des Finances. Une direction générale de la dette et de la coopération financière a été créée au sein du département. Elle inclut une direction de la stratégie de la dette publique qui fera office de cellule de « middle office ». En outre, le système de gestion de la dette (SIADE) sera renforcé et modernisé. »</p> <p><i>Source : Dossier de décaissement FAS IV ; Délégation de la CE à Tunis, Novembre 2005]</i></p>	<p>Création d'une structure au sein du Ministère des Finances chargée de la gestion intégrée de la dette publique</p> <p>[Par le décret 2005-492 la DGDC a été créée. Il s'agit maintenant de vérifier la mise en œuvre effective de la direction et d'évaluer ses moyens humains et matériels.]</p> <p>[condition satisfaite. « L'article 13 (nouveau) du décret du 1^{er} mars 2005 modifiant et complétant le décret du 23 avril 1991 portant organisation du Ministère des Finances a créé une direction générale de la gestion de la dette et de la coopération financière avec une organisation par fonction (front office, middle office et back office). Dans une première étape les fonctions du middle office et du back office sont organisées, respectivement, autour de la direction de la stratégie de la dette publique et de la direction du suivi des emprunts et des émissions. Dans une seconde étape, tous les services</p>

		<p>intervenant dans la gestion de la dette publique seront regroupés dans un seul front office ayant pour mission la mise en œuvre de la stratégie de la dette, la gestion du portefeuille et la conclusion des transactions. »</p> <p><i>Source : Dossier de décaissement FAS IV – 2^{ème} tranche ; Délégation de la CE à Tunis, Juillet 2007]</i></p>
		<p>Publication d'un rapport sur la gestion de la dette publique [condition satisfaite. « Le premier rapport sur la dette publique pour l'année 2005 a été publié en Juin 2006. Ce rapport revient sur le programme de réforme de la dette publique qui contient les quatre composantes suivantes : (i) la conception d'un nouveau cadre institutionnel pour une gestion active et une vision intégrée du risque de portefeuille de la dette de l'Etat (cf. mesure 23.2), (ii) la formulation de repères stratégiques des risques et le développement d'une stratégie de gestion des risques du portefeuille de la dette souveraine, (iii) le renforcement de la gestion de la dette garantie par l'Etat dans le cadre de la stratégie globale de la dette publique et (iv) l'amélioration du système d'information de la gestion de la dette publique. La mise en place de ce plan de réformes est appuyée par une assistance technique et financière de la Banque Mondiale. »</p> <p><i>Source : Dossier de décaissement FAS IV – 2^{ème} tranche ; Délégation de la CE à Tunis, Juillet 2007]</i></p>

**Annexe 13: Séminaire de présentation du projet de rapport final : présentation
PowerPoint, Compte-rendu et Liste des participants**

EVALUATION DE LA COOPERATION DE L'UNION EUROPÉENNE AVEC LA TUNISIE GEREE PAR LA COMMISSION EUROPEENNE (1995-2008)

Présentation des rapports de synthèse

Tunis, 13 avril 2011

(Evaluation réalisée par DRN)



PLAN DE LA PRESENTATION

1. Présentation des évaluations

- Objectifs et Champs des études
- La coopération UE-Tunisie en bref – les interventions
- Approche & méthodologie

2. Appréciation Globale

3. Constats et Conclusions

- Au niveau stratégique
- Au niveau des instruments de mise en œuvre
- Au niveau des impacts des interventions financées par la CE dans le pays / Conclusions sectorielles

4. Recommandations:

- Priorités stratégiques et thématiques sectorielles
- Instruments recommandés



1. PRESENTATION des EVALUATIONS

• Objectifs et Champs des études

- La coopération UE-Tunisie en bref – les interventions
- Approche & méthodologie

3



OBJECTIFS ET CHAMPS DES ÉTUDES

Objet: Coopération de l'Union Européenne avec la Tunisie gérée par la Commission (1995-2008)

Objectifs:

- Fournir aux services concernés de la Commission ainsi qu'aux partenaires dans le pays et au grand public une appréciation globale et indépendante de la coopération passée et présente de la Commission de l'UE avec la Tunisie ; et
- Tirer les principaux enseignements de cette coopération en vue d'améliorer les stratégies et programmes actuels et futurs de la Commission;
- Mettre en œuvre l'approche méthodologique pour l'évaluation des opérations d'appui budgétaire de l'OCDE en vue d'en apprécier l'applicabilité et d'en tirer des enseignements. TEST

Etendue: Stratégies de coopération de la Commission ainsi que leur mise en œuvre pour la période 1995-2008 → interventions en Tunisie, avec une attention particulière à 7 opérations d'appui budgétaire

DUREE: Travaux terminés en Décembre 2010.

4



1. PRESENTATION des EVALUATIONS

- Objectifs et Champs des études

• **La coopération UE-Tunisie en bref – les interventions**

- Approche & méthodologie

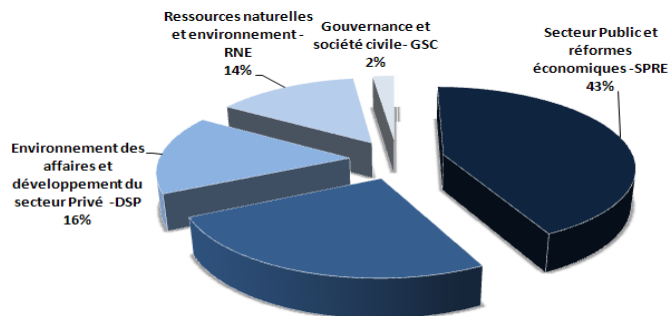
5



LA COOPÉRATION BILATÉRALE UE-TUNISIE 1995-2008

Allocation globale CE pour la période 1995-2008: 1,198 M €

Allocation globale par secteur d'intervention (59 interventions au total):



Secteur	Montant alloué (M €)
Secteur Public et réformes économiques - SPRE	509,000,000.00
Développement des ressources humaines et protection sociale - DRPS	304,959,677.39
Environnement des affaires et développement du secteur Privé - DSP	189,537,996.36
Ressources naturelles et environnement - RNE	168,328,992.78
Gouvernance et société civile - GSC	25,380,337.90
NS	520,000.00

Développement des ressources humaines et protection sociale - DRPS
25%

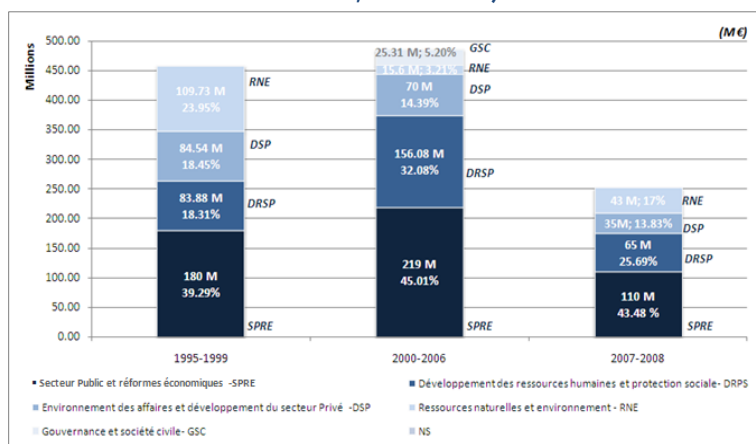
6

Extraction Janvier 2009



Le secteur public et les réformes économiques représentent l'axe prioritaire de la coopération avec la Tunisie sur toute la période considérée

Allocations par macro-secteur et par période, M €, (1995-1999, 2000-2006, 2007-2008)

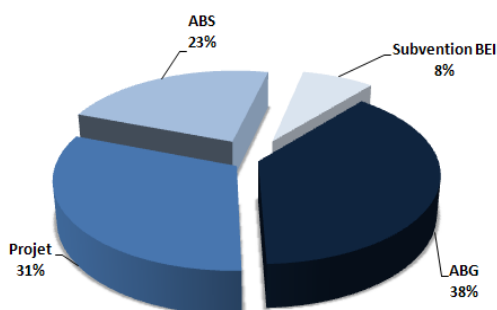


7



Diversification croissante des modalités de financement avec l'appui budgétaire dominant à partir de MEDA II et l'IEVP

Allocation Globale par modalité de financement, 1995-2008



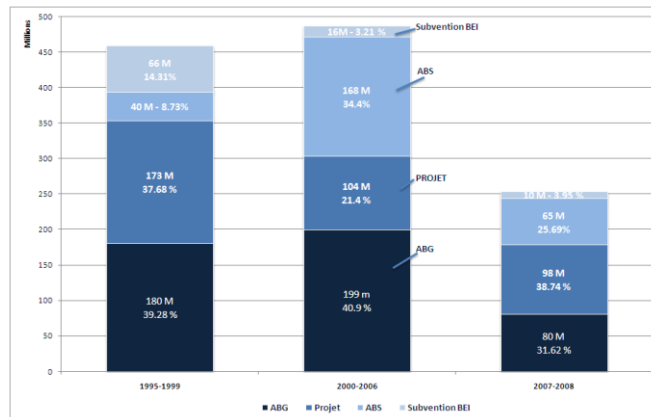
Modalité	Montant alloué (M €)
ABG	459,000,000.00
Projet	374,782,529.33
ABS	272,794,475.10
Subvention BEI	91,150,000.00

8



Le secteur public et les réformes économiques représentent l'axe prioritaire de la coopération avec la Tunisie sur toute la période considérée

Allocations par modalité de financement et par période, M €, (1995-1999, 2000-2006, 2007-2008)



9

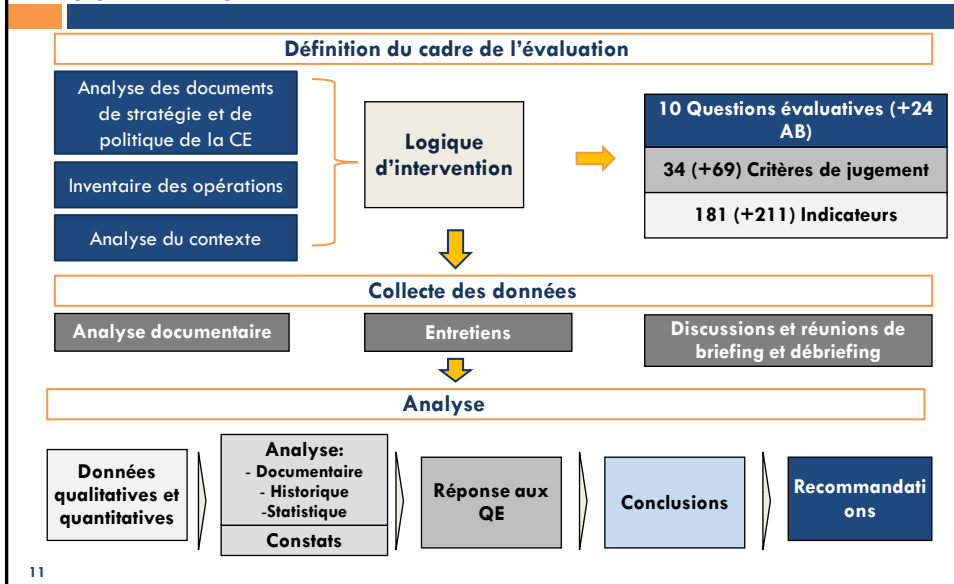
1. PRESENTATION des EVALUATIONS

- Objectifs et Champs des études
- La coopération UE-Tunisie en bref – les interventions

• **Approche & méthodologie**

10

Méthodologie de DEVCO, pour les évaluations pays, complétée par la méthodologie en 3 Etapes pour évaluer l'appui budgétaire



2. APPRÉCIATION GLOBALE : LES PRIORITES

1/3

Par rapport aux grands axes de l'Accord Association (AA), la coopération a concentré ses efforts dans les domaines suivants :

- Les réformes économiques et notamment l'intégration euro-méditerranéenne
- Le développement social, notamment la modernisation du secteur de l'éducation
- La protection de l'environnement, d'abord rural, puis urbain

Dans des domaines considérés sensibles par le gouvernement tunisien comme la justice et les médias, les actions ont été orientées vers des améliorations d'ordre technique, qui n'ont pas touché à la nature politique des problèmes : leur indépendance vis-à-vis du pouvoir politique.

Dans le domaine de la société civile, les appuis prévus ont été gelés, et pour un faible volume ils sont passés par des voies externes au dialogue avec le gouvernement.

12

APPRECIATION GLOBALE : Les résultats atteints par le pays et le rôle de la coopération avec l'UE et les autres grands partenaires

2/3

Les résultats importants de croissance et de stabilisation économique, d'intégration dans l'économie internationale et de modernisation du secteur éducation sont dus à la détermination et au savoir-faire des tunisiens.

La contribution de l'aide :

- l'AA a fourni à la Tunisie le cadre politique et réglementaire pour relever les défis d'une intégration poussée et d'une forte modernisation de la société ;
- l'Appui Budgétaire Général (ABG) conjoint (CE-Banques de développement) a fourni l'appui à la mise en œuvre des grandes réformes économiques ;
- l'Appui Budgétaire Sectoriel (ABS) - avec d'autres financements de bailleurs de fonds - a contribué d'une manière déterminante à la réforme nationale de l'éducation ;
- des appuis divers sous forme de projets ont permis au pays d'accéder aux standards de qualité et à d'autres inputs nécessaires à la mise à niveau des entreprises, à l'amélioration de l'environnement des affaires, etc.

13

APPRECIATION GLOBALE: Les défis qui restent à relever

3/3

- la concurrence et la transparence dans le marché intérieur sont faibles et découragent l'investissement, facteur limitant la création d'emploi ;
- les politiques de développement et de cohésion territoriale sont faibles et ne permettent pas une répartition équitable des bénéfices de la croissance ;
- la réforme de l'éducation nécessite encore beaucoup d'efforts pour améliorer la qualité de l'enseignement et sa connexion avec l'offre d'emploi de la part des entreprises ;
- enfin l'économie et la société telles qu'elles se sont ouvertes et dynamisées dans les quinze dernières années, ne tolèrent plus d'être coincées dans un Etat qui limite les droits de l'homme, la communication sociale et la démocratie.

14

3. CONSTATS ET CONCLUSIONS

- Au niveau stratégique
- Au niveau des instruments de mise en œuvre
- Au niveau des impacts des interventions financées par la CE dans le pays /
Conclusions sectorielles

15



Envergure stratégique du partenariat

Le partenariat solide et à long-terme établi avec l'Accord d'Association (1995) et poursuivi avec le Plan d'Action Voisinage a été le moteur du succès de la coopération. La création de nouvelles opportunités a permis de renforcer le dialogue politique entre les deux parties et en particulier :

- au Gouvernement de poursuivre et de renforcer sa détermination dans le processus réformateur au niveau économique et social ;
- à la coopération technique et financière internationale, notamment de la CE, de trouver un cadre de forte cohérence stratégique et d'appropriation de la part du gouvernement, qui a été le facteur principal de son succès.

16



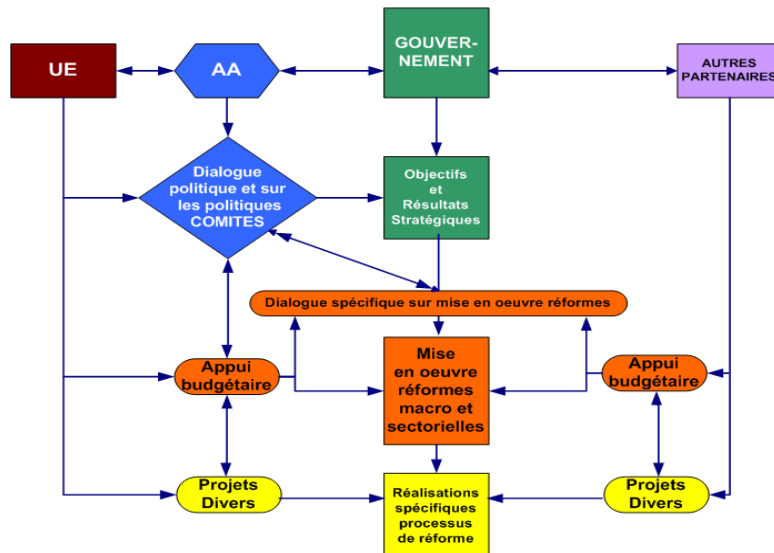
Rôle stratégique de l'Appui Budgétaire

- L'AB rend pratique et crédible le partenariat et son dialogue sur les grandes réformes économiques et sociales.
- L'ABG a été le moyen le plus approprié pour appuyer les grandes réformes économiques, favorisant:
 - ✓ l'alignement et l'harmonisation des bailleurs de fonds impliqués (CE, BM et BAD) ;
 - ✓ un espace de dialogue sur les conditionnalités et discipline externe (voir aussi les fortes négociations à l'occasion de certaines échéances) ;
 - ✓ une gestion conjointe avec le gouvernement d'inputs qualifiés d'AT (contribution BM) ;
 - ✓ un minimum de flexibilité budgétaire (1,4% de la dépense publique tous AB confondus).
- L'ABS a été bien approprié pour appuyer la réforme dans le secteur éducation mais avec un approche sectorielle faible et un dialogue limité (coordination stratégique du Gouvernement et harmonisation des partenaires internationaux insuffisantes).

17



POSITION DE L'APPUI BUDGETAIRE DANS LE CONTEXTE DE L'ACCORD D'ASSOCIATION



18

Appui limité au niveau national/central

La coopération de la CE a appuyé les réformes du Gouvernement au niveau national/central et a négligé l'appui au développement décentralisé:

- Certains programmes ont contribué à la réduction des disparités régionales et à l'amélioration de la décentralisation administrative initiée en 1989, mais
- Les objectifs de cohésion territoriale et de gouvernance locale, n'étaient pas inscrits dans les priorités de la coopération, et
- Les interventions d'appui au développement rural qui avaient un impact sur les territoires les plus pauvres ont été abandonnées à la fin des années '90.

19



3. CONSTATS ET CONCLUSIONS

- Au niveau stratégique
- Au niveau des instruments de mise en œuvre
- Au niveau des impacts des interventions de la CE financées dans le pays / Conclusions sectorielles

20



Instruments de mise en œuvre diversifiés et bien intégrés

Diversification croissante des modalités de financement :

- avec le Règlement MEDA, l'appui budgétaire a progressivement pris de l'ampleur jusqu'à devenir dominant avec MEDA II et l'IEVP (Instrument Européen de Voisinage et de Partenariat), tandis que
- l'approche projet s'est enrichie de nouvelles modalités de mise en œuvre telles que le jumelage institutionnel, la coopération transfrontalière, une décentralisation de la gestion vers les pays tiers et une intégration majeure avec les prêts octroyés par la BEI.

Cela a permis:

- d'adapter le choix de l'instrument au contexte (secteur, groupes cibles);
- de mettre en exergue les atouts et les limites de chaque instrument.

21



Appui budgétaire bien maîtrisé

L'instrument de l'appui budgétaire a été adapté au contexte et bien géré.

- L'ABG a permis un dialogue sur les passages cruciaux des réformes, en complément au dialogue stratégique qui se déroulait au niveau de l'AA.
- L'AT financée par la CE dans les AB a été faible : dans les ABG, elle a été surtout déléguée aux Banques de développement ; dans les ABS, elle a été concentrée sur la gestion de la dépense publique.
- L'intégration récente de l'AT interinstitutionnelle (jumelages) dans les AB est bien appréciée par les administrations intéressées.
- La composante financière a joué le rôle qui lui était demandé :
 - un minimum de flexibilité budgétaire (poids d'environ 1,4% de la dépense publique sur la période 1996-2008, toutes aides budgétaires confondues);
 - clé pour ouvrir un espace de dialogue rapproché, dans le cas des ABG, sur les grandes réformes économiques;
 - dans le secteur de l'éducation, fournir plus de 50% des ressources additionnelles nécessaires à la réalisation des réformes.

22



Approche « projet »

L'approche « projet » a permis d'obtenir des résultats quantitatifs et qualitatifs notables malgré certaines inefficiences:

- en intégrant l'appui aux réformes avec la réalisation d'infrastructures (notamment en collaboration avec la BEI), la fourniture d'équipements et l'assistance technique spécialisée, et
- en expérimentant de nouvelles formes de partenariat public/privé (jumelages, coopération transfrontalière).

Plusieurs projets ont toutefois souffert de procédures lourdes et de retards dans la mobilisation de l'assistance technique et des fonds (Programme Environnement Energie, système judiciaire) et d'un manque généralisé de suivi sur les impacts socio-économiques.

23



Lignes budgétaires thématiques et autres instruments spécifiques

Les lignes budgétaires thématiques (société civile, environnement, droit de l'homme) ont été peu utilisées, voire pas du tout, en raison de divergences entre la CE et le Gouvernement sur les modalités de gestion (sélection et accès des bénéficiaires aux fonds, appels à propositions).

A noter que les seules initiatives financées par l'IEDDH (Instrument Européen pour la Défense des Droits de l'Homme) en Tunisie proviennent de programmes régionaux promus par des réseaux de partenaires de la région méditerranéenne.

24



3. CONSTATS ET CONCLUSIONS

- Au niveau stratégique
- Au niveau des instruments de mise en œuvre
- Au niveau des impacts des interventions de la CE financées dans le pays / Conclusions sectorielles

25



Finances publiques et cadre macroéconomique

- Tout au long de la période considérée, la Tunisie a contrôlé le taux d'inflation, a contenu le déficit budgétaire et a réduit la dette extérieure en améliorant sa gestion stratégique. Le taux de croissance du PIB a atteint presque 5% par an en moyenne.
- Le cadre partenarial établi avec la signature de l'AA a créé des conditions favorables pour la réussite de la stratégie tunisienne d'intégration compétitive dans les marchés internationaux, permettant ainsi au Gouvernement de conjuguer stabilité et croissance.
- Les FAS, avec des appuis analogues de la BM et de la BAD, ont contribué à la bonne performance tunisienne par :
 - l'ouverture d'un espace de dialogue,
 - un suivi conjoint des indicateurs concernés et discipline externe,
 - des appuis techniques de qualité, et
 - l'octroi d'un montant limité de fonds qui a permis une flexibilité additionnelle dans la gestion budgétaire.

26



Commerce extérieur et Intégration économique

L'administration tunisienne a achevé le démantèlement tarifaire trois ans avant les échéances prévues.

Dans la période 1996-2008, le commerce extérieur a pratiquement doublé, et les exportations ont augmenté plus que les importations.

Le commerce avec l'UE représente encore 72% des exportations et 57% des importations. Mais le commerce avec le reste du monde augmente plus rapidement.

- L'AA a créé une perspective réaliste et négociée d'intégration euro-méditerranéenne et a aidé le Gouvernement à définir le tableau de bord de la réforme du commerce international, y compris les réformes de la fiscalité et des douanes et un début d'adéquation compétitive du marché intérieur.
- Les appuis de la CE et des autres partenaires (ABG et projets divers) ont contribué à la mise en œuvre des réformes spécifiques (douanes, fiscalité, standardisation, et mise à niveau des entreprises).
- Les projets de jumelage dans le domaine du commerce et de la diversification des échanges ont produit des effets remarquables sur le renforcement des capacités institutionnelles des administrations.

27



Réforme de l'environnement des affaires et secteur privé - résultats et défis à relever

1/2

Des transformations importantes ont été enregistrées dans le secteur financier et dans l'environnement des affaires :

- amélioration des indicateurs de performance du secteur bancaire et des assurances ;
- diminution du rôle de l'Etat dans l'économie ;
- nombre d'entreprises industrielles presque triplé, et expansion des secteurs non traditionnels ;
- indicateurs de compétitivité et performances des secteurs exportateurs.

L'AA a fourni le partenariat politique, les débouchés, les modèles et les appuis, qui ont permis au gouvernement de s'engager dans les réformes.

Les ABG ont contribué à l'assainissement du secteur financier, aux privatisations, au renforcement de la concurrence.

D'autres projets ont appuyé la mise à niveau des entreprises, la standardisation, et l'amélioration des infrastructures.

28



Réforme de l'environnement des affaires et secteur privé - résultats et défis à relever

2/2

En dépit de ces acquis très importants, des goulots d'étranglement persistent notamment aux niveaux suivants:

- compétition dans le marché intérieur,
- efficacité et ouverture des services financiers,
- compétitivité des infrastructures et des services économiques,
- application de la justice civile.

La levée de ces limites est nécessaire afin d'augmenter le niveau des investissements et de générer les taux de croissance qui permettraient d'augmenter l'emploi (chômage total officiellement autour de 14%, celui des jeunes supérieur à 30%).

29



Ressources humaines et développement social - résultats et défis à relever

1/2

Les réformes dans le secteur de l'éducation et de la formation professionnelle ont été ambitieuses et ont atteint des résultats importants, bien qu'incomplets :

- Le processus stratégique et la gestion financière du secteur ont été nettement améliorés : réorganisation institutionnelle, introduction du Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT), coordination intra-sectorielle; adoption de systèmes de suivi des résultats (contribution forte des ABS de la CE).
- Augmentation quantitative et équité territoriale de l'offre : progrès importants dans l'enseignement secondaire et dans l'enseignement supérieur, moins dans la formation professionnelle.
- Accès et égalité de genre, des progrès importants sont enregistrés à tous les niveaux.

Mais

- La qualité de l'enseignement et le lien avec l'offre d'emploi des entreprises restent faibles.

30



Ressources humaines et développement social - résultats et défis à relever

2/2

Les ABS ont contribué fortement au financement de la mise en œuvre des réformes et au renforcement de la gestion stratégique.

L'approche sectorielle du gouvernement a été faible, différemment de ce qui s'est passé avec les ABG et la réforme économique. En conséquence, il y a eu peu de coordination et de dialogue entre les bailleurs de fonds.

Bien que la création d'emploi dépende surtout d'autres facteurs (investissement et compétitivité des marchés), en Tunisie le faible impact des réformes de l'éducation et de la formation professionnelle (FP) sur l'employabilité des jeunes suscite de fortes préoccupations.

En effet, les chômeurs diplômés augmentent en valeur absolue, même si leur pourcentage dans l'ensemble des chômeurs diminue.

31



Gouvernance et société civile: résultats et défis à relever

1/2

Sur les thèmes de la justice, de l'Etat de droit et des libertés d'expression et d'association ainsi que sur les modalités d'ouverture à la société civile, le dialogue entre le Gouvernement et la CE a été difficile.

Ceci a représenté une entrave à la mise en œuvre des projets d'appui en réduisant les objectifs envisagés dans ces domaines. De ce fait, leur portée a été limitée à des améliorations purement techniques et administratives :

- Les projets mis en œuvre (médias et justice) ont contribué à l'augmentation de l'efficacité des services de presse et de justice, mais ils n'ont pas affecté le cadre institutionnel et l'indépendance des journalistes et des juges ;
- Les contrôles exercés par l'Etat ont fait que le soutien direct aux porteurs de projets non étatiques, bien qu'annoncé dans les documents de programmation, n'a pas vraiment démarré, malgré le dynamisme des mouvements associatifs.

32



Gouvernance et société civile: résultats et défis à relever

2/2

Au niveau de la gouvernance économique, les ABG ont contribué:

- Aux progrès accomplis et reconnus (mission PEFA 2010) dans le renforcement de la transparence et de la redevabilité de la gestion des finances publiques.
- Aux progrès législatifs et institutionnels liés à l'amélioration de la légalité dans le monde des affaires.

La justice administrative est toutefois encore lente et l'influence du pouvoir exécutif sur les les organes judiciaires provoque des distorsions dans la concurrence.

33



Ressources naturelles et Environnement

La CE a contribué à la mise en œuvre des stratégies nationales :

1. Initialement, dans le développement rural: projets territorialisés avec des impacts prometteurs dans la gestion rationnelle des ressources naturelles et dans le développement socioéconomique des populations rurales marginalisées. L'interruption de ces interventions à la fin des années 90, n'a toutefois pas permis de diminuer les disparités entre plaines littorales et régions de l'intérieure.
2. Progressivement, dans la dimension environnementale du développement durable (soutien à plusieurs composantes de la stratégie nationale). Cela a permis de pallier aux effets de l'urbanisation et de l'industrialisation sur la qualité de l'environnement en consolidant les investissements de la BEI dans l'assainissement des eaux et dans la gestion des déchets solides.

34



FIN de la PREMIERE PARTIE

*Merci pour votre attention
et participation*



EVALUATION DE LA COOPÉRATION DE L'UNION
EUROPÉENNE AVEC LA TUNISIE SUR LA PÉRIODE
1995-2008 GÉRÉE PAR LA COMMISSION

RECOMMANDATIONS



RECOMMANDATIONS

- Priorités stratégiques et thématiques sectorielles
- Instruments recommandés

37



Donner une nouvelle impulsion au dialogue afin de renforcer le partenariat

Le dialogue politique sur le partenariat global et le 'statut avancé' peut représenter pour l'UE et la Tunisie une occasion pour fixer de nouveaux objectifs stratégiques et renforcer la coopération politique et institutionnelle.

Ce partenariat renforcé pourra:



- Aider le Gouvernement à s'engager dans les transformations importantes qui l'attendent en vue de la démocratisation et de l'accroissement de la compétitivité du pays ;
- Ouvrir et relancer de nouveaux secteurs de coopération comme:
 - la gouvernance démocratique (justice, médias),
 - la compétitivité et l'intégration dans les accords de libre échange des services et de l'agriculture,
 - la cohésion territoriale,
 - la libéralisation effective du marché intérieur,
 - les migrations et la sécurité.

38



Poursuivre et étendre l'appui aux grandes réformes économiques

Un nouvel ABG d'envergure, multi-bailleurs, pourrait aider le pays à conjuguer la stabilité économique, avec des politiques expansives d'emploi et de cohésion sociale. Il pourrait viser:

- la compétitivité du marché intérieur (ouverture et assainissement du secteur financier et compétitivité des services, concurrence, transparence et légalité dans le marché intérieur), ainsi que
- la mise en œuvre de politiques de cohésion sociale, en vue notamment de renforcer le développement local et la protection sociale.

39



Soutenir un développement solidaire et territorialisé - Gouvernance multi-niveaux

La CE devrait envisager un soutien à la mise en œuvre de véritables politiques de cohésion territoriale, selon les principes de bonne gouvernance multi-niveaux. Les modèles existant dans l'UE, appliqués aux pays de l'élargissement (politiques de cohésion sociale, régionale et de développement rural), pourrait servir de référence.

Cela permettrait de:

- Consolider les résultats des réformes sectorielles.
- Favoriser l'impact des réformes sectorielles sur le développement local.
- Assurer l'appropriation des programmes et des ressources de la part des communautés intéressées.

La contribution de la CE devrait appuyer la création de fonds spécifiques pour le développement décentralisé, mais surtout la consolidation du nouveau système de gouvernance multi-niveaux.

40



L'agriculture, le développement rural, l'environnement et le développement des zones pauvres

L'agriculture et le développement rural devraient faire l'objet d'une approche sectorielle, multi-bailleurs, appuyée par un ABS (ou une autre modalité), visant:

- d'une part, l'ouverture commerciale de l'agriculture en vue d'une future intégration dans le marché euro-méditerranéen, et
- d'autre part, des politiques de développement rural fortement territorialisées qui prennent en compte les défis environnementaux (notamment eau) et la diversification de l'économie rurale. Ces politiques pourraient s'inspirer des approches européennes en cours d'application dans les pays de l'élargissement.

41



L'employabilité des jeunes

L'emploi se produit par la conjugaison de la croissance et de la cohésion sociale et territoriale, mais

Des appuis spécifiques à l'employabilité des jeunes sont très importants et comprennent:

- l'amélioration de la qualité de l'enseignement secondaire et supérieur;
- l'adéquation de la formation professionnelle aux besoins du marché du travail;
- appui aux politiques actives d'emploi (réglementaires, d'orientation, de travaux publics).

42



Espaces de convergence en matière de gouvernance

- Les secteurs de la gouvernance (justice, droits de l'homme, médias, etc.), conformément aux priorités de l'AA, devraient être pris en compte à tous les niveaux, dès la programmation, impliquant les acteurs politiques, institutionnels, et de la société civile.
- En particulier, la CE pourrait ouvrir le dialogue sur la réforme du système judiciaire et promouvoir la rencontre de ces acteurs dans cette perspective.
- Dans le moyen terme, la question de l'indépendance de la justice et de son efficacité pourrait faire l'objet d'une stratégie sectorielle avec un plan d'action détaillé:
 - mise à niveau de la législation, spécialement en ce qui concerne le statut des magistrats; et
 - une application effective des normes internationales en droit interne.
- Reconnaître que les modes de faire (démarches participatives, rôle réel joué par la société civile, mais aussi échanges et partenariats avec la société européenne) sont aussi importants que le contenu des interventions.

43



Appuyer les différentes composantes du développement durable

Il serait important de remettre au centre la sauvegarde des ressources en terre et en eau (y compris la gestion du changement climatique et l'exploitation des énergies renouvelables), en relation avec les problématiques de cohésion sociale et de développement territorial:

- Dans le secteur clé des ressources hydriques, un programme conjoint est actuellement en phase d'instruction sur l'eau agricole.
- D'autres interventions d'appui à la gestion durable de l'environnement seraient à envisager dans le cadre des politiques de développement rural.
- La CE devrait favoriser une approche préventive de gestion des risques à travers des évaluations environnementales stratégiques (ex-ante) et une recherche de complémentarité avec les autres intervenants (ex. PISEAU-II de la BM).



RECOMMANDATIONS

- Priorités stratégiques et thématiques sectorielles

- Instruments recommandés

45



Appui aux politiques sectorielles: diversité et complémentarité des instruments de coopération

La CE doit poursuivre son soutien à l'élaboration de politiques et de plans d'investissement sectoriels, en mobilisant de façon complémentaire les instruments appropriés (*clusters* de programmes), notamment :

- des appuis budgétaires – généraux ou sectoriels - pour appuyer les réformes, incorporant des AT flexibles afin de permettre un dialogue approfondi et un appui stratégique multi-niveaux ;
- des projets qui contribuent à des réalisations spécifiques, qui complètent ou permettent l'expérimentation des réformes, par la fourniture d'équipement et d'inputs techniques spécialisés ;
- des programmes d'appui interinstitutionnel (Jumelages, AT pair à pair de type TAIEX), en association ou non avec les AB, qui assurent le développement des capacités et bâtissent les fondements du partenariat.

Cette diversité d'instruments et leur association constitue une valeur ajoutée de la CE qui mérite d'être valorisée.

L'association de la société civile aux différentes modalités d'intervention sera nécessaire pour en garantir le succès.

46



Assurer le ciblage des programmes d'AB par rapport au contexte et aux réformes concernées

Il est important que :

- les programmes d'AB soient préparés et accompagnés par des études et des consultations menées avec les responsables du Gouvernement -en association avec la société civile- sur les besoins spécifiques des secteurs;
- les inputs d'AT soient définis de manière flexible afin d'être utilisables pour la mise au point des réformes et pas uniquement pour l'appui à leur exécution;
- l'AT interinstitutionnelle, issu d'une institution paire, soit utilisée chaque fois que cela est possible;
- les matrices de conditionnalité contiennent des indicateurs significatifs tant de processus de mise en œuvre que de performance, correctement ciblés et réalistes.

47



AB - Viser un juste équilibre des différents inputs : transfert de fonds, dialogue et conditionnalité, AT et renforcement des capacités, harmonisation et alignement

L'effet combiné des différents inputs des appuis budgétaires s'est révélé important pour le succès des opérations:

- Des inputs financiers significatifs –les niveaux des AB évalués représentent une bonne référence quantitative- sont une condition *sine qua non* pour le montage d'une opération d'AB valable.
- Le dialogue sur les politiques et l'AT doivent être fortement liés : le premier établit le cadre des priorités et les orientations stratégiques, et la deuxième assure le développement des capacités et des compétences.
- L'harmonisation des interventions parmi les principaux bailleurs de fonds, dans le contexte d'une approche sectorielle, est une pré-condition. Si, au contraire, l'approche sectorielle est faible et le cloisonnement des bailleurs de fonds persiste, il convient de réfléchir sur l'opportunité de l'appui budgétaire par rapport à des formes d'intervention plus traditionnelles, mais plus ciblées.

48



Renforcer les synergies entre les niveaux d'intervention nationale/régionale

Les synergies entre la programmation et le suivi des programmes de coopération nationale et régionale (PIN/PIR) doivent être renforcées afin :

- d'augmenter la complémentarité entre les deux niveaux,
- de valoriser les acquis de la Tunisie à l'échelle régionale,
- d'harmoniser les processus d'intégration et les réformes dans les pays de la région méditerranéenne .

À moyen terme cette démarche pourrait:

- dynamiser la coopération régionale Sud-Sud, dont les conditions semblent aujourd'hui particulièrement favorables, et
- renforcer les plateformes du dialogue politique avec l'UE sur des thèmes qui restent encore sensibles/critiques : démocratie, migration, concurrence sur les marchés UE et gestion des risques environnementaux dans le bassin méditerranéen (par ex. la dépollution).

49



FIN

*Merci pour votre attention
et participation*



EVALUATION DE LA COOPERATION AVEC LA TUNISIE GEREE PAR LA COMMISSION EUROPEENNE (1995-2008)

Séminaire de Restitution : Présentation des rapports de synthèse de l'Evaluation pays et de l'Evaluation des opérations d'appui budgétaire

A : OUVERTURE

Le séminaire a été inauguré par M. Abdelhamid Triki, Ministre de la Planification et de la Coopération Internationale (MPCI), et par M. Adrianus Koetsenruijter, Ambassadeur et Chef de Délégation de l'UE en Tunisie. M. Jean-Louis Chomel, Chef d'Unité Evaluation de la Commission européenne, et M. Enzo Caputo, représentant des consultants chargés des évaluations, ont ensuite présenté la démarche suivie pour les évaluations et les résultats des rapports ainsi que leurs conclusions et recommandations.

Introduction de M. Adrianus Koetsenruijter, Ambassadeur de la Délégation de l'Union Européenne (DUE) à Tunis

Rappel des changements importants en Tunisie ces dernières années et surtout ces derniers mois : changement démocratique (par exemple l'accès de la Tunisie au Statut de droits de l'homme après la révolution de janvier) et perspectives importantes qui s'ouvrent pour la Tunisie.

La coopération est un élément des relations entre la Tunisie et l'Union Européenne mais il existe d'autres engagements en plus de la coopération financière avec la Tunisie (dialogue politique, coopération régionale, changement climatique, appartenance à certaines institutions ...).

Par le passé, et malgré certaines contraintes pour la coopération, des réussites importantes ont été achevées, réussites qui seront présentées ici (il faut néanmoins rappeler que l'évaluation s'arrête à 2008). En même temps, il est également important de souligner certaines limites de l'intervention de la Commission dans quelques domaines et avec certains acteurs (notamment la société civile).

Introduction de M. Abdelhamid Triki, Ministre de la Planification et de la Coopération internationale

Remerciements pour les interventions de la CE, notamment l'appui budgétaire ; interventions qui ont été mises en œuvre pendant une période très dynamique pour la Tunisie, et ont spécifiquement couvert l'accompagnement à la mise en œuvre des accords de libre-échange.

L'UE est le partenaire principal de la Tunisie.

Rappel de l'importance accordée par la Tunisie et en particulier le Ministère du Développement (aujourd'hui Plan) et de la Coopération Internationale aux évaluations (évaluation interne annuelle et évaluations approfondies tous les 5 ans, contrôle *a priori* et *a posteriori* sur l'utilisation de fonds des bailleurs). Ces évaluations ont toujours signalé les progrès obtenus grâce à la coopération internationale, tous domaines confondus, à l'exception des domaines politiques et de gouvernance. En même temps, on constate de façon permanente que si, d'une part, les actions dans le domaine de l'environnement du secteur privé ont permis d'atteindre les objectifs sur plusieurs niveaux, elles n'ont cependant pas permis d'atteindre le niveau de croissance des investissements nécessaire pour soutenir la croissance et la demande d'emploi. De nombreux mécanismes ont été mis en place pour faciliter et stimuler l'investissement privé, mais le manque de confiance et certaines pratiques peu transparentes ont représenté un lourd handicap.

Pour résoudre le problème du chômage, les contraintes à l'emploi dans le secteur privé doivent être éliminées (avec des emplois plus qualifiés) et ce changement doit s'accompagner d'un rééquilibrage régional. L'introduction de réformes dans ce sens est une priorité nationale pour les prochaines années.

Jusqu'à aujourd'hui, les résultats de la coopération avec l'UE ont été globalement positifs, avec des limites notables, cependant, dans les domaines liés à l'Etat de droit, la gouvernance, les médias, et les droits de l'homme. Le contexte actuel - ouverture d'une nouvelle étape dans le développement de la Tunisie dans le cadre d'un Etat de droit et d'une ouverture démocratique - est plus favorable et permettra de bénéficier pleinement des outils offerts par la CE.

Dans ce cadre, des perspectives importantes d'évolution de la coopération avec la CE émergent: i) complément de 157 millions d'euros pour le CSP en cours, d'un montant de 240M€ (de 2011 à 2013, le pays recevra 397 M€, une rallonge de 140 M€ vient d'être accordée lors de la récente visite du Commissaire Füle, qui s'ajoutent à la 1ère tranche additionnelle de 17M€ annoncée par Mme Ashton) ; ii) engagement mutuel pour une amélioration de la gestion financière et une ouverture aux opérateurs non étatiques selon une approche participative.

Remerciements à l'équipe d'évaluation pour l'excellent déroulement de l'évaluation grâce à l'utilisation d'une nouvelle méthodologie d'évaluation pour l'aide budgétaire.

Introduction de M. Jean Louis Chomel, Chef d'Unité Evaluation CE, et présentation méthodologique des deux évaluations

Rappel qu'il s'agit de la présentation des résultats de deux évaluations : évaluation pays et évaluation de sept opérations d'appui budgétaire.

Présentation des spécificités des évaluations complexes voir PPT.

B : PRESENTATION DES CONSTATS ET CONCLUSIONS DES DEUX EVALUATIONS

M. Enzo Caputo, DRN (représentant des consultants chargés des évaluations : chef d'équipe de l'évaluation des opérations d'appui budgétaire et *peer reviewer* de l'évaluation Pays).

Voir PPT « **Evaluation de la Coopération de l'Union Européenne avec la Tunisie gérée par La Commission Européenne (1995-2008)** ».

Discussions autour des constats et conclusions des deux évaluations.

1. Abandon du secteur de l'agriculture/développement rural & Appui au secteur de l'eau

Q. Ministère de l'Agriculture / Coordination développement rural / gestion intégrée des ressources naturelles.

La coopération de la Commission Européenne a négligé le secteur agricole. Cela en dépit de la contribution du secteur au PIB (11%) et à l'emploi (470.000 exploitations agricoles dont 90% privées, ...) ; et du fait que l'évaluation a montré les bons résultats de la coopération dans ce secteur. Quelle en est la raison ?

R. M. Adrianus Koetsenruijter, Ambassadeur de la DUE

Priorités identifiées avec le Gouvernement, le secteur n'a pas été oublié, mais on ne peut pas tout faire.

La part de l'agriculture est encore plus importante que les 11% du PIB mentionnés. La CE a accordé la priorité au secteur de l'eau, qui concerne aussi l'eau agricole (85% de la consommation d'eau). Par ailleurs il faut rappeler que le choix d'intervenir dans un secteur ou un autre exige un arbitrage financier ; il n'est pas possible de tout faire.

R. Mme Ben Romdhane Chef de section, Coopération EuroMed, Ministère de la Planification et de la Coopération Internationale (MPCI)

Confirmation que le choix ne relève pas uniquement de l'UE, mais de la décision de nombreux bailleurs de fonds (BdF) de ne plus intervenir dans l'agriculture, secteur qui n'était plus reconnu

comme prioritaire et n'a donc pas été inclus dans le plan d'action de la Tunisie. À partir de 2008, l'agriculture est réintégrée parmi les secteurs d'intervention de la coopération à travers un programme qui cible le secteur de l'eau (agricole et non agricole).

Q. Ministère de l'Agriculture, Bureau de l'Eau

La gouvernance du secteur agricole (aspect institutionnel, compréhension des instances administratives) et l'implication de la société civile doivent faire l'objet d'une réflexion : depuis le 14 janvier 2011, envisager un réorientation du projet (actuellement en phase de démarrage) pour permettre l'intégration de l'usager final en tant que partie prenante (réfléchir sur la possibilité d'ajouter une composante ou des éléments qui reflètent l'importance d'une gestion participative, du contrôle du Gouvernement dans la gestion des ressources naturelles, du renforcement des capacités de l'administration au différents niveaux).

R. M. Adrianus Koetsenruijter, Ambassadeur de la DUE

Travail de la DUE pour introduire dans le plan d'action un programme de gestion de l'eau. Basculement possible en 2008 dans le secteur de l'eau (avec financements) grâce au lien avec le changement climatique (sécheresses), considéré comme point d'entrée pour le programme sur l'eau.

Par le passé, les groupements agricoles classiques étaient les partenaires. Les agriculteurs étant les principaux intervenants concernés, cette orientation sera renforcée.

Le secteur agricole retrouve ses lettres de noblesse en raison de l'augmentation des prix des produits agricoles et parce qu'il s'agit d'un secteur clé pour promouvoir la stabilité sociale.

2. Appui à la Société civile

Q. Représentant de la Fondation Kef pour le développement régional

Par le passé, l'implication de la société civile dans les projets de développement régional a été décidée par le Gouvernement, alors que la CE était en mesure de dialoguer avec certains acteurs. Quelle est la position actuelle de l'UE sur le rôle de la société civile en matière de développement régional ?

Nécessité de mettre en place un programme de renforcement des capacités pour que les groupements puissent jouer un rôle véritable. Le renforcement des capacités doit toucher tous les niveaux : pouvoir politique, administration régionale / secteur technique et groupements. Cela permettra aux différents intervenants de travailler ensemble et d'assurer – grâce aux regroupements – une participation active de la population.

R. Mme Millicam, Chef de Coopération, Délégation de l'Union Européenne à Tunis.

Importance du rôle de la société civile comme partenaire du dialogue sur les politiques et la coopération et pas seulement comme bénéficiaire de l'aide.

Défi à la fois pour la coopération mais aussi pour le MDCI et le gouvernement tunisien en raison des difficultés à instaurer des relations fructueuses entre le pouvoir central et l'intérieur du pays (ceci existe aussi en Europe). Problématique de l'analyse des besoins et du rôle des différents acteurs.

Un changement des modalités est nécessaire dans le cadre du programme de relance pour rester à l'écoute de la société civile dans le dialogue sur le Statut Avancé, et pour trouver les moyens de faire entendre sa voix jusqu'au stade de l'évaluation et du contrôle des actions du Gouvernement. L'augmentation de l'enveloppe financière de l'UE pourrait être utilisée en partie à cette fin. Défi majeur qui sera abordé dans l'après midi « La place de la société civile dans la coopération de l'UE avec ses partenaires ».

R. Mme Ben Romdhane Ministère de la Planification et de la Coopération Internationale (MPCI)

Il est prévu de renforcer les mécanismes pour l'intégration de la société civile dans la programmation de l'aide ; par exemple par la création de comités de citoyens chargés du suivi de l'utilisation de fonds.

3. Rôle de l'aide et méthodologie suivi pour les évaluations

Q. M. Slim Lasta : Ministère de la Planification et de la Coopération Internationale (MPCI)

Appréciation pour le travail mené dans le cadre des évaluations mais aussi des critiques : évaluation indépendante en dehors du cycle de coopération ; manque de fondement théorique ; problème dans le modèle économétrique pour différencier les actions de la CE d'autres facteurs ; d'autres interventions auraient dû être prises en compte : ex. PAC (Programme d'appui à la compétitivité) sans travaux analytiques approfondis préalables d'où des problèmes de mise en œuvre alors que les autres programmes d'appui budgétaire (AB) conjoints avec la Banque Mondiale (BM) et la Banque Africaine du Développement BAD étaient plus efficaces ; il n'est pas raisonnable d'imputer l'échec de l'appui budgétaire sectoriel (ABS) Education au Gouvernement alors que le manque d'harmonisation est dû aux BdF (instruments trop différents).

R. Enzo Caputo (représentant des consultants chargés des évaluations)

Base théorique. La base théorique est là (voir les rapports) même si elle n'a pas été développée dans la présentation. Importance d'autres facteurs en dehors de l'aide (notamment le contexte international) pour le développement économique et social (20% d'après certaines études théoriques). L'aide ne doit donc pas être surestimée.

Modèle économétrique. L'application de la méthode en 3 étapes d'évaluation de l'AB a permis d'utiliser des méthodes quantitatives (analyse en *clusters*, modèles économétriques, données de panel sur 5 pays de la région) et de les associer à l'analyse historique. De nouveau, voir les rapports et leurs annexes.

ABS. La coordination des Bailleurs de Fonds (BdF) doit être de la responsabilité du Gouvernement, qui, à travers la coordination de la stratégie sectorielle, jette la base de l'harmonisation entre les BdF. Les BdF ne peuvent pas être le point de départ. Par le passé, le leadership a bien été assuré par le Gouvernement mais de façon restrictive (répartition des tâches parmi les BdF), sans participation active des BdF. L'approche retenue jusqu'à présent a mis l'accent sur la formulation de programmes ; à l'avenir, l'ouverture doit se faire par un dialogue sur les politiques.

Programme d'Appui à la Compétitivité (PAC). Les FAS ont été effectivement mieux préparées que le PAC et il faut également remarquer que le PAC a souffert d'un manque de volonté politique en ce qui concerne certains volets. Les recommandations qui seront présentées dans l'après-midi prennent cet aspect en compte. L'ensemble des appuis budgétaires doit être pris en compte pour pouvoir introduire des améliorations.

R. Mme Ben Romdhane Ministère de la Planification et de la Coopération Internationale (MPCI)

Il faut aussi souligner que l'autre programme d'appui budgétaire général mis en œuvre uniquement par la CE – le PAGBO – a très bien fonctionné (il n'a pas souffert des mêmes problèmes du PAC).

Le MPCI confirme la nécessité de mettre en place de vrais mécanismes de coordination au niveau stratégique et pas seulement au niveau des programmes.

4. L'appui budgétaire sectoriel (ABS) – secteur éducation

Q. Représentant du Ministère de l'Éducation

En ce qui concerne l'Enseignement Secondaire certaines conclusions sont trop rapides par comparaison avec les rapports de suivi des programmes. Dans ce secteur l'approche sectorielle a toujours été saluée et encouragée par les différents experts et il y a toujours eu une forte coopération avec les experts. Et encore, la contribution de la CE dans l'enseignement secondaire (taux de 50%) est surestimée.

R. Enzo Caputo (représentant des consultants chargés des évaluations)

Les conclusions présentées se réfèrent au trois programmes ; la présentation ne fait pas de différence entre enseignement (secondaire, supérieur et formation professionnelle). En revanche, cette différence ressort dans les rapports.

Les 50% du financement du secteur correspondent à la dépense additionnelle pour mettre en œuvre la réforme et non pas à la totalité du budget.

Les constats et les conclusions faites par rapport à l'utilisation de l'AT se réfèrent aussi à la totalité des programmes d'ABS. L'AT a surtout mis l'accent sur le CDMT mais pas sur le contenu technique de la réforme.

Même si une stratégie sectorielle claire du Gouvernement existait, elle n'a pas été partagée et discutée avec les BdF, ce qui a limité l'impact de leurs interventions (coordination pour les programmes et non sur la stratégie et les politiques).

5. Décentralisation, cohésion sociale

Q. Représentant d'une Association de développement dans la région centre

Les acteurs de la société civile se retrouvent dans les résultats des évaluations. Les rapports doivent être diffusés.

Concernant les ressources humaines, le rapport ne mentionne pas les personnes impliquées dans la décentralisation alors que le déséquilibre régional est important. Les capacités dans les régions (technocrates) sont très faibles en matière de développement social et économique régional (la priorité étant donnée à la politique) et ne sont pas en mesure actuellement de gérer un processus de décentralisation. Quels acteurs peuvent faire ce travail, quelles compétences sont nécessaires ?

Quelles sont les raisons du dysfonctionnement des projets liés aux droits de l'homme ? Raison de culture ou de volonté politique ?

R. M. Adrianus Koetsenruijter, Ambassadeur de la DUE

La décentralisation est effectivement un des défis à relever par la Tunisie mais il s'agit d'un défi récent qui exige un processus long et difficile. Existera toujours une tension / un décalage entre le niveau central et les niveaux décentralisés. Le renforcement des capacités régionales est important mais difficile à faire avancer. Un seul projet de jumelage a pu être mis en place. À l'avenir il sera possible de faire plus en ce sens, en impliquant le Ministère de l'Intérieur qui est incontournable (pour permettre le développement local, il faut décentraliser en associant les régions, il faut sensibiliser le public et entamer une réforme institutionnelle). Attention à l'approche institutionnelle qui sera prise par la Tunisie ; des réformes importantes sont nécessaires.

Projets d'appui à la société civile : toute possibilité de projet été bloquée au niveau des financements par la Banque Centrale ou autre, d'où l'obligation d'abandonner, par impossibilité de paiement.

De même, les possibilités de travailler au niveau des régions étaient très limitées. Il n'a pas été possible de travailler directement à ce niveau, à l'exception d'un seul programme, qui visait le renforcement des capacités des bureaux régionaux, et qui a permis à la CE de se rendre compte que les ressources humaines étaient très faibles (en quantité et qualité).

Concernant la diffusion des rapports : ceux-ci seront disponibles sur internet après la finalisation faisant suite aux commentaires.

Q. Représentant du Ministère des Affaires Sociales.

Importance du volet social tant dans l'Accord d'Association (AA) que dans la révolution tunisienne. Pour autant, bilan mitigé de la coopération avec l'UE dans ce secteur. Quelles prévisions dans ce secteur pour l'avenir (période transitoire et avenir plus lointain) ? Quelle place pour la libre circulation des personnes et la gestion concertée de la main d'œuvre ?

La libre circulation pourrait être un levier très important, toute possibilité de partenariat pour la mobilité peut servir de modèle.

R. M. Adrianus Koetsenruijter, Ambassadeur de la DUE

Thèmes d'actualité déjà abordés par les Commissaires, y compris le Commissaire Barroso. L'UE veut développer une politique de mobilité pour garantir un meilleur accès, et des dispositifs pour rendre les migrations légales sont actuellement en cours de discussion.

L'appui en matière d'assurance maladie a été un grand succès. Mais d'autres étapes doivent suivre. . Pourtant, l'appui de la CE ne devrait pas porter sur les dépenses sociales compte tenu du niveau déjà bien avancé de la Tunisie mais plutôt agir au niveau politique et sur les politiques. Les priorités seront revues après les élections de juillet 2011.

Q. Représentant du Ministère des Affaires Sociales.

Malgré la qualité de l'évaluation, la révolution tunisienne n'est-elle pas la meilleure évaluation car elle a révélé au grand jour les défaillances de la coopération de l'UE ?

R. Enzo Caputo (représentant des consultants chargés des évaluations)

La révolution a mis en évidence les limites profondes du processus de développement. Les limites de la coopération apparaissaient déjà dans les conclusions provisoires (juillet 2010) de l'évaluation bien que l'ampleur des problèmes se soit exprimée lors des manifestations.

La contribution de l'UE (par le biais des Accords de partenariat et de l'appui fourni par la CE) à la modernisation de la société tunisienne (environnement des affaires, système éducatif) a toutefois été importante. Cette modernisation a aussi permis aux jeunes d'exprimer leurs frustrations et insatisfactions et a permis à la révolution d'avoir un impact / de prendre une direction différente par rapport à d'autres pays.

L'important est d'avoir créé une richesse de relations entre l'UE et la Tunisie (aussi en termes de flux de touristes, des industries et sociétés européennes dans le pays) pour pouvoir continuer avec une plus grande ouverture et avoir la possibilité de formuler des critiques plus fortes en matière de coopération. La révolution ne peut venir de l'extérieur. Intérêt de l'Europe car la Tunisie est un voisin.

Q. M. Massimo Mina, Chef de Section « Société civile, Emploi, Formation Professionnelle, Changement de climat et environnement, énergie » de la Délégation de l'Union Européenne à Tunis.

Une évaluation a été lancée pour les deux programmes d'enseignement secondaire et MANFORM (formation professionnelle) afin de tirer les leçons. Les thèmes de l'appui complémentaire et de l'absorption peu optimale de l'AT dans les programmes plus récents feront l'objet d'analyses spécifiques afin de voir comment cet appui peut être utilisé à l'avenir pour dégager des discussions au niveau des stratégies / politiques.

C : PRESENTATION DES RECOMMANDATIONS DES DEUX EVALUATIONS

Présentation des recommandations des deux évaluations, M. Enzo Caputo, DRN (représentant des consultants chargés des évaluations : chef d'équipe de l'évaluation des opérations d'appui budgétaire et *peer reviewer* de l'évaluation Pays).

Voir PPT « Evaluation de la Coopération de l'Union Européenne avec la Tunisie gérée par La Commission Européenne (1995-2008) ».

Remarque. Mme Ben Romdhane Ministère de la Planification et de la Coopération Internationale (MPCI)

Cette analyse est très intéressante et les conclusions et recommandations des rapports d'évaluation doivent être pris en compte dans les discussions en cours sur le nouveau partenariat entre l'UE et la Tunisie (révision de la politique de voisinage).

Il faudra aussi voir comment arriver à développer une politique de cohésion au niveau pratique en prenant en compte l'expérience de l'UE en matière de gouvernance multi-niveaux. Suggestion d'entamer rapidement une action TAIEX pour permettre une restructuration en amont du modèle de gouvernance (en l'absence de modèles viables, le programme risque de ne pas aboutir). Dans le cadre du programme de relance (Tunisie), l'exercice des opérations d'AB s'est ouvert à d'autres BdF (AfD, JICA et PNUD).

Remarque. Régis Meritan, Chef de Section « Réformes Macroéconomiques, Secteur Privé, Appui Institutionnel » de la Délégation de l'Union Européenne à Tunis.

Le nouvel programme d'ABG *d'urgence* en cours de négociation est axé sur les nouveaux objectifs de la gouvernance, du secteur financier, du secteur de l'emploi et des secteurs sociaux avec des mesures rapides (améliorer la prestation des services sociaux, donner la possibilité aux citoyens de les suivre). Le programme est en ligne avec les recommandations de l'évaluation ainsi qu'avec les 17 mesures proposées par le gouvernement provisoire et prévoit une participation élargie des BdF.

Remarque du Représentant de la société civile

Employabilité des jeunes : nécessité de reconnaissance des compétences au niveau européen.

Secteurs sociaux : quelle est la possibilité d'accès aux fonds structurels pour avancer dans les domaines de la cohésion sociale et régionale?

N'y a-t-il pas un hiatus entre les actions stratégiques (futur gouvernement) et les actions à entreprendre durant la période de transition ? Comment conjuguer le caractère d'urgence, transition démocratique / appui à un gouvernement qui n'a pas été élu ?

R. Mme Millecam, Chef de Coopération, Délégation de l'Union Européenne à Tunis.

Période de transition, engagement confirmé de la part de l'UE pour appuyer la nouvelle Tunisie. On distingue effectivement 2 phases, avec des engagements différents de l'UE. À court terme, concentration sur le processus de transition démocratique par la mobilisation de plusieurs instruments (IEDDH pour organisation élections, réformes institutionnelles, ONG, médias ; programme d'appui au programme de relance du Gouvernement ; programme en faveur des régions marginalisées). À moyen- long terme, assurer la continuité de la réforme et l'appui dans la définition / mise en place des réformes à travers la révision du PIN, avec une augmentation importante de l'enveloppe (140 + 20 millions d'euros pour un programme en faveur des régions défavorisées) et l'introduction de nouvelles modalités (implication des acteurs non étatiques).

Pour ce faire, les instruments disponibles (TAIEX, SIGMA ...) peuvent être mis en œuvre rapidement.

Remarque. Mme Khaltoum Hamzaoui, Ministère de la Planification et de la Coopération Internationale (MPCI)

On assiste à la remise en question de tout le système qui a géré la coopération par le passé. Les rapports d'évaluation sont plus équilibrés et montrent bien les résultats liés à la bonne utilisation de l'aide extérieure.

Remarque, Enzo Caputo (représentant des consultants chargés des évaluations)

Rechercher une complémentarité entre les interventions court et moyen terme. Appuyer la transition est la préoccupation principale, mais il ne faut pas oublier que les problèmes de la transition sont les problèmes que le pays n'a pas résolus par le passé. Les thématiques sont les mêmes, il faut adopter une démarche coordonnée : des solutions d'urgence qui jettent les bases pour le futur. Le programme d'ABG paraît très intéressant, pour la première année on peut prévoir de lancer des mesures immédiates mais il aussi rassembler les intervenants, en établissant des contacts avec les autres pays pour en tirer des expériences au niveau de la gouvernance multi-niveaux, de la cohésion territoriale & sociale (thèmes à inclure dans la Constitution).

Sans penser à mettre en place tout de suite un programme de réforme de la justice, la CE pourrait prévoir un appui pour tirer des enseignements de ce qui s'est passé, pour promouvoir les capacités et mettre un place un processus qui implique la société civile.

Remarque du Représentant de la société civile

Deux recommandations font penser aux anciens gouvernements tunisiens comme Etat Providence (se baser sur les grandes réformes étatiques).

Or, il faut passer à autre chose. Le développement ne doit plus être aux mains de l'Etat mais motivé par la base (acteurs non étatiques). Il faut engager la SC et non seulement le Gouvernement et évoluer vers un concept de droits de la base, droits doivent être encouragés.

Le développement agricole et la protection de l'environnement sont importants. Les acteurs sont ceux de la société civile. Ils maîtrisent ces aspects et ont déjà mis en œuvre de petites expériences dont il faudrait s'inspirer. Quel sens donner à la "carte agricole" dont l'élaboration a déjà commencé ?

Qu'en est-il des interventions en matière de migration et sécurité ?

R. Enzo Caputo (représentant des consultants chargés des évaluations)

Accord total sur les propositions mais sans opposer le Gouvernement au niveau central et les acteurs au niveau décentralisé, d'où la proposition d'une gouvernance multi-niveaux (un pays a besoin d'un gouvernement et le gouvernement doit s'appuyer sur les citoyens). Ceci évite d'avoir une position dogmatique peu efficace. Il faudra aussi soutenir des groupements prêts à s'engager dans tout le processus de développement.

R. Mme Millicam, Chef de Coopération, Délégation de l'Union Européenne à Tunis.

Sur le thème Migration / sécurité.

Impossible d'aborder la problématique de l'employabilité sans aborder la problématique des migrations. Sujet déjà à l'agenda des discussions sur le Statut avancé pour permettre à des jeunes de valeur de trouver des débouchés à l'extérieur et d'attirer les entreprises étrangères en Tunisie.

Instruments pour la mobilité des étudiants 'Erasmus Mundus' qui permet un échange d'étudiants.

Continuer à travailler sur la qualité de l'enseignement en Tunisie pour permettre aux étudiants d'avoir des débouchés extérieurs (équivalence des diplômes).

On ne peut pas aborder les politiques d'amélioration de l'employabilité des jeunes sans aborder les politiques de libéralisation des services et des migrations.

Ce sujet est déjà dans l'agenda de discussion sur le statut avancé. Il s'agit d'un thème qui permet au jeunes de trouver des débouchés et aux entreprises (même européennes) de s'installer dans le pays.

D : PRESENTATION «LA PLACE DE LA SOCIETE CIVILE DANS LA COOPERATION DE L'UE AVEC SES PARTENAIRES ».

M. Maxime Montagner, DEVCO F1 (Unité Relations avec la société civile), voir PPT

Discussions

Quels sont les besoins prioritaires de la société tunisienne en matière d'appui à la société civile ?

L'UE a-t-elle un rôle à jouer dans la structuration progressive de la société civile tunisienne (à travers un appui spécifique) ?

Comment l'UE peut-elle identifier les acteurs les mieux placés afin de favoriser un dialogue multi-acteurs et rapprocher l'Etat de la société organisée ?

Mme Ben Romdhane Ministère de la Planification et de la Coopération Internationale (MPCI)

Intérêt et importance de la présentation. Nouvelle Tunisie, pays où désormais les conditions existent pour l'émergence d'une société civile forte.

Permet de donner une vision plus large des différents acteurs de la société civile et de reconnaître que la SC peut jouer deux rôles fondamentaux : i) fournir des services ; ii) assurer le suivi du processus de gouvernance démocratique.

Montre bien la méconnaissance des acteurs tant avant qu'après le 14 janvier 2011 (création de nombreuses associations), et manque d'un cadre précis de ce qui existe sur place: par exemple, difficulté d'identifier les acteurs à inviter pour le séminaire planifié par le MPCI en collaboration avec le Ministère de l'Emploi et le Ministère du Développement Régional.

La révision de la Loi sur les associations est déjà prévue.

Société civile

Premier séminaire en 1987 à l'initiative du PNUD pour faire reconnaître les différentes associations de la société civile et faire des propositions dont aucune n'a été mise en œuvre.

Cela est de nouveau nécessaire : atelier qui permettra d'identifier les besoins, classification des ONG existantes selon les activités / secteurs. Actuellement les limites et contraintes sont nombreuses.

Rôle à jouer en matière de plaidoyer avec nécessité de renforcement des capacités car les compétences ont été perdues (reconnaissance officielle, mise à niveau et renforcement institutionnel).

Création quotidienne de plusieurs ONG (trois par jour). Ne pas décevoir et profiter de la dynamique qui s'est créée.

Situation transitoire avec une multiplicité de chantiers lancés, d'où la nécessité de laisser du temps au temps.

Accompagnement important et progressif de la dynamique pour garantir la durabilité, en impliquant également l'administration publique. Le développement durable ne se fait pas dans l'urgence et les acteurs à la base sont habitués à travailler sur le long terme.

Animer des ateliers dans les régions.

Bâtir des grilles d'évaluation des expertises dans les différents domaines pour élaborer des programmes fiables de renforcement des capacités.

Distinguer les "faux leaders" des leaders naturels.

Dans l'histoire des projets de développement, avec la participation de la société civile, les engagements ont toujours eu lieu grâce à des engagements inter personnels. L'administration doit maintenant s'ouvrir aux acteurs non étatiques (changement de culture et de comportement).

Identifier seulement les ONG les mieux placées et les plus efficaces risque d'introduire un déséquilibre et de favoriser encore plus les régions déjà les plus favorisées. L'UE doit encourager un développement qui favorise l'équité régionale et catégorielle et non pas renforcer les capacités des plus avancés. Mener des actions d'envergure en ce sens et sur le long terme .

Existe-t-il des critères minimum d'éligibilité pour bénéficier des appuis des lignes budgétaires ?

Réponse. Tous les acteurs reconnus peuvent en bénéficier. Tout dépend des priorités au niveau local (la sélection est effectuée par les DUE), par exemple vérifier que le statut de l'association correspond aux objectifs de l'intervention et qu'elle a les capacités de mener ses objectifs.

Le renforcement des capacités peut être mis en œuvre dans le cadre des programmes actuels.

Quelle est la place de la société civile dans les appuis budgétaires ?

Voir l'expérience de l'Inde dans le secteur de l'éducation : acteurs pour mener des expériences en matière éducative (appui à l'administration et aux écoles).

Ou celle du Niger dans le cadre du programme d'appui à la lutte contre la désertification.

Peut aussi servir de relais en matière de développement rural.

E. SYNTHÈSE ET CLOTURE DU SEMINAIRE

Synthèse d'Adrianus Koetsenruijter, Ambassadeur de la Délégation de l'Union Européenne
Satisfaction quant aux résultats des évaluations. Intérêt de la méthodologie pour l'évaluation de l'AB. Indépendance de l'évaluation qui a fait ressortir les points forts et les points faibles, les succès et les défis qui restent à relever.

L'évaluation donne les grandes orientations pour faire plus et mieux dans les anciens secteurs mais aussi dans les nouveaux secteurs et avec de nouveaux acteurs.

Synthèse de Mme Ben Romdhane (MPCI)

Remerciements à la mission d'évaluation. Importance de la coopération financière avec l'UE. Prendre en compte le fait que cette coopération ne peut pas tout faire. L'évaluation donne les grandes orientations pour pouvoir fixer les priorités futures.

Il est important de ne pas garder en mémoire les faiblesses, à savoir la faible participation de la société civile, mais de se rappeler également les succès sectoriels, et de ne pas oublier les recommandations faites en matière d'instruments de mise en œuvre.

Importance des instruments de jumelages et de la coopération transfrontalière : surtout maintenant qu'il est possible d'étendre le champ d'intervention (lutte contre la corruption, migration,...).

Intérêt du débat sur la place de la société civile dans le développement et les possibilités de financement européens. La société civile est un acteur nécessaire et important du développement.

Les recommandations doivent alimenter la réflexion en cours sur la révision de la politique de voisinage. L'augmentation de 75% de l'enveloppe financière suite au 14 janvier est considérable (alors que les prévisions étaient plus faibles que les autres pays de la sous-région en raison des problèmes de gouvernance).

Synthèse de Mme Françoise Millecam, Chef de Coopération de la DUE

Tous les succès de la coopération dans les différents secteurs ont été correctement analysés ainsi que les lacunes. Les recommandations d'intervention concernant des secteurs nouveaux et des modalités nouvelles (*la façon dont on fait les choses est très importante*) sont importantes et représentent autant de défis pour l'avenir de notre coopération.

Synthèse Jean Louis Chomel, Chef d'Unité Evaluation CE

Les évaluations présentent rarement des succès. Dans ce cas, le premier succès est la méthodologie d'évaluation de l'aide budgétaire ; le deuxième est la pertinence du processus de Barcelone basé sur trois piliers, Economique qui a été un succès, Social avec des résultats plus mitigés et Gouvernance pour lequel les limites ont été présentées par l'évaluation et "confirmées" par la révolution.

Société civile

Satisfaction de la participation à l'atelier. Intérêt et pertinence des rapports.

Satisfaction aussi sur les nouvelles orientations.

Consultant tunisien

Apprentissage du travail conjoint pour l'évaluation mais aussi pour l'avenir de la coopération.



Séminaire sur l'Evaluation de la Coopération Union Européenne- Tunisie

Le 13 Avril 2011 à l'Hôtel l'Acropole les Berges du Lac

N°	Nom et Prénom	Organisme	Mail	Tél
1	Rezgui Hédi	Fondation zELkef	feh.r.hrk@gneth.tn	98367796
2	HADDOUJI Kamel	Hindia des Aff. Sociales	maddockimam@yemk.tn	22728179
3	Nouraddin Jellali	M.E.S.R.S.	nouraddin.jellali@mes.rns.tn	20427423
4	Euzo CAPUTO	DRN		
5	HANPAOUS KACHTHOUM	MPC I	B.Gangarui@mda.gov.tn	71798522
6	BEN SALAH TAOUFIK	Bureau BADI	benfalehs@cpnet.tn	71800300
7	Mme Rezg Karima	N. Finances	karimarezg@yemk.tn	71571942
8	Hasna BEN SLITANE	Tribunal Administratif	Hasna.benslimane@triba.tn	98629906
9	Zied MAHJOMB	UGP3A	Z.Nahjomb@ugp3a.gov.tn	
10	Abdelmajid USABER	MPC I	Ambarki@mda.gov.tn	71798522
11	Tarek Ben Yousof	N. Affair Sociales	t-benyousof@nms.gov.tn	71851607
	Kameli KHALFA	N. Affaires Sociales	kameli.khalfa@nms.gov.tn	71150167



UNION EUROPEENNE, DELEGATION EN TUNISIE

N°	Nom et Prénom	Organisme	Mail	Tél
12	SARATI El BORMI	MPCI	b.salhi@mdci.gov.tn	98386413
12	VALHARANA CAHILLA	DRN	c.valmarana@drn-network.com	
14	Raja Halouani	QPCI	f.roja@mdci.gov.tn	21489570
15	Maxime MONTAGNER	Commission EUROPEENNE	maxime.montagne@a-europa.eu	
16	Sami Boussetoui	FIDA TUNISIA	sboussetoui.fipa@mdci.gov.tn	71752540
17	Nour HALALAT	UGPSA	mog.mhalah@ugpsa.gov.tn	71795057
18	walid Nallat	Premier Ministre	walid.nallat@pm.gov.tn	71562840
19	KURTVELLA FONDÉ.	Ambassade de Malte	kurt.vella-fonde@gov.tn	71965811
20	JONDES MADDED	MPCI	sondes.maded@mdci.gov.tn	
21	Fergaço Nabeza	MPCI	fergacho@planet.tn	
22	Faisal Masmoudi	MPCS	masmoudia@gmail.com	
23	Jean Louis CHOMEL	EC	jean.louis.chomel@ec.europa.eu	
24	HAMIJI Med	FUNDMED		
25	Slim BEKATHA	RNP Programme Euro méditerranéen - Energie		98200322



UNION EUROPEENNE, DELEGATION EN TUNISIE

N°	Nom et Prénom	Organisme	Mail	Tél
26	Bout Jean-André	CE - DEVCO	jean-andre.bout@ec.europa.eu	02992566
27	Hedi SAIDI	Ministère de l'éducation	hedi.saidi@minedecad.tn	71 137750
28	PRAVAS Catherine	CE - DEVCO	catherine.pravas@ec.europa.eu	-
29	BRADI Leïla	UEPSA	e.madi@uepsa.gov.tn	98 373 808
30	Zouari Zoubeir	M P C I	Zouari.Zoubeir@mcpi.gov.tn	71.33682
31	MILICAM Françoise	DUE		
32	MINA Massimo	DUE	massimo.mina@uepsa.gov.tn	
33	Adnène LASSOUED	Ministère de la Justice	lassoued2004@yahoo.fr	71 899 295
34	ERJA SÄKKINEN	L'AMBASSADE DE FINLANDE	sanomat.tun@formin.fi	
35	Halima ZORGANE TÄRI	DUE		
36	NAHERSA Hedi	Ministère de l'éducation	nahersa1ed@uepsa.gov.tn	71 573082
37	Gafri Hele	DUE - SCF	hala.gafri@ec.europa.eu	71.960330
38	DHOUMI FI Hedi	Ministère jeunesse sport,	hedi_aktuel@yahoo.fr	71.846.054
39	MISSAH Abdelkarim	IFEDA	info@ifeda.org.tn	71233122



UNION EUROPEENNE, DELEGATION EN TUNISIE

N°	Nom et Prénom	Organisme	Mail	Tél
40	Leila Kasri	DUE	-	-
41	Rafiq KRemi	DUE	-	-
42	Krisso Rainey	GIZ	Rainey.Krisso@Giz.de	
43	Samia Bouzouita	Amb. Rep. Tchèque	oeu.tunis@gnnet.tn	
44	Miroslav BREJNIK	"	commerce_tunis@mzv.cz	
45	ASSAL Raoudha	Musé jeunesse s.a.s	Raoudha_@giz.fr 21170084	
46	Farouk Benelwane	DUE	Farouk.Benelwane@eeas.europa.eu	
47	Hyniam Kefi	Centre IFEDA	kefingiam@yahoo.fr	98237 142
48	Slim LFSTA	MPCI	Slim.LFSTA@rdci.gov.tn	
49	ABBASSI Youssra	Ministère affaires femmes	abbassiyoussra@yahoo.fr (ca) 704-574	
50	ABBASSI Sonia	Ministère affaires femmes de la femme	abbassisonia@yahoo.fr 95546204	
51	Ben Ali Aymen	MPCI	aymenaba@hotmail.fr 27266848	
52	AMRUS Bertrand	Del UE		
53	ITZONGHOU Fethi	Ministère de l'industrie	itzonghou_fethi@yahoo.fr 21126705	



UNION EUROPEENNE, DELEGATION EN TUNISIE

N°	Nom et Prénom	Organisme	Mail	Tél
54	Bou Ali Ayoub	A.I.D.	aid.ayoub@gad.tn	71 713.088
55	Ramzan Noorane	Ministère de la Culture	N. ngantouni.daaub@culture.tn	71.562.963
56	Jamlique Bley	Ambassade de France	dmehique.bley@amb.tn	71105253
57	Glashenna Gunttram	GIZ/Recap21	gunttram.glashenna@giz.de	
58	Gabriele Weisenberger	GIZ/Recap21	gabriele.weisenberger@giz.de	27 359 356
59	Dallagi Magtaouf	API/ex-RNP PNT	dmagtaouf@pnt.tn	21.220.579
60	Fatouma Zakhama	API/CEPI	fatouma.zakhama@api.com.tn	71782376
61	CHAA BANE Abir	Cas de Conflits	secr@cepi.com.tn	71.821.377
62	Milagros Jimenez	AECID	etc.tunis@planet.tn	71232423
63	Guillermo Caro	AECID	"	"
64	Francis Lemoun	Délegation UE	francis.lemoun@cees.emb.tn	26 26 11 77
65	Salem Akrout	OGP 3A/II	salim.dugga@ogp.tn	
66	Rayda El Ely	TPCI	rayda.ely@mdci.gov.tn	21 939 118
67	Lamiae Sandid	MDCI	L.sandid@mdci.gov.tn	97446558



UNION EUROPEENNE, DELEGATION EN TUNISIE

N°	Nom et Prénom	Organisme	Mail	Tél
68	GIAMAROSA VILCA	DSCCO. U.E.	giamarosa.vilca@scs.univie.ac.at	
69	ASSELKIZ LYATONRU	Délégation UE	asbelkiz.lyatoune@ec.europa.eu	7(96)380
70	Bra Kamel	UGP3A	Kamel.bra@ugp3a.gov.tn	
71	CHEJLY SRAFI	COUR DES COMPTES	SWIRAFI@gaet.tn	98327667
72	Souhe Ben Nasa	NPCI	S.benusc@ndc.gov.tn	71798522
73	BEN NOUJA YIHEÏ	ministère plom f.olin		96fo2893
74	CARELLA Francesco	OIM	fcarella@iom.int	
75	REDINI SLIZ	Tribunal Administratif	slim.madni@emad.st.tn	97673765
76	WILLIAM HOPKINSON	BRITISH EMBASSY	william.hopkinson@Fea.co.uk	
77	TOWNSEND	" "	DIETOWNSEND@FAC.COM	
78	Caroline Weijers	Ambassadeur Pays-Bas		
79	Robert Feige	EIB Tunisie		
80	SORIN TANASESCU	Ambassadeur de Roumanie		
81	Stéphanie Carotte	Del. UE Tunisie	stephanie.carotte@ec.europa.eu	



UNION EUROPEENNE, DELEGATION EN TUNISIE

N°	Nom et Prénom	Organisme	Mail	Tél
82	Nouira Belou	DUÉ		
83	Sonia SARI	DUÉ		
84	Harib Medjoud	Premier Ministre	Reddy.medjoud@p.m.gov.tn	21565000
85	Hamdi Guerquez	UAPCA7	pcam@pccam.gov.tn	71285900
86	KAMA Citini	Ambassade de Grèce	getcadetungmfa.gr	
87	LEBDI Felhi	DG/Eau/MAE	felhi.belhi@mae.gov.tn	98336858
88	Fatmouda Retha	DE FIVR MAE	fatmouda.ratha@mae.gov.tn	89413253
89	Moey JAOUA	P3A	m.joua@ypse.gov.tn	
90	Fathia Naji	Ministère Transports Equipement	fathia.naji@mt.gov.tn	97032286
91	Aziza Zayhoua	MPCI	aziza.zayhoua@mt.gov.tn	71798522
92	LENGLOU Juleide	AfD	lenglois@ad.c	
93	CASTARO APRESARA	coop Italienne	coop8.tunisi@entei.it	
94	Charquani Lamia	M. Industrie et Technologie	lamia.charquani@mt.gov.tn	95854990
95	Hafedh KHLIF	M. Agriculture	hafedh.khlif@mt.gov.tn	7178528



UNION EUROPEENNE, DELEGATION EN TUNISIE

N°	Nom et Prénom	Organisme	Mail	Tél
96	Fahen Hamaoui	ATP	hamaoui.fahen@gahmsi.fr	20515473
97	Hafsi Salim	M.A.E	cgtn13@yahoo.fr	2142527
98	ICHABOUA Hestem	Ministère de l'Énergie	M. Bonhom	01651
99	Bouazza Siken	Association Tunis de l'énergie de développement	idlo-atde@yahoo.fr	26146986
100	Fethma Ouachate			
101	Fahed HADJ MATHOUD	Min. Commerce Tunisie	fahed.hadjmathoud@mtc.gov.tn	21908634
102		Consultant	amahoud@yahoo.fr	98351855
103	Josephine Lefkiri	APCI	J. Lefkiri@wci.gov.tn	98916179
104	YOUSSEF EL	APCI		719603530
105	IRBEL FEKHA	APCI	I. Fekha@mtc.gov.tn	7798522
106	ALI TRIKI	MINISTRE		
107	AME BEN ROMHANE	APCI / Directeur		
108	Adrian KOTSEN RUITER	AMBASSADEUR CHIEF DE LA DELEGATION UE		
109	Rigin MORITAN	Délégué UE - chef de section		



UNION EUROPEENNE, DELEGATION EN TUNISIE

N°	Nom et Prénom	Organisme	Mail	Tél
110	Bou Abdallah Scania	JAP	Scania@barthelemy.com.tn	
111	Kalbacoussi jhoda	CE 11	Kalbacoussi.jhoda@gmail.com	
112	Rym Thabi	Leontine	Rym.Thabi@gmail.com	93, 43 7 1 84
113	Abir Smea	Tunisie presse	Abir-Abir@vivo.fr	22 53 7 1 80
114	KAROUIDA Ritha	Jawhara. FM	gudhaKarouido@vivo.fr	20 55 32 62
115	Hammami Saouda	Mosaïque FM	Hammami@Smar.com	99 0 14 193
116	Arem Rabi	T.V.I. 1		
117	Fatmassi Abderrazouf	Investi en Tunisie	fatmassi@yahoofr	22 03 09 80
118	Benlarbi Wassim	Express FM	wbenlarbi@expressfr.tn	
119	Mouad Sllari	Le Quotidien		
120				
121				
122				
123				